

ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010

L'AVENIR DES MIGRATIONS :
RENFORCER LES CAPACITÉS
FACE AUX CHANGEMENTS



ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010

L'AVENIR DES MIGRATIONS :
RENFORCER LES CAPACITES
FACE AUX CHANGEMENTS



Le présent Rapport est le fruit d'une collaboration entre les auteurs et l'équipe de rédaction, sous la direction des rédacteurs en chef. Les remarques, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'OIM ou de ses Etats membres. Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

Sauf mention contraire, le présent ouvrage ne fait pas référence à des événements survenus après avril 2010.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél: +41 22 717 91 11
Fax: +41 22 798 61 50
E-mail: hq@iom.int
Internet: <http://www.iom.int>

© 2010 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

ISSN 1561-5502
ISBN 978-92-9068-591-3

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable l'éditeur.

Imprimé en France par Imprimerie Courand et Associés.

08_10

EQUIPE DE REDACTION DE L'OIM

Rédacteurs en chef et concept	Khalid Koser, Frank Laczko
Responsable de la rédaction	Michele Klein Solomon
Rédacteurs	Partie A : Khalid Koser Partie B : Frank Laczko, Christine Aghazarm, Rudolf Anich, Pierpaolo Capalbo, Ramiro Flores Cruz, Jobst Koehler, Susanne Melde, Roberto Pitea, Julia Schad, Paul Tacon
Comité consultatif externe	Aderanti Adepoju, Stefano Bertozzi, Rolando García, Graeme Hugo, Binod Khadria, Agustín Escobar Latapí, Hye-Kyung Lee, Susan Martin, Rainer Münz, Kathleen Newland, Nasra Shah, Ronald Skeldon
Adjoints à la rédaction	William Barriga, Peter Bosch, Graeme Hugo, David Knight, Erika Laubacher-Kubat, Rainer Münz, Paola Pace, Nasra Shah, Peter Schatzer, Ronald Skeldon, Elizabeth Warn, Jian Zhao
Coordination des publications	Valerie Hagger
Assistance aux publications et mise en page	Clara Francia Anaya, Anna Lyn Constantino
Traduction	Carmen Andreu, Fabienne Witt et l'équipe de TRS
Attachées de direction	Frances Solinap, Antoinette Wills
Cartographie	Oxford Cartographers, Rudolf Anich, Valerie Hagger
Edition	Susan Parker, Olga Sheean



REMERCIEMENTS

L'équipe de rédaction remercie les auteurs qui ont contribué à cet ouvrage et souhaite en particulier exprimer sa reconnaissance à M. William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM, pour les orientations et les encouragements qu'il a prodigués afin de mener à bien ce projet.

Les experts externes suivants ont aidé à élaborer le concept du rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* lors d'un séminaire organisé en décembre 2009 :

Elizabeth Adjei (Service de l'immigration, Ghana), Stefano Bertozzi (Commission européenne, Bureau des conseillers de politique européenne, Belgique), John Bingham (Commission internationale catholique pour les migrations, Suisse), Alexander Chuplygin (Division des migrations et des réfugiés, Ministère des affaires étrangères, Fédération de Russie), Elizabeth Collett (European Policy Centre, Belgique), Yvette de la Cruz (Internationale des services publics, France), Mohammed Dito (Autorité de réglementation du marché du travail, Bahreïn), Rolando Garcia (Institut national des migrations, Coordination des relations internationales et interinstitutionnelles, Mexique), Manuel Imson (Mission permanente des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Suisse), Anil Kumar Kokil (Ministère des finances et du développement économique, Maurice), Khalid Koser (Centre de politique de sécurité, Genève, Suisse), Pascal Rey (Office fédéral des migrations, Suisse), Wies Maas (The Hague Process on Refugees and Migration, Pays-Bas), Ellene Sana (Asian Migrant Forum, Philippines), Ronald Skeldon (Ministère du développement international, Royaume-Uni), Diana Veloz (Ambassade de l'Equateur en Egypte), Simona

Vezzoli (Institut des migrations internationales, Royaume-Uni), Vincent Williams (Institut pour la démocratie en Afrique du Sud, Afrique du Sud).

L'équipe de rédaction tient également à exprimer sa reconnaissance aux auteurs des documents d'information qui traitent des principaux sujets abordés dans l'édition 2010 du rapport : Aderanti Adepoju, Dovelyn Agunias, Alexander Betts, Ryzsard Cholewinski, Mohamed Dito, Bimal Ghosh, Randall Hansen, Thomas Huddleston, Graeme Hugo, Greg Irving, Binod Khadria, Jobst Koehler, Agustín Escobar Latapí, Hye-kyung Lee, Philip Martin, Susan Martin, Rainer Münz, Elizabeth Thomas-Hope, Rachel Sabates-Wheeler, Nasra Shah. Ces documents, peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/world-migration-report-2010/background-papers>

Toute notre gratitude va aux personnes qui ont présenté un exposé lors de la série de séminaires interinstitutions consacrés au renforcement des capacités face aux changements : Dovelyn Agunias, Richard Brown, Laura Chappell, Bimal Ghosh, Jim Hollifield, Robert Holzmann, Greg Irving, Khalid Koser, Lindsay Lowell, Sergio Marchi, Luigi Melica, Rainer Münz, Nadan Petrovic, Nuria Díaz Sacristán, Isabel Shutes, Carlos Varga-Silva.

La liste complète des séminaires ainsi que de plus amples informations se trouvent sur le site : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/world-migration-report-2010/interagency-seminar-series>

L'équipe de rédaction rend hommage à M. Solon Ardittis, de la société Eurasyllum Ltd., pour les entretiens qu'il a réalisés chaque mois sur le thème principal du rapport, que l'on peut consulter sur le site : <http://www.eurasyllum.org/Portal/DesktopDefault.aspx?tabindex=4&tabid=19>

Plusieurs organisations ont généreusement mis à notre disposition leurs données et documents de recherche qui ont aidé, notamment, à la rédaction des encadrés :

Citoyenneté et Immigration Canada, Commission internationale catholique pour les migrations, Eurasyllum, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut Commissariat pour l'immigration

et le dialogue interculturel, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Institut national des migrations, Internationale des services publics, Organisation internationale du travail, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Université d'Adélaïde.

L'équipe de rédaction est particulièrement reconnaissante aux donateurs suivants pour l'appui financier généreux qu'ils ont fourni en vue de l'élaboration et de la publication du rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* :

Gouvernements de l'Australie, de l'Italie, de la Suède et de la Suisse, Fondation John D. and Catherine T. MacArthur.

DOCUMENTS D'INFORMATION - ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010

<http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/world-migration-report-2010/background-papers>

Tendances futures des migrations dans le monde

- « The Future of Migration Policies in Africa », Aderanti Adepoju
- « The Future of Migration Policies in the Asia-Pacific Region », Graeme Hugo
- « The Future of Migration Policies in the Americas », Agustín Escobar Latapí
- « The Future of European Migration: Policy Options for the European Union and its Member States », Rainer Münz et Elizabeth Collett
- « Building Capacity to Manage Labour Mobility in Gulf Cooperation Council (GCC) Countries », Mohamed Dito
- « Building State Capacities for Managing Contract Worker Mobility: The Asia – GCC Context », Nasra Shah
- « The Future of Migration Policies in the Caribbean », Elizabeth Thomas-Hope

Gouvernance en matière migratoire

- « Migration Governance: Alternative Futures », Alexander Betts
- « Irregular Migration and Mixed Flows », Ryszard Cholewinski
- « The Global Economic Crisis and Governance of Human Mobility: Can We Turn the Current Crisis Into a Global Opportunity for the Future? », Bimal Gosh
- « The Future of Migration Governance and Regional Consultative Processes », Jobst Koehler et Randall Hansen
- « The Future of Labour Migration Costs », Philip Martin

Liens entre la migration et l'emploi, la santé, l'intégration et le développement

- « The Future of Diaspora Policy », Doreen Agunias
- « The Future of Integration Policy », Thomas Huddleston
- « Family Migration Issues in North-East Asia », Hye-Kyung Lee
- « Future Capacity Needs in Managing the Health Aspects of Migration », Greg Irving et Davide Mosca
- « The Future of Health Worker Migration », Binod Khadria
- « Welfare Provision for Migrants: Current Trends and Future Challenges », Rachel Sabates-Wheeler

Changements climatiques et dégradation de l'environnement : La migration comme stratégie d'adaptation

- « Climate Change and International Migration », Susan Martin

SEMINAIRES INTERINSTITUTIONS - ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010

<http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/world-migration-report-2010/interagency-seminar-series>

- « Approaches and Capacity Needs in Managing the Health Aspects of Migration », Greg Irving, responsable des programmes de santé de l'Organisation internationale pour les migrations, Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale.
- « Portability of Pension, Health, and other Social Benefits: Facts, Concepts, Issues », Robert Holzmann, directeur de recherche, Programme Emploi et mobilité des travailleurs, Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée.
- « The Future of Diaspora Policy: Building Government Capacity for Diaspora Engagement », Dovelyn Agunias, analyste des politiques, Migration Policy Institute.
- "The Impacts of Remittances on Poverty: Some Lessons from Asia and South Pacific" Richard Brown, professeur adjoint, Ecole d'économie, Université du Queensland.
- « The Global Economic Crisis and Migration: Where Do We Go from Here? », Bimal Ghosh, professeur émérite, Ecole supérieure d'administration publique de l'Université Columbia.
- « Development on the Move: The Place of Migration in Future Development Strategies », Laura Chappell, chargée de recherche principale, Institute for Public Policy Research.
- « The Role of Local and Regional Authorities in Migration Management », Nadan Petrovic, avec Luigi Melica et Nuria Diaz Sacristan.
- « Global Migration Futures Project », Carlos Varga-Silva, Institut des migrations internationales.
- « The Role Of Migrant Care Workers In Ageing Societies », Lindsay Lowell, directeur des études sur les politiques, Institut pour l'étude des migrations internationales, Université de Georgetown.
- « Connecting the Dots: A Fresh Look at Managing International Migration », Sergio Marchi, conseiller spécial auprès du Secrétaire général, Commission internationale catholique pour les migrations.
- « The Future of Migration Policy: Long term Responses », Rainer Münz, directeur du département Recherche et développement, Erste Group Bank.
- « A Public Goods Approach to Managing Migration », James F. Hollifield, directeur du Centre d'études politiques John Goodwin Tower, Université méthodiste du Sud.
- « The Future of Migration: Building Capacities for Change », Khalid Koser, doyen associé et directeur du programme Nouvelles questions de sécurité.

ENTRETIENS MENSUELS EURASYLUM - ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010

<http://www.eurasylum.org/Portal/DesktopDefault.aspx?tabindex=4&tabid=19>

Bimal Ghosh, professeur émérite à l'École supérieure d'administration publique de l'Université Columbia et ancien directeur principal aux Nations Unies ; **Sergio Marchi**, directeur de recherche au Centre international pour le commerce et le développement durable et ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada. Thème : « *Gouvernance en matière migratoire : Vers un régime global intégré ?* » - 06/2010

Patricia Sto Tomas, présidente de la Banque de développement des Philippines, ancienne ministre du Travail et de l'Emploi des Philippines et ancienne membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales ; **Dilip Ratha**, économiste en chef au sein du groupe Perspectives du développement et directeur de l'équipe Migrations et envois de fonds, Banque mondiale, Washington D.C. Thème : « *Migration et développement : Expériences récentes et en cours* » - 05/2010

Wiseman Nkuhlu, président de l'Organisation internationale des employeurs ; **Nand Kishore Singh**, membre du Parlement indien, ancien secrétaire auprès du Premier ministre indien et ancien cosecraire auprès du ministre des Affaires intérieures. Thème : « *L'avenir des migrations internationales de main-d'œuvre* » - 04/2010

Howard Duncan, directeur exécutif du réseau Metropolis, Citoyenneté et Immigration Canada ; **Michael Keith**, directeur du Centre d'étude sur les migrations, les politiques et la société de l'Université d'Oxford et ancien membre de la Commission britannique sur l'intégration et la cohésion. Thème : « *Intégration et droits des migrants : Priorités et orientations pour de nouvelles mesures de renforcement des capacités* » - 03/2010

Theodoros Skylakakis, membre du Parlement européen et ancien représentant spécial de la Grèce pour les changements climatiques. Thème : « *L'action politique face aux impacts des changements climatiques et des migrations* » - 02/2010

TABLE DES MATIERES

EQUIPE DE REDACTION DE L'OIM.....	iii
REMERCIEMENTS.....	v
DOCUMENTS D'INFORMATION - ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010.....	vii
SEMINAIRES INTERINSTITUTIONS - ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010.....	viii
ENTRETIENS MENSUELS EURASYLUM - ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010.....	ix
LISTE DES FIGURES ET DES CARTES.....	xiv
AVANT-PROPOS.....	xix

RENFORCER LES CAPACITES FACE AUX CHANGEMENTS.....	1
1. Perspectives des migrations à l'échelle du globe.....	3
2. Renforcement des capacités.....	7
3. Mobilité de la main-d'œuvre.....	11
3.1 Définition des buts de la politique migratoire.....	12
3.2 Evaluation de la pénurie de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés.....	14
3.3 Réglementation des admissions et sélection des travailleurs migrants.....	15
3.4 Détermination des conditions attachées aux permis de travail.....	18
3.5 Formation des migrants et services de placement.....	19
3.6 Protection des droits des travailleurs migrants.....	21
3.7 Réduction du coût de la migration de main-d'œuvre.....	23
3.8 Renforcement et mise en œuvre d'accords bilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre.....	24
3.9 Retour et réintégration.....	25
3.10 Mise en œuvre.....	26
4. Migration irrégulière.....	29
4.1 Recueil de données précises sur la migration irrégulière.....	31
4.2 Mesures d'application de la loi.....	33
4.3 Régularisation.....	35
4.4 Détention et retour.....	35
4.5 Réglementation de la migration et de l'emploi.....	36
4.6 Renforcement des capacités dans les Etats de transit.....	38
4.7 Lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.....	39
4.8 Flux composites.....	40
4.9 Campagnes d'information.....	42
4.10 Partenariats et coopération.....	42
5. Migration et développement.....	45
5.1 Intégration de la migration dans les plans de développement.....	46
5.2 Optimisation des voies officielles de rapatriements de fonds.....	47
5.3 Renforcement des incidences des fonds rapatriés sur le développement.....	49
5.4 Mobilisation des diasporas.....	50
5.5 Expansion des réseaux du savoir.....	52
5.6 Resserrement des liens entre le retour et le développement.....	52
5.7 Promotion de la migration circulaire.....	53
5.8 Formation et rétention de la main-d'œuvre.....	54
5.9 Adoption de règles de recrutement éthique.....	55
5.10 Renforcement des capacités institutionnelles.....	56

6. Intégration	57
6.1 Renforcement de la participation à la vie économique	58
6.2 Renforcement de la participation civique des migrants.....	60
6.3 Simplification des règles sur la citoyenneté, la nationalité et la double nationalité	60
6.4 Migration familiale	62
6.5 Gestion de la migration temporaire	64
6.6 Promotion de l'éducation des migrants	65
6.7 Renforcement des politiques et pratiques anti-discriminatoires	66
6.8 Promotion de la santé des migrants	67
6.9 Encouragement du débat public	69
6.10 Généralisation de l'intégration au sein des pouvoirs publics.....	70
7. Changements environnementaux.....	73
7.1 Amélioration de la base de connaissances	74
7.2 Atténuation des risques de catastrophe	75
7.3 Elaboration de stratégies d'adaptation	77
7.4 Préparation de plans d'évacuation.....	79
7.5 Comblement des lacunes du cadre juridique et normatif.....	80
7.6 Application des lois et politiques nationales sur les déplacements internes	81
7.7 Modification des lois et politiques nationales relatives à l'immigration.....	82
7.8 Adoption de politiques de réinstallation proactives	83
7.9 Fourniture d'une aide humanitaire	83
7.10 Planification du retour et de la réinstallation.....	84
8. Gouvernance en matière migratoire.....	87
8.1 Définition d'une politique nationale de migration	88
8.2 Renforcement de la gestion des migrations dans les pays.....	88
8.3 Coordination de l'élaboration et de l'exécution des politiques.....	89
8.4 Amélioration de la recherche et des données	91
8.5 Evaluation des politiques	94
8.6 Mise en place d'une gouvernance à l'échelon municipal.....	95
8.7 Mobilisation du secteur privé	96
8.8 Elargissement du rôle de la société civile.....	96
8.9 Renforcement de l'efficacité des PCR et de la coopération entre les processus régionaux.....	98
8.10 Cohérence de la gouvernance mondiale.....	99
9. Etapes suivantes	101
Liste des principales capacités requises dans le domaine de la migration internationale.....	104
Bibliographie	105

TENDANCES REGIONALES EN MATIERE DE MIGRATIONS INTERNATIONALES..... 111

Introduction	113
Régions	113
Aperçu mondial des migrations	115
Population mondiale de migrants	115
Rapatriements de fonds	117
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	119
Réfugiés	119
Migration des professionnels de la santé	120
Mobilité étudiante.....	120
Migration irrégulière	120
Environnement	121
Les migrations et la crise économique de 2008 à 2010	122
Bibliographie	125

Aperçu régional Afrique	127
Afrique de l'Est et Afrique centrale	129
Afrique du Nord.....	133
Afrique australe.....	136
Afrique de l'Ouest.....	139
Effets de la crise économique.....	143
Bibliographie	146
Aperçu régional Amériques	149
Amérique du Nord.....	150
Etats-unis d'Amérique	152
Canada.....	153
Amérique latine et Caraïbes.....	153
Effets de la crise économique.....	158
Chômage	158
Rapatriements de fonds.....	159
Migration irrégulière	160
Retour	161
Mesures politiques.....	161
Bibliographie	163
Aperçu régional Asie	165
Asie de l'Est	169
Asie du Sud-Est.....	170
Asie centrale du Sud	172
Effets de la crise économique.....	175
Chômage et retour.....	175
Rapatriements de fonds.....	176
Mesures adoptées dans les pays de destination et d'origine.....	177
Bibliographie	179
Aperçu régional Europe	183
Europe de l'Ouest et Europe centrale	185
Europe de l'Est et Asie centrale.....	190
Effets de la crise économique	195
Rapatriements de fonds.....	199
Bibliographie	202
Aperçu régional Moyen-Orient	205
Machrek Arabe.....	206
Etats du CCG	209
Israël.....	211
Effets de la crise économique.....	213
Bibliographie	217
Aperçu régional Océanie	219
Australie et Nouvelle-Zélande	221
Mélanésie, Polynésie et Micronésie	227
Effets de la crise économique.....	229
Bibliographie	234
Annexe. Données sur les migrations : comparabilité, qualité, limites	237
Immigration et émigration	238
Estimations de l'immigration	238
Estimations de l'émigration.....	238
Rapatriements de fonds	239
Données de la Banque mondiale sur les rapatriements de fonds	240
Bibliographie	241
CARTES	243

LISTE DES FIGURES ET DES CARTES

APERÇU MONDIAL DES MIGRATIONS

Figure 1 :	Pays comptant les plus fortes populations d'immigrants, 2010 (millions)	115
Figure 2 :	Proportion d'immigrants dans la population totale, 2010.....	116
Figure 3 :	Pays comptant les plus fortes populations d'émigrants en 2000 (millions)	117
Figure 4 :	Dix principaux pays bénéficiaires des rapatriements de fonds, 2009 (millions de dollars E.-U.)	118
Figure 5 :	Rapatriements de fonds en proportion du PIB, 2008.....	118

APERÇU REGIONAL AFRIQUE

Figure 1 :	Emigrants africains par région d'origine et de destination, 2000 (millions)	128
Figure 2 :	Evolution des rapatriements de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne, 2007–2010 (%).....	128
Figure 3 :	Population de migrants en Afrique de l'Est et Afrique centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	129
Figure 4 :	Proportion de migrants dans la population totale en Afrique de l'Est et Afrique centrale dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010	130
Figure 5 :	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique de l'Est et Afrique centrale.....	131
Figure 6 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)	132
Figure 7 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008 (%).....	132
Figure 8 :	Rapatriements de fonds en provenance de l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale - cinq principaux pays, 2006–2008 (millions de dollars E.-U.)	133
Figure 9 :	Population de migrants en Afrique du Nord par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	134
Figure 10 :	Proportion de migrants dans la population totale en Afrique du Nord par destination, 2000, 2005 et 2010	134

Figure 11 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique du Nord, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)	135
Figure 12 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique du Nord en proportion du PIB, 2008.....	135
Figure 13 :	Rapatriements de fonds en provenance de l'Afrique du Nord, 2006–2008 (millions de dollars E.-U.)	136
Figure 14 :	Population de migrants en Afrique australe par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	137
Figure 15 :	Proportion de migrants dans la population totale en Afrique australe, 2000, 2005 et 2010	138
Figure 16 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique australe, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)	138
Figure 17 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique australe en proportion du PIB, 2008	139
Figure 18 :	Population de migrants en Afrique de l'Ouest - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	140
Figure 19 :	Proportion de migrants dans la population totale en Afrique de l'Ouest - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010	141
Figure 20 :	Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique de l'Ouest en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008	142
Figure 21 :	Evolution interannuelle des rapatriements de fonds à destination de certains pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, trimestres 2008–2009 (%).....	144
Figure 22 :	Evolution interannuelle des rapatriements de fonds à destination de certains pays d'Afrique de l'Est, trimestres 2008–2009 (%).....	144

APERÇU REGIONAL AMERIQUES

Figure 1 :	Taux de migration nette pour 1 000 habitants, 2000–2005 et 2005–2010	149
Figure 2a :	Population de migrants aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada en 2000, 2005 et 2010 (milliers).....	150
Figure 2b :	Proportion de migrants dans la population totale en Amérique du Nord, 2000, 2005 et 2010 (%)	151
Figure 3a :	Migrants originaires d'Amérique du Nord, 2000 (milliers).....	151

Figure 3b : Migrants originaires d'Amérique du Nord en proportion de la population totale, 2000 (%) 152

Figure 4 : Population d'immigrants aux Etats-Unis d'Amérique par région d'origine, 1960–2008 (millions) 152

Figure 5a : Population de migrants en Amérique latine et dans les Caraïbes - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers) 154

Figure 5b : Proportion de migrants dans la population totale en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2000, 2005 et 2010 (%) 154

Figure 6a : Migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes - dix principaux pays, 2000 (milliers) 155

Figure 6b : Migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes en proportion de la population totale - dix principaux pays, 2000 (%) 156

Figure 7 : Pays de destination des migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes, 2000 (%) 156

Figure 8 : Rapatriements de fonds à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes – dix principaux pays, 2000–2008 (millions de dollars E.-U.) 158

Figure 9 : Rapatriements de fonds à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes - pays accusant le plus net recul, 2004–2009 (%) 160

APERÇU REGIONAL ASIE

Figure 1 : Proportion de femmes dans la population de migrants internationaux, 2000, 2005 et 2010 165

Figure 2 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants, 1995–2000, 2000–2005 et 2005–2010 166

Figure 3 : Dix principaux pays d'émigration en Asie, 2000 (millions) 166

Figure 4a : Migrants originaires d'Asie par région de destination, 2000 (%) 167

Figure 4b : Migrants originaires d'Asie par pays de destination, 2000 (millions) 167

Figure 5a : Rapatriements de fonds à destination de certains pays d'Asie, 2002–2008 (millions de dollars E.-U.) 168

Figure 5b : Rapatriements de fonds en provenance de certains pays d'Asie, 2002–2008 (millions de dollars E.-U.) 168

Figure 6a : Population de migrants en Asie de l'Est par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers) 169

Figure 6b : Proportion de migrants dans la population totale en Asie de l'Est, 2000, 2005 et 2010 (%) 169

Figure 7 : Rapatriements de fonds à destination de l'Asie de l'Est, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.) 170

Figure 8a : Population de migrants en Asie du Sud-Est par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers) 171

Figure 8b : Proportion de migrants dans la population totale en Asie du Sud-Est, 2000, 2005 et 2010 (%) 171

Figure 9 : Rapatriements de fonds à destination de l'Asie du Sud-Est, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.) 172

Figure 10a : Population de migrants en Asie centrale du Sud par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers) 173

Figure 10b : Proportion de migrants dans la population totale en Asie centrale du Sud, 2000, 2005 et 2010 (%) 173

Figure 11 : Rapatriements de fonds à destination de l'Asie centrale du Sud, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.) 174

Figure 12 : Travailleurs bangladais employés à l'étranger, 2009 (milliers) 175

Figure 13 : Travailleurs philippins à l'étranger par destination (nouvelles embauches et réembauches, à l'exclusion des gens de mer), 2002–2008 (milliers) 176

APERÇU REGIONAL EUROPE

Figure 1 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants dans certains pays européens, 1990–1995 et 2005–2010 183

Figure 2 : Nombre total d'émigrants européens par région d'origine et de destination, 2000 (millions) 184

Figure 3 : Population de migrants en Europe de l'Ouest et Europe centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers) 186

Figure 4 : Proportion de migrants dans la population totale en Europe de l'Ouest et Europe centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 187

Figure 5 : Entrées et sorties de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'UE, 2007 (milliers) 188

Figure 6 : Population de migrants originaires de l'UE-15 dans certains pays européens, 2000 (milliers) 189

Figure 7 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale, 2006, 2007 et 2008 (milliards de dollars E.-U.) 189

Figure 8 : Rapatriements de fonds à destination de l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008 190

Figure 9 : Population de migrants en Europe de l'Est et Asie centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	191	Figure 6 : Population de migrants dans les Etats du Conseil de coopération du Golfe, 2000, 2005 et 2010 (milliers).....	209
Figure 10 : Proportion de migrants dans la population totale en Europe de l'Est et Asie centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010	192	Figure 7 : Proportion de migrants dans la population totale des Etats du Conseil de coopération du Golfe, 2000, 2005 et 2010	210
Figure 11 : Rapatriements de fonds à destination de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale - cinq principaux pays, 2007–2009 (milliards de dollars E.-U.)	193	Figure 8 : Rapatriements de fonds en provenance des Etats du Conseil de coopération du Golfe, 2007–2008 (milliards de dollars E.-U.).....	211
Figure 12 : Rapatriements de fonds à destination de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008	194	Figure 9 : Population de migrants en Israël, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	211
Figure 13 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale - trois principaux pays, 2007–2009 (milliards de dollars E.-U.)	194	Figure 10 : Proportion de migrants dans la population totale en Israël, 2000, 2005 et 2010	212
Figure 14 : Taux de chômage dans les pays de l'UE-27, 2008–2009 (%).....	195	Figure 11 : Evolution des rapatriements de fonds en Israël, 2008 et 2009 (%).....	212
Figure 15 : Evolution du taux de chômage dans certains pays de l'UE, 2007–2009 (%)	196	Figure 12 : Flux migratoires en provenance du Bangladesh, du Pakistan et des Philippines à destination des Etats du CCG (milliers), et prix du pétrole (dollars E.-U. le baril), 1999–2009	213
Figure 16 : Nombre d'inscriptions à l'assurance nationale des étrangers adultes entrant au Royaume-Uni, 2008–2009 (milliers)	197	Figure 13 : Evolution des rapatriements de fonds à destination de certains pays du Machrek, 2008–2009 (%)	214
Figure 17 : Nombre de retours forcés à partir de certains pays de l'UE, 2007–2009	199	Figure 14 : Origine des fonds rapatriés vers l'Egypte (%)	215
Figure 18 : Evolution des rapatriements de fonds sur la base du dollar E.-U., 2008–2009	200	Figure 15 : Rapatriements de fonds en provenance des pays du CCG et à destination de l'Egypte, 2009 (%)	216
Figure 19 : Rapatriements de fonds en provenance de l'UE et à destination de pays tiers, 2008–2009 (%)	201	Figure 16 : Rapatriements de fonds en provenance des pays du CCG et à destination du Pakistan, 2009 (%).....	216
APERÇU REGIONAL MOYEN-ORIENT		APERÇU REGIONAL OCEANIE	
Figure 1 : Taux de migration internationale nette pour 1 000 habitants, 2000–2005 et 2005–2010	205	Figure 1 : Population de migrants (milliers) et proportion de la population totale (%) en Océanie, 2000, 2005 et 2010	219
Figure 2 : Population de migrants dans le Machrek arabe, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	206	Figure 2 : Migrants originaires d'Océanie par pays d'origine, 2000 (%)	220
Figure 3 : Proportion de migrants dans la population totale au Machrek arabe, 2000, 2005 et 2010	207	Figure 3a : Population de migrants en Australie et Nouvelle-Zélande, 2000, 2005 et 2010 (milliers)	221
Figure 4 : Nombre de migrants en provenance du Machrek arabe par pays d'origine et région de destination, 2000 (milliers)	207	Figure 3b : Proportion de migrants dans la population totale en Australie et Nouvelle-Zélande, 2000, 2005 et 2010	221
Figure 5 : Rapatriements de fonds à destination du Machrek arabe en proportion du PIB, 2008	208	Figure 4a : Migrants originaires d'Australie par pays de destination, 2000 (%)	222
		Figure 4b : Migrants originaires de Nouvelle-Zélande par pays de destination, 2000 (%)	222

Figure 5 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants en Australie et Nouvelle-Zélande, 1995–2000, 2000–2005 et 2005–2010 223

Figure 6 : Migration nette en provenance de la Nouvelle-Zélande par pays de résidence - quatre principaux pays, 2000–2009 (milliers) 224

Figure 7 : Travailleurs étrangers en Australie - population totale (millions) et proportion de la main-d'œuvre totale (%), 2000–2007 224

Figure 8 : Entrées de résidents permanents et de travailleurs temporaires en Australie, 2000–2007 (milliers) 225

Figure 9 : Entrées de résidents permanents et de travailleurs temporaires en Nouvelle-Zélande, 2000–2007 (milliers)..... 225

Figure 10 : Entrées d'étudiants en Australie par pays d'origine - cinq principaux pays, 2006–2008 226

Figure 11a : Population de migrants en Mélanésie, Polynésie et Micronésie, 2000, 2005 et 2010 (milliers) 227

Figure 11b : Proportion de migrants dans la population totale en Mélanésie, Polynésie et Micronésie, 2000, 2005 et 2010 227

Figure 12 : Migrants originaires des îles du Pacifique par pays/région de destination, 2000 (%) 228

Figure 13 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants en Polynésie, Micronésie et Mélanésie, 1995–2000, 2000–2005 et 2005–2010 229

Figure 14 : Rapatriements de fonds à destination de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.) 230

Figure 15 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.).... 230

Figure 16 : Rapatriements de fonds à destination de certains Etats insulaires du Pacifique, 2004–2009 (millions de dollars E.-U.) 232

Figure 17 : Rapatriements de fonds à destination de certains Etats insulaires du Pacifique en proportion du PIB, 2008 (%)..... 233

Figure 18 : Evolution annuelle du PIB de certains Etats insulaires du Pacifique, 2005–2010 (%) 233

CARTES

Carte 1 : Population d'immigrants : Taux d'accroissement entre 2005 et 2010, volume et proportion de la population totale en 2010 244

Carte 2 : Proportion de femmes dans la population de migrants internationaux, 2010 246

Carte 3 : Mouvement général de la population dû à la migration nette et au mouvement naturel de la population (MNP) en Europe, 2008..... 248

Carte 4 : Victimes de la traite ayant reçu l'assistance de l'OIM, par pays d'origine, 2000–2009 250

Carte 5 : Victimes de la traite ayant reçu l'assistance de l'OIM, par pays de destination, 2000–2009 251

Carte 6 : Signature ou ratification du Protocole de Palerme contre la traite des personnes, janvier 2010 253

Carte 7 : Rapatriements de fonds et aide extérieure par région, 2007 255

Carte 8 : Evolution du nombre de catastrophes naturelles entre les périodes 1990–1999 et 2000–2009 257

Carte 9 : Participation aux processus consultatifs régionaux sur la migration, janvier 2010 259

Carte 10 : Appréciation du niveau d'immigration par les gouvernements en 1996 et en 2009 261

Carte 11 : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde, mars 2010 263

Carte 12 : Réfugiés dans le monde par région d'asile et région d'origine, 2008 265

Carte 13 : Taux d'émigration des professionnels de la santé en Afrique, 2000 267

Carte 14 : Etudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, 2007 269

Carte 15 : Evolution du taux de chômage des nationaux et des étrangers dans certains pays d'Europe, 2008–2009 271

AVANT-PROPOS

Intitulé *L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*, le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* est la cinquième édition de la série de rapports de l'OIM sur les migrations internationales. Il est plus particulièrement axé sur l'avenir des migrations et les capacités dont les Etats, les organisations régionales et internationales, la société civile et le secteur privé auront besoin pour gérer les migrations avec efficacité au cours des décennies à venir.

Il y a dix ans, lorsqu'est paru le premier rapport *Etat de la migration dans le monde 2000*, on comptait 150 millions de migrants. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 240 millions et pourrait atteindre 405 millions en 2050, sous l'effet de disparités démographiques croissantes, des modifications de l'environnement, des nouvelles forces politiques et économiques qui s'exercent dans le monde, des révolutions technologiques et des réseaux sociaux.

Pour s'adapter à cette évolution, de nombreux Etats devront vraisemblablement investir dans le développement de leurs capacités de gestion des migrations. Déjà, nombre d'entre eux ont fait savoir qu'ils ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités afin de pouvoir répondre à toute une série de nouveaux défis migratoires. Un renforcement des capacités n'entraîne pas nécessairement une augmentation des dépenses publiques et des ressources. Il peut aussi consister à supprimer des systèmes, des dispositions législatives ou des politiques obsolètes, inadaptés ou inefficaces.

Reconnaissant que la migration est un phénomène permanent mais en constante évolution, le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* défend l'idée selon laquelle il est fondamental que les Etats puissent disposer de connaissances approfondies et posséder des institutions efficaces et souples pour

pouvoir promouvoir et mettre en œuvre des politiques humaines et ordonnées en matière de déplacement de personnes, aujourd'hui et à l'avenir.

La Partie A du Rapport 2010 recense les capacités essentielles requises dans les domaines clés de la gestion des migrations. Le but n'est pas tant d'imposer des politiques et des pratiques uniformes que de proposer des objectifs pour les politiques de gestion des migrations dans chaque domaine, de stimuler la réflexion et de fournir des exemples de ce que les Etats et d'autres acteurs peuvent entreprendre.

La partie B du Rapport 2010 s'appuie sur les données les plus récentes pour donner un aperçu des tendances que connaissent la migration et les rapatriements de fonds à l'échelle internationale et régionale. Eu égard à l'importance de la crise économique la plus grave qu'ait connu le monde depuis les années 1930, cette partie s'intéresse tout particulièrement aux effets de la crise sur les migrants, la migration et les rapatriements de fonds.

Comme les éditions précédentes, le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* est la synthèse des connaissances et de l'expérience de collègues de l'OIM du monde entier, recueillies dans le cadre de sessions de consultation et d'un comité consultatif externe, composé notamment de membres du personnel d'autres institutions, de spécialistes externes et de praticiens gouvernementaux. Qu'ils soient tous remerciés pour leur appui. J'espère que le fruit de leur travail permettra d'orienter la façon dont les migrations peuvent être gérées à l'avenir dans l'intérêt de tous.



William Lacy Swing
Directeur général

The image features a white background with decorative blue elements. In the top-left corner, there is a solid blue circle partially cut off by the edge. Below it, a light blue circular arc is visible. A large, thin light blue circle is centered on the page, framing the text.

renforcer les
capacités face
aux changements

I. PERSPECTIVES DES MIGRATIONS A L'ECHELLE DU GLOBE

Les migrations internationales sont appelées à changer d'échelle, de portée et de complexité au cours des prochaines décennies, sous l'effet des déséquilibres démographiques croissants, des modifications de l'environnement, des nouvelles forces politiques et économiques qui s'exercent dans le monde, des révolutions technologiques et des réseaux sociaux. Ces changements ouvriront de nouvelles possibilités sur plusieurs plans : essor économique, recul de la pauvreté, progrès sociaux, innovation culturelle, etc. Ils accentueront aussi les problèmes que nous connaissons déjà et créeront de nouveaux défis, de la migration irrégulière à la protection des droits humains des migrants. La majorité des Etats (et pas seulement dans le monde en développement) ont déjà des difficultés à gérer comme il convient la mobilité internationale des personnes, encore plus à s'adapter aux forces naissantes. Le présent rapport entend aider les gouvernements, les organisations régionales et internationales, la société civile et le secteur privé à se préparer aux chances et aux défis de la migration et à se doter des capacités dont ils auront besoin pour faire face aux changements. Il leur permettra d'évaluer eux-mêmes leurs capacités face aux scénarios futurs et montrera l'importance d'aborder le renforcement des capacités de manière beaucoup plus globale qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

La population de migrants internationaux n'a jamais été aussi vaste. La progression a été rapide ces dernières décennies, même si les migrants représentent toujours à peu près la même proportion de la population mondiale (la carte 1 montre la croissance enregistrée depuis cinq ans). Si la tendance se poursuit au même rythme que durant les vingt dernières années, il pourrait

y avoir 405 millions de migrants en 2050¹. Les migrations internationales concernent une plus grande variété de groupes ethniques et culturels que par le passé² ; beaucoup de femmes migrent maintenant seules ou en qualité de chefs de famille (la carte 2 présente la proportion de femmes dans l'ensemble de la population migrante, par région) ; le nombre de personnes qui vivent et travaillent à l'étranger sans en avoir l'autorisation continue de croître³; enfin, la migration temporaire et les mouvements circulaires ont fortement augmenté⁴. La deuxième partie du rapport expose les tendances de fond à l'échelle des régions et du globe ; elle est essentiellement axée sur les migrations internationales, sans méconnaître pour autant que les mouvements à l'intérieur des pays concernent un nombre bien plus grand de personnes que les flux transfrontières.

La crise économique a ralenti l'émigration dans de nombreuses parties du monde, mais elle ne semble pas avoir stimulé les retours de manière appréciable (voir, dans les aperçus qui composent la partie B du rapport, les répercussions de la crise sur les migrations internationales). La plupart des experts pensent que ce ralentissement prendra fin avec la relance de l'économie et l'expansion du marché de l'emploi. Il est possible en fait que les mouvements dépassent les niveaux antérieurs, puisque les forces qui nourrissent la migration sont toujours présentes. En outre, de nouvelles tendances structurelles se font jour dans l'économie mondiale. Au nombre de ces facteurs

¹ Estimations de l'OIM basées sur les données du DAES, 2009.

² Hugo (2005).

³ PNUD (2009).

⁴ Hugo (2005).

figure la progression rapide de la main-d'œuvre dans les pays moins développés, conjuguée à un plafonnement dans le monde industrialisé : la population active devrait passer de 2,4 milliards en 2005 à 3 milliards en 2020 et 3,6 milliards en 2040 dans les pays moins avancés, tandis qu'elle resterait aux alentours de 600 millions jusqu'en 2050 dans les pays développés⁵. Parallèlement, l'emploi devrait stagner dans plusieurs régions du monde en développement⁶, creusant encore les écarts sur le plan des perspectives économiques et ce, jusqu'en 2030 au moins⁷. Il est probable que la demande de main-d'œuvre étrangère augmentera dans le monde développé pour diverses raisons, dont les effets sociaux et économiques du vieillissement de la population (la carte 3 montre l'évolution démographique dans les pays européens) et le désir d'attirer les étudiants étrangers et les migrants hautement qualifiés⁸. L'impulsion donnée par les réseaux de migration sans cesse plus nombreux et étendus s'affermira sans doute ; de même, les parties prenantes devraient influencer toujours plus sur les mouvements internationaux, alimentant d'autant « l'industrie de la migration⁹ ». Les changements environnementaux devraient entraîner une hausse sensible du nombre de migrants, surtout dans les régions moins développées, même si les rapports entre les deux phénomènes sont complexes et encore impossibles à prévoir.

Une bonne gestion des migrations peut être un puissant moteur de croissance économique et d'innovation dans les pays d'accueil, un vigoureux instrument de développement et de lutte contre la pauvreté dans les pays d'origine, sans parler des grandes avancées qu'elle permet sur le plan des libertés fondamentales et des conditions d'existence des migrants et de leur famille¹⁰. Dans le même temps, le nombre de personnes désireuses de quitter leur pays, que ce soit pour améliorer leur situation économique ou pour échapper aux conséquences des modifications de l'environnement, augmente beaucoup plus vite que les possibilités de migrer légalement, ce qui continue de mettre à rude épreuve la capacité de gérer les frontières et de s'attaquer aux aspects complexes de la migration irrégulière. Des mécanismes vraiment efficaces devront être en place pour faire concorder l'offre et la

demande sur le marché du travail. L'expansion de la population migrante, provenant d'horizons sans cesse plus variés, peut certes accroître la diversité et la vitalité culturelle, mais aussi rendre plus délicate la formulation de bonnes politiques d'intégration. Tous les pays devront prêter soigneusement attention aux changements sociaux qui accompagnent les mouvements migratoires¹¹. Il sera encore plus pressant de protéger les droits humains des migrants, et la question des droits des personnes en situation irrégulière et de la manière de les faire respecter se posera avec plus d'acuité. Les nouvelles formes de migration – tels les mouvements qui s'effectuent sous la pression des effets des changements environnementaux – exigeront d'examiner, voire de reconsidérer, les cadres juridiques et normatifs en place.

Un nombre croissant d'études et de textes sont consacrés à l'avenir des migrations internationales, à leurs perspectives et leurs enjeux¹². Le présent rapport veut compléter et approfondir ces réflexions et d'autres travaux récents en s'attachant aux capacités qui sont et seront nécessaires pour gérer les mouvements de population. Il comporte deux grandes parties. La première analyse les capacités à renforcer en vue de se préparer aux migrations de demain. La deuxième fait le point sur les tendances régionales en matière de migrations internationales, sous l'angle notamment des répercussions de la crise économique mondiale. Comme les éditions qui l'ont précédé, ce rapport entend contribuer à la réalisation du mandat qui a été confié à l'Organisation internationale pour les migrations. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. Elle agit avec ses

¹¹ <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/international-dialogue-migration/interseasonal-workshops/multifaceted-impact-of-migration/cache/offonce/lang/fr>

¹² L'OCDE a publié en 2009 *L'avenir des migrations internationales vers les pays de l'OCDE*, qui analyse les « facteurs d'attraction » et les « facteurs de rejet » de l'immigration depuis cinquante ans et présente une palette de scénarios probables. L'Université d'Oxford tente de préciser les tendances des migrations futures à l'échelle du globe et des régions ainsi que leurs effets sur les pays d'origine – en particulier en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient – et sur les pays d'accueil en Europe. Le groupe de réflexion *European Policy Centre* a chargé une équipe d'étudier les mesures à envisager pour faire face aux grands défis et changements qui surviendront en Europe d'ici à 2030, y compris dans le domaine de la gestion des flux migratoires et de l'intégration. Le tout récent *Rapport mondial sur le développement humain* (2009) du PNUD se penche sur la mobilité des personnes et sur les possibilités d'accroître le développement humain. Du monde en développement, le Projet d'étude des migrations internationales et des diasporas de l'Université Jawaharlal Nehru a lancé une série de rapports sur la migration en Inde (*India Migration Report*), dont le premier numéro renferme des projections sur le « dividende démographique » indien qui contribuera à combler la demande mondiale de main-d'œuvre d'ici à 2020.

⁵ DAES (2009).

⁶ OIT (2009).

⁷ OCDE (2009).

⁸ Khadria (2010).

⁹ Martin, P. (2010).

¹⁰ PNUD (2009).

partenaires de la communauté internationale afin de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration et de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux.

En rappelant que la migration fait partie intégrante de notre époque, ce rapport veut attirer l'attention sur les capacités dont auront besoin les Etats et les autres parties prenantes pour planifier les mouvements migratoires et s'y adapter de manière efficace et durable. Il le fait de trois manières. Tout d'abord, il dresse un « inventaire » des capacités à détenir pour faire face aux changements et défis probables dans le domaine des migrations internationales, en mettant en lumière les éléments les plus importants. Les Etats et autres parties intéressées pourront ainsi apprécier leur degré

de préparation à l'égard des changements à venir. Deuxièmement, il présente certaines activités en cours qui aideront à cerner les lacunes et les faiblesses et à déterminer la meilleure façon de se doter des capacités voulues, en s'appuyant sur la vaste présence de l'OIM dans le monde et sur ses multiples partenariats. Enfin, il énonce une série de recommandations à l'intention des Etats, de la société civile et des organisations internationales qui souhaitent se préparer aux changements futurs.

Nous commencerons par définir ce que recouvre le renforcement des capacités. Nous examinerons ensuite six grands aspects des migrations internationales dont l'évolution exigera sans doute de solides capacités, à savoir la mobilité de la main-d'œuvre, la migration irrégulière, les liens entre la migration et le développement, l'intégration, les changements environnementaux et la gouvernance.



2. RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'expression « renforcement des capacités » est souvent employée dans un sens étroit par les donateurs et les organisations internationales – par exemple, pour parler de la formation et de l'instruction à donner en vue de combler le manque de personnel qualifié, dans le cadre d'un projet de courte durée¹³. Même quand cette notion est entendue dans un sens large, plusieurs définitions s'affrontent (voir celles proposées par le PNUD et par l'Assemblée générale des Nations Unies) ; la confusion redouble si l'on parle de « développement des capacités », bien qu'en principe ce terme désigne un processus de changement émanant de l'intérieur – au sein d'institutions, d'Etats, etc. – tandis que le renforcement des capacités implique généralement un appui extérieur. Vu son emploi fréquent par les gouvernements et les organisations internationales lorsqu'il est question de migrations internationales, nous avons choisi de définir comme suit le renforcement des capacités dans le cadre du présent rapport :

Démarche consistant à consolider les connaissances, aptitudes, compétences, ressources, structures et mécanismes dont ont besoin les Etats et les institutions pour atteindre leurs objectifs de manière efficace et durable et pour s'adapter aux changements.

Entendu ainsi, le renforcement des capacités n'implique pas forcément la création de mécanismes ou de dispositifs nouveaux. Il peut s'agir d'éliminer des systèmes périmés, inadaptés ou inefficaces, d'accroître l'efficacité ou la rentabilité de certaines pratiques, d'étoffer

les dispositifs en place ou de mettre à profit les enseignements tirés dans d'autres contextes et cadres nationaux¹⁴. A eux seuls, les budgets alloués ne permettent pas d'évaluer précisément les capacités. Affecter plus d'argent n'améliore pas toujours la qualité. Il est plus difficile, pour de nombreux Etats et organismes, d'acquérir la maîtrise technique, c'est-à-dire les connaissances et compétences pratiques indispensables pour atteindre efficacement les buts fixés, que de mobiliser des moyens financiers. Le rapport souligne néanmoins qu'adopter une approche globale du renforcement des capacités ne constitue que la première étape de la démarche. Il faut ensuite assurer la mise en œuvre, la vérification de l'application, le suivi et l'évaluation.

Dans le cadre des migrations, le renforcement des capacités englobe généralement les éléments clés suivants¹⁵: recueil de données plus récentes et plus précises sur les flux migratoires et le marché du travail, appui à la définition des buts et priorités de la politique nationale, formation des responsables, élaboration d'un cadre juridique effectif et équitable, mise en place de structures administratives cohérentes, création de mécanismes de consultation entre l'Etat et les autres acteurs nationaux, et coopération internationale. Le Centre africain de renforcement des capacités est un bon exemple d'institution qui s'attaque à de nombreux aspects du renforcement des capacités en matière migratoire (voir l'encadré 1). De manière générale, le renforcement des capacités préconisé dans le présent rapport doit viser à faciliter la définition de politiques qui assurent le déplacement des personnes de manière humaine et ordonnée.

¹³ OCDE (2006).

¹⁴ Lavergne *et al.* (2004).

¹⁵ CMMI (2005).

Encadré 1 : Le Centre africain de renforcement des capacités

Le Centre a été créé en 2009 à Moshi, en République-Unie de Tanzanie afin de : a) favoriser la compréhension des questions liées aux migrants et aux migrations sur la scène internationale ; b) promouvoir une bonne gouvernance de ces questions en Afrique ; c) développer, institutionnaliser et offrir, sur place et à l'extérieur, des programmes de formation sur la gestion des migrations ; et d) renforcer la capacité de gérer les migrations au sein des Etats africains.

Le Centre conduit diverses activités en vue d'atteindre ces objectifs :

- Fourniture aux pays africains qui en font la demande d'une expertise technique pour cerner et relever les grands défis qui se présentent dans divers domaines, dont la gestion des migrations et des frontières, les politiques migratoires et les réformes législatives, administratives et opérationnelles ;
- Analyse et détermination des besoins et des priorités des Etats africains relativement à la formation sur les migrations, en consultation avec les gouvernements et les bureaux extérieurs de l'OIM concernés ;
- Conduite de recherches et création de réseaux en vue de fournir des informations fiables, récentes et à jour sur les problèmes migratoires qui concernent le continent ;
- Classement, rassemblement et diffusion d'informations sur les migrations en Afrique.

Le Centre s'attache avant tout à élaborer, coordonner et dispenser des formations personnalisées et ciblées sur la gestion des migrations et le contrôle des identités. Il procure également une assistance et une formation touchant à d'autres questions, tels les droits de l'homme et la détention, la lutte contre la traite et l'aide aux victimes, la migration de main-d'œuvre et la santé des migrants, activités qu'il entend élargir à l'avenir.

Diverses ressources permettent de rassembler les fonctionnaires de plusieurs pays africains afin de leur offrir des cours sur la manière de gérer les migrations et les frontières pour faciliter les déplacements, le contrôle des passagers et la mobilité des personnes. Par exemple, la trousse *Documents: The Developer's Toolkit* aide les gouvernements à concevoir et produire des pièces d'identité, le manuel *Passport Examination Procedure Manual* explique comment détecter les faux passeports et l'ouvrage didactique *Essentials of Migration Practice – Level 1* expose les grands principes de la migration aux agents de l'immigration qui viennent d'entrer en fonction. Le Centre aide aussi à mettre en place des systèmes d'identification personnelle et d'enregistrement.

Sources : OIM (2009), *African Capacity Building Centre (ACBC)*, brochure, OIM République-Unie de Tanzanie ; Burke, S. (2010), *The African Capacity Building Center – Capacity building in migration and identity management within Africa*, *Keesing Journal of Documents & Identity*, n° 31, 2010.

Plusieurs raisons fondamentales expliquent le choix du renforcement des capacités comme thème du présent rapport, outre le souci d'aborder la question de l'évolution des migrations internationales sous un angle différent des travaux en cours. D'abord et avant tout, il est bon de planifier l'avenir, surtout en période de repli économique où l'on tend à se polariser sur les effets immédiats et le redressement à court terme. En deuxième lieu, il est largement admis que le renforcement des capacités est indispensable pour gérer convenablement les migrations ; c'est même l'un des éléments centraux du mandat confié à l'OIM, soit « de contribuer à faire en sorte que les migrations soient gérées de manière humaine et ordonnée, de promouvoir la coopération internationale en matière migratoire, de faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration, et enfin de fournir une aide humanitaire aux

migrants dans le besoin¹⁶ ». Troisièmement, mettre concrètement l'accent sur une sphère d'activité aide à éviter les spéculations qui vont bon train dans les débats sur l'avenir des migrations (dans l'optique, surtout, des changements environnementaux) et peuvent gêner la formulation des politiques, faute d'avancer des éléments probants ou de dégager un consensus. Même en l'absence d'évolution radicale des dimensions et des forces qui animent les migrations internationales, le renforcement des capacités s'impose dans la majorité des pays – et pas seulement dans le monde en développement – tout simplement pour faire face aux défis actuels. C'est aussi une démarche qui peut être conduite de manière progressive, en fonction des besoins particuliers des Etats et des autres parties prenantes, et qui intègre la nécessité d'établir des priorités dans les orientations politiques.

¹⁶ http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/books/iomfolder_french/iom_in_brief_fr.pdf

Si l'élaboration des politiques migratoires accorde aujourd'hui une plus grande place au renforcement des capacités, c'est parce que l'on reconnaît l'impossibilité de gérer les migrations internationales de façon unilatérale. Par le truchement de l'OIM, les organismes donateurs affectent quelque 100 millions de dollars E.-U. chaque année à des initiatives de renforcement des capacités qui visent notamment à se préparer aux réalités de demain, en particulier dans les domaines de la gestion intégrée des frontières et de la lutte contre la traite des personnes. A elle seule, la Division de la Coopération technique de l'OIM a supervisé en 2009 le déroulement de près de cent projets dans le monde. La Commission européenne finance un nombre croissant d'initiatives de renforcement des capacités de grande envergure ; par exemple, le programme MIEUX (expertise de l'Union européenne en matière de migration) s'intéresse à la migration irrégulière et aux flux composites dans les pays d'origine et de transit. L'Organisation internationale du travail (OIT) aide à étendre les capacités touchant à la mobilité de la main-d'œuvre par le biais de plusieurs programmes de coopération technique et de son Centre international de formation à Turin, en Italie. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies s'efforce d'élargir l'utilisation de systèmes statistiques dans le domaine des migrations internationales. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) s'emploie avec les gouvernements, d'autres agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales à répondre aux besoins urgents des migrants en matière de santé reproductive et à offrir des services dans ce domaine ; il procure également des conseils aux victimes de la traite et fournit assistance, formation et appui techniques aux gouvernements et autres organismes qui souhaitent mettre en place des politiques et des cadres juridiques pour combattre ce fléau. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime collabore avec les gouvernements afin de lutter plus efficacement contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche offre des formations, facilite le dialogue et encourage les partenariats en vue de renforcer les capacités dans le domaine des migrations internationales. Enfin, le Centre de ressources sur le renforcement des capacités de la Banque

mondiale étudie un éventail de questions sur les migrations, de l'exode des compétences à la mobilisation des diasporas.

L'une des idées maîtresses que tente de véhiculer ce rapport est la nécessité d'appréhender de manière beaucoup plus globale et cohérente les mesures de renforcement des capacités qui doivent préparer à relever les défis futurs. Trop souvent, l'assistance offerte dans le domaine de la migration est centrée sur un petit nombre de domaines d'intervention qui reflètent davantage les priorités des donateurs et des pays de destination que celles des pays d'origine et de transit. Les initiatives en cours sont inégalement réparties sur la planète, elles s'intéressent particulièrement à certaines nations ou sous-régions. Elles tendent aussi à porter sur des questions précises – notamment la gestion des frontières, la lutte contre la traite, la migration de retour et la réintégration. Rares sont les initiatives qui cherchent à définir des stratégies d'ensemble à l'échelon des pays et beaucoup sont de courte durée.

La migration apparaît depuis quelques années comme une caractéristique essentielle et indissociable de la vie moderne et d'une économie mondiale toujours plus intégrée, un phénomène qui recèle un potentiel de développement considérable, pour les personnes comme pour les sociétés d'origine et de destination. Cette conception récente ne s'est malheureusement pas accompagnée d'investissements suffisants dans l'élaboration et l'affinement d'outils qui aideraient à tirer parti de façon globale, équilibrée et approfondie du potentiel que présente la migration, tout en minimisant les éventuels effets indésirables.

Le rapport analyse plus précisément le renforcement des capacités au niveau des Etats et introduit parfois des distinctions entre les pays d'origine, de transit et de destination, tout en sachant qu'aujourd'hui la plupart des nations sont, dans une certaine mesure, les trois à la fois. Il importe de bien saisir dès le départ qu'outre les Etats, une multiplicité de parties prenantes – ou d'acteurs – s'intéressent aux formes contemporaines de la mobilité internationale. De fait, l'une des capacités que doivent impérativement posséder les gouvernements est l'aptitude à coopérer et

à consulter les autres parties. Au sein des pouvoirs publics, les collectivités locales sont de nouveaux acteurs de poids, surtout dans les grandes villes, où se concentrent beaucoup de migrants internationaux. Diverses tribunes intergouvernementales, tels les processus consultatifs régionaux, interviennent aussi davantage dans plusieurs aspects des politiques migratoires. Les parties prenantes non gouvernementales englobent la société civile (associations de migrants, médias, milieux universitaires, etc.), le secteur industriel et commercial (entreprises, syndicats, agences de recrutement, par exemple), les organisations internationales et les ONG nationales et internationales. En conséquence, le rapport présente aussi des exemples et des recommandations visant le renforcement des capacités au sein de cet éventail de parties intéressées.

En optant pour une perspective mondiale, le rapport n'ignore pas l'existence d'énormes écarts

dans les capacités en place, notamment entre les pays en développement et les pays développés. Il ne plaide pas pour une normalisation entre tous les Etats, puisqu'une approche unique ne saurait accommoder les réalités différentes des pays dans le domaine des migrations. Il s'attache plutôt à cerner les fossés qui existent entre les moyens dont disposent actuellement les Etats ou parties prenantes et ceux dont ils auront besoin pour relever les défis à venir. Le renforcement des capacités n'est peut-être pas une priorité dans les pays qui ont des moyens modestes, mais suffisants, et qui devraient être relativement épargnés par les nouvelles tendances migratoires. D'autres nations devront peut-être rehausser sensiblement leurs capacités, même si ces dernières sont déjà très développées, en raison des répercussions probables des changements attendus. Autrement dit, ce rapport ne se veut pas normatif. En présentant les principales capacités à détenir, il souhaite aider les Etats et les autres parties prenantes à évaluer leur propre aptitude à s'adapter aux scénarios futurs.

3. MOBILITE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Après un ralentissement de courte durée imputable à la crise économique, la mobilité de la main-d'œuvre devrait reprendre partout dans le monde et excéder les niveaux antérieurs. De nouveaux courants pourraient apparaître, notamment l'importance prise par les économies émergentes d'Asie en tant que pays de destination¹⁷. Les pays d'accueil émergents devront être en mesure de gérer l'afflux de travailleurs étrangers, mais les anciens pays de destination pourraient aussi avoir à renforcer leurs capacités afin de s'adapter aux nouvelles tendances. Les pays d'origine également seront touchés. Les îles du Pacifique, par exemple, seront confrontées dans les prochaines années à des problèmes précis : hausse de l'émigration et même dépopulation, diminution des ressources humaines et compétition avec d'autres pays d'origine en ce qui concerne les programmes de migration saisonnière de travailleurs¹⁸. Selon certains, le repli économique actuel serait l'occasion de réformer les politiques et d'adopter de nouvelles approches avant que la demande de travailleurs ne reprenne¹⁹.

L'une des grandes difficultés que doivent résoudre les politiques de migration de main-d'œuvre est la mise en concordance de l'offre et de la demande de travailleurs à l'échelle régionale et mondiale. Les effets conjugués de phénomènes tels que le poids démographique des jeunes, le chômage structurel, l'intensification de l'agriculture et la restructuration industrielle risquent d'entraîner un excédent de main-d'œuvre dans nombre de pays en développement et d'accroître les pressions pour un accès plus large aux marchés

du travail dans le monde développé et les économies émergentes. Il est probable que la demande de travailleurs migrants augmentera à court terme dans une bonne partie du monde développé (sous l'effet, notamment, de la « crise démographique ») ainsi que dans les économies émergentes, mais pas de manière suffisante pour absorber l'offre. Qui plus est, les possibilités de migrer légalement ne seront sans doute pas les mêmes pour tous les travailleurs, la priorité allant à ceux qui possèdent des qualifications recherchées dans les pays d'accueil (secteur de la santé, par exemple), aux étudiants et au personnel hautement qualifiés, même si l'on aura encore besoin de migrants peu qualifiés²⁰. La réalité et les politiques adoptées en la matière ont toujours présenté un décalage. Une demande existe bel et bien aux deux extrémités de l'échelle des compétences mais, faute de voies légales et adaptées de migration, elle est satisfaite dans bien des cas par la migration irrégulière ou le travail illégal, vu la dépendance chronique de nombreuses parties du monde industrialisé à l'égard d'une main-d'œuvre étrangère bon marché et mal protégée. En outre, la demande de migrants dans plusieurs pays développés et économies émergentes pourrait être limitée, voire réduite, par l'adoption de stratégies différentes ou complémentaires telles que l'augmentation de l'intensité de capital ou de technologie dans les systèmes de production, la délocalisation vers des pays à faible coût de main-d'œuvre, la hausse du nombre d'heures de travail, l'embauche d'inactifs ou l'orientation de l'économie vers des services qui emploient moins de personnel.

Face à l'accentuation probable de l'écart entre l'offre et la demande de main-d'œuvre dans

¹⁷ Hugo (2010).

¹⁸ CESAP (2008).

¹⁹ WEF (2010).

²⁰ OIM (2008).

le monde, les pays de destination et les pays d'origine doivent être en mesure d'évaluer avec soin les besoins de travailleurs étrangers sans porter atteinte aux effectifs nationaux, de définir les règles d'admission et de garantir le respect des droits des migrants. Il faudra élargir la formation offerte aux migrants, étoffer et appliquer les accords bilatéraux et autres sur la mobilité de la main-d'œuvre et étendre les capacités en matière de retour et de réintégration. De surcroît, les régimes de libre circulation des travailleurs risquent de rendre plus difficile la gestion des mouvements par l'adoption de politiques migratoires. L'inadéquation de l'offre et de la demande pourrait amplifier la migration irrégulière, le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et les flux composites. Les moyens nécessaires pour relever efficacement ces défis sont examinés dans la section 4.

Bien que certaines capacités requises pour gérer ces changements ne relèvent pas à proprement parler de la formulation des politiques migratoires (passage de la scolarité au monde du travail, promotion de l'emploi parmi la main-d'œuvre nationale, etc.), elles auront cependant une incidence directe sur l'aptitude à gérer les migrations. Il pourrait être nécessaire de renforcer les capacités dans dix domaines essentiels :

1. Définition des buts de la politique migratoire ;
2. Evaluation du marché du travail sous l'angle de la migration ;
3. Réglementation des admissions et sélection des travailleurs migrants ;
4. Détermination des conditions attachées aux permis de travail ;
5. Formation des migrants et services de placement ;
6. Protection des droits des travailleurs migrants ;
7. Réduction du coût de la migration des travailleurs ;
8. Renforcement et mise en œuvre d'accords bilatéraux ou autres sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
9. Retour et réintégration des migrants ;
10. Mise en œuvre.

3.1 Définition des buts de la politique migratoire

Lorsque la demande de main-d'œuvre étrangère évolue ou lorsqu'apparaît une demande

nouvelle, les décideurs doivent commencer par déterminer quel est le but premier des programmes de migration, puisque cet élément dictera l'approche politique la plus adaptée et, par voie de conséquence, les capacités à détenir. Ce but est souvent l'allègement d'une pénurie de main-d'œuvre, mais d'autres objectifs peuvent s'y ajouter. Ainsi, la lutte contre la migration irrégulière fait partie des grands objectifs de nombreux accords bilatéraux de recrutement, tels ceux conclus entre l'Espagne et la Corée du Sud. Les programmes vacances-travail institués par l'Australie, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni cherchent à promouvoir des rapports politiques ou post-coloniaux particuliers et à favoriser les liens et les échanges culturels. Un autre but peut être la protection des travailleurs nationaux, en restreignant la migration dans certains segments du marché du travail, comme le font les régimes de migration de main-d'œuvre peu qualifiée non agricole aux Etats-Unis d'Amérique. Pour leur part, les programmes de migration circulaire ont pour objectif annexe d'accélérer le développement dans les pays d'origine ; les Pays-Bas et d'autres membres de l'Union européenne (UE) sont en train d'expérimenter ce genre de régimes. Du point de vue des pays d'origine, le but peut être de protéger les droits des ressortissants à l'étranger ou d'accroître l'apport du processus migratoire au développement national (l'encadré 2 présente la politique nationale mise en place à Sri Lanka).

Il convient également de décider assez tôt si l'on privilégiera la migration de main-d'œuvre temporaire ou les régimes qui confèrent le statut de résident ou autorisent une installation définitive. De manière très générale, les pays d'immigration classiques tels l'Australie, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique estiment qu'un certain volume d'immigration permanente est nécessaire pour assurer l'essor économique et maintenir les prestations sociales de base. La plupart des pays européens, pour leur part, continuent à favoriser la migration temporaire, même si les Pays-Bas, le Royaume-Uni et plusieurs autres adoptent des politiques censées accorder plus facilement le statut de résident permanent aux travailleurs étrangers. Les effets de la crise démographique en Europe pourraient exiger un infléchissement en faveur de l'immigration permanente au cours des prochaines années.

Les programmes de migration temporaire peuvent présenter des avantages considérables pour les pays de destination : compenser une croissance démographique faible ou négative et

pallier une pénurie de main-d'œuvre, accroître la capacité d'ajustement aux fluctuations saisonnières et cycliques de l'économie, combler le manque de main-d'œuvre dans des secteurs précis, renforcer la compétitivité de certaines branches de l'économie sur la scène internationale, etc²¹. Ils comportent aussi des risques. Les Etats demandent parfois aux pays d'origine de garantir le retour et la réadmission de leurs ressortissants, même si ceux-ci n'ont

pas toujours les capacités institutionnelles de le faire. Imposer trop de restrictions peut pousser les migrants vers la clandestinité. La migration temporaire alimente la migration irrégulière si les travailleurs restent sur le territoire au-delà de la période de validité de leur visa. Enfin, le coût socio-économique n'est pas négligeable pour les migrants, qui vivent séparés de leur famille et n'ont pas droit aux prestations sociales.

Encadré 2 : La politique nationale de migration de main-d'œuvre à Sri Lanka : démarche et résultat

L'Organisation internationale du travail a aidé le Gouvernement sri-lankais à adopter une politique de migration de main-d'œuvre, comme le demandait le Ministère de la promotion de l'emploi à l'étranger et de la protection des travailleurs migrants.

Les grandes difficultés éprouvées pour gérer les mouvements de travailleurs et protéger les migrants constituaient la toile de fond de la démarche. Comme l'avait rappelé la Politique nationale pour un travail décent à Sri Lanka, la vulnérabilité des travailleurs qui migrent dans des conditions peu sûres soulevait de vives préoccupations, en dépit des nombreuses mesures prises. La concentration des migrants dans des catégories professionnelles peu qualifiées dominées par les travailleuses domestiques, en direction notamment des pays du Golfe, s'était soldée par de graves problèmes de protection et de piètres conditions de travail qui avaient limité les avantages de la migration.

De nombreuses parties intéressées par la question de la migration à Sri Lanka ont été associées à la formulation de la politique nationale : ministères et organismes publics (en particulier le Ministère de la promotion de l'emploi à l'étranger et de la protection des travailleurs migrants, le Bureau sri-lankais de l'emploi à l'étranger, le Ministère du travail et de la main-d'œuvre, le Ministère des affaires extérieures et le Ministère de la santé et de la nutrition), partenaires sociaux (associations d'employeurs et de travailleurs), agences de recrutement, société civile, milieux universitaires, ONG et organisations internationales (OIM, OIT, PNUD et UNFPA). Un comité directeur tripartite représentant ces différents acteurs a été créé et placé sous la direction du ministère à l'origine de la demande. Des groupes de travail thématiques ont conduit les travaux préparatoires dans trois domaines : gouvernance et réglementation de la migration de main-d'œuvre, protection des travailleurs et contribution de la migration au développement.

Les grands objectifs de la nouvelle politique nationale étaient les suivants : établir une vision à long terme du rôle que devait jouer la migration de main-d'œuvre dans l'économie, améliorer la protection des droits des migrants et accroître les avantages, tout en minimisant les inconvénients, de la migration. Un plan d'action pour l'application des différents aspects de la politique a également été élaboré.

Le projet de texte a été approuvé lors d'une consultation nationale tripartite en octobre 2008 et le Ministère de la promotion de l'emploi à l'étranger et de la protection des travailleurs migrants a adopté le document et obtenu l'assentiment du Cabinet en avril 2009.

Les principaux éléments de la démarche furent les suivants : ferme engagement du ministère responsable ; liens établis avec la stratégie nationale de développement et le Plan d'action pour un travail décent ; participation des parties prenantes locales à l'énoncé de la politique, l'OIT facilitant simplement le processus ; choix d'une approche fondée sur les droits, en accord avec les normes internationales ; intégration des questions de genre comme thème transversal ; et, élaboration d'un plan d'action clair pour la mise en œuvre.

Source : Ministère de la promotion de l'emploi à l'étranger et de la protection des travailleurs migrants (2008), *National Labour Migration Policy for Sri Lanka*, gouvernement de Sri Lanka, Colombo, http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/mpolicy_srilanka_en.pdf

²¹ Abella (2006).

3.2 Evaluation de la pénurie de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés

Il faut, pour bien gérer la mobilité de la main-d'œuvre, être en mesure d'évaluer précisément et régulièrement la demande de migrants sur le marché du travail – pour les pays de destination, bien sûr, qui désirent réglementer l'admission de travailleurs étrangers, mais aussi pour les pays d'origine, qui pourraient souhaiter, par exemple, offrir une formation adaptée aux migrants éventuels. Il existe différentes façons d'estimer le besoin de main-d'œuvre étrangère dans un pays, une région ou un secteur d'emploi, qui exigent toutes des capacités différentes. Les deux méthodes les plus courantes sont l'établissement de contingents et l'examen du marché du travail²².

Les contingents déterminent le nombre de travailleurs qui peuvent être admis dans un pays. Ils sont en principe fixés une fois par année, souvent à un échelon élevé du gouvernement (comme c'est le cas en République de Corée) et en consultation avec les partenaires sociaux. L'attribution des responsabilités correspondantes à un ministère ou un organisme public, ainsi que la mise en place des mécanismes de consultation voulus, a des implications directes sur le plan du renforcement des capacités. De plus, la manière de définir et de mesurer une pénurie de main-d'œuvre n'est pas la même partout. Il n'est pas certain que les différents modèles puissent être appliqués avec profit dans tous les pays qui se dotent d'un nouveau système. En Grande-Bretagne, des réunions sectorielles d'experts sont organisées tous les trois mois pour mettre à jour les informations sur le marché du travail transmises par les employeurs. Le Gouvernement néerlandais procède à des projections d'emploi pour anticiper les pénuries dans certains secteurs ou branches professionnelles, en se basant sur le nombre de personnes qui entrent dans la vie active et qui en sortent, et sur la demande de main-d'œuvre escomptée. L'Allemagne, l'Espagne et la France font largement appel aux collectivités locales pour repérer le manque de travailleurs. Le Gouvernement espagnol fixe des contingents après avoir tenu avec les partenaires sociaux et les gouvernements régionaux des consultations

visant à cerner les pénuries sur le marché du travail²³. Au Kazakhstan, ce sont les pouvoirs locaux qui présentent au Ministère du travail et de la protection sociale une estimation du nombre de permis à délivrer.

Le contingentement présente l'avantage de donner à la classe politique, aux administrateurs, aux employeurs, à la société civile et au public un cadre de référence clair en ce qui concerne l'admission de travailleurs étrangers. Il peut aussi servir des objectifs politiques importants touchant au besoin de main-d'œuvre, et aider à apaiser les inquiétudes de la population face à la migration. En général, les chiffres sont ajustés une fois par an selon l'évolution des conditions économiques et politiques. Certains gouvernements fixent des sous-contingents – par secteur (Royaume-Uni), par profession (Italie), par région d'accueil (Australie) ou par taille d'entreprise (Allemagne). Un inconvénient majeur du contingentement est la difficulté de garantir que le nombre de permis, fixé à l'avance, coïncidera avec les besoins réels sur le marché du travail²⁴. En outre, la réglementation et la bureaucratie sont souvent lourdes ; beaucoup d'employeurs estiment que ces systèmes manquent de souplesse et s'adaptent mal aux fluctuations de la demande. Enfin, il n'est pas toujours aisé, concrètement, de mettre en rapport les migrants potentiels et les employeurs, ce qui ouvre la porte à l'exploitation de travailleurs vulnérables par des intermédiaires ou des agents sans scrupules.

La plupart des pays d'accueil en Europe procèdent à un examen du marché du travail lorsqu'un migrant présente pour la première fois une demande de permis de travail ou souhaite changer d'emploi avant que ne soit écoulée la période fixée pour avoir librement accès à tous les postes vacants. Cet exercice sert à déterminer s'il existe déjà sur le marché intérieur des personnes capables d'effectuer le travail en question. Les employeurs doivent en principe annoncer pendant une période donnée les postes à pourvoir auprès des organismes nationaux d'emploi ou démontrer qu'ils ont activement cherché des candidats pendant le délai exigé. Les capacités requises sont considérables et variées, puisqu'il faut, entre autres, créer un organisme national de l'emploi, informer les employeurs de la marche à suivre et s'assurer du respect des règles établies.

²² OIT (2009).

²³ Collett et Münz (2010).

²⁴ OCDE (2007).

L'examen du marché du travail est rapide et simple dans les pays qui ont un faible taux de chômage et de bons services de placement ; c'est le cas en Irlande où, après l'élargissement de l'UE, le nombre de permis délivrés chaque année était simplement déterminé par les demandes émanant des entreprises²⁵. En revanche, l'exercice peut prêter à controverse quand les employeurs souhaitent embaucher des travailleurs étrangers dans un pays où sévit le chômage – par exemple aux Etats-Unis d'Amérique, où les agriculteurs ont présenté de telles demandes, et en Allemagne, où des employeurs ont voulu faire venir des travailleurs agricoles temporaires de Pologne. Il pourrait en aller de même dans plusieurs Etats du Conseil de coopération du Golfe (CCG) qui voient le chômage progresser, surtout parmi les jeunes hommes²⁶. L'utilité de tels examens dans les nouveaux pays de destination variera donc grandement selon les conditions présentes sur le marché local du travail.

3.3 Réglementation des admissions et sélection des travailleurs migrants

Après avoir évalué la demande de travailleurs étrangers, les pays de destination doivent élaborer des mécanismes efficaces pour réglementer les admissions et sélectionner les migrants. Les deux modèles les plus courants sont les programmes d'immigration fondés sur l'emploi et les programmes de migration temporaire.

Les programmes d'immigration fondés sur l'emploi favorisent l'entrée de migrants, le plus souvent qualifiés, en vue de leur établissement sur le territoire national. Ils font depuis longtemps partie des régimes d'immigration canadiens et américains, mais sont plus difficilement applicables dans les pays qui ne souhaitent pas que la migration de main-d'œuvre donne lieu à une installation de longue durée. Dans ce genre de programmes, la réglementation des entrées et le choix des travailleurs peuvent se faire de trois façons : attribution de points, délivrance de permis de travail ou possibilité offerte aux étudiants étrangers de travailler et s'établir dans le pays à la fin de leurs études.

L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande utilisent depuis longtemps un système de points pour autoriser l'entrée des travailleurs étrangers, imités depuis peu par plusieurs pays d'Europe. Les critères qui déterminent l'attribution des points diffèrent, mais incluent souvent l'instruction et les qualifications, l'expérience professionnelle et un ensemble d'indicateurs de la capacité de s'établir à long terme. Des points supplémentaires sont parfois accordés aux migrants qualifiés qui acceptent de travailler dans certains secteurs ou certaines régions.

Le grand avantage de ce système est la possibilité d'adapter d'année en année le nombre de points associés à chaque caractéristique et de modifier les critères qui donnent droit à des points supplémentaires. Le gouvernement peut ainsi ajuster les règles de manière à attirer les migrants dans les secteurs qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre, comme l'a fait le Canada avec son Programme d'aides familiaux (voir l'encadré 3). Le système de points présente trois inconvénients majeurs : il exige de vérifier les qualifications et les diplômes obtenus à l'étranger, il présume que les qualifications sont transférables d'un pays à l'autre, et il postule que les qualifications sont synonymes de compétences²⁷.

²⁵ Ruhs (2005).

²⁶ Shah (2007).

²⁷ Koser (2009b).

Encadré 3 : Le Programme canadien des aides familiaux résidents

Ce programme unique en son genre permet l'admission d'aides familiaux au Canada. Il a remplacé en 1992 le Programme concernant les employés de maison étrangers, qui existait depuis 1981. Il s'agit d'une variante de la catégorie économique qui autorise à venir travailler au Canada sans se plier aux exigences du système de points, du parrainage familial ou de la demande de statut de réfugié. Comme beaucoup de pays développés, le Canada souffre d'un manque d'aides familiaux prêts à habiter chez des personnes qui ont besoin de soins, situation appelée à empirer sous l'effet du vieillissement de la population.

Selon Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le Programme vise en premier lieu à combler la pénurie de personnel soignant qui doit habiter dans la résidence privée du client (lequel peut aussi être l'employeur). L'expression « aide familial » est définie comme suit dans le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés : « Personne qui fournit sans supervision des soins à domicile à un enfant, à une personne âgée ou à une personne handicapée, dans une résidence privée située au Canada où résident à la fois la personne bénéficiant des soins et celle qui les prodigue ». Pour bénéficier du Programme, une demande doit être adressée directement à CIC. Les exigences à satisfaire sont les suivantes :

- obtenir de Ressources humaines et Développement des compétences Canada une lettre de confirmation d'emploi adressée à l'employeur, indiquant que le marché du travail manque d'aides familiaux résidents ;
- détenir un contrat écrit avec le futur employeur ;
- avoir terminé avec succès des études d'un niveau équivalant à un diplôme d'études secondaires au Canada ;
- avoir suivi au minimum six mois de formation reconnue à temps plein dans un domaine pertinent ou avoir au minimum un an d'expérience à temps plein rémunérée (dont six mois auprès du même employeur) dans un domaine pertinent au cours des trois années précédant le dépôt de la demande ;
- détenir une bonne connaissance de l'anglais ou du français (langues officielles du Canada) ;
- obtenir un permis de travail avant d'arriver au Canada.

Le Programme n'a pas été créé pour faciliter l'installation définitive d'aides familiaux, mais il peut donner dans certains cas le droit de résidence permanente. Les récentes modifications apportées facilitent ce changement de statut et étendent la protection offerte aux migrants, notamment par la création d'une ligne téléphonique réservée aux aides familiaux résidents et la délivrance rapide de nouveaux permis de travail aux personnes victimes d'exploitation sur leur lieu de travail. Nul doute que, dans sa nouvelle forme, le Programme saura mieux répondre aux besoins des aides familiaux et des clients.

Sources : CIC (2009), *Le Programme des aides familiaux résidents : Qui peut présenter une demande ?* <http://www.cic.gc.ca/English/work/caregiver/apply-who.asp>; CIC (2008), *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Citoyenneté et Immigration Canada.

Les permis de travail accordent en principe le droit d'exercer un emploi pendant une période limitée. Les règles diffèrent d'un pays à l'autre, mais on retrouve généralement les éléments ci-après²⁸:

- La demande d'admission est présentée à partir de l'étranger, en réponse à une offre d'emploi officielle ;
- L'autorisation d'entrer sur le territoire est accordée par les agents consulaires dans le pays d'origine ;
- Un permis d'embauche est accordé à l'employeur ou un permis de travail au travailleur, parfois les deux ;
- Le travailleur doit généralement obtenir, à part, un permis de séjour ;

- Le permis de travail ou le permis d'embauche est limité dans le temps, mais peut être reconduit si l'emploi est toujours disponible ;
- Le migrant peut changer d'emploi à son gré après un certain nombre d'années de travail ou de résidence dans le pays.

Le système des permis de travail n'est pas sans inconvénients. Tout d'abord, le travailleur risque d'être exploité si le permis est détenu par l'employeur. Deuxièmement, la diversité croissante des permis délivrés s'est traduite par une multiplication des types d'autorisations de séjour. Enfin, la gestion des programmes peut être extrêmement lourde sur le plan administratif²⁹.

²⁸ OSCE/OIM/OIT (2006).

²⁹ OIM 2008.

Plusieurs pays de destination s'intéressent de près aux étudiants étrangers³⁰. Les taux d'admission sont restés élevés même pendant la crise économique mondiale, et l'on s'attend à une compétition encore plus vive pour attirer cette population. Les pays d'accueil, anciens ou récents, devront accroître leur avantage concurrentiel sur ce marché en offrant des conditions intéressantes aux étudiants étrangers, par exemple en les autorisant à rester et travailler sur le territoire après leur scolarité. En Irlande, la Loi de 2007 sur les permis de travail a établi un système à deux paliers : les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en Irlande ont la possibilité de rester pendant six mois à l'issue de leurs études, afin de chercher un emploi. Si leur quête est fructueuse, ils peuvent demander à changer de statut.

Les programmes de migration temporaire partent du principe que les travailleurs rentreront chez eux à la fin de leur contrat. Il en existe plusieurs catégories : travail saisonnier, régimes sectoriels, vacances-travail, stages et travail domestique³¹. Certains n'autorisent les migrants à travailler que dans des secteurs précis confrontés à une pénurie de main-d'œuvre. C'est le cas du régime sectoriel britannique, qui vise l'emploi temporaire de travailleurs peu qualifiés dans l'industrie alimentaire et le secteur de l'accueil.

Les programmes de migration temporaire peuvent être ouverts aux ressortissants de tous les pays, ce qui est généralement le cas quand on veut attirer une main-d'œuvre qualifiée ou combler un manque de main-d'œuvre dans divers secteurs ; ils peuvent aussi s'appuyer sur des accords de recrutement ou des mémorandums d'accord bilatéraux, comme il en sera question plus loin (voir la section 3.8).

C'est parfois le gouvernement qui se charge de recruter la main-d'œuvre temporaire destinée à compenser l'insuffisance de travailleurs dans un secteur, que ce soit à l'échelon national ou au niveau local ou régional. Dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les hauts fonctionnaires des ministères de l'emploi, du travail ou de l'immigration entrent en contact avec les autorités locales ou régionales. Il arrive aussi que les agences nationales de l'emploi définissent et appliquent elles-mêmes les

règles de recrutement – comme en Allemagne, où l'Agence fédérale de l'emploi embauche directement les travailleurs saisonniers en s'adressant aux services de placement dans les pays d'origine. La formulation des politiques incombe généralement aux ministères de l'emploi, du travail ou de l'immigration, tout comme la définition des modalités de recrutement ; cette dernière tâche est souvent exécutée avec le concours des représentants d'employeurs, de syndicats et de travailleurs étrangers ou en consultation avec ceux-ci. Pour sa part, le Gouvernement espagnol a confié à l'OIM le soin de recruter en son nom des travailleurs temporaires peu qualifiés en Equateur.

Les entreprises qui manquent de personnel se chargent parfois du recrutement. Elles embauchent directement dans les pays d'origine quand il n'existe pas d'accord bilatéral, ou s'adressent à des agences privées de placement implantées dans l'un ou l'autre des deux pays ou à d'autres intermédiaires. Les règles d'embauche établies au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers du Mexique et des Antilles sont fréquemment citées en exemple. Ce programme permet aux agriculteurs canadiens d'employer pendant au maximum huit mois par an des travailleurs étrangers originaires de divers pays. En ce qui concerne le Guatemala et le Mexique, un mémorandum d'accord bilatéral stipule qu'il appartient au gouvernement du pays d'origine de recruter les travailleurs et de négocier leur rémunération avec les autorités canadiennes. Un autre programme autorise l'entrée au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique d'ouvriers agricoles originaires du Guatemala. Le Ministère du travail de ce pays recrute les travailleurs, et le consulat à Montréal assure la liaison pendant que les migrants séjournent au Québec.

Enfin, le recrutement de travailleurs étrangers peut passer par des agences privées qui opèrent dans les pays d'origine et de destination. Les services offerts sont très variables, allant de la simple mise en relation des deux parties à un ensemble complet englobant l'embauche, l'évaluation des compétences, l'organisation du voyage, l'obtention des visas et l'arrangement des conditions d'existence sur place³². La section 3.6 analyse les mesures qui peuvent être prises pour réglementer et surveiller les activités de ces agences.

³⁰ Ibid.

³¹ Martin, P. (2007).

³² OCDE (2004).

3.4 Détermination des conditions attachées aux permis de travail

Les Etats qui font appel à une main-d'œuvre étrangère, sur une base temporaire notamment, doivent prendre des décisions claires et transparentes quant aux règles imposées, et avoir les capacités nécessaires pour faire appliquer et respecter ces règles. Les conditions attachées aux permis de travail varient sur de nombreux points : période de validité et possibilité de reconduction, changement d'emploi, droits du migrant en cas de licenciement, accès au statut de résident permanent, regroupement familial et autres droits sociaux. De manière générale, des conditions plus avantageuses sont accordées aux bénéficiaires de programmes d'immigration fondés sur l'emploi et aux travailleurs qualifiés, ce qui soulève certaines questions du point de vue de l'équité.

La période de validité des permis de travail doit être examinée avec soin en raison des conséquences importantes qu'elle peut avoir. Les programmes qui offrent des permis de courte durée sans possibilité de reconduction risquent de ne pas attirer beaucoup de travailleurs, même parmi les moins qualifiés. Les programmes de migration de main-d'œuvre saisonnière sont souvent assortis de règles strictes. Ainsi, les migrants admis au Royaume-Uni en vertu du Dispositif pour les travailleurs agricoles saisonniers reçoivent une carte de travail dont la période de validité va de cinq semaines à six mois. Si l'autorisation de travailler est accordée pour moins de six mois, il est possible de présenter une nouvelle demande à l'expiration de la première carte, mais la deuxième tiendra compte du temps déjà accompli en tant que travailleur saisonnier, et aucune prolongation n'est accordée au-delà de six mois. Les migrants peuvent tenter de bénéficier à nouveau du Dispositif après une période de trois mois, mais ils ne peuvent rester sur le territoire pendant cette période. Au contraire, la plupart des programmes de migration temporaire qui s'adressent à des travailleurs plus qualifiés comportent des permis de plus longue durée, une possibilité de reconduction simple, et souvent aussi une voie vers la résidence permanente. Les bénéficiaires reçoivent au départ un permis valide trois ans en France, cinq ans au Royaume-Uni.

En général, les migrants hautement qualifiés ont librement accès au marché du travail, que ce soit dès leur admission ou après un certain nombre

d'années. Les migrants peu qualifiés, quant à eux, sont souvent liés à un employeur particulier, que ce soit pendant toute la durée de leur permis ou pendant une période plus longue que celle imposée aux travailleurs qualifiés, et sont astreints à des règles plus strictes concernant l'accès au travail. La liberté de changer d'emploi dans le pays de destination est pourtant une bonne mesure de protection, dans la mesure où elle permet de quitter un employeur peu scrupuleux.

Les marchés régionaux du travail, tel celui de l'UE, prévoient la libre circulation des personnes, si bien que les ressortissants des Etats membres peuvent chercher un emploi dans un autre pays au même titre que les nationaux. D'ordinaire, les étudiants étrangers, les participants aux programmes vacances-travail et les autres migrants dont la présence sur le territoire n'est pas principalement motivée par le travail ont eux aussi librement accès aux emplois³³.

Selon les normes adoptées par l'OIT et par l'ONU, un migrant qui perd son emploi ne devrait pas être automatiquement ou immédiatement obligé de quitter le territoire mais être considéré comme un membre de la population active. Si un migrant ne peut plus exercer son emploi à cause de son état de santé, d'un licenciement ou d'une faillite de l'employeur, l'article 8 de la Convention n° 143 de l'OIT dispose que :

1. A la condition qu'il ait résidé légalement dans le pays aux fins d'emploi, le travailleur migrant ne pourra pas être considéré en situation illégale ou irrégulière du fait même de la perte de son emploi, laquelle ne doit pas entraîner par elle-même le retrait de son autorisation de séjour ou, le cas échéant, de son permis de travail.
2. Il devra, en conséquence, bénéficier d'un traitement égal à celui des nationaux, spécialement en ce qui concerne les garanties relatives à la sécurité de l'emploi, le reclassement, les travaux de secours et la réadaptation.

Les migrants devraient disposer d'une période suffisante (six mois au moins) pour retrouver un emploi à la suite d'un licenciement ; il s'agit là d'une protection fondamentale qui devrait aussi être accordée aux travailleurs temporaires, afin de préserver leurs droits (dont celui de

³³ Martin, P. (2007).

percevoir des prestations de base) et de prévenir l'exploitation.

Il est important de déterminer les autres droits sociaux dont bénéficient les migrants, par exemple l'accès aux services publics. En Irlande, le droit des travailleurs étrangers à divers services et indemnités, dont les allocations de chômage, est régi par le critère de « résidence habituelle », en vertu duquel les migrants n'ont droit à divers avantages qu'après avoir passé un certain temps dans le pays³⁴. Cette expression est censée connoter un degré de permanence attesté par une présence physique régulière au cours d'une période donnée. Elle sous-entend un lien étroit entre le requérant et le pays auprès duquel est déposée la demande, et s'en remet largement aux faits. Voici les principaux éléments qui ont été retenus dans le droit irlandais et européen :

- Durée et continuité de la résidence en Irlande ou dans un autre pays visé ;
- Durée et motif de toute absence de l'Irlande ;
- Catégorie et profil d'emploi ;
- Principal centre d'intérêt du requérant ;
- Intentions du requérant qui se dégagent des éléments considérés.

Une autre question à cet égard concerne le transfert dans le pays d'origine des cotisations que les migrants ont versées aux régimes de protection sociale. On s'accorde à reconnaître que la meilleure façon de procéder est de signer des conventions bilatérales fondées, de préférence, sur les normes déjà adoptées par plusieurs pays³⁵. Ainsi, l'arrangement régional novateur conclu par les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pourrait fort bien se traduire par l'adoption d'approches et de mécanismes d'échelle régionale³⁶.

Il est rare que les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre autorisent le regroupement familial, contrairement aux programmes de migration fondés sur l'emploi qui visent des travailleurs plus qualifiés, mais les conditions varient. Les règles diffèrent également

en ce qui concerne la possibilité qu'ont les personnes à charge de travailler. Au Royaume-Uni, les personnes à charge de titulaires d'un permis de travail ordinaire ont le droit d'exercer n'importe quel emploi ou de travailler pour leur compte, à condition de posséder une autorisation d'entrée sur le territoire britannique en cours de validité.

Les programmes de migration fondés sur l'emploi, tels que ceux qui existent en Australie, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, ouvrent souvent la porte au statut de résident permanent, la principale différence étant la période fixée avant de pouvoir déposer une demande. Les travailleurs admis sur une base temporaire ont moins de possibilités. Certains pays autorisent toutefois, de manière strictement limitée et réglementée, les personnes employées en vertu de programmes de migration temporaire à obtenir le droit de séjourner de manière permanente, sur la base d'un ensemble de règles et de critères clairement définis. Ils peuvent également instaurer un système de points. Ainsi, pour présenter une demande de résidence permanente au Canada, il faut :

- Satisfaire à des exigences minimales sur le plan de l'expérience professionnelle ;
- Démontrer que l'on détient suffisamment de fonds pour s'établir ;
- Accumuler assez de points sur six critères de sélection : instruction, maîtrise de la langue, expérience, âge, emploi réservé au Canada et capacité de s'adapter.

Les pays d'accueil accordent parfois aux migrants temporaires le droit de résidence permanente pour des motifs non économiques, comme le mariage avec un citoyen ou un résident permanent. Aux termes de la Loi relative à l'immigration et à l'intégration adoptée récemment en France, les conjoints de citoyens français doivent attendre trois ans avant de demander une carte de résidence, dont la durée est fixée à dix ans. Quatre années de mariage sont exigées pour que le conjoint d'un citoyen français puisse déposer une demande de naturalisation.

3.5 Formation des migrants et services de placement

Si les pays de destination qui font appel à une main-d'œuvre étrangère doivent faciliter l'admission ordonnée des travailleurs et

³⁴ Ruhs (2006).

³⁵ OSCE/OIM/OIT (2006).

³⁶ Voir le Dialogue international sur la migration de l'OIM, *La migration et le transnationalisme*, mars 2010, <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/international-dialogue-migration/intersessional-workshops/migration-and-transnationalism/lang/fr>, et la présentation de la CARICOM par Reginald Thomas http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/migration_and_transnationalism_030910/Session1-Thomas.pdf

garantir leurs droits, les pays d'origine qui encouragent l'émigration doivent, quant à eux, former les personnes susceptibles de travailler à l'étranger ; ils doivent en outre tisser des liens avec les pays d'accueil afin de connaître les perspectives d'emploi, s'assurer que les qualifications seront reconnues et protéger les droits de leurs ressortissants. Cette fonction revient généralement au secteur privé, mais certains Etats préfèrent s'en charger eux mêmes. Le Gouvernement de Maurice, par exemple, a établi avec l'OIM une base de données sur l'emploi à l'étranger ; la sélection des travailleurs se fait par le Ministère des finances, de concert avec l'Organisation. En Indonésie, le gouvernement vient d'achever plusieurs initiatives en collaboration avec l'OIM : élaboration de systèmes de placement et de préparation au départ, création de mécanismes de protection des travailleurs migrants, amélioration des statistiques sur la situation des expatriés et renforcement des capacités et de la coopération en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre, notamment avec Bahreïn, le Koweït, la Malaisie et Singapour.

Les activités de ce genre sont de plus en plus souvent menées à bien par les centres d'information des migrants (voir l'encadré 4)³⁷, qui orientent les travailleurs vers des établissements d'enseignement et financent une partie de la formation ou dispensent eux-mêmes des cours. Le Centre d'information sur la migration créé en Slovaquie est un modèle du genre. A l'issue d'une série de rencontres d'orientation et d'entretiens privés qui aident les migrants à établir leur plan personnel et à comprendre comment le réaliser, le Centre subventionne la formation professionnelle. Il suit les progrès accomplis et facilite la prise de contact avec les employeurs. L'ensemble de la démarche est évaluée à la fin des cours, afin de s'assurer qu'une formation appropriée a bien été fournie.

L'aide à la recherche d'emploi fait partie du mandat d'un grand nombre de centres d'information des migrants. Ce service est souvent offert de manière indirecte, surtout quand il n'existe pas d'accords bilatéraux ou multilatéraux assortis de mécanismes propres à faciliter le recrutement. C'est ce que fait la Maison des Congolais de l'étranger et des migrants, en République démocratique du Congo. Le portail de son site Web renvoie à d'autres sites d'emploi, sur le territoire national et à l'étranger. Les travailleurs ont ainsi la possibilité de savoir quels postes sont vacants et de présenter leur candidature. En Croatie, le Centre d'information sur la migration indique quels sont les contingents en place à l'étranger, afin que les migrants puissent s'orienter vers des emplois précis.

Les centres d'information jouent un autre rôle important, bien qu'indirect, en veillant à ce que les qualifications des migrants soient reconnues. Il peut être très difficile pour les travailleurs qui partent à l'étranger ou qui rentrent chez eux de trouver un emploi à la mesure de leurs compétences si leurs études et leur expérience professionnelle ne sont pas validées. Plusieurs centres ont engagé des négociations afin que les qualifications acquises à l'étranger soient reconnues dans les pays de destination. Au Portugal et en Slovaquie, qui ont mis en place de tels mécanismes, les centres d'information assistent les migrants dans leur démarche ; au Portugal, le Centre national d'appui aux immigrants offre un service d'aide et d'information qui met en relation les migrants et les services gouvernementaux chargés de valider les qualifications.

³⁷ Etude de l'OIM sur les centres de ressources pour les migrants, FMMD (2009).

Encadré 4 : Les centres d'information des migrants

Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales ont commencé dans les années 1970 à ouvrir des centres d'information des migrants ou des établissements équivalents dans les pays d'origine et de destination. L'intérêt porté à ce genre d'organismes s'explique par leur contribution à une bonne gestion des migrations. De fait, ces centres entendent devenir des pôles de référence dans le domaine de la migration régulière.

Leurs appellations varient, en écho à la diversité des acteurs qui les ont mis sur pied, à leur mode de fonctionnement et aux objectifs qu'ils poursuivent, mais ils présentent plusieurs caractéristiques communes. En substance, ils forment une structure indépendante et impartiale qui donne aux migrants des renseignements fiables sur les filières légales qu'ils peuvent emprunter, sur leurs droits et obligations tout au long du processus et sur les précautions à prendre pour tirer pleinement parti de leur démarche.

Par les services qu'ils offrent, les centres d'information aident directement ou indirectement à atteindre plusieurs objectifs essentiels, dont :

- faciliter la migration régulière ;
- protéger tous les migrants, quel que soit leur statut ;
- prévenir la migration irrégulière ;
- promouvoir un retour durable et volontaire (le cas échéant) ;
- intégrer les migrants dans la société d'accueil (le cas échéant) ;
- resserrer les liens entre la migration et le développement.

Un grand nombre de centres de ressources ont ouvert leurs portes ces dernières années afin de fournir aux migrants des services qui leur permettent de se déplacer de manière légale, volontaire, ordonnée et sûre. C'est là un bon moyen de donner aux migrants la possibilité de contribuer au développement et de mieux se protéger :

- S'agissant de l'apport au développement, les centres de ressources jouent un rôle décisif en expliquant aux migrants comment leur séjour à l'étranger, les fonds qu'ils rapatrient et la préparation de leur retour peuvent être associés au développement.
- S'agissant d'une meilleure protection, les centres de ressources rassemblent et diffusent largement des informations sur la façon dont les migrants peuvent faire valoir leurs droits et lutter contre l'exploitation. Plusieurs offrent également des services d'accès à la justice.

Source : OIM (2009), *Migrant Resource Centres: Examining Global Good Practices in Providing Services to Empower Migrants for Development and Protection* (rapid assessment of Migrant Resource Centres (MRCs)), communication présentée dans le cadre de la table ronde 2 du Forum mondial sur la migration et le développement organisé à Athènes en 2009.

3.6 Protection des droits des travailleurs migrants

La protection des droits des migrants se heurte à de nombreuses difficultés, surtout si la personne travaille dans un secteur informel et peu réglementé, comme les travaux domestiques, ou est contrainte à un travail forcé. Les migrants en situation irrégulière sont particulièrement exposés à l'exploitation. Parmi les graves problèmes relevés figurent les menaces ou blessures physiques, l'entrave à la liberté de mouvement (interdiction de quitter le lieu de travail ou un espace soigneusement délimité), la servitude pour dettes, le non-versement ou la réduction excessive du salaire, la confiscation du passeport ou des pièces d'identité et la menace de dénonciation aux pouvoirs publics dans le cas

d'une immigration illégale. L'augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre risque d'aggraver ces problèmes pour les migrants qui détiennent peu de qualifications ou se trouvent en situation irrégulière.

Deux ensembles d'instruments internationaux énoncent les droits des migrants : les grands traités en vigueur concernant les droits de l'homme³⁸, et le droit international du travail,

³⁸ Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), Convention relative aux droits de l'enfant (1989), Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).

dont deux conventions de l'OIT (n° 97 et 143) qui touchent à la protection des travailleurs migrants. En outre, les deux protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée s'attaquent à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants. La Convention sur les travailleurs migrants suscite de vifs débats ; elle a été ratifiée par 42 Etats, parmi lesquels ne se trouve aucun grand pays de destination dans le monde développé, ni aucun membre de l'UE. Plusieurs motifs sont avancés pour ne pas adopter cet instrument : le champ d'application et la complexité de la Convention, les obligations techniques et financières imposées aux signataires, le sentiment que le texte s'oppose ou n'ajoute rien aux lois nationales sur la migration, et le fait de donner aux migrants (notamment à ceux qui se trouvent en situation irrégulière) des droits que ne leur confèrent pas les autres traités. L'OIT a activement œuvré à la définition de normes du travail qui ont eu de vastes effets, notamment sur la législation interne de ses Etats membres. Les droits fondamentaux des migrants sont également protégés par des instances régionales (telles la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme).

Les normes internationales relatives au travail et aux droits fondamentaux des migrants présentent néanmoins de graves lacunes dans leur formulation et d'importantes failles dans leur application, comme l'a mis en lumière le Dialogue international sur la migration de l'OIM en 2009, dont l'un des thèmes était *Le respect effectif des droits humains des migrants : une responsabilité partagée*³⁹. La sauvegarde des droits humains des migrants est beaucoup moins élaborée que la protection des réfugiés dans le monde, et aucune institution internationale n'a, en la matière, de mandat précis qui s'appliquerait à tous les migrants. Depuis l'adoption des principales conventions et normes du travail, les aspects de la migration de main-d'œuvre et les forces qui l'animent ont changé à plusieurs égards : intervention moindre des Etats dans le recrutement des travailleurs étrangers, et place accrue des intermédiaires et agents privés (bien que la Convention n° 181 de l'OIT tente de réglementer les activités de ces derniers) ; féminisation de la main-d'œuvre migrante et surreprésentation des femmes dans les emplois

extrêmement vulnérables ; raccourcissement des séjours à l'étranger et multiplication des programmes destinés aux travailleurs temporaires ; progression de la migration irrégulière et nécessité de trouver un équilibre entre les mesures qui visent à réglementer et celles qui entendent faciliter les déplacements et protéger les migrants. L'application des principes auxquels ont officiellement souscrit les Etats présente encore de sérieuses difficultés, faute de volonté politique parfois, mais aussi de capacités et de moyens.

Dans ces conditions, on a suggéré d'étendre les capacités et de créer des mécanismes supplémentaires et complémentaires de protection. L'une des voies possibles est de renforcer la protection nationale – ce qui est le cas lorsque les tribunaux nationaux appliquent, dans les affaires dont ils sont saisis, le droit international, la jurisprudence et les avis consultatifs en matière de droits humains qui découlent de traités régionaux. Plusieurs gouvernements ont adopté des politiques qui constituent de bonnes pratiques en matière de sauvegarde des droits des travailleurs migrants, par exemple la politique « gérée par l'Etat » visant l'emploi des Philippins à l'étranger, le vaste réseau consulaire du Mexique, la Loi sur les agences de recrutement au Royaume-Uni (2004), la délivrance de visas T aux Etats-Unis d'Amérique, et le Programme des aides familiaux résidents au Canada, en vertu duquel les travailleurs temporaires peuvent changer d'employeur pendant qu'ils résident dans le pays, à condition d'obtenir l'agrément des pouvoirs publics.

La société civile également doit renforcer ses capacités pour améliorer l'efficacité de son action, qu'il s'agisse de militer en faveur des droits humains des migrants et des travailleurs étrangers, de surveiller et signaler les conditions de travail, ou de fournir des services et des informations aux non-nationaux. En Europe de l'Ouest, les syndicats se sont attachés à protéger les ressortissants qui travaillent à l'étranger, notamment l'Union générale des travailleurs en Espagne. Aux Philippines et à Sri Lanka, la société civile a fait pression pour que soient établis des contrats de travail standard, afin de garantir le versement d'une rémunération minimale aux nationaux travaillant à l'étranger.

On a suggéré de renforcer le rôle des mécanismes spéciaux des Nations Unies : le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants

³⁹ <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/international-dialogue-migration/intersessional-workshops/effective-respect-human-rights-migrants-shared-responsibility/lang/fr>

a pour mandat de recueillir des informations sur la situation des migrants, d'établir un dialogue avec les gouvernements et de promouvoir l'application effective des principes des droits de l'homme. Il faut savoir toutefois que les mécanismes internationaux chargés de faire appliquer les traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme souffrent d'un sous-financement chronique. Enfin, il pourrait être bon de rassembler les textes législatifs et réglementaires dans un même recueil qui reprendrait les dispositions de tous les traités et autres normes présentant un intérêt pour la sauvegarde des droits humains des migrants ; cela faciliterait l'application cohérente de ces dispositions, comme y a contribué le document de l'OIM intitulé *Compendium of International Migration Law Instruments*⁴⁰.

3.7 Réduction du coût de la migration de main-d'œuvre

L'un des obstacles à la mise en concordance de l'offre et de la demande de main-d'œuvre par-delà les frontières nationales est le coût initial de la migration, qui inclut les frais encourus pour obtenir les informations et documents nécessaires, se soumettre aux examens médicaux, bénéficier d'une formation et d'une orientation avant le départ, et payer le transport. Les conventions de l'OIT et de l'ONU invitent les employeurs à absorber ces coûts⁴¹. Si ceux-ci le font souvent pour les professionnels et les travailleurs hautement qualifiés, la part déboursée par les migrants tend à augmenter quand diminuent les compétences. Les pays de destination, en particulier dans le monde développé, recourent plus largement à des agences privées pour trouver à l'étranger des travailleurs qui comblent les besoins sur le marché intérieur, ce qui explique en partie les frais engagés. Il arrive aussi que certains recruteurs exploitent les migrants en leur promettant des salaires et avantages sociaux plus importants que ceux qu'ils recevront. Même si tel n'est pas le cas, le coût du recrutement tend à être transféré des employeurs aux travailleurs.

Les gouvernements s'attaquent à ce problème de trois manières. Ils renforcent les contrôles en vue d'éliminer les agents sans scrupules, par exemple en obligeant les recruteurs à s'inscrire

auprès des autorités, à se soumettre à des contrôles pour s'assurer qu'ils observent des normes minimales ou à déposer des garanties financières, qui feront l'objet de prélèvements en cas de non-respect des engagements, afin d'offrir une certaine protection aux migrants. Une deuxième possibilité est d'encourager les intermédiaires dignes de foi à intervenir dans le domaine de la migration, en espérant que la concurrence instaurée conduira à une auto-réglementation du secteur et à une évaluation des pratiques qui orienteront les migrants vers les meilleurs d'entre eux. Enfin, les gouvernements peuvent faire davantage appel à des agences publiques d'emploi pour faire venir les travailleurs de l'étranger, en escomptant que celles-ci respecteront des règles de base en matière de recrutement et d'affectation.

Il revient autant aux pays d'origine qu'aux pays de destination de réduire le coût de la migration de main-d'œuvre. Les Philippines font figure de chef de file sur le plan de la réglementation des agences de recrutement⁴². L'Etat sert et protège les intérêts des migrants de trois façons : l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer (POEA) réglemente le recrutement et procure une orientation avant le départ ; les attachés chargés des questions de travail au sein des consulats aident les ressortissants pendant leur séjour à l'étranger ; l'Administration philippine pour la protection des travailleurs outre-mer (OWWA) gère, dans les régions à forte concentration de nationaux, des centres qui s'occupent des rapatriements d'urgence et procurent divers services aux familles restées sur place. Ces activités sont financées par les droits versés par les migrants, notamment par les frais de dossier de 3 000 pesos (60 dollars E.-U.) pour la POEA, dont l'organe directeur compte des représentants du secteur du recrutement, et des frais de 25 dollars E.-U. pour l'OWWA⁴³. Cette façon de régir le recrutement et de protéger les migrants à l'étranger est souvent citée en exemple, quoique les associations de migrants aient des avis divergents sur la question ; certaines estiment qu'une réglementation excessive augmente le coût pour les employeurs étrangers et réduit donc le nombre de postes offerts aux Philippines. La plupart des agences de recrutement, comme l'Union des travailleurs philippins sous contrat outre-mer, souhaiteraient un allègement des règles qui, selon elles, majorent les frais encourus

⁴⁰ http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=19&products_id=107

⁴¹ Martin, P. (2010).

⁴² *Ibid.*

⁴³ Abella *et al.* (2004).

pour envoyer des travailleurs à l'étranger à un moment où d'autres pays, à plus bas salaires, intensifient grandement leurs démarches. Par ailleurs, les sommes en jeu pourraient rendre difficile l'application d'un tel dispositif dans d'autres pays en développement.

Une autre formule a été proposée par un grand pays d'origine, le Bangladesh, pour réduire le coût des emprunts contractés par les migrants avant le départ. Le Gouvernement a suggéré, lors du Forum mondial sur la migration et le développement tenu à Bruxelles en 2007, que les donateurs envisagent d'élargir l'accès des travailleurs qui partent à l'étranger au micro-crédit, un secteur dynamique dans le pays. Des prêts seraient consentis avant-tout aux migrants de sexe masculin avant qu'ils quittent leur village ; les rapatriements de fonds et le retour de travailleurs ayant acquis une expérience à l'étranger seraient les grands avantages d'un tel système. Selon l'une des propositions, un partenariat regroupant des banques désireuses d'élargir leur clientèle et des ONG présentes dans les villages d'origine des migrants pourrait évaluer les risques, consentir les prêts à faible coût et garantir le remboursement⁴⁴.

3.8 Renforcement et mise en œuvre d'accords bilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre

Les accords bilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre pourraient être un moyen intéressant de garantir que les bienfaits de la migration iront aux pays d'origine et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes⁴⁵. Certains Etats procèdent au recrutement sur la base de mémorandums d'accord – tels que les programmes établis entre l'Espagne et les principaux pays d'origine des migrants qui séjournent sur le territoire (Colombie, Equateur, République dominicaine, etc.) ou l'accord germano-polonais qui instaure un régime particulier pour les travailleurs sous contrat⁴⁶. La plupart des pays s'appuient aujourd'hui sur des accords bilatéraux plus officiels, juridiquement contraignants.

Le nombre d'accords a augmenté de manière sensible ces dernières années : en 2004, les pays de l'OCDE avaient signé 176 accords bilatéraux

sur la main-d'œuvre. Si ces instruments se multiplient, c'est parce qu'ils constituent un moyen efficace de régir le recrutement et l'embauche de travailleurs étrangers, permettent aux Etats d'intervenir davantage dans le processus migratoire, peuvent être adaptés aux paramètres de l'offre et de la demande dans les pays d'origine et de destination, et peuvent comporter des mécanismes de protection des migrants.

Les pays d'accueil décident de conclure des accords avec les pays de départ pour différentes raisons⁴⁷. Certains veulent améliorer la gestion des flux migratoires en demandant aux pays d'origine de signer, en contrepartie, des accords de réadmission des migrants en situation irrégulière ; des accords de ce genre existent entre l'Italie et la Roumanie, entre l'Espagne et le Maroc. D'autres cherchent à favoriser la création de liens économiques particuliers ou à étendre l'intégration économique dans la région, comme l'a fait l'Allemagne avec plusieurs Etats d'Europe centrale et orientale. Un autre objectif peut être de resserrer les liens culturels avec les pays partenaires, ce qui est le cas du programme vacances-travail australien. Enfin, quelques pays tentent ainsi de prévenir un recrutement non sélectif dans certains secteurs, notamment celui de la santé ; c'est l'objet des accords signés entre le Royaume-Uni et diverses nations de l'Afrique subsaharienne. L'efficacité des accords bilatéraux est difficile à mesurer étant donné la variété des buts poursuivis, qui sont parfois inconciliables ; elle dépend alors du poids affecté à chacun des objectifs⁴⁸.

L'OIT a dressé la liste de 24 éléments qui doivent impérativement faire partie des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre, tandis que l'OIM, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'OIT ont établi un recueil de bonnes pratiques en la matière⁴⁹.

Il arrive que des mémorandums d'accord ou des accords bilatéraux soient signés entre le gouvernement d'un pays d'origine et les représentants d'un secteur précis d'emploi dans un pays de destination. Certains énoncent les mesures que devront prendre à plus long terme les employeurs du secteur visé pour combler les pénuries de main-d'œuvre sans s'adresser à l'extérieur. Ils autorisent donc l'entrée de migrants temporaires pendant une courte

⁴⁴ Martin, P. (2010).

⁴⁵ World Economic Forum (2010).

⁴⁶ OECD (2004).

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ <http://www.iom.int/jahia/Jahia/pid/2056>

période, tout en excluant que ces mouvements ne deviennent une solution permanente. Les employeurs sont parfois tenus de garantir la sécurité sur le lieu de travail et d'offrir des cours afin que les migrants maîtrisent suffisamment la langue pour exécuter les tâches qui leur sont confiées⁵⁰. Les régions d'un pays de destination qui sont confrontées à un manque local de main-d'œuvre peuvent également signer un mémorandum d'accord ou un accord bilatéral. L'Australie, le Canada et l'Italie ont fusionné les objectifs de développement rural ou régional et les buts de l'immigration. En Italie, la région du Frioul-Vénétie Julienne recrute activement des travailleurs agricoles en Roumanie.

L'un des grands problèmes reste cependant la mise en œuvre (un quart environ des accords bilatéraux signés par les pays de l'OCDE ne sont pas appliqués), qui doit constituer une priorité absolue sur le plan du renforcement des capacités.

3.9 Retour et réintégration

Il est indispensable d'intégrer le retour dans la gestion des migrations en vue, notamment, de prévenir ou de dissuader les déplacements effectués sans autorisation, de préserver l'essence des régimes d'asile et de migration et d'encourager les mouvements circulaires. Les capacités requises dans chacune de ces sphères seront étudiées plus loin dans le rapport ; cette section s'intéresse avant tout au renforcement des capacités en matière de réintégration des travailleurs qui rentrent au pays. Bien que les retours aient été moins nombreux qu'on ne l'anticipait, les effets de la crise économique mondiale ont montré à l'évidence que peu de pays étaient prêts à accueillir et à réinsérer durablement leurs ressortissants, surtout en période difficile. Il y a tout lieu de croire cependant que ces mouvements prendront de l'ampleur à l'avenir, notamment parce que les soubresauts de l'économie mondiale sont cycliques et donc inévitables, et parce que les programmes de migration temporaire et circulaire sont fondés sur le retour. Vu ces raisons et d'autres encore, gérer le retour et la réintégration des migrants exige des capacités de base pour relever les défis liés à la mobilité de la main-d'œuvre.

La Banque mondiale affirmait, il y a une dizaine d'années, que la gestion des programmes de

reclassement des travailleurs exigeait une solide expertise professionnelle et une grande coordination, capacités qui font sans doute défaut dans bien des pays en développement. Les études plus approfondies et plus récentes effectuées dans les nations développées indiquent que les programmes de formation et de recyclage administrés par l'Etat sont coûteux et peu efficaces, et que l'intervention du secteur privé est essentielle.

En dépit de l'importance qu'elle revêt, la réintégration des migrants est l'un des champs d'intervention les plus négligés du cycle migratoire. La plupart des programmes mis sur pied à ce jour cherchent à protéger et aider les migrants humanitaires vulnérables plutôt que les travailleurs. Ils s'emploient en premier lieu à prêter assistance aux victimes de la traite, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, parfois aux migrants renvoyés dans leur pays d'origine. Les services offerts vont de l'accompagnement et l'éducation (enfants victimes de la traite) à l'octroi d'une terre et de matériel agricole (anciens réfugiés), en passant par la formation professionnelle (migrants ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement).

De plus en plus de pays chargent une institution, nouvelle ou existante, de faciliter la réintégration d'une partie au moins des migrants de retour, y compris ceux qui ont perdu leur emploi à l'étranger. Il semble que les mesures de ce genre soient plus courantes depuis le début de la crise économique (voir l'aperçu régional Asie dans la partie B). Ainsi, le programme Bienvenidos a Casa de l'Equateur donne des renseignements sur la réglementation douanière et fiscale aux migrants qui rentrent chez eux ; au Maroc, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences aide, entre autres, les anciens expatriés à réintégrer le marché du travail.

Aux Philippines, le Centre national de réintégration des travailleurs outre-mer est un organisme polyvalent qui veut répondre aux besoins des anciens migrants et de leur famille. Cette initiative de 7 millions de pesos (140 000 dollars E.-U.) est gérée par le Ministère du travail et de l'emploi et financée par l'Administration philippine pour la protection des travailleurs outre-mer (OWWA), un fonds public de prévoyance pour les migrants. Le Centre dispense des services très divers : orientation vers des emplois sur le territoire ou à l'étranger, programmes de formation professionnelle, interventions psycho-sociales, aide aux

⁵⁰ OSCE/OIM/OIT (2006).

migrants de retour qui souhaitent procéder à des investissements, etc. Le Gouvernement a lancé au début de l'année 2009 un nouveau projet, appelé « Fonds d'assistance aux expatriés philippins », qui accorde des prêts pouvant atteindre 50 000 pesos (1 000 dollars E.-U.) aux migrants déplacés en raison de la crise économique mondiale. Ce fonds d'un milliard de pesos (20 millions de dollars E.-U.) est géré par le Ministère du travail et de l'emploi et par l'OWWA, et bénéficie de l'appui d'institutions publiques de prêt, telles que la Banque de développement des Philippines et la Banque foncière des Philippines.

Quelques programmes encore tentent de soutenir les migrants de retour en leur proposant une formation professionnelle, une aide à l'embauche ou un appui à la création d'entreprise. Le Centre d'information et de gestion des migrations mis sur pied par l'UE et le Mali offre des services de placement et d'éducation aux Maliens qui rentrent au pays. Au titre des accords de co-développement que l'Espagne a signés avec la Colombie, l'Equateur et le Maroc, plusieurs ONG dispensent un enseignement aux migrants pendant qu'ils séjournent sur le territoire espagnol et proposent un micro-crédit à la création d'entreprise lors du retour. Il faut savoir qu'une bonne réintégration dans le pays d'origine commence dans le pays d'accueil. Les centres d'information des migrants peuvent eux aussi intervenir dans l'instruction et l'embauche – celui de Sri Lanka offre une formation aux femmes migrantes qui retournent au pays.

Les mesures de réintégration destinées aux familles ont également leur importance, qu'il s'agisse de fournir des services publics de base (éducation, santé, etc.) ou d'attirer les expatriés hautement qualifiés. Les difficultés sont amplifiées lorsqu'un migrant rentre dans son pays accompagné d'un conjoint d'une autre nationalité ou d'enfants élevés à l'étranger. Ces derniers risquent de se sentir isolés s'ils ne parlent pas la langue, et le conjoint pourrait ne pas voir ses diplômes reconnus. Le Secrétariat mexicain de l'éducation publique gère depuis 1982 un programme spécial pour les élèves qui vont et viennent entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique, dont certaines dispositions tentent d'aider les enfants d'anciens migrants à s'intégrer dans les écoles du pays. En vertu du Programme binational d'éducation des migrants, les administrations scolaires des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique ont créé un document de transfert qui informe les

responsables d'établissement, de part et d'autre de la frontière, des résultats scolaires de l'élève, afin que l'enseignement puisse se poursuivre le plus normalement possible malgré le passage d'un pays à l'autre.

3.10 Mise en œuvre

Les difficultés de mise en œuvre ont été soulignées à plusieurs reprises dans cette section, par exemple en ce qui concerne les normes internationales du travail, les droits de l'homme et les accords bilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre. Comme mentionné dans l'introduction, la mise en œuvre est indispensable à l'efficacité des mesures de renforcement des capacités dans tous les aspects de la migration. Il est crucial, dès que l'on élabore de nouvelles politiques et initiatives ou que l'on revoit celles qui existent déjà, de prêter attention aux possibilités concrètes d'application.

Il convient, en premier lieu, d'évaluer dans quelle mesure les politiques et procédures en place dans d'autres pays peuvent être reprises telles quelles. On l'a vu, les objectifs visés déterminent la forme que prennent les politiques de mobilité de la main-d'œuvre. Il est particulièrement important que les dispositions adoptées tiennent compte du contexte national. Les pays de destination, traditionnels ou récents, sont très différents sur plusieurs plans : stade de développement économique, réglementation du marché du travail, culture, existence d'institutions démocratiques, relations avec les pays d'origine, rôle et indépendance du pouvoir judiciaire, capacité d'agir et de mettre en œuvre certaines politiques. Enfin, il est souvent très difficile d'apprécier l'efficacité des politiques de migration de la main-d'œuvre et, encore plus, de prédire les résultats qu'elles produiront ailleurs. On recourt donc fréquemment à des programmes pilotes pour tester les nouvelles mesures en la matière.

Deuxièmement, il faut savoir que la réussite des programmes de mobilité de la main-d'œuvre suppose l'adoption de mesures complémentaires dans plusieurs domaines : application rigoureuse des lois sur l'immigration et l'emploi, à l'encontre des employeurs notamment ; stricte réglementation du coût de l'embauche des migrants par les employeurs ; et mécanismes qui incitent davantage à rechercher une main-d'œuvre locale avant de faire appel à la

migration⁵¹. Des règles et procédures précises d'emploi et de délivrance des permis de travail doivent faire partie d'un cadre politique plus vaste.

Enfin, les politiques adoptées doivent absolument respecter les normes internationales de protection des travailleurs migrants. Les conventions et recommandations de l'OIT établissent un ensemble essentiel de droits et encouragent à définir et partager les meilleures pratiques élaborées grâce au dialogue social

entre les syndicats, les employeurs et les gouvernements. Les migrants devraient bénéficier de toutes les dispositions du droit du travail et de la famille, ainsi que de la protection offerte par les lois anti-discrimination. Il est important d'accroître les pouvoirs des migrants en leur faisant connaître leurs droits dans le monde du travail, en leur donnant la possibilité et les moyens d'accéder aux institutions bancaires et autres à l'étranger, et en les incitant à signaler les violations de leurs droits.

⁵¹ Ruhs (2006).

4. MIGRATION IRREGULIERE

Il est impératif de toujours placer cette question dans son contexte. L'immense majorité des mouvements migratoires sont tout à fait légaux. Selon les estimations actuelles, bien qu'inexactes pour les raisons exposées plus loin, 10 à 15 % seulement des 214 millions de migrants internationaux sont en situation irrégulière. La plupart d'entre eux sont entrés légalement dans le pays mais ont prolongé leur séjour au-delà de la période autorisée. Par ailleurs, sachant que la migration Sud-Sud est d'ampleur équivalente à la migration Sud-Nord, il importe de ne pas alimenter les craintes et les représentations d'un Nord envahi par des pauvres originaires du Sud, sans ignorer pour autant l'incidence négative que peuvent avoir les mouvements effectués sans autorisation. L'une des questions de fond à examiner plus avant est la manière de s'attaquer aux racines du phénomène – notamment les disparités sur le plan des moyens de subsistance et de la sécurité. Comme l'indique le *Rapport mondial sur le développement humain* publié par le PNUD en 2009, le lieu de naissance d'une personne est le principal déterminant de son développement sur le plan humain.

Les données sur les populations et les flux de migrants en situation irrégulière, que ce soit à l'échelle locale, nationale, régionale ou mondiale, sont très variables et souvent imprécises. Elles sont aussi difficiles à comparer dans le temps et dans l'espace. Faute de référence unique et fiable, l'analyse se fonde inévitablement sur des sources extrêmement disparates, parfois très anciennes. Néanmoins, on s'accorde à reconnaître que le phénomène a pris de l'ampleur depuis quelques années. Certains auteurs pensent que les flux ont diminué temporairement pendant la crise économique mondiale, mais que la population

totale a augmenté parce que les migrants licenciés ont préféré rester sur place sans autorisation plutôt que quitter le territoire et risquer de ne pouvoir revenir au moment de la reprise (voir la partie B)⁵².

On a vu dans la section précédente que l'inadéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre dans le monde est susceptible de nourrir la migration irrégulière, davantage de personnes décidant de se rendre à l'étranger sans que leur déplacement soit facilité par des accords sur la mobilité des travailleurs. De fait, la plupart des experts conviendraient que les filières légales de migration, à des fins de travail notamment, sont déjà inadaptées, comme l'attestent les pénuries de main-d'œuvre peu et hautement qualifiée et les déséquilibres démographiques. Franchir une frontière sans en avoir le droit n'est que l'une des façons de se retrouver dans l'illégalité, et il est probable que d'autres mécanismes s'accéléreront dans un proche avenir. Ainsi, travailler sans autorisation (après l'expiration de la période de validité du visa ou du permis de travail, par exemple) conduit à une autre forme d'illégalité, même si l'entrée sur le territoire était autorisée au départ. La segmentation du marché du travail en secteurs formels et informels, déjà extrême dans nombre de pays développés, devrait se poursuivre et gagner les économies émergentes, multipliant les possibilités de travail illicite. Les victimes du trafic de migrants ou de la traite des personnes (les principaux pays d'origine et de destination des victimes de la traite sont présentés dans les cartes 4 et 5) risquent fort, elles aussi, de se retrouver en situation irrégulière, au début

⁵² Koser (2010).

à tout le moins. Les deux phénomènes seraient en expansion selon la plupart des analystes, vu les énormes profits qu'ils génèrent et malgré les mesures prises pour les combattre, comme on le verra plus loin (la carte 6 montre les pays qui ont signé ou ratifié le Protocole de Palerme contre la traite des personnes). Soulignons également que, si l'illégalité est une décision ou un choix délibéré pour certains, beaucoup se retrouvent en situation irrégulière à cause d'obstacles administratifs ou faute d'information. Le problème se pose avec d'autant plus d'acuité que les procédures adoptées par la plupart des pays pour régir les différentes formes de migration ne tendent pas à se simplifier.

Les enjeux actuels et futurs de la migration irrégulière ne découlent pas uniquement de la hausse du nombre de personnes concernées. Le phénomène est de plus en plus complexe car de nombreuses voies mènent à l'illégalité, mais aussi parce qu'il est difficile de distinguer les besoins et les droits des différentes catégories de personnes qui se déplacent sans autorisation, comme les demandeurs d'asile et les mineurs non accompagnés. La question est particulièrement délicate dans les pays de transit. On verra dans la section 7 que les effets des changements environnementaux ajoutent encore à cette complexité – puisque les personnes qui migrent pour ces motifs bénéficient d'une protection juridique incertaine et inégale.

En substance, la migration irrégulière doit être endiguée parce qu'elle contrevient à la primauté du droit et impose un lourd tribut aux migrants eux-mêmes. Les pays qui tolèrent la présence d'un grand nombre de personnes en situation irrégulière mettent à mal leurs propres régimes de migration légale. Le droit perd beaucoup de sa force quand on laisse les migrants, les passeurs et les trafiquants contourner les règles censées déterminer qui est autorisé à entrer sur le territoire, à quelle fin et pour combien de temps. De plus, la migration irrégulière rend la population plus méfiante à l'égard de l'immigration en général. L'image négative du public est souvent due au sentiment que le gouvernement ne maîtrise plus les admissions. Une forte migration irrégulière peut donc avoir des conséquences fâcheuses pour la migration régulière elle-même⁵³. Elle ébranle l'Etat de droit par d'autres mécanismes encore. D'ordinaire, le trafic illicite de migrants n'est vraiment possible qu'avec l'aide de fonctionnaires corrompus dans

les pays d'origine, de transit et de destination. Le phénomène prospère si l'on peut se procurer de faux documents ou des documents volés, ce qui encourage l'usurpation d'identité. De nombreux migrants en situation irrégulière travaillent dans les secteurs informels de l'économie, où les employeurs enfreignent le droit du travail avec une relative impunité, puisqu'il est improbable que les intéressés portent plainte auprès des pouvoirs publics.

A ces préoccupations s'ajoute le coût humain payé par les personnes qui empruntent des voies illégales pour entrer dans un pays, ou qui restent sur le territoire sans en avoir le droit. La migration clandestine n'est pas sans danger, comme l'atteste le nombre de décès en mer Méditerranée ou le long de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique. Les migrants risquent leur vie quand ils traversent un désert, s'entassent dans un conteneur ou montent à bord d'un bateau hors d'état de naviguer. C'est encore plus vrai s'ils recourent à des passeurs uniquement motivés par le profit. Ceux qui parviennent à destination sains et saufs se retrouvent dans une situation de grande vulnérabilité puisqu'ils doivent éviter tout contact avec les autorités et travailler dans l'illégalité. Ils jouissent de peu de droits et risquent constamment d'être arrêtés et renvoyés chez eux. Ils ont du mal à rester en contact avec leur famille et ne peuvent prétendre au regroupement familial tant que leur statut n'est pas régularisé.

Au vu de ces éléments, la maîtrise de la migration irrégulière apparaît comme une priorité. De solides capacités seront nécessaires dans les domaines ci-après si l'on veut faire face aux enjeux futurs de la migration irrégulière :

1. Recueil de données précises sur la migration irrégulière ;
2. Application effective de la loi ;
3. Régularisation du statut des migrants ;
4. Gestion des détentions et des éloignements ;
5. Réglementation de la migration et de l'emploi ;
6. Elargissement des moyens dans les Etats de transit ;
7. Lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes ;
8. Gestion des flux composites ;
9. Large diffusion de l'information ;
10. Création de partenariats et élargissement de la coopération.

⁵³ CMMI (2005).

4.1 Recueil de données précises sur la migration irrégulière

L'adoption de mesures efficaces est entravée par un manque cruel de données exactes et vérifiables qui permettraient de dégager des tendances ou de comparer l'ampleur du phénomène dans différentes parties du monde. Bien que l'intérêt des chiffres sur la migration irrégulière ne fasse pas l'unanimité, ni l'usage qui en est fait⁵⁴, il y a d'excellentes raisons d'améliorer les dispositifs actuels de collecte de données. Les Etats ont besoin de statistiques pour justifier l'affectation des ressources, tenter d'anticiper les effets économiques et sociaux et planifier les interventions à l'échelle locale, régionale et nationale. Les médias peuvent rendre les chiffres publics, à condition de les manier avec discernement. Les organisations internationales et non gouvernementales, y compris les syndicats, qui s'intéressent à la question ou aident les migrants en situation irrégulière ont besoin de données fiables pour attribuer les ressources, procurer un appui, mettre en place une logistique, obtenir des fonds et rendre compte de leurs dépenses⁵⁵. Le dénombrement des migrants irréguliers peut profiter aux migrants eux mêmes, par exemple en identifiant les plus vulnérables d'entre eux et en leur offrant assistance et protection⁵⁶.

La collecte, l'analyse et l'interprétation de données sur la migration irrégulière présentent des difficultés d'ordre théorique et pratique. Il convient, dans un premier temps, de préciser avec soin ce que l'on entend par cette notion complexe et pluridimensionnelle. Une distinction est généralement faite entre les flux et les populations, deux réalités elles-mêmes délicates à cerner. On a souligné plus haut l'importance de prendre en considération la multiplicité des circonstances qui mènent à l'illégalité. Il est tout aussi important d'extraire les demandeurs d'asile des données globales sur la migration irrégulière. Une autre difficulté découle du fait que le statut des migrants peut changer, souvent rapidement. De manière plus pragmatique, le dénombrement est souvent inexact car les personnes en situation irrégulière ont tendance à éviter les contacts avec les pouvoirs publics, par crainte d'être arrêtées et éloignées.

Toutes les méthodes utilisées pour estimer le nombre de migrants en situation irrégulière présentent des limites. Dans les pays de destination à revenu élevé, la source de données la plus courante et la plus simple est le recensement de la population, généralement réalisé tous les dix ans. Plusieurs imperfections entachent cette catégorie de données⁵⁷. Les recensements dits *de jure* reposent sur le lieu de résidence légale et, les migrants en situation irrégulière n'ayant pas de résidence légale par définition, ils sont rarement comptés ; au contraire, les recensements dits *de facto* dénombrent les personnes où qu'elles se trouvent le jour fixé par l'administration. En outre, aucune question n'est posée sur le statut juridique des personnes interrogées ; si beaucoup de migrants en situation irrégulière peuvent être comptés, il est impossible de savoir qui, parmi les personnes interrogées, est autorisé ou non à séjourner sur le territoire. Un autre inconvénient est le grand intervalle de temps qui s'écoule entre deux recensements, si bien que les données sur l'immigration obtenues par ce moyen sont constamment dépassées. Les enquêtes intercensitaires peuvent y remédier, mais elles présentent les mêmes insuffisances que les recensements ordinaires.

Trois méthodes plus directes ont été employées pour tenter de préciser l'ampleur de la migration irrégulière. Premièrement, la consultation des dossiers de l'administration publique (refus de visas d'entrée, de permis de travail et de titre de séjour, rejets de demandes d'asile) peut donner une idée du nombre de migrants en situation irrégulière. Les données recueillies lors des contrôles policiers et des arrestations, ou encore les rapports de l'inspection du travail sont également utiles⁵⁸. Soulignons à ce propos que la réglementation et la normalisation de la collecte, la gestion et la protection des données sont des volets essentiels du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des frontières. Deuxièmement, des enquêtes spéciales ont été conduites sur divers sujets, tels l'emploi illicite dans les pays d'accueil ou les familles qui comptent des migrants dans les pays d'origine⁵⁹. Elles reposent cependant sur des échantillons restreints qui ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble de la population.

Les programmes de régularisation constituent une troisième source de données directes. Ils

⁵⁴ Koser (2010).

⁵⁵ Crisp (1999).

⁵⁶ Réseau européen des migrations (2005).

⁵⁷ Massey et Capoferro (2007).

⁵⁸ Pinkerton *et al.* (2004).

⁵⁹ Massey et Capoferro (2007).

sont lancés de temps à autre par certains pays à revenu élevé en vue de légaliser le statut des non-nationaux qui résident ou travaillent sans autorisation sur le territoire (voir la section 4.3 ci-après). Les programmes de ce genre présentent toutefois plusieurs limites en tant qu'indicateurs de l'ampleur du phénomène. Ils ne s'adressent jamais à l'ensemble des migrants en situation irrégulière mais ciblent certains secteurs, des nationalités précises ou les personnes entrées avant une date butoir. Ils sont peu fréquents et n'indiquent pas toujours clairement si le nombre de requérants comprend ou non les membres de la famille. Des problèmes administratifs surviennent parfois, par exemple quand des demandes sont déposées par les mêmes personnes à l'échelon local et national⁶⁰. Le statut accordé lorsque le dossier est accepté varie – certains migrants voient leur situation régularisée pendant un an seulement, après quoi ils retombent dans l'illégalité. Enfin, quand l'exercice est clos, une nouvelle vague de migrants tend à remplacer simplement ceux qui les précédaient⁶¹.

Il existe des façons indirectes d'estimer le nombre de migrants en situation irrégulière⁶². Ces méthodes, qui reposent sur une comparaison de plusieurs recensements et registres, dont les chiffres des naissances et des décès, ont l'avantage de ne pas exiger de dénombrement réel des intéressés⁶³. La méthode résiduelle utilise les données de recensement et d'immigration, tandis que la méthode du ratio des sexes dans les pays d'origine compare la population escomptée avec la population observée pour évaluer le sous-ensemble formé par les migrants en situation irrégulière⁶⁴. Une autre technique consiste à interroger les employeurs. On obtient une estimation en comparant les registres de la population et les données sur les autorisations de séjour afin de savoir quelles personnes exercent un emploi avec un titre de séjour arrivé à expiration, sans titre de séjour ou avec un titre de séjour délivré à une autre fin. Déduire la taille de cette population de l'ampleur du travail illégal présente certains inconvénients, du fait notamment que tous les migrants en situation irrégulière ne travaillent pas.

Les méthodes susmentionnées donnent des indications utiles sur le rôle et les caractéristiques

de la migration irrégulière dans beaucoup de pays de destination, mais les informations obtenues restent rares, dépassées ou sujettes à caution. Plusieurs initiatives ont été lancées avec profit ces dernières années en vue de renforcer les capacités dans ce domaine, par exemple : le Module de lutte contre la traite de l'OIM ; les statistiques du Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI), ou les statistiques relatives à l'application de la législation d'immigration qui sont recueillies par la Commission européenne de concert avec Eurostat ; le projet de recherche Clandestino coordonné par l'ICMPD (International Centre for Migration Policy Development) ; et les activités visant à améliorer l'échange des données et informations entreprises sous la direction de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (Frontex) :

- Au sein de la Commission européenne, la Direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité a élaboré avec Eurostat ce que l'on appelle les statistiques du CIREFI – un système de collecte de données qui établit des statistiques régulières sur les refus, arrestations et mesures d'éloignement au sein des Etats membres de l'Union. Depuis l'adoption du Règlement CE/862/2007 relatif aux statistiques sur la migration, ces données sont appelées statistiques relatives à l'application de la législation d'immigration (EIL), que l'on peut librement consulter à l'adresse : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database
- Depuis sa création en 1999-2000, le Module de lutte contre la traite de l'OIM a permis de rassembler des informations sur près de 16 000 victimes dans plus de 90 pays de destination. Aujourd'hui, 72 bureaux extérieurs de l'OIM dans le monde exploitent cette base de données plus ou moins fréquemment. (Pour de plus amples informations, voir les cartes 4 et 5 ainsi que le document OIM, 2007⁶⁵). Au sein de l'ANASE, où les bureaux de la Thaïlande et de l'Indonésie utilisent actuellement la base de données, l'OIM a préparé un guide exposant les pratiques recommandées pour recueillir des données et les mettre

⁶⁰ Clarke *et al.* (2003).

⁶¹ Garson (1999).

⁶² Delaunay et Tapinos (1998).

⁶³ IPPR (2006).

⁶⁴ Clarke *et al.* (2003).

⁶⁵ OIM (2007).

au service de la lutte contre la traite des personnes.

- Le projet interdisciplinaire de l'ICMPD intitulé *Clandestino – Undocumented Migration: Counting the Uncountable Data and Trends Across Europe* a pour but d'aider les décideurs à élaborer et appliquer des politiques efficaces sur les mouvements non autorisés. Il vise avant tout à établir un inventaire et à effectuer une analyse comparative des données et estimations sur la migration irrégulière (populations et flux) dans certains pays de l'UE, tout en proposant une nouvelle façon d'évaluer et de classer les chiffres et évaluations pour la région. Outre les rapports visant la période 2000–2007 qui ont été soumis par les pays, le projet a produit une base de données (<http://irregular-migration.hwwi.net/>) qui renferme les données et estimations pour l'ensemble de l'UE et pour plusieurs Etats membres, classées selon leur degré de qualité (faible, moyenne et haute).
- En 2009, l'Agence Frontex a décidé d'améliorer ses opérations de collecte et d'analyse des données par divers moyens, dont l'intégration de la traite des personnes dans ses recherches. Elle a également offert une formation technique sur l'échange de données aux unités d'analyse des risques implantées dans les pays de l'ouest des Balkans, et a aidé à mettre sur pied une plate-forme de diffusion de l'information.

La migration irrégulière est un sujet de préoccupation croissante dans un grand nombre de pays en développement, notamment ceux qui sont aujourd'hui des pays de transit et de destination.

4.2 Mesures d'application de la loi

Empêcher l'entrée des personnes non autorisées est l'une des principales façons de faire respecter les règles en matière d'immigration⁶⁶. Les Etats cherchent à faire appliquer leur législation au-delà de leurs frontières, afin d'intervenir le plus tôt possible dans le processus. Plus le migrant potentiel est loin du territoire, plus les fonctionnaires ont le temps de s'informer sur lui et d'étudier ses documents de voyage. Lorsqu'il est parvenu à la frontière, les douaniers doivent prendre rapidement une décision pour

ne pas retarder indûment les autres voyageurs. De fait, l'idée de situer la frontière au lieu de premier contact, que ce soit par des moyens réels ou virtuels, est caractéristique de notre monde marqué par la mobilité des personnes et les technologies de l'information et de la communication.

La délivrance de visas est souvent considérée comme la première défense contre la migration irrégulière, surtout si l'on craint un dépassement de l'autorisation de séjour dans le pays d'accueil. Les visas donnent généralement la possibilité de pénétrer dans le pays, bien qu'ils n'exemptent pas toujours de vérifications à l'arrivée. La réalisation des contrôles et formalités avant le départ ou pendant le voyage est une autre façon de prévenir l'entrée de migrants irréguliers. Beaucoup de pays envoient des agents de l'immigration travailler avec les gouvernements étrangers et le personnel des compagnies aériennes afin de repérer les faux documents et de combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Certains Etats permettent aux personnes qui se déplacent fréquemment de franchir librement la frontière à condition d'être inscrites auprès des autorités, ce qui permet d'accorder plus de temps et d'attention aux visiteurs sur lesquels on détient peu de renseignements. Le système SENTRI (réseau électronique sécurisé pour le contrôle rapide des voyageurs) autorise à l'avance les personnes à franchir la frontière entre les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique s'il a été déterminé qu'elles possèdent une résidence fixe dans une ville frontalière et qu'elles ne menacent pas la sécurité intérieure.

Il est également possible de contenir les entrées illégales en sanctionnant le transport de migrants qui ne sont pas autorisés à pénétrer sur le territoire. Les lois de plusieurs pays exigent que les transporteurs publics (par air, mer et terre) qui arrivent de l'étranger vérifient les documents de voyage de tous les passagers. Des amendes sont imposées en cas d'inobservation de ces règles.

Les passagers, qu'ils soient ou non titulaires d'un visa, sont généralement soumis à une forme ou une autre de contrôle lors du passage de la frontière. Ces vérifications souffrent des mêmes faiblesses que la délivrance des visas, puisque les douaniers ont peu d'informations sûres, voire aucune, pour déterminer qui risque de rester sur le territoire au-delà de la période autorisée. Le système US-VISIT (technique d'indication du

⁶⁶ Martin, S. (2008).

statut des visiteurs et immigrants aux Etats-Unis d'Amérique) est l'un des dispositifs de contrôle les plus poussés, puisqu'il saisit automatiquement des données sur chaque passager qui entre dans le pays (et, éventuellement, en sort) : date d'arrivée et de départ, nationalité, nom complet, date de naissance, citoyenneté, sexe, numéro et pays de délivrance du passeport, pays de résidence, numéro de visa américain, date et lieu de délivrance (le cas échéant), adresse complète pendant le séjour aux Etats-Unis d'Amérique, etc. Il capte également des données biométriques en prenant une photographie numérique des personnes et en numérisant les empreintes digitales de leur index. Le système a d'abord été installé aux points d'entrée par air et par mer, puis aux postes terrestres, bien plus fréquentés. Les vérifications au départ (numérisation du visa ou du passeport et des empreintes digitales) sont testées dans douze grands aéroports.

Repérer les documents falsifiés et volés qu'utilisent les migrants irréguliers est une autre manière de faire respecter la loi. La falsification peut être combattue en délivrant des passeports et des visas à lecture électronique et en intégrant des données biométriques dans les documents de voyage. Le Centre africain de renforcement des capacités, aidé par le Groupe consultatif technique sur les documents de voyage lisibles par la machine, collabore avec douze Etats africains qui ne disposent pas encore de cette technologie. Le renforcement des dispositifs de sécurité inclus dans les passeports, visas et titres de séjour rend les documents plus coûteux, mais aussi plus difficiles à falsifier. Certains renferment des caractéristiques biométriques qu'il est pratiquement impossible de reproduire, telles les empreintes digitales ou les photographies numériques. Pour être véritablement efficaces, les documents doivent être reliés à une base de données permettant d'identifier les titulaires de bonne foi. Il convient, parallèlement à de telles mesures, de parfaire la formation du personnel afin qu'il repère plus facilement les documents frauduleux. Le Système d'identification personnelle et d'enregistrement fait partie des nombreuses initiatives soutenues par l'OIM. Ce système d'information pour la gestion des frontières capte des renseignements sur l'état civil des personnes qui franchissent la frontière. Il s'agit d'une solution souple, complète, rentable et abordable pour les Etats qui n'ont pas de système de saisie de données ou dont les systèmes en place sont inefficaces. L'OIM a réalisé ces dernières années des évaluations

techniques de la gestion de l'identité des personnes dans plusieurs pays, dont le Bélarus, la Jamaïque et la Mauritanie.

Il est indispensable d'adopter des mesures aux frontières pour faire respecter la loi. Parmi les moyens d'endiguer les entrées clandestines figure le recours à un personnel plus nombreux et mieux formé pour surveiller les frontières et patrouiller dans les eaux nationales, ainsi que l'utilisation de technologies permettant d'identifier les personnes qui tentent de pénétrer dans le pays. L'interception en mer, à proximité si possible du point d'embarquement, vise à décourager les départs par bateau. Ce genre de mesures exigent déjà des capacités considérables ; il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine, comme l'atteste le grand nombre de passages clandestins entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique, en dépit des investissements massifs effectués. L'OIM a récemment évalué la gestion des frontières en Jordanie, au Malawi, en Namibie, en Ouganda, dans la République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

Les contrôles sur le lieu de travail ont également un effet dissuasif, dans la mesure où la migration irrégulière est alimentée par la demande de main-d'œuvre. Il est fréquent d'imposer des sanctions aux employeurs qui embauchent des personnes dépourvues de documents. Toutefois, les employeurs sont plus ou moins tenus de s'enquérir du statut du travailleur au regard de l'immigration. Dans les nombreux pays où il est difficile de vérifier l'identité d'une personne, les employeurs parviennent souvent à éviter les sanctions en faisant valoir qu'ils n'ont pas embauché « sciemment » un migrant en situation irrégulière, puisque ce dernier a fait croire qu'il était autorisé à travailler. Là où les systèmes de contrôle d'identité sont plus fiables, engager une personne qui n'a pas le droit de travailler peut constituer un délit. Les vérifications sur le lieu de travail portent sur le statut des employés, mais aussi sur le respect de normes élémentaires, tels le versement d'un salaire minimum ou normal, l'observation des règles de santé et de sécurité, le paiement des heures supplémentaires et l'interdiction du travail des enfants. Elles sont également l'occasion de s'assurer que les employeurs effectuent bien les retenues salariales.

4.3 Régularisation

Une stratégie globale de maîtrise de la migration irrégulière peut comprendre la régularisation, qui consiste essentiellement à accorder un statut légal aux migrants qui séjournent sans autorisation sur le territoire⁶⁷. Cette mesure s'accompagne généralement d'un renforcement de la prévention – on fait table rase du passé et on instaure une nouvelle réglementation. Si les décideurs préfèrent le terme « régularisation », les opposants à ce genre de mesure parlent d'amnistie. L'amnistie connote l'idée de pardon pour les fautes passées, tandis que la régularisation est préconisée comme moyen de résoudre l'irrégularité en donnant aux migrants le droit de résider et de travailler dans le pays.

Les partisans de la régularisation font valoir que seuls les migrants qui n'ont enfreint aucune autre loi que celles visant l'immigration peuvent en bénéficier. L'une des conditions fréquemment imposées est que les migrants continuent d'exercer une activité lucrative dans le pays d'accueil⁶⁸. Certains Etats du sud de l'Europe ont lancé à plusieurs reprises des programmes de régularisation qui accordaient un permis de travail d'un an aux personnes qui résidaient et travaillaient sans autorisation sur le territoire. Si les bénéficiaires conservaient leur emploi pendant cette période, leur permis de séjour et de travail pouvait être renouvelé. Au bout d'un certain temps, ils pouvaient obtenir le droit de résidence permanente, qui ouvre la voie à la naturalisation.

Un programme de régularisation s'adresse à l'ensemble de la population en situation irrégulière ou à une partie seulement, généralement définie par sa durée de résidence. Il est également possible de fixer des critères différents pour des groupes différents. Selon le programme lancé aux Etats-Unis d'Amérique en 1986, les travailleurs non agricoles pouvaient voir leur situation régularisée s'ils avaient résidé dans le pays pendant une longue période (débutant avant le 1^{er} janvier 1982), tandis que les ouvriers agricoles saisonniers devaient simplement prouver qu'ils avaient travaillé un nombre minimum d'heures dans l'agriculture au cours des trois années antérieures.

Les mesures de régularisation suscitent toujours un vif intérêt, même si les migrants en situation irrégulière ont d'autres moyens de légaliser leur statut : ils peuvent épouser un national ou un résident permanent, obtenir le droit d'asile ou un autre statut qui interdit toute mesure d'éloignement, ou trouver un emploi qui leur permet de travailler en toute légalité. Selon le pays dans lequel il se trouve, le migrant qui devient admissible à un statut reconnu a plus ou moins de facilité à s'en prévaloir. Nombre d'Etats exigent que la personne retourne dans son pays d'origine pour présenter une demande de visa – démarche que l'on peut hésiter à accomplir par crainte de ne pouvoir revenir ensuite. Les Etats-Unis d'Amérique ont adopté une loi afin que les migrants en situation irrégulière qui sont arrivés avant une certaine date puissent modifier leur statut sans quitter le territoire et, par conséquent, sans risquer de se heurter à des obstacles au retour. De manière générale, ce type de loi comporte une limite de temps et ne prévoit rien pour les migrants récents.

Les initiatives de régularisation, qu'elles soient plus ou moins officielles, risquent d'avoir un effet contraire au but visé si elles ne s'accompagnent pas de mesures propres à limiter efficacement les futurs mouvements. Elles stimulent en fait la migration irrégulière si elles donnent l'impression que toutes les personnes qui entrent sans en avoir le droit pourront modifier leur statut à condition de rester assez longtemps sur le territoire. En revanche, les programmes combinés à de nouvelles mesures de contrôle et d'admission légale permettent aux pouvoirs publics d'axer leur action sur la réduction des flux plutôt que sur l'appréhension de personnes qui ont déjà des liens et une vie sociale dans le pays de destination⁶⁹.

4.4 Détention et retour

Bien que la prévention reste la meilleure option politique pour décourager les mouvements illégaux, et que la régularisation puisse se justifier quand on adopte de nouvelles mesures préventives, les pays de destination ont parfois intérêt à éloigner certains migrants en situation irrégulière, bien qu'il soit difficile de les identifier.

Les Etats tentent de repérer la présence d'étrangers sur leur territoire par divers

⁶⁷ Martin, S. (2008).

⁶⁸ CMMI (2005).

⁶⁹ Martin, S. (2008).

moyens, dont les formalités d'inscription, les contrôles d'identité et les dispositifs de mise en correspondance des entrées et des sorties consignées aux frontières. Les systèmes de suivi sont coûteux ; mal appliqués, ils risquent d'enfreindre le droit à la vie privée et les libertés publiques des nationaux comme des non-nationaux, sans permettre d'identifier vraiment et utilement les personnes qui séjournent ou travaillent illégalement. Ils soulèvent des questions très délicates quand ils semblent comporter un profilage racial, ethnique ou religieux. Le profilage ne pose pas forcément de problème s'il s'appuie sur de solides informations englobant de nombreux indicateurs et s'il est complété par d'autres mesures d'exécution. En revanche, s'il se fonde sur des caractéristiques brutes, par exemple le fait d'avoir des traits ou un accent étrangers, il peut aller à l'encontre de l'effet escompté et porter atteinte aux droits de personnes innocentes.

La capacité d'identifier, de placer en détention et d'éloigner les migrants en situation irrégulière est limitée dans tous les pays. Les efforts déployés dans ce sens visent souvent des groupes particuliers et des personnes qui menacent l'ordre public – terroristes, criminels, etc. Certains migrants font l'objet de mesures d'éloignement après avoir été identifiés lors d'un contrôle sur le lieu de travail ou après le rejet d'une demande d'asile ou d'immigration.

Il est plus facile d'éloigner les personnes au point d'entrée que de reconduire à la frontière des migrants qui résident dans le pays depuis un certain temps. Chaque Etat a sa manière de procéder quand une personne est jugée inadmissible au point d'entrée. Aux Etats-Unis d'Amérique, par exemple, une procédure accélérée de non-admission permet aux inspecteurs de délivrer une ordonnance d'éloignement à l'encontre de tout étranger qui pénètre sur le territoire sans document, avec de faux documents ou avec des documents acquis de manière frauduleuse. La personne visée par une telle ordonnance ne peut revenir dans le pays pendant cinq ans. Les demandeurs d'asile sont les seuls qui échappent à cette procédure accélérée.

La détention avant l'éloignement peut être utile car les risques de fuite des personnes visées sont grands. Différentes politiques ont été adoptées dans le monde. En Australie et aux Etats-Unis d'Amérique, la détention est automatique et peut se prolonger pendant une longue période

pour plusieurs catégories d'étrangers, en particulier ceux qui arrivent sans détenir les documents requis et ceux qui ont commis des actes criminels. Dans d'autres pays, la détention est décidée au cas par cas et doit être de courte durée. La Convention européenne des droits de l'homme interdit une détention prolongée à moins qu'un Etat membre n'ait une réelle possibilité d'éloigner la personne. Toutefois, les politiques en la matière varient même au sein de l'Union européenne, et les critères relatifs à la détention arbitraire ne sont pas expressément énoncés dans le texte de la Convention.

Le retour fait partie intégrante d'une approche globale de la migration irrégulière. Il doit, autant que possible, être volontaire, résulter d'une décision éclairée, se dérouler dans le respect de la dignité et offrir des possibilités de réintégration dans le pays d'origine. Pour sa part, l'expulsion coûte cher, est souvent mal perçue par la population, crée parfois des tensions dans les pays d'origine et s'attaque rarement aux racines de la migration irrégulière – ce qu'il est possible de faire en aidant, par exemple, les migrants à exercer une activité productive après leur retour. L'OIM gère depuis près de trente ans des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, qui ne s'adressent pas exclusivement aux migrants en situation irrégulière, mais aident ces derniers et les personnes dont la demande d'asile a été rejetée. Les activités conduites dans ce cadre couvrent la préparation au départ, le voyage et, surtout, la période qui suit le retour, y compris la formation, une assistance éducative et des subventions à la réintégration. Ces mesures visent fréquemment la communauté d'accueil, pas seulement les personnes qui rentrent dans leur pays.

4.5 Réglementation de la migration et de l'emploi

Il est important, dans le cadre d'une approche globale de la migration irrégulière, d'offrir aux employeurs la possibilité d'embaucher des travailleurs étrangers quand les nationaux ne peuvent pas ou ne veulent pas effectuer les tâches confiées à des personnes en situation irrégulière. Créer des programmes de travail légal ou augmenter le nombre et le type de permis délivrés permet aux migrants d'éviter l'illégalité. Le succès de tels programmes dépend de plusieurs facteurs : sanctions imposées en cas de travail illicite, et mesures pour inciter les employeurs à engager des travailleurs

légaux, admissibilité des migrants en situation irrégulière, ampleur des programmes mis en œuvre, méthodes d'examen des demandes déposées par les employeurs et exigences à satisfaire pour obtenir un visa⁷⁰.

Comme on l'a expliqué plus haut, les programmes de travail légal donnent aux migrants le droit de séjourner dans le pays pendant une période plus ou moins longue. Les programmes de type saisonnier partent du principe que la tâche à exécuter est temporaire et que les migrants rentreront chez eux à la fin de la saison. Ils entraînent souvent des mouvements circulaires, les travailleurs revenant d'année en année exercer le même emploi. Les programmes de type temporaire durent en principe plus longtemps, mais le retour est également tenu pour acquis. La durée de séjour peut être de quelques mois ou de quelques années. Des problèmes surgissent lorsque des travailleurs temporaires sont engagés pour occuper des postes permanents ; ces derniers ne prenant pas fin d'eux-mêmes, il arrive que des pressions soient exercées pour dépasser la période de validité du visa. Les employeurs ne veulent pas perdre de bons travailleurs, et les migrants ne souhaitent pas forcément rentrer dans leur pays. Les visas de travail temporaire tendent à devenir des visas transitoires qui permettent l'admission de main-d'œuvre pendant une période d'essai. Si l'employeur veut garder le travailleur, il dépose une demande de résidence permanente. Ou encore, si le visa est reconduit un certain nombre de fois, et si le migrant démontre qu'il est en mesure de conserver son emploi, le gouvernement peut délivrer un permis de travail permanent. Peu de pays offrent sur-le-champ aux personnes non qualifiées la possibilité de s'établir à titre permanent, et les mécanismes de transition sont rares. Les travailleurs étrangers dépendent alors du bon vouloir des employeurs et sont peu enclins à critiquer leur rémunération et leurs conditions de travail⁷¹.

Il est parfois nécessaire d'axer les programmes de travail sur des emplois précis pour mieux contenir la migration irrégulière. La plupart des personnes qui travaillent sans autorisation exercent un nombre limité de métiers dans un petit nombre de secteurs, qui comptent rarement une forte proportion de travailleurs illégaux. Cependant, le recours à la main-d'œuvre

étrangère peut fluctuer rapidement. Ainsi, aux Etats-Unis d'Amérique, l'industrie alimentaire faisait surtout appel à des nationaux ; dix ans plus tard, elle employait majoritairement des effectifs étrangers.

Le risque, quand on introduit un nouveau programme d'admission de travailleurs étrangers, est de voir des secteurs se tourner vers cette nouvelle offre de main-d'œuvre et les secteurs qui employaient déjà des personnes sans papiers continuer à le faire. Le programme d'emploi légal échoue, dans ce cas, à remplacer la migration irrégulière. Qui plus est, si la demande excède l'offre de travailleurs légaux, le programme risque de stimuler l'afflux de migrants non autorisés pour combler les postes vacants.

La réglementation et la réforme des régimes officiels d'immigration peuvent aider à prévenir la migration irrégulière motivée par le regroupement familial ou le travail. Aux Etats-Unis d'Amérique, les conjoints et enfants mineurs de résidents permanents doivent souvent attendre cinq ans avant de recevoir leur carte verte. Le délai est encore plus long pour les résidents du Mexique. Ces délais sont dus au plafonnement du nombre de visas délivrés chaque année au titre du regroupement familial, ainsi qu'aux retards pris par l'administration dans le traitement des demandes. En conséquence, de nombreux conjoints et enfants empruntent des voies illégales pour raccourcir la durée de la séparation.

On croit souvent que seuls les pays de destination souhaitent réduire le nombre de migrants en situation irrégulière. Or, les Philippines, par exemple, ont pris des mesures afin de réduire la probabilité que leurs ressortissants ne se retrouvent dans une telle situation⁷². Le Gouvernement a organisé à l'intention des migrants potentiels des campagnes d'information sur le recrutement illégal, et a imposé des amendes aux recruteurs qui enfreignaient la loi. Il a réussi à réduire le nombre de personnes qui quittent le pays de manière irrégulière, à protéger ses ressortissants à l'étranger et, de manière générale, à gérer les flux de travailleurs.

Les capacités qui doivent être renforcées dans les pays d'origine concernent notamment les formalités administratives de sortie du territoire. Les droits à verser et les démarches à accomplir

⁷⁰ Martin, P. (2010).

⁷¹ Shah (2010).

⁷² Skeldon (2008).

pour obtenir un passeport jouent un grand rôle. De plus, les migrants potentiels doivent généralement obtenir un document attestant qu'ils n'ont pas de casier judiciaire, et passer un examen médical avant même de contacter une agence de recrutement ou un consulat pour obtenir un visa de travail. Ces règles sont imposées par les pays d'accueil, mais la plus ou moins grande facilité d'obtenir les documents requis, à l'exception de ceux délivrés par les consulats, dépend largement de la bureaucratie locale. Vu les droits demandés par l'Etat, et la difficulté de se frayer un chemin dans un dédale administratif où la corruption est parfois la règle, il peut être long et très coûteux d'obtenir une simple autorisation de quitter le territoire. On peut alors décider de s'adresser à un intermédiaire qui obtiendra tous les documents exigés, peut-être de manière frauduleuse mais plus rapidement. Dans certains cas, le trafic de migrants et la migration irrégulière résultent autant d'un problème bureaucratique dans les pays d'origine que d'un échec des politiques migratoires dans les pays de destination.

4.6 Renforcement des capacités dans les Etats de transit

Un nombre grandissant de migrants passent par des Etats de transit, où il n'est pas rare qu'ils se trouvent en situation de détresse⁷³. Cette situation appelle à un renforcement des capacités de ces pays, de récentes études ayant révélé que les lois et politiques sont fréquemment inadaptées ou mal appliquées. Qui plus est, l'évolution des courants et des politiques en matière de migration internationale multipliera sans doute le nombre d'Etats par lesquels transiteront les migrants dans un proche avenir.

Si les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, au statut de réfugié, à la criminalité et au travail forment une base solide pour élaborer, mettre en œuvre et étoffer les cadres législatifs à l'échelle des pays et des régions, il reste difficile d'appliquer concrètement ces normes dans les situations complexes que créent la migration irrégulière au sein des Etats de transit. Les principes d'égalité et de non-discrimination sont les piliers de tout cadre juridique, et l'OIM s'emploie avec les gouvernements et les autres parties prenantes, dans diverses parties du globe, à lutter contre la

discrimination et la xénophobie qui s'exercent à l'endroit des migrants. En Ukraine, par exemple, le projet « Initiative de la diversité » cherche à promouvoir une attitude plus positive envers la population migrante ; il épaulé les activités menées par le Gouvernement et les organismes apparentés pour favoriser le dialogue entre les cultures et mettre en place des stratégies et lois efficaces⁷⁴.

La formulation de politiques cohérentes et l'adoption de textes législatifs et de programmes adaptés, aussi louables et novatrices que puissent être ces mesures, ne suffisent pas, et doivent être complétées par un renforcement des capacités. Il est particulièrement important que les fonctionnaires reçoivent une formation qui leur fasse saisir la complexité de la migration irrégulière et des mouvements composites, et qui les aide à identifier les éventuels réfugiés et demandeurs d'asile (en étant attentifs à la protection des personnes lors du passage des frontières, par exemple) ; ils doivent aussi connaître les besoins des migrants extrêmement vulnérables, tels les victimes de la traite, les mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille et les femmes qui ont subi une violence fondée sur le sexe. L'OIM dispense dans diverses régions du monde des formations sur le droit international de la migration, la lutte contre la traite des personnes et la gestion des frontières, qui exposent les problèmes complexes et délicats posés par les flux composites et rappellent les droits humains et les besoins des migrants. Ses activités de renforcement des capacités visent aussi les parties prenantes du secteur privé et de la société civile. En Inde, l'OIM d'Hyderabad invite les entreprises à offrir une formation et des perspectives d'emploi aux victimes de la traite ; dans la Jamahiriya arabe libyenne, ces activités s'adressent à la société civile et portent sur la lutte contre la traite des personnes, les flux composites et la fourniture des premiers secours.

Il est également important que les Etats de transit puissent éloigner les migrants en situation irrégulière. L'OIM gère un certain nombre de programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration destinés à renforcer ces capacités, notamment en Europe de l'Est, en Méditerranée, en Asie du Sud-Est et dans les Amériques. Les pays de destination fournissent parfois des fonds et des services d'experts à l'appui de

⁷³ Crisp et Rossi (2010).

⁷⁴ <http://www.iom.int/jahia/Jahia/pid/2026>

ces programmes, dans le souci de coordonner davantage l'action engagée face aux filières transnationales de la migration irrégulière.

4.7 Lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes

S'agissant de la migration irrégulière en général, l'étude des politiques nationales a mis en lumière certaines faiblesses dans les mesures adoptées pour combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Des initiatives ciblées de renforcement des capacités pourraient améliorer la situation dans plusieurs domaines : recueil de données, durcissement des lois et politiques, répression, services offerts aux victimes, gestion des frontières et mécanismes nationaux de coordination et de consultation.

Rares sont les pays qui recueillent de façon systématique des données sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes et, quand ils le font, plusieurs difficultés d'ordre conceptuel et pratique nuisent à la fiabilité des résultats. Par exemple, les deux phénomènes ne sont pas définis de la même manière par tous les Etats, et les migrants peuvent passer du jour au lendemain de la légalité à l'illégalité, faire l'objet d'un trafic puis de la traite. Des problèmes plus concrets surgissent aussi. La traite des personnes est rarement signalée car les victimes craignent de subir des représailles de la part des auteurs de ce crime, ou d'encourir les sanctions des pouvoirs publics. La plupart des sources reconnaissent que le nombre de migrants en situation irrégulière – y compris ceux qui font l'objet d'un trafic ou de la traite – est nettement sous-estimé. Un autre problème concerne l'accès aux données, aussi rares soient-elles. Dans de nombreux pays, les informations sont recueillies par les forces de l'ordre et ne sont pas publiées. Il arrive aussi que les renseignements susceptibles d'établir qu'une personne est en situation irrégulière soient répartis entre plusieurs organismes (ministères, forces policières, bureaux de placement, etc.) ce qui ne facilite ni la coopération ni la consultation.

Les politiques et lois nationales relatives au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes évoluent de façon différente, mais la plupart des Etats redoublent d'efforts pour procéder à des réformes depuis qu'ils ont signé les protocoles de Palerme. Des mesures légales sont prévues dans presque tous les pays contre ceux qui aident ou encouragent le franchissement illégal

des frontières. De nombreuses législations imposent de lourdes sanctions pénales aux trafiquants d'êtres humains. Il est également possible de prévenir ou de réduire le trafic et la traite en luttant contre le blanchiment d'argent et en s'efforçant de répertorier, suivre, bloquer, saisir et confisquer les produits de tels crimes. Les dispositions prévues dans les lois nationales pour poursuivre les passeurs et les trafiquants sont rarement suffisantes, tout comme la protection accordée aux témoins et aux victimes. Enfin, il est urgent de développer les capacités en matière de suivi et d'évaluation des politiques destinées à combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, comme l'a recommandé l'organisme chargé du contrôle des comptes aux Etats-Unis d'Amérique⁷⁵.

Quelques travaux de recherche indiquent que des fonctionnaires corrompus dans les pays d'origine, de transit et de destination facilitent souvent l'action des réseaux de trafic et de traite⁷⁶. Des activités de formation et de lutte contre la corruption doivent donc compléter l'assistance technique procurée dans le domaine de l'élaboration des lois et politiques.

Il est indispensable de conduire des enquêtes judiciaires si l'on veut mettre en échec le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Dans plusieurs pays, les organismes chargés d'enquêter sur les crimes financiers s'intéressent maintenant à la criminalité organisée, ce qui englobe la traite des personnes. De nouvelles agences sont parfois créées. Une certaine collaboration s'est instaurée à l'échelle internationale afin d'étendre les capacités d'investigation : Interpol facilite, coordonne et oriente le travail des organismes nationaux, tout comme le Centre régional de lutte contre la criminalité transfrontalière, qui relève de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est. Il n'en demeure pas moins que les grandes capacités d'enquête se situent dans le monde développé et que le manque de moyens, la faible expertise technique et la corruption sont les problèmes les plus courants dans les pays moins avancés.

Les victimes de la traite n'ont pas forcément les mêmes besoins que les personnes qui ont fait l'objet d'un trafic, mais des approches communes sont nécessaires. La diffusion de l'information est de la plus haute importance, car ces personnes doivent savoir qu'elles

⁷⁵ GAO (2006).

⁷⁶ Koser (2008).

peuvent bénéficier d'une protection, d'une aide et d'autres services (voir l'encadré 5). De même, il faut former les procureurs, juges, policiers, douaniers, inspecteurs du travail et travailleurs sociaux pour que l'Etat soit en mesure d'offrir une protection adéquate et suffisante. Vu le nombre de femmes et d'enfants (dont des mineurs non accompagnés) qui sont concernés, ces services doivent bien sûr être adaptés au sexe et à l'âge des victimes. Ils doivent aussi être modulés selon le degré d'exploitation et d'abus qu'a comporté le trafic ou la traite, crimes différents mais souvent interreliés.

Certaines mesures relevant des techniques plus larges de gestion des frontières sont très efficaces pour combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, qui impliquent fréquemment l'usage de documents frauduleux et le passage illégal d'un pays à l'autre. Mentionnons à cet égard le renforcement des formalités à l'arrivée et avant l'arrivée – contrôle préalable des passagers, détachement d'agents de l'immigration, accords sur l'information préalable des voyageurs, sanctions imposées aux transporteurs, etc. – et l'amélioration des documents personnels des migrants, dont les cartes d'identité, les codes lisibles par machine sur les passeports et documents de voyage, et le recours à la biométrie.

En Australie, aux Etats-Unis d'Amérique et aux Philippines, les gouvernements ont créé des mécanismes interministériels afin d'accroître la coordination de leurs propres services dans la lutte contre ces deux fléaux, compte tenu des multiples aspects à prendre en considération. De bonnes politiques nationales doivent également associer la société civile, notamment les associations de migrants. Ainsi, une analyse des raisons pour lesquelles il serait difficile d'adopter ailleurs la démarche suivie avec succès par l'Australie pour combattre le trafic et la traite a fait ressortir que certaines de ces mesures risqueraient de créer des tensions entre les communautés ethniques, en Europe notamment⁷⁷.

4.8 Flux composites

On parle de flux composites lorsque des réfugiés sont englobés dans les mouvements migratoires. Ils empruntent les mêmes moyens de transport, font appel aux services des mêmes passeurs et se procurent de faux documents auprès des mêmes fournisseurs. Ils suivent des trajets identiques

et traversent les mêmes frontières, souvent dans l'espoir d'atteindre les mêmes pays. Il est fréquent que les réfugiés soient rejoints par d'autres personnes qui ont des droits spécifiques et des besoins particuliers de protection et d'assistance, dont les victimes de la traite des personnes et les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. On estime généralement que ces mouvements s'intensifieront dans les prochaines années⁷⁸.

Qu'il s'agisse de réfugiés ou d'autres catégories de migrants, les personnes présentes dans les flux composites sont souvent confrontées aux mêmes dangers et atteintes de leurs droits : détention et emprisonnement dans des conditions inacceptables, sévices corporels, harcèlement racial et risque de vol, d'extorsion, d'appauvrissement et de dénuement. Les migrants qui empruntent la voie des mers s'exposent à être interceptés, abandonnés ou noyés ; ceux qui passent par les terres peuvent être renvoyés ou transférés dans un lieu distant ou dangereux. Enfin, les personnes qui perdent ou détruisent leurs papiers d'identité risquent de ne plus être capables de prouver leur nationalité, de devenir apatrides et d'avoir beaucoup de mal à rentrer dans leur pays d'origine.

Plusieurs organisations et organes régionaux portent un intérêt grandissant à ce genre de flux, notamment l'OIM, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, plusieurs processus consultatifs régionaux (dont le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée), le Conseil de l'Europe et l'Union africaine. Pour sa part, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) craint que les mesures nationales de lutte contre la migration irrégulière ne soient appliquées sans discernement, et qu'il ne devienne très difficile, voire impossible, pour les réfugiés d'entrer dans un pays où ils pourraient déposer une demande d'asile. Il cherche à s'assurer auprès des gouvernements et des autres parties intéressées que la volonté de gérer les migrations avec plus de fermeté ne porte pas atteinte au droit d'asile. A l'origine de cette stratégie se trouve une initiative intitulée « La protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes : un plan d'action en dix points », dont les principaux éléments sont les suivants : faire en sorte que les réfugiés et les demandeurs d'asile soient identifiés dès leur arrivée et que leurs demandes soient étudiées comme il convient ; améliorer les dispositions

⁷⁷ Koser (2005).

⁷⁸ Crisp (2008).

actuelles concernant le débarquement rapide et sûr des personnes rescapées ou interceptées en mer ; et renforcer l'aptitude des Etats à établir des politiques, pratiques et institutions qui permettent d'admettre des demandeurs d'asile sur le territoire, d'évaluer leur demande et d'apporter des solutions à ceux qui ont effectivement le statut de réfugié.

L'OIM a défini cinq grands champs d'action pour faire face aux défis posés par les flux composites. Le premier concerne la fourniture d'une assistance directe aux migrants ; par exemple, le Fonds d'assistance global (GAF) et le Programme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse (HASM) (voir l'encadré 5) s'adressent aux hommes, aux femmes et aux enfants victimes de la traite des personnes ainsi qu'à d'autres catégories de migrants en détresse ou extrêmement vulnérables. Le deuxième veut aider les Etats à élaborer des politiques et des lois adaptées et à les mettre

en œuvre en respectant les principes d'égalité et de non-discrimination. Le troisième domaine est la formation des parties prenantes, y compris les fonctionnaires, les entreprises (en Inde, par exemple) et la société civile (dans la Jamahiriya arabe libyenne, entre autres), ainsi que l'assistance aux décideurs à l'échelon régional (par le biais d'institutions telles que le Centre africain de renforcement de capacités en République-Unie de Tanzanie, ou le Centre de formation et de recherche sur la migration en République de Corée). Le quatrième se rapporte à la diffusion d'informations aux migrants potentiels et dans les pays de destination par divers moyens, comme le font les campagnes radiophoniques en Somalie ou les programmes de sensibilisation des élèves dans le Caucase du Sud. Enfin, le cinquième volet vise à promouvoir les partenariats et la coopération, notamment entre les Etats et entre les institutions. Ces deux derniers domaines sont étudiés plus à fond dans les paragraphes qui suivent.

Encadré 5 : Le Fonds d'assistance global à la protection et à la réintégration des victimes de la traite et le Programme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse – deux initiatives de l'OIM

Le nombre croissant de migrants en situation vulnérable dans les pays de destination, de transit et d'origine a conduit l'OIM à créer le Fonds d'assistance global. Ce mécanisme d'urgence procure une aide individualisée aux hommes, aux femmes et aux enfants qui ont été victimes de la traite entre deux pays et qui ne peuvent bénéficier de l'assistance offerte par d'autres projets d'échelle régionale ou nationale. Une multitude de services sont fournis : logement salubre, soins médicaux, soutien psychologique, assistance juridique, remplacement de documents de voyage perdus ou volés, orientation professionnelle, etc.

Le Fonds offre la possibilité d'un retour volontaire assisté lorsque le bénéficiaire exprime le désir de rentrer dans son pays, ainsi qu'une aide à la réintégration qui peut comprendre une assistance immédiate à l'arrivée, un encadrement éducatif pour le bénéficiaire ou ses enfants, une formation professionnelle et des subventions à la création d'entreprise afin de favoriser l'engagement dans une activité lucrative.

Le Fonds est financé par le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Il a apporté un appui direct à plus de 1 120 victimes de la traite depuis sa création en 2000 et vient en aide chaque année à une palette de plus en plus large de personnes.

De même, l'OIM a mis en place le Programme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse. Il s'adresse aux personnes les plus vulnérables, indépendamment de leur statut (victimes d'un trafic ou de la traite, en situation régulière ou irrégulière), pour autant qu'elles aient véritablement besoin d'assistance, qu'elles soient prêtes à changer de situation et qu'elles ne soient pas admissibles à un autre programme géré par l'OIM ou un organisme différent.

L'objectif du Programme est double :

- procurer une assistance souple et rapide aux migrants qui ne parviennent pas à se dégager d'une situation difficile et ne peuvent obtenir facilement d'appui auprès de sources ou de programmes connus ;
- se faire une idée plus juste, grâce aux informations recueillies, de l'évolution des tendances en matière de migration irrégulière afin de concevoir des mesures susceptibles d'être intégrées dans les futurs programmes de l'OIM.

Le Programme a aidé 1 286 personnes à rentrer dans leur pays d'origine depuis 2006.

4.9 Campagnes d'information

Il est important de s'attaquer à la question des flux composites et de la migration irrégulière par des moyens plus vastes, qui consistent à renseigner les migrants qui seraient tentés d'entreprendre un voyage périlleux et à organiser des campagnes d'information dans les communautés d'accueil. L'OIM possède une grande expérience dans ce domaine. En septembre 2009, elle a lancé en partenariat avec les autres membres du Groupe de travail sur les flux migratoires mixtes une campagne radiophonique visant à prévenir le passage de flux composites par la Somalie, aider les migrants à prendre une décision éclairée et améliorer les capacités des pays de destination en matière d'accueil, d'aide et de protection des migrants. Dans les zones d'Afrique de l'Ouest où de multiples facteurs poussent à émigrer et où beaucoup de jeunes sans emploi sont tentés d'emprunter des filières illégales jusqu'en Europe ou au Maghreb dans l'espoir d'améliorer leur situation, l'OIM a mis sur pied des projets d'emploi pour les jeunes comprenant une formation et l'accès au micro-crédit ; elle mène également des campagnes d'information sur les dangers de la migration irrégulière. Dans le Caucase du Sud, l'Organisation élabore et s'efforce d'introduire dans les programmes d'enseignement des modules sur la traite des personnes à l'intention des enfants en fin de scolarité. Parmi les autres mesures d'information sur la lutte contre la traite figure la collaboration instaurée avec l'agence publicitaire internationale Saatchi & Saatchi pour organiser une campagne incitant les consommateurs et les entreprises à « acheter de manière responsable » ; cette campagne a été lancée à l'occasion de la troisième Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, le 18 octobre 2009.

L'OIM soutient la création et le fonctionnement de centres d'information des migrants, en collaboration avec les gouvernements des pays d'origine. Ces centres ont une double mission : fournir des renseignements et des conseils objectifs, précis et fiables sur les possibilités de migration légale, sur le marché du travail et sur les conditions d'existence dans les pays de destination ; et mettre en garde contre les risques associés à la migration irrégulière. Un réseau de centres a récemment été créé dans la partie occidentale des Balkans, sous les auspices du projet AENEAS⁷⁹ de la Commission

⁷⁹ AENEAS (Atteindre une mobilité plus efficace énergétiquement dans une société en vieillissement) est une initiative européenne réalisée dans le cadre du programme Energie intelligente pour l'Europe (EIE). L'objectif est de servir de base pour le développement de projets à dimension internationale dans le domaine de la mobilité urbaine des personnes âgées.

européenne ; il est mis en œuvre par l'OIM en partenariat avec l'OIT et les bureaux locaux de placement.

4.10 Partenariats et coopération

Les mécanismes de coopération entre les Etats et entre les institutions, ainsi que les liens avec la société civile sont indispensables pour améliorer la compréhension de la migration irrégulière acquise sur le terrain et échanger les bonnes pratiques d'un pays ou d'une région à l'autre.

A l'échelon inter-Etats, les processus consultatifs régionaux, tels que le processus de Puebla et le processus de Bali, forment un cadre privilégié de dialogue et de coopération, surtout dans les régions où les flux composites sont nombreux. Ces dernières années, le processus de Colombo – une initiative soutenue par l'OIM concernant l'emploi à l'étranger et le travail contractuel pour les pays d'origine asiatiques – s'emploie activement à promouvoir les mouvements légaux comme moyen de réduire la migration irrégulière⁸⁰. La toute première réunion accueillie par un pays du golfe Persique (les Emirats arabes unis) s'est déroulée à Abou Dhabi les 21 et 22 janvier 2008. Elle rassemblait les onze pays asiatiques d'origine des migrants et les pays de destination du CCG et a donné naissance au Dialogue d'Abou Dhabi. Les participants ont fait ressortir que la création de partenariats axés sur l'action permettrait de profiter du potentiel que la mobilité de la main-d'œuvre présente pour les travailleurs étrangers et pour le développement des pays d'origine et de destination en Asie. La Déclaration d'Abou Dhabi (2008) énonce les objectifs suivants :

- Mieux connaître les tendances du marché du travail, les profils de qualifications, la situation des travailleurs temporaires sous contrat et les politiques et flux de rapatriements de fonds, ainsi que leur interaction avec le développement de la région ;
- Renforcer les capacités requises pour faire concorder l'offre et la demande de main-d'œuvre ;
- Empêcher les pratiques illégales de recrutement et encourager l'adoption de mesures sociales qui concourent au bien-être des travailleurs contractuels et préviennent l'exploitation au départ et à l'arrivée ;

⁸⁰ Shah (2010).

- Elaborer un cadre de travail en vue d'adopter une approche globale de la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre temporaire, d'un bout à l'autre du processus, dans l'intérêt mutuel des pays d'origine et de destination.

Le processus de Colombo offre dans divers pays des cours aux attachés chargés des questions de travail et aux responsables de l'emploi à l'étranger. Plusieurs études ont également été conduites dans ce cadre ; elles portaient sur la protection des travailleurs migrants, les dispositions minimales des contrats de travail standard, les meilleures pratiques en matière de programmes d'orientation avant le départ, la formation et le perfectionnement professionnel des migrants, ainsi que d'autres questions liées aux politiques. Si les mesures proposées sont effectivement mises en œuvre, des initiatives telles que le processus de Colombo et le Dialogue d'Abou Dhabi sont à même de réduire les mouvements illégaux et d'étendre les avantages de la migration régulière pour les pays concernés et les migrants eux-mêmes.

Le projet *Praesidium* est un modèle de coopération à l'échelle interinstitutions. En concertation avec le Gouvernement de l'Italie, dont émanait la demande, l'OIM s'est employée avec le HCR et la Croix-Rouge italienne à informer, conseiller, protéger et assister les nombreux migrants qui rejoignent par bateau l'île de Lampedusa ou la Sicile. En outre, les trois institutions ont mis en place un système de filtrage des arrivants afin de repérer rapidement les personnes qui ont besoin d'une attention spéciale et de veiller à ce qu'elles soient dirigées vers les bonnes filières ou structures. D'autres formes intéressantes de

collaboration existent dans le cadre du Comité permanent interorganisations. Pour leur part, l'Agence Frontex et l'Organisation mondiale de la santé sont partenaires du projet PHBLM (Amélioration de la santé publique à la nouvelle frontière orientale de l'Europe) cofinancé par la Commission européenne, qui procure des soins personnalisés aux migrants. Il vise aussi à renforcer les capacités du personnel chargé de la gestion des frontières et de la santé publique, et à réduire les risques sanitaires. S'agissant de l'aide à apporter aux migrants incarcérés, l'OIM Lisbonne surveille, de concert avec le Gouvernement portugais et le Service jésuite aux réfugiés, les conditions dans les centres de détention fermés où sont parfois envoyés les nouveaux migrants qui ne disposent pas de tous les documents voulus, en attendant que soit déterminé leur statut.

La société civile peut jouer un rôle de premier plan, surtout en ce qui concerne la protection des personnes vulnérables. Il est fréquent que les migrants en situation irrégulière ne puissent pas ou ne veuillent pas recevoir les services essentiels auxquels ils ont pourtant droit. La charge en revient alors aux organisations non gouvernementales et aux groupes confessionnels. Outre l'assistance immédiate qu'ils procurent, ces acteurs aident à identifier les migrants qui ont des besoins particuliers, les victimes de la traite et les personnes qui pourraient bénéficier du statut de réfugié. Par ailleurs, étant donné les liens étroits et la confiance établis avec ces groupes de la société civile, les migrants en situation irrégulière sont susceptibles de leur dévoiler des sources d'exploitation, qu'il s'agisse d'employeurs sans scrupules ou d'intermédiaires, y compris des trafiquants et des passeurs.

5. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

La réflexion sur les liens entre la migration et le développement a profondément changé depuis quelques années. On a longtemps considéré que la migration était un problème, le signe d'un développement insuffisant ou la porte ouverte à l'exode des compétences. Les décideurs ont davantage conscience aujourd'hui que les mouvements de personnes peuvent favoriser le développement, et que les avantages qui en découlent sont d'autant plus grands que l'on dispose des capacités requises pour gérer convenablement les flux.

La migration concourt certes à l'essor économique des pays de destination, mais elle contribue aussi au recul de la pauvreté et au développement dans les pays d'origine, grâce notamment aux fonds envoyés par les migrants (la carte 7 présente le rapport entre les rapatriements de fonds et l'aide extérieure dans le monde), aux investissements effectués par les associations d'expatriés et à l'apport des migrants lorsqu'ils rentrent au pays.

D'ores et déjà, un vif intérêt est porté aux moyens d'exploiter pleinement le potentiel que présente la migration pour le développement, comme en témoignent notamment diverses initiatives touchant au renforcement des capacités. Il est d'autant plus nécessaire d'acquérir les capacités qui permettront de relever les défis de demain que tout porte à croire que ce potentiel ne peut que s'étendre. En effet, l'amplification de la mobilité internationale devrait se traduire par une hausse des fonds rapatriés vers les pays d'origine, qui excèdent déjà 300 milliards de dollars E.-U. par an ; leur volume a progressé rapidement ces dernières années, si ce n'est un

bref recul pendant la crise financière mondiale⁸¹. Grâce à l'expansion du réseau Internet, qui accélère la diffusion des technologies, il est plus facile pour les migrants et les associations d'expatriés d'investir ou d'exercer une influence dans leur pays d'origine – on s'attend par exemple à ce que le Web devienne un outil incontournable de partage des connaissances. Parallèlement, la préférence accordée aux programmes de migration temporaire et à la migration circulaire devrait accentuer les mouvements de retour, à titre définitif ou provisoire. On verra plus loin que la ferme volonté politique et l'engagement réel des institutions envers les liens qui unissent la migration et le développement sont une autre raison et une autre occasion de renforcer les capacités dans ce domaine.

Le renforcement des capacités s'impose pour accroître les bienfaits de la migration sur le plan du développement, mais aussi pour en atténuer ou prévenir les effets potentiellement néfastes. Il arrive, en effet, que les rapatriements de fonds dissuadent les membres de la famille restés au pays de travailler, et que les investissements de la diaspora augmentent les disparités, y compris celles fondées sur le sexe. Les migrants de retour sont souvent incapables de se réinsérer dans leur pays d'origine. La migration peut entraîner le départ des éléments les plus brillants, les mieux formés et les plus dynamiques de la société, ce qui prive l'Etat de recettes et d'un rendement rapide de l'investissement effectué dans l'instruction. La situation est extrêmement préoccupante dans le secteur de la santé, et elle risque de s'aggraver si la hausse de la demande prévue dans les pays de l'OCDE au cours des

⁸¹ Ratha *et al.* (2010).

vingt prochaines années ne peut être comblée par la main-d'œuvre locale⁸².

Enfin, il doit être clair qu'un resserrement des liens entre la migration et le développement ne saurait remplacer les politiques de développement, comme l'a amplement montré la dernière crise financière. Les soubresauts de l'économie mondiale se reproduiront car ils sont cycliques ; en période de récession, les migrants sont parmi les premiers à perdre leur emploi ou à voir leurs conditions de travail se dégrader et leur rémunération baisser. Les rapatriements de fonds accusent alors un recul, quoique temporaire, tandis que les pays de destination sont portés à introduire des politiques qui privilégient les nationaux sur le marché du travail⁸³. La migration devrait faire partie intégrante des plans nationaux de développement, mais non les remplacer.

Pour tirer pleinement parti du potentiel que présente la migration pour le développement, il pourrait être nécessaire d'acquérir des capacités plus efficaces dans les dix grands domaines ci-après :

1. Intégration de la migration dans les plans de développement ;
2. Optimisation des voies officielles de rapatriements de fonds ;
3. Renforcement des incidences des fonds rapatriés sur le développement ;
4. Mobilisation des diasporas ;
5. Expansion des réseaux du savoir ;
6. Resserrement des liens entre le retour et le développement ;
7. Promotion de la migration circulaire ;
8. Formation et rétention de la main-d'œuvre ;
9. Adoption de règles de recrutement éthique ;
10. Renforcement des capacités institutionnelles.

5.1 Intégration de la migration dans les plans de développement

Il est éminemment souhaitable d'intégrer le phénomène migratoire dans les plans nationaux et régionaux de développement et dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, pour diverses raisons : la migration est ainsi prise en compte dans le vaste débat sur le

développement, ce qui favorise une démarche cohérente plutôt qu'une action dépourvue de concertation et d'unité ; la migration est inscrite dans les priorités nationales de développement, qui jouissent généralement d'un solide appui politique ; il est plus facile de coordonner l'intervention des services gouvernementaux et de créer des synergies entre les acteurs nationaux ; les questions liées à la migration sont situées dans un cadre global qui inclut l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ; enfin, le financement et l'assistance technique requis sont plus simples à obtenir, grâce aux ressources fournies par les partenaires internationaux pour exécuter les plans de développement.

Pourtant, la question migratoire est rarement présente dans la planification du développement. Divers facteurs, qui exigent un renforcement ciblé des capacités, expliquent cette lacune : mauvaise appréciation des liens qui unissent la migration et le développement ; manque de moyens financiers ; répartition des questions relevant de la migration entre plusieurs services gouvernementaux, au lieu d'une coordination par un seul ministère ; et multiplicité des outils de planification du développement utilisés, qui empêche l'intégration efficace et cohérente de la migration en tant que question de développement.

Plusieurs organismes ont récemment collaboré à la rédaction d'un manuel qui expose en détail les capacités à renforcer en priorité pour intégrer le phénomène migratoire dans la planification du développement (voir l'encadré 6)⁸⁴. Les grandes étapes sont les suivantes : élaborer un plan de collecte et d'analyse des données pertinentes ; établir des profils migratoires nationaux ; créer une institution chargée de la migration et du développement ; définir un plan d'action national sur la migration et le développement ; mettre à profit les compétences des organisations internationales ; constituer une équipe de coordination restreinte comprenant un correspondant national et facilitateur expert ; sensibiliser le gouvernement, les donateurs, les organisations internationales et non gouvernementales, le monde universitaire et le secteur privé ; lancer une mission exploratoire ; et préparer une proposition de financement. Divers moyens de nature intersectorielle doivent également être mis en

⁸² OCDE (2009).

⁸³ Koser (2010).

⁸⁴ IOM (2010).

œuvre, dont l'expertise requise pour la réforme des institutions, les capacités d'encadrement, la formation, et les mécanismes de reddition des comptes. Il reste maintenant à conduire

des expériences pilotes dans plusieurs pays, afin de voir si ce manuel facilite l'intégration des mouvements migratoires dans les plans nationaux de développement.

Encadré 6 : Comment intégrer le phénomène migratoire dans les stratégies de développement

Inclure la migration dans la planification du développement et de la lutte contre la pauvreté consiste à apprécier l'incidence que les mouvements de personnes ont sur toute action prévue ou tout but énoncé dans les stratégies en question, y compris les lois, politiques et programmes adoptés à l'échelle locale, nationale et, le cas échéant, régionale. Il s'agit de tenir compte, de manière équilibrée, des questions migratoires lors de l'élaboration, l'exécution, la surveillance et l'évaluation des politiques et programmes qui touchent à toutes les sphères du développement et de la réduction de la pauvreté. L'objectif est d'aider à aborder la migration en se souciant davantage du développement.

Pourtant, la question migratoire est rarement présente dans la planification du développement et reste un sujet théorique plutôt que pratique. Certains documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté signalent les avantages des rapatriements de fonds (Bangladesh, Ghana et Libéria), d'autres présentent les aspects plus sombres de la migration, s'attachant à la traite des personnes, au départ des travailleurs qualifiés, aux problèmes sanitaires et à la propagation des maladies (Ouganda), à l'accentuation de la pauvreté et à la prolifération des logements insalubres (République-Unie de Tanzanie) ou à la criminalité (Zambie). Les mesures liant la migration et le développement visent donc à faire appliquer la loi (lutte contre la migration irrégulière et la traite, renforcement des services d'immigration et des contrôles aux frontières), plutôt qu'à profiter des effets bénéfiques, tels les rapatriements de fonds.

Conscients de ces lacunes, l'OIM, le PNUD, l'OIT et l'UNICEF ont élaboré de concert un Manuel à l'intention des décideurs et des praticiens sur l'intégration de la migration dans la planification du développement (*Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-Makers and Practitioners*). Le but est double : montrer comment prendre en considération de façon systématique la migration dans les plans de développement et guider les gouvernements et leurs partenaires dans cette démarche nouvelle, afin de donner un caractère concret au lien entre ces deux notions. On ne recommande pas de politique ou de programme particulier, mais on donne des conseils, des idées et des suggestions qui aideront les pays à modeler une approche adaptée à leur contexte.

Ce manuel s'adresse aux fonctionnaires et aux membres d'organismes internationaux, régionaux et nationaux qui interviennent dans la planification du développement (agences des Nations Unies, donateurs, secteur privé, société civile, monde universitaire). Il décrit les étapes que devront suivre les personnes directement associées au processus. On trouve dans les deux parties qui le composent :

- Une description de la démarche d'intégration du phénomène migratoire dans le développement, qui précise les moyens institutionnels et les cadres politiques à mettre en place et les façons d'inclure la migration à différentes étapes du cycle de planification du développement ;
- Un ensemble de programmes de migration et de développement déjà réalisés, qui montrent comment mettre concrètement la migration au service du développement par le biais de programmes, d'interventions et de projets (cette section de référence veut susciter une réflexion et inciter à l'action).

Source : OIM (à paraître, 2010), *Mainstreaming Migration into Development Planning – A handbook for Policymakers and Practitioners*, OIM, Genève.

La consultation est une autre capacité qui doit être présente à toutes les étapes du processus. Pour qu'une initiative de migration et développement porte des fruits et se prolonge dans le temps, elle doit bénéficier d'une large appropriation nationale et associer le gouvernement, la société civile et les donateurs ou partenaires pour le développement, les parlementaires, les universitaires et le secteur privé. Les intéressés peuvent intervenir à différents niveaux : certains

participeront à de larges consultations sur la planification du développement, d'autres se joindront à des groupes de travail de spécialistes.

5.2 Optimisation des voies officielles de rapatriements de fonds

Il est généralement admis que les fonds transférés par des voies officielles ont plus de chances d'exercer un effet de levier sur le

développement que ceux qui transitent par des filières officielles. En outre, les migrants et les bénéficiaires risquent moins d'être trompés par des réseaux clandestins de blanchiment de capitaux. On connaît déjà les meilleures façons d'optimiser les rapatriements de fonds : réduire le coût et accroître la vitesse et la fiabilité des transferts, par exemple en favorisant la concurrence entre les fournisseurs de services ; indiquer aux migrants et aux bénéficiaires quelles sont les possibilités de passer par des voies officielles et quels sont les risques associés aux filières officielles ; inculquer des connaissances en matière financière ; et promouvoir la mise au point de nouvelles technologies (par exemple l'utilisation des téléphones mobiles). Ces objectifs ne seront atteints que si l'on renforce considérablement les capacités dans les pays d'origine et de destination, ainsi qu'au sein d'un large éventail de parties prenantes. Les paragraphes qui suivent décrivent quelques initiatives originales à cet égard.

L'une des premières capacités requises consiste à pouvoir évaluer la proportion de transferts officieux, quelle que soit la filière choisie, et d'en comprendre les raisons. Au Tadjikistan, les centres d'information et de ressources pour les travailleurs migrants sont des établissements de collecte de données et de recherche créés par une organisation de la société civile. Ils recueillent systématiquement des renseignements et diffusent des informations sur les rapatriements de fonds, par exemple en abordant ces questions dans les brochures et dépliants qu'ils distribuent aux migrants.

L'Albanie s'est dotée d'un plan national d'action sur les rapatriements de fonds⁸⁵ qui montre parfaitement comment les pays d'origine peuvent renforcer les incidences de la migration sur le développement. Ce plan global prévoit des mesures spécifiques pour améliorer la collecte de données, étendre les services bancaires, encourager les partenariats entre les banques albanaises et celles des grands pays de destination (la Grèce et l'Italie, en particulier), consolider les institutions de micro-crédit sur le territoire, faire connaître aux migrants et à leur famille les voies officielles de transfert, faciliter l'accès à celles-ci et resserrer les liens entre le gouvernement et la diaspora. Dans la République de Moldova, l'OIM et l'OIT mettent au point avec

des partenaires locaux une vaste campagne d'information publique sur les rapatriements de fonds et les systèmes financiers, qui fera appel à la télévision et la radio, à un réseau de bénévoles pour la sensibilisation sur le terrain, et au Service des douanes pour la distribution de documents aux points de contrôle.

Le renforcement des capacités cible depuis quelque temps les associations d'employeurs et de travailleurs dans les sociétés d'accueil. Les employeurs peuvent, par exemple, regrouper les opérations bancaires afin de réduire les frais et virer directement les fonds sur un compte ouvert par l'employé dans son pays d'origine, afin de garantir la sécurité et l'efficacité des rapatriements. Il est aussi possible de prélever les sommes sur le salaire, afin d'obtenir des rabais sur le coût du transfert. Certains employeurs offrent des services financiers sur place, par le biais de guichets automatiques ou d'unités bancaires itinérantes ; de cette manière, la rémunération ne s'effectue plus au moyen de chèques, qu'il est très onéreux d'encaisser quand on ne dispose pas de compte bancaire. La méconnaissance des mécanismes abordables de virement de fonds affecte surtout la capacité de rapatriement des femmes (qui tendent à envoyer moins d'argent mais plus souvent que les hommes) ; les associations de travailleurs et les organismes de la société civile peuvent jouer un rôle utile en offrant une formation sur les questions financières aux migrantes dans les pays d'accueil.

De manière générale, il existe une corrélation entre le degré d'intégration des migrants dans la société d'accueil et leur propension à rapatrier des fonds, d'où l'importance de renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration si l'on veut resserrer les liens entre la migration et le développement. Le statut juridique d'un migrant, par exemple, détermine dans une bonne mesure l'ampleur de la contribution qu'il fera au développement de son pays d'origine. La question du renforcement des capacités en matière d'intégration est analysée plus avant dans la prochaine section.

Il convient de former, entre les pays d'origine et de destination, des partenariats qui ne reposent pas seulement sur des accords bilatéraux entre gouvernements, mais qui associent aussi le secteur privé et la société civile, si l'on veut établir une infrastructure physique qui facilite les rapatriements par des voies officielles

⁸⁵ <http://www.iomtirana.org.al/Remittance/en/NAP%20on%20Remittances.pdf>

et expérimenter l'intérêt des nouvelles technologies, comme l'utilisation des téléphones mobiles. Ainsi, les Centres d'information des travailleurs philippins outre-mer recueillent des renseignements sur les moyens les moins coûteux de rapatrier les fonds, recensent les agences locales de transfert et entrent en contact avec celles-ci en vue de faire baisser les frais et accélérer les virements. Grâce à leurs liens avec le Gouvernement, ils peuvent négocier des accords bilatéraux de réduction de coût avec les fournisseurs de services. Certains pays auront besoin de nouveaux cadres juridiques pour simplifier et garantir les transferts de fonds au moyen des nouvelles technologies. L'OIM a mis sur pied, en collaboration avec l'Union postale universelle, une filière officielle de rapatriements de fonds entre la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda⁸⁶, qu'elle envisage d'étendre à d'autres pays.

5.3 Renforcement des incidences des fonds rapatriés sur le développement

Il ne faut pas perdre de vue que les fonds rapatriés sont des capitaux privés et qu'il est tout à fait normal que l'Etat ait un pouvoir limité quant à leur affectation. Il est néanmoins possible d'encourager leur investissement dans des projets qui concourent au développement et qui ont un impact au-delà des premiers bénéficiaires (voir l'encadré 7 sur l'Initiative conjointe pour la migration et le développement, qui aide les organisations de la société civile et les autorités locales à lier ces deux domaines).

Dans la République de Moldova, l'Etat examine une proposition concernant l'octroi de conditions de faveur aux entreprises dont le capital provient de rapatriements de fonds, par exemple l'exonération temporaire de toute taxe et la suspension des contrôles gouvernementaux. Selon une autre initiative à l'étude dans ce pays, les familles de migrants pourraient bénéficier d'un régime spécial de prêt, dans lequel les fonds rapatriés serviraient de garantie de remboursement. En Colombie, l'OIM a collaboré avec la Chambre de commerce de la ville d'Armenia afin que les migrants présents en Espagne aient plus aisément accès

au micro-crédit, grâce aux rapatriements de fonds (MICROS). Elle a également soutenu l'action du Fonds de micro-crédit de l'AESCO, qui s'adresse aux familles de migrants restées en Colombie et utilise les fonds rapatriés pour assurer le remboursement de prêts destinés à l'éducation et à des projets productifs.

De telles initiatives présentent un intérêt limité si les expéditeurs et les destinataires des fonds ignorent leur existence ou ne peuvent en bénéficier. Dans plusieurs pays, les centres d'information des migrants facilitent l'utilisation des rapatriements aux fins de développement en diffusant des informations sur les possibilités d'investissement. Aux Philippines, ils donnent aux migrants et à leur famille des renseignements très complets sur les projets philanthropiques auxquels ils peuvent contribuer ; ils ont aussi incité les travailleurs temporaires sous contrat à mettre en commun leurs moyens pour financer la construction d'écoles dans leur région natale. De même, la Maison des Congolais de l'étranger et des migrants indique aux rapatriés et aux migrants quelles sont les possibilités d'investissement dans le monde des affaires.

L'OIM a mis au point avec certaines communautés de Colombie des programmes de formation avant le départ qui expliquent aux futurs migrants comment établir un plan d'affaires et orienter les fonds rapatriés vers des activités génératrices de revenus et productives. Au Tadjikistan, les Centres d'information et de ressources pour les travailleurs migrants font connaître les projets de l'OIM qui encouragent à investir les fonds rapatriés dans l'infrastructure sociale.

Un volet crucial du renforcement des capacités requises pour soutenir de telles initiatives est la création d'un environnement économique et d'un système bancaire qui stimulent l'investissement. A cet égard, le mieux est d'adopter une approche globale et intégrée qui crée un climat propice pour toutes les entreprises, puisque favoriser un secteur au détriment d'un autre ne ferait qu'introduire de nouvelles distorsions. Le Ministère moldove de l'économie et du commerce a étudié les modèles et politiques en matière de rapatriements de fonds mis en place avec succès dans d'autres pays, avant d'élaborer des propositions concrètes pour leur application sur le territoire national. Une première proposition vise à instituer un cadre

⁸⁶ <http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/countries/mi/tanzania.pdf>

juridique, réglementaire et fiscal qui favorise la création de petites et moyennes entreprises. Plus fondamentaux encore que les mesures axées sur les entreprises et les investissements sont l'allègement des formalités administratives, la lutte contre la corruption à long terme et l'instauration de la primauté du droit dans les

pays qui souhaitent attirer les fonds rapatriés et accroître l'impact de ces derniers sur le développement. Là encore, le renforcement des capacités dans des domaines qui ne relèvent pourtant pas directement de la migration est essentiel ; l'importance de la coordination entre les différents services gouvernementaux est examinée plus à fond dans la section 8.

Encadré 7 : L'Initiative conjointe pour la migration et le développement

Ce programme de la Commission européenne et des Nations Unies, d'une durée de trois ans et d'un budget de 15 millions d'euros, est mis en œuvre par le PNUD en étroite concertation avec l'OIM, l'OIT, l'UNFPA et le HCR. Financé par la Commission européenne, il soutient les organisations de la société civile et les collectivités locales qui tentent de lier la migration et le développement. Ce sont elles, en effet, qui réalisent une grande partie des activités dans ce domaine, mais elles aussi qui ont le plus besoin d'appui. L'Initiative entend offrir cet appui en lançant un appel à propositions d'un montant de 10 millions d'euros, à la suite duquel seront subventionnés 55 projets rassemblant des groupes restreints de la société civile et des collectivités locales. Elle sera mise en œuvre dans l'Union européenne et dans seize pays du monde en développement : Algérie, Cap-Vert, Egypte, Equateur, Ethiopie, Géorgie, Ghana, Jamaïque, Mali, Maroc, la République de Moldova, Nigéria, Philippines, Sénégal, Sri Lanka et Tunisie. Outre le financement de projets, l'Initiative a créé un réseau mondial en ligne (www.migration4development.org/fr) grâce auquel les particuliers et les associations du monde entier peuvent échanger des informations et des idées sur la migration et le développement, parfaire leurs compétences et s'entraider.

L'un des grands objectifs est de favoriser le renforcement des capacités dans la société civile et les institutions locales qui s'intéressent à la migration et au développement. Les auteurs des demandes de financement ont été guidés tout au long de leur démarche et ceux qui ont été retenus ont reçu des observations sur leur proposition. Les bénéficiaires des subventions reçoivent soutien et conseils du personnel établi à Bruxelles et sur le terrain. Un outil de formation en ligne est en cours d'élaboration. A l'issue du programme, un ensemble de recommandations d'action seront formulées relativement à la migration et au développement, à partir des enseignements tirés et des bonnes pratiques établies lors des projets et des échanges en ligne. Outre ces recommandations, qui s'adresseront également aux gouvernements des pays d'origine et de destination, l'Initiative contribue aux efforts déployés sans relâche par les Nations Unies et l'OIM pour intégrer le phénomène migratoire dans les stratégies de réduction de la pauvreté mises au point par les nations en développement.

Plusieurs projets financés par l'Initiative s'intéressent précisément au renforcement des capacités au sein des organisations de la société civile, des administrations locales et d'autres acteurs tels que les coopératives de crédit ou le secteur de la santé. Un projet réalisé dans la région de Kayes, au Mali, par les collectivités locales avec l'assistance d'une équipe de chercheurs français, vise à cerner et codifier les bonnes pratiques dans les domaines de la migration et du développement ; un autre, au Sénégal, cherche à tisser des liens entre les coopératives de crédit locales et le circuit de la finance éthique en France.

Source : Texte préparé par le PNUD, 2010.

5.4 Mobilisation des diasporas

En plus d'envoyer de l'argent à titre privé, les migrants ont la possibilité de verser collectivement des fonds dans leur pays d'origine par le truchement d'associations de migrants ou d'expatriés, d'associations qui œuvrent sur place, etc. Les professionnels (ingénieurs, médecins, enseignants, etc.) peuvent en outre faire une contribution de plus courte durée en demandant à bénéficier d'un détachement ou d'un congé sabbatique. Certains membres de la diaspora décident aussi de rentrer définitivement chez

eux, par exemple à l'issue d'un conflit dans leur pays. Nous verrons dans la section 5.6 comment associer les retours définitifs au développement.

Les gouvernements ont lancé ces dernières années un éventail d'initiatives destinées à tirer parti du potentiel que présentent les diasporas pour le développement. Une étude conduite en 2009 sur les mesures adoptées dans trente pays en développement a montré qu'il existait, à divers échelons de l'administration publique, quarante-cinq types d'institutions chargées de la diaspora plus ou moins structurées poursuivant des objectifs divers. Si les gouvernements sont

de plus en plus nombreux à saisir l'importance que revêt la participation des diasporas, tous ne sont toutefois pas en mesure d'élaborer des politiques efficaces et de les mettre en œuvre avec profit⁸⁷.

Les enseignements tirés des initiatives en place, comme le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) de l'OIM, soulignent la nécessité de renforcer un ensemble de capacités⁸⁸. On a, par exemple, besoin de mécanismes qui permettent de mettre en rapport les migrants désireux de rentrer chez eux pendant une brève période et les possibilités d'emploi sur place. Pour cela, le pays d'origine doit déterminer et classer par ordre de priorité les secteurs dans lesquels les migrants sont susceptibles de travailler. Les embauches par le biais du MIDA se font également dans le secteur privé, sous réserve d'une définition précise des attributions et d'une surveillance par l'institution hôte. Enfin, il est important que ce genre de placements s'inscrivent dans les stratégies de développement et de reconstruction.

De même, les membres des diasporas doivent connaître les possibilités de retour, ce qui suppose une diffusion de l'information. Des visites préparatoires sont parfois nécessaires pour s'assurer que l'institution hôte est effectivement en mesure de procéder à l'embauche. Si le migrant a quitté son pays depuis de nombreuses années ou est né à l'étranger, il peut être bon qu'il reçoive une préparation culturelle concernant, par exemple le mode de fonctionnement du secteur dans lequel il compte travailler. Les réseaux virtuels et les systèmes de téléconférence sont utiles pour nouer les premiers liens entre le migrant et l'institution, avant même le retour, et pour rester en contact et poursuivre le transfert de savoir après la période de détachement.

L'une des grandes difficultés rencontrées lorsqu'on souhaite mobiliser les diasporas est la diversité des parties prenantes : les gouvernements des pays d'origine et d'accueil s'occupent en principe des questions juridiques, comme la délivrance des visas, et accordent souvent une subvention ; l'employeur du migrant dans le pays d'accueil doit autoriser un congé d'une certaine durée, tandis que l'institution hôte dans le pays d'origine doit être

en mesure de profiter pleinement de l'occasion qui lui est offerte ; les associations de migrants dans le pays de destination contribuent de façon décisive en diffusant l'information, tandis que les organisations internationales telles que l'OIM proposent leur expérience sur le plan de la logistique et de la coordination. Il est donc important de pouvoir définir clairement les responsabilités institutionnelles et de mettre sur pied les mécanismes de coordination requis. Plusieurs recommandations ont été formulées à la suite d'une étude interne du programme MIDA réalisé dans le secteur de la santé au Ghana, à savoir : faire passer la responsabilité de l'OIM au Ministère de la santé selon un échéancier soigneusement défini ; multiplier les contacts avec les entreprises et d'autres organismes de développement au Ghana et à l'étranger, afin d'obtenir des ressources financières et matérielles pour exécuter des projets précis ; organiser chaque année une rencontre des parties prenantes en vue de mesurer les progrès accomplis, notamment le personnel des hôpitaux universitaires, les directeurs des services hospitaliers, les responsables régionaux de la santé, les représentants des principaux établissements médicaux et les organismes donateurs.

Les organismes de la société civile, dans les pays d'origine surtout, ne déploient pas encore tous les efforts requis pour mobiliser les diasporas, en raison notamment de la coordination, et donc des moyens financiers, que cela implique. Le renforcement des capacités est particulièrement important dans ce domaine. Il existe quelques exemples de bonnes pratiques. En septembre 2009, le Centre d'information et de gestion des migrations établi au Mali a lancé une série de mesures pour faire participer les expatriés à des projets de co-développement, dans le cadre d'un programme de mobilisation des diasporas financé par la Commission européenne. Pour sa part, la Maison des Congolais de l'étranger et des migrants entretient des liens étroits avec diverses associations d'expatriés, dont l'ONG basée en Belgique Entreprendre-CEDITA ; ils ont organisé ensemble, en août 2009, le Forum économique de la diaspora congolaise, dans le but de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et quelque 400 ressortissants prêts à investir dans leur pays d'origine⁸⁹. La société civile intervient aussi dans les pays de destination. Au Portugal, le Centre national d'appui aux immigrants a aidé

⁸⁷ Agunias (2010).

⁸⁸ http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/microsites/mida/global_strat_mida.pdf

⁸⁹ AllAfrica.com (2009).

à faire connaître l'initiative *DIAS De Cabo Verde* élaborée par l'OIM afin de mettre le capital humain, social et professionnel des expatriés cap-verdiens au service du développement de leur pays d'origine.

Les initiatives qui s'adressent à la diaspora sont nombreuses, mais le manque d'engagement durable des gouvernements reste un problème majeur⁹⁰. Selon un document préparé pour le présent rapport⁹¹, ces mesures sont souvent de courte durée, alors qu'il faut des années d'essais et d'erreurs pour maîtriser des techniques essentielles. Quant aux programmes établis de longue date, par exemple l'Administration pour la protection des travailleurs outre-mer aux Philippines, ils n'ont pas fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation suffisamment poussés.

5.5 Expansion des réseaux du savoir

Vu les difficultés administratives que peut présenter un simple retour de courte durée, comme on l'a vu dans la section précédente, la création de réseaux du savoir est une autre façon de faire participer les diasporas au partage des compétences et des connaissances, sans nécessiter un retour proprement dit (on parle parfois de « retour virtuel »). Les deux approches peuvent d'ailleurs se compléter, un réseau du savoir étant mis sur pied afin de maintenir les liens après un premier détachement.

L'expansion rapide d'Internet donne plus de réalité à cette possibilité, bien que plusieurs réserves de taille s'imposent. Certaines capacités doivent être présentes dans trois grands domaines si l'on veut établir et renforcer de tels réseaux. Premièrement, les membres de la diaspora doivent exercer des métiers particuliers dans des secteurs pertinents – ce qui renvoie aux capacités requises pour faciliter l'intégration, l'accès au marché du travail et la reconnaissance des qualifications des migrants. Deuxièmement, il faut que la technologie permettant de transférer les connaissances soit disponible dans les pays d'origine et de destination – ce qui inclut Internet et la vidéoconférence. Troisièmement, le pays d'origine doit être en mesure d'exploiter le savoir transmis, ce qui suppose un personnel suffisamment formé.

Le Ministère argentin des sciences, des technologies et de l'innovation a créé en 2007 le

programme RAICES, exemple concret de réseau du savoir. Son but est de mettre en relation les scientifiques argentins expatriés et les équipes de recherche nationales, afin que le pays tire parti des travaux menés par ses ressortissants à l'étranger. Le programme procure un appui sur les questions techniques et électroniques et conduit des activités de coordination et de promotion. Il met ses locaux et installations à disposition pour organiser des réunions et réaliser des vidéoconférences. Des subventions sont accordées en vue de financer les réseaux du savoir et d'organiser des forums, colloques et ateliers virtuels.

5.6 Resserrement des liens entre le retour et le développement

Nous avons vu dans la section 3.9 que certaines capacités sont indispensables pour assurer un retour durable, par exemple fournir des services d'orientation professionnelle, de formation et de placement. Cependant, un retour peut être définitif sans contribuer au développement, nuance dont on prend rarement la mesure⁹². De nombreux pays ont déployé moins d'efforts encore pour lier le retour et le développement que pour favoriser un retour durable, objectif qui a lui-même été difficile à atteindre.

Soutenir la création d'entreprises par les migrants semble un bon moyen de resserrer les liens entre le retour et le développement. Ainsi, l'apport d'anciens expatriés colombiens aux petites entreprises aurait aidé à éviter la récession économique dans les années 1990⁹³. Les chercheurs estiment que plusieurs facteurs sont à même d'aider les travailleurs qui rentrent chez eux à se lancer en affaires. L'un d'eux est la possibilité de constituer une épargne pendant leur séjour à l'étranger⁹⁴. Un autre est la capacité d'établir des synergies avec le gouvernement, ce qui est beaucoup plus difficile pour les investisseurs étrangers qui n'ont aucun lien avec le pays. Un troisième élément est l'ampleur des investissements publics et privés effectués dans le monde des affaires par rapport au nombre de retours⁹⁵. Citons encore le temps passé à l'étranger, le sexe, la situation de famille,

⁹⁰ Agunias (2010).

⁹¹ *Ibid.*

⁹² <http://www.iom.int/jahia/jahia/policy-research/international-dialogue-migration/intersessional-workshops/enhancing-role-of-return-migration-2008/lang/fr> ; http://gfmd.org/fr/gfmd-documents-library/athens-gfmd-2009/cat_view/932-athenes-fmmd-2009/972-table-ronde-2-documents-de-reference.html

⁹³ Black et Castaldo (2009).

⁹⁴ Ilahi (1999).

⁹⁵ Ghosh (2000).

le nombre de personnes à charge, le niveau d'instruction et l'expérience professionnelle. L'incidence des programmes de réintégration sur la création d'entreprises n'apparaît pas clairement. Selon certains analystes, on s'est trop centré sur la fourniture d'un capital de démarrage et d'une formation aux techniques de gestion, et pas assez sur le développement d'un capital social, comme l'établissement de relations de confiance sur place⁹⁶. Il s'est avéré que les plus grands obstacles auxquels se heurtent les migrants qui désirent ouvrir une entreprise dans leur pays d'origine sont les restrictions et limites imposées par les politiques, lois et réglementations concernant, par exemple, les permis de construire ou le droit d'embaucher des travailleurs.

Une série de mesures pratiques de renforcement des capacités peuvent être envisagées pour favoriser la création d'entreprises par les migrants de retour. La première consiste à analyser le marché du travail et le marché des produits dans le pays de réinstallation, afin de pouvoir mieux associer la demande de ces marchés et les compétences des travailleurs migrants. Une deuxième possibilité est d'étudier de près les programmes de réintégration et de création d'entreprise qui sont accessibles aux migrants de retour, en vue d'élaborer dans ces deux domaines un cadre de meilleures pratiques qui soit adapté au contexte national. On peut également lancer un programme d'aide à la création d'entreprise pour les migrants de retour, qui comporte des services de formation et d'orientation professionnelles, l'accès au micro-crédit et une assistance technique à l'intention des décideurs nationaux et régionaux, législateurs et représentants des syndicats et du secteur privé. Ainsi, le Centre de réintégration en Géorgie propose aux rapatriés des services d'orientation et de placement. Enfin, une quatrième mesure consiste à établir un mécanisme de surveillance et d'évaluation afin de s'assurer que les entreprises créées sont viables et contribuent de manière optimale au développement de l'économie et au recul de la pauvreté.

5.7 Promotion de la migration circulaire

La définition suivante de la migration circulaire a été adoptée en 2007 par le Forum mondial

sur la migration et le développement dans le cadre de ses travaux : « un mouvement fluide, continu et à long terme de personnes entre des pays, y compris les mouvements temporaires et plus permanents. Lorsqu'elle se produit de manière planifiée et volontaire, en relation avec les besoins en main-d'œuvre des pays d'origine et de destination, la migration circulaire peut être bénéfique pour toutes les parties concernées. » Les pouvoirs publics portent un intérêt considérable à cette forme de migration, sans ignorer pour autant les problèmes qui peuvent l'accompagner sur divers plans, dont la protection des droits des travailleurs engagés pendant une courte période et la réintégration après le retour. La migration circulaire présente plusieurs avantages pour le développement des pays d'origine : le capital humain n'est pas perdu définitivement, les migrants sont très enclins à envoyer des fonds chez eux afin de préparer leur retour, et les travailleurs reviennent souvent avec de nouvelles compétences.

Il est nécessaire de renforcer les capacités à toutes les étapes du cycle de la migration circulaire : préparation au départ, insertion dans le marché du travail, réintégration dans le pays d'origine et obtention éventuelle du droit de revenir travailler dans le pays hôte.

Dans le cadre d'un projet AENEAS-UE sur la migration circulaire entre la Colombie et l'Espagne (Programme de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire), des sessions d'information et d'accompagnement (traitant entre autres de la résolution de conflit et du travail d'équipe) ont été offertes aux migrants temporaires et à leur famille avant le départ, afin de les préparer à la séparation et de les aider à préserver les liens qui les unissent. L'accompagnement s'est poursuivi avec les membres de la famille après le départ du migrant⁹⁷. L'OIM et le Gouvernement de Maurice ont créé une base de données sur la migration circulaire afin de rassembler et de diffuser des informations sur les nationaux désireux de travailler à l'étranger. Cet outil en ligne renferme des renseignements sur les migrants potentiels, qui viseront à rapprocher l'offre locale de main-d'œuvre et la demande de travailleurs temporaires à l'étranger. Les employeurs peuvent consulter la base de données et sélectionner directement les candidats qui correspondent aux profils recherchés. Le Programme mauricien de migration circulaire se distingue également

⁹⁶ Black et Castaldo (2009).

⁹⁷ OIM (2009a).

par l'importance de la préparation des migrants avant le départ ; il y est question de leurs droits et obligations dans les pays de destination, des questions culturelles, de l'accès aux services, ainsi que d'aspects pratiques, tels que les numéros de téléphone d'urgence.

S'agissant des pays de destination, la plupart des capacités mentionnées dans la section 3 sur la migration temporaire valent également pour la migration circulaire ; il s'agit par exemple de la durée des permis de travail, des possibilités de changer d'emploi, de la protection des droits des travailleurs étrangers et de la détermination des secteurs qui se prêtent à ce genre de mouvements. Dans le cas précis de la migration circulaire, la grande question analysée dans les débats actuels concerne la manière d'encourager le retour. Plusieurs mesures sont envisagées : allonger la durée des contrats afin que les travailleurs puissent régler les frais associés à la migration et mettre suffisamment d'argent de côté ; instaurer des régimes de ré-admission qui accordent un statut privilégié pour obtenir les visas ; garantir le transfert des prestations de sécurité sociale ; et offrir, dans certains cas, la possibilité d'immigrer de manière permanente plutôt que de rentrer dans le pays d'origine. Il est hautement probable que ces politiques ne porteront fruit que si les programmes de migration temporaire s'accompagnent de dispositifs de contrôle ; on a suggéré d'exiger une garantie financière du travailleur ou de l'employeur, d'introduire des régimes d'épargne obligatoire pour les migrants ou d'appliquer strictement les lois du travail et de l'immigration. S'il est assez simple de cerner les capacités requises pour mettre en place de telles politiques, il est beaucoup plus délicat de déterminer quelle combinaison de politiques serait vraiment efficace. Dans la plupart des contextes, la réalisation de projets pilotes est sans doute nécessaire avant de pouvoir formuler des recommandations précises quant aux capacités à renforcer dans le domaine de la migration circulaire.

Au titre du Programme de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire entre la Colombie et l'Espagne, des efforts particuliers sont déployés dans le pays de destination pour amplifier l'apport des migrants au développement après leur retour : sessions de formation sur la création d'entreprise, ateliers sur l'élaboration d'initiatives sociales productives, cours sur les projets communautaires de co-développement

et sessions de tutorat sur la préparation de plans d'entreprise.

On a déjà souligné que dans la plupart des pays d'origine, les capacités permettant d'assurer le retour et la réintégration des migrants sont médiocres ; les lacunes sont encore plus grandes dans le cas de la migration circulaire. Il faut continuer, après le retour, à associer les travailleurs et les possibilités d'emploi à l'étranger. Il est possible que la réintégration dans la société d'origine pose des problèmes socio-psychologiques particuliers quand les retours sont de courte durée. Enfin, pour que les pays d'origine bénéficient pleinement du potentiel que recèle la migration circulaire, il faut aider les travailleurs à entrer dans la vie active après le retour, même si ce n'est que pour une période assez courte. D'importantes capacités de ce genre devront être acquises par les pays d'origine, en étroite collaboration avec les pays de destination qui sont leurs partenaires, si l'on souhaite que la migration circulaire soit autre chose qu'une expérience ponctuelle de migration temporaire.

5.8 Formation et rétention de la main-d'œuvre

La migration d'un nombre disproportionné de travailleurs qualifiés, tels que médecins, infirmières ou enseignants, peut avoir des répercussions désastreuses dans les pays d'origine. Une façon d'atténuer le problème consiste à former davantage de spécialistes et à offrir des conditions qui les incitent à rester dans leur pays plutôt que de s'expatrier pour des raisons professionnelles. Cette approche est certainement préférable aux mesures qui empêchent les travailleurs de migrer en toute légalité vers des pays où leurs compétences sont recherchées ; une telle politique serait d'ailleurs contraire aux droits de l'homme, qui disposent que toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien.

Le partage des responsabilités en matière de renforcement entre un certain nombre de partenaires recèle un réel potentiel. Il revient, en dernière analyse, à l'Etat d'offrir de bonnes conditions de travail à ses citoyens. De leur côté, les pays de destination profitent des efforts déployés pour former et conserver la main-d'œuvre locale, en ce qu'ils leur permettent d'élargir le bassin de compétences dans lequel ils peuvent puiser, tout en atténuant les effets

néfastes dans les pays d'origine et en instaurant des conditions propices au retour. Enfin, l'existence d'une offre régulière de travailleurs qualifiés intéresse certainement le secteur privé dans les pays sources⁹⁸.

La Banque mondiale a énuméré un certain nombre de mesures clés à prendre pour améliorer la formation et la rétention des travailleurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord⁹⁹ : développement des compétences et amélioration de la gestion et des prestations de l'enseignement supérieur, afin de favoriser l'émergence d'une économie basée sur la connaissance ; mobilisation des marchés du travail ; amélioration de la protection sociale et de la gestion de l'emploi au bénéfice des migrants ; promotion des activités lucratives et stimulation de la citoyenneté active parmi les jeunes.

D'autres solutions ont été proposées : accorder des compléments salariaux aux membres de la fonction publique, dont la rémunération et les perspectives de carrière sont souvent très limitées ; offrir des formations axées sur les compétences dont on a besoin dans le pays d'origine mais qui sont moins prisées à l'étranger (personnel paramédical plutôt que médecins, par exemple) ; permettre au secteur privé de participer au financement de l'éducation, afin que les personnes qui souhaitent se former avant de partir à l'étranger ne fassent pas appel à l'aide publique, comme cela se fait aux Philippines, pour les infirmières notamment ; investir plus largement dans les nouvelles technologies (téléphones mobiles, téléphonie Internet, services à distance par le biais du Web, etc.) pour que les compétences rares bénéficient à un plus grand nombre de personnes dans le pays d'origine ; enfin, orienter une plus grande part de l'aide au développement vers les instituts nationaux et régionaux de recherche, en vue de compenser la perte d'innovation et d'investissement découlant de la migration.

5.9 Adoption de règles de recrutement éthique

Le Code de pratique du Commonwealth pour le recrutement international des personnels de santé est souvent cité en exemple¹⁰⁰. Il vise

entre autres à garantir les formes de protection décrites dans la section 3 du présent manuel consacrée à la mobilité de la main-d'œuvre, par exemple la fourniture avant le départ d'informations qui permettront aux travailleurs de prendre une décision éclairée, la divulgation complète des exigences et conditions attachées à l'emploi et la prise de sanctions à l'encontre des agences de recrutement privées aux pratiques douteuses. L'orientation éthique du Code de pratique découle en partie de l'objectif visé, qui est de réduire les effets préjudiciables de la migration en maîtrisant les départs massifs de personnel à partir de régions et de pays où leurs qualifications sont rares et très recherchées, et en incitant les gouvernements à envisager des modes de compensation, de réparation et de dédommagement des pays touchés, y compris la promotion du retour. L'Organisation mondiale de la santé a rédigé plus récemment son propre code de pratique, qui définit et promeut des principes, normes et pratiques volontaires dans le domaine du recrutement international des personnels de santé.

Introduire des règles de recrutement éthique suppose au départ la capacité de cibler les secteurs qui, dans certains pays en développement, risquent de souffrir de l'émigration de travailleurs qualifiés¹⁰¹. Une action concertée est nécessaire pour rassembler une documentation toujours plus vaste mais disparate et mettre au point une solide méthode de travail. Il faut, pour se faire une idée juste de l'incidence de l'émigration, combiner des mesures d'ordre quantitatif (modélisation de la demande ou des progrès de la formation offerte dans certains secteurs, rythme d'amélioration des salaires et conditions de travail, etc.) et d'ordre qualitatif (comme l'analyse des intentions de migrer). En outre, il faut réunir énormément de renseignements sur les différents contextes, par exemple les taux de vacance de poste dans les secteurs clés, l'évolution historique et comparative de la répartition de certains travailleurs, la taille et la nature de l'économie dans le pays d'origine et l'expérience migratoire des personnes qui quittent le pays (revenus relatifs, rapatriements de fonds, retour). Il a été suggéré d'entreprendre une étude mondiale des zones à fort exode des compétences¹⁰².

⁹⁸ CMMI (2005).

⁹⁹ PNUD (2009).

¹⁰⁰ Commonwealth Code of Practice for the International Recruitment of Health Workers (2003) http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/%7B7BDD970B-53AE-441D-81DB-1B64C37E992A%7D_CommonwealthCodeofPractice.pdf

¹⁰¹ CMMI (2005).

¹⁰² Srisankarajah (2005).

Même si l'on parvenait à cerner de telles zones et à formuler des directives de recrutement adaptées (en s'inspirant éventuellement du Code de pratique du Commonwealth), il est clair que d'autres capacités seraient nécessaires, pour notamment assurer l'efficacité de la mise en œuvre¹⁰³. Ces directives seraient sans doute beaucoup plus efficaces si les agences de recrutement du secteur public et du secteur privé s'y conformaient. Leur portée serait moindre si elles étaient de nature volontaire et si le secteur privé n'était pas tenu de s'y plier. Il s'ensuit qu'un solide mécanisme de surveillance est nécessaire, conjugué à des sanctions en cas de manquement des signataires. Ces impératifs supposent, à leur tour, la signature d'accords multilatéraux sur la question et une collaboration entre les gouvernements et le secteur privé, en particulier les bureaux de recrutement à l'échelle internationale.

5.10 Renforcement des capacités institutionnelles

Tisser des liens utiles entre la migration et le développement exige un renforcement considérable des capacités institutionnelles. Les gouvernements des pays d'origine doivent, par exemple : mieux connaître les différentes façons de mettre les fonds rapatriés au service de l'essor économique et faciliter ce processus ; étoffer les ressources institutionnelles, humaines et matérielles dont disposent les ministères pour mettre en œuvre les politiques touchant à la migration et au développement ; améliorer la qualité des données sur les migrations et les rapatriements de fonds, ainsi que les capacités de collecte, d'échange et d'exploitation de ces données ; faire en sorte que les travailleurs

migrants et leur famille sachent comment acheminer et investir les fonds rapatriés et aient accès à ces filières ; faciliter l'orientation des fonds rapatriés vers les nouveaux services financiers ; resserrer les liens entre le gouvernement et les diasporas.

Dans les pays de destination, les politiques en matière de migration et développement qui ont été présentées plus haut doivent s'accompagner d'un plus large renforcement des capacités dans le champ migratoire concernant, entre autres, l'entrée sur le marché du travail, l'intégration et le retour. Cela suppose d'intensifier la coordination entre les différents ministères et organismes publics, afin d'accroître la contribution des migrants et de la migration au développement.

De même, des partenariats doivent être noués entre certains pays d'origine et de destination, par exemple pour simplifier les rapatriements de fonds et gérer les mouvements circulaires.

Parallèlement, le secteur privé, les associations de la diaspora, les organisations de travailleurs et d'autres parties prenantes ont un rôle essentiel à jouer pour soutenir les initiatives qui cherchent à lier la migration et le développement. Les acteurs non gouvernementaux sont indispensables pour assurer de manière durable un fonctionnement éthique et discipliné du secteur du recrutement, informer les migrants, réduire les frais liés aux rapatriements de fonds, faire participer les organismes de la diaspora, etc. La mise en place de mécanismes de consultation efficaces entre le gouvernement et les autres parties prenantes, dans les pays d'origine comme dans les pays de destination, est une autre condition préalable au renforcement des capacités institutionnelles.

¹⁰³ Sriskandarajah (2005).

6. INTEGRATION

L'intégration peut être définie comme « [...] le phénomène d'acceptation progressive des immigrants au sein de la société, en tant que personnes et en tant que groupes »¹⁰⁴. Le processus d'intégration se déroule dans les deux sens, entre les immigrants et la société du pays d'accueil, et sur deux plans, celui de la personne et celui de la collectivité. Une distinction est souvent faite entre l'intégration économique, sociale et politique des migrants et des populations migrantes, ainsi qu'entre différents modèles d'intégration – essentiellement l'assimilation et le pluralisme culturel. On a souligné dans la section 3 que la plupart des migrants ne sont admis qu'à titre temporaire dans certains pays ; l'intégration ne cherche donc pas toujours à faciliter l'installation définitive ou l'acquisition de la nationalité. Une politique d'intégration comprend plusieurs volets : dispositions visant le marché du travail, réglementation de l'entrepreneuriat ethnique et du travail indépendant, appui à la formation professionnelle, soutien à l'instruction, programmes de logement, régimes de santé, procédures de naturalisation et encouragement de la participation à la vie civique et politique¹⁰⁵. L'intégration en milieu urbain et le rôle que peuvent jouer à cet égard les autorités locales et régionales ont été particulièrement étudiés ces dernières années¹⁰⁶. Les politiques adoptées au Portugal sont un bon exemple d'intervention concertée et cohérente des différentes parties prenantes (voir l'encadré 8).

Comme le présent rapport n'a cessé de le rappeler, il est nécessaire de renforcer considérablement

les capacités dans la plupart des pays – et pas seulement dans les pays en développement – pour relever au mieux les défis actuels et anticiper les tendances futures. Cela vaut sans conteste pour la question de l'intégration. Dans le monde entier, les migrants sont touchés de manière disproportionnée par le chômage et le sous-emploi ; ils sont sous-représentés dans les postes d'échelon supérieur ; ils souffrent directement ou indirectement de préjugés, de discrimination et de marginalisation ; leurs enfants ont des difficultés scolaires ; ils ne sont pas en mesure de prendre activement part à la vie politique ou sociale ; et ils affichent de piètres résultats sur une vaste plage d'autres indicateurs d'intégration. La crise économique mondiale a amplifié encore ces effets dans plusieurs pays. Ailleurs, les dirigeants cèdent aux pressions populistes faute d'une direction politique claire. Le pluralisme culturel est ouvertement contesté, la diversité ethnique et la cohésion sociale sont largement tenues pour inconciliables. Le renforcement des mesures de sécurité aux frontières qui a suivi le 11 septembre 2001 n'a fait qu'exacerber la méfiance à l'égard de l'immigration. De récentes enquêtes ont mis en lumière la profonde méconnaissance du phénomène migratoire au sein de la population.

La question de l'intégration ne peut que prendre de l'ampleur dans un proche avenir. On a déjà mentionné que certains pays, qui étaient avant tout des pays sources, commenceront à recevoir de plus en plus d'immigrants, par exemple en Europe de l'Est et en Asie du Sud. Ils devront adapter leurs politiques, jusqu'ici axées sur l'émigration de main-d'œuvre, de manière à faciliter l'intégration des nouveaux venus dans la société. Les nations qui accueillent

¹⁰⁴ Penninx (2003).

¹⁰⁵ Bosswick et Heckmann (2006).

¹⁰⁶ ECOTEC (2008).

déjà un grand nombre de migrants pourraient voir augmenter les flux entrants, s'accroître la diversité des populations d'origine étrangère (on a parlé d'hyperdiversité pour décrire l'absence de groupe ethnique majoritaire au sein de la population migrante d'un pays), et s'accroître la concentration des immigrants dans les zones urbaines, situation venant aggraver les effets de congestion dans les secteurs de l'enseignement, du logement et de la santé. L'évolution démographique attendue dans les prochaines années en Europe, au Japon et ailleurs dans le monde pourrait bien entraîner un recul de la proportion de nationaux par rapport aux migrants, ce qui rend encore plus nécessaire l'adoption de politiques destinées à gérer la diversité et à promouvoir la cohésion sociale. Pour leur part, certaines sociétés de l'Asie de l'Est seront aux prises avec une forte migration par mariage due aux déséquilibres démographiques¹⁰⁷.

Les domaines dans lesquels il convient de renforcer les capacités afin de favoriser l'intégration des migrants sont les suivants :

1. Renforcement de la participation à la vie économique ;
2. Encouragement de la participation civique des migrants ;
3. Simplification des règles sur la citoyenneté, la nationalité et la double nationalité ;
4. Migration familiale ;
5. Gestion de la migration temporaire ;
6. Promotion de l'éducation des migrants ;
7. Renforcement des politiques et pratiques anti-discriminatoires ;
8. Promotion de la santé des migrants ;
9. Encouragement du débat public ;
10. Généralisation de l'intégration au sein des pouvoirs publics.

6.1 Renforcement de la participation à la vie économique

Il ne fait aucun doute qu'une intégration insuffisante à l'économie formelle nuit au développement du capital humain¹⁰⁸. Les travaux de recherche montrent que les migrants sont particulièrement exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Quand ils se trouvent en situation de pauvreté relative, ils risquent d'entrer dans un cercle vicieux où le dénuement et

l'exclusion élèvent à leur tour une série d'obstacles à l'exercice d'un emploi : isolement, difficulté d'accéder à l'information et aux réseaux, problèmes de santé physique ; manque d'expérience et de références ; perte de logement ; impossibilité d'obtenir une aide et des soins à un coût abordable ; dépendance à l'égard des systèmes de protection sociale ; criminalité ; problèmes de santé mentale, toxicomanie, alcoolisme ou autres ; et préjugés des employeurs. Quand les perspectives d'intégration sont restreintes, il est plus difficile, voire impossible aux migrants de réaliser leur plein potentiel et de contribuer au développement de leur pays d'origine et de destination.

L'un des objectifs fondamentaux du renforcement des capacités doit être la mise en place, ou le renforcement, d'un cadre législatif qui favorise véritablement l'accès au marché du travail. Les résidents d'origine étrangère bénéficient des mêmes droits et de la même sécurité d'emploi que les nationaux dans la plupart des pays développés, chose plus rare dans le monde en développement. Même dans ces pays, toutefois, les droits des travailleurs migrants admis à titre temporaire souffrent des lacunes et incohérences du cadre législatif, par exemple en ce qui concerne les possibilités de renouveler leur permis, de changer d'employeur et de rechercher un nouvel emploi à la suite d'un licenciement, ou les conditions à remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. On a déjà insisté sur l'importance d'énoncer des règles claires quant aux droits des migrants temporaires si l'on veut gérer efficacement la mobilité actuelle et future des travailleurs, y compris les migrations circulaires, sujet qui sera traité de manière plus approfondie dans la section 6.5.

Les acteurs de la société civile peuvent s'attaquer localement aux obstacles qui freinent l'accès des populations migrantes au marché du travail, même lorsqu'une solide législation est en place. Ils peuvent mieux faire connaître le potentiel que présentent les migrants et les barrières auxquelles ils se heurtent dans la recherche d'un emploi, tisser des liens durables avec les entreprises locales afin d'assouplir les conditions d'emploi, définir une approche globale et pluripartite des problèmes très divers auxquels sont confrontés les migrants et, enfin, rejoindre les groupes qui sont relativement coupés des services d'information, de formation

¹⁰⁷ Lee (2010).

¹⁰⁸ PNUD (2009).

et de création d'entreprise¹⁰⁹. De telles activités sont encore plus nécessaires dans les villes et les zones urbaines, vers lesquelles devront sans doute se porter davantage les efforts de renforcement des capacités pour une meilleure gouvernance des migrations.

Selon plusieurs enquêtes, les syndicats sont les organisations auxquelles les immigrants sont les plus susceptibles de se joindre¹¹⁰. Parce qu'ils ont été le berceau de l'intégration en accordant à tous leurs membres, sans considération de la nationalité ou du statut juridique, le droit de voter et de participer à leurs travaux, ils constituent des modèles dont pourraient s'inspirer d'autres

acteurs de la vie économique et sociale. Les tribunaux nationaux et internationaux jouent un rôle clé dans l'évolution des interprétations et restrictions touchant à la liberté syndicale. En 2007, la Cour constitutionnelle espagnole a statué que toutes les personnes, quel que soit leur statut au regard de l'administration, avaient certains droits fondamentaux, dont le droit de s'associer et de manifester. Pour sa part, la Cour européenne de justice a encouragé l'Autriche à étendre à tous les travailleurs ressortissants de pays tiers le droit de se porter candidats à l'élection des représentants syndicaux et délégués du personnel à la Chambre des travailleurs.

Encadré 8 : Les politiques d'intégration des immigrants au Portugal

Le Portugal est un pays d'immigration récent, mais les efforts déployés depuis peu pour favoriser l'intégration ont donné des résultats dignes d'intérêt. Selon les résultats du sondage Eurobaromètre 2007, l'opinion de la population vis-à-vis de l'immigration y était l'une des plus favorables (le Portugal arrivait en deuxième position dans l'Europe des 25). La majorité des personnes interrogées estimaient que la présence des immigrants enrichissait la société. Toujours en 2007, l'indice MIPEX qui compare les politiques d'intégration des migrants classait le Portugal deuxième sur 28 pays en ce qui a trait aux meilleures pratiques visant chaque indicateur politique, lesquelles reposent sur la norme la plus élevée en Europe. Par ailleurs, dans le Rapport mondial sur le développement humain 2009 publié par le PNUD, le Portugal arrivait en tête sur le plan des droits accordés et des services fournis à cette population. La juste appréciation des besoins des migrants qui sous-tend les initiatives politiques et l'opinion publique portugaises est le fruit de l'expérience acquise en matière d'émigration. Le cadre mis en place a occupé une place considérable dans le débat public et les travaux législatifs touchant à l'immigration et l'intégration. Deux grandes lois ont été adoptées ces dernières années :

- En décembre 2006, la Loi sur la nationalité a été votée à l'unanimité par les députés avec un net appui de la population. Cette loi facilite grandement l'acquisition de la nationalité, dans le souci de renforcer la cohésion sociale. Un an après son entrée en vigueur, plus de 35 000 demandes de naturalisation avaient été déposées, soit plus de trois fois le chiffre de 2005.
- En mai 2007, à l'issue d'une large consultation publique, la Loi relative à l'immigration a été modifiée puis votée à la majorité du parlement. Le nouveau texte, qui simplifie les procédures et démarches administratives, entend promouvoir la migration légale, lutter contre la migration irrégulière et faciliter le regroupement familial.

Sachant l'importance d'établir une politique cohérente en matière d'intégration, le Portugal s'est doté en 1996 d'un service intersectoriel relevant directement du premier ministre, afin d'élaborer une approche identique dans l'ensemble du gouvernement. Ce service est devenu un institut public, le Haut Commissariat pour l'immigration et le dialogue interculturel (ACIDI), modification de statut destinée à souligner l'importance de son action auprès des immigrants, à renforcer ses pouvoirs et à étendre son champ d'intervention.

Vu la diversité culturelle et linguistique des nouveaux arrivants, l'ACIDI a ouvert récemment des centres nationaux d'appui aux immigrants à Lisbonne, Porto et Faro. Pour la première fois, ces « guichets uniques » ont assuré la prestation d'une assistance complète et globale. Ils ont regroupé la fourniture des services aux immigrants et ont consolidé les partenariats et la coopération entre les organismes de la société civile, les pouvoirs publics et le gouvernement central.

¹⁰⁹ Koser (2009a).

¹¹⁰ Huddlestone (2009).

Une nouvelle étape a été franchie en 2007 lorsque l'Etat portugais a lancé le Plan d'action pour l'intégration des immigrants. Fruit de vastes consultations avec les associations d'immigrants et d'autres parties intéressées, il met en jeu treize ministères sous la coordination de l'ACIDI. Les 122 mesures qui le composent énoncent les objectifs et les engagements des organismes publics quant à l'accueil et l'intégration des étrangers.

Le Portugal pense que l'intégration doit se faire avec le concours des immigrants eux-mêmes et en les associant le plus possible aux débats sur la question. Il a démontré qu'une approche intégrée peut se traduire par des politiques et des services propres à préparer un avenir commun et harmonieux.

Source : Texte préparé par l'ACIDI, 2010.

6.2 Renforcement de la participation civique des migrants

Comme on vient de le voir, la participation civique suscite un regain d'intérêt dans plusieurs pays développés qui souhaitent accroître la portée et la légitimité des décisions prises par le gouvernement dans des sphères qui concernent une population hétérogène. Les politiques adoptées dans ce sens divergent notablement dans les pays développés et les pays en développement et, au sein de l'UE, entre pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Accorder le droit de vote permet aux migrants de participer plus largement à la vie publique. Les pays du nord et du nord-ouest de l'Europe ont été parmi les premiers à octroyer ce droit à l'échelon municipal, dans les années 1970 et 1980. Aujourd'hui, les citoyens de l'UE peuvent voter et se présenter aux élections locales dans n'importe quel Etat membre dont ils sont résidents, tandis que les ressortissants de pays tiers n'ont cette possibilité que dans quinze Etats. La tendance a été relancée par la République tchèque en 2001, suivie par l'Estonie, la Lituanie et la Slovénie en 2002, le Luxembourg et la Slovaquie en 2003, la Belgique et l'Irlande en 2004. La question du droit de vote aux élections municipales revient régulièrement dans le débat politique en Allemagne, Espagne, France, Grèce et Italie, ainsi que, depuis peu, dans certaines villes du Canada et des Etats-Unis d'Amérique. Une fois qu'il a été accordé, ce droit n'est pas retiré ou sérieusement contesté. Permettre aux immigrants de faire entendre leur voix n'entraîne pas de coûts élevés, ni au départ ni à long terme, et n'a aucun des effets préjudiciables souvent imaginés par les opposants à une telle mesure¹¹¹.

A un niveau moins formel, la participation citoyenne peut aussi être encouragée en soutenant l'action des associations de migrants. De fait, les recherches comparatives en cours dans différentes villes européennes montrent que pour favoriser l'intégration, les pouvoirs publics auraient intérêt à inciter les immigrants à s'organiser. Plus les résidents d'origine étrangère créent d'associations et nouent de liens entre eux, plus ils ont confiance dans les institutions publiques et s'impliquent dans d'autres organisations et dans la politique en général. Plus le gouvernement soutient ces groupements, les consulte et procure des services par leur intermédiaire, plus ces derniers sont en mesure d'intervenir utilement dans la vie publique¹¹². Certains pays limitent pourtant le droit des étrangers à se constituer en association ; une réforme législative pourrait donc être nécessaire. Dans les nombreux pays où ce droit est reconnu, les associations de migrants reçoivent rarement les fonds publics dont ils auraient besoin pour mener leurs activités politiques ; le financement est donc un autre domaine important sur le plan des capacités. De plus, elles n'ont pas toujours les qualités, compétences ou réseaux nécessaires pour participer pleinement aux affaires publiques. Le projet intitulé « Des migrants actifs et compétents dans la société civile » que mène l'OIM à Varsovie (Pologne) est un bon exemple d'initiative de renforcement des capacités dans ce domaine ; une série de colloques et d'ateliers ont été organisés en vue d'établir un cadre durable de coopération entre les migrants et les institutions nationales.

6.3 Simplification des règles sur la citoyenneté, la nationalité et la double nationalité

Il est largement admis, dans le contexte européen à tout le moins, qu'un Etat a intérêt sur le plan

¹¹¹ Huddleston (2010).

¹¹² Huddleston (2009).

démocratique, social et économique à faciliter la naturalisation de la population étrangère qui séjourne pendant une longue période sur son territoire, en particulier les enfants nés dans le pays. Pour leur part, les immigrants qui souhaitent s'installer de manière définitive ont intérêt à prendre la nationalité du pays dans lequel ils résident et à accepter l'ensemble des droits et obligations qui l'accompagnent, dont la possibilité d'entrer dans la fonction publique, le droit de circuler librement et l'intégralité des droits démocratiques. L'acquisition de la nationalité lève les obstacles juridiques à une pleine participation civique, dont elle est une forme en soi, et vient grandement épauler l'intégration.

Les stratégies d'intégration adoptées dans la plupart des pays d'immigration récents présentent de profondes lacunes sur le plan de la naturalisation, en partie parce qu'il existe peu de normes internationales sur la question. Ainsi, dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les lois nationales relatives à la citoyenneté énoncent des règles contradictoires et limitent souvent les droits des enfants de migrants. Des études sur les politiques et taux de migration dans le monde développé révèlent que la majorité des non-nationaux acquièrent la nationalité dans les pays classiques d'établissement, tels que l'Australie et le Canada, qui font valoir l'intérêt public d'encourager le partage de la citoyenneté. En Europe, au contraire, une très faible proportion de la population d'origine étrangère entreprend la démarche, faiblesse importante à laquelle la Commission européenne a recommandé de remédier. Nombre de pays européens adoptent des politiques qui cherchent à intégrer davantage les migrants en leur octroyant le statut de résident permanent, sans faciliter toutefois l'accès à la nationalité. Beaucoup de pays en développement rendent la naturalisation toujours plus onéreuse, voire impossible, pour les immigrants et leur descendance. La population de non-nationaux établis dans de multiples pays étant appelée à augmenter, il conviendra de revoir l'objet et les effets des politiques de naturalisation qui excluent une partie de cette population. Il faudra également tenir compte de la tendance à détenir deux nationalités ou plus, puisqu'un nombre grandissant de personnes sont liées à plusieurs pays dans le même temps ou à des moments différents de leur existence¹¹³.

La question de savoir si l'évaluation de la maîtrise de la langue, de la connaissance des droits et obligations civiques ou du degré d'« intégration » favorise la participation à la vie publique soulève un débat extrêmement politisé au sein de l'UE. Il est assez fréquent aujourd'hui d'exiger que les personnes qui demandent à être naturalisées après avoir vécu de nombreuses années dans le pays maîtrisent suffisamment la langue nationale. En 2001, l'Allemagne était le seul Etat de l'UE à imposer une telle condition aux résidents à long terme ; en 2007, elle avait été rejointe par l'Autriche, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il n'est pas certain que ce genre d'exigences contribuent à l'intégration. On avance généralement que les évaluations ou « examens » incitent à apprendre la langue et d'autres faits importants sur le pays. Certains Etats les ont pourtant supprimés ou simplifiés, considérant qu'il s'agissait de facteurs dissuasifs qui élargissaient le pouvoir d'appréciation de l'administration et servaient des buts politiques sans rapport avec l'intégration. De telles pratiques pourraient tout simplement freiner la participation des résidents légaux à la vie publique. Les personnes qui ne satisfont pas aux conditions imposées ne sont pas forcément les moins intégrées ou les moins aptes à s'exprimer dans la langue du pays, mais plutôt les moins éduquées ou fortunées, les personnes âgées ou illettrées, les victimes d'un état de stress post-traumatique ou les femmes en situation de vulnérabilité.

De plus en plus d'enfants nés et élevés dans le pays d'immigration de leurs parents n'auront pas les mêmes possibilités de se développer et de participer à la vie sociale que les enfants de nationaux, notamment à cause de leur nationalité. Eduqués et socialisés dans le pays de destination de leurs parents, ils composent ce que l'on appelle la deuxième ou la troisième génération issue de l'immigration ; la plupart d'entre eux estiment que le lieu où ils sont nés est un élément important de leur identité et ne connaissent aucun autre pays que celui où ils vivent. Soucieux de favoriser l'intégration, les Etats membres de l'UE ont souvent adopté une approche générationnelle dans leurs lois sur la nationalité. Le *jus soli* (droit du sol) signifie que le lieu de naissance des enfants d'immigrants est la condition nécessaire et suffisante pour avoir droit à la nationalité. La deuxième génération en bénéficie automatiquement dans les pays d'immigration traditionnels tels que le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Un droit

¹¹³ <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/international-dialogue-migration/interseasonal-workshops/migration-and-transnationalism/lang/fr;jsessionid=51235B087E8D8BD531BF02232E221891.worker02>

similaire peut être revendiqué par la troisième génération issue de l'immigration dans des pays tels que la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal et, depuis 2009, le Luxembourg. En ce qui concerne la deuxième génération, les pays européens ont toutefois opté pour un droit du sol conditionnel. L'acquisition de la nationalité n'est possible qu'un certain nombre d'années après la naissance (France) et/ou que pour les enfants d'un résident en situation régulière (Allemagne, Belgique, Irlande). L'opportunité et l'efficacité des approches générationnelles font l'objet de débats récurrents dans les Etats baltes, en Grèce, en Italie et en Suisse. Cette question risque également de prendre de l'ampleur dans les nouveaux pays de destination.

La tendance mondiale à tolérer plusieurs nationalités (en totalité ou en partie) élimine l'un des principaux obstacles à la naturalisation. Elle découle du fait que la mondialisation conduit de plus en plus de gens à résider dans différents pays au cours de leur existence : nés ici, poursuivant leurs études ailleurs, habitant et travaillant parfois dans un troisième pays et prenant leur retraite dans leur région natale ou ailleurs encore. La majorité des Etats membres de l'UE n'exigent plus que les demandeurs renoncent à leur nationalité antérieure ; ceux qui l'exigent ne le font généralement qu'en raison de circonstances exceptionnelles. Les pays d'origine reconnaissent eux aussi les avantages de la double nationalité ; la Loi sur la citoyenneté adoptée par le Ghana en 2001, par exemple, énonce qu'un ressortissant du Ghana peut posséder la nationalité de n'importe quel autre pays, en plus de celle du Ghana (Partie III, article 16.1)¹¹⁴.

De manière générale, il convient de déterminer à intervalles réguliers si les principes énoncés et les conditions fixées pour la naturalisation sont effectivement propices à l'intégration. Ainsi, l'introduction en Australie de l'examen de citoyenneté s'est soldée par une chute rapide du nombre de demandes et un taux supérieur d'échec parmi les personnes qui migrent pour des raisons humanitaires ; l'étude réalisée sur la question a recommandé que l'examen porte essentiellement sur les obligations juridiques de base, que la présentation soit simple et les questions faciles à comprendre. Par ailleurs, les conditions imposées quant aux ressources économiques devraient être évaluées en fonction

du marché du travail et des implications pour la démocratie. Le Portugal, par exemple, a éliminé en 2006 l'exigence de détenir des moyens de subsistance. Il a décidé, plutôt, que les personnes dont le revenu était égal ou inférieur au salaire minimum n'auraient aucun droit à verser pour tout enregistrement et déclaration concernant la nationalité, ainsi que pour toute demande d'acte auprès de l'état civil.

6.4 Migration familiale

Il est largement admis que le droit au regroupement familial et le droit de fonder une famille sont des facteurs d'intégration essentiels. On dénombre au moins quatre catégories de mouvements de cette nature : le regroupement familial, la formation d'une famille (ou la migration par mariage), la migration de l'ensemble de la famille et le parrainage de membres de la famille. On trouvera au chapitre 6 du dernier rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde* (2008) la description de chacune d'elles et des tendances, modalités et politiques actuelles¹¹⁵.

Nous examinerons ici quatre aspects de la migration familiale qui s'insèrent dans le thème du présent rapport, le renforcement des capacités face à l'avenir. Le premier concerne les failles des instruments internationaux et régionaux en vigueur. Deux conventions sur les droits de l'homme sanctionnent le droit au regroupement familial : la Convention relative aux droits de l'enfant (en particulier l'article 9), adoptée par les Nations Unies en 1989, et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (en particulier l'article 44), adoptée en 1990. On a déjà mentionné que relativement peu d'Etats, et aucun grand pays de destination dans le monde industrialisé, n'ont ratifié ce dernier texte. Au sein de l'UE, la Directive du Conseil relative au droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire des Etats membres n'a toujours pas été transposée dans toutes les législations nationales et laisse à chaque pays une grande latitude quant à son application. Par comparaison, l'Accord sur la résidence des nationaux des Etats parties au MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili, adopté le 6 décembre 2002, institue le droit au regroupement familial et l'égalité de traitement

¹¹⁴ <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/3eda135a2.pdf>

¹¹⁵ OIM (2008).

des migrants en ce qui concerne les droits civils, sociaux, culturels et économiques.

Le deuxième aspect est la nécessité de définir avec soin les règles du regroupement familial, tout en reconnaissant que les priorités et buts varient selon les pays. Les politiques actuelles présentent de nombreuses incohérences. Les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre n'autorisent pas le regroupement familial, tandis que les programmes de migration fondés sur l'emploi qui visent les travailleurs qualifiés accordent généralement cette possibilité, bien que les conditions imposées varient. En Irlande, les titulaires de la carte verte peuvent être accompagnés de leur famille dès le départ, mais les migrants qui ont un simple permis de travail doivent résider et travailler sur le territoire pendant un an avant de pouvoir être rejoints par leurs proches. Au Royaume-Uni, les détenteurs d'un permis de travail ordinaire ont eux aussi la possibilité de faire venir les personnes à leur charge (mari, femme, partenaire d'union libre, partenaire admissible, enfants de moins de 18 ans) ; ils peuvent, dans des cas exceptionnels, être rejoints par leurs enfants de plus de 18 ans et par leurs parents, s'ils en ont la charge. Quoi qu'il en soit, ces personnes doivent détenir un visa, et il faut apporter la preuve que l'on est en mesure de subvenir à leurs besoins sans faire appel à l'Etat.

Le troisième aspect concerne les règles et règlements applicables aux membres de la famille qui rejoignent un migrant au titre du regroupement familial. Au Royaume-Uni, les personnes à la charge de titulaires d'un permis de travail ordinaire ont le droit d'exercer n'importe quel emploi ou de travailler pour leur compte, à condition de détenir une autorisation d'entrée sur le territoire en cours de validité. Au Japon, les personnes à la charge de migrants qualifiés (cinq catégories de permis) peuvent présenter une demande de permis de travail à temps partiel qui les autorise à travailler 28 heures par semaine. En France, afin d'éviter que les familles ne fassent appel au système de protection sociale, la loi exige que les immigrants démontrent qu'ils peuvent subvenir seuls aux besoins des parents qu'ils désirent faire venir. Ils doivent, plus précisément, percevoir un revenu au moins égal au salaire minimum et ne pas recevoir d'aide de l'Etat. Certaines restrictions sont également imposées aux citoyens de l'UE. Ceux qui résident sur le territoire français depuis plus de trois mois sans travailler ni étudier doivent être en mesure

de subvenir à leurs besoins sans bénéficier des prestations sociales ou médicales de l'Etat.

Enfin, diverses mesures de renforcement des capacités devront être prises dans le domaine particulier de la migration par mariage – phénomène qui s'étendra sans doute de manière notable, surtout en Asie de l'Est¹¹⁶. En Corée du Sud et dans la province chinoise de Taiwan, des cours de langue gratuits, l'assurance maladie et d'autres programmes d'assistance sont offerts aux migrants par mariage, mais il existe un large fossé entre les buts énoncés dans les politiques d'intégration et la réalité sur le terrain. Par exemple, on tend à considérer dans ces deux pays que les migrants par mariage sont avant tout des épouses, des belles-sœurs et des mères, si bien que la plupart des programmes sont orientés sur les soins aux enfants ou aux personnes âgées et le travail domestique, et non vers des aspects plus larges de l'intégration. De plus, on méconnaît le rôle que les migrants par mariage pourraient jouer dans la société car on les considère comme des « bénéficiaires ». En conséquence, le renforcement des capacités doit viser à élaborer des programmes de formation et de soutien qui étendent l'autonomie des intéressés et ne les isolent pas des autres migrants ou des nationaux auxquels peuvent s'adresser des programmes similaires. La coopération internationale est également insuffisante pour aider les personnes qui, après l'échec de leur mariage avec une personne d'une autre nationalité, désirent rentrer dans leur pays natal. Bien qu'on ne dispose pas de chiffres précis, on sait que le taux de divorce progresse parmi les mariages internationaux ; une personne qui rentre chez elle après un divorce peut avoir perdu sa nationalité en raison des restrictions imposées à la double nationalité et, par conséquent, ne plus avoir de droits en tant que citoyen du pays¹¹⁷.

Outre le renforcement des capacités dans ces quatre catégories de migration familiale, il faudra aussi que les gouvernements puissent assurer la protection des personnes les plus vulnérables au sein des ménages ou des familles, par exemple les enfants et les adolescents. Les efforts déployés par l'UNICEF au Guatemala constituent un bon exemple d'initiative de ce genre ; il s'agit de mieux faire connaître l'incidence de la crise économique sur les enfants et les adolescents et de renforcer les capacités des services consulaires en matière d'assistance aux jeunes migrants non accompagnés (voir l'encadré 9).

¹¹⁶ Lee (2010).

¹¹⁷ *Ibid.*

Encadré 9 : L'UNICEF au Guatemala : renforcer la capacité de gérer les migrations, protéger l'enfance et faire respecter les droits de l'homme

La question des migrations internationales est depuis quelques années l'un des grands dossiers politiques au Guatemala, pays d'origine, de transit et de destination dont le développement social et économique repose en partie sur les rapatriements de fonds. Sensible à cette réalité, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a estimé urgent de protéger les droits des enfants et des adolescents de ce pays. De concert avec l'OIM, le bureau de l'UNICEF au Guatemala a aidé à étendre les capacités du gouvernement et de la société civile sur plusieurs fronts.

Renforcer la capacité de combattre les effets de la crise économique

Afin de mesurer l'impact de la crise économique, et la diminution des fonds rapatriés qui en résulte, l'UNICEF Guatemala et l'OIM ont réalisé conjointement une enquête auprès de 3 000 ménages qui reçoivent de tels fonds. Les résultats ont été publiés dans le document *Encuesta sobre remesas 2009, niñez y adolescencia – Cuadernos de trabajo sobre migración 27* (Enquête sur les rapatriements de fonds en 2009, enfants et adolescents – Document de travail sur la migration n° 27) ; ils montrent les répercussions de la crise sur les ménages et plus particulièrement sur les enfants et les jeunes.

L'UNICEF Guatemala a aussi rédigé un texte intitulé *Impacto de la crisis económica mundial en la niñez y adolescencia de Guatemala* (Incidences de la crise économique mondiale sur les enfants et les adolescents au Guatemala) en vue de soutenir l'action menée conjointement avec l'OIM. Le but était de mieux faire saisir l'incidence de la situation actuelle sur les populations vulnérables, notamment les jeunes, et de recommander le renforcement des institutions face à la détérioration des conditions de vie.

Le bureau de l'UNICEF continue de suivre les effets de la crise sur les ménages et les mineurs. En collaboration avec l'Institut centraméricain d'études fiscales, il utilise les données de l'enquête de 2009 sur la migration et les rapatriements de fonds pour montrer l'importance d'agir, de prendre des décisions et d'adopter des politiques économiques qui garantissent les droits des enfants et des adolescents.

Renforcer la capacité de protéger les droits des migrants et de leur famille au sein des services consulaires

La crise ébranle encore fortement le Guatemala et mine les perspectives de développement pour les enfants et les adolescents. L'UNICEF Guatemala a aidé le Gouvernement à renforcer les capacités de ses services consulaires afin de mieux gérer les importants flux de migrants qui rentrent du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que la hausse du nombre de personnes faisant l'objet de mesures d'éloignement de la part de ce dernier pays.

La Direction générale de la migration a décidé, en collaboration avec les fonctionnaires mexicains, de déployer des « agents de protection de l'enfance » sur le territoire. Le bureau de l'UNICEF a contribué à la formation des agents de l'immigration guatémaltèques et salvadoriens qui accueillent les enfants et adolescents non accompagnés à leurs frontières et qui les épaulent tout au long de la démarche de rapatriements vers leur pays d'origine.

Source : UNICEF, Division des politiques et pratiques, 2010.

6.5 Gestion de la migration temporaire

Vu la hausse probable des mouvements de courte durée, pour les raisons évoquées plus haut, un grand nombre de pays de destination devront élaborer des règles d'intégration des migrants temporaires. Si le respect des droits humains des migrants est impératif, quelle que soit la durée de leur séjour (et qu'ils soient ou non en situation irrégulière), il convient de créer des conditions qui leur permettent de résider assez

longtemps sur le territoire pour constituer une épargne, sans réduire pour autant la probabilité d'un retour. Parmi les éléments qui ont déjà été abordés dans le rapport figurent la possibilité ou non de changer d'emploi ou de secteur d'activité et la façon d'inciter ou de contraindre au retour et à la circularité. L'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services pose aussi des difficultés.

Les démocraties libérales ne sauraient maintenir indéfiniment des personnes sur leur territoire

sans leur accorder un éventail de droits propres à faciliter leur intégration, dont l'accès à la résidence permanente et le regroupement familial. Des recherches ont montré que l'absence de perspective d'installation à long terme tend à marginaliser les migrants dans les sociétés d'accueil¹¹⁸. L'incohérence des règles touchant à la conversion des permis de travail temporaire en permis de travail permanent et, tôt ou tard, en un droit de résidence a déjà été signalée dans la section 6.1. L'une des questions les plus débattues concerne l'inclusion dans le cadre politique de dispositions autorisant le passage d'un petit nombre de migrants choisis d'un programme de migration circulaire à un programme d'immigration permanente. Les tenants de cette proposition, dont les syndicats de nombreux pays et plusieurs organisations de la société civile, soutiennent que les restrictions associées aux régimes stricts de migration temporaire sont incompatibles avec les droits garantis par les démocraties libérales. D'autres analystes, sans négliger ces réserves, estiment que la migration temporaire est le meilleur compromis possible dans les faits. Ils avancent également que la notion de circularité serait mise à mal par l'espoir d'obtenir le droit de résidence permanente, bien que ce risque puisse être évité en veillant à ce que les règles et critères soient clairs et connus de tous les migrants dès le départ.

La politique canadienne est souvent citée en exemple quand on envisage d'accorder à un nombre limité de migrants temporaires la possibilité de devenir immigrants permanents. Pour être admissibles, les postulants doivent satisfaire à certaines exigences : minimum d'expérience professionnelle, fonds requis pour s'établir et absence de casier judiciaire. Des points sont ensuite accordés selon l'instruction, la maîtrise de la langue, l'expérience, l'âge, l'existence d'un emploi réservé et la capacité d'adaptation. Les non résidents comme les migrants titulaires d'un permis de travail temporaire peuvent se prévaloir du programme.

6.6 Promotion de l'éducation des migrants

Les politiques élaborées ces dernières années en matière d'éducation des migrants étaient surtout axées sur l'instruction des jeunes récemment arrivés. Dans la majorité des pays, le droit fondamental à l'instruction est garanti à tous les enfants – sauf, parfois, aux enfants de migrants dépourvus de documents – mais un renforcement des capacités est indispensable pour faire respecter ce droit. Une initiative intéressante est celle des « écoles de transition », qui accueillent au Japon les enfants des descendants d'anciens migrants japonais au Pérou et au Brésil, compte tenu des effets de la crise économique sur les familles de migrants (voir l'encadré 10).

Encadré 10 : Les écoles de transition au Japon : protection sociale et intégration des migrants durant la crise économique

Depuis la fin de l'année 2008, les migrants sont durement éprouvés par la crise économique au Japon, y compris les descendants d'anciens migrants japonais au Brésil et au Pérou qui travaillaient en grand nombre dans le secteur automobile. Un certain nombre d'enfants de migrants ont cessé de fréquenter les écoles privées dans lesquelles ils recevaient un enseignement dans leur langue maternelle, car leurs parents désormais sans emploi ne pouvaient plus payer les droits d'inscription. Beaucoup éprouvaient des difficultés d'adaptation au système public, faute de mécanismes de soutien (surtout pour l'enseignement en japonais) et une partie importante d'entre eux n'allaient plus à l'école.

Afin d'ouvrir des écoles gratuites et des espaces communautaires pour ces enfants, le bureau de l'OIM à Tokyo a mis sur pied le Fond japonais pour les écoles de transition dans le cadre d'un programme de trois ans destiné à faciliter l'instruction des enfants étrangers. Ce programme, financé par le Ministère de l'enseignement, des sports, de la culture, des sciences et des technologies, dispose d'un budget total de 3,7 milliards de yens (environ 39 millions de dollars E.-U.). L'initiative de l'OIM a été lancée en août 2009 et, dès juin 2010, 42 établissements avaient été ouverts sur l'ensemble du territoire. Les enfants de migrants peuvent maintenant apprendre le japonais, les matières scolaires et la culture locale avant de passer dans le système public.

¹¹⁸ CMMI (2005).

Le Fonds a trois autres objectifs : a) appuyer les activités communautaires qui rapprochent les résidents étrangers et la population locale ; b) créer des postes pour les enseignants japonais, les instructeurs multilingues et les coordonnateurs de l'intégration, ce qui redynamise les collectivités locales ; c) réaliser une étude approfondie du matériel et des méthodes d'enseignement du japonais en tant que deuxième langue, y compris les matières scolaires, et mettre au point des ressources accessibles en ligne, pratiques et visuelles en étroite concertation avec les écoles de transition soutenues par le Fonds.

Source : Texte préparé par le bureau de l'OIM à Tokyo, 2010.

Des politiques et des pratiques communes sont nécessaires dans un large éventail de domaines : égalité d'accès aux services scolaires et aux aides financières ; diffusion d'informations sur le système d'enseignement général ; désignation de conseillers spéciaux ; soutien linguistique intensif dès l'inscription à l'école obligatoire ; minimum d'appui aux nouveaux venus dans les classes ordinaires ; définition des buts officiellement poursuivis en matière d'enseignement interculturel ; cours supplémentaires/extrascolaires destinés aux enfants qui parlent une langue étrangère ou proviennent de certains pays ; critères d'évaluation du niveau d'instruction des nouveaux élèves et appui en la matière ; droit des parents et nouveaux élèves à des services d'interprétation ; information sur l'enseignement préprimaire ; rencontres plus fréquentes avec les parents immigrants ; adaptation des mécanismes d'évaluation ou limitation de la taille des classes pour les enfants d'immigrants ; adaptation de la vie scolaire afin d'encourager la participation d'élèves divers ; mise en place et financement d'une instruction interculturelle, en particulier dans le matériel pédagogique préparé pour toutes les matières ; suivi des résultats des élèves et évaluation des politiques en jeu.

Le projet « Intégration psychologique et culturelle » réalisé par l'OIM Varsovie vise à promouvoir l'instruction des migrants en offrant aux enseignants et aux administrateurs scolaires une formation qui étend leurs connaissances et les prépare à accueillir des enfants d'origines diverses. L'organisation d'activités interculturelles doit également favoriser chez les élèves polonais l'ouverture d'esprit et l'absence de discrimination à l'égard des autres cultures¹¹⁹.

S'il est crucial de prodiguer un enseignement aux nouveaux venus, en particulier aux enfants, l'éducation et la formation des adultes revêtent sans doute une plus grande importance parmi les migrants que parmi les nationaux, puisqu'ils

doivent s'adapter à une nouvelle culture et comprendre les façons de procéder. Le bureau de l'OIM à Helsinki met en œuvre un programme inédit qui veut étendre le rôle de conseiller que jouent les dirigeants religieux auprès des populations migrantes – par exemple, en leur offrant une formation sur les aspects juridiques et sociaux de la vie en Finlande tels le divorce, les questions de genre, l'éducation et le rôle des médias.

6.7 Renforcement des politiques et pratiques anti-discriminatoires

La capacité de promouvoir l'égalité des chances dépend des lois dont dispose un Etat pour combattre la discrimination, et des organes chargés de les appliquer. Les migrants, comme les nationaux, qui souhaitent s'impliquer dans différentes sphères de la vie sociale ne sauraient être défavorisés sur la base de critères tels que la race, la religion, le sexe, l'incapacité, la nationalité ou la connaissance de la langue. Le droit européen et international a souvent invité les Etats à adopter des lois vouées à combattre la discrimination. Depuis peu, grâce aux directives de la Commission européenne, les définitions juridiques de la discrimination et les mécanismes d'application ont élargi considérablement la capacité des Etats membres à réprimer les mesures discriminatoires. La plupart se sont dotés de lois destinées à prévenir la discrimination qui pourrait s'exercer à l'encontre des résidents de races et origines ethniques différentes dans le monde du travail, l'enseignement, la formation professionnelle et le logement, ainsi que dans l'accès aux soins et à la protection sociale. Il reste cependant beaucoup à faire quant à la discrimination fondée sur la religion et la nationalité. Un grand nombre de pays européens permettent dans les faits une forme d'inégalité de traitement qui empêche les immigrants de bénéficier, et les fournisseurs de services d'offrir, des droits comparables à ceux dont jouissent les nationaux¹²⁰.

¹¹⁹ www.iom.pl

¹²⁰ Huddleston (2010).

Le rapport a souligné à de multiples reprises l'importance d'avoir les capacités permettant de faire appliquer les lois et les politiques nationales ; c'est particulièrement vrai pour la lutte contre la discrimination, où les problèmes restent graves en dépit d'un cadre juridique bien établi dans de nombreux pays. Il est indispensable, à cet égard, d'adopter des politiques d'égalité qui donnent aux acteurs de la société civile et au secteur privé le pouvoir d'appliquer la loi concrètement, et d'assurer l'égalité des chances au sein de leur propre organisation. Des organismes de défense de l'égalité et des ONG ont été récemment créés dans plusieurs Etats membres de l'UE afin, entre autres, de conseiller et soutenir les victimes potentielles. Pour que leur action porte des fruits, nombre de ces organismes devront posséder de meilleures capacités juridiques et de solides pouvoirs d'enquête, tandis que les ONG devront avoir davantage de possibilités d'intenter des recours collectifs et de réaliser des vérifications sur le terrain. Les aspects à développer par et pour les acteurs de la société civile comprennent le suivi de l'application des politiques, l'affinement des statistiques, la conduite de sondages d'opinion, la réalisation d'enquêtes auprès des victimes et la présentation régulière de rapports sur les poursuites intentées et les jugements rendus.

Un autre élément crucial de la lutte contre la discrimination est l'éducation et la sensibilisation du public. A la suite des violences de caractère xénophobe survenues en Afrique du Sud pendant le mois de mai 2008, l'OIM Pretoria a lancé le projet « UN mouvement », campagne de changement social axée sur les droits de l'homme, l'unité dans la diversité et l'intégration des migrants. Le projet utilise une palette de stratégies inspirées des méthodes de changement comportemental pour parler des préjugés qui conduisent au racisme, à la xénophobie et à d'autres pratiques discriminatoires. Parmi les mesures prises pour renforcer les capacités figuraient des discussions dans les écoles et les communautés, des campagnes d'information des médias et du public diffusées à la télévision, et des débats sur des plates-formes interactives telles que Facebook, les blogues et le service SMS. Le projet s'emploie à développer des partenariats multisectoriels en facilitant la participation du secteur public et du secteur privé. En Ukraine, le projet « Initiative de la diversité » de l'OIM offre un cadre d'échange entre les acteurs des milieux internationaux, de la société civile, du secteur privé et du gouvernement afin de favoriser le rapprochement des cultures.

6.8 Promotion de la santé des migrants

On ne saurait méconnaître les difficultés que rencontrent les migrants, surtout s'ils sont en situation irrégulière, pour accéder aux soins médicaux dans le monde développé. Ces difficultés soulignent la nécessité de renforcer les capacités sur divers plans, dont la diffusion de l'information au sein des populations concernées, la sensibilisation interculturelle en vue de réduire la stigmatisation des maladies dans certains groupes, et la lutte contre la discrimination dans la fourniture même des soins de santé de base (en fonction, par exemple, du statut juridique). C'est néanmoins dans les pays les moins développés que les besoins sont les plus criants vu, notamment, le taux élevé de maladies parmi les populations migrantes. L'OIM et d'autres organisations internationales et non gouvernementales déploient d'énormes efforts et procurent une aide appréciable pour renforcer les capacités permettant d'offrir de meilleurs soins aux migrants dans le monde en développement ; l'OIM possède d'ailleurs son propre Département de migration et santé.

Une série de lacunes d'ordre systémique ont été mises en lumière lors d'une étude commandée pour le présent rapport¹²¹. L'une concerne la prise en considération de la santé des migrants par les organismes publics. Il faudrait, en particulier, créer des unités de coordination intergouvernementales et intragouvernementales sur la question et resserrer la collaboration entre les parties prenantes, dont le secteur privé, les réseaux de migrants et les ONG. La formulation de politiques est également cruciale pour se doter de moyens efficaces et durables de répondre aux besoins des migrants. Cela suppose notamment de réexaminer les dispositions en place concernant la santé, l'immigration, la sécurité, le financement, le travail, etc.

En outre, il convient de renforcer les capacités d'élaborer et de mettre sur pied des mécanismes de prise en charge des besoins des migrants dans le domaine de la santé, notamment l'éducation sanitaire, la fourniture de soins de base et l'accès aux traitements spécialisés. Le financement peut être assuré en associant plus largement le secteur privé aux prestations d'assurance maladie, ou en permettant aux migrants de

¹²¹ Khadria (2010).

cotiser au régime public du pays hôte. D'autres formules novatrices prévoient la mobilisation d'une partie des fonds rapatriés au profit de la santé des migrants et de leur famille restée sur place, ou l'accès simplifié des migrants aux soins pendant leur séjour à l'étranger, tandis qu'ils continuent à cotiser au régime public dans leur pays d'origine.

Un vaste domaine de renforcement des capacités concerne la création de structures durables et innovantes qui associent les migrants. Il est particulièrement important de pouvoir dispenser les services par le biais de mécanismes accessibles, abordables et adaptés. L'un des bons moyens d'y parvenir est de former et d'engager des migrants dans les organismes gouvernementaux. Les professionnels de la santé d'origine étrangère, les volontaires et les traducteurs peuvent aider à rapprocher les groupes marginalisés des institutions qui fournissent les services. Une cartographie des communautés peut être entreprise conjointement par les prestataires de soins et les groupes de migrants en vue de connaître les caractéristiques de la population, recenser les ressources sociales présentes et repérer les familles qui pourraient avoir besoin d'assistance. La préparation de dépliants sur la santé familiale, l'établissement de dossiers médicaux mère-enfant bilingues et l'association des migrants à l'élaboration de matériel éducatif sont d'autres options déjà mises en œuvre. Parmi les autres pratiques novatrices figurent la création de bureaux d'accueil des migrants dans les hôpitaux, et l'ouverture de cliniques itinérantes qui parcourent les zones reculées et de dispensaires dans les communautés d'origine étrangère. Les professionnels de la santé doivent avoir une attitude plus ouverte à l'égard des migrants, autre facette du renforcement des capacités dans ce domaine. Ils doivent pouvoir entrer en contact avec cette population de manière efficace, tout en étant sensibles aux différences culturelles. Plusieurs mesures peuvent être envisagées : inclure dans l'enseignement des cours de sensibilisation, tenir des ateliers sur les techniques de communication interpersonnelle, analyser les témoignages des clients, effectuer des recherches anthropologiques, prévoir des sessions de compte rendu, organiser des échanges internationaux, etc.

Par ailleurs, la dimension transfrontière des systèmes de santé devrait être accentuée, autre grand domaine qui devrait bénéficier d'un renforcement des capacités. On pourrait, à cette fin, intensifier

la surveillance et le contrôle des maladies qui se propagent du fait de la multiplication des voyages internationaux, au moyen par exemple d'évaluations de « l'aptitude à voyager » des futurs migrants, comme le fait l'OIM dans le cadre de plusieurs programmes gouvernementaux d'immigration et de réinstallation des réfugiés. Un autre aspect concerne la consolidation des systèmes de soins dans les régions frontalières, où l'infrastructure est souvent minimale, où prolifèrent les médicaments de contrefaçon, et où le secteur privé, peu réglementé, comble le manque de services. Les gouvernements de pays limitrophes devraient collaborer et considérer les populations établies à proximité de leurs frontières comme un seul et même groupe sanitaire. Cela suppose le renforcement de la coopération en matière de santé et de maladie, la définition de procédures communes d'intervention et la focalisation de programmes sur ces groupes hétérogènes. Un troisième élément touche aux capacités à détenir pour que les populations très mobiles (camionneurs, travailleurs de l'industrie du sexe, marins pêcheurs, nomades, etc.) puissent obtenir les services voulus au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Les dossiers médicaux doivent pouvoir être consultés aux principales escales des grands axes de transport, par le biais de cartes à puce ou d'une autre technologie, ou être en la possession des voyageurs, comme un « passeport sanitaire ». Il faut que les pays harmonisent leurs directives concernant les traitements médicaux, afin de faciliter le renouvellement des ordonnances. Les stratégies de communication et les mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes doivent englober les voies de migration et ne plus se limiter aux territoires nationaux ou relever du domaine exclusif des organisations non gouvernementales.

Il est important, pour mieux aborder la dimension transfrontière de la santé, d'améliorer les capacités de collaboration au sein des communautés économiques régionales et des instances intergouvernementales. Il faudra notamment affecter davantage de personnel et de ressources techniques à la promotion des programmes et à la mobilisation des organismes nationaux. Il y aurait lieu aussi d'examiner de plus près la façon dont les bailleurs de fonds, les partenaires internationaux et les gouvernements travaillent avec les parties prenantes pour faciliter l'élaboration de programmes de

santé transfrontières ; en effet, les initiatives bilatérales ou multilatérales ont besoin de fonds et de temps pour s'assurer la participation des intéressés et l'engagement politique des Etats. De nombreux partenariats transfrontières ne se concrétisent pas, faute de pouvoir traduire le but du programme en une liste de priorités réalistes qui reposent sur des faits, et non sur les intérêts particuliers des partenaires pour le développement et des donateurs. De surcroît, le programme doit compléter les mesures nationales, prolonger les stratégies adoptées par les pays et montrer clairement l'avantage d'une approche supranationale. Un grand nombre d'initiatives régionales déjà financées mettent trop l'accent sur la coordination nécessaire à ce niveau, en espérant que les ressources des pays assureront la soudure, ce qui est rarement le cas. Les Etats devront disposer de solides mécanismes de liaison capables de mobiliser les ressources internes et de les diriger vers la réalisation d'initiatives coordonnées à l'échelon de la région.

Il convient, pour terminer, de prêter une attention particulière aux victimes de la traite car ces personnes ont des besoins spécifiques sur le plan des soins médicaux, de l'équilibre psychologique et affectif, du logement, de la protection, de la réintégration et, parfois, des moyens juridiques d'obtenir réparation. Les aspects médicaux concernent les traumatismes physiques, la santé en matière de sexualité et de reproduction, l'invalidité et les maladies infectieuses. Il faut s'assurer que les systèmes en place fonctionnent bien et répondent aux besoins des victimes de la traite sans négliger leurs droits. Les personnes doivent être orientées avec soin, en respectant leur choix et leur vie privée. Il est important que les prestataires de services sociaux et les forces de l'ordre soient mieux informés des questions médicales liées à la traite et sachent comment gérer ces cas particuliers. De même, les prestataires de soins doivent savoir comment repérer les victimes, dispenser les soins requis et diriger les patients vers des spécialistes qui pourront les aider. Le rapport intitulé *Caring for Trafficked Persons: Guidance for Health Providers* est largement considéré comme un guide de bonnes pratiques en la matière¹²².

6.9 Encouragement du débat public

Une politique d'intégration n'a pas pour seul but d'améliorer le sort des migrants. Il en va, en fait, du bien-être de l'ensemble des résidents d'un pays. Cette idée doit être au cœur des initiatives prises en vue d'encourager le débat public et de favoriser le processus.

La question de l'intégration ne doit pas être politisée, même si elle bénéficie d'un degré croissant de priorité. La politisation démontre que les mesures envisagées font encore l'objet de luttes partisans au lieu de susciter un consensus. Plus les partis politiques s'entendent sur les objectifs que doit viser l'intégration, plus il y a de chances que l'action gouvernementale soit axée sur les besoins des immigrants et de la société d'accueil. Ainsi, les principaux partis portugais ont convenu de ne pas politiser la grande réforme de la législation sur la nationalité de 2006 ; le Parlement a accepté à l'unanimité le principe voulant que tous les immigrants, indépendamment de leur pays d'origine, aient la même possibilité de devenir Portugais et que les immigrants de la troisième génération ne soient plus des étrangers. A l'inverse, plus les partis exploitent l'intégration pour se démarquer les uns des autres, plus il y a de chances que la politique qui en résulte vise à recueillir les voix de la majorité, des électeurs indécis et, ce qui est plus préoccupant, de l'extrême droite. La modification ou non des politiques d'intégration à des fins électoralistes dépend dans une large mesure de l'évolution des contextes locaux et nationaux – et de la manière dont les décideurs et les personnalités influentes choisissent d'y réagir.

Les cérémonies de naturalisation sont un bon moyen d'encourager l'opinion publique à appuyer l'immigration. Elles existent depuis longtemps dans les pays d'immigration traditionnels tels que l'Australie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande. Plusieurs pays ont décidé récemment de les imiter : Autriche, Danemark, Estonie, France, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni. Certains ont renoué avec une pratique tombée en désuétude, par exemple la Norvège après trente années d'interruption ; d'autres, n'ayant aucune tradition en la matière, se sont surtout inspirés des modèles nord-américains. Une large participation des futurs nationaux et de leur famille, de la classe politique, des médias et du public en font des événements rassembleurs

¹²² OIM/UN.GIFT/LSHTM (2009).

propres à sensibiliser la population, donner la parole aux immigrants et tisser des liens entre les nouveaux et les anciens nationaux. Il faut prendre soin, lorsqu'on organise de telles cérémonies, de ne pas imposer de conditions qui excluraient certaines personnes dont la demande de naturalisation a été acceptée ou qui les empêcheraient d'une manière ou d'une autre de recevoir leur nouvelle nationalité. En France, la Haute Autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité et le Ministère de l'intérieur ont veillé à ce que les préfectures n'excluent pas les participants qui portent des signes religieux tels un foulard islamique.

6.10 Généralisation de l'intégration au sein des pouvoirs publics

De nombreux pays ont du mal à améliorer l'intégration des immigrants car ils ne disposent pas d'un organisme central chargé de la question ; en outre, les politiques d'intégration sont inspirées par des facteurs nationaux et régionaux et, souvent sont tributaires de la vision et des capacités limitées des administrations locales¹²³. Si des plans nationaux d'intégration sont élaborés, l'application des directives énoncées n'est généralement pas obligatoire et ne peut donc être imposée en recourant à la justice. Il en découle un bilan très mitigé sur le plan de l'intégration. Certains groupes – par exemple lorsque les membres de la classe politique et de la société civile font alliance – obtiennent d'excellents résultats, d'autres voient les problèmes s'aggraver. Des lacunes structurelles apparaissent même dans les cas de réussite ; bien que, dans la plupart des cas, les parties prenantes poursuivent avec détermination des objectifs ambitieux, il n'existe pas de buts ou d'indicateurs de succès définis d'un commun accord, ni d'évaluation convenable des activités conduites. De plus, l'augmentation du nombre d'acteurs du secteur public et de la société civile qui interviennent dans le domaine risque de créer des chevauchements et des incohérences. Dans certains pays, l'intégration est devenue un véritable commerce, et la compétition engagée pour obtenir des fonds est parfois plus importante que les résultats eux-mêmes.

Il est possible de remédier à ces faiblesses en faisant de l'intégration une obligation nationale,

comme le sont l'instruction, les soins médicaux ou la sécurité du territoire dans la plupart des pays. Une telle décision mettrait la question sur le devant de la scène et permettrait aux gouvernements de définir des normes et d'établir le cadre juridique au sein duquel conduire les activités. Cela exige la capacité de réformer les institutions et, en particulier, de coordonner l'action engagée dans l'ensemble du gouvernement. On peut, par exemple, charger un ministère d'assurer la concertation, confier à un nouveau ministère ou organisme la question de l'intégration auparavant gérée par les ministères de l'intérieur ou des affaires sociales et de l'emploi, ou mettre sur pied des comités de coordination interministériels. Cela ne veut pas dire que l'administration centrale doit assumer seule la responsabilité de l'intégration ou écarter les collectivités locales et la société civile. Elle doit toutefois définir les buts poursuivis et créer un cadre propice à la concertation et à une meilleure organisation des activités.

Dans le Programme commun pour l'intégration¹²⁴, la Commission européenne a suggéré de remédier au manque de coordination entre les multiples institutions gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent d'intégration en créant des « guichets uniques » qui donnent des informations et offrent des services d'interprétation et de traduction, de parrainage et de médiation. C'est ce qu'a fait le Gouvernement du Portugal en 2004 par l'entremise de son Haut-Commissariat pour l'immigration et les minorités ethniques (devenu le Haut-Commissariat pour l'immigration et le dialogue interculturel) ; il a ouvert à Lisbonne, à Porto puis à Faro des centres nationaux d'appui aux immigrants, qui dispensent sous le même toit plusieurs services exclusivement liés à l'immigration. Par le partage des responsabilités et la création de partenariats entre différents niveaux de gouvernement, les centres font intervenir six branches de cinq ministères (services aux étrangers et aux frontières, conditions de travail, sécurité sociale, état civil, santé, éducation) et divers bureaux, qui procurent une aide spécifique concernant la législation, le regroupement familial, l'intégration dans le marché du travail, etc. La fourniture des services est améliorée par la présence de 61 médiateurs culturels issus des différentes communautés d'immigrants. Ces parties prenantes, qui représentent

¹²³ Klingholz (2009).

¹²⁴ Commission européenne (2005).

les associations de migrants et travaillent en partenariat avec l'Etat, ont largement contribué à jeter un pont entre les immigrants et l'administration publique. L'OIM a réalisé en 2006 une évaluation indépendante de ces centres qui conclut que le modèle instauré : « est

effectivement une initiative et une expérience qui méritent d'être étendues, qu'il est possible de reproduire au sein d'autres contextes institutionnels, en tenant bien sûr compte des différents éléments qui caractérisent les divers scénarios migratoires internationaux¹²⁵ ».

¹²⁵ OIM (2007, p. 81).

7. CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Le nombre de personnes déplacées à cause de catastrophes naturelles est sans doute l'une des données les plus fiables dont nous disposons sur les migrations de caractère environnemental. En 2008, par exemple, 20 millions de personnes ont été contraintes de fuir en raison du déclenchement soudain de phénomènes météorologiques liés au climat, contre 4,6 millions pour cause de conflits et de violences¹²⁶. Il n'existe toutefois pas de base de données mondiale sur les mouvements migratoires liés aux catastrophes naturelles. Il est possible, au mieux, d'établir des estimations à partir des données sur les déplacements provoqués par des circonstances particulières. Même si le nombre de catastrophes a sensiblement augmenté depuis vingt ans (la carte 8 présente l'évolution entre 1990 et 2009), cela n'a pas eu d'incidence majeure sur les flux migratoires internationaux car les déplacements sont généralement de courte durée et provisoires, et parce que les personnes déplacées n'ont ni les ressources ni les réseaux nécessaires pour migrer à l'étranger¹²⁷. On pense donc que les changements environnementaux devraient alimenter davantage les migrations internes que les migrations internationales. Rappelons aussi que, si les phénomènes environnementaux extrêmes tels que les cyclones, les ouragans et les tsunamis bénéficient d'une large couverture médiatique, les transformations graduelles du milieu naturel devraient avoir un effet beaucoup plus marqué sur les mouvements futurs¹²⁸. Au cours des trente dernières années, deux fois plus de personnes dans le monde ont été

affectées par la sécheresse que par les tempêtes (1,6 milliard contre 718 millions environ)¹²⁹.

La plupart des observateurs s'accordent à reconnaître que les migrations dues aux changements environnementaux devraient continuer de progresser dans les années à venir¹³⁰. Les effets de l'évolution du climat risquent d'exacerber cette tendance, même s'il ne convient pas toujours d'associer aux changements climatiques les modifications du milieu naturel susceptibles de provoquer des déplacements. La dégradation de l'environnement peut certes résulter de l'évolution des températures ou des précipitations annuelles moyennes, mais elle peut également être imputable au déboisement, à une mauvaise gestion des terres ou à une combinaison de ces facteurs. En outre, il est parfois difficile d'isoler les facteurs environnementaux d'autres causes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, on s'attend à ce que la détérioration de l'environnement diminue la superficie des terres arables et, ce faisant, amplifie la pénurie d'emplois chez les jeunes, dont le nombre augmente rapidement ; une partie d'entre eux pourraient donc décider de migrer afin de trouver un travail¹³¹. La dégradation du milieu naturel, les tendances démographiques et les facteurs économiques (chômage) se conjuguent alors pour inciter à migrer. Il n'existe pas de définition commune, de classe définie ni de cadre juridique ou normatif explicite concernant les populations qui se déplacent en raison d'une modification de l'environnement. Autrement dit, même si ces mouvements sont déjà observés ou devraient l'être à l'avenir, ils pourraient ne

¹²⁶ BCAH/IDMC (2009).

¹²⁷ OIM (2009b).

¹²⁸ Leighton (2010).

¹²⁹ OIM (2009b).

¹³⁰ Zetter (2009).

¹³¹ Koser (2009b).

pas être reconnus, catégorisés ou comptabilisés séparément des autres flux.

Dans le même temps, un cadre analytique destiné à mieux cerner les liens qui existent entre les changements environnementaux et les migrations est en train de s'esquisser. On établit généralement une distinction entre les processus lents et les phénomènes extrêmes ou les catastrophes naturelles, par exemple entre la désertification et les crues. On reconnaît aussi plus largement que la migration n'est pas toujours la seule option face aux effets d'un changement environnemental ; dans le cas d'un phénomène à évolution lente, l'adaptation des pratiques de peuplement et d'affectation des terres permettrait aux populations de rester sur place en toute sécurité et de poursuivre leurs activités productives. Certaines personnes se déplacent pour assurer tout bonnement leur survie, d'autres pour optimiser les revenus familiaux. Par ailleurs, tous les déplacements provoqués par un changement environnemental ne sont pas de nature prolongée. Les catastrophes naturelles tendent à générer des mouvements temporaires, si la zone touchée n'est pas totalement détruite, tandis que les processus lents entraînent plutôt des déplacements de longue durée ou permanents. Nous examinerons ici les capacités qu'il convient de renforcer en matière de préparation des migrations, de migrations proprement dites et de réinstallation¹³².

Il faut savoir que les décideurs, dans les pays industrialisés comme dans le monde en développement, peuvent hésiter à investir massivement dans des mesures destinées à parer aux effets des migrations potentielles induites par les changements environnementaux, vu les horizons politiques rapprochés et les incidences budgétaires sur des ressources déjà limitées, surtout s'il n'y a pas de menace immédiate pour le pays. Le rapport défend la nécessité d'un renforcement des capacités pour faire face aux difficultés que poseront les changements environnementaux, parce que les décideurs doivent être en mesure de justifier leurs choix. La première étape essentielle consiste donc à rassembler un plus large ensemble d'éléments qui démontrent les liens entre les changements environnementaux et les migrations. Le rapport analyse ensuite les efforts à déployer pour adapter et renforcer les lois et politiques existantes, plutôt

que d'en élaborer de nouvelles. Troisièmement, il suggère d'apporter au cadre juridique et normatif des modifications qui soutiennent l'élaboration des futures politiques, même si cette tâche n'a pas à être entreprise sur le champ dans tous les pays.

Par conséquent, le renforcement des capacités devra porter sur les dix domaines suivants :

1. Amélioration de la base de connaissances ;
2. Atténuation des risques de catastrophe ;
3. Elaboration de stratégies d'adaptation ;
4. Préparation de plans d'évacuation ;
5. Comblement des lacunes du cadre juridique et normatif ;
6. Application des lois et politiques nationales sur les déplacements internes ;
7. Modification des lois et politiques nationales relatives à l'immigration ;
8. Adoption de politiques de réinstallation proactives ;
9. Fourniture d'une aide humanitaire ;
10. Planification de la réinstallation.

7.1 Amélioration de la base de connaissances

La création d'une base de données mondiale sur les migrations imputables aux conséquences des changements environnementaux aiderait à mieux cerner les faits sur lesquels fonder les nouvelles politiques. La tâche serait considérable, ne serait-ce que la normalisation des définitions et l'élaboration d'indicateurs comparables à l'échelle internationale. Il faudrait également pouvoir compter sur la présentation de rapports nationaux, ce qui exige de grandes capacités de collecte et d'analyse des données dont sont dépourvus les pays les plus démunis¹³³. Pour être véritablement utile, cet outil devrait être librement et largement accessible. Le mieux serait peut-être de confier ce projet à une organisation internationale, comme l'OIM, une institution des Nations Unies ou, idéalement, un partenariat interorganisations. L'OIM a d'ailleurs proposé que soit créée une commission indépendante sur les données relatives aux migrations et à l'environnement, qui rassemblerait les experts et représentants d'agences concernées, en vue d'élaborer des directives pratiques sur la collecte et l'échange de données. Le partenariat mondial *Climate change, Environment and Migration Alliance* recommande lui aussi d'intégrer

¹³² Martin, S. (2010).

¹³³ OIM (2009b).

davantage les recherches et les politiques dans ce domaine.

En plus d'estimations chiffrées, fiables et régulièrement mises à jour, on doit disposer de recherches poussées et comparatives sur les rapports entre les changements environnementaux et les migrations afin, par exemple, de mieux saisir pourquoi l'évolution du climat provoque des mouvements de population dans certains cas et pas dans d'autres.

Il est également nécessaire de dresser un inventaire des lois, politiques et programmes nationaux, régionaux et mondiaux concernant les migrations environnementales, afin de pouvoir analyser de façon systématique les lacunes du cadre juridique et normatif actuel (voir la section 7.5). A mesure que l'on établira des cadres plus cohérents, il faudra tirer les enseignements du passé, surtout en ce qui concerne les pays qui pourraient avoir à planifier des réinstallations, à l'échelon international notamment. Un examen méthodique des mesures antérieures de réinstallation planifiée, prises par exemple dans le cadre de projets de transmigration, de villagisation et de développement, permettrait d'éviter les écueils anciens. Etudier les programmes qui ont le mieux réussi est aussi important qu'analyser les erreurs qui ont conduit à un échec.

Une publication récente de l'OIM formule une série de recommandations sur la façon d'améliorer la base de connaissances actuelle¹³⁴.

7.2 Atténuation des risques de catastrophe

La première chose à faire pour contenir les migrations induites par les effets des changements environnementaux est de diminuer la probabilité des conséquences négatives sur la population. L'atténuation des risques de catastrophe consiste à déployer « des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables¹³⁵ ».

L'instrument international le plus connu dans le domaine de la prévention des catastrophes, même s'il n'est pas juridiquement contraignant, est probablement le Cadre d'action de Hyogo qui a été adopté lors d'une conférence internationale convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies¹³⁶. Cinq champs d'action prioritaires des gouvernements et autres parties prenantes y sont dégagés pour la période 2005–2015 :

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.
2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
4. Réduire les facteurs de risque sous jacents.
5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

Ces priorités peuvent se traduire par un certain nombre de recommandations en matière de renforcement des capacités, qui s'adressent principalement aux gouvernements¹³⁷ :

1. Etablir des politiques et des programmes nationaux sur la réduction des risques de catastrophe en conformité avec le Cadre de Hyogo. Les responsabilités en la matière et en matière d'alerte précoce devraient être intégrées dans les arrangements institutionnels visant les activités d'assistance et de redressement, afin de mettre en œuvre une approche globale.
2. Veiller à établir des règles de zonage et des codes du bâtiment qui tiennent compte des risques de catastrophe, et s'assurer qu'ils sont convenablement appliqués, tout en prenant soin d'atténuer les effets néfastes qu'ils pourraient avoir sur les populations démunies et marginalisées.
3. Inclure une démarche globale de maîtrise des crues, comprenant une réglementation environnementale et un zonage, dans les lois et plans des pays sujets à ce phénomène.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ SIPC (2009).

¹³⁶ Résolution 58/214 de l'Assemblée générale, 23 décembre 2003.

¹³⁷ Fisher (2010).

4. S'efforcer de trouver des solutions équitables lorsque les droits de propriété sont menacés, afin d'inciter les communautés à rendre leurs terres moins vulnérables.
5. Affecter des budgets spécifiques et suffisants aux activités d'atténuation des risques de catastrophe.
6. Intégrer l'atténuation des risques dans la planification du développement.
7. S'assurer que les organismes qui exécutent les activités d'atténuation des risques de catastrophe présentent régulièrement des rapports aux organes de surveillance législatifs.
8. Accorder des voies de recours aux communautés qui ont subi les effets d'une catastrophe naturelle par suite d'une négligence grave des acteurs gouvernementaux.
9. Veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour alerter rapidement la population d'un danger imminent, et associer le plus possible les acteurs communautaires à la mise en œuvre.
10. Veiller à établir des mécanismes de collecte régulière de données sur les dangers potentiels et les populations, à l'appui des plans d'urgence, et faciliter l'accès à ces informations.
11. Rechercher et promouvoir la participation de la société civile et des communautés aux activités d'atténuation, en particulier aux initiatives de diffusion d'alertes précoces. Le rôle des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, devrait être clairement énoncé dans la législation.
12. Faire en sorte que les questions de genre et les besoins des groupes vulnérables soient convenablement pris en compte dans les lois et les plans d'atténuation des risques.

On a mentionné que la migration n'est pas toujours la seule solution face aux effets des changements environnementaux. Il est important d'établir des stratégies qui favorisent d'autres modes d'adaptation, sans mouvement de population, pour améliorer la gestion des migrations (voir l'encadré 11).

Encadré 11 : Renforcer les capacités locales d'atténuation des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques : le cas du Mozambique

Le Mozambique est l'un des pays africains les plus menacés par les catastrophes naturelles : entre 1976 et 2007, il a été frappé par au moins 45 phénomènes naturels majeurs (crues, cyclones, tremblements de terre, périodes de sécheresse, etc.). Les incidences de ces événements sont amplifiées par la vulnérabilité chronique induite par une grande pauvreté, près de trente années de conflits, une infrastructure déficiente, une forte migration de transit vers l'Afrique du Sud, l'incidence accrue du VIH et le recul des capacités gouvernementales et locales. Dans un tel contexte, les catastrophes ont des effets dramatiques sur le plan humain : la Banque mondiale a estimé en 2005 que 25 % de la population du Mozambique présentait un risque élevé de succomber à une catastrophe naturelle (Dilley *et al.*, 2005). La population risque aussi fortement d'avoir à se déplacer : les crues, par exemple, ont entraîné le mouvement de 200 000 personnes en 2001, 163 000 en 2007 et 102 000 en 2008 (INGC, 2009). On s'attend à ce que les changements climatiques accentuent encore la fréquence et l'intensité des cyclones et provoquent l'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes. En outre, l'irrégularité des régimes de précipitations est censée prolonger les périodes de sécheresse et augmenter les probabilités de crue pendant la saison des pluies.

Ces dernières années, le Gouvernement du Mozambique est parvenu, avec l'aide de la communauté internationale, à renforcer considérablement sa capacité de gérer les catastrophes et à adopter une approche anticipative et systématique axée sur l'atténuation des risques plutôt que sur la réaction à chaque phénomène. L'évolution du climat rend encore plus nécessaire une démarche globale et préventive qui intègre les changements attendus dans les plans élaborés et préconise une politique d'adaptation qui engage l'ensemble du Gouvernement.

L'OIM a soutenu cette démarche en réalisant des projets avec des partenaires locaux et les Nations Unies, de l'assistance d'urgence aux familles touchées par les crues de 2007–2008 dans la vallée du Zambèze à la stabilisation des communautés déplacées à l'intérieur du pays. Elle a également mené plusieurs initiatives d'atténuation des risques de catastrophe qui ont comporté une collaboration avec les partenaires sur place, notamment des ONG, en vue d'appuyer le renforcement des capacités et de fournir une aide technique aux stations de radio communautaire dans les zones sinistrées ; on souhaitait en effet élaborer

un programme de préparation aux catastrophes avec les groupes de la région afin d'être certain que les messages diffusés pourraient être captés et compris par la population locale (OIM, 2009b).

L'OIM s'emploie maintenant avec ses partenaires à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience globale des communautés face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Le but est d'étendre le recours à des techniques de culture, de pêche et de conservation des aliments qui soient plus adaptées et durables ; on veut aussi compléter les mesures d'urgence par des solutions à long terme qui aideront les populations rurales à mieux s'adapter aux périodes récurrentes de crue et de sécheresse.

L'un des grands enseignements tirés de l'engagement de l'OIM au Mozambique et d'autres initiatives du même genre est l'importance de travailler en étroite coopération avec les autorités et les communautés sur place. Il est essentiel d'instaurer des partenariats à l'échelle locale et de donner plus d'autonomie aux collectivités pour favoriser l'appropriation des mesures d'atténuation des risques et d'adaptation à l'évolution du climat et assurer leur viabilité à long terme. Il faut veiller, lorsqu'on met sur pied de tels partenariats, à associer les différents éléments de la communauté, notamment les femmes et les jeunes ; cela concourt à réduire leur vulnérabilité à l'égard de la traite des personnes, tout en étant un bon moyen de diffuser des connaissances et de promouvoir l'évolution des comportements. Pour ce qui est des migrations et des déplacements, il est indispensable bien sûr d'associer les migrants et les personnes déplacées, mais aussi tout le groupe concerné si l'on veut prévenir d'autres mouvements de population. Le processus décisionnel doit tenir compte des communautés bénéficiaires et de leurs inquiétudes. Les populations se sentent ainsi engagées dans le processus, et la démarche s'appuie sur le savoir local (OIM, 2009).

Sources : Dillely, M. et al. (2005), *Natural Disaster Hotspots – A global risk analysis*, Banque mondiale, Washington, D.C. ; Institut national de gestion des catastrophes (INGC) (2009), *Mozambique: National progress report on the implementation of the Hyogo Framework for Action*, http://www.preventionweb.net/files/7440_finalmozambique.pdf ; OIM (2009b), *Compendium of IOM's Activities in Migration, Climate Change and the Environment*, OIM, Genève.

7.3 Elaboration de stratégies d'adaptation

On entend par adaptation les « initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus¹³⁸ ». Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) sont les principaux documents dans lesquels les pays en développement à faible revenu définissent leurs besoins et leurs plans d'adaptation. Ils ont été instaurés par un instrument international largement reconnu, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui énonce que les PANA « exposeront les activités prioritaires à entreprendre pour faire face aux besoins et préoccupations urgents et immédiats des pays les moins avancés (PMA) aux fins de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, celles dont tout nouveau retard dans la mise en œuvre pourrait accentuer la vulnérabilité ou se traduire à un stade ultérieur par un accroissement des coûts ».

Trente-huit PANA ont été préparés à ce jour, mais moins de dix ont été mis en

œuvre. Pour soumettre un tel plan, les pays doivent faire la synthèse des informations disponibles, entreprendre une évaluation participative des vulnérabilités, répertorier les mesures d'adaptation clés, définir les critères d'attribution des priorités et dresser une brève liste d'activités prioritaires. Les Lignes directrices pour l'établissement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation stipulent que ceux-ci doivent constituer « une approche complémentaire faisant fond sur les plans et programmes existants, dont les plans d'action nationaux au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique relevant de la Convention sur la diversité biologique et les politiques sectorielles nationales¹³⁹ ». Les autres éléments à prendre en considération sont le développement durable, l'égalité entre hommes et femmes, le rapport coût-efficacité, la simplicité et la souplesse des procédures, en fonction des particularités nationales.

Les PANA ne permettent cependant pas de répertorier l'ensemble des besoins et mesures d'adaptation. Le Programme des Nations Unies

¹³⁸ GIEC (2007).

¹³⁹ <http://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cop713a04f.pdf>

pour le développement dresse le bilan suivant dans son *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008* :

Beaucoup de ces plans comprennent des travaux analytiques utiles, qui permettent de mieux comprendre les priorités. Ils présentent toutefois deux défauts fondamentaux. Tout d'abord, ils offrent des réponses très limitées au défi de l'adaptation, et sont principalement centrés autour de la protection contre les éléments par l'intermédiaire de projets de petite dimension : la proposition moyenne de financement des pays générée dans les plans se monte à 24 millions de dollars E.-U. En second lieu, les PANA ont été mis au point dans la plupart des pays en dehors des structures institutionnelles de planification nationale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il en résulte une réponse basée sur des projets qui ne prend pas en compte la planification de l'adaptation dans le cadre de la mise au point de politiques plus générales de lutte contre la vulnérabilité et la marginalisation¹⁴⁰.

Cependant, les PANA restent l'un des rares outils de planification dont disposent les pays les moins avancés qui risquent d'être confrontés à des mouvements de population de grande envergure sous l'effet des changements environnementaux. Ils pourraient être élargis à l'ensemble des pays en développement, afin de soutenir de façon plus adéquate et ciblée les efforts d'adaptation.

Theodoros Skylakakis, membre du Parlement européen et ex-Représentant spécial de la Grèce pour les changements climatiques, a déclaré ce qui suit lors d'un entretien sur l'action politique face aux impacts des changements climatiques et des migrations : « Les plans d'adaptation nationaux n'en sont qu'à leurs balbutiements, étant donné l'incertitude inhérente au phénomène climatique. La meilleure chose que nous puissions faire pour intégrer les migrations dans ces plans est de créer des réseaux fiables de migration légale à court terme (saisonniers, par exemple). Lorsqu'une catastrophe augmentera la pression migratoire, nous pourrions y recourir pour canaliser les activités de manière rationnelle et mutuellement productive, accordant la

priorité aux migrants environnementaux qui ont besoin d'une solution temporaire à leurs difficultés économiques, tandis que s'organisent les efforts de reconstruction¹⁴¹ ».

La migration est considérée comme une stratégie d'adaptation en soi dans certains PANA. Plusieurs pays y voient un moyen de réduire la pression démographique dans des régions aux écosystèmes fragiles. D'autres estiment que la réinstallation d'une partie de la population pourrait devenir inévitable, étant donné l'évolution probable de la situation, et qu'elle devrait donc être planifiée. L'OIM a déployé des efforts considérables pour renforcer les capacités en matière de sensibilisation et d'adaptation aux changements environnementaux par le biais d'une migration organisée et autorisée. En Egypte, elle aide le Gouvernement à faire mieux connaître les effets réels et potentiels de l'élévation du niveau de la mer sur les mouvements de population, et à déterminer et mettre en œuvre les stratégies de migration les plus adaptées. Le Programme colombien de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire offre de nouveaux moyens de subsistance aux familles touchées par une catastrophe naturelle. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OIM a réalisé au Mali certains projets relevant de PANA, et a montré l'intérêt d'intégrer la migration et la sécurité des personnes dans les stratégies nationales et locales d'adaptation à l'évolution du climat.

Dans la majorité des PANA, les stratégies d'adaptation sont considérées comme un moyen de réduire la pression migratoire et de faire en sorte que les populations puissent rester sur place. Elles consistent généralement à aménager les pratiques agricoles, la gestion des pâturages, l'infrastructure telle que digues et ouvrages de défense côtiers, les régimes de pêche et d'autres éléments en vue d'atténuer les forces qui s'exercent sur les écosystèmes fragiles et, ce faisant, de ne pas contraindre les populations à se déplacer. D'autres approches privilégient le recours aux alertes précoces et la préparation aux situations d'urgence pour diminuer les mouvements provoqués par les catastrophes naturelles associées à l'évolution du climat. Tuvalu a proposé un projet, intitulé « Renforcement des capacités communautaires de préparation et d'intervention en cas de

¹⁴⁰ PNUD (2007, chapitre 4).

¹⁴¹ OIM/EurAsylum (2010).

catastrophe », qui comprend un plan de sauvetage et de réinstallation. Le Mozambique a suggéré de mettre en place un système d'alerte précoce qui aiderait à répertorier les zones dangereuses et vulnérables et à déplacer les populations qui sont établies dans des régions sujettes aux crues et aux cyclones. Le PANA du Bangladesh s'inspire des politiques énoncées en 2005 dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui insistait sur la nécessité de lancer un programme global de gestion des catastrophes assorti des objectifs suivants : professionnaliser le système de gestion des catastrophes, intégrer les programmes de gestion des risques, renforcer les mécanismes institutionnels au sein des communautés, inclure un plus large éventail de dangers dans les programmes de réduction des risques et consolider les systèmes d'intervention d'urgence.

La Conférence de Copenhague tenue en décembre 2009 a permis de progresser sur la question des mécanismes de financement des initiatives d'adaptation. Le paragraphe 8 de l'Accord de Copenhague énonce ce qui suit :

Un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat ainsi qu'un meilleur accès à celui-ci devraient être fournis aux pays en développement, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, pour permettre et soutenir une action renforcée concernant à la fois l'atténuation, y compris d'importants moyens financiers pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD-plus), l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies, ainsi que la création de capacités, en vue d'une application renforcée de la Convention.

Les parties à l'Accord se sont engagées à fournir des ressources de l'ordre de 30 milliards de dollars E.-U. pour la période 2010–2012, en les répartissant de manière équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation. Le financement de l'adaptation sera destiné en priorité aux pays en développement les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays d'Afrique. Les pays développés se sont également engagés à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars E.-U. par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. Il reste à savoir si et comment une partie de ces fonds pourrait être employée dans un contexte migratoire.

7.4 Préparation de plans d'évacuation

Il est parfois nécessaire d'évacuer la population, par exemple quand une alerte précoce de crue ou d'ouragan est déclenchée ou, à plus long terme, quand le niveau de la mer approche d'un point critique. Comme de nombreux domaines de renforcement des capacités analysés dans le présent rapport, la préparation à de telles éventualités sera davantage prioritaire dans certains Etats (et zones à l'intérieur de ceux-ci) que dans d'autres.

Si des plans d'évacuation sont préparés, ils doivent interdire que des personnes fassent l'objet d'un déplacement arbitraire de leur foyer ou de leur lieu de résidence habituel, sauf considérations impérieuses liées à l'intérêt supérieur du public. Dans le cas des catastrophes naturelles, les déplacements sont arbitraires, « à moins que la sécurité et la santé des personnes concernées n'exigent leur évacuation ». Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays disposent par ailleurs que : « les autorités concernées font en sorte que toutes les autres possibilités soient étudiées afin d'éviter le recours à une telle mesure. Lorsqu'il n'y a pas d'autre choix, tout doit être fait pour que le nombre de personnes déplacées soit aussi restreint que possible et que les effets néfastes de l'opération soient limités¹⁴² ».

Les plans d'évacuation doivent en outre comprendre les dispositions essentielles énoncées ci-après, ce qui exige certaines capacités¹⁴³. Il faut veiller à ce que toute décision d'évacuation soit prise par l'autorité étatique habilitée par la loi. Deuxièmement, les populations visées devraient, dans la mesure du possible, être pleinement informées des raisons et des modalités de leur déplacement. Il convient aussi d'associer les personnes concernées à la planification et à la gestion de leur réinstallation. Enfin, on doit veiller, dans toute la mesure possible, à ce que les personnes déplacées soient convenablement logées, que le processus de déplacement se fasse dans des conditions satisfaisantes sur le plan de la sécurité, de l'alimentation, de la santé et de l'hygiène et que les membres d'une même famille ne soient pas séparés.

¹⁴² BCAH (1998).

¹⁴³ Projet du Brookings Bern relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (2005).

7.5 Comblement des lacunes du cadre juridique et normatif

On connaît bien, aujourd’hui, les lacunes que présente le cadre juridique et normatif touchant aux migrations environnementales, grâce aux analyses systématiques qui ont été conduites sur le sujet¹⁴⁴. L’une des plus graves est l’absence d’accord sur ce qu’il convient d’entendre par personnes qui migrent en raison des effets des changements environnementaux. L’OIM emploie l’expression « migrants environnementaux », définie ainsi :

On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l’intérieur de leur pays ou en sortent¹⁴⁵.

L’expression n’est toutefois pas universellement acceptée, et les définitions divergent ; une première mesure utile pour combler les lacunes consisterait donc à s’entendre sur les termes et sur leur sens.

On observe également plusieurs faiblesses en ce qui concerne la protection des populations touchées. Les migrants environnementaux transfrontières, par exemple, n’entrent ni dans les catégories visées par les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays (puisqu’ils ont franchi une frontière), ni dans les cadres actuels de protection des autres migrants ou réfugiés internationaux, qui ne mentionnent pas les facteurs environnementaux comme motif de migration. Des mesures spéciales ont parfois été prises pour protéger les personnes qui se rendent temporairement dans un autre pays, mais les besoins de celles qui sont contraintes de s’expatrier de manière définitive ne sont toujours pas pris en considération.

Le défi que doit relever la communauté internationale en matière de renforcement des capacités consiste à consolider le cadre juridique

et normatif afin de combler ces lacunes. Plusieurs options sont envisagées : adapter ou renforcer les normes et instruments existants, formuler des directives à caractère non obligatoire sur les migrations environnementales, ou adopter une convention ou un instrument contraignant. Comme on l’a souligné, une approche consensuelle pourrait ouvrir la voie à l’élaboration de lois et politiques nationales, raison pour laquelle cette tâche est jugée prioritaire.

L’application, à l’échelle nationale, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays offre un modèle utile pour l’adoption de directives à caractère non obligatoire. A l’heure actuelle, une trentaine de pays ont élaboré des lois ou politiques concernant les déplacements internes, en suivant quatre grands types de démarches¹⁴⁶. La première approche consiste à rédiger un texte bref qui approuve simplement les Principes directeurs, tel que l’instrument d’adoption d’une page déposé par le Libéria. L’incorporation de l’intégralité des Principes directeurs peut sembler un bon moyen d’assurer la mise en œuvre de toutes les dispositions énoncées, suggérant un accord absolu avec celles-ci et empêchant leur dilution. Cela limite, en revanche, la probabilité d’adopter une loi qui réponde davantage aux besoins des pouvoirs publics, des organismes gouvernementaux, de la société civile et des personnes déplacées elles-mêmes. La deuxième approche consiste à adopter une loi ou une politique concernant un motif particulier de déplacement ou une étape précise du processus. Ainsi, la Politique nationale indienne sur la réinstallation et la réhabilitation des familles touchées par de grands projets ne s’intéresse qu’aux déplacements résultant de plans d’aménagement. Les Normes angolaises relatives à la réinstallation des populations déplacées à l’intérieur du territoire, tout comme les lois et politiques adoptées par l’Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, le Népal et la Serbie, ne concernent que le retour et la réinstallation. Troisièmement, on peut élaborer une loi ou une politique visant à protéger certains droits des personnes déplacées ; c’est le cas de la Loi turque sur la compensation des dommages causés par le terrorisme et la lutte anti-terroriste, ou de la Loi sur le redressement de l’éducation après un ouragan, adoptée par les Etats-Unis d’Amérique après le passage de l’ouragan Katrina, qui traite, entre autres, des besoins des étudiants et des enseignants

¹⁴⁴ Zetter (2009).

¹⁴⁵ OIM (2007).

¹⁴⁶ Wyndham (2007).

déplacés. Enfin, la dernière approche consiste à formuler une loi ou une politique globale qui considère toutes les causes et toutes les étapes des déplacements ; la Loi colombienne n° 387 et la Politique nationale ougandaise pour les personnes déplacées à l'intérieur du territoire sont les textes qui s'en rapprochent le plus.

7.6 Application des lois et politiques nationales sur les déplacements internes

Sachant qu'une forte proportion des déplacements provoqués par les changements environnementaux devraient s'opérer à l'intérieur des frontières, il est urgent de renforcer les lois et politiques nationales sur les déplacements internes pour que les personnes concernées puissent recevoir aide et protection. Contrairement à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays mentionnent expressément les mouvements imputables à une catastrophe naturelle ; en ce sens, le cadre normatif est adéquat, même si les principes énoncés ne sont pas contraignants. Par ailleurs, il faudrait que davantage de pays, qui ne sont qu'une trentaine actuellement, adoptent de telles lois et politiques et veillent à ce qu'elles soient bel et bien appliquées.

Le Cadre normatif précisant les responsabilités des Etats¹⁴⁷ décrit un certain nombre d'étapes à suivre pour mettre en œuvre des lois et politiques sur les déplacements internes, chacune d'elles constituant un objectif de renforcement des capacités. L'une concerne la sensibilisation, en organisant par exemple des campagnes d'information à l'intention du public et des autorités concernées, dont l'armée et la police. La collecte de données constitue une autre étape, qui doit être réalisée sans compromettre la sécurité, la protection ou la liberté de mouvement des personnes. La fourniture d'une formation sur les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est également indispensable, en ciblant notamment les décideurs gouvernementaux à l'échelle nationale, régionale et locale, l'armée et la police, les administrateurs de camps, les dirigeants et personnels des organismes nationaux de défense des droits de l'homme, les parlementaires, les organismes de la société civile et les personnes déplacées elles-mêmes.

La définition d'une politique ou d'un plan d'action est un autre outil important pour établir une législation sur les déplacements internes. Un tel plan peut énoncer les responsabilités des institutions nationales et locales en ce qui concerne la gestion des déplacements, définir les rôles et responsabilités des différentes instances, et désigner un mécanisme chargé de la coordination entre elles. De fait, la désignation d'un point focal institutionnel national pour les personnes déplacées est mentionnée, dans le Cadre normatif précisant les responsabilités des Etats, comme une étape indispensable à l'application des lois et politiques. Il existe plusieurs possibilités à cet égard, par exemple l'attribution de la responsabilité globale à une agence gouvernementale en place, la création d'un organisme chargé exclusivement de la question, ou la mise en place d'une équipe spéciale réunissant les fonctionnaires des ministères et services concernés. Les organismes nationaux de défense des droits de l'homme ont aussi un rôle à jouer ; ils peuvent notamment surveiller les conditions de vie des populations déplacées, effectuer des enquêtes en cas de violations de leur droits, suivre de près la situation si des déplacements commencent à être soupçonnés, conseiller le gouvernement quant aux droits des personnes visées, surveiller la mise en œuvre des législations nationales par les gouvernements et rédiger des rapports sur le sujet, entreprendre des activités d'éducation et des programmes de formation, et coopérer avec les autres acteurs de la société civile.

Une autre recommandation fondamentale est que les gouvernements dégagent des ressources adéquates pour répondre aux besoins des populations déplacées et protéger leurs droits. Lorsque les moyens financiers ou autres sont insuffisants pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes, le gouvernement doit demander et accepter une aide extérieure et collaborer avec les organisations internationales et régionales pour fournir assistance et protection et apporter les solutions requises. Ces organisations peuvent, plus précisément : assurer la coopération technique sur des questions telles que la collecte des données, l'immatriculation et la rédaction de plans d'action nationaux ; offrir une formation sur les directives internationales ; effectuer des visites sur le terrain afin d'évaluer la situation ; établir sur place des unités de surveillance ; appuyer la création d'associations de personnes déplacées ; et faciliter le dialogue entre les gouvernements, la société civile et les populations concernées.

¹⁴⁷ Projet du Brookings-Bern relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (2005).

7.7 Modification des lois et politiques nationales relatives à l'immigration

La plupart des mouvements à l'intérieur des frontières d'un Etat qui pourraient résulter de changements environnementaux entrent dans le champ d'application des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. En revanche, le cadre juridique et normatif comporte une lacune de taille (voir la section 7.6), puisqu'il n'englobe pas les migrants environnementaux transfrontières, en particulier ceux qui quittent définitivement leur pays. Même si une approche à caractère non obligatoire était adoptée pour combler cette lacune, trouver un consensus et le traduire dans les lois et politiques nationales prendrait beaucoup de temps. Il serait préférable, à plus court terme, d'amender les lois et politiques nationales relatives à l'immigration, ce qui devrait être une priorité pour les Etats qui ont une frontière commune ou de forts liens de migration avec des pays ou des régions qui risquent de subir les effets de changements environnementaux dans un avenir assez proche.

Les politiques d'immigration de la majorité des pays de destination potentiels ne sont pas de nature à permettre l'accueil d'un grand nombre de migrants environnementaux, sauf si ceux-ci appartiennent à des catégories déjà reconnues (travail, regroupement familial, raisons humanitaires, etc.). Le Programme de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire entre la Colombie et l'Espagne est l'un des rares programmes de mobilité des travailleurs à inclure expressément les populations établies dans des zones très exposées aux catastrophes naturelles.

Néanmoins, certains pays ont adopté des politiques spéciales qui permettent aux ressortissants de pays frappés par une catastrophe naturelle ou une autre tragédie de rester sur le territoire sans craindre une déportation, au moins temporairement. Les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, ont voté en 1990 une loi qui offre une protection provisoire aux personnes qui sont temporairement incapables de retourner, en toute sécurité, dans leur pays d'origine en raison d'un conflit armé, d'une catastrophe environnementale ou d'une autre situation extraordinaire et provisoire. Les catastrophes environnementales prévues sont les tremblements de terre, les crues, la sécheresse, les épidémies ou d'autres conditions qui perturbent de façon sensible,

mais temporaire, les conditions de vie dans la zone touchée. Lorsqu'il s'agit d'une catastrophe environnementale, et non d'un conflit, le pays d'origine doit demander que ses ressortissants bénéficient du statut de protection provisoire¹⁴⁸. Il convient de noter que ce statut ne vaut que pour les personnes qui se trouvent déjà aux Etats-Unis d'Amérique au moment de la demande. Ce n'est donc pas un mécanisme destiné à réagir à une crise qui est en train de se dérouler et qui pousse des personnes à entrer sur le territoire. En outre, il se limite aux situations appelées à changer. Si la catastrophe environnementale a des effets permanents, le statut de protection provisoire n'est pas accordé, même aux personnes qui sont déjà aux Etats-Unis d'Amérique, ou peut être annulé. Un autre point important est que la mesure est discrétionnaire et ne peut être décrétée que par le Secrétaire à la sécurité intérieure.

Dans l'UE, la Directive sur la protection temporaire accorde une assistance provisoire lors de l'« afflux massif » de personnes déplacées. Cette expression renvoie aux situations dans lesquelles un grand nombre de personnes doivent se déplacer subitement et où il est impossible de traiter les demandes séparément ; l'existence d'une telle situation est déterminée au cas par cas par décision du Conseil adoptée à la majorité qualifiée.

Les politiques d'immigration suédoises et finlandaises s'appliquent aux migrants environnementaux. La Suède inclut dans son régime d'asile les personnes qui ne peuvent obtenir le statut de réfugié mais qui ont besoin de protection. Ces personnes « ont quitté leur pays d'origine et ne veulent pas y retourner car elles redoutent la peine de mort ou la torture, doivent être protégées en raison d'une guerre ou de tout autre conflit grave qui sévit dans leur pays ou ne peuvent retourner dans leur pays natal à la suite d'une catastrophe environnementale ». La décision est prise à titre individuel, et non pour un groupe donné. Même si l'on présume que les bénéficiaires de ce statut n'ont besoin que d'une protection temporaire, les règles suédoises prévoient que certains puissent chercher des solutions permanentes. De même, aux termes de la Loi finlandaise sur les étrangers, « les personnes d'origine étrangère qui résident dans le pays reçoivent un permis de résidence eu égard à la protection dont elles ont besoin si

¹⁴⁸ Martin, S. (2010)

[...] elles ne peuvent rentrer dans leurs pays en raison d'un conflit armé ou d'une catastrophe environnementale ».

D'autres Etats prévoient la suspension exceptionnelle des mesures d'éloignement des personnes dont le pays d'origine a été durement frappé par une catastrophe naturelle. A la suite du tsunami de 2004, par exemple, le Canada, le Royaume-Uni et la Suisse ont temporairement suspendu la déportation des personnes originaires de l'Inde, des Maldives, de l'Indonésie, des Seychelles, de la Somalie, de Sri Lanka et de la Thaïlande.

7.8 Adoption de politiques de réinstallation proactives

A ce jour, aucune loi ou politique ne traite de la réinstallation de personnes déplacées en raison d'un processus lent susceptible de détruire les habitats ou les moyens de subsistance et de rendre tout retour impossible.

En Australie, le Parti vert a lancé en 2007 une initiative visant à inclure dans la Loi sur l'immigration un « visa de réfugié climatique ». Ce projet comportait trois volets : modifier la loi en vue d'y intégrer le visa en question ; établir un programme de migration d'au plus 300 réfugiés climatiques par an en provenance de Tuvalu, 300 de Kiribati et 300 d'autres pays de la région du Pacifique, selon le cas ; et inciter le Gouvernement à œuvrer au sein des Nations Unies et d'autres enceintes internationales en vue de l'adoption d'une définition des réfugiés climatiques et environnementaux et de la création d'un cadre commun les concernant. Le visa serait accordé aux personnes qui ont été déplacées à la suite d'une « catastrophe environnementale d'origine climatique », définie comme suit :

Catastrophe provoquée par une modification ou une perturbation progressive ou rapide d'ordre écologique et climatique, incluant l'élévation du niveau de la mer, l'érosion des côtes, la désertification, la détérioration des écosystèmes, la contamination de l'eau douce et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes tels que cyclones, tornades, crues et sécheresses, qui empêche les populations de vivre en sécurité ou durablement dans leur milieu environnant.

Le projet de loi a été rejeté en 2007.

La Nouvelle-Zélande, qui subit des pressions comparables pour la réinstallation des populations insulaires touchées par l'élévation du niveau de la mer, n'a pas non plus défini de type particulier d'admission. Le Gouvernement a introduit une Catégorie d'accès pour le Pacifique, au titre de laquelle 75 ressortissants de Tuvalu, 75 de Kiribati et 250 des Tonga peuvent immigrer en Nouvelle-Zélande chaque année. Le programme se fonde, toutefois, sur des critères d'emploi plutôt que sur des facteurs environnementaux. Les immigrants doivent être âgés de 18 à 45 ans, avoir reçu une offre d'emploi en Nouvelle-Zélande, maîtriser l'anglais, posséder des ressources financières suffisantes, subir un examen médical et n'avoir aucun antécédent d'entrée illégale sur le territoire. Le programme n'est pas destiné aux personnes qui sont les plus susceptibles d'avoir à se déplacer à cause des changements climatiques, notamment les personnes âgées ou les infirmes.

Un certain nombre de pays d'origine estiment possible qu'une grande partie de leur population doive quitter le territoire si le pire scénario d'évolution du climat se réalisait. Le président Mohamed Nasheed a annoncé à la fin 2008 que les Maldives avaient créé un Fonds souverain qui servirait éventuellement à acquérir une nouvelle île pour abriter la population. Il a précisé que « ce Fonds fera office de police d'assurance nationale, destinée à acheter un nouveau territoire dans l'éventualité où les générations futures devraient évacuer un pays enseveli sous les eaux ». Espérant que le Fonds ne serait jamais utilisé à cette fin, M. Nasheed a voulu par cette déclaration appeler à redoubler d'efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. M. Anote Tong, Président de la République de Kiribati, a fait savoir que la population de l'île pourrait être contrainte de se déplacer massivement et que le Gouvernement examinait les possibilités d'immigration vers les pays voisins, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Lors d'un récent voyage en Nouvelle-Zélande, il a proposé que les Kiribatiens les plus éduqués émigrent d'abord, de manière ordonnée, afin d'établir des communautés auxquelles leurs concitoyens pourront se joindre lorsque la situation l'exigera.

7.9 Fourniture d'une aide humanitaire

Aucun cadre international ou national juridiquement contraignant ne protège les droits des personnes forcées de migrer (à l'intérieur

ou à l'extérieur de leur pays) par suite d'une modification de l'environnement. Nombre d'entre elles auront cependant besoin d'une aide humanitaire immédiate, parce qu'elles ont perdu leur maison ou leurs moyens de subsistance, par exemple.

Même s'il est improbable qu'ils soient suivis intégralement, un certain nombre de principes pourraient guider l'élaboration de plans d'aide humanitaire dans de telles circonstances. Idéalement, les gouvernements pourraient s'assurer que les lois nationales garantissent le droit de demander et d'obtenir, sans discrimination aucune, une aide humanitaire sous la forme de nourriture, d'eau, de médicaments, de vêtements et d'autres articles de première nécessité, ainsi que des services de base tels que les soins médicaux d'urgence et les mesures sanitaires. Les lois et politiques sur l'aide humanitaire devraient être aussi concrètes que possible, mais non rigides, quant à la nature et à l'ampleur des activités à mettre en œuvre. Des budgets spécifiques devraient être affectés à cette fin et être effectivement débloqués. Il conviendrait en outre que les procédures servant à établir l'admissibilité soient accessibles, rapides et largement diffusées dans les populations concernées. Les lois nationales pourraient aussi énoncer les normes de qualité minimales auxquelles devrait satisfaire l'aide humanitaire offerte par les gouvernements, en accord avec les normes internationales.

L'assistance ne devrait idéalement cesser que lorsque les besoins humanitaires ont été comblés et que les mesures de reconstruction, y compris la restauration des moyens de subsistance, ont été prises. Les soins médicaux prodigués après une catastrophe devraient comprendre les traitements psychologiques, reproductifs et préventifs, et être gratuits pendant la période d'urgence. Une attention particulière devrait être portée aux groupes vulnérables, comme les enfants, les handicapés et les personnes âgées. Il faudrait également s'attaquer aux problèmes d'inégalité et de discrimination fondées sur le sexe. Par ailleurs, les plans d'aide devraient clairement définir les responsabilités revenant aux différents ministères et niveaux de gouvernement. Il serait bon que les autorités provinciales et locales conservent une autonomie suffisante pour participer aux activités, mais leur action doit être soigneusement coordonnée. Enfin, on veillera à associer pleinement aux plans et politiques les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres acteurs locaux.

Lorsque les pays ne sont pas en mesure de procurer l'aide humanitaire nécessaire à la suite d'une catastrophe, une loi pourrait prévoir le recours à l'assistance internationale. Elle devrait énoncer clairement les procédures à suivre pour estimer les besoins et les capacités, afin de pouvoir déterminer rapidement si l'on doit faire appel à l'extérieur. Une évaluation des besoins menée conjointement avec ceux qui fournissent une assistance internationale doit être encouragée. La législation nationale devrait également établir des règles claires pour faciliter, réglementer et coordonner l'action humanitaire internationale, et préciser la manière dont elle est déclenchée et dont elle prend fin.

Il est nécessaire d'établir certaines procédures pour que l'assistance internationale demandée puisse être fournie rapidement et efficacement : abolition des exigences de visas et de permis de travail pour les équipes de secours, ou délivrance accélérée de ces documents, et abaissement des barrières douanières et annulation des frais et droits sur l'importation et l'utilisation de véhicules, de systèmes de télécommunication, de technologies de l'information et de médicaments. De même, la législation devrait prévoir l'enregistrement rapide des organisations humanitaires étrangères afin qu'elles puissent opérer en toute légalité. Il faudrait aussi accélérer la reconnaissance temporaire des titres étrangers que possèdent les travailleurs humanitaires (notamment les médecins). Enfin, les lois et politiques nationales devraient imposer l'obligation d'assurer la sécurité du personnel, des biens, des véhicules et de l'équipement nécessaires sur place.

7.10 Planification du retour et de la réinstallation

Comme on l'a vu dans l'introduction de cette section, les migrations dues à des changements environnementaux peuvent être temporaires ou permanentes. Dans le cas des déplacements de courte durée, provoqués par exemple à une inondation ou un ouragan, tout doit être fait pour que les populations puissent rentrer chez elles le plus rapidement possible et en toute sécurité. Si les mouvements sont permanents, les populations devront être réinstallées ailleurs dans le pays ou l'étranger.

Le manuel *Human Rights and Natural Disasters: Operational Guidelines and Field Manual on Human Rights Protection in Situations of*

Natural Disaster, publié par l'ONU sous l'égide du Coordonnateur des secours d'urgence et du Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées, énonce à l'intention des pouvoirs publics des directives concernant le retour¹⁴⁹. Les conditions de retour y sont définies de la manière suivante :

Le retour dans leur domicile ou lieu d'origine des personnes déplacées en raison d'une catastrophe ne devrait être interdit que si le domicile ou le lieu d'origine présente un danger réel pour la vie, l'intégrité physique ou la santé. Les restrictions ne devraient durer qu'aussi longtemps que persiste le danger et n'être imposées que s'il n'existe pas ou s'il est impossible de prendre d'autres mesures de protection présentant moins de désagréments.

Inversement, aucune personne ne devrait être forcée de regagner une zone dans laquelle sa sécurité n'est pas assurée :

Les personnes touchées par une catastrophe naturelle ne devraient en aucun cas être forcées de retourner ou de se réinstaller dans un lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté ou leur santé serait encore en danger.

Le terme réinstallation n'étant pas défini par le droit international, on peut l'interpréter et l'appliquer de plusieurs manières. En conséquence, la communauté internationale doit s'entendre sur des critères de base concernant la réinstallation des migrants environnementaux (et d'autres populations déplacées). Parmi ces indicateurs pourraient figurer la fourniture d'un logement adéquat, la mise à disposition d'une terre cultivable et irriguée, la proximité de ressources naturelles, de moyens de subsistance, de lieux de travail, d'écoles et de marchés, l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et aux services essentiels, l'existence de transports publics et de routes carrossables, d'installations sûres pour les enfants, comme les crèches et les terrains de jeux, et de lieux voués aux activités collectives, tels que les centres communautaires, et la garantie de sécurité pour les femmes.

La Banque mondiale et les banques régionales de développement ont formulé des directives sur la manière d'apprécier la pertinence des plans de réinstallation adoptés dans le contexte de vastes projets de développement. Ces principes valent également pour les réinstallations dans un contexte environnemental. La Banque mondiale recommande que la réinstallation soit précédée de deux types d'enquête : d'une part, un recensement de toutes les personnes et de tous les biens concernés et, d'autre part, une analyse des conditions socio-économiques des populations touchées. Des données de référence sont indispensables pour mettre en place des plans adaptés et mesurer leur impact sur les conditions socio-économiques des populations.

La Banque mondiale a également recommandé d'adopter un plan d'action pour la réinstallation qui comprend plusieurs éléments : une déclaration de principes politiques ; une liste ou un tableau précisant les conditions à satisfaire pour avoir droit à des dédommagements ou à d'autres prestations et formes d'aide ; un examen de l'étendue et de l'ampleur des mesures de réinstallation, en fonction du recensement des personnes affectées par le projet ; un plan d'exécution qui assigne les responsabilités en matière de fourniture des différentes formes d'assistance et qui évalue les capacités des organismes en jeu ; un calendrier de réinstallation coordonné avec le calendrier de projet, qui garantisse entre autres que les dédommagements seront accordés et les relocalisations effectuées avant le début des travaux ; et une analyse des possibilités offertes aux personnes concernées de participer à l'élaboration et à l'application des plans de réinstallation, y compris les procédures de réclamation.

Il est primordial de consulter les populations intéressées (celles qui se réinstallent et les communautés auxquelles elles se joignent). La Banque interaméricaine de développement¹⁵⁰ décrit ainsi les avantages d'un processus participatif efficace :

La participation facilite la diffusion de l'information et permet de s'assurer que le plan de réinstallation correspond effectivement aux besoins et aux aspirations des personnes touchées. Elle favorise la transparence et encourage

¹⁴⁹ Projet du Brookings-Bern relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (2009).

¹⁵⁰ Cité dans CPI (2010).

les communautés à prendre une part active au développement économique ainsi qu'à l'exploitation et à l'entretien

de l'infrastructure locale. Une bonne consultation est indispensable pour éviter les attentes et les spéculations irréalistes.



8. GOUVERNANCE EN MATIERE MIGRATOIRE

Nous avons analysé jusqu'ici les capacités que les gouvernements et les autres acteurs importants doivent posséder pour renforcer leur action dans les domaines de la mobilité de la main-d'œuvre, de la migration irrégulière, des liens entre la migration et le développement, de l'intégration et des effets des changements environnementaux. Nous examinerons, dans cette dernière section, la question fondamentale du renforcement des capacités de gouvernance globale en matière de migrations internationales. Comme on l'a souligné dans l'introduction, la gouvernance doit viser à faciliter la définition de politiques qui assurent le déplacement des personnes de manière humaine et ordonnée, dans l'intérêt de tous.

Pour atteindre ce but, il importe que les Etats soient en mesure de gérer les migrations selon une optique globale. Les besoins en matière de renforcement des capacités varient énormément d'un gouvernement à l'autre, une première étape décisive consiste à mettre au point des outils qui permettent d'évaluer les capacités et les lacunes. Dans certains pays, les besoins sont élémentaires, par exemple former le personnel ou créer des structures administratives ; ils sont plus complexes ailleurs, par exemple établir des mécanismes de coordination entre les différents ministères chargés des questions migratoires. Les tendances récentes dégagées dans le présent rapport, telles que l'augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre, la progression de la migration irrégulière, les nouvelles possibilités qu'ont les migrants et la migration de contribuer au recul de la pauvreté et au développement, la plus grande diversité des populations migrantes, et les répercussions probables des changements environnementaux, imposent de mieux gérer

les migrations dans tous les pays, même si les besoins et le degré d'urgence diffèrent.

La gestion des migrations ne doit pas être améliorée seulement à l'échelle d'une nation. Les migrants internationaux sont de plus en plus concentrés dans les milieux urbains, où il pourrait être indiqué de créer de nouveaux cadres réglementaires et organismes administratifs afin de régler des questions normalement prises en charge par le gouvernement central. Certaines régions d'un pays peuvent être plus vulnérables que d'autres aux effets des changements climatiques, ce qui exige une répartition particulière et adaptée des ressources sur le territoire.

Le resserrement de la coopération entre les Etats est un autre aspect essentiel si l'on veut améliorer la gouvernance en matière migratoire. Nous avons vu dans la section 3.8 comment il serait possible d'étoffer les accords bilatéraux. Le nombre de processus consultatifs régionaux axés sur la migration a augmenté rapidement depuis quelques années, mais des lacunes et déficiences persistent là aussi. Il est de plus en plus largement admis que la coopération entre les Etats devra s'intensifier à l'avenir.

Soulignons également que le renforcement des capacités ne s'impose pas uniquement au sein des pouvoirs publics. Le rapport a bien montré le rôle accru joué par les acteurs non gouvernementaux dans les différents aspects de la migration contemporaine. Les employeurs et recruteurs privés interviennent davantage dans les programmes de migration de main-d'œuvre temporaire ; la société civile est un partenaire irremplaçable pour identifier les personnes

vulnérables en situation irrégulière ; l'action des associations communautaires est essentielle pour mobiliser les diasporas au profit du développement ; et les organisations non gouvernementales peuvent grandement favoriser l'intégration, notamment au sein des groupes de migrants marginalisés. Etant donné la contribution de ces acteurs, l'amélioration de la gouvernance exige de les consulter et, le cas échéant, de les associer à la formulation et à l'évaluation des politiques.

Il sera également question ici de la capacité des institutions et organisations internationales à coopérer plus efficacement au niveau de la gouvernance mondiale pour faire face aux changements.

Nous examinerons les capacités à renforcer dans les dix grands domaines suivants, depuis l'échelon national (et infranational) à l'échelon régional puis mondial :

1. Définition d'une politique nationale de migration ;
2. Renforcement de la gestion des migrations à l'échelle nationale ;
3. Coordination de l'élaboration et de l'exécution des politiques ;
4. Amélioration de la recherche et des données ;
5. Evaluation des politiques ;
6. Mise en place d'une gouvernance à l'échelon municipal ;
7. Mobilisation du secteur privé ;
8. Elargissement du rôle de la société civile ;
9. Renforcement de l'efficacité des PCR et de la coopération entre les processus régionaux ;
10. Cohérence de la gouvernance mondiale.

8.1 Définition d'une politique nationale de migration

Une bonne gouvernance commence au niveau national. Même si le degré de renforcement des capacités varie notablement, la plupart des Etats auraient intérêt à améliorer les capacités nationales qui leur permettent d'élaborer et d'appliquer des politiques cohérentes en matière de migration internationale. Ils doivent définir les objectifs nationaux poursuivis par leur politique migratoire et convenir des critères d'admission et de résidence des non-nationaux, dans le respect du droit international. La nature exacte de ces objectifs et critères variera bien sûr selon les

particularités, circonstances et besoins du pays, mais la Commission mondiale sur les migrations internationales estime qu'ils devraient au moins traiter des questions suivantes :

- Le rôle de la migration internationale dans la croissance économique et le développement ;
- Le regroupement familial, l'asile, la protection des réfugiés et la réinstallation ;
- La prévention de la migration irrégulière et la promotion de la migration régulière ;
- L'intégration, y compris les droits et obligations des migrants, des nationaux et de l'Etat ;
- La protection des droits des migrants.

Dans les Etats où les systèmes de gestion de la migration sont peu élaborés, les efforts de renforcement des capacités doivent s'attacher avant tout à évaluer les capacités requises pour s'adapter aux tendances migratoires actuelles et prévues, et à définir les priorités par rapport au contexte national. Nombre d'Etats pourraient avoir besoin de ressources techniques et financières, de conseils d'experts et de formations adaptées simplement pour entreprendre cette évaluation initiale des capacités requises. Le document de l'OIM intitulé *Eléments essentiels de gestion des migrations à l'intention des décideurs et des praticiens* constitue une bonne base pour lancer la démarche.

Il importe que la politique nationale concilie diverses priorités qui influent sur les migrations et sont façonnées par elles ; en tant que mesure sociale, économique et culturelle, la politique migratoire doit prendre en considération les autres champs d'action des pouvoirs publics, tels que le travail, la santé, le développement, la sécurité, les droits de l'homme, l'intégration et l'environnement.

Enfin, un Etat d'origine, de transit ou de destination peut rapidement devenir les trois à la fois, comme on l'a mentionné plus haut pour l'Irlande, le Mexique et le Portugal. Il faut donc élaborer des politiques globales et souples adaptées à chacune de ces situations qui puissent être régulièrement ajustées aux nouvelles circonstances.

8.2 Renforcement de la gestion des migrations dans les pays

Cet aspect est déjà l'une des principales composantes de l'appui au renforcement des

capacités en matière migratoire qui est apporté aux pays les plus pauvres par les pays donateurs et la communauté internationale. Il arrive cependant que ces mesures soient prises sans coordination, en fonction des circonstances du moment, ou soient axées sur un aspect précis de la gouvernance, sans vision globale. Une analyse rapide des initiatives lancées par l'OIM dans 30 pays pour renforcer les capacités de gestion des migrations a été réalisée en vue du présent rapport ; il est apparu que la majorité des 112 projets en question portaient sur la lutte contre la traite des personnes, la migration irrégulière, le dialogue public, la sensibilisation et la recherche. Quatre seulement s'intéressaient à la surveillance et au développement des institutions.

Pour remédier à ces lacunes, l'OIM a établi le Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations, en tant que cadre d'assistance technique. Il vise notamment à :

- Harmoniser les politiques et pratiques nationales et régionales, en accord avec les normes internationales ;
- Faciliter la migration régulière ;
- Réduire la migration irrégulière ;
- Mieux protéger les droits humains des migrants ;
- Développer la coopération internationale.

Ces objectifs sont atteints en répondant aux besoins ci-après :

- Examen et actualisation du cadre politique, juridique et administratif ;
- Amélioration des systèmes opérationnels associés à la gestion des migrations ;
- Formation et valorisation des ressources humaines ;
- Développement économique et communautaire dans les secteurs à forte pression migratoire ;
- Intensification de la planification et de l'action conjointes.

L'aide procurée dans le cadre de ce Programme comprend :

- Une assistance technique pour l'évaluation et l'exécution de projets se rapportant à la gestion des migrations ;

- Des services d'élaboration et de gestion de projets ;
- Des programmes de formation et de valorisation des ressources humaines à l'intention des fonctionnaires concernés ;
- Le transfert et l'échange d'experts ;
- Des forums régionaux et réunions techniques.

L'application de ce modèle a permis de réduire la migration irrégulière dans la Communauté de l'Afrique de l'Est et de soutenir la coopération entre la République populaire de Chine et l'UE en matière migratoire, pour ne donner que quelques exemples récents.

8.3 Coordination de l'élaboration et de l'exécution des politiques

Dans les pays dotés d'une solide structure de gouvernance sur le plan des migrations internationales, la gestion des questions migratoires peut être confiée à un ministère unique qui se charge de la totalité ou de la plupart des dossiers, à un seul service au sein d'un ministère, ou à plusieurs ministères. Au Royaume-Uni, l'Agence pour la gestion des frontières a été créée selon le premier modèle. Il en va de même de Citoyenneté et Immigration Canada, qui s'occupe des politiques relatives à l'immigration, aux réfugiés, à l'asile, à l'intégration et à la citoyenneté. Son mandat englobe l'admission d'immigrants et de visiteurs dans le pays ; la réinstallation, la protection et la fourniture d'un refuge aux réfugiés ; et l'aide à l'adaptation et à l'intégration dans la société canadienne. En plus de la formulation des politiques, ce ministère est chargé de fournir les services d'immigration à tous les niveaux. Le seul domaine qui ne soit pas de son ressort est la gestion des frontières, confiée à l'Agence des services frontaliers du Canada. Les Pays-Bas ont opté pour le deuxième modèle, le Ministre de l'immigration et de l'intégration étant épaulé par un ensemble de fonctionnaires du Ministère de la Justice. Dans la plupart des autres Etats membres de l'UE, la responsabilité des questions migratoires est partagée entre les ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, des affaires sociales et de l'emploi. (L'annexe 1 d'une récente publication du groupe de réflexion European Policy Centre indique quels sont les services chargés de l'immigration au sein des gouvernements nationaux de l'Europe des vingt-

sept¹⁵¹). Cependant, aucune étude systématique ne permet de dire si un modèle de gouvernance est nettement supérieur aux autres, ou si chaque

contexte dicte sa propre méthode ou solution¹⁵² (voir, par exemple, l'approche adoptée par le Gouvernement du Mexique dans l'encadré 12).

Encadré 12 : Le Mexique ouvre ses portes

Au cours des quinze dernières années, le Mexique a affermi son statut de pays d'origine, de transit et de destination, dans le contexte d'une plus large participation de l'Etat et de la société à l'intégration régionale et à la mondialisation. Cette période a été marquée par une hausse de la mobilité internationale ; le nombre de personnes qui entrent au Mexique pour raisons d'affaires, de tourisme et autres a doublé pour s'établir aujourd'hui à 21 millions par an. Entre 200 000 et 400 000 Mexicains émigrent de manière permanente vers les Etats-Unis d'Amérique chaque année ; les flux non autorisés qui traversent le Mexique sont de même ampleur, par suite d'une augmentation de la traite des personnes.

Les autorités ont amorcé en 2009 une « transformation » de la gestion des migrations dans le pays afin de faire face aux dimensions actuelles du phénomène et aux tendances futures. On a renforcé les capacités de l'Institut national de la migration, modifié sa structure, exploité davantage les technologies de l'information, développé une culture de protection et de respect des migrants présents sur le territoire et créé un cadre réglementaire qui remplace la législation adoptée en 1974.

La nouvelle politique d'immigration est décrite comme une « politique d'ouverture » qui autorise les migrants pourvus de documents à entrer dans le pays (en tant que visiteurs ou migrants temporaires/permanents) et à contribuer au développement. Elle assure la protection des droits des migrants, mais lutte aussi contre les entrées non autorisées.

Le projet de loi du Gouvernement mexicain cherche à gérer la mobilité internationale des personnes de manière interinstitutionnelle et intégrée, tout en s'adaptant aux forces migratoires qui s'exercent à l'échelle planétaire. Il intègre les propositions présentées par le Gouvernement, le corps législatif et la société civile et harmonise la législation avec les divers instruments internationaux sur les droits des migrants que le Mexique a signés et ratifiés.

Cet ajustement se fonde sur une politique d'accueil qui veut faciliter les mouvements internationaux des personnes en possession des documents requis, garantir les droits des migrants, moderniser les structures légales et institutionnelles et améliorer le contrôle des entrées susceptibles de mettre en péril la sécurité de la nation, de la population et des frontières.

Le projet de loi simplifie les procédures et expose clairement les règles à respecter. Il renforce aussi la protection des migrants et comble les failles qui étaient exploitées par le crime organisé à l'encontre des personnes qui traversaient sans autorisation le territoire. Ce nouveau cadre juridique comprend aussi des mécanismes plus efficaces de lutte contre la traite des personnes.

Le projet de loi énonce plusieurs principes, dont le respect inconditionnel des droits des migrants, l'unité familiale, l'égalité de traitement, les droits acquis, la protection des migrants mineurs et des étrangers en situation vulnérable, l'optique globale de la politique migratoire et le partage des responsabilités entre les gouvernements et les institutions nationales et étrangères.

Source : Institut national de la migration (INM), Mexique 2010.

Quand la gouvernance est répartie entre plusieurs ministères, comme c'est souvent le cas, il est recommandé de mettre sur pied des mécanismes de coordination en raison de la diversité des éléments à prendre en considération. Différents modèles sont, là encore, appliqués. Le Costa Rica a créé la Direction générale de la planification des migrations en vue de faciliter la

concertation entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires étrangères, les organisations internationales (dont l'OIM) et la société civile. A Maurice, c'est le Cabinet du Premier Ministre (Division des affaires intérieures) qui coordonne les politiques migratoires avec plusieurs ministères. Le Ghana a encouragé les ministères et agences à se doter de centres de coordination ; la Commission

¹⁵¹ Collett (2009).

¹⁵² Van Selm (2005).

nationale de planification du développement, principale institution chargée de préparer le plan 2010 de développement à moyen terme, doit engager des consultations avec les parties prenantes sur les aspects du plan qui touchent aux migrations¹⁵³.

Les pays se sont beaucoup attachés ces dernières années à coordonner la formulation des politiques de migration et développement, surtout dans le monde en développement. Comme on l'a souligné, ce but peut être atteint en intégrant le phénomène migratoire dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté/plans nationaux de développement (voir la section 5.1), ainsi que dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (voir la section 7.3). Il existe d'autres façons d'y parvenir, par exemple accorder davantage de place à la question migratoire lors de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

8.4 Amélioration de la recherche et des données

La nécessité de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la recherche et de la collecte de données est constamment rappelée, tout comme celle d'approfondir la coordination entre les Etats afin de pouvoir réaliser des analyses comparatives. Le rapport *Décompte des migrants*¹⁵⁴, publié en 2009 par la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement, conclut que les données sur la migration internationale sont si limitées qu'on est dans l'incapacité de répondre à quelques unes des questions les plus élémentaires sur l'avenir des migrations internationales, et que les politiques risquent d'être dictées par des détails anecdotiques et des émotions plutôt que par des faits. Il est important de noter toutefois que la collecte et la diffusion des données ont été améliorées depuis une dizaine d'années, surtout en ce qui concerne les liens entre la migration et le développement. Plusieurs mécanismes ont été créés : base de données des Nations Unies (Division de la population) sur les migrations internationales, statistiques de la Banque mondiale sur les rapatriements de fonds et les

migrants hautement qualifiés, base de données de l'OIT sur les migrations internationales de main-d'œuvre, Système d'observation permanente des migrations¹⁵⁵ de l'OCDE, et Système continu de rapports sur les migrations de travailleurs¹⁵⁶.

De nombreux Etats souffrent d'un cruel manque de données ; ailleurs, des informations sont recueillies mais elles restent disséminées, ne sont pas échangées utilement dans le pays et à l'extérieur, ou ne peuvent être analysées faute de capacités. A cet égard, les profils migratoires lancés par la Commission européenne constituent pour les gouvernements un moyen efficace et peu coûteux de recenser les lacunes sur le plan des données et les besoins en matière de renforcement des capacités, tout en favorisant la cohérence des politiques (voir l'encadré 13). Ces profils, qui étaient au départ des rapports statistiques concis donnant un aperçu des tendances migratoires dans un pays, servent aujourd'hui à recueillir des données auprès d'une grande variété de sources et à élaborer des mécanismes en vue de combler les lacunes relevées. On espère qu'à terme, ils aideront à formuler des politiques nationales de migration et à établir de solides liens entre celles-ci et les politiques de développement et autres.

¹⁵³ FMMD (2009).

¹⁵⁴ Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement (2009).

¹⁵⁵ Le Système d'observation permanente des migrations permet aux Etats Membres de l'OCDE de partager en temps opportun des informations sur les migrations internationales, grâce aux rapports des pays qui sont préparés chaque année par un groupe d'experts nationaux.

¹⁵⁶ Le Système continu de rapports sur les migrations de travailleurs met constamment à jour des données normalisées sur les mouvements de main-d'œuvre dans les Amériques. Il s'inspire du système mis en place par l'OCDE pour ses Etats Membres. http://www.sedi.oas.org/ddse/documentos/mide/BrochureSicremi_e.pdf

Encadré 13 : Les profils migratoires, outils d'information pour la planification stratégique

Le manque de données et d'indicateurs est un obstacle majeur à l'intégration du phénomène migratoire dans les plans de développement de nombreux pays. Selon la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement (2009), « l'inexistence ou l'inaccessibilité de données détaillées, comparables et ventilées sur le stock et les flux de migrants représente le plus grand obstacle à la formulation de politiques basées sur les faits visant à accroître les avantages de la migration pour le développement économique dans le monde entier. [...] En fait, les pays recueillent déjà une mine de données sur les étrangers. Cependant aucun pays ne profite pleinement de cette profusion de renseignements pour mieux comprendre les processus de migration ».

En 2005, la Commission européenne a proposé d'établir des profils migratoires afin de générer davantage de données sur la situation de la migration dans les pays en développement. Il est dit que ces profils doivent « viser à rassembler des informations sur des aspects tels que la situation du marché du travail, les taux de chômage, la demande et l'offre de main-d'œuvre et les pénuries actuelles ou potentielles de personnel qualifié par secteur et catégorie d'emploi, les besoins de qualifications, les compétences disponibles au sein de la diaspora, les flux migratoires, les flux financiers entrants et sortants associés à la migration, y compris les fonds rapatriés par les migrants, ainsi que les questions de genre et les aspects relatifs aux mineurs » (Commission européenne, 2005).

A l'origine, un profil migratoire devait être un rapport statistique concis, préparé selon un plan défini et donnant une vue d'ensemble de la situation dans un pays. L'OIM a mis à l'épreuve le modèle de base en Equateur et au Sénégal, en 2006, puis a préparé une trentaine de profils pour des pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, entre autres. D'un simple recueil de données émanant d'un large éventail de sources, cet outil est devenu un mécanisme plus élaboré ; il comprend la consultation de nombreux acteurs afin d'aider à cerner et développer des stratégies propres à combler les lacunes et à obtenir, auprès de divers ministères et du secteur non gouvernemental local, les données voulues pour éclairer la formulation des politiques. L'établissement de profils par l'OIM en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest a révélé que l'exercice favorisait la cohérence des mesures prises et la coordination entre les ministères et les autres parties prenantes, tout en encourageant une prise en main nationale. C'était la première fois que l'on tentait d'associer la préparation de rapports détaillés à une palette d'activités de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques.

Même s'il reste à mettre pleinement en pratique les enseignements tirés de ce projet pilote, il est indéniable que l'établissement de profils migratoires, en tant que cadre gouvernemental de collecte et d'analyse des données et instrument de définition des politiques nationales, est un processus qui exige un large renforcement des capacités et un ferme appui gouvernemental. Une fois dotés des capacités requises, les Etats pourront se charger eux-mêmes de la préparation et de la mise à jour régulière des rapports. Ces outils d'information aideront les pays à mieux planifier et évaluer leurs politiques en matière de migration et de développement. Ils pourraient s'avérer indispensables à toute démarche destinée à intégrer la question migratoire.

Sources : Centre for Global Development (CGD) (2009), Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement, *Décompte des migrants : Cinq mesures pour de meilleures données sur la migration*; Washington, D.C. ; Commission européenne (2005), *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Migration et développement : des orientations concrètes*, COM(2005) 390 : 37 et annexe 8, <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0390:FIN:fr:PDF>

Le rapport *Décompte des migrants* adresse aux Etats une série de recommandations qui devraient aider à réunir plus rapidement de meilleures données sur les migrations¹⁵⁷. Tout d'abord, chaque recensement de population devrait inclure des questions portant sur le lieu de naissance, le pays de citoyenneté et le lieu de résidence, pour chaque personne recensée,

et les tabulations des résultats devraient être librement diffusées. Il faudrait ensuite compiler et diffuser les données administratives existantes. Troisièmement, la Commission suggère que les Etats qui réalisent fréquemment des enquêtes sur la population active accordent leur permission de regrouper les fichiers individuels de ces enquêtes en une seule base de données harmonisée mise à jour tous les ans. Quatrièmement, il serait vivement souhaitable que les bureaux de statistiques nationales qui

¹⁵⁷ http://www.cgdev.org/doc/Working%20Papers/CGD_migration-FINAL_01-19-10_FR.pdf

collectent déjà des données sur les migrants via des enquêtes générales ou spécialisées mettent les données anonymes sur les individus à la disposition des chercheurs. La dernière recommandation est d'inclure des modules de migration dans les enquêtes auprès des ménages conduites dans les pays d'origine. La Commission propose, à long terme, de renforcer les capacités des institutions à collecter et diffuser des données sur la migration dans les pays en développement. Il faudrait notamment lancer des missions nationales regroupant des décideurs, statisticiens, chercheurs et spécialistes de la migration et préparer des rapports annuels ou bisannuels relatifs aux données sur la migration nationale, ce qui se rapproche beaucoup de la démarche suivie pour établir les profils migratoires.

Il serait fort indiqué, en plus de recueillir et d'analyser les données, de rassembler les travaux de recherche ou d'appuyer la réalisation de nouvelles études sur les questions qui intéressent la politique migratoire. En Colombie, le Ministère des affaires étrangères a répertorié les plus récents comptes rendus de séminaires, études, statistiques et rapports non publiés. Le Gouvernement a resserré ses liens avec les universités et les institutions nationales et internationales afin de pouvoir accéder aux informations et études souhaitées. Pour sa part, le Gouvernement de la Jamaïque a entrepris de conduire lui-même des recherches. Au sein de l'Institut de la planification de la Jamaïque, le Service de la population a réalisé deux études en collaboration avec divers bureaux de la Division de la planification et des politiques sociales : une évaluation de l'ampleur et de l'impact de l'exode des compétences, et une analyse des lois en vigueur¹⁵⁸.

S'il est important de constituer des bases de données nationales et internationales de qualité sur les migrations et de promouvoir les recherches, il l'est tout autant de s'assurer que le fruit de ces travaux est pris en considération lors de la définition des politiques. Selon le Groupe de travail spécial sur la cohérence des politiques, les données et la recherche du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), les gouvernements ont souvent du mal à assimiler le volume croissant d'informations sur la migration et ne prennent pas connaissance de recherches intéressantes parce qu'elles ne sont pas présentées sous une forme accessible. Le Groupe de travail a aussi indiqué que les instituts de recherche et les gouvernements ne se consultaient pas assez sur leurs priorités communes, et a déploré le manque de capacités des pays en développement en matière de recherche. Il recommande entre autres de créer des groupes de travail nationaux pour faciliter l'échange des données et informations et stimuler le recueil et la diffusion des meilleures pratiques¹⁵⁹. Une autre recommandation importante concerne l'investissement dans le renforcement des capacités de recherche, afin que les pays en développement puissent rassembler les données requises pour mettre pleinement en œuvre leurs politiques. L'Observatoire des migrations au sein du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est un bon exemple d'initiative de ce genre (voir l'encadré 14).

¹⁵⁸ FMMD (2009).

¹⁵⁹ *Ibid.*

Encadré 14 : L'Observatoire des migrations au sein de l'ACP

Les débats récents sur la migration et le développement ont surtout porté sur les mouvements Sud Nord, négligeant l'importance des flux Sud-Sud. La très grande majorité de ces derniers ont lieu à l'intérieur d'une même région, y compris dans le groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il faut, pour réunir des connaissances solides et fiables sur la migration et le développement dans cette partie du monde, renforcer les capacités et recueillir un plus grand volume de données comparables. Les rares informations disponibles ne circulent pas bien entre les parties prenantes et ne font pas l'objet d'une analyse assez poussée. A l'évidence, les membres de l'ACP ont besoin d'assistance pour étoffer leurs réseaux de recherche, former des experts, favoriser une meilleure gestion des données et informations sur les migrations intrarégionales et tisser des liens avec les responsables de l'élaboration des politiques.

Afin d'étendre les capacités de recherche, le secrétariat de l'ACP et la Commission européenne ont demandé à l'OIM et à un consortium de 19 établissements de recherche d'établir un Observatoire des migrations au sein de l'ACP. Il s'agit de l'une des trois composantes d'un mécanisme plus vaste, destiné à renforcer les capacités des institutions et de la société civile. Le but ultime est d'intégrer les questions migratoires dans les stratégies nationales et régionales de développement. Des observatoires seront mis sur pied dans les six régions de l'ACP : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique australe, Caraïbes et Pacifique. Ce réseau permettra à l'Observatoire central de fournir aux décideurs, à la société civile et à la population des données fiables et harmonisées, grâce à la recherche appliquée et à la prise de mesures fondées sur de solides études dans le domaine des migrations intrarégionales.

Les observatoires régionaux devront réunir les données existantes, préciser les lacunes, définir des méthodes communes, entreprendre des projets de recherche, faciliter l'échange d'expertise et de données et contribuer à former, appuyer et rapprocher les spécialistes et experts multidisciplinaires du Sud ; ces derniers seront chargés de recueillir, d'analyser et de diffuser les informations sur la mobilité humaine au sein de l'ACP qui présentent un intérêt pour les politiques, en se centrant sur les liens entre la migration et le développement. Les observatoires transmettront largement les informations aux milieux universitaires, à la société civile et aux décideurs et offriront des formations sur le recueil et l'exploitation de données harmonisées.

Les activités du programme seront lancées à titre expérimental dans douze pays : Angola, Cameroun, Haïti, Kenya, Lesotho, Nigéria, Papouasie–Nouvelle Guinée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago. On pense étendre ensuite le projet aux autres pays de l'ACP intéressés.

Source : Texte préparé par le siège de l'OIM, 2010.

8.5 Evaluation des politiques

L'évaluation des politiques est essentielle à une bonne gouvernance, y compris dans le domaine des migrations, et il est important de montrer à la population que l'action engagée porte des fruits. Le gouvernement doit garder la confiance du public dans son intervention en général et dans sa capacité de gérer les migrations, d'autant que le sujet suscite un intérêt grandissant dans la classe politique et les médias. En outre, il est bon de tirer les enseignements des politiques précédentes quand on élabore des approches pour l'avenir. Une étude a été entreprise récemment sur les mesures adoptées au XXe siècle en réponse aux crises financières et économiques. Elle a révélé que nombre des répercussions de la dernière crise mondiale sur la migration étaient semblables à celles déjà

observées, et que les pouvoirs publics n'avaient pas systématiquement tenu compte, dans les solutions mises en œuvre, des erreurs commises par le passé¹⁶⁰.

On n'est pas toujours certain de ce qu'implique une évaluation. Une étude consacrée aux méthodes d'évaluation des coûts et des effets des politiques migratoires propose la définition suivante : « Exercice relativement figé et systémique qui examine la pertinence, l'efficacité, l'utilité, la cohérence interne et externe, les synergies, l'incidence, la valeur ajoutée et la viabilité des politiques ou des programmes¹⁶¹ ». Selon cette définition, l'évaluation d'une politique publique en matière migratoire présente au moins trois dimensions. D'abord, elle sert à estimer l'impact sur les

¹⁶⁰ OIM (2009a).

¹⁶¹ Ardittis et Laczko (2008).

migrants, ainsi que sur la société d'accueil. Deuxièmement, elle est réalisée dans une perspective macroéconomique afin de mesurer les gains sociaux nets. Enfin, elle doit déterminer si l'on a atteint les meilleurs résultats possibles par rapport aux coûts engagés. Une telle analyse devrait prendre en compte le régime d'immigration propre à chaque pays, par exemple le fait qu'il soit axé sur le marché du travail ou sur le regroupement familial.

Le Groupe de travail spécial du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et la recherche estime que la plupart des pays n'évaluent pas suffisamment l'efficacité et l'incidence de leurs politiques et programmes de migration, et que l'on manque de mécanismes propres à faciliter l'échange des informations et des enseignements entre les Etats et au sein de ceux-ci. Il suggère que les pays définissent des indicateurs ou des critères d'efficacité. A l'échelon multilatéral, le Groupe de travail recommande d'organiser un atelier sur les évaluations qui sont réalisées, en vue de comparer les méthodes et les meilleures pratiques. La Banque mondiale et l'OIM sont en train de créer un partenariat pour concrétiser ce projet avec les gouvernements et les organismes intéressés.

L'étude citée plus haut décrit certains problèmes qu'il faudra résoudre pour améliorer l'évaluation des politiques migratoires. Premièrement, les responsables administratifs ont tendance à engager des experts en évaluation, plutôt que des spécialistes des migrations, pour apprécier l'effet des politiques. Deuxièmement, les interactions entre l'administration publique et les chercheurs sont généralement limitées, tout comme les échanges entre la fonction publique et les universités. Troisièmement, les ONG prennent rarement part aux évaluations ou aux travaux conduits par les organismes consultatifs indépendants désignés par le gouvernement. Quatrièmement, les rapports d'évaluation sont publiés de manière sélective, sans que l'on connaisse les critères de parution. Enfin, il existe très peu de règles ou de mécanismes systématiques qui garantissent que les résultats des évaluations seront pris en considération lors de la formulation ou la révision des politiques.

8.6 Mise en place d'une gouvernance à l'échelon municipal

Il est probable que la majorité des migrants internationaux vivent déjà en milieu urbain,

tendance qui devrait s'accroître. La manière dont se déroule l'accueil et l'installation des migrants est largement façonnée par les décisions des municipalités concernant l'affectation des terres, la réglementation du bâtiment, le développement économique, la santé publique, les services sociaux, les transports, les bibliothèques, la culture, les parcs, les activités récréatives et les forces de l'ordre. Pourtant, la plupart des politiques migratoires sont encore définies par le pouvoir central, et peu d'attention est prêtée au renforcement des capacités à l'échelon local, où elles sont généralement appliquées.

Il est important, si l'on veut renforcer la gouvernance municipale dans le domaine des migrations internationales, d'établir en premier lieu un cadre constitutionnel et législatif qui permette aux autorités locales d'assumer certaines responsabilités du gouvernement central. Au Canada, le ministre fédéral peut, aux termes de l'article 8 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de 2001, conclure un accord avec une province en vue de faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à l'immigration. En 2007, le Conseil municipal de Toronto a signé avec le Gouvernement provincial et le Gouvernement fédéral un mémorandum d'accord dans lequel les trois niveaux de gouvernement s'engageaient à collaborer dans les domaines de la recherche, des politiques et des programmes touchant aux questions d'immigration et d'installation qui intéressent la municipalité. Les mesures à prendre par la suite ont été définies en analysant la façon dont les villes canadiennes gèrent les migrations internationales : élaboration et adoption de politiques officielles visant l'immigration et l'installation ; mise en place d'organismes chargés de conseiller les élus ; formulation et diffusion d'énoncés d'objectifs à long terme, notamment pour obtenir l'appui de l'opinion ; élaboration de plans stratégiques ; et création de structures administratives.¹⁶² Toutes ces étapes nécessiteront un renforcement sensible des capacités, notamment en ce qui concerne le financement et la formation des fonctionnaires locaux. Un autre exemple intéressant est la ville de Montreuil, dans la banlieue de Paris, qui a réussi à définir une politique et pratique de vie citoyenne afin d'intégrer au mieux les migrants à la vie sociale, économique et civique.¹⁶³

¹⁶² Tossutti (2009).

¹⁶³ Dialogue international sur la migration, Atelier sur la migration et le transnationalisme : Chances et défis, 9 et 10 mars 2010: <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/international-dialogue-migration/inter-sessional-workshops/migration-and-transnationalism/lang/fr>

Il est fréquent que les migrants internationaux soient issus de zones urbaines. Les villes auraient donc intérêt à élaborer des politiques de gestion des flux sortants. C'est ce qu'a fait la préfecture autonome coréenne de Yanbian, dans la province de Jilin, au nord-est de la Chine. Face à la forte émigration internationale, elle a adopté des politiques sur la formation avant le départ, l'assistance financière et l'insertion dans le marché du travail du pays de destination¹⁶⁴. Ces mesures sont mises en œuvre par le biais d'un réseau qui rassemble plusieurs organes administratifs préfectoraux, dont les services du commerce, de la main-d'œuvre et de la sécurité sociale, les bureaux municipaux chargés du commerce extérieur et les centres de main-d'œuvre et de sécurité sociale établis dans les villages et les cantons.

8.7 Mobilisation du secteur privé

Il y a plusieurs raisons d'associer le secteur privé au renforcement de la gouvernance en matière de migration internationale. Comme on l'a déjà souligné, les entreprises, syndicats et agences de recrutement jouent un rôle important dans la gestion des mouvements de travailleurs. Ensuite, et en accord avec le thème du renforcement des capacités choisi pour ce rapport, les investissements privés peuvent aider les gouvernements à mieux gérer l'immigration et l'intégration, tout en présentant un intérêt financier. Ainsi, la société de restauration espagnole Grupo Vips reçoit depuis dix ans des subventions publiques pour former des travailleurs étrangers avant leur arrivée en Espagne, et offre aux immigrants la possibilité de faire carrière dans l'entreprise (y compris d'accéder à des postes de direction)¹⁶⁵. Troisièmement, le dialogue pourrait apaiser les tensions qui existent entre le secteur privé et le gouvernement, par exemple sur la question des obstacles pratiques à la libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée.

Parce qu'il est l'un des grands bénéficiaires des mouvements de travailleurs, le secteur privé a tout intérêt à collaborer avec les gouvernements à la planification des migrations, afin qu'elles se déroulent de manière ordonnée et qu'elles aient aussi peu d'effets néfastes que possible. Vu l'opinion courante selon laquelle les migrations sont bonnes pour les affaires, il est surprenant que

le secteur privé ne soit pas intervenu davantage dans ce domaine. Une table ronde organisée en préparation du Forum mondial sur la migration et le développement d'Athènes en 2009 a révélé que les chefs d'entreprises éprouvaient certaines craintes, dont celle que le public désapprouve leur attitude favorable aux migrations, que leur influence au sein des pouvoirs publics soit insuffisante, et que les décideurs hésitent à appuyer leurs recommandations en ce qui concerne, notamment, la levée des obstacles aux flux migratoires¹⁶⁶. Les participants à la table ronde se sont entendus sur un certain nombre de moyens d'atténuer les réticences à amorcer des discussions sur la migration internationale. Il faudrait, en premier lieu, que le secteur privé expose clairement ses besoins aux décideurs, sachant toutefois que les acteurs sont très divers et que leurs besoins peuvent différer. Il serait bon, en outre, de tirer les enseignements autres des campagnes menées ailleurs. Les entreprises qui s'engagent, font connaître leur position et formulent des recommandations convaincantes parviennent à se faire entendre. Il est important de ne jamais perdre de vue quelle est la cible, c'est-à-dire d'adapter les interventions selon qu'elles s'adressent aux collectivités locales, aux gouvernements ou aux organisations internationales.

Il a également été recommandé que les chefs d'entreprise situent le phénomène migratoire dans un contexte plus large. Il existe d'autres perspectives que celles de l'économie et de la concurrence. Le grand public, par exemple, peut envisager la question du point de vue des coûts et de l'apport des immigrants et de leurs descendants, ou s'inquiéter de la rapidité avec laquelle évolue la société. Parallèlement, le secteur privé a un rôle déterminant à jouer en mettant en avant les résultats positifs obtenus, en créant des partenariats durables et en faisant connaître les avantages d'une migration bien gérée. Les entreprises ont déjà déployé beaucoup d'efforts dans la formation, l'éducation, la recherche et le développement, mais elles ont rarement réussi à communiquer parfaitement ces réussites.

8.8 Elargissement du rôle de la société civile

Les organisations non gouvernementales, les groupes de pression, les établissements

¹⁶⁴ Luova (2008).

¹⁶⁵ FMMD (2009).

¹⁶⁶ *Ibid.*

d'enseignement, les organisations religieuses, les syndicats, les médias, etc. ont un rôle décisif à jouer en matière de gouvernance des migrations. La société civile rassemble des informations et mène des recherches qui affermissent les bases sur lesquelles reposent les politiques. Elle noue des liens avec les migrants les plus difficiles à atteindre (par exemple ceux qui sont en situation irrégulière) et procure l'assistance nécessaire en partenariat avec les pouvoirs publics. Elle milite aussi en faveur de politiques plus cohérentes¹⁶⁷. L'Internationale des services publics, fédération syndicale représentant 7 millions de travailleurs des services sociaux et de la santé dans le monde, en est un bon exemple. Elle vient de lancer un programme qui vise à renforcer les capacités des syndicats du secteur public à analyser les causes, répercussions et enjeux de la migration des personnels de la santé et des services sociaux. De multiples activités sont prévues : renforcement des capacités, éducation et information, organisation et vulgarisation, partenariats bilatéraux de syndicats, activités et campagnes de sensibilisation, représentation syndicale et négociations collectives. Mis à part ses activités de terrain, la société civile s'est relativement peu engagée dans le domaine des migrations, notamment dans celui des politiques migratoires, en comparaison avec les efforts qu'elle a déployés en faveur de l'environnement et du développement. Elle a eu un impact considérable dans ces deux secteurs en contribuant à la définition des priorités internationales, à la fourniture d'informations, à l'exercice d'une « autorité morale », à la surveillance et à la recherche d'un consensus, par exemple.

On a relevé divers obstacles à une participation plus large de la société civile à la gouvernance, qui ont des incidences sur le renforcement des capacités pour ces organisations elles-mêmes, les Etats et les institutions. Si la société civile a eu de la difficulté à s'engager davantage, c'est entre autres parce que les politiques migratoires couvrent un champ très vaste et sont intimement liées à d'autres domaines, tels que le commerce, le développement, l'environnement, la sécurité et la gestion des conflits. Les organisations de la société civile ayant le plus souvent des intérêts précis et particuliers, par exemple la défense des droits de l'homme, elles ne disposent pas de toute l'expertise requise pour s'intéresser aux politiques migratoires. L'une des solutions

possibles serait de créer des mécanismes de coordination, afin d'élargir la base de l'engagement. Un autre problème courant est l'insuffisance de ressources financières. Même si elles reçoivent à l'occasion des fonds publics, il appartient généralement aux organisations d'assurer leur propre financement, d'où un besoin de renforcer les capacités en matière de collecte de fonds.

De plus, il est fréquent que les Etats limitent l'accès de la société civile aux instances politiques officielles. La Commission mondiale sur les migrations internationales a fait valoir que : « [...] ce processus [l'élaboration de politiques] est plus susceptible d'être efficace s'il se fonde sur une concertation de grande ampleur, [...] avec [...] les diverses composantes de la société civile » et que, lorsque tel n'est pas le cas, les gouvernements devraient songer aux avantages d'établir des mécanismes officiels de consultation de la société civile¹⁶⁸.

Certains processus consultatifs régionaux sur la migration, que nous examinerons plus loin, disposent de solides dispositifs pour favoriser la participation des acteurs de la société civile aux dialogues sur les politiques, par exemple la Conférence régionale sur la migration (processus de Puebla), la Conférence sud-américaine sur la migration ou le Dialogue d'Abou Dhabi. Le Conseil de l'OIM et son Dialogue international sur la migration invitent les partenaires non gouvernementaux à prendre part, au même titre que les Etats, à l'élaboration et à la conduite des ateliers et des discussions de haut niveau qui sont organisés régulièrement.

Le FMMD tente pour sa part d'instituer un dialogue sur les politiques migratoires entre les gouvernements et la société civile à l'échelle mondiale. Certains aspects de cette initiative novatrice pourraient facilement être repris au niveau régional ou national. A l'heure actuelle, un large éventail d'organisations se réunissent dans ce cadre avant que se tiennent les rencontres gouvernementales, examinent le même ordre du jour et formulent des recommandations importantes. La société civile peut ainsi parvenir à un consensus et s'adresser aux gouvernements, sans que le processus n'interfère avec le dialogue inter-Etats. Un certain nombre de suggestions concrètes ont été avancées en vue d'accroître l'utilité des Journées

¹⁶⁷ Chappell (2010).

¹⁶⁸ CMMI (2005).

de la société civile instaurées par le FMMD. L'une d'elles vise à fonder les discussions sur des faits et à formuler des recommandations concrètes sur les meilleures pratiques en organisant des sessions plus restreintes sur des sujets précis. Une autre veut que l'on choisisse des présidents qui possèdent une expérience dans les échanges avec les Etats au sein des forums internationaux, de manière à transmettre des messages plus clairs aux gouvernements. Il a aussi été proposé de créer une structure administrative minimale qui pourrait, par exemple, réunir des fonds au profit de la société civile, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des institutions hôtes, et de dispenser des formations avant les réunions.

8.9 Renforcement de l'efficacité des PCR et de la coopération entre les processus régionaux

Les processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration se multiplient depuis quelques années (voir la carte 9). Ils ne sont généralement pas associés de manière officielle à des institutions régionales ou autres, et permettent aux Etats d'établir, dans un cadre ni formel ni contraignant, un dialogue sur les questions de migration qui relèvent d'un thème donné ou qui intéressent la région. Bien que les approches suivies soient très différentes, une analyse comparative de plusieurs processus importants a révélé qu'ils avaient réussi à instaurer une confiance entre les Etats, à améliorer la compréhension du phénomène migratoire, à faire mieux connaître aux Etats les capacités dont ils avaient besoin, à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences, à éliminer les barrières entre les Etats et, à l'intérieur de ceux-ci, entre les ministères, à tisser des réseaux et à harmoniser les positions à l'échelle régionale¹⁶⁹.

Offrir la possibilité de partager les expériences et de tirer les enseignements d'initiatives réalisées dans les pays voisins est l'un des grands atouts des PCR sur le plan du renforcement des capacités. Comme cela a été dit au début du rapport, renforcer les capacités n'implique pas de tout recommencer à zéro, mais il est important de comprendre qu'une expérience ne peut être transférée telle quelle, sans tenir compte du contexte national ou local. Les PCR ont aussi concouru au renforcement des capacités de façon plus directe, en organisant

régulièrement des ateliers et séminaires techniques et en soutenant des projets pilotes. Le Processus consultatif régional sur la migration relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a réalisé, par exemple, une étude des frontières financée par l'UE, à la suite de laquelle une formation a été offerte aux fonctionnaires, et de meilleurs équipements ont été fournis par l'OIM, avec l'appui de l'UE. Au Liban, un projet pilote organisé par l'entremise du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée vise à renforcer les capacités dans les centres de détention, notamment par la formation du personnel et l'élaboration de procédures opérationnelles standard, avec le soutien du HCR et de Caritas.

Il est donc possible, en élargissant les moyens dont disposent les PCR, d'accroître la coopération entre les Etats à l'échelle régionale et d'encourager encore le renforcement des capacités, souvent avec d'autres partenaires. Une étude commandée pour le présent rapport a permis de dégager les éléments qui rendent les PCR plus efficaces, chacun d'eux représentant un domaine potentiel de renforcement des capacités¹⁷⁰. La création de réseaux apparaît comme cruciale, surtout entre deux réunions et après celles-ci. On peut désigner à cette fin des agents de liaison dans les Etats qui participent au processus, ou faciliter les échanges en établissant, diffusant et actualisant régulièrement des listes d'adresses électroniques et de numéros de téléphone. Le processus de Bali a mis sur pied un tel réseau de liaison. L'exercice est plus facile lorsque le PCR est de taille relativement modeste. Si le nombre d'Etats est important, il est possible de constituer des groupes de travail et des équipes spéciales qui rassemblent moins de participants afin de promouvoir les réseaux et de continuer à bâtir un climat de confiance et d'entente. Le niveau et le type de participation sont aussi déterminants ; il est préférable de réunir des fonctionnaires politiques et techniques provenant de l'ensemble des ministères qui s'occupent de questions migratoires, et d'assurer une représentation équitable. Une autre recommandation concerne la création d'une structure à deux niveaux : ateliers et séminaires d'ordre technique, d'une part, et réunions de nature politique destinées à établir un consensus et, le cas échéant, définir une position régionale, d'autre part.

¹⁶⁹ Hansen (2010).

¹⁷⁰ *Ibid.*

Comme les Etats, les processus consultatifs régionaux ont des besoins très divers en matière de renforcement des capacités selon, par exemple, le nombre d'années qu'ils existent, la région qu'ils couvrent, les objectifs qu'ils visent et l'ampleur des enjeux actuels ou futurs auxquels ils font face. Le renforcement des capacités doit également viser à promouvoir une plus grande coopération entre les PCR, et entre ces derniers et les communautés économiques régionales plus formelles. Il est possible qu'une telle démarche ne soit pas toujours opportune, car les priorités des PCR dans le domaine des migrations sont parfois très différentes ; le partage des expériences sur le plan administratif et technique peut néanmoins être utile. Parfois, une coopération existe déjà, par exemple quand un Etat participe à plusieurs PCR. Une façon de la renforcer est de permettre aux non-membres d'assister aux réunions du processus, en qualité d'observateurs. Une autre est d'organiser régulièrement des réunions de représentants de différents PCR, comme cela a été fait en juin 2009 par le Gouvernement du Royaume de Thaïlande et l'OIM.

8.10 Cohérence de la gouvernance mondiale

Le présent rapport n'a ni pour objet, ni pour mission, de formuler des observations sur le mandat de l'OIM ou de ses organisations partenaires dans le domaine des migrations internationales. Tout examen des capacités à renforcer en matière de gouvernance ne saurait toutefois ignorer qu'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que le cadre institutionnel mondial manque de cohérence. Un document d'information sur la question préparé pour le présent rapport est arrivé à la conclusion suivante¹⁷¹ :

La gouvernance des migrations à l'échelle de la planète est actuellement assurée par diverses structures : processus consultatifs régionaux informels ; communautés économiques régionales axées sur l'intégration ; dialogues internationaux, dont le Forum mondial sur la migration et le développement et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ; mécanismes de

coordination, tels que le Groupe mondial sur la migration et la Réunion annuelle de coordination du DAES sur les migrations ; et organisations internationales, souvent en concurrence au niveau des ressources et des attributions. Actuellement, ces structures manquent de cohérence et ne reposent pas sur une vision institutionnelle rationnelle qui permettrait de faire face à la réalité des migrations au XXI^e siècle.

S'il n'existe pas encore d'institution ou d'agence internationale chargée de toutes les questions relatives aux migrations internationales, il faut savoir que les organisations intergouvernementales coopèrent déjà intensément au niveau opérationnel par l'entremise de réseaux moins formels. L'OIM entretient depuis longtemps et à plusieurs niveaux d'étroites relations de travail avec le système des Nations Unies, même si elle n'en fait pas partie. Elle a le statut d'observateur à l'Assemblée générale, prend activement part aux travaux du Comité permanent interorganisations, et a signé en 1996 un accord de coopération avec l'ONU. Par le biais du bureau de son Observateur permanent à New York, l'OIM entretient des relations suivies avec le Secrétariat des Nations Unies et les organismes basés à New York, par exemple l'UNFPA, l'UNICEF et le PNUD ; elle a signé des mémorandums d'accord avec la grande majorité des institutions dont les activités touchent aux migrations, dont le PNUD et l'OMS. Au niveau opérationnel, les chefs des bureaux extérieurs de l'OIM sont régulièrement invités par les coordonnateurs résidents de l'ONU à se joindre aux équipes de pays. Dans le cadre de l'approche sectorielle du Comité permanent interorganisations (IASC), l'OIM est l'organisation chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et joue un rôle important dans d'autres groupes, dont ceux des abris d'urgence et de la logistique.

L'OIM est également membre fondateur du Groupe mondial sur la migration, qui a succédé au Groupe de Genève sur la question migratoire. Cet organe interinstitutions se réunit au niveau des chefs de secrétariat et des équipes de travail pour inciter à une application plus large de tous les instruments internationaux et régionaux en rapport avec la question migratoire, et pour donner une impulsion plus cohérente et plus ferme à la quête d'efficacité générale dans les politiques des Nations Unies et de la

¹⁷¹ Betts (2010).

communauté internationale, tout en apportant une réponse concrète aux questions soulevées par la migration internationale. Il compte actuellement parmi ses membres l'OIT, l'OIM, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNFPA, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR, l'UNICEF, l'Institution des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et les commissions régionales de l'ONU. Bien qu'il n'ait pas encore pu contribuer comme il le devrait à l'amélioration de la gouvernance en matière migratoire, les changements apportés récemment à son mode de fonctionnement sont intéressants, notamment l'institution d'une « troïka » pour assurer la continuité entre deux présidences, et l'établissement d'un plan de travail annuel. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes conjoints en s'appuyant sur l'expertise et les ressources que possèdent les quatorze organismes participants dans le domaine du renforcement des capacités pourraient améliorer sensiblement la cohérence et l'efficacité.

L'action du FMMD sera évaluée à l'issue de sa sixième réunion, en vue de formuler une

recommandation sur son avenir qui pourrait être examinée lors du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Parmi les questions à l'ordre du jour figurent la poursuite du Forum et, dans l'éventualité où ce dernier poursuivrait ses travaux, le maintien de sa forme actuelle (pilotage par les Etats, forme non contraignante hors de toute structure institutionnelle, liens informels avec les Nations Unies par le biais du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, et contributions du Groupe mondial sur la migration) ou l'intégration dans les Nations Unies. Les relations qu'entretient l'OIM avec l'ONU sont intimement liées à ces interrogations, tout comme la question de savoir s'il faudrait ou conviendrait que l'OIM entre dans le système des Nations Unies, et selon quelles modalités. Ces sujets doivent être débattus par les Etats membres des différentes organisations ; dans le cadre du présent rapport, il s'agit de voir comment organiser au mieux les capacités collectives du système international pour être en mesure de fournir en temps opportun des services utiles aux migrants et des avis cohérents aux gouvernements concernant les multiples facettes de la migration, tout en évitant les chevauchements, les lourdeurs administratives et la compétition interne stérile.

9. ETAPES SUIVANTES

La majorité des Etats, et pas seulement dans le monde en développement, ne possèdent pas l'ensemble des capacités dont ils auraient besoin pour gérer efficacement les migrations. Après un bref ralentissement pendant la crise économique, les flux devraient revenir aux niveaux antérieurs. La nécessité d'améliorer la gestion des migrations sera donc toujours d'actualité, on pourrait profiter du répit actuel pour tenter de combler certaines lacunes.

On a vu dans le rapport qu'une série de tendances de fond – allant de l'accentuation des disparités démographiques à la modification de l'environnement – risquent d'entraîner dans un avenir assez proche des mouvements de population plus importants et plus complexes. Tous les Etats seront concernés d'une manière ou d'une autre. Dans certains pays, les migrations et leurs incidences pourraient diminuer au fil du temps. Ailleurs, les capacités en place seront probablement suffisantes pour permettre de faire face aux changements à venir, quoique de manière imparfaite. Il est vraisemblable, toutefois, que la plupart des pays devront se doter de nouvelles capacités ou d'adapter celles qui existent déjà pour relever les défis considérables qui se profilent.

Le rapport a clairement montré que le renforcement des capacités en matière de migration internationale est un domaine en expansion auquel de multiples donateurs et organisations internationales affectent chaque année des centaines de millions de dollars E.-U. dans le monde entier. Il est tout aussi manifeste que les mesures prises comportent de graves faiblesses, sont fréquemment de courte durée et rarement globales. Les résultats ne

sont pas mesurés comme ils le devraient et, quand ils le sont, s'avèrent plutôt décevants. Le renforcement des capacités en matière migratoire est un investissement essentiel qui mérite qu'on s'y intéresse. En conséquence, les différents acteurs doivent adopter des mesures plus efficaces, durables et tournées vers l'avenir dans divers domaines.

Le rapport a dressé un premier inventaire des capacités essentielles à posséder dans le vaste champ de la migration internationale pour rendre la gestion actuelle plus efficace et se préparer à relever les défis de demain. Cette liste est présentée ci dessous. On y a également comparé les modèles, donné des exemples et fait ressortir les bonnes pratiques en s'inspirant des activités extrêmement variées menées par l'OIM et ses partenaires partout dans le monde – de l'évaluation des marchés du travail sous l'angle des migrations à la nécessité d'une gouvernance mondiale plus cohérente. Enfin, des recommandations préliminaires sont adressées aux gouvernements, aux institutions des Nations Unies, à la société civile et aux autres parties prenantes.

Puisse ce rapport jeter des bases solides permettant d'engager une action utile. Dans cette perspective, nous terminerons par un examen des mesures qu'il conviendra de prendre ensuite.

Il serait bon, dans un premier temps, d'analyser plus rigoureusement les capacités essentielles. Nous nous sommes limités ici à quelques thèmes (mobilité de la main-d'œuvre, migration irrégulière, liens avec le développement, intégration, changements environnementaux

et gouvernance). Ces aspects ont été choisis en raison des vastes transformations qu'ils devraient subir dans les prochaines années, parallèlement à l'évolution des dimensions de la migration internationale et des forces qui l'animent. Plusieurs sujets englobés dans les thèmes du rapport pourraient sans doute être étudiés séparément, par exemple la santé des migrants, les questions de genre ou la gestion des frontières. D'autres, tels que la migration forcée, les droits des migrants et les mouvements internes, méritent certainement d'être examinés beaucoup plus avant qu'il n'était possible de le faire ici. Nous nous sommes restreints à dix capacités seulement pour chacun des thèmes, et avons dû faire des choix en ce qui concerne, notamment, les exemples de bonnes pratiques suivies dans le monde. Il est possible que certaines capacités essentielles aient été omises ou insuffisamment analysées. L'objectif le plus important serait peut-être de s'entendre globalement sur une liste de capacités de base. Cela pourrait aider les donateurs qui financent les activités, les organisations internationales qui les mettent en œuvre et les Etats et autres parties prenantes qui en bénéficient à définir les priorités et à établir une démarche globale, sans perdre de vue que les besoins varient selon les contextes nationaux et régionaux.

Deuxièmement, il faudrait passer systématiquement en revue les capacités en place. Il reste assurément beaucoup à faire pour rassembler des exemples et des modèles provenant du monde entier, ce qui constitue en soi un besoin urgent. Il n'a pas toujours été facile de trouver des exemples à insérer dans le rapport, en provenance surtout des pays en développement, faute d'informations sur les initiatives de renforcement des capacités qui sont réalisées et, en particulier, sur leur efficacité. Il est généralement (quoique pas toujours) possible de prendre connaissance des activités qui sont financées ou soutenues par la communauté internationale, mais les Etats et d'autres acteurs prennent aussi des mesures qui ne donnent pas lieu à la préparation de comptes rendus ou rapports largement diffusés. On pourrait envisager, en s'appuyant sur la liste de capacités susmentionnée, de lancer une enquête régionale voire mondiale sur les programmes et pratiques en cours. La création d'une telle « base de données » sur le renforcement des capacités aiderait à faire connaître des modèles et des pratiques susceptibles d'être adoptés ailleurs.

Une troisième étape, implicite dans le présent rapport mais délibérément exclue de l'analyse, est l'évaluation des capacités actuelles. Cette tâche comporte plusieurs éléments. Il faut, en premier lieu, jauger les besoins afin de cerner les questions migratoires auxquelles sont confrontés les Etats, institutions et autres parties intéressées. Cet exercice se fait déjà dans une certaine mesure, par exemple au moment d'élaborer les plans de développement national, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les profils migratoires, mais jamais de manière systématique. Le deuxième volet consiste à apprécier les capacités présentes et, en particulier, leur degré d'efficacité. On a souligné dans la section 8.5 que trop peu de politiques et de programmes de migration sont évalués comme il convient. Pour terminer, il faut dresser la liste des capacités à acquérir, c'est-à-dire énumérer les domaines dans lesquels l'action des Etats, des institutions et autres acteurs est actuellement insuffisante. Il va sans dire que la tâche dans son ensemble est encore plus difficile à mener à bien quand on envisage les scénarios futurs, ce qui pourrait expliquer que si peu d'Etats l'aient entreprise. Il faudra pourtant poser les mêmes questions : quels changements subiront les tendances migratoires dans un proche avenir, quels effets auront-ils sur les différentes parties prenantes, les capacités présentes seront-elles suffisantes ?

La quatrième étape consistera pour les Etats, les institutions et les autres acteurs à établir leurs priorités en matière de renforcement des capacités. Les pays qui sont confrontés pour la première fois à des flux importants de main-d'œuvre ou qui sont particulièrement exposés aux effets des changements climatiques, par exemple, pourraient s'inspirer de la liste des capacités essentielles présentée plus haut, en l'adaptant à leur contexte et à celui de la région. Comme on l'a souligné, le rapport entend donner des orientations et non définir des règles. S'il appartient éventuellement aux parties prenantes de réaliser cette évaluation, les organisations régionales et internationales ont certainement un rôle à jouer sur le plan du financement, de la formation, de l'expertise, etc. De même, s'il incombe peut-être, en dernière analyse, aux acteurs non gouvernementaux de développer leurs propres capacités, il convient de faire connaître leurs besoins au gouvernement, voire aux donateurs internationaux. Le rapport

a amplement montré l'interdépendance de la gouvernance en matière migratoire à tous les niveaux ; une bonne gestion des migrations, à l'avenir, exige que des capacités soient simultanément acquises à l'échelon international, national et infranational, et au sein de toutes les parties prenantes concernées. On a pris soin, dans l'introduction du présent rapport, de préciser que le renforcement des

capacités n'était qu'un début, même s'il s'agit d'un début ambitieux sous bien des aspects.

Tout aussi importants sont la mise en œuvre, la vérification de l'application, le suivi et l'évaluation. Ces différentes tâches, qui requièrent à elles seules des capacités considérables, devront être exécutées de manière beaucoup plus rigoureuse à l'avenir.

Liste des principales capacités requises dans le domaine de la migration internationale

Mobilité de la main-d'œuvre

- Définition des buts de la politique migratoire ;
- Evaluation du marché du travail sous l'angle de la migration ;
- Réglementation des admissions et sélection des travailleurs migrants ;
- Détermination des conditions attachées aux permis de travail ;
- Formation des migrants et services de placement ;
- Protection des droits des travailleurs migrants ;
- Réduction du coût de la migration des travailleurs ;
- Renforcement et mise en œuvre d'accords bilatéraux ou autres sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- Retour et réintégration des migrants ;
- Mise en œuvre.

Migration irrégulière

- Recueil de données précises sur la migration irrégulière ;
- Application effective de la loi ;
- Régularisation du statut des migrants ;
- Gestion des détentions et des éloignements ;
- Réglementation de la migration et de l'emploi ;
- Elargissement des moyens dans les Etats de transit ;
- Lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes ;
- Gestion des flux composites ;
- Large diffusion de l'information ;
- Création de partenariats et élargissement de la coopération.

Migration et développement

- Intégration de la migration dans les plans de développement ;
- Optimisation des voies officielles de rapatriements de fonds ;
- Renforcement des incidences des fonds rapatriés sur le développement ;
- Mobilisation des diasporas ;
- Expansion des réseaux du savoir ;
- Resserrement des liens entre le retour et le développement ;
- Promotion de la migration circulaire ;
- Formation et rétention de la main-d'œuvre ;
- Adoption de règles de recrutement éthique ;
- Renforcement des capacités institutionnelles.

Intégration

- Renforcement de la participation à la vie économique ;
- Encouragement de la participation civique des migrants ;
- Simplification des règles sur la citoyenneté, la nationalité et la double nationalité ;
- Migration familiale ;
- Gestion de la migration temporaire ;
- Promotion de l'éducation des migrants ;
- Renforcement des politiques et pratiques anti-discriminatoires ;
- Promotion de la santé des migrants ;
- Encouragement du débat public ;
- Généralisation de l'intégration au sein des pouvoirs publics.

Changements environnementaux

- Amélioration de la base de connaissances ;
- Atténuation des risques de catastrophe ;
- Elaboration de stratégies d'adaptation ;
- Préparation de plans d'évacuation ;
- Comblement des lacunes du cadre juridique et normatif ;
- Application des lois et politiques nationales sur les déplacements internes ;
- Modification des lois et politiques nationales relatives à l'immigration ;
- Adoption de politiques de réinstallation proactives ;
- Fourniture d'une aide humanitaire ;
- Planification de la réinstallation.

Gouvernance en matière migratoire

- Définition d'une politique nationale de migration ;
- Renforcement de la gestion des migrations à l'échelle nationale ;
- Coordination de l'élaboration et de l'exécution des politiques ;
- Amélioration de la recherche et des données ;
- Evaluation des politiques ;
- Mise en place d'une gouvernance à l'échelon municipal ;
- Mobilisation du secteur privé ;
- Elargissement du rôle de la société civile ;
- Renforcement de l'efficacité des PCR et de la coopération entre les processus régionaux ;
- Cohérence de la gouvernance mondiale.

Bibliographie

Abella, M. et al.

- 2004 « Best practices to manage migration: the Philippines », *International Migration Review*, vol. 38, n° 4, p. 1544 à 1564.

Agunias, D.

- 2010 « The future of diaspora policy », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Allafrica.com

- 2009 « La diaspora congolaise d'accord pour investir au pays, grâce à l'intervention du gouvernement », <http://fr.allafrica.com/stories/200908210580.html>

Ardittis, S. et F. Laczko

- 2008 *Assessing the cost and impacts of migration policy: An international comparison*, OIM, Genève/Eurasylum, Cheshire.

Betts, A.

- 2010 « Migration governance: alternative futures », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Black, R. et A. Castaldo

- 2009 « Return migration and entrepreneurship in Ghana and Côte d'Ivoire: the role of capital transfers », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 100, n° 1, p. 44 à 58.

Bosswick, W. et F. Heckmann

- 2006 *Integration of Migrants: Contribution of Local and Regional Authorities*, rapport préparé pour le réseau Cities for Local Integration Policy (CLIP), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies

- 1998 *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, BCAH, New York.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies et Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Monitoring Disaster Displacement in the Context of Climate Change*, BCHA et IDMC/NRC Genève.

Chappell, L.

- 2010 « The place of migration in future development strategies », communication présentée lors du séminaire consacré au rapport *Etat de la migration dans le monde*, 25 mars, OIM, Genève.

Clarke, J. et al.

- 2003 « The ins and outs of migration », *Connections*, été 2003, Londres, Commission for Racial Equality (CRE), p. 10 à 12.

Collett, E.

- 2009 *Beyond Stockholm: overcoming the inconsistencies of immigration policy*, European Policy Centre working paper 32, décembre 2009, European Policy Centre (EPC), Bruxelles.

Collett, E. et R. Münz

- 2010 « The future of European migration: policy options for the European Union and its Member States », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Comité permanent interorganisations (CPI)

- 2010 *Framework for durable solutions for Internally Displaced Persons*, Brookings Institution, Washington, D.C.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies

- 2008 *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique*, CESAP, Bangkok.

Commission européenne

- 2005 *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Programme commun pour l'intégration – Cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne*, Commission européenne, Bruxelles.

Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)

- 2005 *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*, CMMI, Genève.

Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement

- 2009 *Décompte des migrants : Cinq mesures pour de meilleures données sur la migration*, Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement, Washington, D.C.

Commonwealth Code of Practice for the International Recruitment of Health Workers

- 2003 Document adopté lors de la réunion des Ministres de la santé du Commonwealth, Genève.

Crisp, J.

- 1999 « Who has counted the refugees? UNHCR and the politics of numbers », *New Issues in Refugee Research*, vol. 12, HCR, Genève.

- 2008 « Managing 'mixed flows' », document d'information préparé pour la table ronde 2.2 des Journées de la société civile, Forum mondial sur la migration et le développement, Manille.

Crisp, J. et A. Li Rossi.

- 2010 « Building partnerships for identifying, protecting, assisting, and finding solutions for stranded and vulnerable migrants », document d'information préparé pour le Symposium du Groupe mondial sur la migration, Genève.

Delaunay, D. et G. Tapinos

- 1998 *La mesure de la migration clandestine en Europe*, Population et conditions sociales 3/1998/E/n° 7, Eurostat, Luxembourg.

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2009 *Trends in total migrant stock: the 2008 revision*, DAES, New York.

ECOTEC

- 2008 *The Metropolitan City: Seeking Competitive Advantage through Local Actions to Integrate Immigrants and Minority Groups*, Second Thematic Report of the IDELE Project, ECOTEC, Birmingham.

Fisher, D.

- 2010 « The right to humanitarian assistance », in W. Kälin *et al.* (responsables de la publication) *Incorporating the Guiding Principles into Domestic Law*, American Society of International Law (ASIL), Washington, D.C.

Forum économique mondial (WEF)

- 2010 *Global Agenda Council Reports 2009*, WEF, Genève.

Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

- 2009 « Five clusters of GFMD outcomes concerning policy coherence, data and research », document de travail du Groupe de travail spécial du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et la recherche, FMMD, Genève.

Garson, J-P.

- 1999 *Amnesty Programmes: Recent Lessons*, OCDE, Paris.

Ghosh, B. (responsable de la publication)

- 2000 *Return Migration: Journey of Hope or Despair*, OIM, Genève.

Government Accountability Office (GAO), Etats-Unis d'Amérique

- 2006 *Human Trafficking: Better Data, Strategy, and Reporting Needed to Enhance US Anti-Trafficking Efforts Abroad*, GAO Report 06-825, GAO, Washington, D.C.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

- 2007 *Glossaire*, <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-annex-fr.pdf>

Hansen, R.

- 2010 « An assessment of the principal regional consultative processes on migration », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Huddleston, T.

- 2009 « Migration and democracy: migrant participation in public affairs », document d'information préparé pour la réunion d'experts de l'OSCE sur la participation civique des migrants, septembre, Vienne.

- 2010 « The future of integration policy », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Hugo, G.

- 2005 « Migrants in society: diversity and cohesion », document d'information destiné à la Commission mondiale sur les migrations internationales, CMMI, Genève.

- 2010 « The future of migration policies in the Asia-Pacific region », document d'information préparé pour le rapport Etat de la migration dans le monde 2010, OIM, Genève.
- Ilahi, N.**
1999 « Return Migration and Occupational Change », *Review of Development Economics*, vol. 3, n° 2, p. 170 à 186.
- Institute for Public Policy Research (IPPR)**
2006 Irregular migration in the UK, *IPPR Factfile*, avril, IPPR, Londres.
- Khadria, B.**
2010 « The future of migration and health policies », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*.
- Klingholz, R.**
2009 « How to institutionalize integration policy », *Migration Policy in 2020 – a Long Term Response*, European Policy Centre, Bruxelles.
- Koser, K.**
2005 « Irregular migration, state security and human security », document d'information destiné à la Commission mondiale sur les migrations internationales, CMMI, Genève.
2008 « Strengthening policy responses to migrant smuggling and human trafficking », document d'information préparé pour la table ronde 2.2. des Journées de la société civile, Forum mondial sur la migration et le développement, Manille.
2009a « Inclusion, protection and acceptance of migrants in society: linking human rights and migrant empowerment for development », document d'information préparé pour la session 2.1 des Journées de la société civile, Forum mondial sur la migration et le développement, Athènes.
2009b « Study of employment and residence permits for migrant workers in major countries of destination », *Cahiers des migrations internationales*, n° 95, OIT, Genève.
2010 « Dimensions and dynamics of irregular migration », *Population, Space and Place*, vol. 16, p. 181 à 193.
- Lavergne, R. et al.**
2004 *Capacity Development in CIDA's Bilateral Programming: A Stocktaking*, Direction générale des politiques de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Gatineau.
- Lee, H-K**
2010 « Family migration issues in the East Asia region », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.
- Leighton, M.**
2010 « Climate change and migration: key issues for legal protection of migrants and displaced persons », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.
- Luova, O.**
2008 « Managing international migration in China – a view from Yanbian, Northeast China », *Finnish Journal of Ethnicity and Migration*, vol. 3, n° 1, p. 33 à 44.
- Martin, P.**
2007 « Towards effective temporary worker programs: Issues and challenges in industrial countries », *International Migration Papers*, n° 89, OIT, Genève.
2008 « Fostering more opportunities for legal migration », document d'information préparé pour la table ronde 2.1., Forum mondial sur la migration et le développement, Manille.
2010 « The future of labour migration costs », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.
- Martin, S.**
2008 « Unauthorized migration: US policy responses in comparative perspective », document d'information préparé pour les Journées de la société civile, Forum mondial sur la migration et le développement, Manille, octobre 2008.
2010 « Climate change and international migration », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Massey, D. et C. Capoferro

- 2007 « Measuring undocumented migration », in A. Portes et J. DeWind (responsables de la publication), *Rethinking Migration: New Theoretical and Empirical Perspectives*, Berghahn, Oxford. p. 257 à 284.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2004 *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, OCDE, Paris.
- 2006 *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : Evoluer vers de bonnes pratiques*, OCDE, Paris.
- 2007 *Perspectives des migrations internationales 2007*, OCDE, Paris.
- 2009 *L'avenir des migrations internationales vers les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Organisation internationale du travail (OIT)

- 2009 *Tendances mondiales de l'emploi*, rapport 2009, OIT, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2007 *The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Human Trafficking*, OIM, Genève.
- 2008 *Etat de la migration dans le monde 2008 – Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*, OIM, Genève.
- 2009a *Temporary and circular labour migration*, série Migration Research, vol. 2, OIM, Madrid.
- 2009b *Migrations, changements climatiques et environnement*, aide-mémoire de l'OIM, OIM, Genève.
- 2010 *Mainstreaming Migration into Development Planning – A handbook for policymakers and practitioners*, OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations/ Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains/London School of Hygiene and Tropical Medicine

- 2009 *Caring for Trafficked Persons: Guidance for Health Providers*, OIM, Genève/UN.GIFT, Vienne/LSHTM, Londres.

Organisation internationale pour les migrations/ Eurasyllum

- 2010 « Climate change and migration: impacts and policy responses », entretien avec Theodoros Skylakakis dans le cadre de la série de rencontres intitulée *The Future of Migration: Building capacities for Change*, février 2010.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)/Organisation internationale pour les migrations (OIM)/Organisation internationale du travail (OIT)

- 2006 *Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces dans les pays d'origine et de destination*, OSCE/OIM/OIT, Vienne.

Penninx, R.

- 2003 « Integration: the role of communities, institutions, and the state », *Migration Information Source*, 1^{er} octobre, Migration Policy Institute, Washington, D.C.

Pinkerton C, McLaughlan G, Salt J.

- 2004 *Sizing the illegally resident population in the UK*, Home Office Online Report 58/04; Home Office: Londres.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2007 *La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, PNUD, New York.
- 2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, PNUD, New York.

Projet du Brookings-Bern relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays

- 2005 *A Framework for National Responsibility*, Brookings Institution, Washington, D.C.
- 2009 National and Regional Laws on Internal Displacement, http://www.brookings.edu/projects/idp/Laws-and-Policies/idp_policies_index.aspx

Ratha, D. et al.

- 2010 *Migration and Development Brief 12*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Réseau européen des migrations – Point de contact national de l'Italie (IDOS-REM)

- 2005 *Irregular Migration in Italy – Illegally Resident Third Country Nationals in Italy: State Approaches towards them and their Profile and Social Situation*, Edizioni Centro Studi e Ricerche, IDOS, Rome.

Ruhs, M.

- 2005 « Designing viable and ethical labour immigration policies », chapitre 10, *World Migration 2005*, OIM, Genève.
- 2006 Potentiel des programmes de migration temporaire dans l'organisation des migrations internationales, *Revue internationale du Travail*, vol. 145, n° 1–2, p. 7 à 41.

Sabates-Wheeler, R.

- 2010 « Social policy and migration: current trends and future challenges », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Shah, N.

- 2007 « Recent labor immigration policies in the oil-rich Gulf: Some difficulties in effective implementation », Regional Symposium on Population and Foreign Workers in Arab Gulf States : Towards a Common Strategy, Doha, Qatar.
- 2010 « Building state capacities for managing contract worker mobility: the Asia-GCC context », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, OIM, Genève.

Skeldon, R.

- 2008 *Gérer la migration et minimiser les impacts négatifs de la migration irrégulière*, document d'information préparé pour la table ronde 2.1, Forum mondial sur la migration et le développement, Manille.

Sriskandarajah, D.

- 2005 *Migration and development*, document d'information destiné à la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)

- 2009 *Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe*, <http://www.unisdr.org/eng/terminology/UNISDR-Terminology-French.pdf>

Tossutti, L.

- 2009 « Canadian cities and international migration: comparing local responses to diversity », communication au quatre-vingt et unième Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, Ottawa.

Van Selm, J.

- 2005 « Where migration policy is made: starting to expose the labyrinth of national institutional settings for migration policy making and implementation », *Global Migration Perspectives*, n° 37, Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève.

Wyndham, J.

- 2007 *A Developing Trend: Laws and Policies on Internal Displacement*, http://www.brookings.edu/articles/2006/winter_humanrights_wyndham.aspx

Zetter, R.

- 2009 « The role of legal and normative frameworks for the protection of environmentally displaced persons », in F. Laczo et C. Aghazarm (responsables de la publication), *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*, OIM, Genève, p. 385 à 441.



tendances
régionales en
matière de
migrations
internationales

INTRODUCTION

Cette partie du rapport *Etat de la migration dans le monde 2010* donnera au lecteur un rapide aperçu de l'évolution des migrations internationales dans le monde et dans les régions. On y trouvera les grandes tendances relevées depuis la parution du rapport précédent, en 2008, sous l'angle notamment des conséquences de la crise économique sur les flux migratoires à l'échelle de la planète.

Régions

Chaque aperçu régional traite des questions suivantes :

- Population de migrants et tendances générales ;
- Proportion de migrants dans la région, relativement au nombre de migrants dans le monde ;
- Taux de migration nette ;
- Eléments moteurs de la migration dans la région ;
- Principaux pays d'origine et de destination ;
- Tendances de l'émigration ;

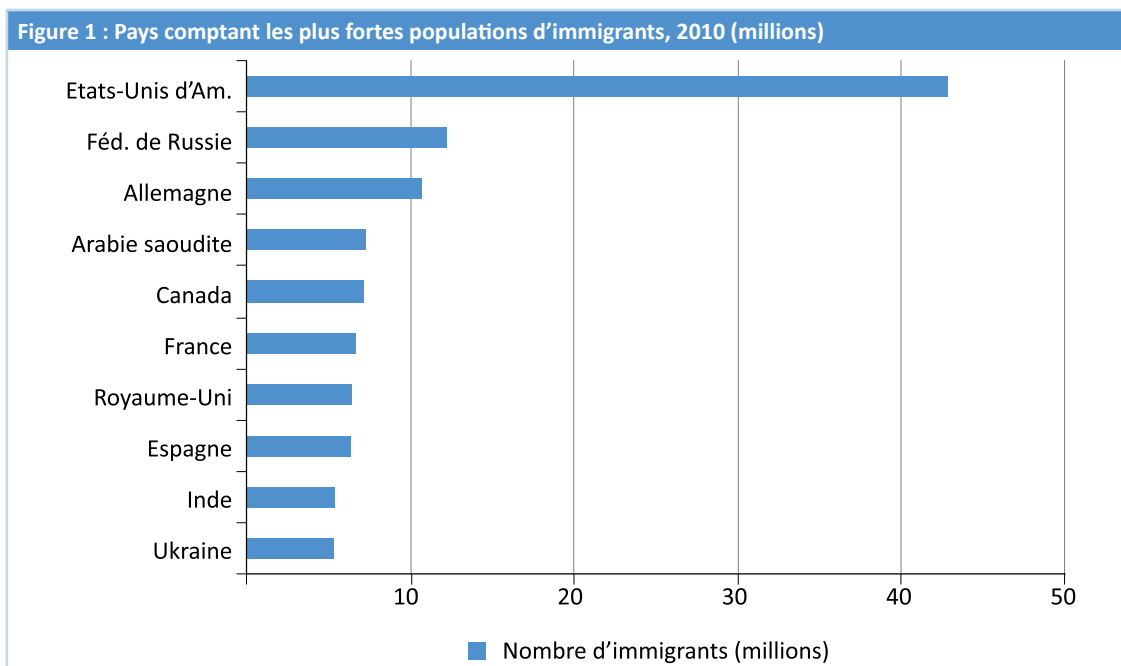
- Rapatriements de fonds en provenance et à destination de la région globalement (en valeur absolue) et relativement aux principaux bénéficiaires et expéditeurs (en valeur absolue et en pourcentage du PIB) ;
- Grandes voies migratoires ;
- Questions de genre ;
- Villes comptant plus de 100 000 résidents d'origine étrangère ;
- Personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles ;
- Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et réfugiés ;
- Migration irrégulière ;
- Effets de la crise économique mondiale sur les emplois, les retours, les rapatriements de fonds et les flux migratoires.

Tout a été fait pour obtenir les chiffres les plus récents et les plus homogènes sur les tendances migratoires dans les six régions étudiées, mais les données sur les migrations internationales restent rares et comportent de graves lacunes. (L'annexe analyse en détail les sources et les définitions employées, ainsi que les limites des données actuelles). Rappelons également que la rédaction du présent rapport a été achevée en avril 2010.

APERÇU MONDIAL DES MIGRATIONS

Population mondiale de migrants

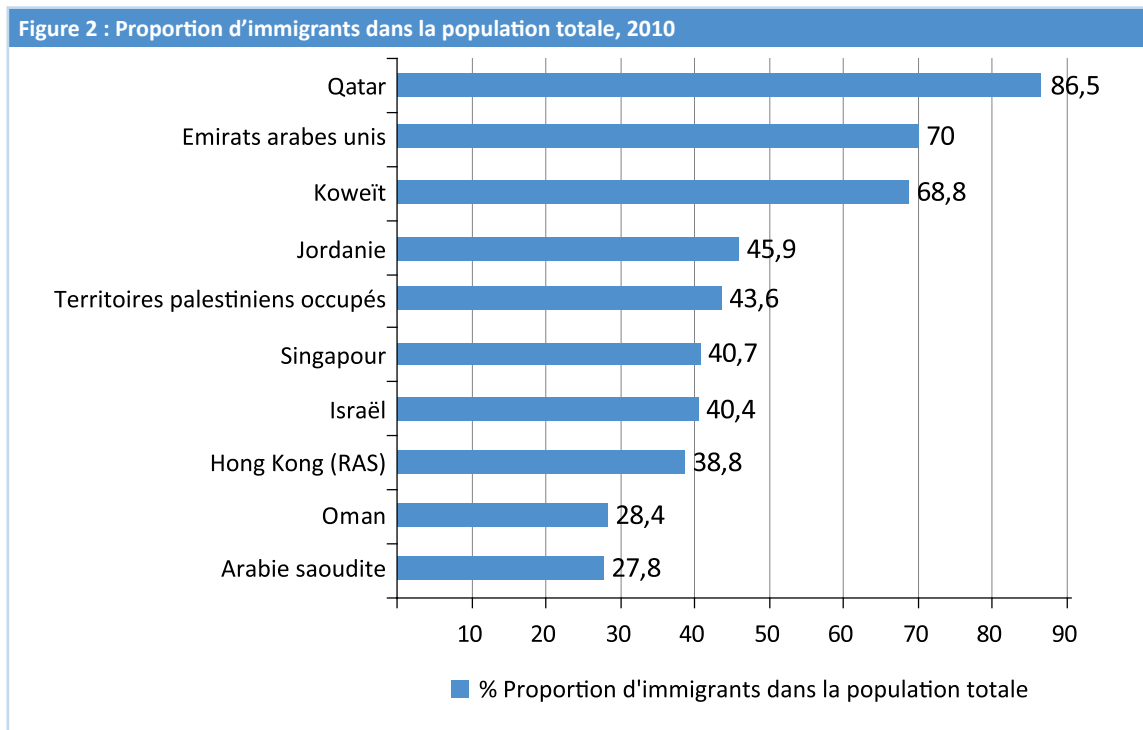
- Le nombre total de migrants internationaux était estimé à 214 millions de personnes en 2010. En proportion de l'ensemble de la population du globe, ce chiffre n'a augmenté que de 0,1 % (3,0 % en 2005, 3,1 % en 2010) (DAES, 2009).
- C'est encore aux Etats-Unis d'Amérique que vivent le plus grand nombre de migrants. Par ailleurs, six des dix pays qui abritent les plus fortes populations nées à l'étranger sont en Europe : Allemagne, Espagne, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni, Ukraine (voir la figure 1).



Source : DAES, 2009.

- Cinquante-sept pour cent des migrants résident dans des pays à revenu élevé, alors qu'ils étaient 43 % en 1990. Ils composent 10 % de la population des régions nanties (contre 7,2 % en 1990) (DAES, 2009).
- La situation est tout autre si l'on considère le nombre de migrants en proportion de

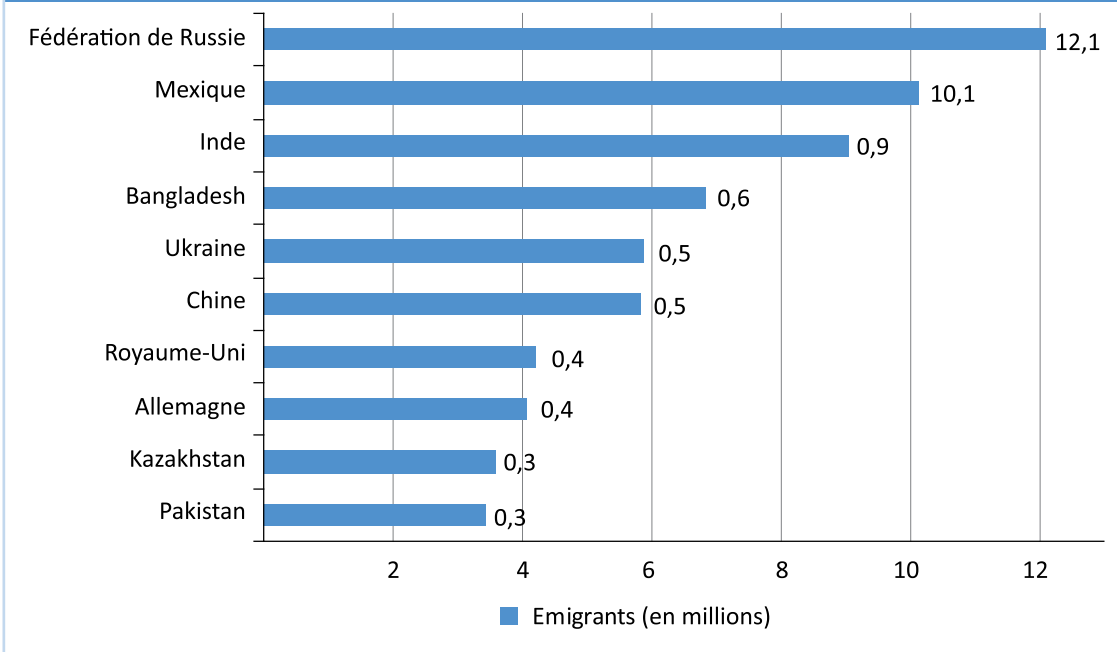
la population totale d'un pays. Parmi les nations de plus d'un million d'habitants, seule l'Arabie saoudite se classe parmi les dix premiers pays de destination. Les migrants composent plus de la moitié de la population dans plusieurs petits Etats (voir la figure 2).



Source : DAES, 2009.

- La plupart des pays de destination estiment que leur niveau actuel d'immigration est satisfaisant, comme 152 gouvernements dans le monde. Seules l'Arabie saoudite, la Fédération de Russie et la France trouvent ce niveau trop élevé (opinion partagée par 31 autres gouvernements), au contraire du Canada et de huit autres Etats qui le considèrent trop faible. Quatorze pays (presque tous situés en Afrique et au Moyen-Orient) ont modifié leur opinion ; ils trouvaient l'immigration satisfaisante en 1996 mais trop élevée en 2009. A l'inverse, 20 Etats (dont à peu près la moitié en Europe) jugeaient leur niveau d'immigration satisfaisant en 2009, mais trop élevé en 1996 (DAES, 2009 ; voir la carte 10).
- Une vingtaine de villes dans le monde (9 en Amérique du Nord, 4 au Moyen-Orient, 3 en Europe, 2 en Asie et 2 en Océanie) comptent plus d'un million d'habitants nés à l'étranger ; elles abritent ensemble plus de 37 millions de migrants. Plus d'un habitant sur quatre est d'origine étrangère dans 25 agglomérations du globe (Price et Benton-Short, 2007).
- Bon nombre des grands pays de destination (Allemagne, Fédération de Russie, Inde, Royaume-Uni, Ukraine) se classent aussi parmi les dix premiers pays de départ (voir la figure 3).

Figure 3 : Pays comptant les plus fortes populations d'émigrants en 2000 (millions)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

- Le nombre d'hommes et de femmes dans la population migrante a augmenté ces dernières années, mais la proportion d'hommes est restée stable aux alentours de 51 % (DAES, 2009). Les chiffres varient fortement d'un pays et d'une région à l'autre (voir la carte 2), et les femmes composent une bonne part des migrants hautement qualifiés (UNIFEM, 2008).
- Bien que les données ne soient pas toujours complètes ou comparables, il est manifeste que la migration des enfants et des jeunes est un phénomène très répandu. Une bonne partie de ces mouvements se fait dans le cadre du regroupement familial dans le pays d'accueil, mais il est probable que beaucoup d'enfants et de jeunes se déplacent seuls (McKenzie, 2007). Selon une étude de la migration infantile en Argentine, au Chili et en Afrique du Sud basée sur les recensements nationaux, près de 4 % des enfants étaient des migrants internationaux ou internes ; ils représentaient un quart à peu près de tous les migrants (Yaqub, 2009).
- Il y aurait au total 740 millions de migrants internes selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2009* (PNUD, 2009).
- D'après une étude récente portant sur la migration et le développement dans plusieurs pays¹ (IPPR/GDN, 2010), les migrations de retour pourraient concerner 12 à 37 % des personnes qui séjournent plus de trois mois à l'étranger, mais les chiffres varient fortement.

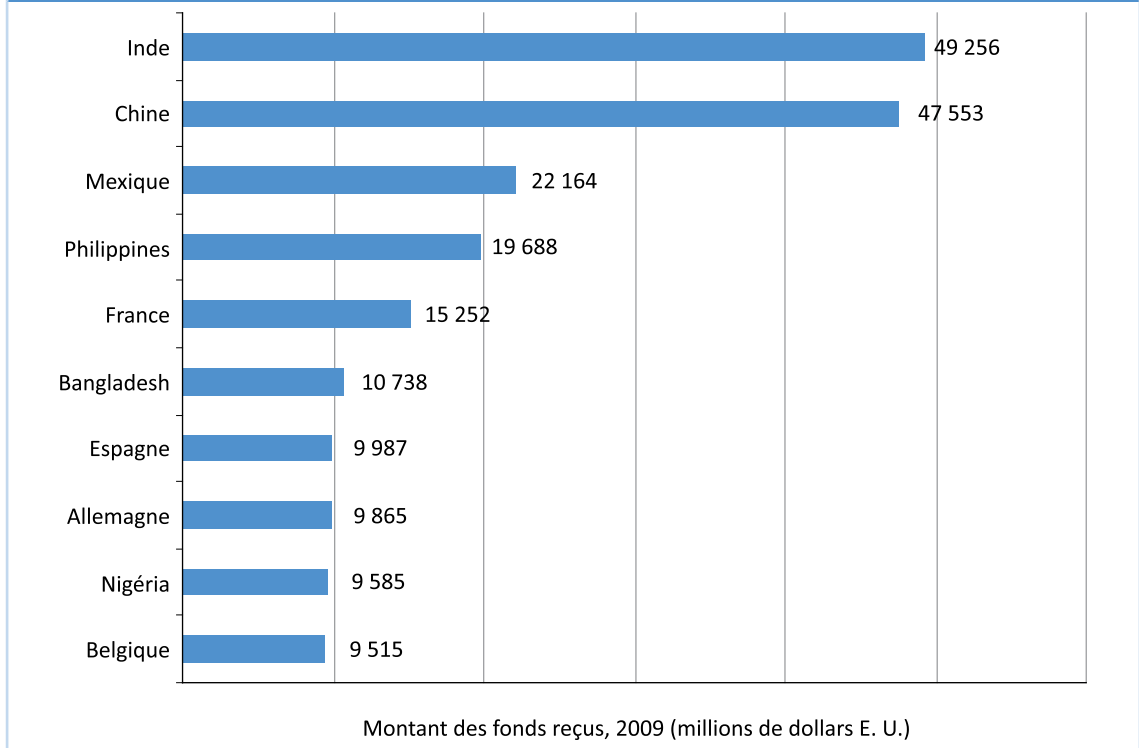
Rapatriements de fonds

- On estime que 414 milliards de dollars E.-U. ont été rapatriés en 2009, dont plus de 316 milliards en direction des pays en développement – un recul de 6 % par rapport aux 336 milliards de 2008 (Banque mondiale, 2010a ; Ratha *et al.*, 2010).
- Bien qu'il s'agisse de la première baisse survenue depuis 1985, qui traduit les effets de la récession mondiale (voir plus bas « Les migrations et la crise économique de 2008 à 2010 »), les fonds rapatriés se situaient au-dessus du niveau de 2007 (année où ils atteignaient 385 milliards).

¹ Les pays étudiés étaient la Colombie, les Fidji, la Géorgie, le Ghana, la Jamaïque, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Viet Nam. Les résultats présentaient les tendances observées dans ces pays uniquement ; elles pourraient être différentes ailleurs.

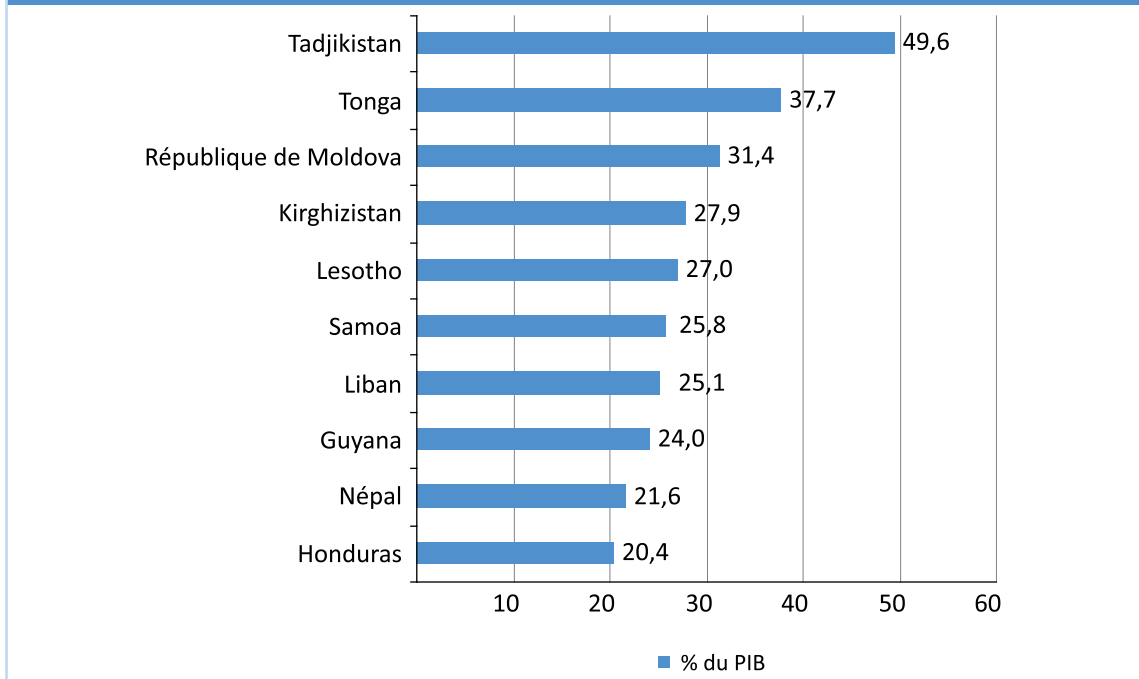
- Au total, plus de 200 milliards de dollars E.-U. sont allés aux dix principaux pays bénéficiaires ; la Chine et l'Inde ont reçu à elles deux près de la moitié de ce montant (voir la figure 4).
- Dix pays ont perçu des fonds représentant plus d'un cinquième de leur produit intérieur brut (PIB) en 2008 ; les rapatriements équivalaient à près de la moitié du PIB au Tadjikistan (voir la figure 5).

Figure 4 : Dix principaux pays bénéficiaires des rapatriements de fonds, 2009 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2010.

Figure 5 : Rapatriements de fonds en proportion du PIB, 2008



Source : Ratha *et al.*, 2010.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

- Selon les derniers chiffres publiés par le Centre de suivi des déplacements internes (IDMC, 2009), il y avait dans le monde 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la fin de l'année 2008 – chiffre équivalent à celui de 2007.
 - C'est encore le Soudan qui compte la plus large population de personnes déplacées, soit 4,9 millions, en dépit d'une baisse notable de 1,1 million. Les chiffres ont néanmoins augmenté dans les autres pays les plus touchés ;
 - Le nombre de personnes déplacées se situe entre 3,3 et 4,9 millions en Colombie, ce qui représente une augmentation de plus de 600 000 à 1 million de personnes par rapport à 2007 (3 940 164).
- D'autres changements sont à noter :
 - Au Zimbabwe, en Ethiopie et en Afghanistan, le nombre de personnes déplacées a presque doublé pour s'établir à 1 million, 400 000 et 235 000, respectivement ;
 - La population de personnes déplacées est passée de 1,36 million à 2,1 millions dans la République démocratique du Congo ;
 - Les données recueillies pour le Pakistan (qui n'étaient pas disponibles auparavant) indiquent qu'il y aurait 1,25 million de personnes déplacées ;
 - Le chiffre a diminué de quelque 35 000 en Iraq (2 842 191), mais il a atteint 1,3 million en Somalie (contre 1,1 million en 2007) ;
 - Des progrès ont été relevés en Ouganda et dans la République démocratique du Timor-Leste, où la population de personnes déplacées est passée de 1 million et 100 000 en juillet 2008 à 437 000 et 400, respectivement (voir la carte 11).

Réfugiés

- Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait à 15,2 millions le nombre de réfugiés dans le monde à la fin de 2008 (HCR, 2009)².
 - Les réfugiés composent 7,6 % de l'ensemble de la population migrante (DAES, 2009) ;
 - Quatre réfugiés sur cinq se trouvent dans les pays en développement (HCR, 2009) ;
 - Le Pakistan, la République arabe syrienne et l'Iran sont les pays qui abritent le plus de réfugiés, soit respectivement 1,8 million, 1,1 million et 980 000 ;
 - Les Afghans (2,8 millions) et les Iraquiens (1,9 million) composent les deux plus grands groupes de réfugiés (HCR, 2009 ; voir la carte 12).
- Le nombre total de demandeurs d'asile dans les pays industrialisés est resté stable en 2009, avec quelque 377 000 demandes présentées. Les disparités régionales sont marquées. La région des pays nordiques a enregistré une hausse de 13 % (51 100 nouveaux demandeurs), la plus forte en six ans. Au contraire, le nombre de demandes a chuté de 33 % dans le sud de l'Europe (50 100 nouveaux demandeurs) : le recul a été de 42 % en Italie, 40 % en Turquie et 20 % en Grèce. A l'échelle planétaire, le nombre de demandes d'asile a augmenté dans 19 pays et diminué dans 25 pays (HCR, 2010).

² Ce chiffre englobe les « réfugiés » (9,05 millions à la fin de 2008) et les « personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés » (dont le nombre était estimé à 1,4 million à la fin de 2008), deux catégories qui relèvent du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les réfugiés qui relèvent du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (4,7 millions environ fin 2008). Les « réfugiés » sont les personnes reconnues comme tels en application de la Convention de 1951, de son Protocole de 1967 et de la Convention de 1969 de l'OUA ; les personnes reconnues comme réfugiées conformément au Statut du HCR ; les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection ou d'une protection temporaire. La catégorie descriptive des « personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés » comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

Migration des professionnels de la santé

- L'exode des compétences médicales reste préoccupant. On ne dispose pas de chiffres mondiaux sur la question, mais les données recueillies en Afrique indiquent que 19% des médecins et 8 % des infirmières originaires du continent (28 % des médecins et 11 % des infirmières dans les pays d'Afrique subsaharienne) exercent leur profession dans neuf pays de destination³.
- La majorité des professionnels de la santé originaires de certains pays d'Afrique travaillent à l'étranger : c'est le cas, par exemple, de 75 % des médecins du Mozambique et de 81 % des infirmières du Libéria (voir la carte 13).
- Selon les données censitaires de 2000 analysées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2007), l'Inde est le premier pays d'origine (en valeur absolue) des médecins qui exercent leur profession dans les pays de l'OCDE (près de 56 000), suivie par l'Allemagne (plus de 17 000), le Royaume-Uni (moins de 17 000), les Philippines (16 000 environ) et la Chine (quelque 13 000). Si l'on considère les taux d'expatriation des médecins (proportion de médecins qui travaillent dans les pays de l'OCDE par rapport au nombre total de médecins formés dans le pays), Antigua-et-Barbuda occupe la première place (89,3 %) ; viennent ensuite la Grenade (72,7 %), le Guyana (72,2 %), le Mozambique (64,5 %) et l'Angola (63,2 %).
- Pour ce qui est des infirmières, les Philippines sont le principal pays de départ de cette catégorie de personnel, avec plus de 110 000 ressortissants exerçant dans les pays de l'OCDE, suivies par le Royaume-Uni (un peu plus de 46 000), l'Allemagne (moins de 32 000), la Jamaïque (plus de 31 000) et le Canada (un peu moins de 25 000). Les cinq pays qui présentent les taux d'émigration les plus élevés se trouvent tous dans les Caraïbes : Haïti arrive en tête, avec un taux d'expatriation de 94 %, puis la Jamaïque (87,7 %), la Grenade (87,6 %), Saint-Vincent-et-les Grenadines (81,6 %) et le Guyana (81,1 %) (OCDE, 2007).

Mobilité étudiante

- Le mouvement de personnes à des fins d'études est une tendance de fond qui aura une incidence sur les flux de main-d'œuvre hautement qualifiée.
- On dénombrait 2,8 millions d'étudiants internationaux dans le monde en 2007 (UNESCO, 2009). Les trois principaux pays d'origine, représentant près du quart de cette population, se trouvaient en Asie : la Chine arrivait en tête avec 15 % environ du total ; l'Inde (5 %) et la Corée (4 %) occupaient les deuxième et troisième places⁴. Les pays en bleu sur la carte 14 accueillent ensemble près de 2,5 millions d'étudiants étrangers en 2007, les Asiatiques constituant la moitié de ce chiffre. Au total, près d'un million de non-nationaux étaient inscrits dans des établissements d'enseignement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique ; les étudiants originaires du continent africain se dirigeaient en premier lieu vers la France.
- Certains courants apparaissent dans les régions. Par exemple, l'Afrique du Sud est la principale destination des ressortissants des pays d'Afrique australe, de la République démocratique du Congo, de la Zambie et du Zimbabwe ; environ 60 000 des 97 000 étudiants étrangers d'Asie centrale se dirigent soit vers le Kirghizistan, soit vers la Fédération de Russie ; l'Australie attire plus de 135 000 étudiants originaires de la région Asie-Pacifique (dont le total est légèrement inférieur à 800 000) ; près d'un quart des étudiants internationaux d'Europe de l'Est choisissent l'Allemagne ; et le Royaume-Uni accueille un peu moins de 24 % des étudiants d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord (UNESCO, 2009).

Migration irrégulière

- Il est bien sûr difficile de quantifier le phénomène avec précision, d'autant que les chiffres mondiaux n'ont pas été actualisés depuis une étude de 2002 selon laquelle 10 à 15 % des migrants présents dans les pays de l'OCDE étaient en situation irrégulière (Hatton et Williamson, 2003). D'après des estimations plus récentes, un tiers environ

³ Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Portugal et Royaume Uni.

⁴ http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2009/UIS_press_conference_presentation.pdf

de tous les migrants en provenance des pays en développement s'établiraient à l'étranger sans y être autorisés (PNUD, 2009).

- Dans les pays de destination, les services de police, les agences de recensement et d'autres organismes recueillent toutefois des données qui donnent une indication du nombre de personnes en situation irrégulière.
 - Le Ministère de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique (DHS, 2010) estimait que 10 750 000 personnes résidaient sans autorisation sur le territoire en janvier 2009. Au cours de l'exercice budgétaire 2007–2008, 358 886 immigrants ont été éloignés (40 000 personnes de plus qu'en 2006–2007) (DHS, 2009). En revanche, le nombre d'arrestations aux frontières s'établissait à 724 000 en 2008, chiffre le plus bas depuis 1976. L'écrasante majorité des migrants en situation irrégulière sur le sol américain proviennent d'Amérique latine : les Mexicains composent 62 % de cette population, soit 6 650 000 personnes (DHS, 2010) ;
 - En 2008–2009, 6 818 migrants ont dû quitter le territoire australien, de manière volontaire ou forcée (DIAC, 2009) ;
 - Enfin, entre 2005 et 2007, quelque 1,4 million de personnes en situation irrégulière ont été appréhendées dans les pays de l'Union européenne (UE), et près de 760 000 ont fait l'objet de mesures d'éloignement (Commission européenne, 2009). Il s'agissait surtout d'Albanais et de Marocains⁵. D'après les données du projet *Clandestino*⁶, entre 1,9 et 3,8 millions de personnes séjournèrent sans autorisation dans les 27 Etats membres de l'UE en 2008, ce qui représentait 7 à 13 % de la population migrante totale (HWWI, 2008⁷) ;
 - Le nombre de migrants disparus en mer alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Europe à partir des pays du sud-est méditerranéen serait passé de 1 765 en 2007 à 1 235 en 2008 (CARIM, 2009⁸) ;

- Selon de nouvelles analyses des programmes de régularisation mis en place dans l'UE, 5,5 à 6 millions de migrants ont demandé à bénéficier de telles mesures entre 1973 et 2008, et 4,3 millions au moins ont vu leur statut régularisé. La plupart de ces programmes ont été lancés entre 1998 et 2008, essentiellement dans le sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Italie, Portugal, etc.) (Kraler, 2009) ;
- Le programme déclenché en juillet 2009 au Brésil aurait conduit à régulariser la situation de plus de 40 000 personnes, dont près de 17 000 Boliviens (Ministère de la justice, 2010) ;
- Parallèlement, en Italie, le programme destiné aux migrants employés illégalement dans les secteurs du travail domestique et des soins a donné lieu à 300 000 demandes de régularisation environ (Ministère de l'intérieur, 2009).

Environnement

- Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies et le Centre de suivi des déplacements internes (IDMC) estiment à plus de 36 millions le nombre de personnes qui ont été déplacées ou évacuées en 2008 en raison de catastrophes naturelles d'apparition soudaine ; 20 293 413 d'entre elles l'ont été à cause de phénomènes liés à l'évolution du climat. A lui seul, le séisme qui a secoué le Sichuan a provoqué le mouvement de 15 millions de personnes. La région du globe la plus éprouvée a été l'Asie (31 397 358 personnes déplacées), suivie par les Amériques (BCAH/IDMC, 2009).
- Bien que l'attention des médias et des décideurs se porte davantage sur les phénomènes qui surviennent brusquement (cyclones, ouragans, tsunamis, etc.), les modifications graduelles de l'environnement risquent d'avoir de plus grands effets sur les mouvements de population. Au cours des trente dernières années, deux fois plus de personnes ont été affectées par la sécheresse que par les tempêtes (1,6 milliard contre 718 millions environ) (OIM, 2009).

⁵ Les Roumains formaient le plus grand groupe en 2005–2006, avant que leur pays ne se joigne à l'UE. Il est donc important de noter que l'entrée d'un nouvel Etat a un effet régularisateur très marqué.

⁶ Voir le site <http://clandestino.eliamep.gr/>

⁷ Voir le site <http://www.hwwi.org/>

⁸ Voir le site <http://www.carim.org/>

- Le texte négocié lors de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques énonce expressément la nécessité d'inclure les migrations dans les stratégies d'adaptation. Bien qu'aucun texte n'ait été adopté de manière officielle, un projet de décision sur l'adaptation préparé par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rappelle l'importance de prêter davantage attention aux migrations induites par l'évolution du climat.

Les migrations et la crise économique de 2008 à 2010

- Peu après la parution du rapport *Etat de la migration dans le monde 2008*, l'économie subissait la pire récession depuis les années 1930. Le PIB mondial a chuté de 2,2 % en 2009 (Banque mondiale, 2010b). La crise financière, qui a débuté aux Etats-Unis d'Amérique et a atteint une envergure planétaire dès le deuxième semestre de 2008 et en 2009, a eu de profondes répercussions sur les migrations internationales.
- L'économie mondiale présentait les premiers signes de relèvement au moment de mettre sous presse (premier trimestre de 2010). Les analystes débattaient encore de la forme que prendrait la reprise, mais on pense que la croissance économique ne se traduira pas forcément par la création d'emplois et que les taux de chômage resteront donc élevés en 2010 et 2011, notamment dans les pays développés qui ont été frappés de plein fouet (Banque mondiale, 2010b).
- La profondeur, l'ampleur et la durée de la crise ont varié d'un pays, d'une région et d'un secteur d'emploi à l'autre. Il est difficile de prendre la pleine mesure des conséquences de la récession sur les migrants et les flux migratoires, mais on peut déjà observer plusieurs effets.
- La population totale de migrants n'a pas diminué en réaction au repli économique. Toutefois, l'arrivée de nouveaux migrants a fléchi dans de nombreuses régions du globe, soit que la nouvelle du recul des perspectives d'emploi ait circulé

sur les réseaux de migrants, soit que le resserrement des politiques de plusieurs pays de destination ait porté du fruit.

- Certains gouvernements ont réagi à la crise en tentant d'inciter les migrants à rentrer dans leur pays. Ainsi, l'Espagne, le Japon et la République tchèque ont mis en place des programmes spéciaux de retour volontaire. Seulement 2 089 personnes présentes sur le territoire tchèque s'en sont prévaluées, alors que le contingent avait été fixé à 4 000. En Espagne, ce sont 8 724 personnes qui ont accepté l'offre du gouvernement, soit 10 % à peu près de la population admissible (OIM, 2010, à paraître). Enfin, au Japon, selon les chiffres dont on disposait en octobre 2009, 13 188 migrants avaient déposé une demande de retour volontaire (MPI, 2009).
- De manière générale, on n'observe à ce jour que peu d'indices d'un retour massif des migrants dans leurs pays d'origine, bien que les données sur de tels mouvements soient limitées. Différents facteurs peuvent expliquer ce constat, par exemple le solide système de protection sociale en place dans plusieurs pays d'accueil ou le fait que la situation soit bien pire dans le pays d'origine. Néanmoins, l'Inde, la Pologne et la République de Moldova ont noté une hausse des retours de certaines catégories de travailleurs migrants.
- La migration irrégulière entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique et à destination du sud de l'Europe a marqué le pas tout au long de l'année 2009 (MPI, 2009). Une autre conséquence de la crise, plus malaisée à quantifier, est la hausse probable du nombre de migrants qui s'orientent vers l'économie souterraine afin de continuer à travailler, même sans autorisation, dans les pays de destination. Ils peuvent attendre que la situation économique s'améliore en acceptant de nouveaux emplois, dans le secteur informel éventuellement, ou rester au-delà de la période de validité de leur visa.
- Globalement, les migrants qui sont restés dans leur pays d'accueil ont vu leur situation se détériorer. Quand survient une récession, ils risquent davantage de perdre leur emploi que les nationaux car ils tendent à être plus jeunes, à occuper des emplois temporaires, à être moins instruits et à se concentrer dans des secteurs particulièrement vulnérables tels la construction, la transformation et les services.

- Tout porte à croire qu'il en va ainsi actuellement. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres sur l'emploi et la situation des migrants à l'échelle du globe, il semble que les taux de chômage soient généralement plus élevés dans ce groupe qu'au sein des nationaux :
 - Si l'on compare les chiffres des trois premiers trimestres de 2008 et de 2009 pour certains pays d'Europe (voir la carte 15), il apparaît qu'à l'exception du Luxembourg et du Royaume-Uni, le taux de chômage a progressé plus rapidement parmi les migrants que parmi les nationaux, la plus forte hausse ayant eu lieu en Slovaquie (7,4 %). D'autres augmentations notables ont été relevées dans les pays les plus durement touchés par la récession, qui sont aussi souvent de nouveaux pays de destination, par exemple l'Espagne, où le taux de chômage était presque deux fois plus élevé parmi les migrants (28 %) que parmi les nationaux (15,8 %), l'Islande et les pays baltes ;
 - Les migrants établis aux Etats-Unis d'Amérique n'ont pas été épargnés : en octobre 2009, le taux de chômage s'établissait à 11,5 % parmi les travailleurs originaires du Mexique et d'Amérique centrale, comparativement à 9,5 % pour les Américains. A la même époque, l'écart entre les migrants et les nationaux était de 2,1 % au Canada (MPI, 2009). Au Japon, jusqu'à 40 % des Brésiliens n'ont pas d'emploi, tandis qu'à Dubaï, la crise a fait grimper le chômage au sein des travailleurs provenant d'Asie du Sud ;
 - La récession peut aussi atteindre les migrants qui travaillent : dans la Fédération de Russie, ceux qui parviennent à trouver un emploi sont moins bien rémunérés, ou sont contraints de travailler dans l'illégalité (ICG, 2010).
- Les migrants de fraîche date sont très vulnérables car ils n'ont pas toujours droit à l'ensemble des mesures de protection sociale et d'assurance chômage.
- La progression du chômage ralentit les rapatriements de fonds, ce qui a pour effet d'accentuer la pauvreté et les inégalités dans les pays d'origine. On l'a vu, la Banque mondiale estimait que les pays en développement avaient reçu 316 milliards de dollars E.-U. en 2009, une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente (Ratha *et al.*, 2010). Le recul a été beaucoup plus accusé dans certains pays ou régions. Au Nigéria, principal bénéficiaire des rapatriements de fonds en Afrique, la chute a atteint près de 20 % pendant le premier semestre de 2009 ; en Ouganda, la baisse avoisinait 40 % (voir Afrique).
- D'autres régions ont été moins éprouvées ou ont même bénéficié d'une hausse des rapatriements de fonds. Ainsi, les pays dont beaucoup de ressortissants se dirigent vers les Etats du Golfe, tels le Bangladesh, le Pakistan et les Philippines, ont reçu plus de fonds au cours de la période 2008–2009.
- On s'attend à ce que les rapatriements de fonds remontent de quelque 6 % en 2010 et 7 % en 2011. Toutefois, les perspectives d'emploi incertaines et les taux de chômage qui devraient rester élevés dans les pays industrialisés ne permettront sans doute pas d'atteindre la même croissance qu'avant la crise. On pense que les fonds rapatriés vers les pays en développement atteindront 335 milliards de dollars E.-U. en 2010, soit pratiquement le niveau de 2008 (Ratha *et al.*, 2010)
- Selon les analyses régionales réalisées par la Banque mondiale (Ratha *et al.*, 2010), la crise économique a révélé plusieurs éléments intéressants. Premièrement, plus les pays de destination sont variés, plus les rapatriements de fonds sont stables ; ainsi, les fonds envoyés par les Philippines et les Indiens n'ont que peu diminué car ces migrants résident dans différents pays, au contraire des sommes transférées par les ressortissants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui provenaient essentiellement des Etats-Unis d'Amérique et étaient tributaires des cycles économiques. Deuxièmement, moins il y a d'obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, plus le lien entre les rapatriements de fonds et les cycles économiques est étroit dans l'espace considéré ; grâce à l'intégration du marché du travail en Europe et à la porosité des frontières de la Fédération de Russie, par exemple, les migrants ont la possibilité de quitter le pays d'accueil et d'y revenir facilement ensuite, ce qui peut les inciter à rentrer chez eux au lieu de chercher du travail sur place pour envoyer des fonds à leur famille. Troisièmement, si la fluctuation des taux de change modifie la valeur des rapatriements, elle a aussi une incidence

sur l'emploi des fonds ; la dépréciation de la roupie indienne par rapport au dollar E.-U. en 2008 a accru le volume des rapatriements affectés à l'acquisition de biens peu coûteux.

- De nouvelles politiques migratoires ont été mises en place un peu partout pour faire face à la crise. Globalement, elles avaient trois objectifs : protéger l'emploi des nationaux, restreindre l'entrée de migrants et encourager les départs. La Fédération de Russie, l'Italie et le Kazakhstan ont adopté en 2009 un train de mesures restrictives, qui toutes abaissaient les chiffres de contingentement, en vue de soutenir le marché local de la main-d'œuvre. La même année, quelques nations d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale ont suspendu l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers. Tous les pays n'ont cependant pas adopté de politiques restrictives : la Suède a lancé un nouveau modèle de migration de main-d'œuvre régie par la demande, qui permet toujours aux syndicats d'étudier

les offres d'emploi mais pas de s'opposer à une demande présentée par un travailleur étranger (OIM, 2010).

- Plusieurs pays d'origine ont également réagi à la crise en suivant de près la situation de leurs ressortissants à l'étranger, en offrant davantage de formations professionnelles et en cherchant d'autres débouchés pour leurs expatriés (voir les aperçus régionaux Asie et Europe). Certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont lancé des initiatives d'appui au retour. La Colombie et l'Equateur, notamment, ont pris des mesures destinées à faciliter la réintégration des anciens expatriés (voir Amérique).
- Malgré la profonde récession actuelle, un sondage d'opinion réalisé en 2009 révélait que, dans la plupart des pays étudiés, la majorité des personnes interrogées estimaient encore que l'immigration était une chance plutôt qu'un problème, en dépit d'un léger durcissement des attitudes à l'égard des migrants (GMF, 2009).

Bibliographie

Banque mondiale

- 2010a *Migrant remittance inflows*, dernières données, avril 2010, Banque mondiale, Washington, D.C., [http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Inflows_Apr10\(Public\).xls](http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Inflows_Apr10(Public).xls)
- 2010b *Global Economic Prospects 2010: Crisis, Finance, and Growth*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies/Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Monitoring disaster displacement in the context of climate change, Findings of a study by the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs and the Internal Displacement Monitoring Centre*, BCAH/IDMC, Genève, [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/12E8C7224C2A6A9EC125763900315AD4/\\$file/monitoring-disaster-displacement.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/12E8C7224C2A6A9EC125763900315AD4/$file/monitoring-disaster-displacement.pdf)

Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Internal Displacement: Global Overview of Trends and Developments in 2008*, [http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/82DAG6A2DE4C7BA41C12575A90041E6A8/\\$file/IDMC_Internal_Displacement_Global_Overview_2008.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/82DAG6A2DE4C7BA41C12575A90041E6A8/$file/IDMC_Internal_Displacement_Global_Overview_2008.pdf)

Commission européenne

- 2009 *Développement d'une politique commune relative à l'immigration illégale, la contrebande et le trafic d'êtres humains, les frontières extérieures et le retour de résidents illégaux. Troisième rapport annuel*, Commission européenne, Bruxelles.

Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales (CARIM)

- 2009 *Migrations méditerranéennes, rapport 2008–2009*, <http://www.carim.org/publications/MMR-0809%20-%20Part%201%20-%20Introductions.pdf>

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, POP/DB/MIG/Rev. 2008, DAES, Division de la population, New York, http://www.un.org/esa/population/migration/UN_MigStock_2008.pdf

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 *Global Migrant Origin Database*, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

- 2008 *Le progrès des femmes à travers le monde : Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité*, UNIFEM, New York, http://www.unifem.org/progress/2008/media/POWW08_Report_Full_Text_fr.pdf

German Marshall Fund (GMF)

- 2009 *Transatlantic Trends: Immigration, Key Findings*, GMF, Washington, D.C., <http://www.gmfus.org/trends/immigration/>

Hamburgisches WeltWirtschafts Institut (HWWI)

- 2008 *Stock estimates for the EU*, http://irregular-migration.hwwi.net/Stock_estimates.6170.0.html

Hatton, T.J. et J.G. Williamson

- 2003 *What Fundamentals Drive World Migration?* Discussion paper, n° 2003/23, Université des Nations Unies (UNU)/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (WIDER), Helsinki, http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-23/_files/78091727021671257/default/dp2003-23.pdf

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2009 *Tendances mondiales en 2008 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides*, HCR, Genève, <http://www.unhcr.fr/4af93d346.html>
- 2010 *Le nombre global de demandeurs d'asile dans les pays industrialisés était stable en 2009, selon les statistiques préliminaires publiées par le HCR sur les niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés*, 23 mars 2010, <http://www.unhcr.fr/4ba8bd4f6.html>

Hofer, M. et al.

- 2010 « Estimates of the unauthorized immigrant population residing in the United States: January 2009 », *Population Estimates*, janvier 2010, http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/publications/ois_ill_pe_2009.pdf

Institute for Public Policy Research (IPPR)/Global Development Network (GDN)

2010 *Development on the Move: Measuring and optimising migration's economic and social impacts*, juin 2010, <http://www.ippr.org/publicationsandreports/publication.asp?id=671>

International Crisis Group (ICG)

2010 *Central Asia: Migrants and the Economic Crisis*, rapport Asie n° 183, <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=6456>

Kraler, A.

2009 *Regularisation: A misguided option or part and parcel of a comprehensive policy response to migration management?* IMISCOE Working Paper, n° 24, <http://www.imiscoe.org/publications/workingpapers/documents/WP24-regularisation.pdf>

McKenzie, D.J.

2007 *A Profile of the World's Young Developing Country Migrants*, Discussion Paper, n° 2948, Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn, Allemagne.

Migration Policy Institute (MPI)

2009 *Pay to Go: Countries offer cash to immigrants willing to pack their bags*, <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=749>

Ministère de la justice, Brésil

2010 *Anistia a estrangeiros irregulares atende expectativa do governo [Le programme de régularisation des étrangers en situation irrégulière répond aux attentes du Gouvernement]*, 7 janvier 2010 <http://portal.mj.gov.br/data/Pages/MJA5F550A5ITEM-IDBA915BD3AC384F6C81A1AC4AF-88BE2DOPTBRIE.htm>

Ministère de la sécurité intérieure (DHS), Etats-Unis d'Amérique

2009 *Immigration enforcement actions: 2008, Annual Report, 2009*, http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/publications/enforcement_ar_08.pdf

Ministère de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC), Australie

2009 *Immigration Update, 2008–2009*, Gouvernement de l'Australie, <http://www.immi.gov.au/media/publications/statistics/immigration-update/update-jun09.pdf>

Ministère de l'intérieur, Italie

2009 *Dichiarazione di Emersione, Riepilogo definitivo domande pervenute su scala nazionale*, http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/16/0033_Report_Conclusivo_-_Dichiarazione_di_Emersione.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2007 *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, Paris.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

2009 *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009, Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), Canada.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2009 *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*, OIM, Genève.

2010 *Migration and the Economic Crisis in the European Union: Implications for Policy*, OIM, Bruxelles.

Price, M. et L. Benton-Short

2007 *Counting immigrants in cities across the globe*, Migration Policy Institute (MPI), <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=567>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, PNUD, New York.

Ratha, D. et al.

2009 *Migration and Development Brief 11: Migration and Remittance Trends 2009: A better-than-expected outcome so far, but significant risks ahead*, Banque mondiale, Washington, D.C., <https://blogs.worldbank.org/peoplemove/migration-and-remittance-trends-2009-a-better-than-expected-outcome-so-far-but-significant-risks>

2010 *Migration and Development Brief 12: Outlook for Remittance Flows 2010–2011: Remittance flows to developing countries remained resilient in 2009, expected to recover during 2010–2011*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief12.pdf>

Yaqub, S.

2009 *Child migrants with and without parents: Census-based estimates of scale and characteristics in Argentina, Chile and South Africa*, Discussion Paper, n° 2009–02, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence

APERÇU REGIONAL AFRIQUE

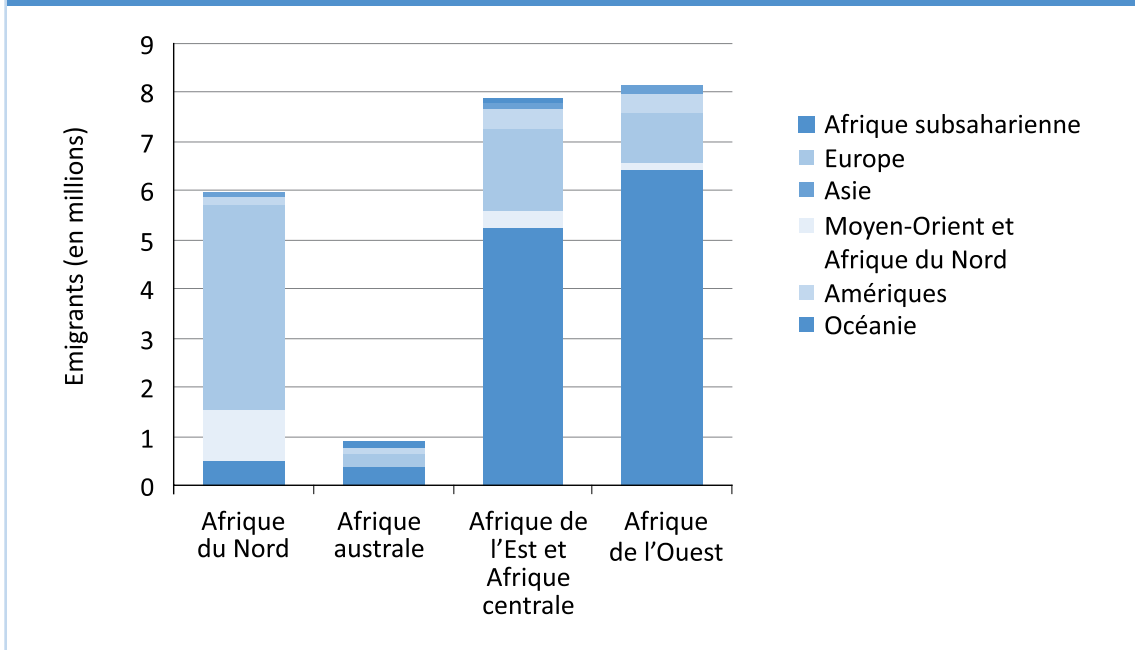
- On estime que l'Afrique⁹ compte 19 millions de migrants aujourd'hui, soit 1,5 million de plus qu'en 2005. Cela représente près de 9 % de la population migrante dans le monde en 2010 (DAES, 2009). Il est probable toutefois que ce chiffre soit plus élevé, car on dispose de très peu de données sur les flux migratoires sur le continent.
- L'Afrique est parcourue par de puissantes forces qui continuent à alimenter les mouvements internationaux. Les conflits, les écarts de revenu et les changements environnementaux nuisent grandement à la sécurité des personnes, poussant les Africains à quitter leur pays d'origine. Pratiquement 40 % de l'ensemble des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde se trouvent en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Centre de suivi des déplacements internes (IDMC), les catastrophes naturelles ont provoqué en 2008 le déplacement de près de 700 000 personnes sur le continent (BCAH/IDMC, 2009).
- En 2006, 291 millions d'Africains vivaient en zone urbaine, chiffre qui atteindra 1,2 milliard en 2050 selon l'Organisation

de coopération et de développement économiques (OCDE, 2009a). Sous l'effet conjugué d'un taux de croissance supérieur dans les villes et de la migration rurale-urbaine, 68 % des habitants de l'Afrique subsaharienne devraient être des citadins en 2050 (contre 38 % en 2006). La situation est rendue complexe par le fait que la migration rurale-urbaine est souvent temporaire dans cette région du globe ; en effet, le coût de la vie dans les agglomérations a entraîné de vastes flux de retour vers les campagnes au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe (ONU-Habitat, 2008).

- Si le taux de migration nette dans l'ensemble du continent est resté nul pendant la période 2005–2010 (et n'a pas varié par rapport à 1990–1995), il a été positif dans plusieurs pays, notamment au Burundi, au Libéria et en Afrique du Sud, et négatif ailleurs, particulièrement au Zimbabwe, à Sao-Tomé-et-Principe et en Guinée (PNUD, 2009).
- D'après les estimations fondées sur les données censitaires de 2000, le nombre total de migrants d'origine africaine avoisine 23 millions, dont la moitié environ se dirige vers un pays subsaharien ou y réside (DRC, 2007). Les mouvements intrarégionaux sont la forme la plus courante de migration, sauf en Afrique du Nord ; ils représentent près des trois quarts de l'émigration en Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Les principaux pays d'origine sont l'Algérie, le Burkina Faso, le Mali, le Maroc et le Nigéria (DRC, 2007 ; voir la figure 1), les principaux pays de destination sont l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, qui comptent chacun près d'un million de non-nationaux sur leur territoire (DAES, 2009).

⁹ Afrique de l'Est : Burundi, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Rwanda, Seychelles, Somalie, Zambie, Zimbabwe. Afrique centrale : Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Sao-Tomé-et-Principe, Tchad. Afrique du Nord : Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Soudan, Tunisie. Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland. Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sainte-Hélène, Sénégal, Sierra Leone, Togo (répartition des pays selon le DAES, 2009). Dans les aperçus régionaux, l'Egypte est considérée comme faisant partie du Moyen-Orient.

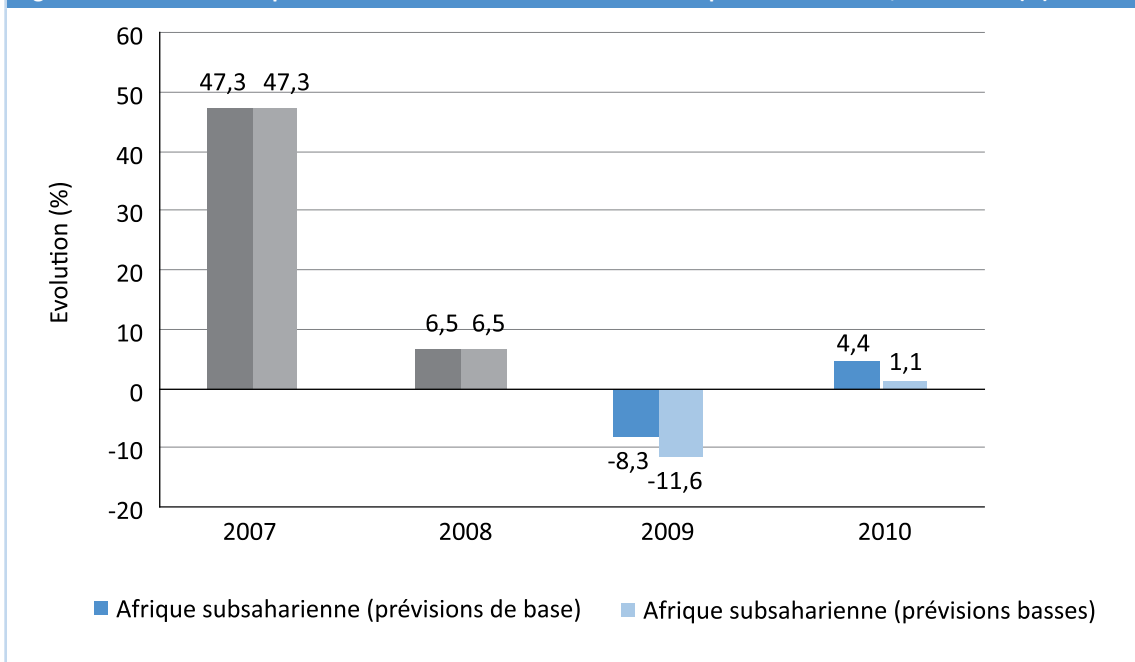
Figure 1 : Emigrants africains par région d'origine et de destination, 2000 (millions)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

- La Banque mondiale évalue à quelque 30,3 milliards de dollars E.-U. les fonds qui ont été rapatriés vers l'Afrique en 2009, tandis que 4,6 milliards de dollars E.-U. étaient envoyés en 2008 par les migrants établis dans la région (voir la figure 2). En dépit de la crise récente, les flux monétaires en direction de l'Afrique subsaharienne ont présenté une croissance négative inférieure à celle notée dans le reste du monde en 2009 (recul de 3 % seulement) (Ratha *et al.*, 2010) et devraient augmenter légèrement plus vite en 2010 et 2011 (1,8 % et 3,9 %, respectivement) (Ratha *et al.*, 2009).

Figure 2 : Evolution des rapatriements de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne, 2007–2010 (%)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

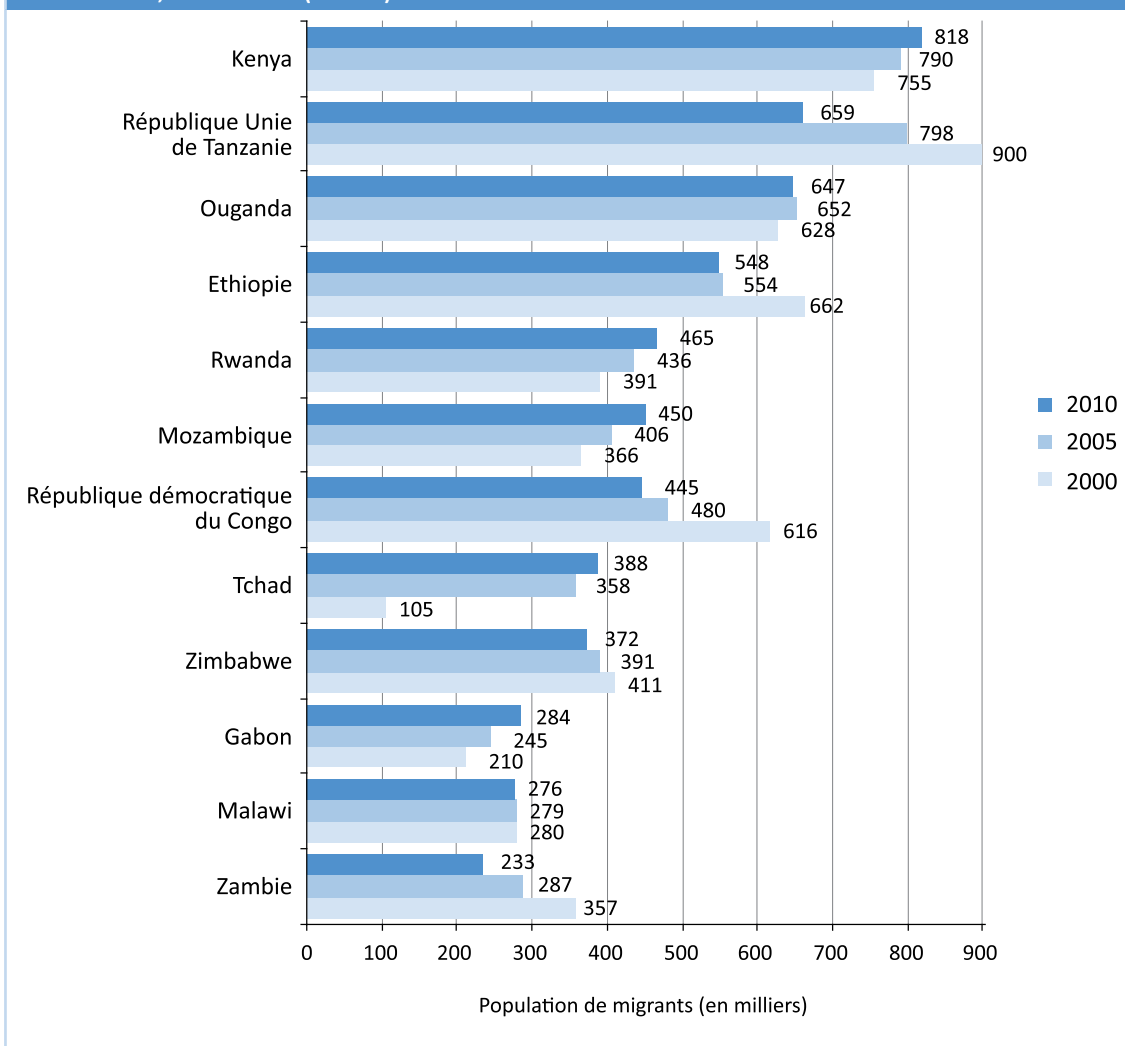
- Malgré l'ampleur des rapatriements de fonds sur le continent, la concurrence est faible sur ce marché et les zones rurales sont mal desservies. Deux grandes sociétés de transfert de fonds détiennent 65 % des bureaux chargés d'effectuer les versements. En fait, 80 % des pays africains limitent le type d'établissements qui sont habilités à offrir de tels services aux banques (FIDA, 2009).

AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE CENTRALE

- Entre 2000 et 2010, la population totale de migrants s'est maintenue à

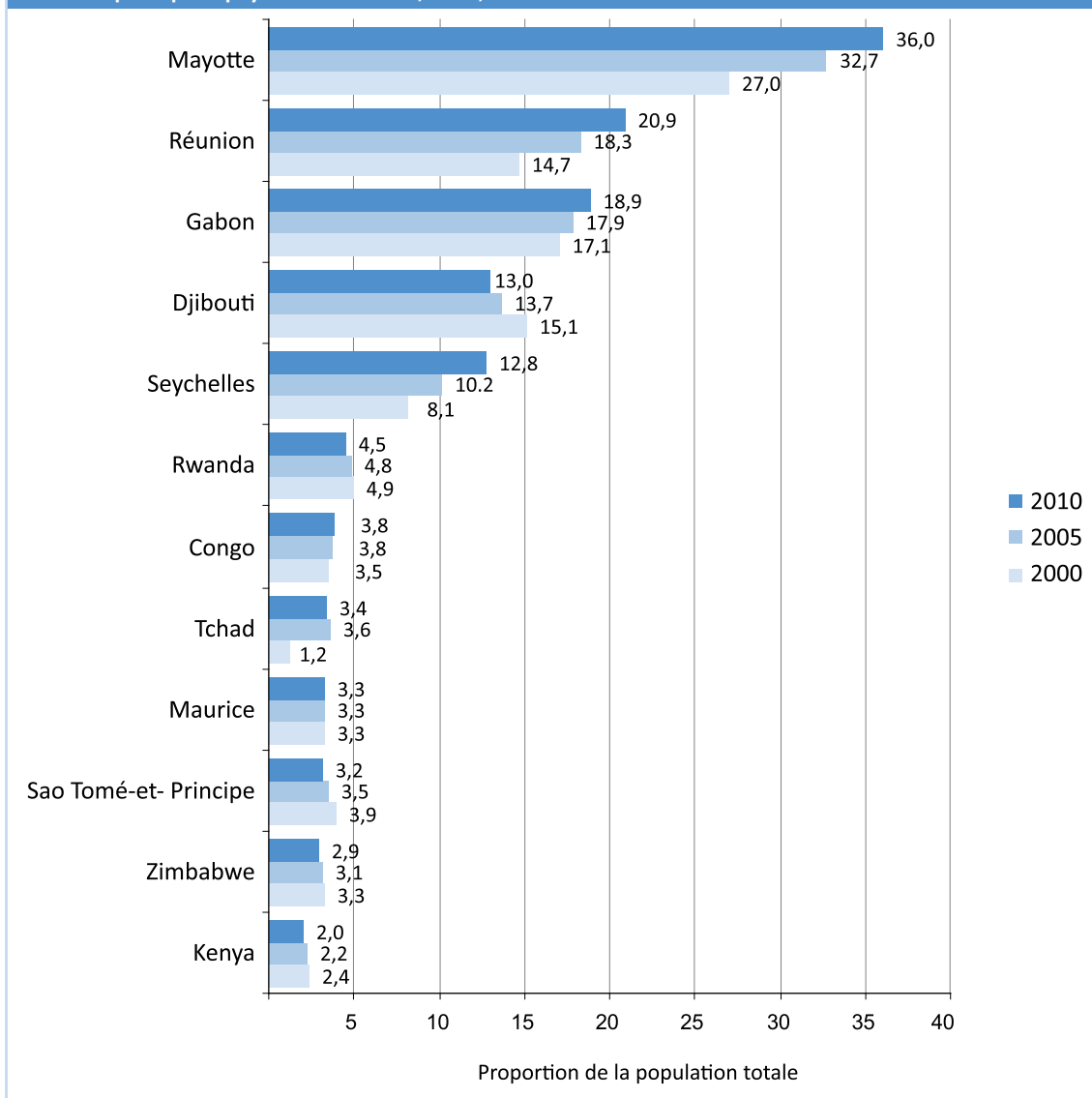
6,7 millions de personnes dans la sous-région ; les fortes baisses survenues dans certains pays (Ethiopie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie) ont été compensées par des hausses équivalentes ailleurs (Mozambique, Rwanda, Tchad) (voir la figure 3). La proportion de migrants internationaux dans la population totale est passée de 1,7 % en 2005 à 1,5 % en 2010, leur nombre ayant progressé moins rapidement que le nombre d'habitants (DAES, 2009 ; voir la figure 4). La variation de la population de migrants internationaux dans la sous-région reste avant tout imputable aux déplacements forcés.

Figure 3 : Population de migrants en Afrique de l'Est et Afrique centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

Figure 4 : Proportion de migrants dans la population totale en Afrique de l'Est et Afrique centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010

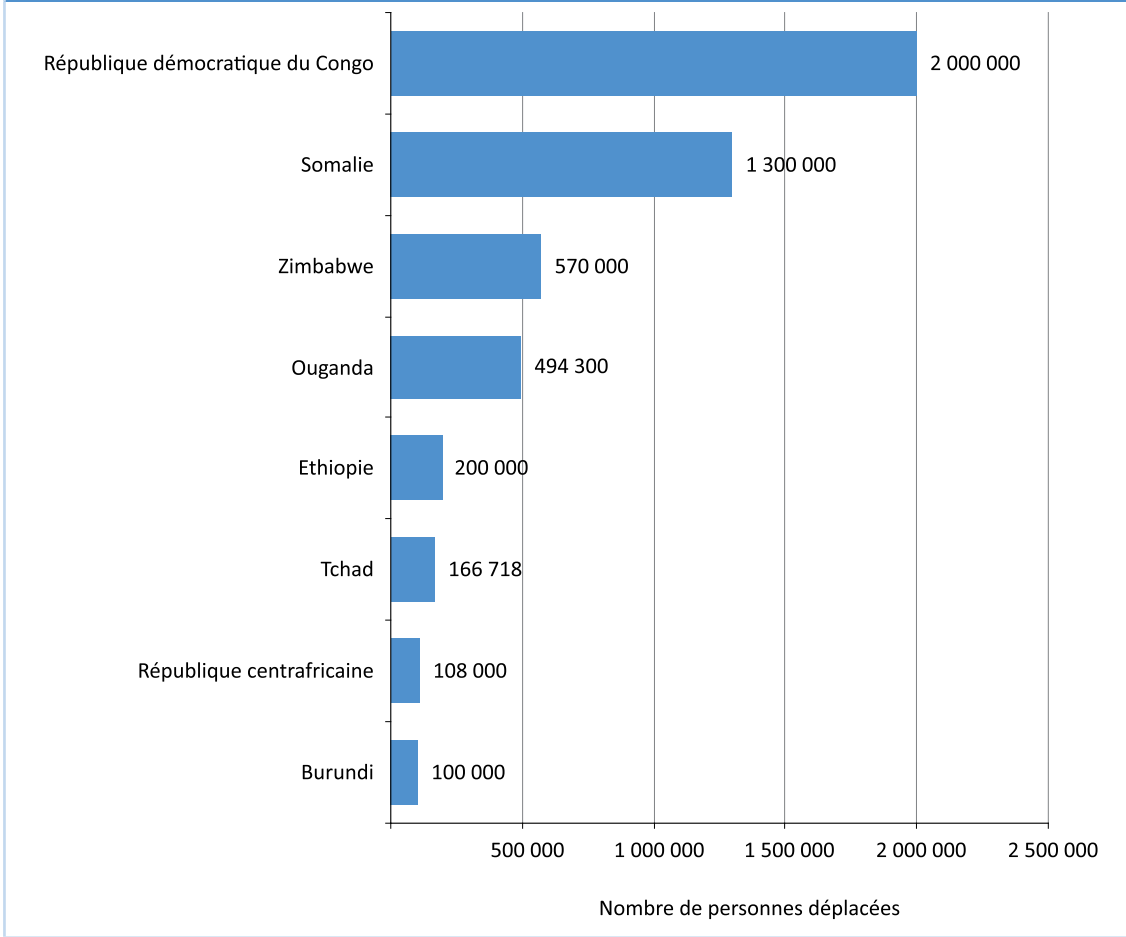


Source : DAES, 2009.

- Les mouvements qui prennent leur source en Afrique de l'Est se font principalement à l'intérieur de la région ; vu l'ampleur des flux volontaires et forcés, de nombreux pays sont à la fois pays d'origine, de transit et de destination. Les migrants qui quittent la région se dirigent en premier lieu vers l'Afrique australe, vers le Moyen-Orient et, surtout dans le cas des pays de la Corne de l'Afrique, vers l'Europe (ICMPD, 2007).
- Les déplacements internes sont importants en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. On estime que le monde comptait 26 millions

de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en 2008, dont 10 millions (38 %) au moins dans la sous-région (IDMC, 2009 ; voir la figure 5). Ces mouvements de population sont dus aux conflits et à l'instabilité, mais aussi à la détérioration de l'environnement et aux catastrophes naturelles. La République démocratique du Congo et la Somalie abritent chacune plus d'un million de personnes déplacées, conséquence de conflits anciens et d'une recrudescence de l'instabilité.

Figure 5 : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique de l'Est et Afrique centrale



Note : Le graphique présente les chiffres les plus récents dont on dispose par pays, soit les données de 2009 pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Tchad, 2008 pour l'Ethiopie, la République centrafricaine et la Somalie, 2006 pour le Burundi, et 2005 pour le Zimbabwe.

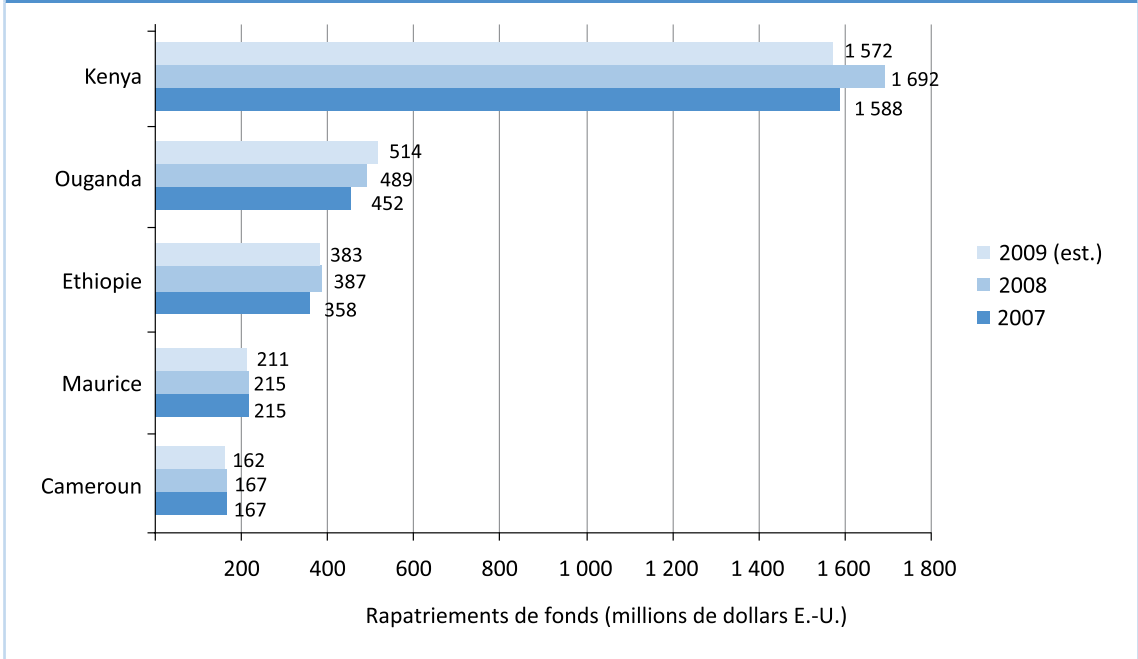
Source : IDMC, 2009.

- En Afrique de l'Est, une longue période de sécheresse a détruit les cultures sur de vastes étendues, a tué des milliers de têtes de bétail et a fait grimper le prix des denrées alimentaires ; une bonne partie de la population lutte pour survivre dans les zones les plus touchées de l'Ethiopie, du Kenya, de l'Ouganda et de la Somalie. Les effets des changements environnementaux risquent de pousser un grand nombre de personnes à migrer vers les villes ou vers d'autres pays, en particulier les éleveurs des

secteurs très arides de l'Afrique de l'Est. Au Kenya, le nombre de personnes qui avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence est passé de 2,5 millions à 3,8 millions en 2009 (*Financial Times*, 29 septembre 2009).

- Après une hausse de 5 % entre 2007 et 2008, les rapatriements de fonds vers l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale auraient chuté de 3 % en 2009 (Ratha *et al.*, 2009). Le Kenya, principal pays bénéficiaire de la région, a reçu près de 1,6 milliard de dollars E.-U. en 2009 (Ratha *et al.*, 2009).

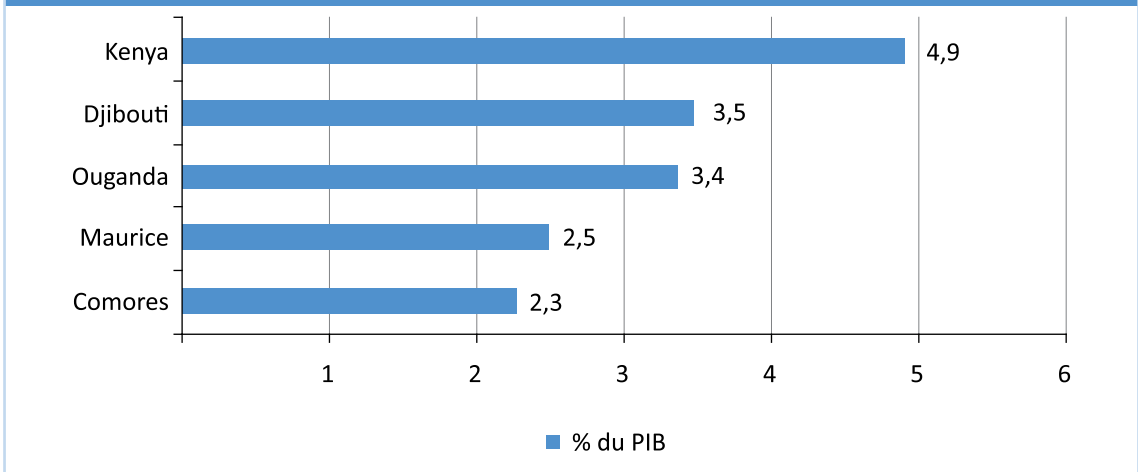
Figure 6 : Rapatriements de fonds à destination de l’Afrique de l’Est et l’Afrique centrale, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.* 2009.

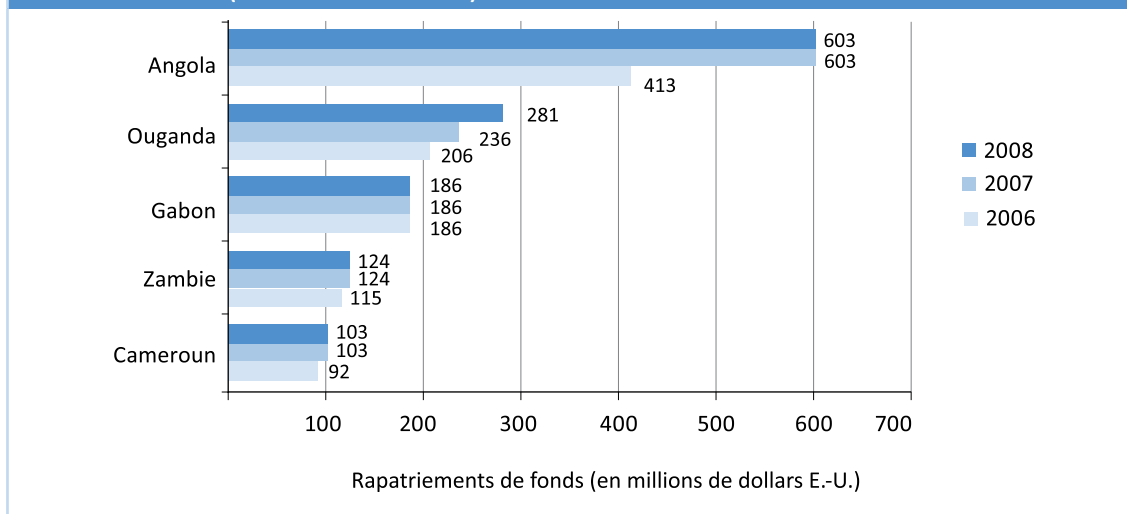
- Les rapatriements de fonds à partir de l’Afrique de l’Est et l’Afrique centrale sont également importants ; ils s’établissaient à 1,7 milliard de dollars E.-U. en 2008. L’Angola était le principal pays dont émanait ces fonds, avec 600 millions en 2008 (Ratha *et al.*, 2009 ; voir les figures 6, 7 et 8).

Figure 7 : Rapatriements de fonds à destination de l’Afrique de l’Est et l’Afrique centrale en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008 (%)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

Figure 8 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale - cinq principaux pays, 2006–2008 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha et al., 2009.

- Plusieurs communautés économiques régionales, dont le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), se sont employées à accroître l'intégration régionale, à améliorer la gestion de la mobilité entre les pays participants et à faire mieux apprécier les liens qui existent entre la migration et le développement (ICMPD, 2007).

L'IGAD a expressément inclus le dialogue sur les politiques migratoires dans son Programme pour la santé et le développement social ; un processus consultatif régional a été lancé en 2008 pour les Etats membres, soit Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan. Le but est d'élaborer une politique commune sur les migrations régionales qui conduise à harmoniser les lois, normes et procédures en la matière, et de favoriser l'échange d'information sur le sujet (IGAD, 2008a).

Le processus favorisera la création d'un dialogue permanent sur les migrations dans l'Afrique de

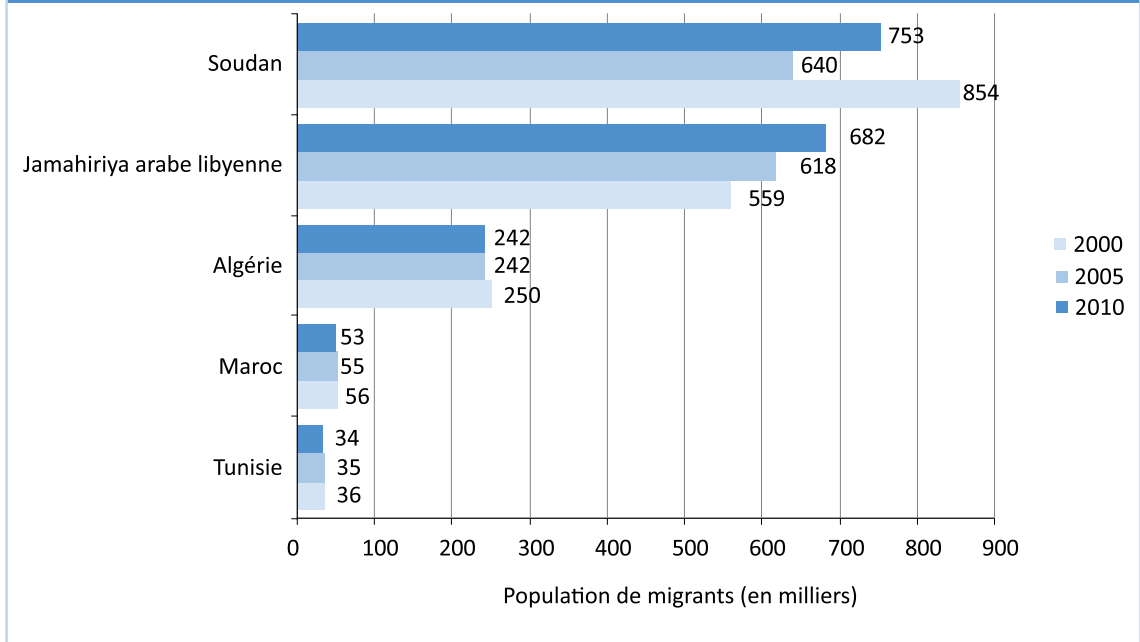
l'Est, auquel participeront les Etats membres et d'autres parties intéressées, y compris les pays de transit et de destination.

Il aidera à intégrer la question migratoire dans les plans de développement et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Un mécanisme de suivi sera institué, et on veillera à la présentation régulière de rapports sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la migration en Afrique et d'activités connexes (IGAD, 2008b).

AFRIQUE DU NORD

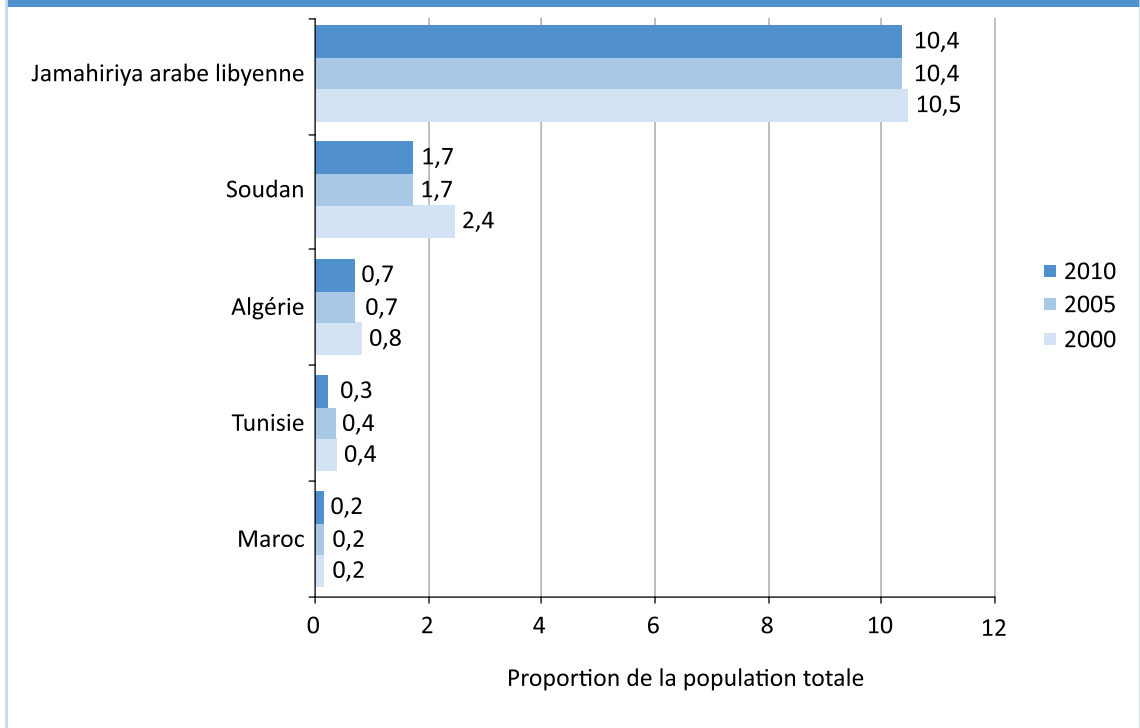
- La population de migrants en Afrique du Nord, qui avait décliné entre 1990 et 2005, a augmenté au cours des cinq dernières années ; elle se chiffrait à 1,8 million de personnes en 2010. De même, la proportion de migrants internationaux dans la population totale a légèrement progressé, passant de 1,3 % en 2005 à 1,4 % en 2010 (DAES, 2009 ; voir les figures 9 et 10).

Figure 9 : Population de migrants en Afrique du Nord par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

Figure 10 : Proportion de migrants dans la population totale en Afrique du Nord par destination, 2000, 2005 et 2010

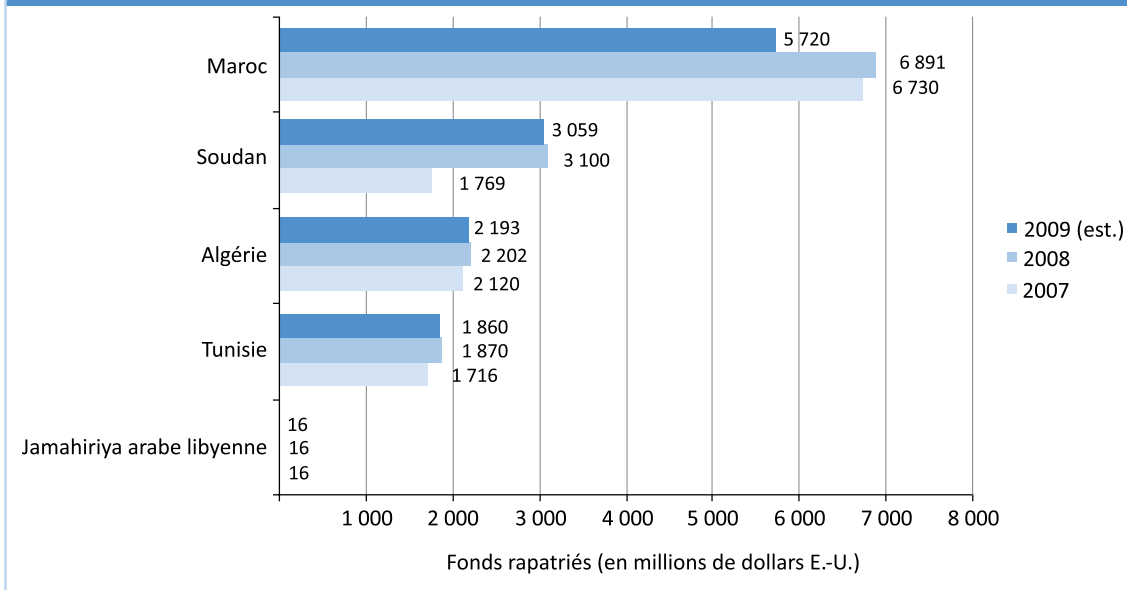


Source : DAES, 2009.

- On estime que les rapatriements de fonds vers l'Afrique du Nord ont chuté de près de 9 % entre 2008 et 2009, en raison essentiellement de la baisse survenue au Maroc (voir la figure 11). Selon Ratha *et al.* (2009), l'Algérie, le Maroc, le Soudan et la Tunisie sont parmi les cinq principaux bénéficiaires en Afrique ; ensemble, ils ont reçu 14 milliards de dollars E.-U. en 2008 (12,8 milliards estimés en 2009), ce qui

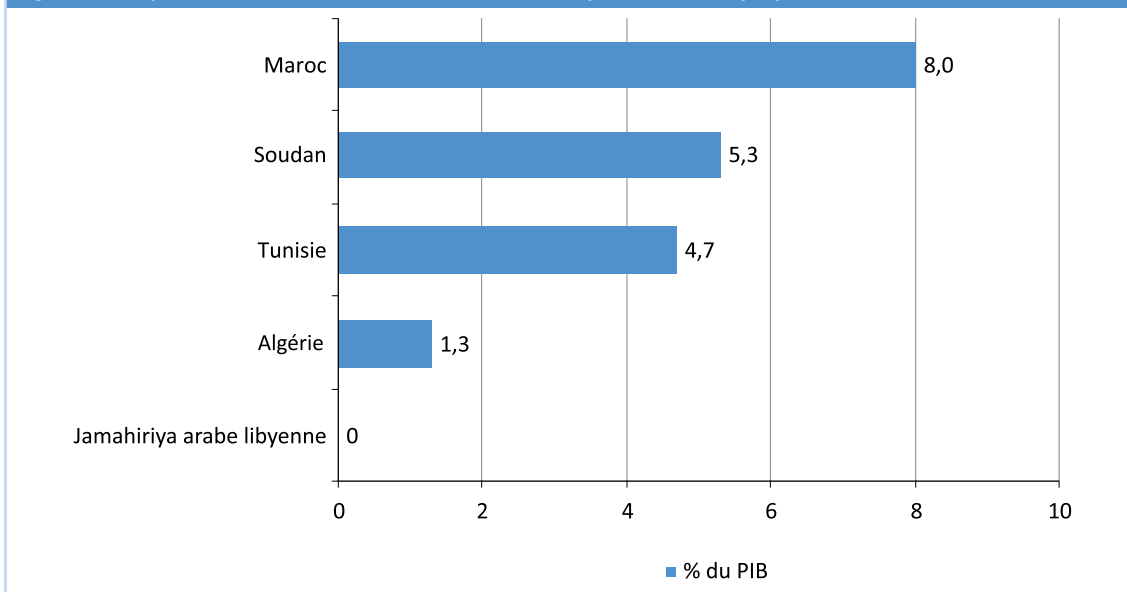
correspond à plus de 40 % des flux totaux à destination du continent (voir les figures 12 et 13). En 2007, les rapatriements de fonds représentaient 9 % du PIB au Maroc, 4,9 % en Tunisie, 3,8 % au Soudan et 1,6 % en Algérie. La Jamahiriya arabe libyenne est le principal pays source ; près de 1 milliard de dollars E.-U. ont été envoyés par les migrants présents dans ce pays en 2008 (Ratha *et al.*, 2009).

Figure 11 : Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique du Nord, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)



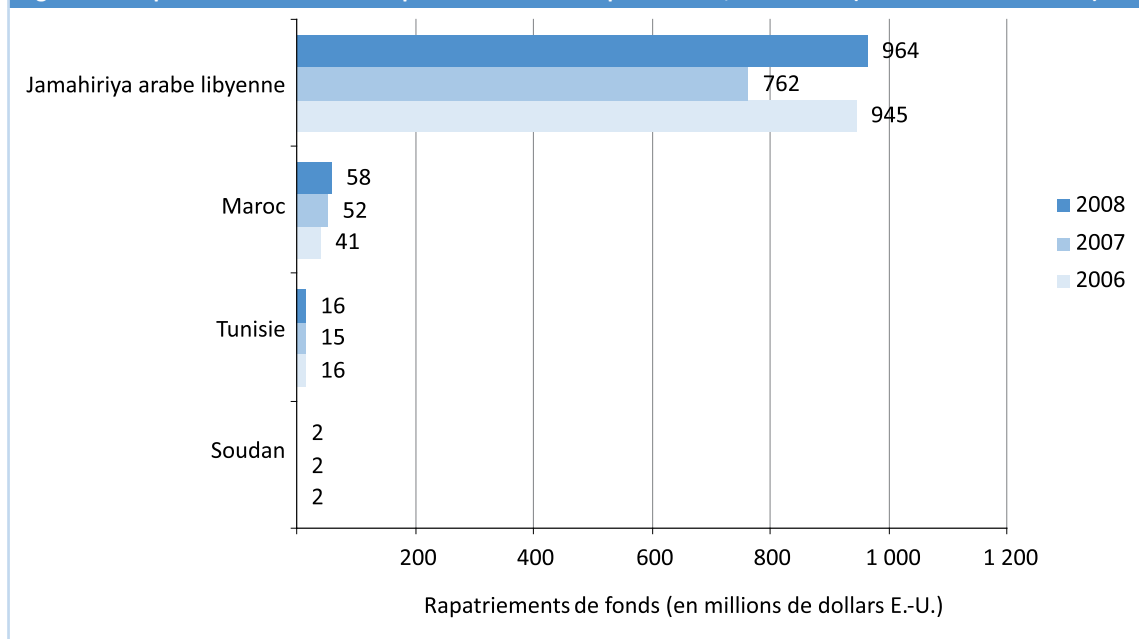
Source : Ratha *et al.* 2009.

Figure 12 : Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique du Nord en proportion du PIB, 2008



Source : Ratha *et al.*, 2009.

Figure 13 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Afrique du Nord, 2006–2008 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Vu l'évolution marquée de la pyramide des âges dans les pays du Maghreb, la pression démographique restera élevée et pourrait s'intensifier dans les décennies à venir. Le nombre de migrants potentiels devrait donc croître dans les vingt prochaines années, la migration internationale ayant toujours constitué un moyen de compenser les déséquilibres du marché du travail dans la région. Cette tendance devrait fléchir rapidement à compter de 2030, étant donné la répartition par âges de la population (OCDE, 2009b).
- Il est probable que l'élévation du niveau de la mer associée aux changements climatiques aura une forte incidence sur les mouvements de population. On a observé toutefois que, si les dangers naturels (périodes de sécheresse, tremblements de terre, crues) touchent un grand nombre d'habitants en Algérie, au Maroc et en Tunisie, une forte proportion des personnes déplacées rentrent ensuite chez elles, si elles le peuvent. L'impact de l'évolution du climat sur les régimes futurs de migration à partir de ces pays pourrait en être atténué (OCDE, 2009b).
- Les Etats nord-africains, qui ont toujours été des pays d'origine, sont en train de devenir des pays de transit et de destination pour les Africains et d'autres migrants qui, pour la plupart, se dirigent vers l'Europe. De

plus en plus de migrants originaires du continent restent dans la sous-région, une minorité seulement poursuivant sa route vers l'Europe (OIM, 2008).

- Soucieux de gérer les flux migratoires qui traversent la région ou en sortent, les pays d'Afrique du Nord ont signé des accords bilatéraux avec les pays de destination et ont recouru à diverses méthodes de coopération (échanges de lettres, protocoles d'accord, ententes administratives et accords de coopération policière comportant des clauses visant la réadmission) (OCDE, 2009a). Selon la base de données MIREM¹⁰, dix-huit accords liés à la réadmission avaient été signés par les pays du Maghreb et dix autres étaient en cours de négociation au mois d'août 2009 (MIREM, 2010).

AFRIQUE AUSTRALE

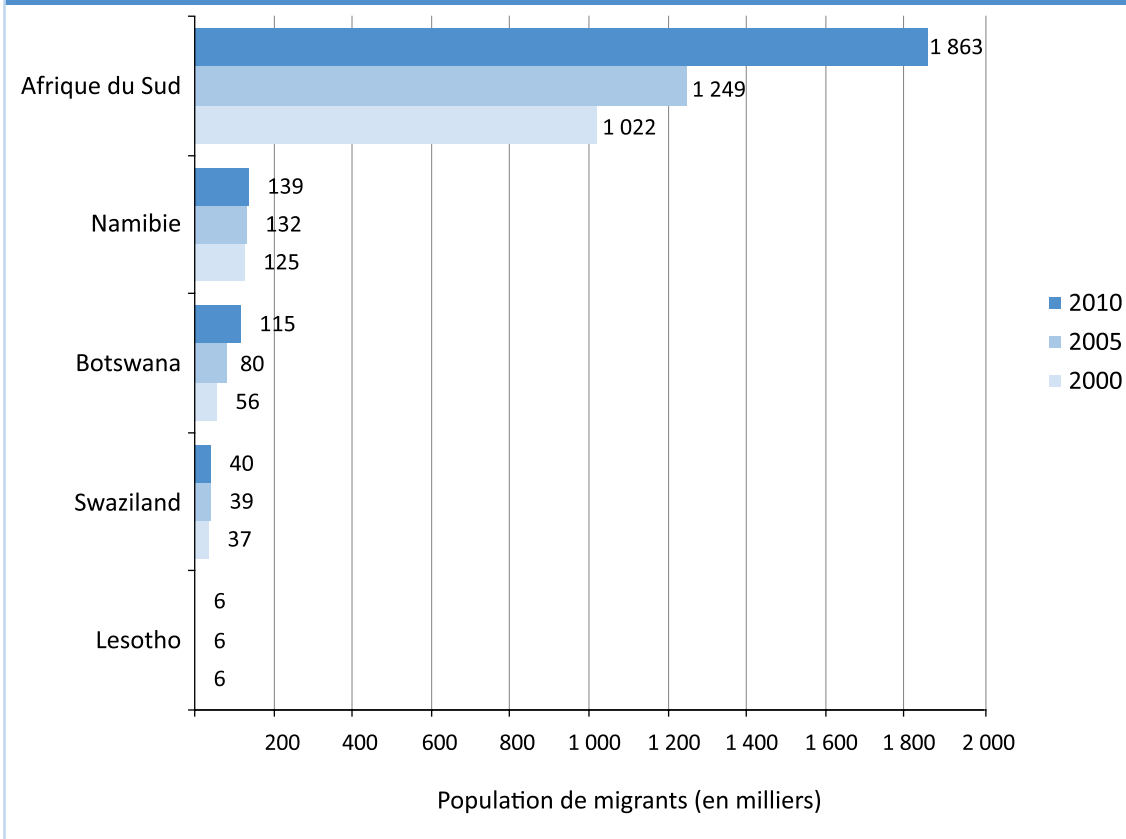
- La population de migrants en Afrique australe progresse en moyenne de 7,3 % par an depuis 2005 ; elle atteignait 2,2 millions en 2010. L'Afrique du Sud abrite la très grande majorité de ces personnes (1,9 million) (voir la figure 14). La proportion de

¹⁰ Le projet MIREM vise à soutenir la réintégration des migrants qui rentrent dans leur pays d'origine et à mesurer l'impact de la migration de retour sur les pays du Maghreb. Voir le site <http://www.mirem.eu/>

non-nationaux dans la population totale est passée de 2,7 % en 2005 à 3,7 % en 2010. C'est la Namibie qui compte le plus de migrants relativement à sa population (6,3 %), mais c'est au Botswana et en Afrique du Sud que la population migrante a le plus

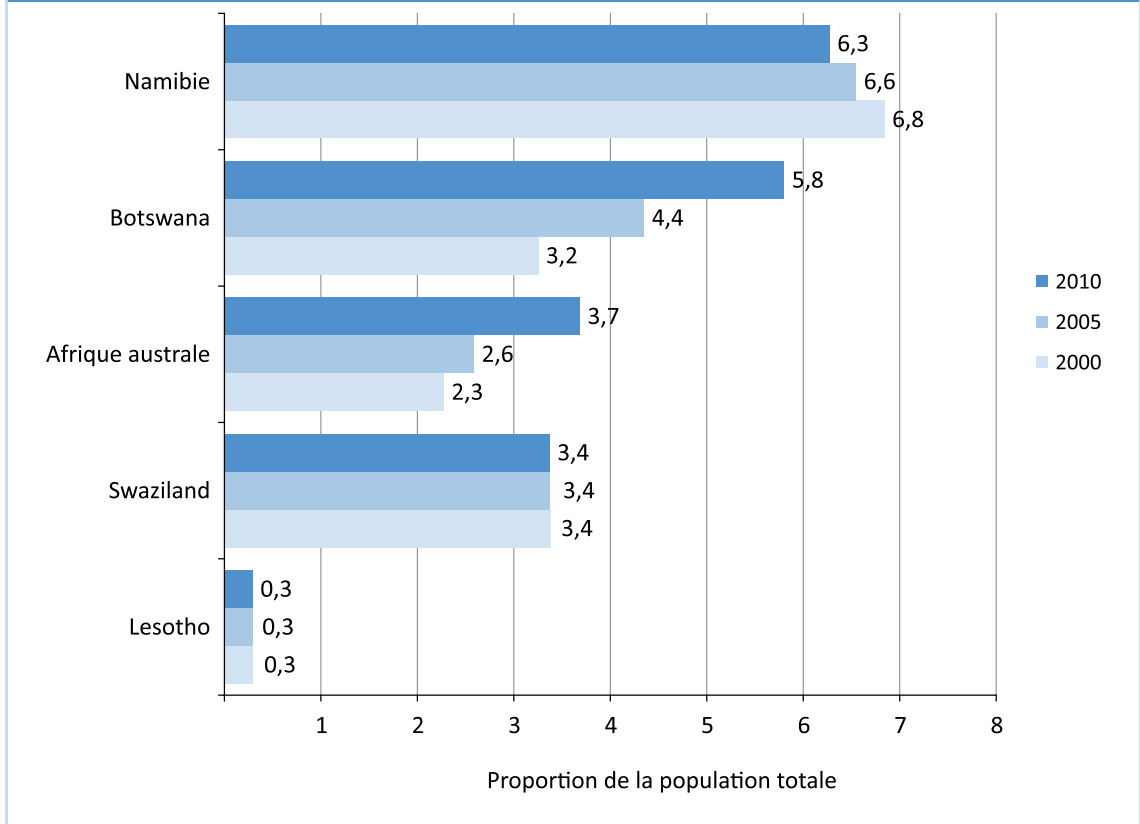
augmenté, en raison des taux de croissance économique dont jouissent ces deux pays et des crises politiques et économiques qui sévissent dans les pays voisins, notamment au Zimbabwe (DAES, 2009 ; voir la figure 15).

Figure 14 : Population de migrants en Afrique australe par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

Figure 15 : Proportion de migrants dans la population totale en Afrique australe, 2000, 2005 et 2010

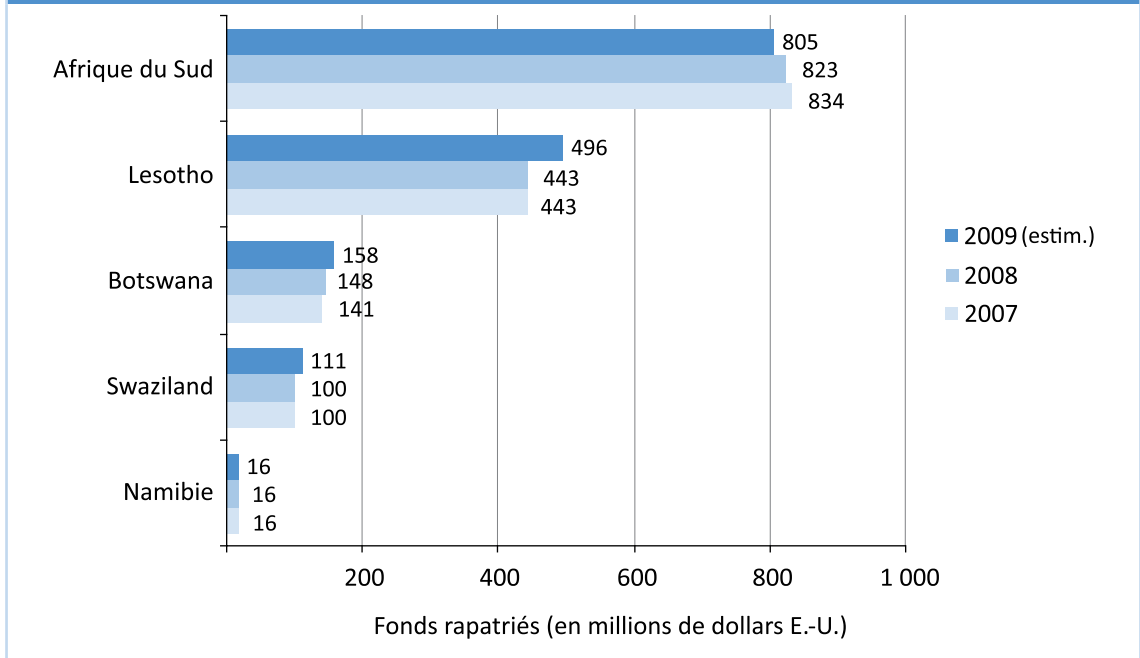


Source : DAES, 2009.

- Les rapatriements de fonds vers la sous-région se sont élevés à près de 1,6 milliard de dollars E.-U., dont la moitié à destination de l’Afrique du Sud (voir les figures 16 et

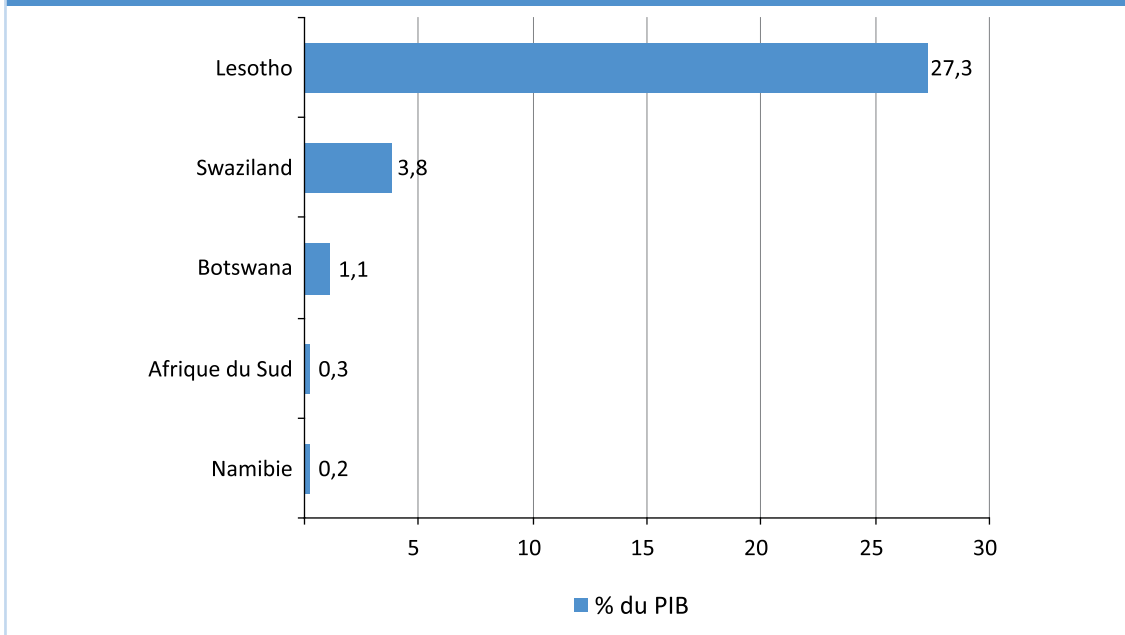
17). C’est également de ce pays que les migrants ont envoyé le plus de fonds, qui ont excédé 1,1 milliard de dollars E.-U. (Ratha *et al.*, 2009).

Figure 16 : Rapatriements de fonds à destination de l’Afrique australe, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

Figure 17 : Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique australe en proportion du PIB, 2008



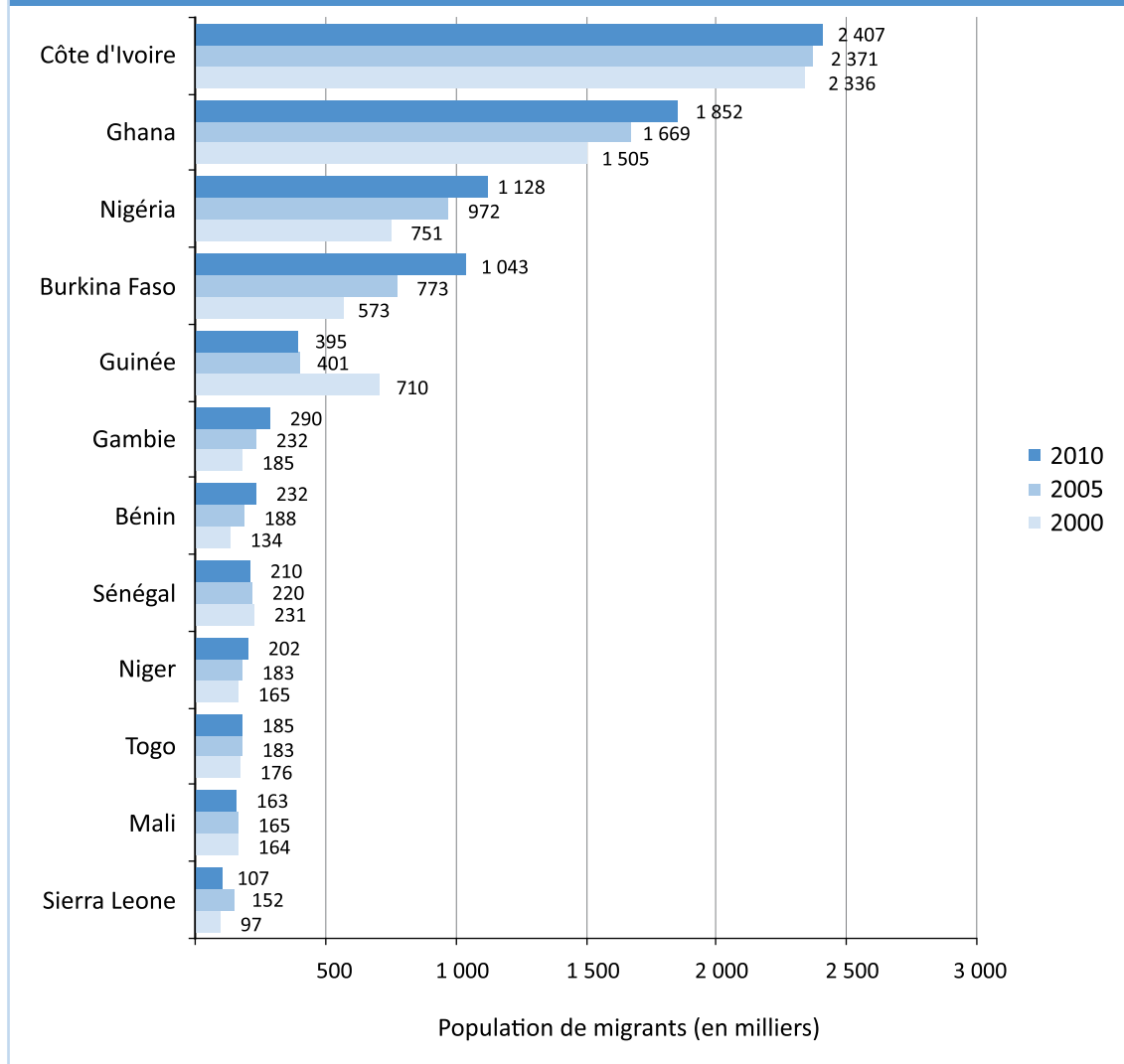
Source : Ratha *et al.*, 2009.

- En 2005, dans le cadre des efforts déployés en faveur de l'intégration régionale, la Communauté de développement de l'Afrique australe a établi un projet de Protocole destiné à faciliter le mouvement des personnes, afin que les citoyens « jouissent de la liberté de circulation, c'est-à-dire qu'ils puissent pénétrer, séjourner et s'établir sur le territoire des Etats Membres sans détenir de visa ». Neuf pays avaient ratifié le Protocole en 2008, et l'Afrique du Sud devait achever le processus de ratification en 2009. La signature par neuf Etats Membres aurait dû accélérer la définition des modalités de mise en œuvre, mais cela n'a pas été le cas. De manière générale, le respect des protocoles sur le mouvement des personnes est faible en Afrique australe, seuls Maurice et le Zimbabwe présentant un taux de conformité de 75 %, les autres pays se situant entre 30 et 45 % (CEA, 2008).

AFRIQUE DE L'OUEST

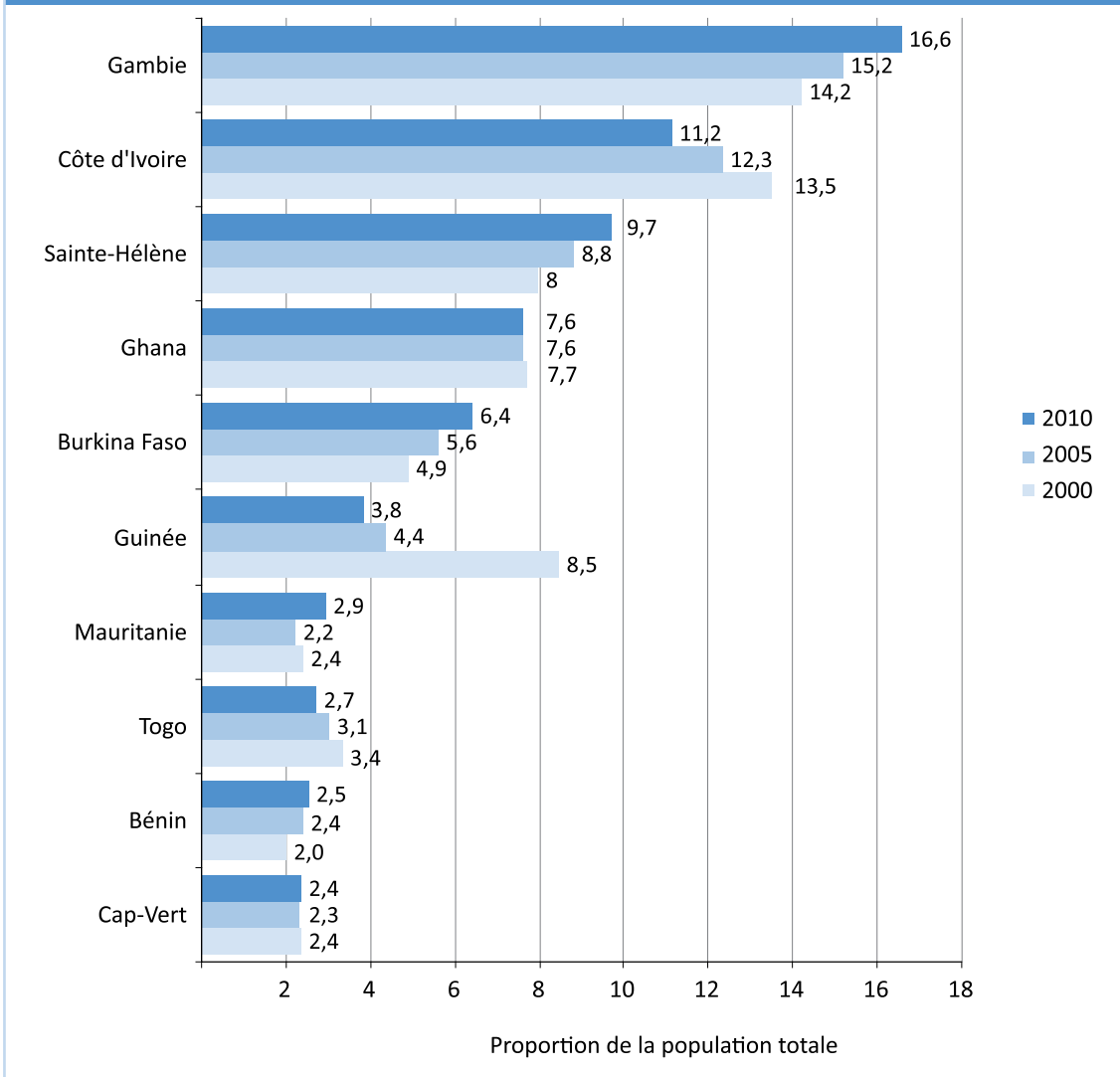
- En 2010, le nombre de migrants en Afrique de l'Ouest avait augmenté de 700 000 par rapport à 2005, soit une croissance de 1,8 % par an en moyenne ; la population migrante s'établissait à 8,4 millions de personnes et représentait 2,8 % de la population totale (DAES, 2009). Les deux tiers des non-nationaux séjournent en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria. Si 89 % des migrants présents en Côte d'Ivoire travaillent dans l'agriculture et le secteur informel, la majorité de ceux qui résident au Ghana et au Nigéria sont employés dans l'industrie et les services. Selon le Conseil nigérian de la main-d'œuvre, le Nigéria attire également des cadres étrangers. La plupart des migrants qui occupent des postes techniques ou exercent des fonctions d'encadrement (47,4 %) sont originaires d'Europe (OIM, 2009a, b, c).

Figure 18 : Population de migrants en Afrique de l'Ouest - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

Figure 19 : Proportion de migrants dans la population totale en Afrique de l'Ouest - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010



Source : DAES, 2009.

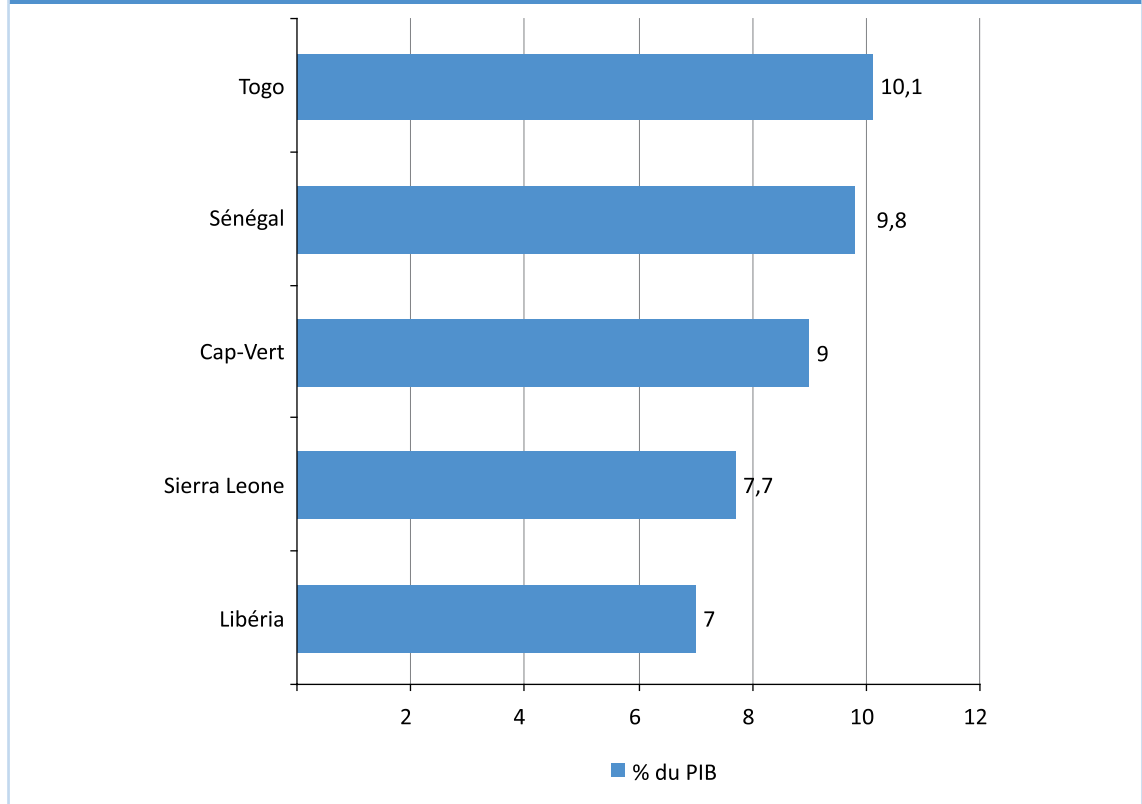
- Le creusement des disparités économiques entre et dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹¹, où la croissance se concentre dans les villes et sur les côtes, allié à une plus large application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO, conduit la plupart des habitants de la sous-région à migrer vers d'autres pays de la Communauté (OCDE, 2009a).
- On s'attend à une hausse du nombre de personnes venant s'établir dans les zones

urbaines et côtières à partir des campagnes et des pays voisins. En 2006, 39 % des habitants des pays de la CEDEAO vivaient en ville, chiffre qui devrait atteindre 75 % en 2050 (OCDE, 2009a).

- Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont reçu en 2009 des rapatriements de fonds s'élevant à 12,7 milliards de dollars E.-U.. Le Nigéria est le principal pays bénéficiaire sur le continent. Les trois quarts environ des fonds rapatriés vers la sous-région sont allés à ce pays, soit plus de 9,5 milliards de dollars E.-U. en 2009 (Ratha *et al.*, 2009).

¹¹ La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est un regroupement régional de quinze pays qui a été créé en 1975 en vue de promouvoir l'intégration dans tous les domaines de l'activité économique. <http://www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=member&lang=fr>

Figure 20 : Rapatriements de fonds à destination de l'Afrique de l'Ouest en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008



Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes est la pièce maîtresse de la gestion des migrations en Afrique de l'Ouest. Le but premier de cet instrument est de former une région au sein de laquelle les ressortissants des 15 Etats Membres pourront se déplacer, résider et s'établir librement. La mise en œuvre n'est pas uniforme, mais tous les Etats Membres ont aboli l'exigence de visa et de permis d'entrée pour les ressortissants de la CEDEAO qui désirent séjourner sur leur territoire pendant une période de 90 jours. Sept pays délivrent des certificats de voyage qui simplifient les déplacements dans la région et coûtent beaucoup moins cher à produire et à obtenir que les passeports nationaux. Outre ces documents, le Bénin, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal remettent un passeport CEDEAO à leurs ressortissants ; le Ghana devrait les imiter à compter d'avril 2010. Les citoyens de la Communauté qui

sont titulaires de l'un ou l'autre de ces documents sont exemptés des formalités d'immigration et d'émigration aux frontières des Etats Membres. Le passeport devrait remplacer progressivement le certificat de voyage (OCDE, 2009a).

Les pays ouest-africains ont commencé à signer des accords bilatéraux de réadmission, comme l'avaient fait avant eux les Etats d'Afrique du Nord. Quinze accords de ce type sont en vigueur et onze autres font l'objet de négociations avec des Etats membres de l'UE. Certains pays pourraient toutefois se retrouver dans une position délicate, relativement aux différents protocoles sur la libre circulation de la CEDEAO, si les accords de réadmission imposent de restreindre les déplacements au sein de la Communauté. Du fait de ces obligations éventuellement contradictoires, de plus en plus de migrants restent bloqués dans les pays de la CEDEAO et de l'Afrique du Nord qu'ils traversent pour se rendre en Europe (OCDE, 2009a).

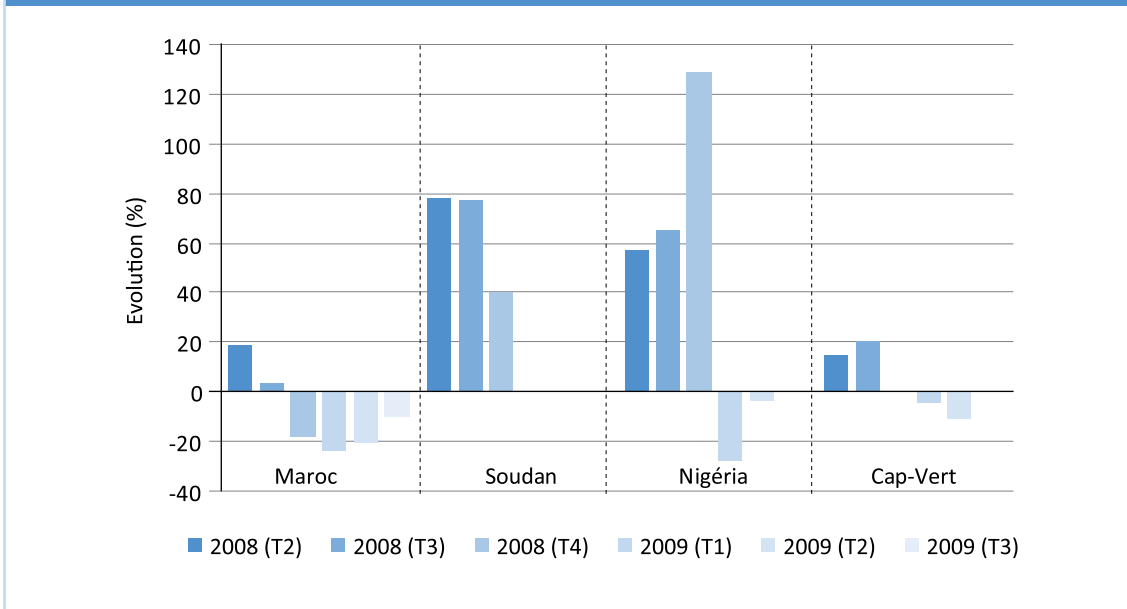
Effets de la crise économique

- Les rapatriements de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne auraient peu diminué en 2009 (20,7 milliards de dollars E.-U., contre 21,3 milliards en 2008), et seraient restés supérieurs au niveau de 2007 (18,7 milliards) (Banque mondiale, 2010a). Il est probable, cependant, qu'une réaction décalée à la faiblesse de l'économie mondiale se traduise par un lent redressement en Afrique.
- Les pays les plus fortement intégrés dans le marché financier mondial, comme l'Afrique du Sud, ont été les premiers ébranlés par la crise. Les économies moins mondialisées ont subi les contrecoups de la situation : baisse de la demande des principaux produits exportés (pétrole pour l'Angola, le Gabon et le Nigéria, produits de base pour le Botswana et la Zambie, entre autres), fléchissement du tourisme et diminution de l'aide publique au développement. On estime globalement que la progression du PIB en Afrique subsaharienne s'est ralentie de 4 points de pourcentage entre 2008 et 2009. Dans les pays à revenu intermédiaire, tels l'Afrique du Sud, le Botswana et les Seychelles, la croissance devrait passer de 0,3 % en 2009 à 3,5 % en 2010 et 4 % en 2011. La reprise sera favorisée par la hausse de la demande extérieure et par le regain du tourisme, ainsi que par l'augmentation des fonds rapatriés. Les pays exportateurs de pétrole, comme l'Angola et le Gabon, devraient être les premiers à renouer avec la croissance, qui pourrait atteindre 4,9 % en 2010 et 5,3 % en 2011. Le relèvement sera moins rapide dans les pays à faible revenu car les principaux secteurs de l'économie auront du mal à se rétablir. Les Etats fragiles, moins exposés aux forces économiques mondiales, jouiront d'une croissance légèrement plus ferme ; certains bénéficieront aussi des dividendes de la paix (Banque mondiale, 2010b).
- On s'attend à une reprise assez faible dans l'ensemble, le PIB progressant de 3,8 % en 2010 et 4,6 % en 2011. Ces estimations ne se réaliseront que si la situation s'améliore à l'échelle internationale. Une solide croissance au sein des principaux partenaires économiques augmentera la demande extérieure et les investissements

étrangers directs. Les revenus risquent de baisser dans les pays tributaires des fonds rapatriés par les migrants, en raison essentiellement des taux élevés de chômage qui perdurent dans les grands pays de destination du continent et de l'OCDE (Banque mondiale, 2010b).

- En Espagne, l'entrée de migrants marocains a moins diminué que les flux, plus récents et davantage régis par les perspectives d'emploi, en provenance d'autres pays. Alors que, d'après l'Institut national des statistiques espagnol, le nombre de migrants qui ont quitté le territoire a doublé entre 2006 et 2008, passant de 120 000 à 232 000, certains éléments donnent à penser que le gros des migrants originaires d'Afrique subsaharienne en situation irrégulière est resté en Espagne, en raison surtout des piètres conditions économiques dans leur pays (Fix *et al.*, 2009).
- La fermeture de mines et de fonderies, qui ont toujours employé beaucoup de migrants des pays voisins, a entraîné des licenciements massifs dans la République démocratique du Congo (100 000), en Afrique du Sud (40 000) et en Zambie (3 000) (Fix *et al.*, 2009).
- Les données de la Banque mondiale (2009) sur les principaux pays d'origine de l'Afrique du Nord et de l'Ouest révèlent que les rapatriements de fonds vers ces pays ont commencé à diminuer au quatrième trimestre de 2008 et que le recul s'est accentué pendant le premier semestre de 2009, pour atteindre près de 20 % au Maroc et au Nigéria. La croissance interannuelle négative a faibli au cours du deuxième semestre de 2009 ; en conséquence, même si les montants rapatriés continuent de décroître, on peut penser qu'ils seront en légère hausse pendant la première moitié de 2010 par rapport à la même période de l'année précédente. Soulignons par ailleurs que les rapatriements de fonds avaient fortement augmenté avant le début de la crise et que le déclin survient dans un contexte de fluctuation monétaire imputable à l'instabilité généralisée des marchés financiers.

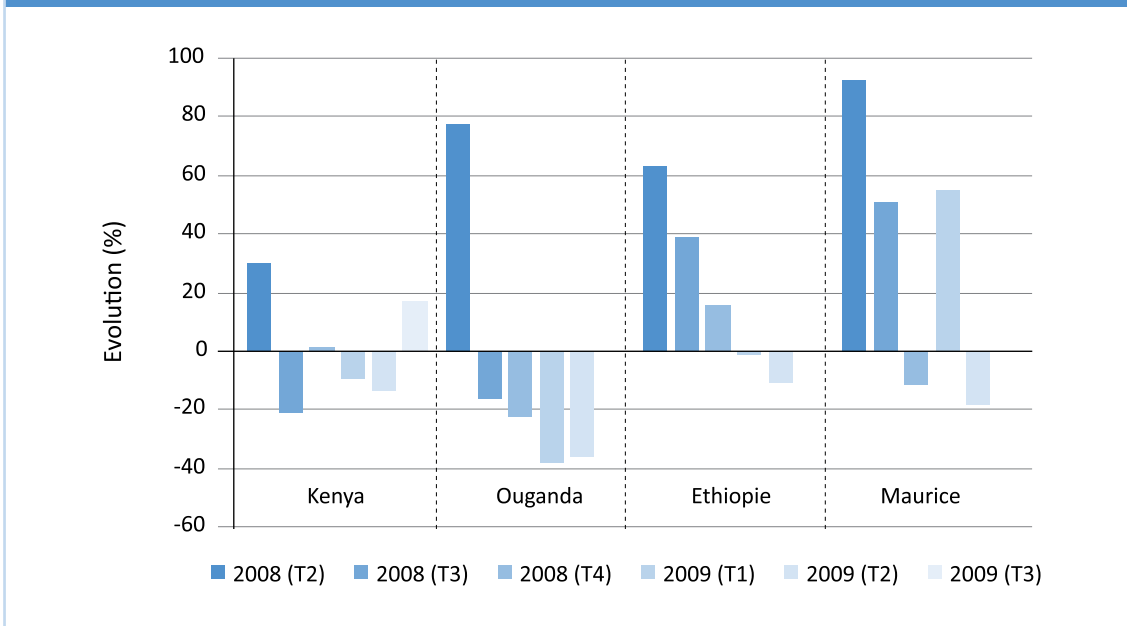
Figure 21 : Evolution interannuelle des rapatriements de fonds à destination de certains pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, trimestres 2008–2009 (%)



Note : Données les plus récentes en novembre 2009.
Source : Données de la Banque mondiale, 2009.

- Les rapatriements de fonds vers les grands pays d'origine de l'Afrique de l'Est présentent un fléchissement encore plus marqué d'une année à l'autre. Les premiers signes de repli sont apparus au troisième trimestre de 2008. La croissance négative atteignait 40 % en Ouganda au cours du premier trimestre de 2009 (Banque mondiale, 2009).
- A l'inverse, la Banque centrale du Cap-Vert a relevé une hausse annuelle des rapatriements de fonds entre 2008 et juin 2009, tendance qui s'explique essentiellement par la fluctuation des taux de change (Fix *et al.*, 2009).

Figure 22: Evolution interannuelle des rapatriements de fonds à destination de certains pays d'Afrique de l'Est, trimestres 2008–2009 (%)



Note : Données les plus récentes en novembre 2009.
Source : Données de la Banque mondiale, 2009.

- La Jamahiriya arabe libyenne et le Maroc ont noté une augmentation de la migration irrégulière dans les mois qui ont suivi le début de la crise économique (OIM, 2009d). Au Maroc, le nombre de migrants marocains qui ont quitté leur pays de destination en bénéficiant d'un programme de retour volontaire assisté de l'OIM a diminué entre

2007 et 2008 mais augmenté au début de l'année 2009. Dans la Jamahiriya arabe libyenne, le nombre de migrants qui ont quitté leur pays de destination par le biais de tels programmes a également baissé entre 2007 et 2008, mais le nombre de personnes qui sont rentrées dans leur pays d'origine est resté stable.

Bibliographie

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

- 2008a *Strengthening Cooperation on Migration Management among IGAD Countries*, <http://igad.int/index.php>
- 2008b *Report on Inter-State and Intra-Regional Cooperation on Migration Management in the IGAD Region*, IGAD, Addis-Abeba.

Banque mondiale

- 2009 *Monthly remittance data*, données établies par l'équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C., http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/Monthly_Remittances_Public.xls
- 2010a *Migrant remittance inflows*, données les plus récentes, avril 2010, Banque mondiale, Washington, D.C., [http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Inflows_Apr10\(Public\).xls](http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Inflows_Apr10(Public).xls)
- 2010b *Global Economic Prospects 2010: Crisis, Finance and Growth*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies/Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Monitoring disaster displacement in the context of climate change*, IDMC, Genève.

Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Global Statistics: IDP Country Figures*, [http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/\(httpPages\)/22FB1D4E2B196DAA802570BB005E787C?OpenDocument&count=1000](http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/(httpPages)/22FB1D4E2B196DAA802570BB005E787C?OpenDocument&count=1000)

Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies

- 2008 *Progress and Prospects in the Implementation of Protocols in Southern Africa*, CEA, Addis-Abeba, http://www.uneca.org/srdc/sa/documents/SRO-SA_Progress_and_Prospect.pdf

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, DAES, Division de la population, New York, http://www.un.org/esa/population/publications/migration/UN_MigStock_2008.pdf

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 *Global Migrant Origin Database*, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Financial Times

- 2009 *East Africa hit by hunger crisis*, 29 septembre 2009, <http://www.ft.com/cms/s/0/23fa8fb2-8d69-11de-93df-0144feabdc0.html>

Fix et al.

- 2009 *Migration and the Global Recession*, rapport commandé par le Service Mondial de la BBC, MPI, Washington, D.C., <http://www.migrationpolicy.org/pubs/MPI-BBReport-Sept09.pdf>

Fonds international de développement agricole (FIDA)

- 2009 *Sending Money Home to Africa. Remittance markets, enabling environment and prospects*, FIDA, Rome.

International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)

- 2007 *The East African Migration Route Report*, ICMPD, Vienne, http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/Irregular_Migration/East_Africa_Migration_Routes_Report.pdf

Migration de retour au Maghreb (MIREM)

- 2010 *Inventaire des accords liés à la réadmission*, MIREM, Florence.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2009a *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines – Perspectives africaines et européennes*, OCDE, Paris.
- 2009b *The Future of International Migration to OECD Countries, Regional Note, North Africa*, OCDE, Paris.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2008 *Migration irrégulière d'Afrique occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : Une vue d'ensemble des tendances générales*, OIM, Genève.
- 2009a *Migration en Côte d'Ivoire : Profil national 2009*, OIM, Genève, http://publications.iom.int/bookstore/free/Cote_Profile_2009.pdf
- 2009b *Migration in Ghana: A Country Profile 2009*, OIM, Genève, http://publications.iom.int/bookstore/free/Ghana_Profile_2009.pdf
- 2009c *Migration in Nigeria: A Country Profile 2009*, OIM, Genève.
- 2009d *IOM Survey on Migration and the Economic Crisis Summary of Findings* (non publié).

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, PNUD, New York.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

- 2008 <http://www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=2562>

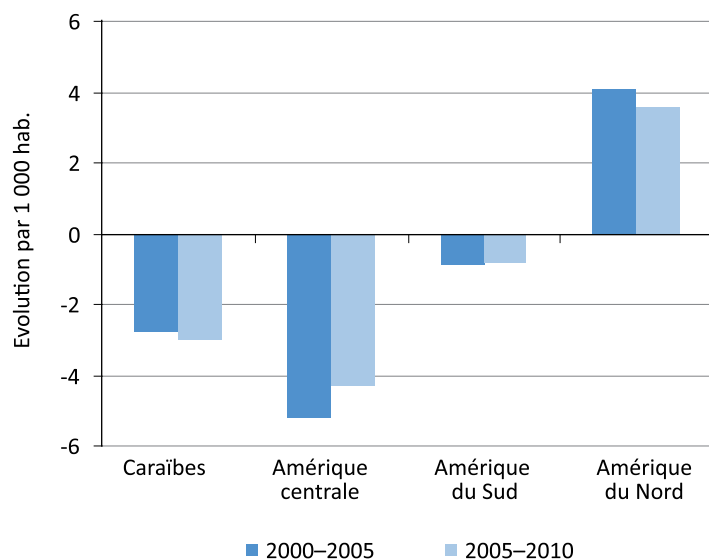
Ratha, D. et al.

- 2009 *Migration and Development Brief 11*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief11.pdf>
- 2010 *Migration and Development Brief 12: Outlook for Remittance Flows 2010–2011: Remittance flows to developing countries remained resilient in 2009, expected to recover during 2010–2011*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief12.pdf>

APERÇU REGIONAL AMERIQUES

- Le nombre de migrants internationaux dans les Amériques a augmenté au cours des deux dernières décennies ; il est passé d'un peu moins de 47 millions en 2000 à plus de 57,5 millions en 2010. Le continent abrite maintenant un peu plus du quart (27 %) de la population migrante globale (DAES, 2009).
- La très grande majorité des mouvements se font au sein de la région. Selon les données censitaires de 2000, les Etats-Unis d'Amérique sont le principal pays de destination sur le continent ; plus des deux tiers des migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes et plus de 70 % des Canadiens expatriés y résident (DRC, 2007).
- Les taux de migration nette varient d'une sous-région à l'autre. Ils sont en général positifs en Amérique du Nord et négatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir la figure 1).

Figure 1 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants, 2000–2005 et 2005–2010

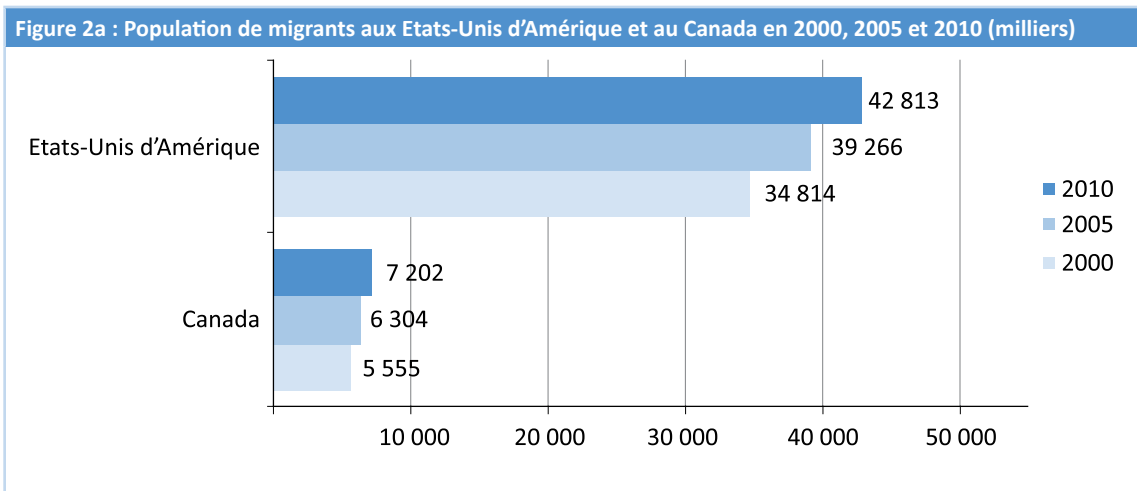


Note : *Par souci de simplicité, les sous-régions étudiées ici sont celles définies par le DAES.
Source : DAES, 2008.

- Le nombre d'hommes est pratiquement équivalent au nombre de femmes parmi les migrants internationaux établis dans la région (DAES, 2009).
- On s'attendait, du fait de la crise économique mondiale, à ce que les rapatriements de fonds vers l'Amérique latine et les Caraïbes chutent de 9,6 % en 2009, pour se chiffrer à près de 58,5 millions de dollars E.-U. (Banque mondiale, 2010). Selon les dernières estimations, la baisse aurait atteint 12 % en 2009 (Ratha *et al.*, 2010). Bien que l'émigration se soit ralentie dans la région, elle reste positive et on n'observe aucun signe de retour massif vers les pays d'origine.

AMERIQUE DU NORD¹²

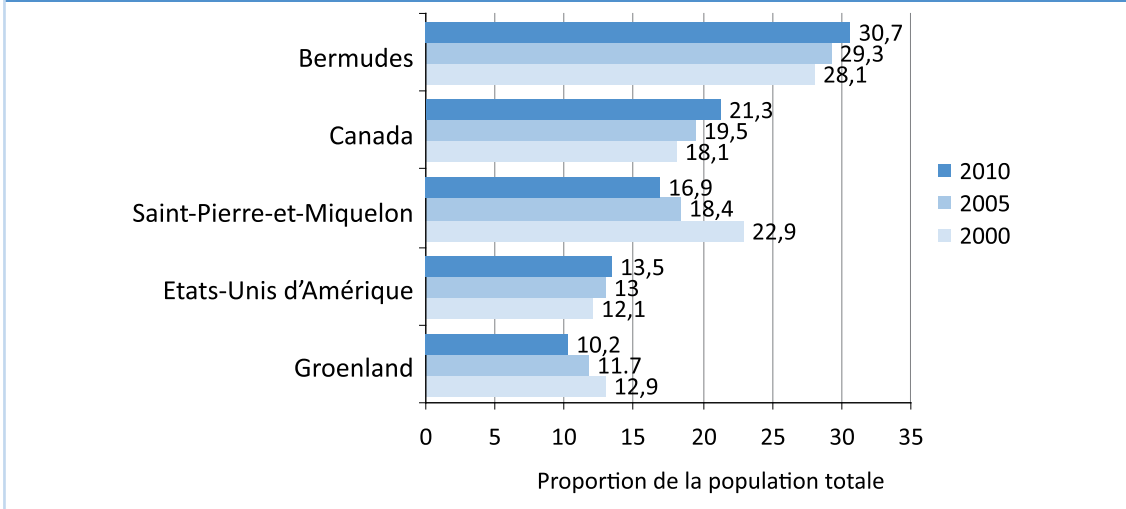
- Les migrants composent 14,2 % de la population totale en Amérique du Nord. Le nombre de non-nationaux dans la région est passé de 40,4 millions en 2000 à 50 millions en 2010 (DAES, 2009).
- Les Etats-Unis d'Amérique demeurent le principal pays de destination dans le monde ; on y dénombrait 42,8 millions de migrants en 2010, soit environ 23 % de plus qu'en 2000 (voir la figure 2a). Ce sont toutefois les Bermudes qui présentent la plus forte proportion de non-nationaux dans la population, suivies par le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon. Par rapport à 2000, la population d'immigrants a augmenté aux Bermudes, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. (DAES, 2009).



Source : DAES, 2009.

¹² Cette partie traite du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de trois territoires dépendants et départements d'outre-mer (Bermudes, Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Figure 2b : Proportion de migrants dans la population totale en Amérique du Nord, 2000, 2005 et 2010 (%)

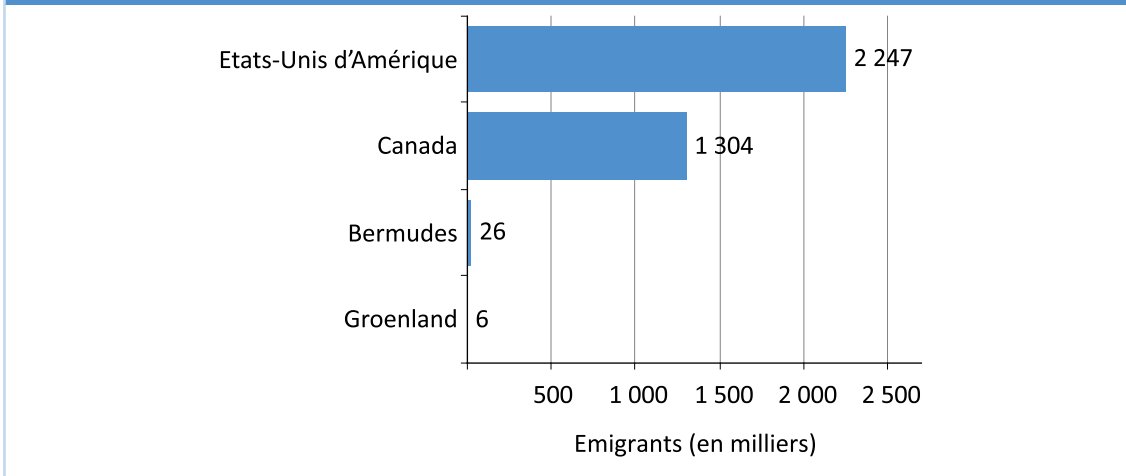


Source : DAES, 2009.

- L'Amérique du Nord est avant tout une région d'accueil ; le nombre d'émigrants y est donc nettement moindre que le nombre d'immigrants. Quelque 3,6 millions de Nord-Américains résidaient à l'étranger de

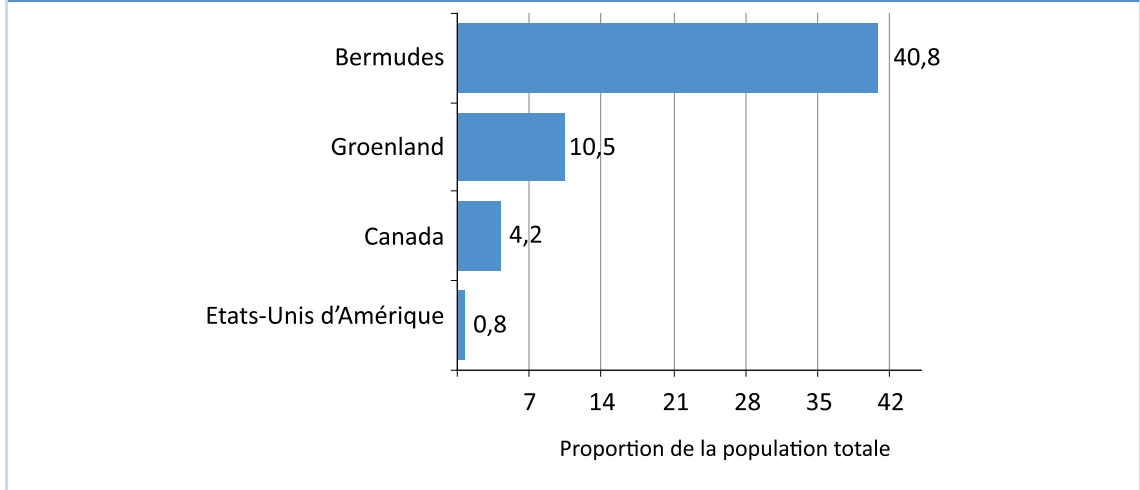
leur pays en 2000 (voir les figures 3a et 3b), dont plus de 60 % étaient originaires des Etats-Unis d'Amérique. En valeur relative, cependant, moins de 1 % des citoyens de la sous-région vivent à l'étranger.

Figure 3a : Migrants originaires d'Amérique du Nord, 2000 (milliers)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000. Les données pour Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas disponibles.
Source : DRC, 2007.

Figure 3b : Migrants originaires d'Amérique du Nord en proportion de la population totale, 2000 (%)

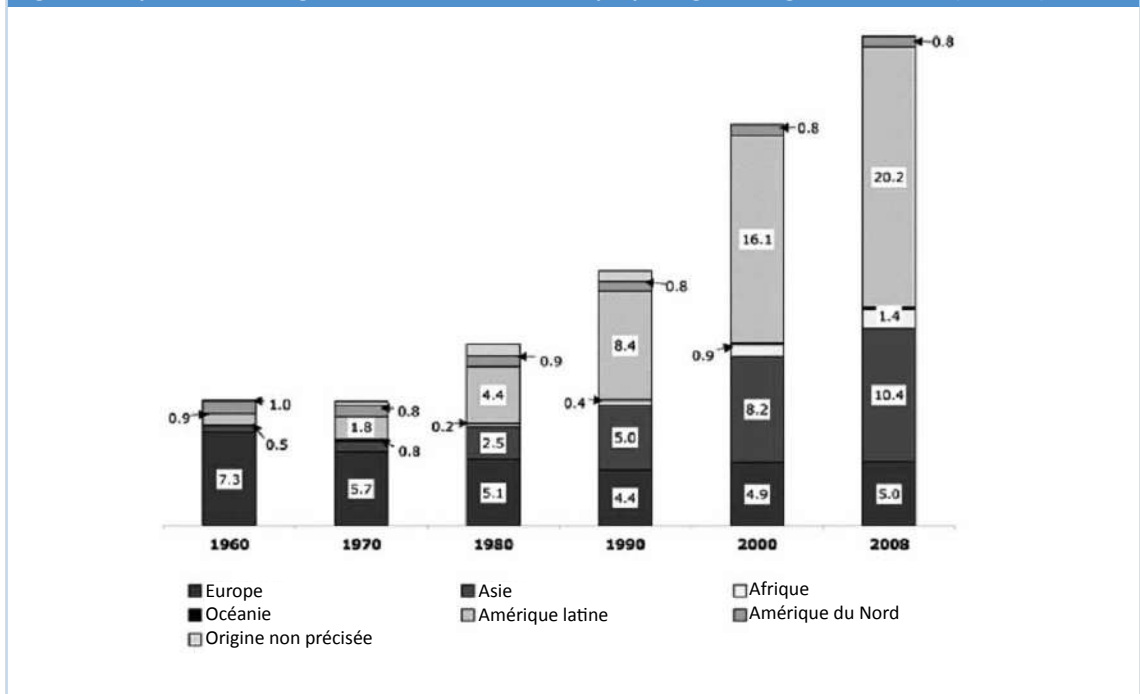


Note : Les données pour Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas disponibles.
Source : Données du DRC, 2007 et DAES, 2008.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- Les Etats-Unis d'Amérique restent le principal pays de destination au monde, abritant un cinquième environ de tous les migrants. Ces derniers composent 13,5 % de la population nationale (DAES, 2009) ; ils proviennent avant tout du Mexique, suivi par les Philippines, l'Allemagne, l'Inde, la Chine, le Viet Nam, le Canada, Cuba, El Salvador et le Royaume-Uni (Banque mondiale, 2008).
- Les migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes représentent aujourd'hui 53 % de l'ensemble de la population née à l'étranger aux Etats-Unis d'Amérique. Les Mexicains composent à eux seuls 30 % de la population migrante établie en Amérique du Nord. Les Asiatiques arrivent en deuxième place, avec plus de 10 millions de personnes (27 % de la population migrante totale) ; ce groupe comprend près de 2 millions de Chinois, 1,7 million de Philippins et 1,6 million d'Indiens (MPI, 2008 ; voir la figure 4).

Figure 4 : Population d'immigrants aux Etats-Unis d'Amérique par région d'origine, 1960–2008 (millions)



Source : MPI, à partir des recensements décennaux de 1960 à 2000 et de l'Enquête de 2008 sur les communautés américaines.

- La migration vers les Etats-Unis d'Amérique ralentit de manière générale (Fix *et al.*, 2009), phénomène sans doute attribuable à la crise économique, mais aussi à un contrôle plus strict de l'immigration et des frontières, à une attitude moins ouverte à l'égard des immigrants et à des conditions plus favorables dans certains pays sources (Papademetriou et Terrazas, 2009).
- Les Etats-Unis d'Amérique sont, de loin, le pays dont provient le plus grand volume de fonds rapatriés, avec 47,2 milliards de dollars E.-U. en 2008, soit 17 % du total mondial. La part de ce pays a cependant accusé un net recul, puisqu'elle s'établissait à 28 % en 2000 (Banque mondiale, 2009). Le déclin observé pourrait être dû à la diversification des pays de destination à l'échelle de la planète.
- A la suite du séisme qui a frappé Port-au-Prince en janvier 2010, le Gouvernement américain a accordé le statut de protection provisoire aux Haïtiens présents sur le territoire, mesure qui les met à l'abri des mesures d'éloignement et les autorise à travailler. Les ressortissants du Honduras, du Nicaragua et d'El Salvador bénéficiaient déjà de ce statut (USCIS, 2010).
- On estime que 30 % des personnes nées à l'étranger et résidant aux Etats-Unis d'Amérique sont en situation irrégulière et que 40 % d'entre elles au moins sont des femmes (Latapi, A. *et al.*, 2010).

CANADA

- Le Canada comptait quelque 7,2 millions d'immigrants en 2010, qui représentaient 21 % de la population nationale (DAES, 2009). A la différence des autres pays des Amériques, cette population provenait essentiellement de l'extérieur de la région (Chine, Inde, Italie et Royaume-Uni) (Banque mondiale, 2008).
- Le Canada est également un pays d'émigration ; 1,3 million de ses citoyens vivaient à l'étranger en 2005, soit 4 % environ de la population totale. Les Etats-Unis d'Amérique restent la principale destination, suivis par le Royaume-Uni et l'Australie (Banque mondiale, 2008).
- Il est probable que le Canada soit une importante source de fonds rapatriés, mais on ne dispose pas de données sur les transferts à destination ou en provenance

de ce pays. Selon une étude réalisée par Statistique Canada, près de 30 % des immigrants récents envoyaient en moyenne 1 450 dollars canadiens (1 350 dollars E.-U. environ) par an à l'étranger (Houle, R. et G. Schellenberg, 2008).

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES^{13,14}

- Le nombre de migrants internationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes serait passé de 6,5 millions en 2000 à 7,5 millions en 2010 (DAES, 2009).
- L'Argentine et le Venezuela sont encore les deux premiers pays de destination dans la sous-région, avec respectivement 1,4 et 1 million d'immigrants en 2010, tandis que le Mexique a remplacé le Brésil à la troisième place. Depuis 2000, le nombre de migrants a diminué en Argentine, au Paraguay, à Porto Rico et au Venezuela, qui font partie des dix plus grands pays de destination en Amérique latine et aux Caraïbes (voir la figure 5a). Pour sa part, l'Equateur a bénéficié de la plus forte hausse, en valeur relative, par rapport à 2000 et il se classe maintenant septième dans la liste des principales destinations. (DAES, 2009).
- C'est dans les départements d'outre-mer et territoires dépendants de pays plus vastes que la proportion d'immigrants est la plus élevée par rapport à l'ensemble de la population. Les îles Caïmanes occupent la première place, suivies par les îles Vierges américaines et la Guyane française (DAES, 2009 ; voir la figure 5b).

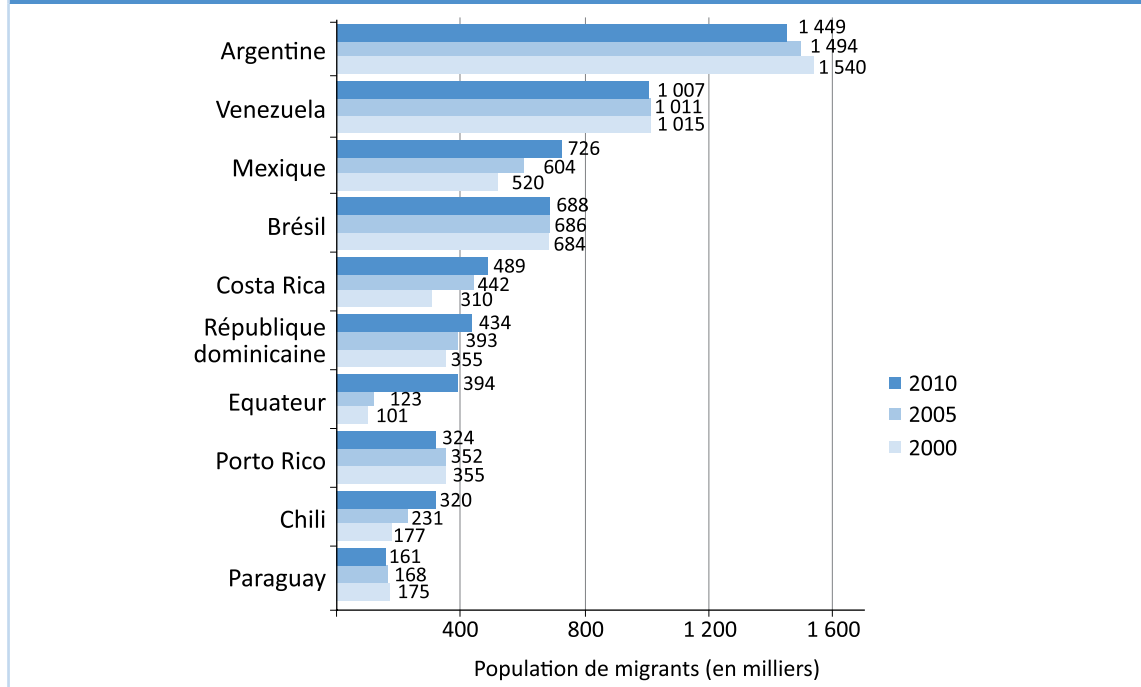
¹³ Cette partie traite de 14 pays des Caraïbes (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Grenadines, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Trinité-et-Tobago), de 8 pays d'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama), de 12 pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Bolivie, Colombie, Chili, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela) et de 10 territoires dépendants et départements d'outre-mer (Anguilla, Antilles néerlandaises, Guyane française, Guadeloupe, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Martinique et Porto Rico).

¹⁴ Le Mexique faisait partie de l'Amérique du Nord dans les éditions précédentes du rapport *Etat de la migration dans le monde*. Il a été décidé en 2010 de l'intégrer dans la sous-région Amérique latine et Caraïbes afin de se conformer aux pratiques des autres organismes.

- L'augmentation du nombre de femmes dans la population active survenue depuis plusieurs décennies s'est accompagnée d'une féminisation des migrations dans la

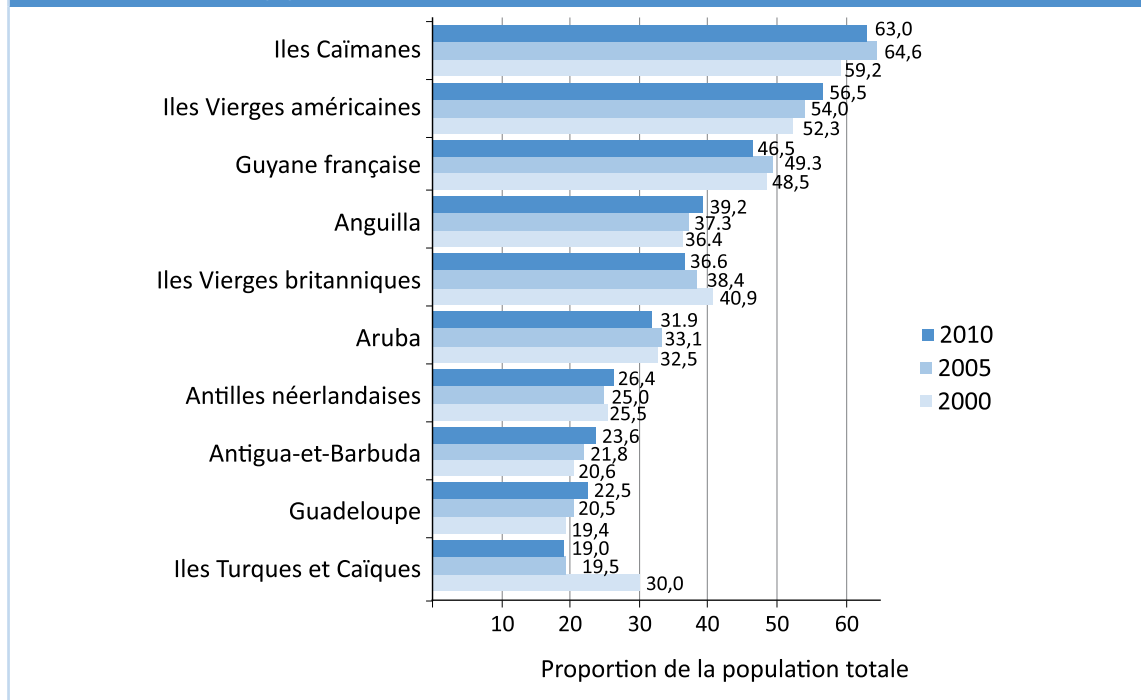
sous-région. La proportion de femmes dans la population de migrants internationaux a été portée de 44,2 % en 1960, à 48,1 % en 1980 et à 50,1 % en 2010 (DAES, 2009).

Figure 5a : Population de migrants en Amérique latine et dans les Caraïbes - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

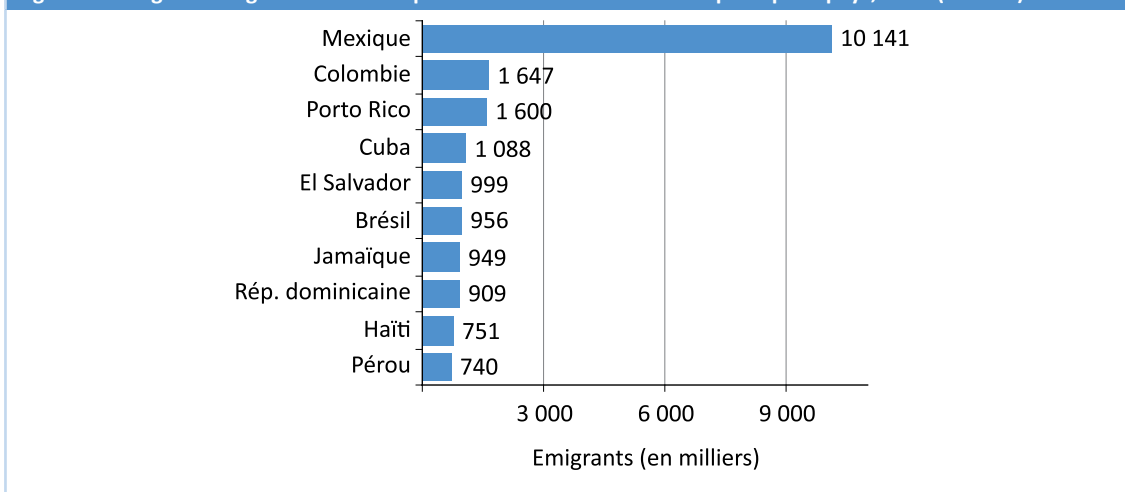
Figure 5b : Proportion de migrants dans la population totale en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2000, 2005 et 2010 (%)



Source : DAES, 2009.

- L'Amérique latine et les Caraïbes présentent une émigration nette depuis quelques décennies. Entre 2000 et 2010, le nombre d'émigrants a excédé de 11 millions le nombre d'immigrants dans la région. L'écart entre les flux migratoires entrants et sortants était de 6,8 millions en Amérique centrale, de 3 millions en Amérique du Sud et de 1,2 million dans les Caraïbes (DAES, 2009).
- Selon les données censitaires de 2000, quelque 26,6 millions de personnes nées en Amérique latine et aux Caraïbes résidaient à l'extérieur de leur pays d'origine (DRC, 2007). Les départs de la région représentaient 15 % environ des mouvements internationaux dans le monde.
- Les principaux pays d'émigration sont le Mexique, la Colombie, Porto Rico¹⁵ et Cuba. Viennent ensuite El Salvador, le Brésil, la Jamaïque, la République dominicaine, Haïti et le Pérou (voir la figure 6a). Le Mexique est le premier pays d'émigration au monde ; 10,1 millions de Mexicains vivent à l'étranger, ce qui équivaut à 10 % environ de la population nationale (DRC, 2007).
- Antigua-et-Barbuda, les Antilles néerlandaises et les îles Vierges américaines font partie des dix pays dans lesquels le nombre d'émigrants et d'immigrants est le plus élevé relativement à la population totale (DRC, 2007 ; DAES, 2009).

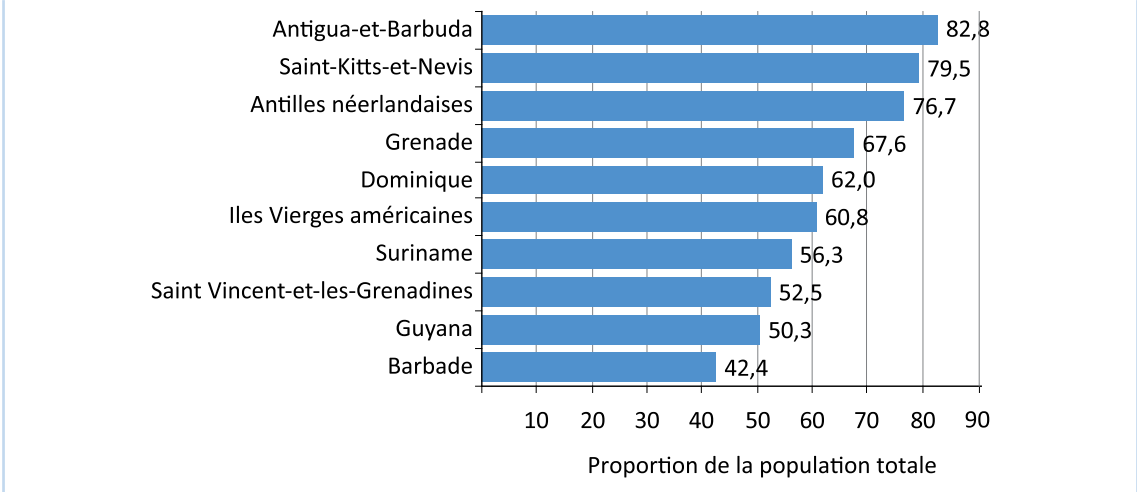
Figure 6a : Migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes - dix principaux pays, 2000 (milliers)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

¹⁵ Le Mexique faisait partie de l'Amérique du Nord dans les éditions précédentes du rapport *Etat de la migration dans le monde*. Il a été décidé en 2010 de l'intégrer dans la sous-région Amérique latine et Caraïbes afin de se conformer aux pratiques des autres organismes.

Figure 6b : Migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes en proportion de la population totale - dix principaux pays, 2000 (%)

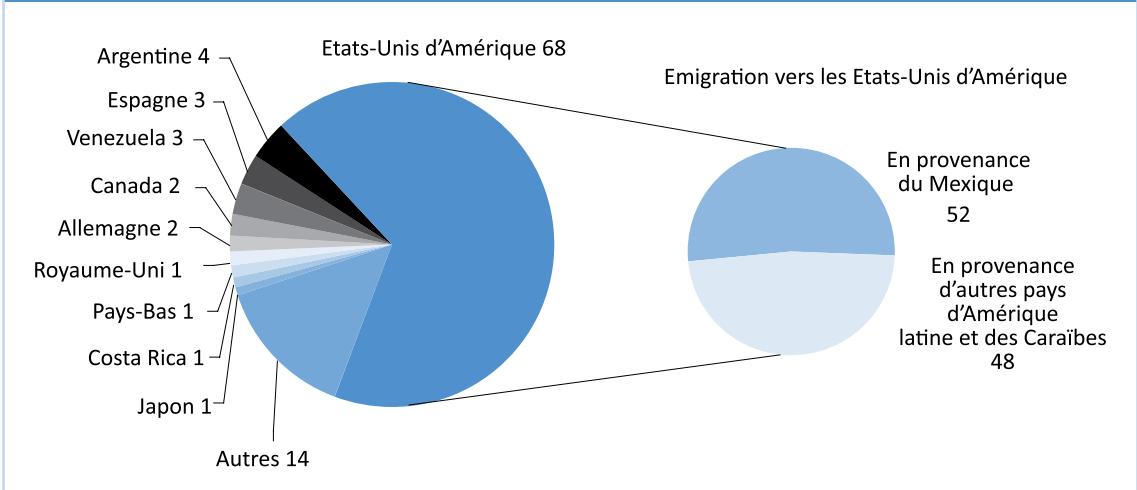


Source : Données du DRC, 2007 et DAES 2008.

- Selon les données censitaires de 2000, les migrants originaires d'Amérique latine se dirigeaient en premier lieu vers les Etats-Unis d'Amérique, l'Argentine, l'Espagne, le Venezuela et le Canada. Le territoire américain abritait 68 % de la population migrante issue de la sous-région, dont plus de la moitié provenait du Mexique

(voir la figure 7). Les flux migratoires entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique sont les plus importants au monde ; ils concernent 9,3 millions de personnes (DRC, 2007), phénomène dû aux liens historiques et géographiques qui existent entre les deux pays (Durand, 2009).

Figure 7 : Pays de destination des migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes, 2000 (%)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
 Source : Estimations du DRC, 2007.

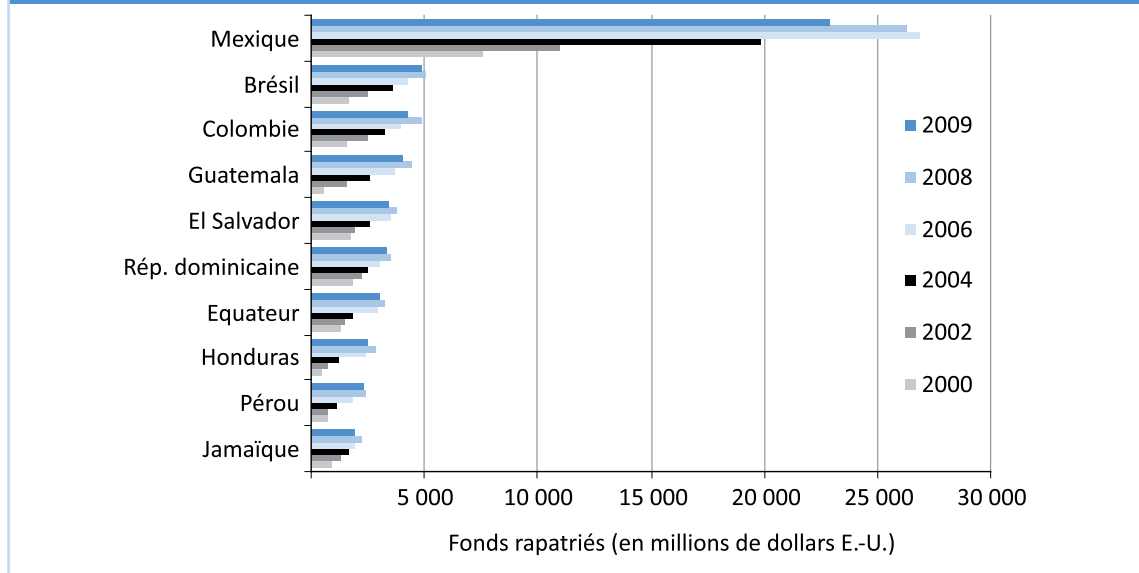
- Les flux à destination du Canada, bien qu'ils soient inférieurs aux mouvements vers les Etats-Unis d'Amérique, ont progressé de manière notable depuis quelques décennies, en particulier les déplacements qui prennent leur source dans les pays anglophones des Caraïbes (Pellegrino, 2003).
- Les mouvements en direction de l'Amérique latine et des Caraïbes se font essentiellement entre pays limitrophes – de la Bolivie, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay vers l'Argentine, de la Colombie vers le Venezuela et du Nicaragua vers le Costa Rica.
- L'Espagne est le principal pays européen vers lequel se dirigent les migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes ; ces derniers composent près de 38 % de la population migrante sur le territoire espagnol (DRC, 2007).
- A la différence des autres pays de la partie continentale de l'Amérique latine, le Brésil reçoit davantage de migrants qui proviennent de l'extérieur de la région. L'émigration extrarégionale y est également importante : près de 20 % des migrants brésiliens vivent au Japon, où ils composent le troisième groupe de non-nationaux (DRC, 2007). La plupart d'entre eux sont d'ascendance japonaise ; ils bénéficient de dispositions assouplies pour obtenir un visa et cherchent à profiter de salaires relativement élevés (Durand, 2009).
- En 2008, les troubles civils ont provoqué le déplacement de plus de 200 000 Colombiens à l'intérieur de leur pays. Le Gouvernement estime que 6 % environ de la population a dû fuir les conflits (plus de 2,5 millions de personnes). La Colombie abrite donc l'une des trois populations les plus vastes au monde de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (IDMC, 2009).
- L'économie de plusieurs pays d'Amérique centrale et des Caraïbes est fortement tributaire de la migration. Au Honduras et au Nicaragua (Amérique centrale), en

République dominicaine, en Haïti et au Guyana (Caraïbes), 60 % des familles ont un ou plusieurs parents à l'étranger, et la moitié d'entre elles environ reçoivent des fonds rapatriés (Orozco, 2009a).

- Selon les données de la Banque mondiale, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont bénéficié en 2008 de rapatriements de fonds s'élevant à 64,7 milliards de dollars E.-U. (Banque mondiale, 2009), ce qui correspond à plus ou moins 1,5 % du PIB total. La région est donc celle qui perçoit, par habitant, le plus de fonds envoyés par les migrants (Awad, 2009). Les quatre cinquièmes de ces sommes proviennent des Etats-Unis d'Amérique (Ratha *et al.*, 2008).
- Les rapatriements de fonds à partir de l'Amérique latine et des Caraïbes sont beaucoup moins importants, étant donné qu'il s'agit d'une sous-région d'émigration ; ils se chiffraient à 4,4 milliards de dollars E.-U. en 2008 (Banque mondiale, 2009).
- C'est le Mexique qui reçoit le plus grand volume de fonds rapatriés (26,3 milliards de dollars E.-U. en 2008, soit 41 % du total régional), ce qui le place au troisième rang des pays bénéficiaires dans le monde. Il est suivi, dans la région, par le Brésil, la Colombie et le Guatemala (voir la figure 8). En valeur relative, les rapatriements de fonds représentaient plus de 10 % du PIB de sept pays en 2007, dont six en Amérique centrale et dans les Caraïbes : Guyana (25,8 %), Honduras (21,5 %), Jamaïque (18,8 %), El Salvador (18,2 %), Haïti (18,2 %), Nicaragua (12,9 %) et Guatemala (12,6 %) (Banque mondiale, 2009).

Les rapatriements de fonds vers la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont commencé à chuter en 2006, au moment où apparaissaient les premiers signes de stagnation et de déclin du secteur de la construction aux Etats-Unis d'Amérique et en Espagne – deux grands pays de destination des migrants latino-américains qui ont été très durement frappés par la récession.

Figure 8 : Rapatriements de fonds à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes – dix principaux pays, 2000–2008 (millions de dollars E.-U.)



Source : Données de la Banque mondiale sur les fonds rapatriés par les migrants, novembre 2009.

Effets de la crise économique

La crise économique a pris naissance aux Etats-Unis d'Amérique, où elle a propulsé le taux de chômage à 9,2 % en 2009 et réduit le PIB de 2,5 %. Le Canada a lui aussi subi une hausse du chômage et une baisse de son PIB (OCDE, 2009a). La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹⁶ (CEPALC, 2009) estime que le PIB de la région avait régressé de 3,1 % à la fin de l'année 2009 et que 3,4 millions d'emplois avaient été supprimés.

Les pays d'Amérique centrale ont été davantage éprouvés par la crise que les nations d'Amérique du Sud, en raison de leurs liens étroits avec l'économie nord-américaine (Cox, 2009).

On s'attend à une amélioration de la situation économique dès 2010. Le PIB régional devrait croître de 3,1 % en 2010 et de 3,6 % en 2011. Toutefois, le redressement risque d'être plus lent dans beaucoup de petits pays d'Amérique centrale qui dépendent étroitement des rapatriements de fonds (Banque mondiale, 2010).

Chômage

- La progression du chômage dans les grands pays de destination, tels l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique, a affecté les migrants en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes. La récession a eu de profondes répercussions sur l'emploi des travailleurs de la région qui séjournent sur le territoire américain. Le taux de chômage des Mexicains et des ressortissants d'Amérique centrale (11,4 % en juin 2009) y était plus élevé que celui des nationaux (9,5 %), et 2,6 fois supérieur au niveau de 2007 (4,4 %) (Fix *et al.*, 2009). Les migrants ont ressenti de plein fouet les conséquences de la récession en raison de leur forte concentration dans les secteurs de la construction (13 %) et de la transformation, qui ont été les plus ébranlés par le ralentissement de l'économie ; 1,1 million d'emplois dans la construction ont disparu entre janvier 2007 et début 2009. Beaucoup de migrants travaillent aussi dans le secteur nord-américain de l'accueil, qui a subi des licenciements massifs (OCDE, 2009b). En outre, un très grand nombre de migrants occupent à temps partiel ou de manière temporaire des emplois précaires dans le commerce de détail, la restauration et la construction (OCDE, 2009b). Au Portugal, plus de 10 000 migrants brésiliens étaient sans emploi à la fin de l'année 2009 (OIM, 2010).

¹⁶ La CEPALC est l'une des cinq commissions régionales relevant du Conseil économique et social des Nations Unies. Créée en 1948, elle épaula l'action des gouvernements en faveur du développement économique et social dans la région.

Les taux de chômage observés parmi les travailleurs d'origine étrangère ne sont pas uniquement dus à une surreprésentation dans les secteurs les plus sensibles aux cycles de l'économie. Les minorités et les migrants ont été touchés de manière différente aux Etats-Unis d'Amérique ; on peut donc penser que divers facteurs, outre le statut de migrant, interviennent également, par exemple l'instruction, la maîtrise de la langue ou la durée de séjour sur le territoire. Par ailleurs, la dernière crise a été plus étendue que les précédentes et a entraîné des pertes d'emplois dans une grande variété de secteurs (OCDE, 2009b). Des enquêtes réalisées en 2008 aux Etats-Unis d'Amérique ont montré que la plupart des migrants estimaient que leur situation sur le marché du travail était fragile (Orozco, 2009a).

L'absence de protection sociale dans certains pays, dont les Etats-Unis d'Amérique, rend les migrants encore plus vulnérables aux effets d'une crise économique. Les immigrants récents en situation régulière et les immigrants dépourvus de document n'ont droit ni aux allocations de chômage ni aux programmes de lutte contre le sous-emploi. Ceux qui se trouvent en situation irrégulière ne peuvent bénéficier d'aucun service ou programme fédéral de prestations, si ce n'est une aide minimale d'urgence (Orozco, 2009a).

En Espagne, autre grand pays de destination des migrants d'Amérique latine et des Caraïbes, le taux de chômage a atteint 17,4 % en mars 2009, ce qui représentait 1,8 million de chômeurs de plus qu'en mars 2008 (OCDE, 2009c). Beaucoup de migrants travaillent dans le secteur de la construction, où le nombre de demandeurs d'emploi a grimpé de 107 % (Awad, 2009 ; OIM, 2010).

Rapatriements de fonds

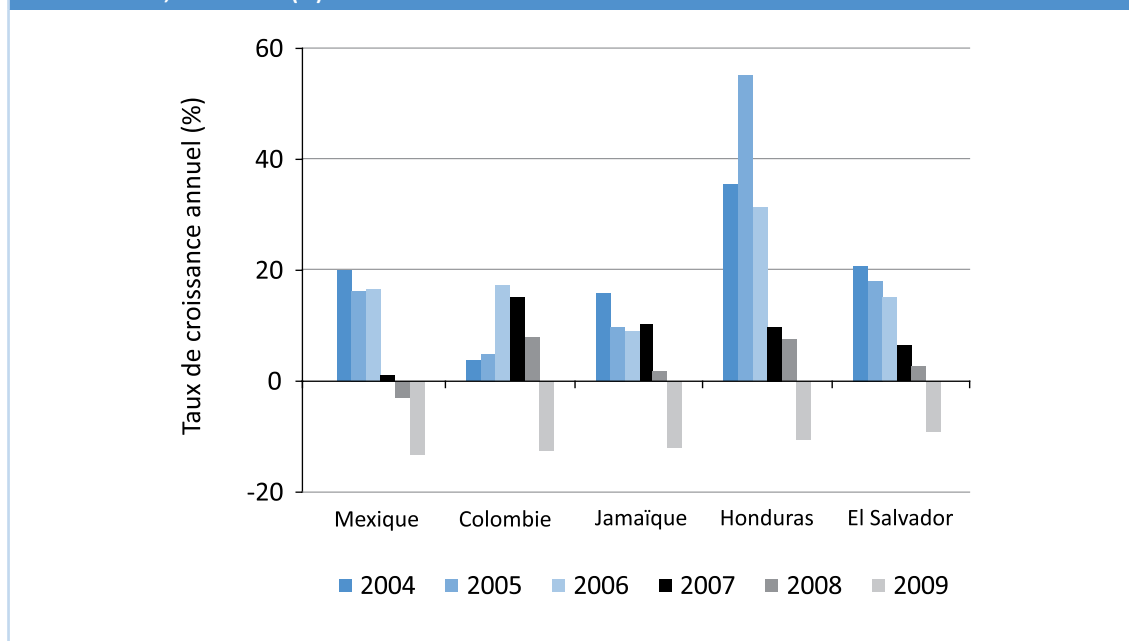
La montée du chômage, alliée aux mesures de contrôle de l'immigration et aux fluctuations des taux de change, a eu un impact marqué sur les fonds rapatriés par les migrants (Ratha, D. et S. Mohapatra, 2009).

L'Amérique latine et les Caraïbes ont ressenti fortement et rapidement les répercussions de la crise économique sur les rapatriements de fonds. On l'explique par les liens qu'entretient la région avec l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont été parmi les premiers à pâtir de la récession et sont au nombre des principaux pays de destination des migrants latino-américains.

La progression des fonds rapatriés vers l'Amérique latine et les Caraïbes, qui excédait 15 % entre 2000 et 2006, s'est ralentie en 2007 et 2008 (Banque mondiale, 2009), en raison essentiellement de la situation sur le marché du travail américain (Ratha *et al.*, 2009a). La Banque mondiale estimait que les rapatriements vers la région chuteraient de 9,6 % à la fin de l'année 2009 (Banque mondiale, 2010).

On s'attendait à ce que la baisse des transferts de fonds atteigne tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2009 ; les reculs les plus prononcés sont survenus au Mexique, en Colombie, en Jamaïque, au Honduras et à El Salvador. Le Mexique a été le premier pays affecté, les fonds rapatriés diminuant de 3 % entre 2007 et 2008, et le plus durement touché, la baisse s'établissant à 13 % en 2009 (voir la figure 9).

Figure 9 : Rapatriements de fonds à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes - pays accusant le plus net recul, 2004–2009 (%)



Note : Les valeurs de 2009 sont des estimations.

Source : Données de la Banque mondiale sur les fonds rapatriés par les migrants, novembre 2009.

- D'après les dernières données transmises par les banques centrales, le déclin semble marquer le pas et les rapatriements de fonds devraient commencer à remonter avec le redressement de l'économie américaine (Ratha *et al.*, 2010).
- On estime qu'un million de ménages qui bénéficiaient de fonds rapatriés n'ont rien reçu en 2009 et que quatre millions d'autres ont reçu 10 % de moins que les années précédentes. Certains auraient perdu jusqu'à 65 % de leur revenu total (Orozco, 2009a).
- En Amérique du Sud, les pays de la cordillère des Andes ont également souffert d'une baisse des fonds en provenance de l'Espagne. La chute a été de 13 % en Equateur au cours du troisième trimestre de 2008 (Santiso, 2009).
- L'effritement des rapatriements de fonds à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes a été plus prononcé que prévu jusqu'au troisième trimestre 2009. La tendance semble cependant s'infléchir dans la plupart des pays de la région. En outre, les fonds rapatriés devraient rester plus stables que les flux de capitaux privés et devenir une source de financement externe encore plus importante dans nombre de pays en développement (Ratha *et al.*, 2009b).
- On n'anticipe toutefois qu'une faible remontée des rapatriements de fonds en 2010–2011, vu le manque de dynamisme sur le marché du travail aux Etats-Unis d'Amérique et dans plusieurs autres pays à revenu élevé (Banque mondiale, 2010).

Migration irrégulière

- Les données recueillies par les services de surveillance des frontières américaines montrent que le nombre d'appréhensions suit de près l'évolution de la demande de main-d'œuvre. Une grande proportion de migrants originaires du Mexique séjournent sans autorisation aux Etats-Unis d'Amérique en 2008 : on estime que 55 % d'entre eux étaient en situation irrégulière et que 80 à 85 % des entrées récentes sur le territoire n'étaient pas autorisées. Etant donné, par ailleurs, que les niveaux de migration régulière ont peu varié, la chute abrupte des flux observée ces dernières années (1 million en 2006, 600 000 en 2009) s'explique largement par le fait que les Mexicains qui envisageaient de migrer sans détenir les documents requis ont abandonné leur projet. En conséquence, le nombre total de Mexicains présents sur le territoire américain n'a pas

changé de manière notable, alors que l'on s'attendait à une augmentation d'un million de personnes (Fix *et al.*, 2009).

- Le recul de la migration irrégulière est dû au ralentissement économique conjugué au renforcement de la lutte contre le travail illégal (Martin, 2009). Outre une réduction sensible de la demande de main-d'œuvre dans les secteurs qui ont toujours fait appel aux non-nationaux, de nombreux pays ont durci les sanctions imposées aux employeurs qui embauchent des migrants en situation irrégulière ; ils ont aussi recouru plus largement aux programmes de retour, appliqué avec rigueur les lois sur le droit de résidence et intensifié les contrôles aux frontières (Fix *et al.*, 2009).

Retour

- La crise n'a pas donné lieu à un retour massif de travailleurs originaires de l'Amérique latine et des Caraïbes (Awad, 2009). Les flux migratoires sont encore positifs dans de nombreux pays, même s'ils ont été ralentis par la crise financière et par l'affaiblissement du marché du travail dans les pays de destination.
- La migration de retour est plus souvent liée aux conditions présentes dans le pays d'origine que dans le pays de destination (Papademetriou et Terrazas, 2009).
- Selon des enquêtes conduites en 2008, 10 % seulement des migrants qui résidaient aux Etats-Unis d'Amérique pensaient rentrer chez eux, et aucun d'eux n'envisageait un retour dans les douze mois suivants (Orozco, 2009a).
- Les flux nets de Mexicains quittant les Etats-Unis d'Amérique ont chuté de plus de 50 % entre août 2007 et août 2008 (INEGI, cité dans Awad, 2009). De même, l'étude réalisée par le Gouvernement du Mexique sur le franchissement de la frontière Nord montre que la migration de retour a diminué ces dernières années. Quelque 210 000 migrants sont rentrés chez eux au cours du premier trimestre 2007, 199 000 à la même période de 2008, et 166 000 une année plus tard. Davantage de Mexicains (240 000) seraient revenus dans leur pays d'origine lors de la récession de 2001 (Fix *et al.*, 2009).
- La crise a aussi réduit l'arrivée d'immigrants en Espagne, mais la grande majorité des ressortissants latino-américains

semblent être restés sur place, par suite essentiellement de la faiblesse de l'économie dans leur pays d'origine (Fix *et al.*, 2009).

- On ne s'attend pas à un déclin marqué de la migration intrarégionale, par exemple au sein de l'Amérique centrale. Les grands secteurs d'exportation (café, sucre, fruits) auront toujours besoin de main-d'œuvre étrangère. Ce sont les principales industries agroalimentaires de la sous-région et d'importants secteurs d'emploi pour les travailleurs migrants (OIT, 2009).
- Les pays de destination ont adopté une panoplie de mesures visant essentiellement trois objectifs : protéger l'emploi des nationaux, restreindre l'entrée de migrants et encourager les départs.

Mesures politiques

- Plusieurs grands pays de destination des migrants d'Amérique latine et des Caraïbes ont mis en œuvre des politiques qui rendent plus difficile l'embauche de non-nationaux. Aux Etats-Unis d'Amérique par exemple, l'ensemble d'incitatifs financiers limite la possibilité de recruter des étrangers quand il existe une main-d'œuvre nationale. Pour sa part, entre 2008 et 2009, l'Espagne a diminué de 90 % les contingents fixés pour le recrutement de travailleurs non saisonniers à l'étranger (OIM, 2010). Le Canada n'a pas changé ses objectifs d'immigration permanente et temporaire mais a imposé des règles plus strictes concernant les avis de recrutement, en particulier pour les postes n'exigeant pas ou exigeant peu de qualifications (Awad, 2009). Ce genre de mesures contribue au ralentissement actuel des migrations motivées par le travail (OCDE, 2009b).
- Bien que les Etats-Unis d'Amérique n'aient pas modifié le nombre de permis de travail temporaire délivrés ces dernières années, les procédures que doivent suivre les employeurs sont plus strictes et les mécanismes de contrôle plus étroits, tel le système E-Verify qui permet de connaître le statut des nouveaux employés au regard de l'immigration. Il est aussi moins facile de faire renouveler les permis de travail temporaire (OCDE, 2009a).
- Ces dispositions ont abaissé de 16 % le nombre de visas H-1B (principal visa de

travail temporaire) délivrés en 2008 ; l'année suivante, pour la première fois, le plafond fixé pour cette catégorie de visa n'a pas été atteint pendant la première semaine de réception des demandes (OCDE, 2009a).

- En plus de la récession aux Etats-Unis d'Amérique, les immigrants se sont heurtés à un renforcement des mesures aux frontières et à une intensification des déportations. Près de 320 000 migrants ont fait l'objet de mesures d'éloignement en 2007, dont 96 % provenaient d'Amérique latine. Globalement, les déportations ont augmenté de 50 % depuis 2004 (Orozco, 2009a). Le budget affecté par le Gouvernement américain à la surveillance des frontières a grimpé de 82 % entre l'année financière 2004 et 2009 ; il est passé de 6 milliards à 10,1 milliards de dollars E.-U., montant essentiellement destiné à renforcer les effectifs des patrouilles et à construire des barrières physiques et virtuelles le long de la frontière avec le Mexique (Meissner et Kerwin, 2009).
- En vue de contrer la montée du chômage, l'Espagne et le Japon incitent les migrants à rentrer chez eux par des mesures économiques, par exemple le paiement d'un billet de retour ou le versement d'une somme d'argent en contrepartie de l'engagement de rester un certain temps ou indéfiniment hors du territoire.
- En 2009, l'Espagne (principale destination des Sud-Américains en Europe) a offert des primes de retour aux ressortissants de pays tiers qui s'engageaient à quitter le territoire pendant trois ans au moins. La même année, le Japon a lancé un programme qui prévoit le versement de 3 000 dollars E.-U. aux immigrants sans emploi d'ascendance japonaise, en provenance d'Amérique latine (Brésiliens et Péruviens essentiellement), plus 2 000 dollars E.-U. pour chaque personne à charge, à la condition qu'ils rentrent dans leur pays d'origine jusqu'à ce que la conjoncture économique s'améliore (Ratha *et al.*, 2009b).
- Ces mesures ont produit des résultats mitigés à ce jour. Huit mois après l'entrée en vigueur du programme espagnol, 5 391 personnes seulement (5 % de la population admissible) avaient présenté une demande, et 90 % d'entre elles étaient originaires d'Amérique latine, en particulier de l'Equateur (OIM, 2010). Vu,

entre autres, l'impact limité des incitations d'ordre financier, l'Espagne et d'autres pays européens envisagent d'adopter des initiatives différentes à l'avenir (Ratha *et al.*, 2009b).

- Quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont pris des mesures concrètes pour aider les migrants de retour. Les politiques de protection sociale et d'emploi visant à atténuer les effets de la crise économique pourraient également avoir une incidence sur les tendances migratoires.
- L'Equateur a mis en œuvre divers programmes d'assistance à l'intention des migrants qui rentrent dans leur pays. Le plan Bienvenido a Casa, lancé en 2007, entend faciliter le retour par un ensemble d'aides et de mesures de réinsertion sociale. Une entente a été signée avec une université de Madrid afin d'offrir une formation aux Equatoriens qui souhaitent rentrer chez eux et travailler dans le secteur agricole (Awad, 2009). La Colombie dispose elle aussi d'un plan d'aide au retour. Le programme Bienvenido a Casa, initiative du Maire de Bogotá, du Ministère des affaires étrangères et de l'OIM, propose une assistance psychologique et juridique, une orientation professionnelle, l'accès aux services d'éducation et de santé et un appui à la mise sur pied de projets générateurs de revenus.
- Les politiques adoptées dans certains pays en vue d'atténuer les répercussions de la crise économique sur l'emploi devraient avoir une incidence sur les tendances migratoires. Les gouvernements recourent davantage aux systèmes d'assurance chômage et s'intéressent de plus près aux initiatives qui tentent de contrer les effets à moyen et long terme, tels les programmes d'enseignement et de formation professionnelle. Le Pérou offre des cours de recyclage aux personnes licenciées pour motifs économiques, et le Costa Rica aide financièrement les familles à prolonger l'éducation de leurs enfants. Les mesures directes et indirectes de création d'emplois se multiplient également, en particulier au Chili et en Colombie. Enfin, les programmes qui visent à combattre le chômage chez les jeunes, tels Mi Primer Empleo et ProJoven, sont renforcés en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Honduras, au Mexique et au Pérou. (CEPALC/OIT, 2009).

Bibliographie

Awad, I.

- 2009 *The global economic crisis and migrant workers: Impact and response*, Programme des migrations internationales, Organisation internationale du travail, Genève.

Banque mondiale

- 2008 *Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- 2009 *Migrant remittance inflows*, dernières données, novembre 2009, Banque mondiale, Washington D.C., [http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Nov09\(Public\).xls](http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/RemittancesData_Nov09(Public).xls)
- 2010 *Global Economic Prospects 2010*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Internal Displacement: Global Overview of Trends and Developments in 2008*, IDMC, Genève.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

- 2009 *Economic Survey of Latin America and the Caribbean, 2008–2009*, Nations Unies, Washington, D.C.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)/ Organisation internationale du travail (OIT)

- 2009 « The employment situation in Latin America and the Caribbean: Crisis and the labour market », *ECLAC/ILO Bulletin*, juin, n° 1.

Cox, P.

- 2009 « Latin America in 2009: Confronting the Impact of the Global Crisis », transcription d'une allocution prononcée au Woodrow Wilson International Center le mardi 5 février, Banque mondiale, Washington, D.C.

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2008 *World Population Prospects: The 2008 Revision*, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpp/index.asp?panel=2>

- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, POP/DB/MIG/Rev.08, DAES, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/migration/>

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 Global Migrant Origin Database, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Durand, J.

- 2009 *Processes of Migration in Latin America and the Caribbean (1950–2008)*, PNUD, New York, http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_24.pdf

Fix et al.

- 2009 *Migration and the Global Recession*, rapport commandé par le Service Mondial de la BBC, MPI, Washington, D.C., <http://www.migrationpolicy.org/pubs/MPI-BBCreport-Sept09.pdf>

Houle, R. et G. Schellenberg

- 2008 *Les habitudes de transfert de fonds chez les nouveaux immigrants au Canada*, Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2008312-fra.pdf>

Latapí, A. et al.

- 2010 « The Future of Migration Policies in the Americas », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, CIESAS, Mexique.

Martin, P.

- 2009 *The Recession and Migration: Alternative Scenarios*, International Migration Institute Working Paper, n° 13, Université d'Oxford, Oxford.

Meissner, D. et D. Kerwin

- 2009 *DHS and Immigration: Taking Stock and Correcting Course*, Migration Policy Institute (MPI), Washington, D.C.

Migration Policy Institute (MPI)

- 2008 *Region and Country or Area of Birth of the Foreign-Born Population: 2008*, MPI, Washington, D.C., http://www.migrationinformation.org/datahub/charts/MPIDataHub-Region-birth-1960-2008_table.xls

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2009a *Perspectives économiques de l'OCDE*, volume 2009, numéro 2, OCDE, Paris.
- 2009b *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI 2009, OCDE, Paris.
- 2009c *International Migration and the Financial Crisis: Understanding the Links and Shaping Policy Responses*, OCDE, Paris.

Organisation internationale du travail (OIT)

- 2009 *Panorama Laboral de América Latina y El Caribe 2008*, OIT, Lima.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2010 *Migration and the Economic Crisis in the European Union: Implications for Policy*, OIM, Bruxelles.

Orozco, M.

- 2009a *Migration and Remittances in times of recession: Effects on Latin American economies*, avril, Inter-American Dialogue, Washington, D.C. <http://www.thedialogue.org/page.cfm?pageID=32&pubID=1943>
- 2009b *Understanding the Continuing Effect of the Economic Crisis on Remittances to Latin America and the Caribbean*, août, Inter-American Dialogue, Washington, D.C. <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=2100503>

Papademetriou, D.G. et A. Terrazas

- 2009 *Immigrants and the Current Economic Crisis: Research Evidence, Policy Challenges, and Implications*, Migration Policy Institute (MPI), Washington, D.C.

Pellegrino, A.

- 2003 *La migración internacional en América Latina y el Caribe: tendencias y perfiles de los migrantes [Migrations internationales en Amérique latine et aux Caraïbes : tendances et profils des migrants]*, Population and Development Series, document n° 35, Nations Unies, CEPALC, Santiago, Chili.

Ratha, D. et al.

- 2008 *Migration and Development Brief 8*, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.
- 2009a *Migration and Development Brief 10*, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.
- 2009b *Migration and Development Brief 11*, 3 novembre, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.
- 2010 *Migration and Development Brief 12: Outlook for Remittance Flows 2010–2011: Remittance flows to developing countries remained resilient in 2009, expected to recover during 2010–2011*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief12.pdf>

Ratha, D. et S. Mohapatra

- 2009 *Migration and Development Brief 9*, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.

Santiso, J.

- 2009 *Las remesas hacia América Latina, ¿víctimas de la crisis? [Les rapatriements de fonds vers l'Amérique latine victimes de la crise ?]*, Infolatam, Paris.

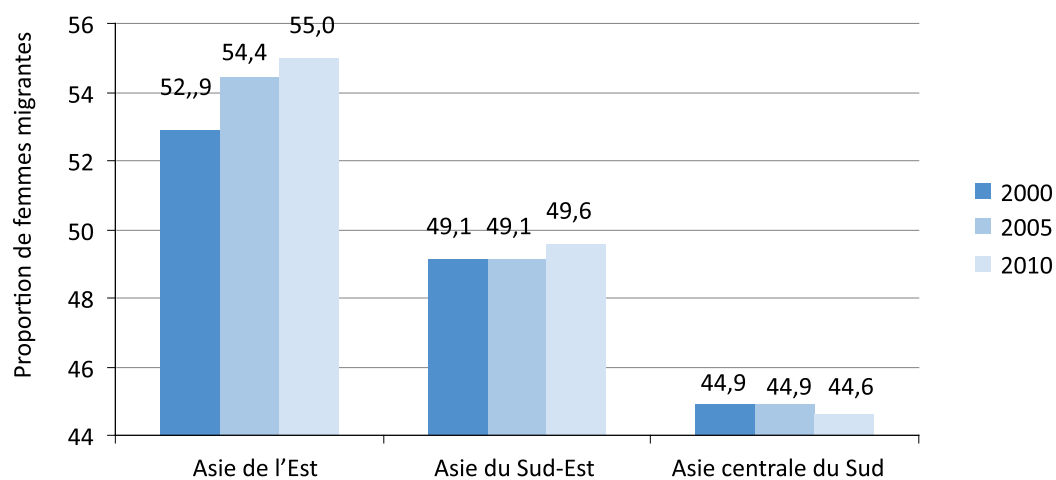
Services de la citoyenneté et de l'immigration, Etats-Unis d'Amérique (USCIS)

- 2010 Temporary Protected Status, <http://www.uscis.gov>

APERÇU REGIONAL ASIE

- La population de migrants internationaux en Asie¹⁷ devait avoisiner 27,5 millions de personnes en 2010, soit un peu moins de 13 % du total mondial (DAES, 2009).
- Le nombre de femmes au sein de cette population a augmenté dans toutes les sous-régions, sauf en Asie centrale du Sud. Près de la moitié des migrants internationaux en Asie (48 %) sont de sexe féminin (DAES, 2009 ; voir la figure 1).

Figure 1 : Proportion de femmes dans la population de migrants internationaux, 2000, 2005 et 2010



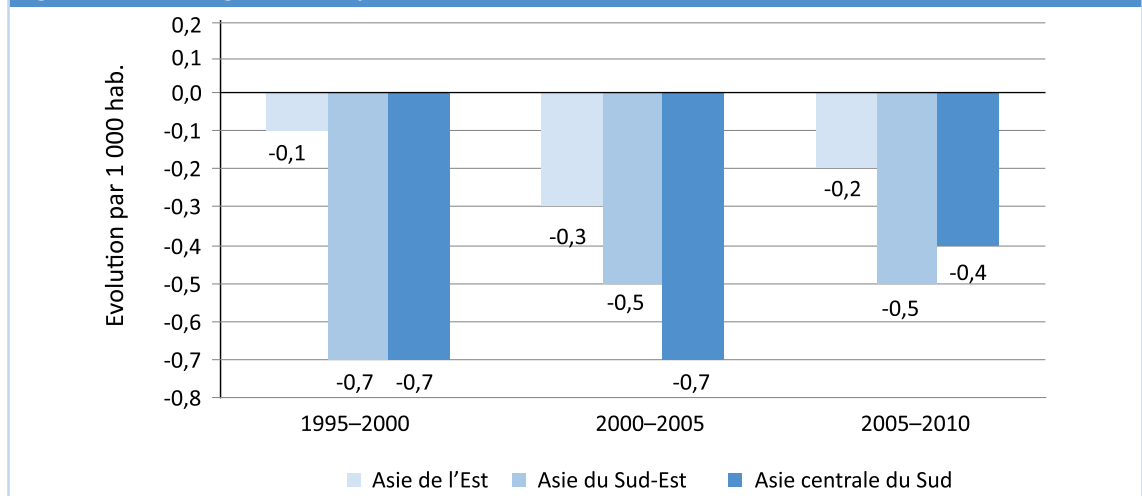
Source : DAES, 2009.

¹⁷ La région n'inclut ni les pays d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan) ni la Turquie. Voir l'aperçu régional Europe pour des données sur ces pays.

- Le taux de migration nette en Asie est resté négatif (-0,3 pour 1 000 habitants) entre 2005 et 2010. Cela vaut également pour les sous-régions (voir la figure 2). Les cinq pays qui présentaient les taux les plus bas pendant la période 2005–2010 sont Sri Lanka (-3), la République démocratique populaire lao (-2,4), le Myanmar (-2), les Philippines (-2) et le Pakistan (-1,6).

A l’opposé, les taux de migration nette sont toujours élevés à Singapour et Macao (Chine), soit respectivement 22 et 19,3 pour 1 000 habitants en 2005–2010. Hong Kong (région administrative spéciale de Chine) et le Bhoutan font partie des rares pays asiatiques dont la migration nette est positive (3,3 et 2,9) (DAES, 2008).

Figure 2 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants, 1995–2000, 2000–2005 et 2005–2010



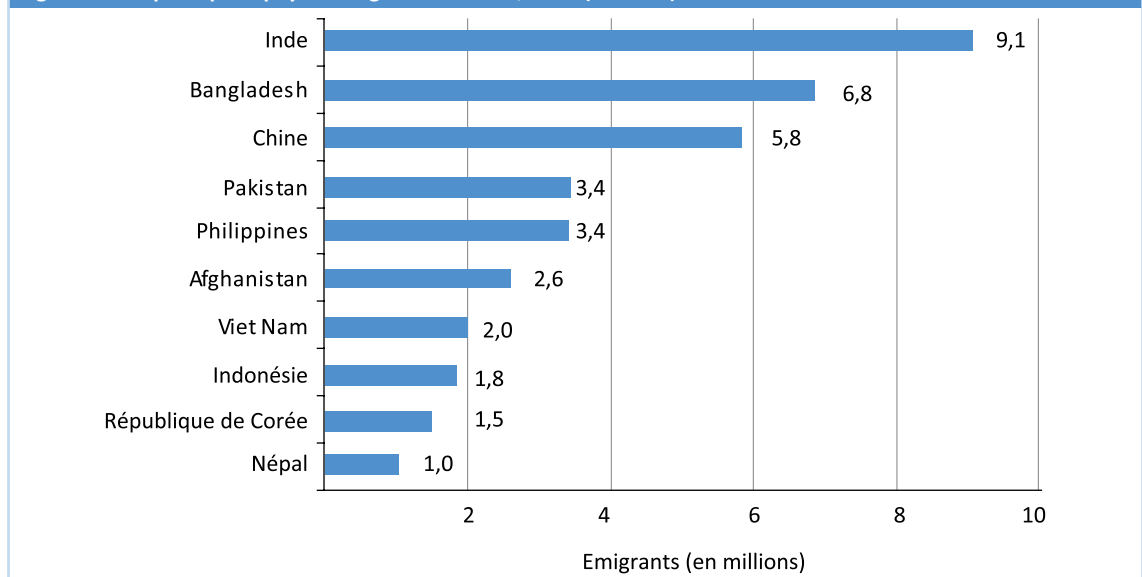
Source : DAES, 2008.

- En chiffres absolus, la Chine, le Bangladesh et l’Inde se classent parmi les dix principaux pays d’émigration dans le monde (Banque mondiale, 2008). D’après les données censitaires de 2000, le Pakistan (3 426 337) et les Philippines (3 399 794) demeurent de grands pays d’origine des migrants qui se

déplacent à l’intérieur et à l’extérieur de la région (DRC 2007 ; voir la figure 3).

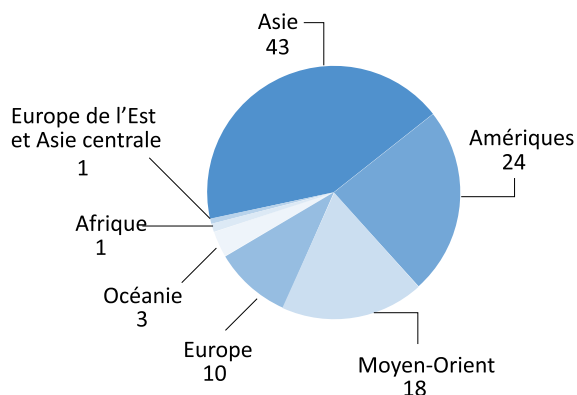
- Quelque 37 % des migrants asiatiques se dirigent vers les pays de l’OCDE ; dans la population restante, 43 % migrent à l’intérieur de la région, 57 % à l’extérieur de la région (voir la figure 4a).

Figure 3 : Dix principaux pays d’émigration en Asie, 2000 (millions)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

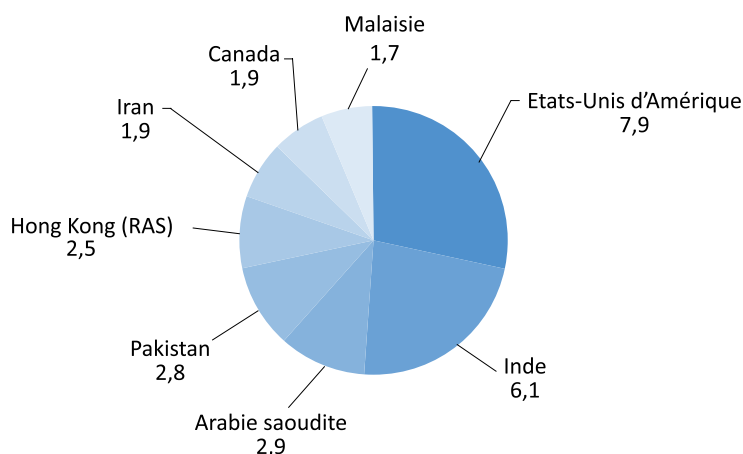
Figure 4a : Migrants originaires d'Asie par région de destination, 2000 (%)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

- Selon les données censitaires de 2000, les Etats-Unis d'Amérique étaient la principale destination des Asiatiques (7 880 298 émigrants). Plusieurs pays d'Asie attirent aussi beaucoup de migrants de la région, dont l'Inde avec 6,1 millions de personnes, en provenance surtout du Bangladesh et du Pakistan, suivie par le Pakistan (près de 2,8 millions de migrants intrarégionaux), Hong Kong (RAS) (un peu moins de 2,5 millions¹⁸), l'Iran (presque 1,9 million) et la Malaisie (près de 1,7 million) (DRC, 2007 ; voir la figure 4b).

Figure 4b : Migrants originaires d'Asie par pays de destination, 2000 (millions)



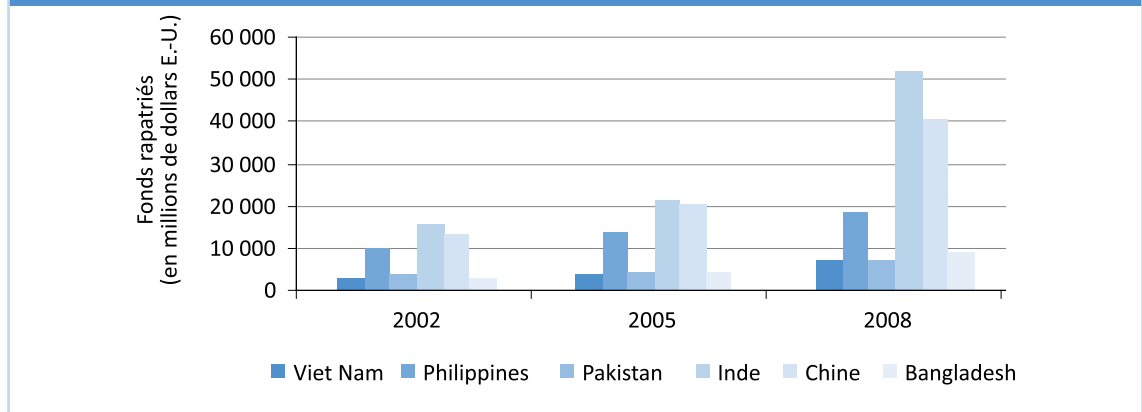
Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

- Quatre des dix plus grands couloirs de migration dans le monde incluent des pays d'Asie : Bangladesh–Inde (3,5 millions en 2005), Inde–Emirats arabes unis (2,2 millions), Philippines–Etats-Unis d'Amérique et Afghanistan–Iran (1,6 million chacun) (Banque mondiale, 2008).
- La question de la migration irrégulière est de plus en plus préoccupante dans la région. Une partie des flux non autorisés les plus vastes en Asie pourraient compter parmi les principaux mouvements contemporains en général, le couloir Bangladesh–Inde concernant à lui seul près de 17 millions de personnes (Hugo, 2010).

¹⁸ Soulignons que les flux à destination de Hong Kong (RAS) et de Macao (Chine) sont principalement formés de migrants originaires de la Chine continentale, qui sont considérés comme des personnes nées à l'étranger.

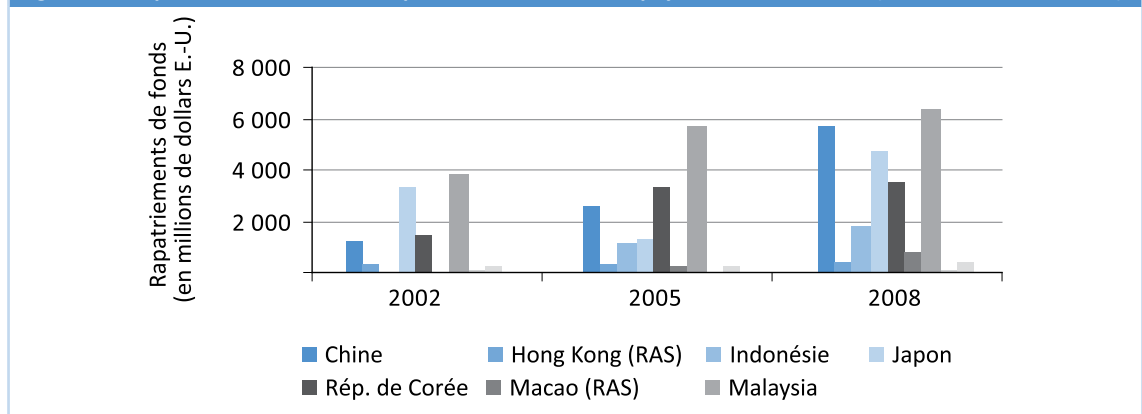
- Le nombre de réfugiés en Asie augmente : de 2,9 millions en 2005, il est passé à 3,9 millions en 2010, ce qui correspond à 14 % des migrants internationaux dans la région et à pratiquement 25 % du nombre de réfugiés dans le monde. C'est en Asie centrale du Sud que l'accroissement de la population de réfugiés a été le plus net (DAES, 2009).
- On a observé une hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels dangereux, tendance dont les effets sont déjà manifestes en Asie. Le tremblement de terre qui a secoué la province de Sichuan en 2008 a déclenché le déplacement de 15 millions de personnes à l'intérieur de la Chine, ce qui représentait plus de 40 % du nombre total de personnes déplacées cette année-là par les catastrophes naturelles. Toujours en 2008, quelque 31 millions d'Asiatiques ont été contraints de fuir des phénomènes dangereux, soit 86 % du chiffre mondial. « Dix-sept des vingt catastrophes qui ont entraîné le plus de déplacements en 2008 ont eu lieu en Asie » (IDMC/BCAH, 2009).
- Les rapatriements de fonds vers l'Asie se sont élevés à 162,5 milliards de dollars E.-U. en 2009, soit 39 % du total mondial, en légère baisse par rapport à l'année précédente (165,8 milliards). Ensemble, l'Inde et la Chine ont reçu plus de la moitié de ces fonds, avec 47 milliards de dollars E.-U. chacune. Ces deux pays arrivent aux premier et deuxième rangs dans la liste des dix principaux pays bénéficiaires au monde, qui comprend également les Philippines (19 milliards), le Bangladesh (9 milliards) et le Pakistan (8,6 milliards) (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 5a).
- En 2008, les rapatriements de fonds les plus importants à partir de l'Asie provenaient de Malaisie (6,4 milliards), de Chine (5,7 milliards) et du Japon (4,8 milliards) (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 5b).

Figure 5a : Rapatriements de fonds à destination de certains pays d'Asie, 2002–2008 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

Figure 5b : Rapatriements de fonds en provenance de certains pays d'Asie, 2002–2008 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

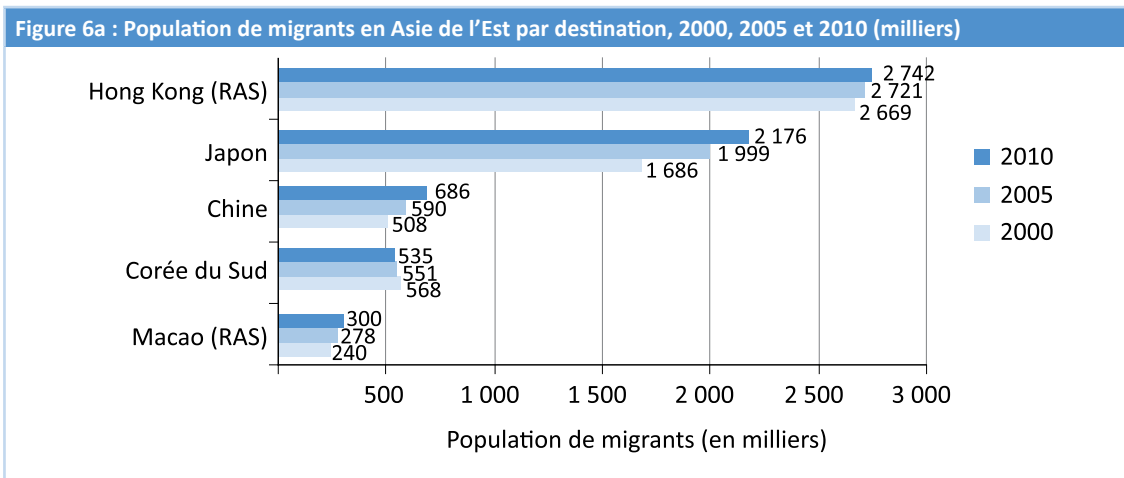
- Il est probable que les rapatriements de fonds aient augmenté brusquement pendant le dernier trimestre 2009, les migrants ayant envoyé plus d'argent pour aider leurs proches à la suite des catastrophes naturelles qui ont frappé la région, tels les typhons aux Philippines et les tremblements de terre dans les îles du Pacifique et en Indonésie (Ratha *et al.*, 2009).
- Karachi, Nagoya, Osaka, Séoul et Taipei sont de grandes métropoles (un million d'habitants et plus) dont la population comprend au moins 100 000 personnes nées à l'étranger. Hong Kong (RAS) et Singapour en abritent plus d'un million (MPI, 2007).

croissance presque partout. C'est là que se trouve la plus forte proportion de femmes migrantes dans la région (55 %).

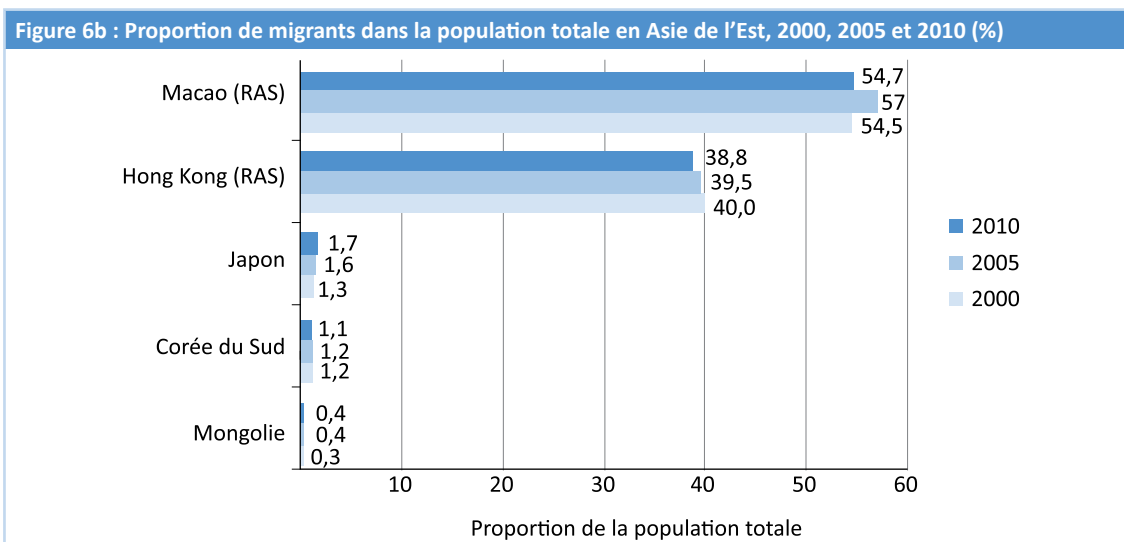
- Hong Kong (RAS) est la principale destination des migrants internationaux en Asie de l'Est (2,7 millions environ), suivi par le Japon (plus ou moins 2,2 millions). En chiffres absolus, la Chine était le quatrième pays de destination de la sous-région en 2000 ; elle a dépassé la Corée du Sud en 2010 pour occuper la troisième place (DAES, 2009 ; voir la figure 6a).
- Si l'on examine la proportion de migrants dans la population des différents pays en 2010, Macao (Chine) arrive au premier rang des pays de destination, avec 54,7 % ; viennent ensuite Hong Kong (RAS) (38,8 %), le Japon (1,7 %), la Corée du Sud (1,1 %) et la Mongolie (0,4 %) (voir la figure 6b).

ASIE DE L'EST

- Les pays d'Asie de l'Est comptent près de 6,5 millions de migrants, population en



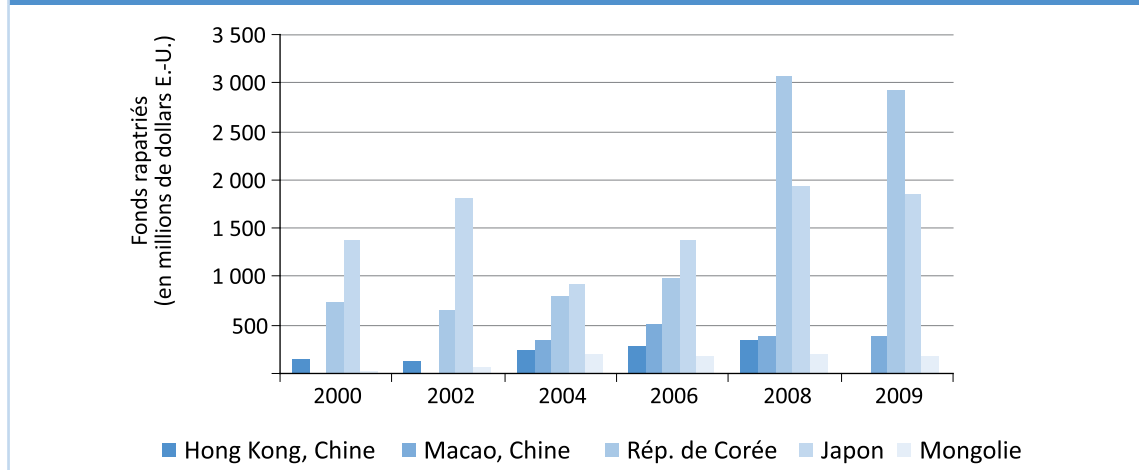
Note : Les pays qui comptent très peu de migrants n'apparaissent pas dans le graphique.
Source : DAES, 2009.



Note : Les pays qui comptent très peu de migrants n'apparaissent pas dans le graphique.
Source : DAES, 2009.

- Environ 10 millions de migrants sont originaires des pays d'Asie de l'Est, dont 6 millions de Chinois. D'après les données censitaires de 2000, les Etats-Unis d'Amérique étaient le principal pays de destination, avec près de 3 millions de migrants issus de la sous-région. Ils étaient suivis par le Japon (783 000), le Canada (775 000) et l'Australie (près de 300 000). Par ailleurs, Hong Kong (RAS) abrite 2,3 millions de migrants, qui proviennent pratiquement tous de la Chine (DRC, 2007).
- Les rapatriements de fonds vers la sous-région ont accusé un léger recul, passant de 55 milliards de dollars E.-U. en 2008 à 52 milliards en 2009 (Ratha *et al.*, 2009)¹⁹. La Chine et la République de Corée en sont les principaux bénéficiaires (voir la figure 7) ; ce sont également, avec le Japon, les principales sources de fonds rapatriés. Les sommes transférées à partir de l'Asie de l'Est ont totalisé 15,3 milliards de dollars E.-U. en 2008.

Figure 7 : Rapatriements de fonds à destination de l'Asie de l'Est, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.)



Note : Les valeurs de 2009 sont des estimations.
Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Les Chinois composent près de 25 % de la population étudiante en Australie, ce qui en fait le plus grand groupe d'étudiants étrangers (Koser, 2009).
- Les migrations par mariage (pour fonder une famille) ont grandement augmenté en Asie de l'Est, en particulier dans la province chinoise de Taiwan, en Corée du Sud et au Japon, ce qui pourrait entraîner des flux migratoires en cascade (Lee, 2009). En Corée, le nombre d'immigrants ayant obtenu la naturalisation par mariage est passé de 75 011 en 2005 à 109 564 en 2007 (Hugo, 2010). La multiplication des mariages internationaux a amené le Gouvernement coréen à s'intéresser davantage à la promotion de l'intégration et du pluralisme culturel.
- Au Japon et en Corée du Sud, la migration apparaît de plus en plus comme un élément stratégique susceptible d'atténuer les répercussions du vieillissement rapide de la population sur l'emploi et la protection sociale. La question semble bénéficier d'une opinion plus favorable au Japon,

notamment chez les jeunes (Llewellyn et Hirano, 2009).

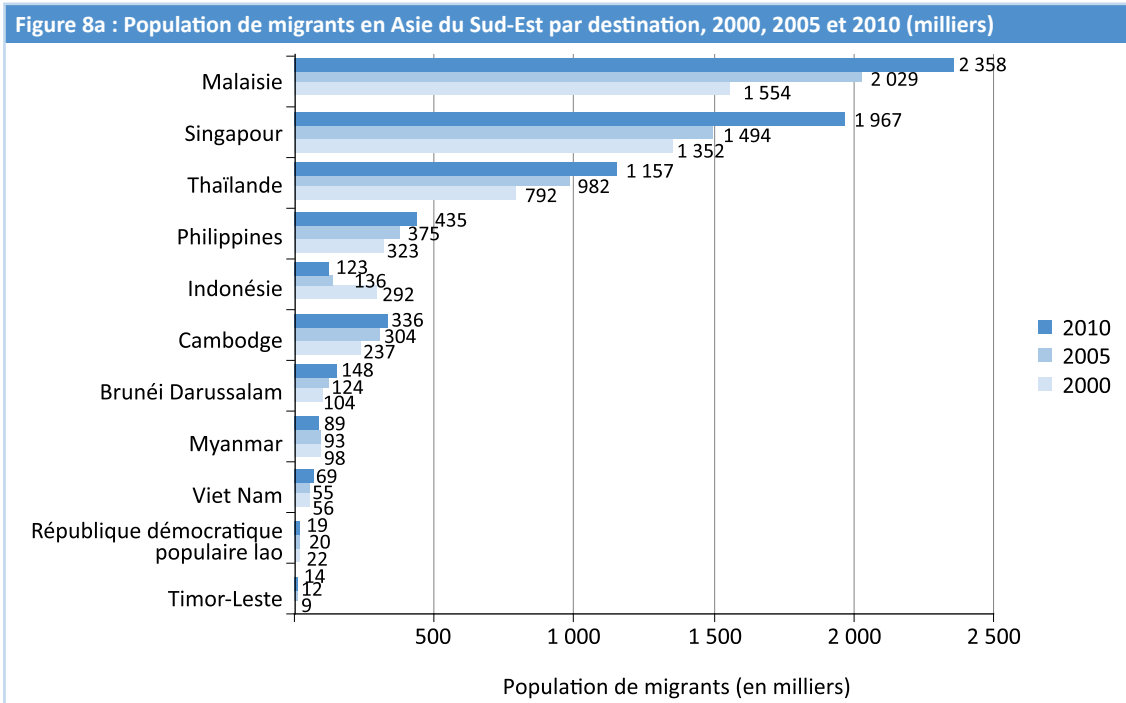
ASIE DU SUD-EST

- La Malaisie et Singapour sont les principales destinations des migrants internationaux en Asie du Sud-Est ; ces pays comptaient respectivement 2,4 millions et près de 2 millions de non-nationaux en 2010. La Thaïlande et les Philippines arrivent ensuite. L'Indonésie se classe cinquième, mais le nombre total de migrants devrait diminuer en 2010 (DAES, 2009 ; voir la figure 8a). Relativement à la population totale, Singapour arrive en tête des pays de destination, suivi par le Brunéi Darussalam et la Malaisie (voir la figure 8b).

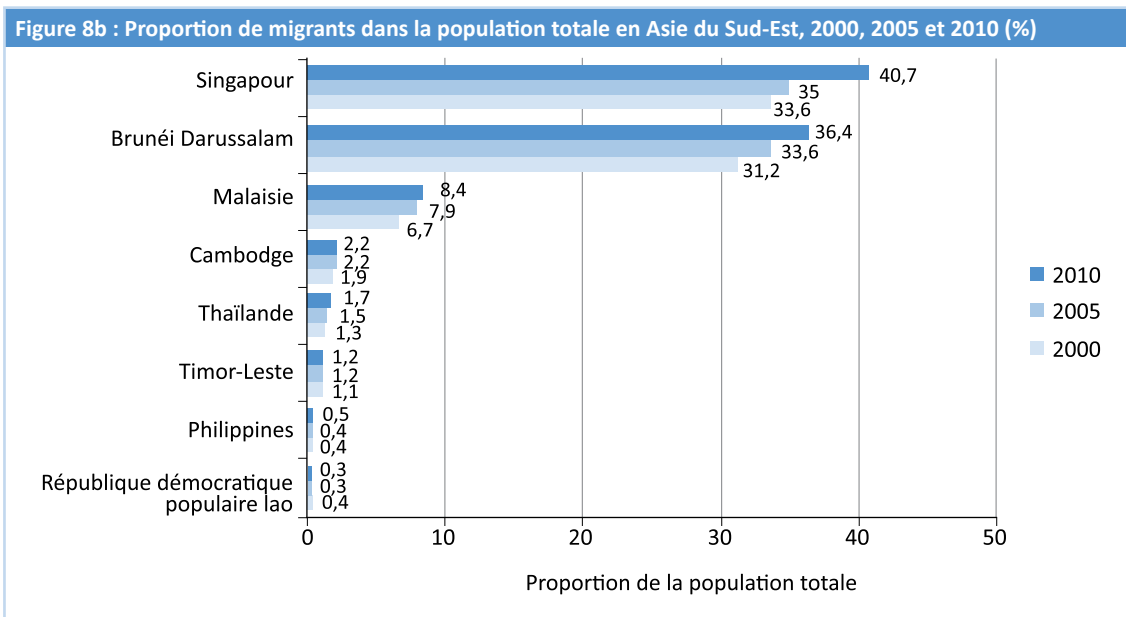
¹⁹ La Banque mondiale publie des données sur la Chine, Hong Kong (RAS), Macao (Chine), la Corée du Sud, le Japon et la Mongolie, mais pas sur les autres pays qui composent l'Asie de l'Est dans le présent rapport.

- C'est la migration à des fins d'emploi qui prédomine dans la sous-région ; sur un total de 10,2 millions de migrants, plus de 1,2 million de personnes travaillent en Malaisie et près de 700 000 séjournent en Arabie saoudite. Les Etats-Unis d'Amérique sont le premier pays de destination (près de 3,2 millions de migrants). Les Philippines sont peut-être le pays le plus affecté par les mouvements de main-d'œuvre à

l'échelle planétaire, avec 3,4 millions de ressortissants expatriés (DRC, 2007). Plus de la moitié des Philippines employés à l'étranger sont des femmes ; le coût élevé que ces mouvements représentent pour les familles soulève des protestations croissantes (*Migration News*, 2010). Les autres grands pays d'origine sont le Viet Nam (2 millions) et l'Indonésie (1,8 million) (DRC, 2007).



Source : DAES, 2009.

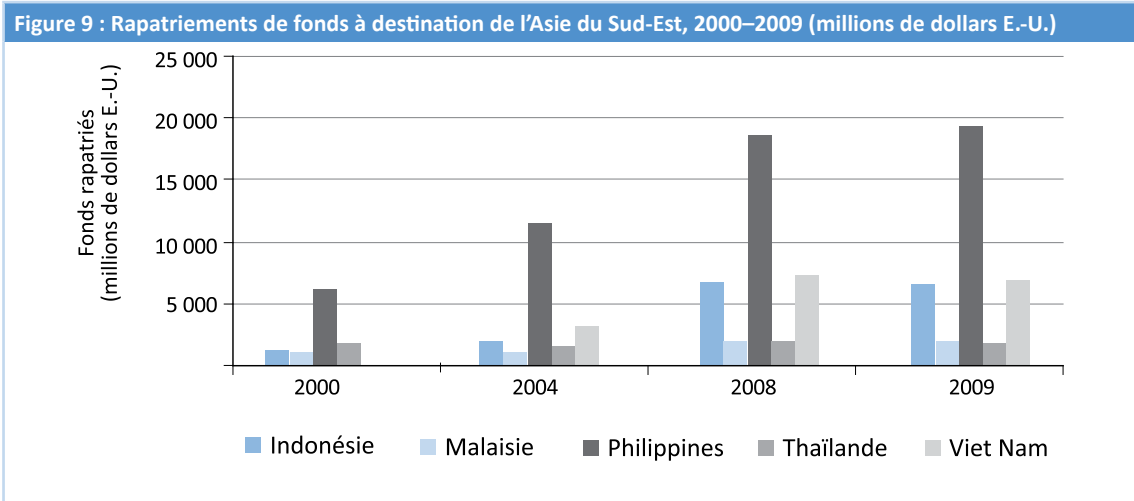


Note : Les pays de l'Asie du Sud-Est où la proportion de migrants est inférieure à 0,3% de la population totale ne sont pas inclus dans cette figure (Myanmar, Viet Nam et Indonésie).

Source : DAES, 2009.

- Les rapatriements de fonds dans la sous-région ont légèrement augmenté en 2009²⁰, passant de 36,9 milliards de dollars E.-U. en 2008 à quelque 37,2 milliards l'année suivante (Ratha *et al.*, 2009). Cette faible hausse représente toutefois un net ralentissement par rapport aux taux de croissance élevés des années précédentes (Ratha *et al.*, 2010).

Les Philippines et le Viet Nam ont reçu les montants les plus importants, soit respectivement 19,4 milliards et près de 7 milliards en 2009 (voir la figure 9). Pour ce qui est des flux en provenance de la sous-région, ce sont les migrants établis en Malaisie qui ont envoyé le plus de fonds (6,4 milliards) en 2008.



Note : Les valeurs pour 2009 sont des estimations.
Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Les conditions météorologiques extrêmes ont provoqué d'immenses inondations ; à Jakarta, 70 000 habitations ont été ensevelies sous les eaux et 420 440 personnes ont dû être déplacées en février 2007 (Jakarta Post, 2009). De violents tremblements de terre, tel celui d'Aceh, ont fait beaucoup de sinistrés et entraîné des déplacements massifs, surtout à l'intérieur du pays. Les tempêtes tropicales, notamment celles qui ont soufflé sur les Philippines en septembre et octobre 2009, ont nécessité le déplacement d'un million de personnes environ (Jakarta Post, 2009). Les pluies intenses qui ont accompagné le typhon Parma ont déclenché des inondations et des glissements de terrain qui ont fait des victimes et déplacé quelque 170 000 personnes.
- Les projections démographiques indiquent que, d'ici à 2019, les nationaux ne composeront plus que 46,2 % de la

population à Singapour et que la majorité des habitants seront des étrangers disposant du statut de résident permanent (The Temasek Review, 2009). Cette situation est en partie due au faible taux de fertilité dans le pays (1,28 enfant par femme), qui a augmenté l'âge médian des nationaux ; des mesures visant à faciliter la naturalisation des étrangers et à encourager l'engagement de la diapora pourraient éventuellement contrer cette tendance (Secrétariat national de la population, 2009).

ASIE CENTRALE DU SUD

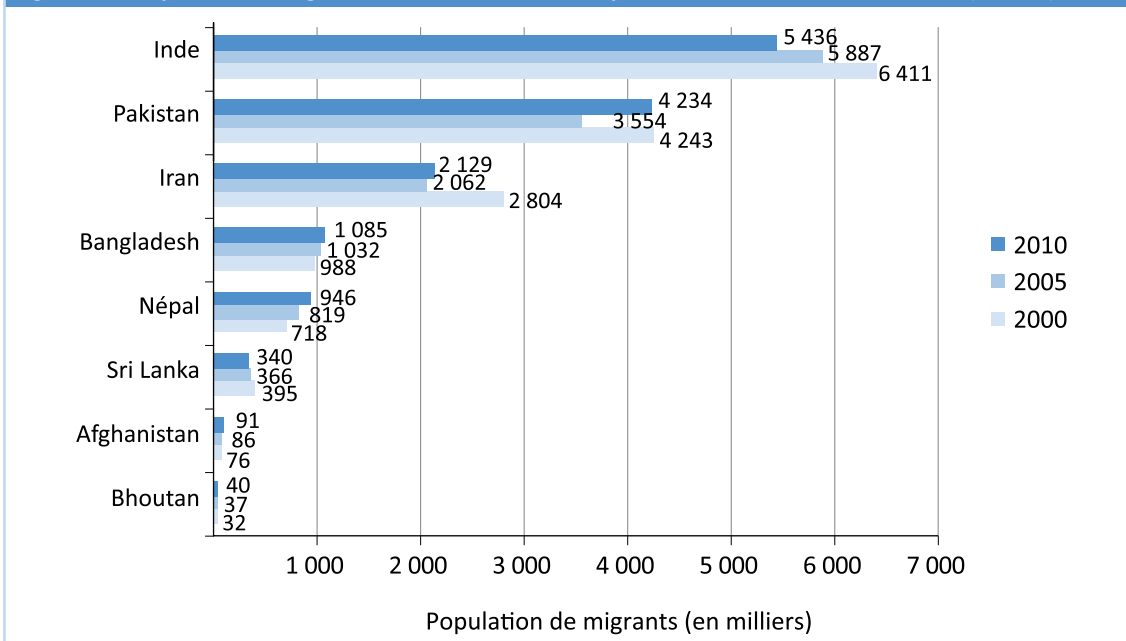
- Le nombre de migrants internationaux en Asie centrale du Sud augmente à nouveau ; il atteignait 14,3 millions en 2010, après être tombé de 15,7 millions en 2000 à 13,8 millions en 2005. Ce regain semble surtout attribuable à l'augmentation de la population migrante au Pakistan, deuxième pays de destination de la sous-région, laquelle est passée de 3,5 % entre 2000 et 2005 à 3,5 % entre 2005 et 2010 (DAES, 2009).

²⁰ La Banque mondiale ne publie pas de données sur le Brunéi Darussalam, Singapour et le Timor-Leste, pays qui font partie de l'Asie du Sud-Est dans le présent rapport.

- L'Inde demeure le premier pays de destination en Asie, bien que la population migrante y ait chuté de 1,6 % pendant la période 2005–2010 (DAES, 2009 ; voir la figure 10a). C'est également un grand pays d'origine ; la diaspora indienne se chiffre

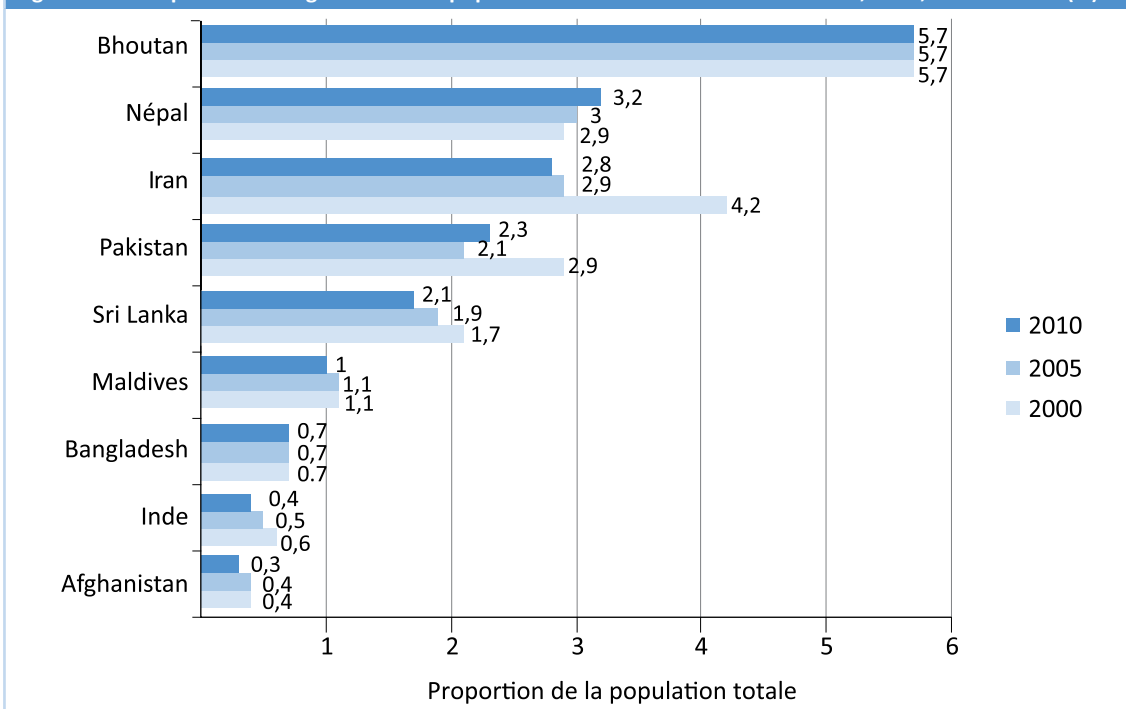
à près de 25 millions de personnes, dont 10 % se trouvent aux Etats-Unis d'Amérique. Les autres destinations importantes comprennent Singapour, la Malaisie et les Etats du Golfe (Khadria, 2009).

Figure 10a : Population de migrants en Asie centrale du Sud par destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Note : Les Maldives n'apparaissent pas dans cette figure car les données correspondantes sont négligeables à cette échelle.
Source : DAES, 2009.

Figure 10b : Proportion de migrants dans la population totale en Asie centrale du Sud, 2000, 2005 et 2010 (%)



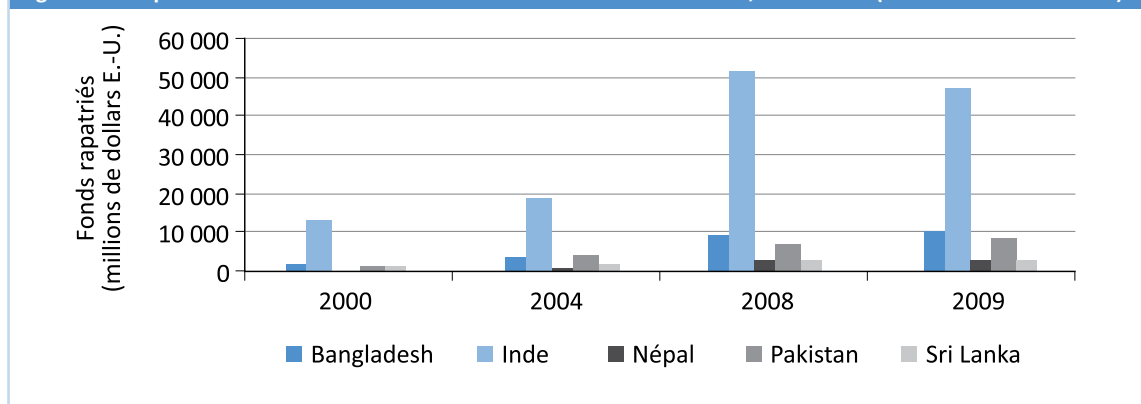
Source : DAES, 2009.

- On estime que la plus forte proportion de migrants internationaux en Asie centrale du Sud se trouve au Bhoutan, où ce groupe compose 5,7 % de la population totale (DAES, 2009 ; voir la figure 10b).
- Outre l'Inde, les principaux pays d'origine des migrants sont le Bangladesh (6,9 millions), le Pakistan (3,4 millions), l'Afghanistan (2,6 millions) et le Népal (1 million). Selon les données censitaires de 2000, pratiquement la moitié des émigrants demeurent dans la région (12,1 millions) ; par ailleurs, 5,1 millions de personnes originaires de la sous-région travaillent dans les pays du

Conseil de coopération du Golfe (CCG), 2,4 millions vivent aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada et 1,1 million résident au Royaume-Uni (DRC, 2007).

- Les rapatriements de fonds en direction de l'Asie centrale du Sud, soutenus par l'augmentation des flux vers le Bangladesh et le Pakistan, n'ont que légèrement diminué. Ils sont passés de 74,4 milliards à 73 milliards de dollars E.-U. en 2009 (voir la figure 11). Les rapatriements en provenance de la sous-région, qui se dirigeaient essentiellement vers l'Inde, se sont élevés à 2 milliards de dollars E.-U. en 2008.

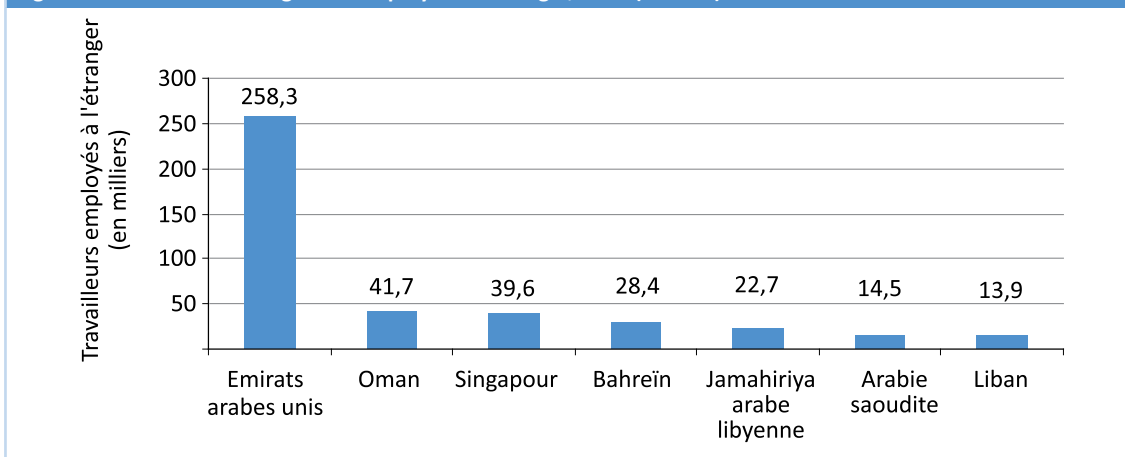
Figure 11 : Rapatriements de fonds à destination de l'Asie centrale du Sud, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.)



Note : Les valeurs de 2009 sont des estimations.
Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Le tout récent Ministère sri lankais de la promotion de l'emploi et de la protection des travailleurs à l'étranger vient d'adopter une politique sur la migration de main-d'œuvre afin de préserver les intérêts des ressortissants de ce pays (*News Blaze*, 2009). La plus forte demande de travailleurs sri lankais, autant hommes que femmes, émane du Moyen-Orient ; l'Arabie saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis, la Jordanie et le Qatar emploient 86 % des migrants (Bureau de l'emploi à l'étranger, Sri Lanka, 2009).
- Au total, 475 278 Bangladais ont travaillé à l'étranger en 2009, contre 875 000 en 2008. Leurs principales destinations étaient Oman, Singapour et les Emirats arabes unis (Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation (BMET), 2010 ; voir la figure 12). Ces chiffres montrent le profond impact que la crise économique mondiale a eu sur la recherche d'emplois à l'étranger par les Bangladais.

Figure 12 : Travailleurs bangladais employés à l'étranger, 2009 (milliers)



Source : BMET, 2010.

- C'est le Pakistan qui compte la plus forte population de réfugiés au monde (un peu moins de 1,8 million en 2008), presque tous Afghans ; la République islamique d'Iran arrive au troisième rang, avec 980 000 réfugiés (DAES, 2009 ; HCR, 2009).

Effets de la crise économique

Chômage et retour

- Les taux de chômage ont augmenté dans de nombreux pays d'Asie tout au long de l'année 2009. Les effets les plus marqués sont dus, pour l'essentiel, aux répercussions de la crise sur les économies tributaires des exportations. En Asie de l'Est, par exemple, le taux de chômage a été estimé à 5,0 % chez les hommes et 3,7 % chez les femmes en 2009 (OIT, 2010).
- L'incidence de la récession sur les travailleurs migrants a varié d'un secteur et d'un pays à l'autre. Le ralentissement survenu dans l'électronique et la construction automobile, entre autres, dans des pays tels que la Chine, a fait grimper le chômage parmi les migrants, tandis que d'autres secteurs, notamment la santé, ont été moins touchés. Les projets d'infrastructure qui emploient un grand nombre d'Asiatiques de sexe masculin dans les pays du CCG n'ont pas été suspendus, sauf à Dubaï (GMG/CESAP, 2009).
- Le nombre de migrants à la recherche d'un nouvel emploi dans la République

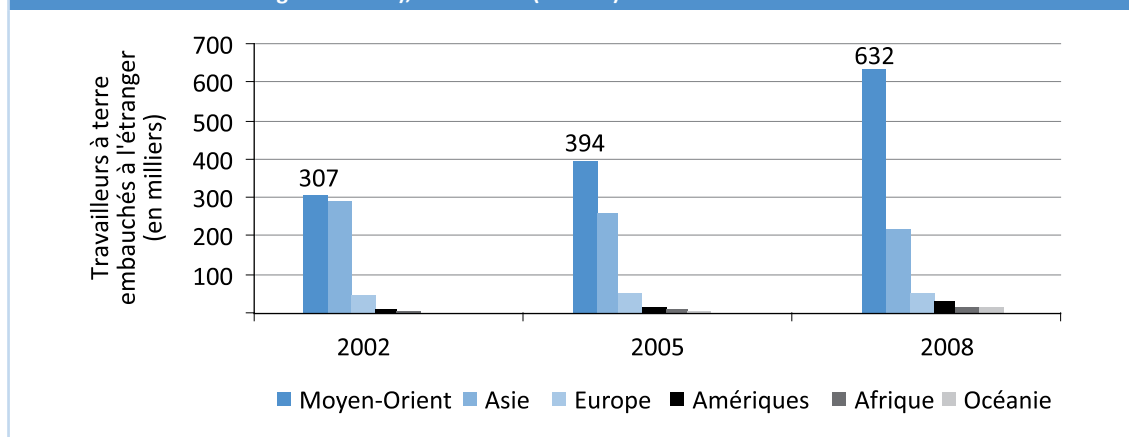
de Corée a progressé de 84 % (3 642 à 6 707) entre janvier et novembre 2008. Le gouvernement a décidé de cesser de délivrer des visas, même aux personnes d'ascendance coréenne en quête d'un emploi (Awad, 2009).

- La récession actuelle a provoqué, en Chine, une nette inversion de la migration interne rurale-urbaine (Kundu, 2009). Dans les premiers mois de 2009, 20 millions de migrants internes, concentrés dans les secteurs à forte main-d'œuvre axés sur l'exportation, ont perdu leur emploi, signe d'une chute rapide de la demande de main-d'œuvre qui alimente le chômage et le sous-emploi (Fix *et al.*, 2009 ; FMI, 2009 ; OIT, 2010).
- Le ralentissement des activités d'exportation en Asie de l'Est a frappé de plein fouet les pays d'Asie du Sud-Est, très dépendants du commerce extérieur et des investissements étrangers. Une grande part des migrants qui travaillaient en Malaisie et en Thaïlande ont été particulièrement affectés. La hausse du chômage en Malaisie a provoqué des retours massifs vers l'Indonésie. A Singapour, 900 000 travailleurs migrants, employés surtout dans la transformation et les services, subissent des pertes d'emploi considérables, équivalant à 30 % de la population active (Koser, 2009 ; Awad, 2009). Le nombre de Cambodgiens qui entrent en Thaïlande a chuté de 10 % (NTS, 2009).
- Aux Philippines, l'exode de travailleurs a grimpé de 28 % en 2008 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1,38 million de personnes (voir la figure 13). Jusqu'en janvier 2009, les Philippins se

rendaient surtout dans la province chinoise de Taïwan (3 494), dans les Emirats arabes unis (297), à Brunéi Darussalam (69) et à

Macao (Chine) (45), selon le Ministère du travail (DOLE, 2010). Le nombre de départs est demeuré stable en 2009 (DOLE, 2010).

Figure 13 : Travailleurs philippins à l'étranger par destination (nouvelles embauches et réembauches, à l'exclusion des gens de mer), 2002–2008 (milliers)



Source : Administration philippine de l'emploi à l'étranger (POEA), 2009.

- L'Inde et le Pakistan, qui sont les deux plus grandes économies d'Asie centrale du Sud, dépendent moins des exportations que bien des économies d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est. Les pays de la sous-région ont donc moins souffert au niveau de la croissance.
- La féminisation de la main-d'œuvre migrante a été spectaculaire à Sri Lanka. Les femmes composent en moyenne 54 % des quelque 200 000 personnes qui quittent le pays chaque année ; on estime qu'en 2006, 60 % environ des femmes migrantes étaient des employées de maison (OIM, 2009), contre 88 % de domestiques en 2008. La crise financière semble avoir inversé, au moins temporairement, cette tendance : le recrutement d'hommes a augmenté de plus de 24 % (SLFBE, 2009). On pourrait l'expliquer par la baisse de la demande d'employées de maison dans le Golfe et le Moyen-Orient, estimée à 15–20 % au début de la crise (Awad, 2009). Il est vraisemblable que la crise a détérioré les conditions de travail des autres migrants qui travaillent dans le secteur domestique (GMG/CESAO, 2009).
- La crise a eu des effets particulièrement prononcés à Dubaï ; elle a conduit à suspendre des projets d'infrastructure d'une valeur de 582 milliards de dollars E.-U., et a provoqué le retour anticipé de travailleurs étrangers, d'origine indienne principalement (Koser, 2009). D'autres Etats du CCG semblent moins affectés, notamment le Koweït et l'Arabie saoudite.

Rapatriements de fonds

- Les rapatriements de fonds vers l'Asie centrale du Sud et l'Asie de l'Est ont relativement bien résisté malgré la récession. D'après la Banque mondiale, les rapatriements à destination de l'Asie du Sud ont décliné de 1,8 % seulement en 2009, alors qu'ils ont chuté de 7,5 % dans les pays en développement, à l'exception de l'Asie du Sud (Banque mondiale, 2010). Ils ont aidé à atténuer les effets de la crise, en particulier au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka. Les flux vers le Bangladesh et le Pakistan, qui avaient augmenté sensiblement en 2009, ont diminué à partir du dernier trimestre de l'année, en raison principalement de la baisse des rapatriements en provenance des pays du CCG. Le recul a été très net en Inde pendant le premier trimestre 2009, mais les chiffres sont remontés le reste de l'année. Selon les dernières estimations, globalement, « les rapatriements de fonds à destination de l'Asie du Sud (et, dans une moindre mesure, de l'Asie de l'Est) ont continué de progresser en 2009, mais à un rythme nettement plus lent qu'avant la crise » (Ratha *et al.*, 2010).
- Les rapatriements de fonds en provenance des Etats du Golfe continuent de croître, mais le Bangladesh et le Pakistan notent au même moment une baisse des transferts à partir des Etats-Unis d'Amérique (Ratha *et al.*, 2009). Au total, toutefois, la Banque centrale du Bangladesh a enregistré

une hausse des flux à la fin de l'année 2009 (873,86 millions de dollars E.-U. en décembre), comparativement à une légère baisse l'année précédente (758,03 millions) (Banque du Bangladesh, 2010). La croissance a également été positive au Pakistan en 2009, où les pouvoirs publics ont pris des mesures énergiques pour soutenir les rapatriements effectués par les voies officielles, y compris le remboursement d'une partie des frais de commercialisation engagés par les sociétés de transfert de fonds (Banque mondiale, 2010).

- Les fonds rapatriés aux Philippines par l'entremise du système bancaire se sont élevés à 1,5 milliard de dollars E.-U. en juin 2009, chiffre jamais atteint auparavant. Cela représente une hausse interannuelle de 3,3 % par rapport à juin 2008. Au cours du premier semestre de 2009, les fonds transférés par les migrants ont presque atteint 8,5 millions, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ils provenaient essentiellement des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de l'Arabie saoudite, de Singapour, du Royaume-Uni et des Emirats arabes unis. La demande permanente de migrants philippins qualifiés ou hautement qualifiés, alliée à la recherche constante par le gouvernement de nouveaux débouchés pour les travailleurs, et à un meilleur accès aux produits et services financiers par les migrants et leur famille, a conduit la Banque centrale des Philippines à anticiper une hausse des rapatriements de fonds en 2009 (BSP, 2009).

Mesures adoptées dans les pays de destination et d'origine

- Les pays de destination de la région ont pris diverses mesures en vue de contrer la montée du chômage. Ainsi, le Gouvernement de la Corée du Sud a fait passer les quotas de travailleurs étrangers de 100 000 en 2008 à 34 000 en 2009. Singapour, la Malaisie et la Thaïlande ont réagi à la crise économique en cessant d'émettre ou de reconduire les permis de travail, en particulier dans les secteurs de la fabrication et des services (Koser, 2009).
- La Malaisie comptait 2,2 millions de travailleurs migrants inscrits à la fin de l'année 2008 ; ce chiffre est tombé à 1,9

million en août 2009, en raison du non-renouvellement des permis de travail expirés. Quelque 32 000 licenciements ont été enregistrés au cours du premier semestre 2009 (*Migration News*, 2009a). Les autorités malaisiennes ont par ailleurs introduit une procédure de déportation accélérée qui pourrait toucher un million de travailleurs en situation irrégulière sur le territoire (Fix *et al.*, 2009).

- Le Gouvernement de la province chinoise de Taïwan a annoncé qu'il réduirait le nombre de permis de travail délivrés aux migrants peu qualifiés afin de protéger les emplois des nationaux ; le taux de chômage a atteint 5,3 % dans la population active taïwanaise, alors qu'il s'établissait à 4,1 % en 2008 (Fix *et al.*, 2009).
- Au Japon, les Brésiliens d'origine japonaise (Nikkei) composent le troisième groupe d'immigrants, après les Coréens et les Chinois. Ils ont été particulièrement affectés par la crise car beaucoup occupaient des emplois à temps partiel ou irréguliers. Selon les estimations, 40 000 d'entre eux, soit 12 %, seraient déjà rentrés au Brésil (*Financial Times*, 2009). Le gouvernement a lancé en avril 2009 un programme de retour volontaire qui prévoit le versement d'une somme d'argent aux Nikkei qui quittent le pays avec leur famille (Fix *et al.*, 2009).
- De nombreux pays d'origine en Asie du Sud-Est et en Asie centrale du Sud ont réagi à la crise économique actuelle de manière à peu près similaire. Certains ont mis au point des programmes visant à faciliter la réintégration des migrants dans le marché du travail local ou à garantir le respect des droits de leurs ressortissants à l'étranger. D'autres cherchent de nouveaux débouchés pour leurs travailleurs. Les Philippines et le Népal proposent une aide à la réinsertion et des formations professionnelles.
- Le fonds de prévoyance de l'Administration philippine pour la protection des travailleurs outre-mer accorde des prêts aux migrants de retour qui désirent créer une entreprise (OWWA, 2009).
- En Inde, chaque Etat a adopté ses propres mesures car tous n'ont pas été touchés de la même manière. Par exemple, le Kerala (grande région d'origine des émigrants vers les Emirats arabes unis) a établi un programme de prêts pour aider les migrants qui rentrent des Etats du Golfe (Fix *et al.*, 2009).

- Sri Lanka et le Bangladesh ont créé des groupes de travail qui suivent les effets de la crise sur leurs ressortissants à l'étranger et les aident à trouver du travail (Awad, 2009).
- Entre janvier et septembre 2009, quelque 358 000 Bangladais sont partis à l'étranger, une baisse de près de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente

(689 000) (*Migration News*, 2009b). Selon le Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation du Bangladesh, plus de 13 000 retours ont eu lieu au cours des deux premiers mois de 2009. A elle seule, la Malaisie a annulé les visas de 55 000 travailleurs (NTS, 2009).

Bibliographie

Administration philippine pour la protection des travailleurs outre-mer (OWWA)

- 2010 *Insurance and Health-Care Program Benefits*, <http://www.owwa.gov.ph/index.php?page=benefits-and-services#family>

Administration philippine pour l'emploi outre-mer (POEA)

- 2009 Deployed land-based overseas Filipino workers by destination, Compendium of OFW Statistics, POEA, http://www.poea.gov.ph/stats/2008_stats.pdf

Awad, I.

- 2009 *The global economic crisis and migrant workers: Impact and response*, Bureau international du Travail, Genève, http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/global_crisis.pdf

Banque centrale des Philippines (BSP)

- 2009 *Of remittances up 2.9% in first half at US\$ 8.5 billion*, communiqué de presse, 17 août 2009, <http://www.bsp.gov.ph/publications/media.asp?id=2139>

Banque centrale du Bangladesh

- 2010 *Wage Earners Remittance Inflows*, Banque centrale du Bangladesh, <http://www.bangladesh-bank.org/>

Banque mondiale

- 2008 *Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds, équipe Migration et envois de fonds*, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/Top10.pdf>
- 2010 *Global Economic Prospects 2010 – Crisis, Finance and Growth*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies/Centre de suivi des déplacements internes (IDMC)

- 2009 *Monitoring disaster displacement in the context of climate change*, Findings of a study by the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs and the Internal Displacement Monitoring Centre, Genève.

Bureau de la main d'oeuvre, de l'emploi et de la formation (BMET), Bangladesh

- 2010 *Overseas Employment in 2009*, Statistical Reports, <http://www.bmet.org.bd/BMET/statisticalDataAction>

Bureau de l'emploi à l'étranger (SLBFE), Sri Lanka

- 2009 *Annual Statistical Report of Foreign Employment 2008*, <http://www.slbfe.lk/downloads/Annual%20Statistical%20Report%202008%20-%20SLBFE.pdf>

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2008 *World Population Prospects: The 2008 Revision*, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpp/index.asp?panel=2>
- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision* (base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2008), DAES, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1>

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 Global Migrant Origin Database, mise à jour mars, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Financial Times

- 2009 « Sun sets on migrants' Japanese dreams », *Financial Times*, 27 août.

Fix et al.

- 2009 *Migration and the Global Recession*, rapport commandé par le Service Mondial de la BBC, MPI, Washington, D.C., <http://www.migrationpolicy.org/pubs/MPI-BBCreport-Sept09.pdf>

Fonds monétaire international (FMI)

- 2009 *Regional Economic Outlook: Asia and Pacific*, World Economic and Financial Surveys, FMI, Washington, D.C., mai 2009, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2009/APD/eng/areo0509.htm>

Groupe mondial sur la migration (GMG)/Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO)

- 2009 *GMG Fact-Sheet on the Economic Crisis and International Migration in the Arab Region*, http://www.globalmigrationgroup.org/pdf/ESCWA_FactSheet_final.pdf

**Groupe mondial sur la migration (GMG)/
Commission économique et sociale des Nations
Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)**

- 2009 *GMG Fact-Sheet on the Impact of the Economic Crisis on Migration in Asia-Pacific*, http://www.globalmigrationgroup.org/pdf/ESCAP_FactSheet_final.pdf

**Haut Commissariat des Nations Unies pour les
réfugiés (HCR)**

- 2009 *Tendances mondiales en 2008 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides*, HCR, Genève, <http://www.unhcr.fr/4af93d346.html>

Hugo, G.

- 2010 The Future of Migration Policies in the Asia-Pacific Region, <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/world-migration-report-2010/background-papers>

Jakarta Post

- 2009 « Dealing with climate change dangerous impacts », *Jakarta Post*, 13 octobre 2009, <http://www.thejakartapost.com/news/2009/10/13/dealing-with-climate-change-dangerous-impacts.html>

Khadria, B.

- 2009 « Migration of Highly skilled Indians: Current Policy Trends and Future Insights on India-US Migration », allocution prononcée à l'Institut pour l'étude des migrations internationales de l'Université de Georgetown, 8 septembre 2009.

Koser, K.

- 2009 *The Global Financial Crisis and International Migration: Policy Implications for Australia*, Lowy Institute for International Policy, Sydney, <http://www.lowyinstitute.org/Publication.asp?pid=1077>

Kundu, A.

- 2009 *Urbanisation and Migration: An Analysis of Trend, Pattern and Policies in Asia*, Human Development Reports Research Paper, n° 2009/16, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Genève, http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_16.pdf

Lee, H.

- 2009 « Family Migration Issues in the East-Asian Region », communication faite lors de l'atelier *The Future of Migration: Building Capacities for Change*, Le Caire.

Llewellyn, J. et J. Hirano

- 2009 « Importing human capital – Contemporary Japanese attitudes to immigration », *Electronic Journal of Contemporary Japanese Studies*, article 7, 2009, <http://www.japanesestudies.org.uk/articles/2009/Llewelyn.html>

Migration News

- 2009a « Southeast Asia », *Migration News*, vol. 15, n° 4, octobre, Université de Californie à Davis.
- 2009b « South Asia », *Migration News*, vol. 15, n° 4, octobre, Université de Californie à Davis.
- 2010 « Southeast Asia », *Migration News*, vol. 16, n° 1, Université de Californie à Davis.

Migration Policy Institute (MPI)

- 2007 *Global City Migration Map*, Globalization, Urbanization and Migration (GUM) project, <http://www.migrationinformation.org/DataHub/gcmm.cfm>

Ministère du Travail (DOLE), Philippines

- 2010 *Unemployed Persons* (table), DOLE, Manille, http://www.bles.dole.gov.ph/Current%20Labor%20Statistics/jan_2010/Tab10.pdf

News Blaze

- 2009 « The feminisation of the migrant labour force in Sri Lanka », *News Blaze*, 4 novembre.

NTS

- 2009 « The effects of the economic crisis on migrants », *NTS Alert*, 2 mars 2009, Singapour, <http://www.rsis.edu.sg/nts/resources/nts-alert/NTS%20Alert%20March%202009.pdf>

Organisation internationale du travail (OIT)

- 2010 *Tendances mondiales de l'emploi, janvier 2010*, OIT, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2009 *Gender and Labour Migration in Asia*, OIM, Genève.

Ratha, D. et al.

- 2009 *Migration and Development Brief 11, Migration and Remittance Trends 2009: A better-than-expected outcome so far, but significant risks ahead*, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances>

2010 *Migration and Development Brief 12: Outlook for Remittance Flows 2010–2011: Remittance flows to developing countries remained resilient in 2009, expected to recover during 2010–2011*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief12.pdf>

Secrétariat national de la population, Singapour

2009 *Population in Brief: 2009*, Singapour, <http://www.singstat.gov.sg/stats/themes/people/popinbrief2009.pdf>

The Temasek Review

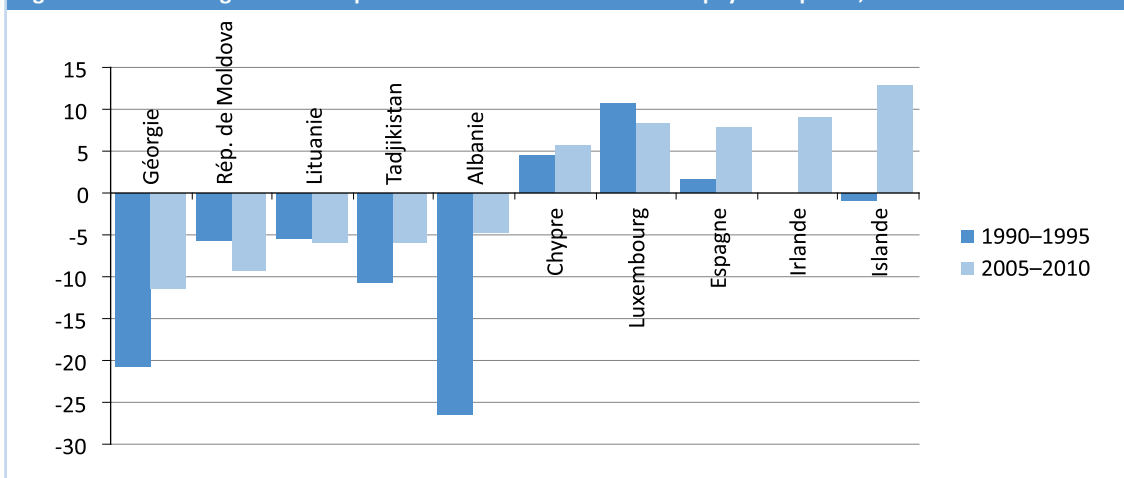
2009 « Are local-born Singaporeans becoming a minority in their own country? », *The Temasek Review*, 5 octobre, <http://www.temasekreview.com/index.php?s=Are+local-born+Singaporeans+becoming+a+minority+in+their+own+country%3F>

APERÇU REGIONAL EUROPE

- L'Europe et l'Asie centrale²¹ comptaient 72,6 millions de migrants environ en 2010, soit 5,1 millions de plus qu'en 2005. Ils représentaient 8,7 % de la population totale de la région (DAES, 2009). Un migrant sur trois dans le monde vit en Europe.
- Les taux de migration nette ont augmenté au cours de la période 2005–2010 par rapport à la décennie précédente. La situation varie toutefois selon la sous-région considérée. L'immigration nette a progressé dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe centrale, en particulier à Chypre, au Luxembourg, en Espagne, en Irlande et

en Islande. L'émigration nette dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, ainsi que dans les nouveaux Etats membres de l'UE, a diminué ; la grande majorité de ces pays présentaient un taux de migration nette situé entre -1,5 et 0 pour 1 000 habitants pendant la période 2000–2005. Quelques nations, dont l'Albanie, la Géorgie, la Lituanie, la République de Moldova et le Tadjikistan, restent avant tout des pays d'émigration, mais à un moindre degré que dans les années 1990 (PNUD, 2009 ; voir la figure 1).

Figure 1 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants dans certains pays européens, 1990–1995 et 2005–2010



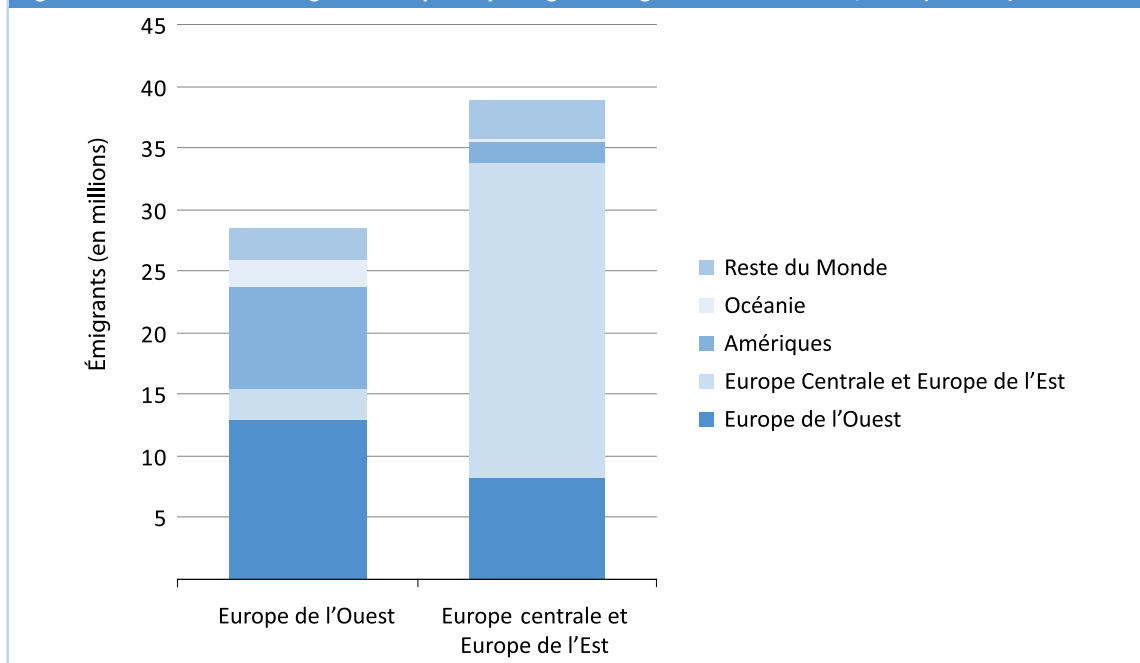
Source : PNUD, 2009.

²¹ Dans le présent rapport, l'Europe est divisée en deux sous-régions, l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale, d'une part, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, d'autre part. La liste des pays qui composent chacune d'elles apparaît dans les sections correspondantes.

- L'Europe du Sud est à l'origine d'une bonne part de l'augmentation observée entre 2005 et 2010 (3,4 millions de personnes, soit un taux moyen de croissance de 5,2 % par an). L'Asie centrale est la seule région à enregistrer une baisse (taux de -0,4 % en moyenne par an).
- Les flux migratoires intrarégionaux demeurent importants, surtout depuis l'élargissement de l'UE en 2004 et 2007. Selon les estimations fondées sur les données censitaires de 2000, la vaste majorité des migrants originaires d'Europe centrale et de l'Ouest se déplacent à l'intérieur de l'UE ou se dirigent vers l'Amérique du Nord. Ceux

qui proviennent d'Asie centrale et d'Europe de l'Est s'orientent essentiellement vers les anciennes républiques soviétiques (en particulier la Fédération de Russie) ou l'Europe de l'Ouest (voir la figure 2). La Fédération de Russie est à la fois le premier pays d'origine et de destination en Europe ; plus de 12 millions de ses nationaux vivent à l'étranger et 12 millions de non-nationaux vivent sur son territoire. Les autres grands pays de destination sont l'Ukraine (5,9 millions), le Royaume-Uni (4,2 millions), l'Allemagne (4,1 millions) et le Kazakhstan (3,6 millions) (DAES, 2009 ; DRC, 2007).

Figure 2 : Nombre total d'émigrants européens par région d'origine et de destination, 2000 (millions)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

- Le nombre de femmes migrantes a augmenté de 2,7 millions entre 2005 et 2010, pour s'établir à 36,5 millions. Toutefois, la proportion de femmes dans la population migrante totale en Europe n'a pas sensiblement varié au cours de la période, demeurant à 52,3 %. Elle est à peu près équivalente dans les diverses sous-régions ; le chiffre le plus élevé se situe en Europe de l'Est (57,3 %), et le plus faible en Europe de l'Ouest (49,9 %) (DAES, 2009).
- Les zones urbaines attirent un nombre considérable de migrants. Londres, Paris et Moscou comptent plus d'un million d'étrangers. Parmi les 85 villes du monde qui abritent entre 100 000 et 1 million de non-nationaux, 30 se trouvent en Europe. A Amsterdam, Bruxelles, Francfort et Londres, plus du quart des habitants sont d'origine étrangère (MPI, 2007).
- Sept des dix pays à l'origine du plus grand volume de rapatriements de fonds en 2008 étaient en Europe, à savoir la Fédération de Russie (26,1 milliards de dollars E.-U.), la Suisse (19,0 milliards), l'Allemagne (15,0 milliards), l'Espagne (14,7 milliards), l'Italie (12,7 milliards), le Luxembourg (10,9 milliards) et les Pays-Bas (8,4 milliards).
- Les cinq premiers pays bénéficiaires de fonds rapatriés en 2009 étaient la France (15,6 milliards de dollars E.-U.), l'Espagne (11,7 milliards), l'Allemagne (10,8 milliards),

la Belgique (9,1 milliards) et la Pologne (8,5 milliards).

- Le Tadjikistan, la République de Moldova et le Kirghizistan font partie des cinq pays au monde dans lesquels les rapatriements de fonds représentent la plus forte proportion du PIB, soit respectivement 49,6 %, 31,4 % et 27,9 % (Ratha *et al.*, 2009).
- L'Europe est la région de destination et de provenance dans quatre des dix principaux couloirs mondiaux de rapatriements de fonds, à savoir : Fédération de Russie–Ukraine, Ukraine–Fédération de Russie, Turquie–Allemagne et Kazakhstan–Fédération de Russie (Banque mondiale, 2008).
- Dans presque tous les pays européens, la montée en flèche des taux de chômage imputable à la crise économique mondiale a conduit les gouvernements à tenter de protéger les marchés du travail nationaux. Globalement, ces mesures ont consisté à restreindre l'entrée de nouveaux migrants et à encourager les retours vers les pays d'origine. Le net recul de la demande de main-d'œuvre, le renforcement des dispositions à l'encontre des entreprises qui emploient des migrants en situation irrégulière, les programmes de retour,

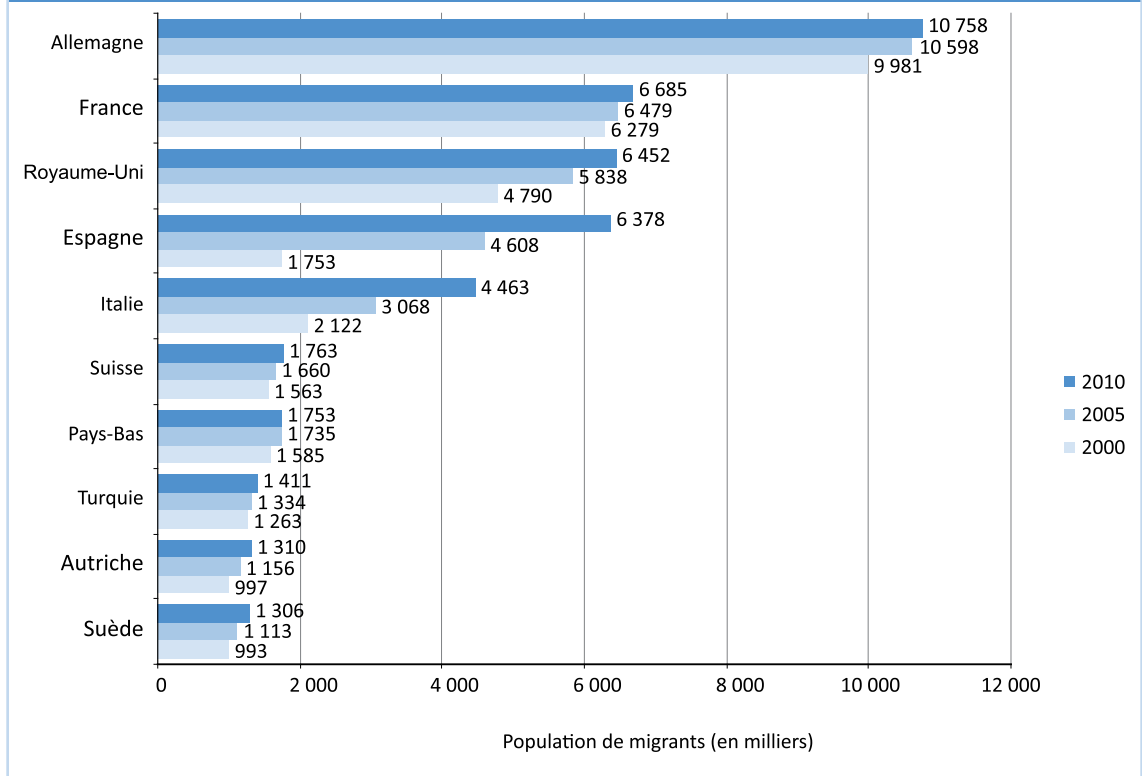
l'application plus stricte des lois touchant à la résidence, l'amélioration de la gestion des frontières et la progression des taux de chômage dans les Etats membres de l'UE n'ont pas aidé à enrayer la détérioration de l'image des migrants et des migrations au sein de la population en Europe.

EUROPE DE L'OUEST ET EUROPE CENTRALE²²

- Les deux tiers des migrants internationaux présents sur le continent séjournent en Europe de l'Ouest et en Europe centrale, soit 51 millions de personnes. Les principaux pays d'accueil sont l'Allemagne (10,8 millions), la France (6,7 millions), le Royaume-Uni (6,5 millions), l'Espagne (6,4 millions) et l'Italie (4,5 millions) (DAES, 2009 ; voir la figure 3).
- Le nombre de migrants en Europe de l'Ouest a augmenté de 5,6 millions entre 2005 et 2010. Ce sont l'Espagne et l'Italie qui ont noté la plus forte hausse (1,8 et 1,4 million respectivement), suivies par le Royaume-Uni (610 000), l'Irlande (280 000) et la France (210 000) (DAES, 2009).

²² Cette section traite des 27 Etats membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède), des trois pays qui viennent s'y ajouter dans l'Espace économique européen (EEE) (Islande, Liechtenstein et Norvège), ainsi de la Suisse et des deux pays dont la candidature à l'UE est en cours de négociation (Croatie et Turquie).

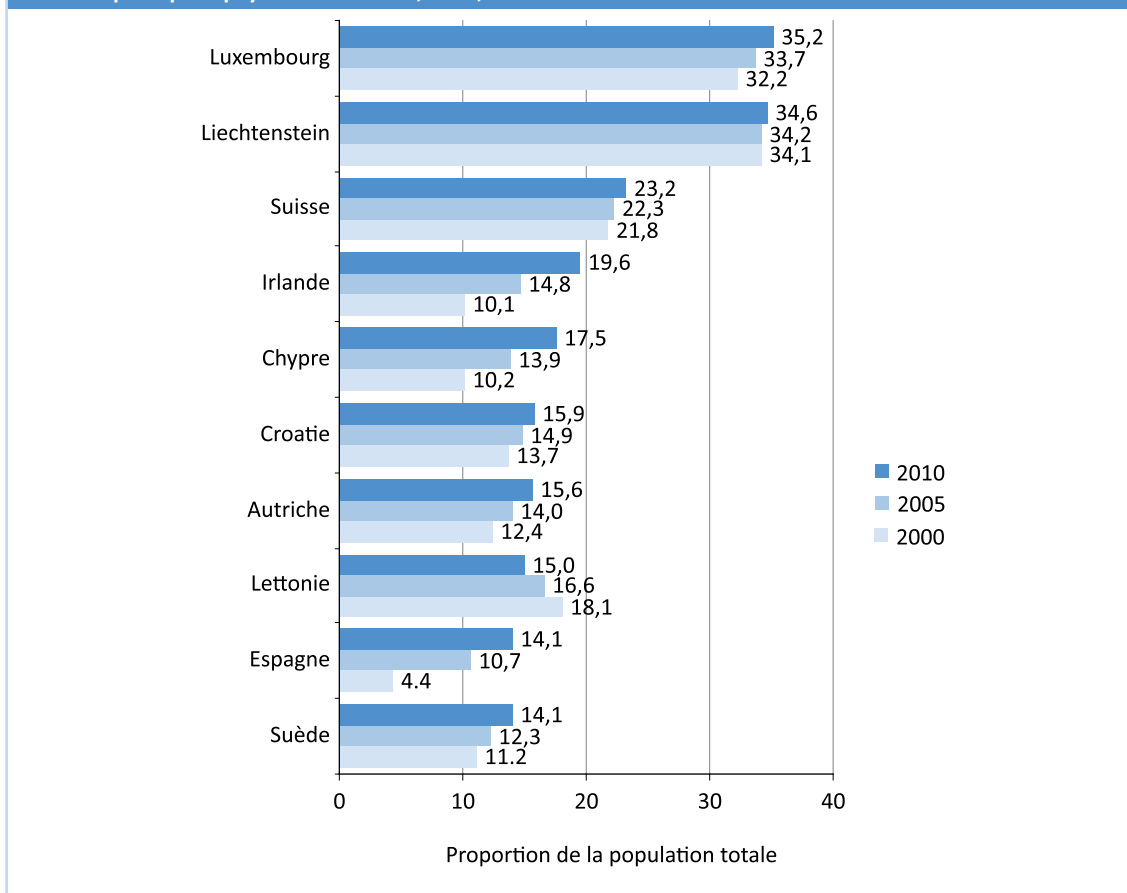
Figure 3 : Population de migrants en Europe de l'Ouest et Europe centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

- La proportion de migrants dans la population totale s'est également accrue dans pratiquement tous les pays de la sous-région, atteignant 35 % au Luxembourg et au Liechtenstein, 23 % en Suisse, près de 20 % en Irlande et un peu de moins de 18 % à Chypre (DAES, 2009 ; voir la figure 4).
- Les raisons de cette hausse (en valeur absolue et relative) sont diverses. Elles comprennent le vieillissement rapide de la population (en Europe du Sud notamment), les mouvements liés au regroupement familial, l'accroissement naturel de la population de migrants établis de longue date (en France, en Allemagne et au Royaume-Uni) et la forte croissance économique survenue avant la crise (en Irlande).

Figure 4 : Proportion de migrants dans la population totale en Europe de l'Ouest et Europe centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010

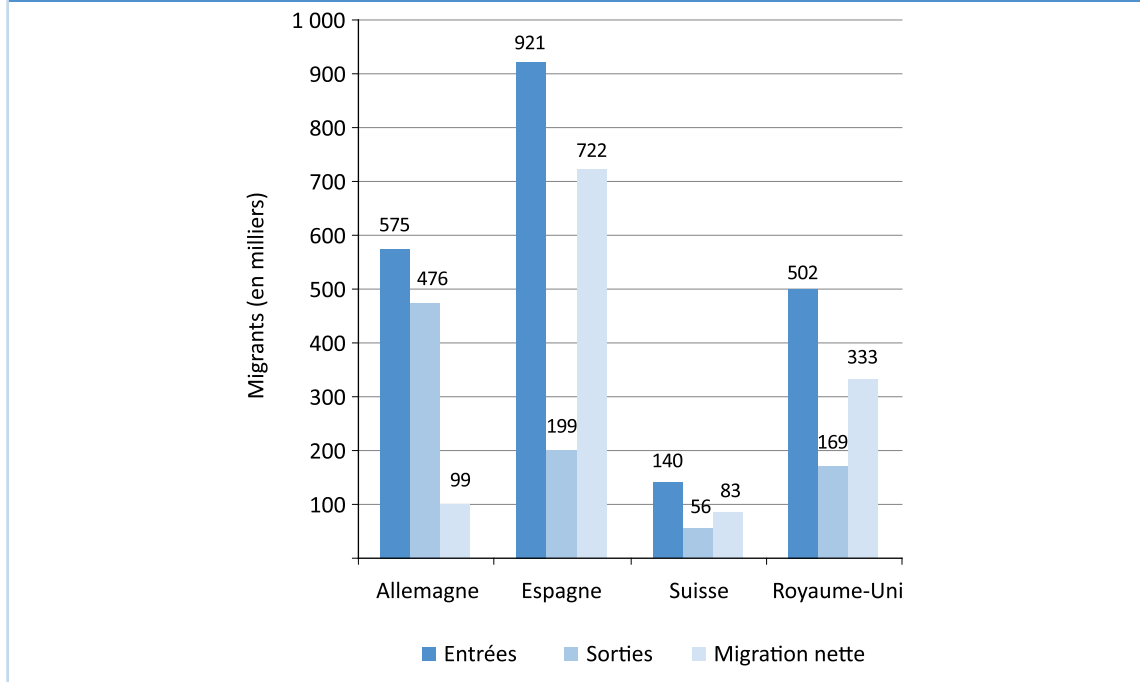


Source : DAES, 2009.

- Si le nombre d'entrées de migrants a connu une hausse soutenue en Europe, il faut savoir que l'émigration de la population née à l'étranger reste appréciable. Selon les données publiées par l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE, 2009a) concernant plusieurs grands pays de destination européens en 2007, le départ d'un grand nombre de non-nationaux a réduit d'un tiers la migration nette en Allemagne, en Suisse et au Royaume-Uni (voir la figure 5).

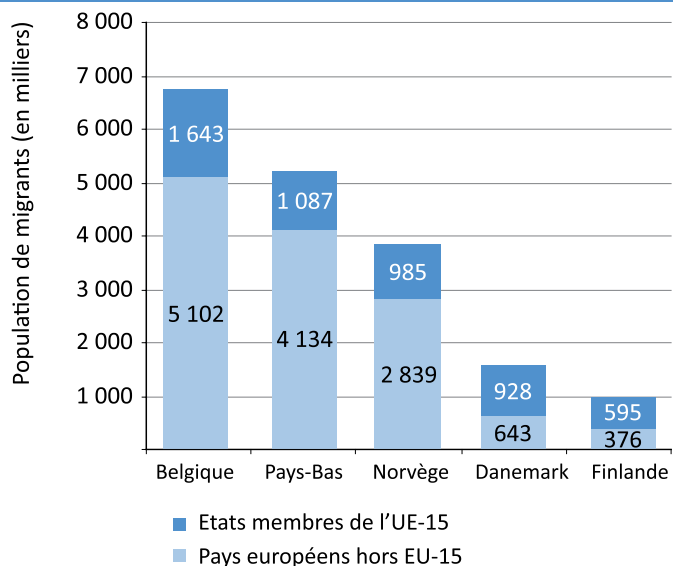
Figure 5 : Entrées et sorties de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'UE, 2007 (milliers)



Source : OCDE, 2009a.

- On pensait qu'après l'élargissement de l'UE en 2004, 2 à 8 % de la population des dix nouveaux Etats membres émigreraient progressivement vers les pays de l'Europe des Quinze. Il apparaît aujourd'hui que les flux migratoires entre les huit pays d'Europe de l'Est qui ont accédé à l'UE en 2004 et les pays membres de l'UE-15 ont été assez limités en général. Toutefois, l'élargissement a eu un impact sensible sur les mouvements migratoires à partir des nouveaux Etats membres vers les anciens, y compris vers les pays qui n'ont pas ouvert immédiatement leur marché du travail, comme l'Autriche et l'Allemagne. Les chiffres montrent que les Etats membres dont l'économie est plus ouverte ont réussi à attirer la plus grande part des migrants jeunes et instruits (Kahanec et Zimmermann, 2009).
- L'émigration européenne s'effectue surtout à l'intérieur du continent et en direction d'autres pays de l'OCDE. En 2006, 1,7 million de ressortissants des pays de l'OCDE se sont déplacés vers un autre pays de l'OCDE, les citoyens britanniques composant l'un des principaux groupes d'émigrants (OCDE, 2008). Selon les données fournies par certains grands pays de destination européens, les migrants originaires des pays de l'UE-15 représentaient entre 60 et 20 % de la population totale née à l'étranger en 2007 (OCDE, 2009a ; voir la figure 6). Globalement, 34 % des personnes qui migrent vers les Etats membres de l'UE proviennent d'autres Etats membres (Eurostat, 2008).

Figure 6 : Population de migrants originaires de l'UE-15 dans certains pays européens, 2000 (milliers)

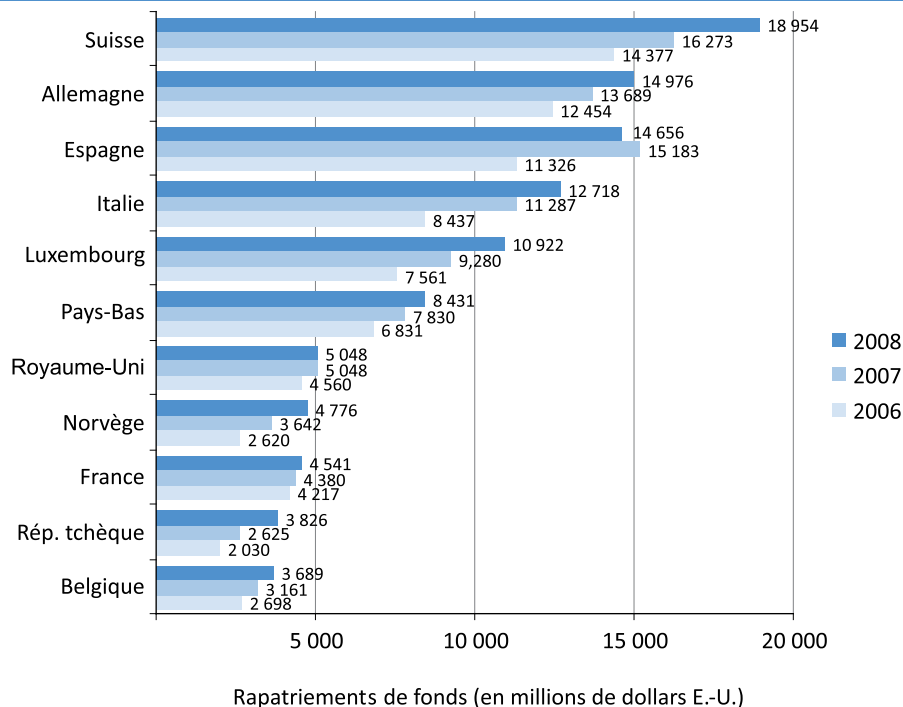


Source : OECD, 2009a.

- Les migrants qui résident en Europe de l'Ouest et en Europe centrale ont rapatrié des fonds s'élevant à 120,9 milliards de dollars E.-U. en 2008, ce qui représente

plus de 40 % du total mondial. L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse²³ étaient au nombre des principaux pays sources (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 7).

Figure 7 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale, 2006, 2007 et 2008 (milliards de dollars E.-U.)



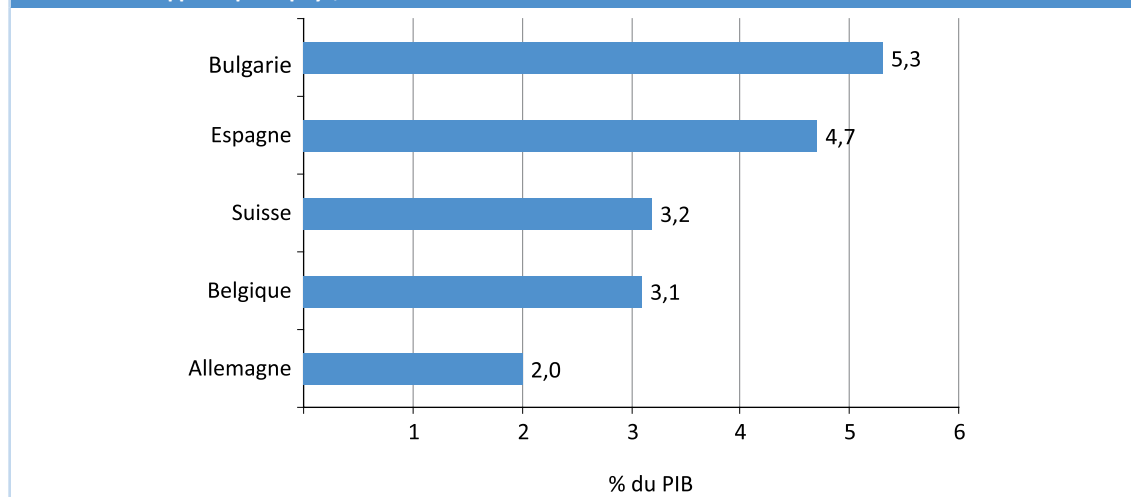
Source : Ratha *et al.*, 2009.

²³ Dans le cas du Luxembourg et de la Suisse, une partie des rapatriements provient des frontaliers, qui travaillent dans l'un de ces pays mais n'y vivent pas. Ces travailleurs ne sont pas, à proprement parler, des migrants.

- On estime que les pays d'Europe de l'Ouest et d'Europe centrale ont reçu 103,6 milliards de dollars E.-U. en 2009, une baisse de 5 % par rapport à 2008. Les cinq principaux bénéficiaires étaient la France (15,6 milliards), l'Espagne (11,7

milliards), l'Allemagne (10,8 milliards), la Belgique (9,1 milliards) et la Pologne (8,5 milliards). L'Espagne, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne et la Lituanie sont les plus grands bénéficiaires en proportion du PIB (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 8).

Figure 8 : Rapatriements de fonds à destination de l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008



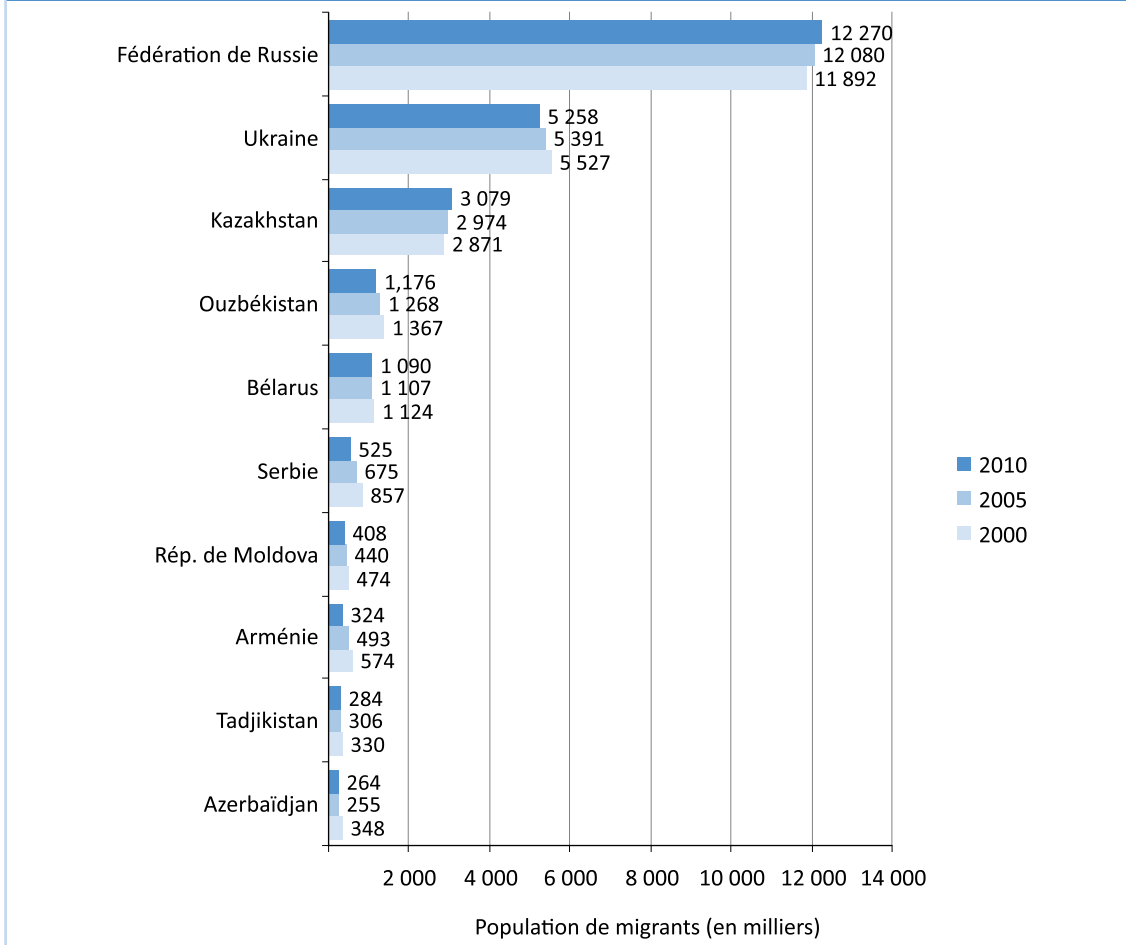
Source : Ratha *et al.*, 2009.

EUROPE DE L'EST ET ASIE CENTRALE²⁴

- L'Europe de l'Est, les Balkans occidentaux, l'Asie centrale et l'Europe centrale abritaient 25,6 millions de migrants en 2010. La population de non-nationaux présents dans les cinq premiers pays de destination a légèrement augmenté ; cependant, la baisse du nombre de migrants en Asie centrale et de réfugiés en Europe de l'Est et dans le Caucase (notamment en Serbie et en Arménie) a abaissé de 400 000 la population de migrants internationaux par rapport à 2005.
- La Fédération de Russie (12,3 millions de migrants), l'Ukraine (5,3 millions) et le Kazakhstan (3 millions) sont les trois plus grands pays d'accueil ; ils renferment 80 % des migrants internationaux dans la région (DAES, 2009 ; voir la figure 9).

²⁴ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo (placé sous administration des Nations Unies en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité), Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Figure 9 : Population de migrants en Europe de l'Est et Asie centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010 (milliers)

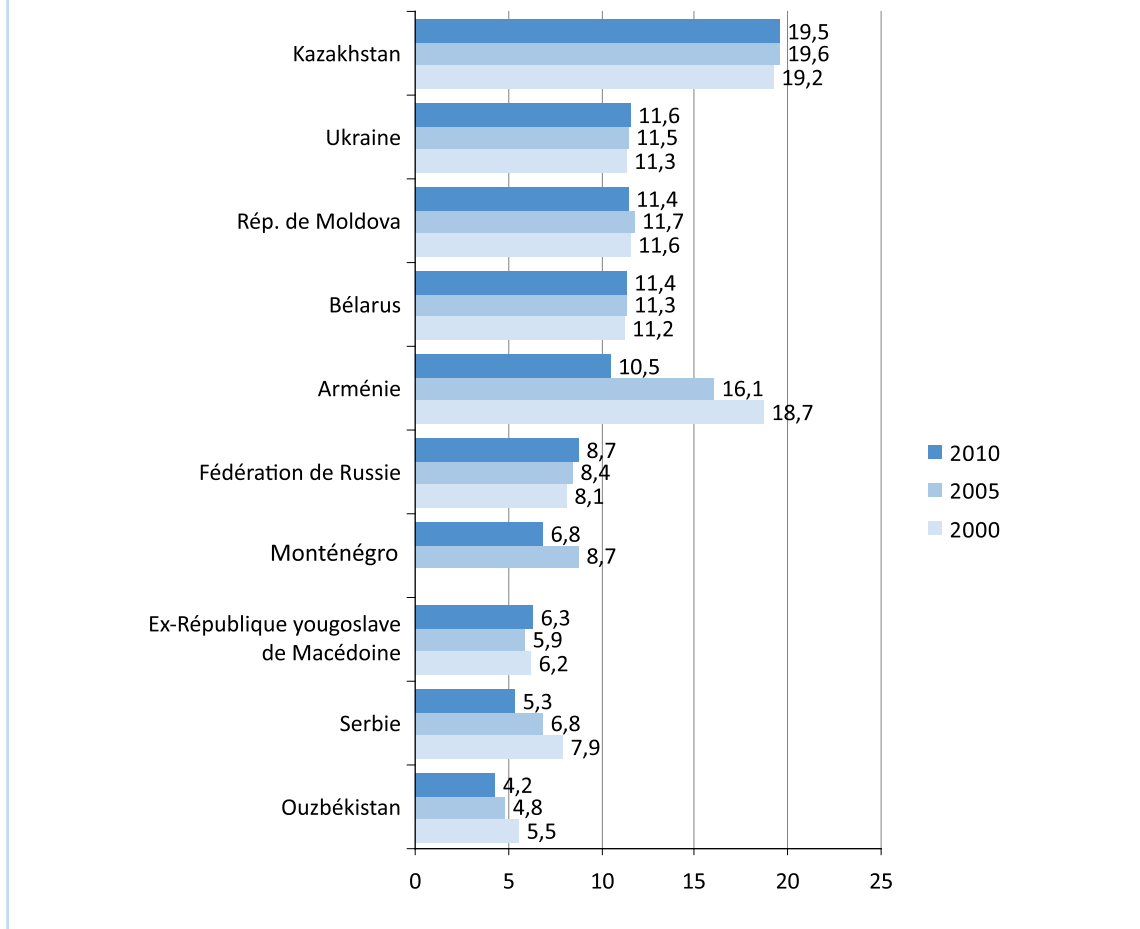


Source : DAES, 2009.

- La proportion de migrants internationaux dans la population totale n'a pas varié de manière notable depuis 2005 ; elle était encore de 8,6 % en 2010, ce qui donne à penser que la diminution de la population de migrants internationaux s'est accompagnée d'un déclin de la population

en Europe de l'Est et en Asie centrale. Les migrants composent plus d'un dixième de la population au Kazakhstan (19,5 %), en Ukraine (11,6 %), en République de Moldova (11,4 %), au Bélarus (11,4 %) et en Arménie (10,5 %) (DAES, 2009 ; voir la figure 10).

Figure 10 : Proportion de migrants dans la population totale en Europe de l'Est et Asie centrale - dix principaux pays de destination, 2000, 2005 et 2010



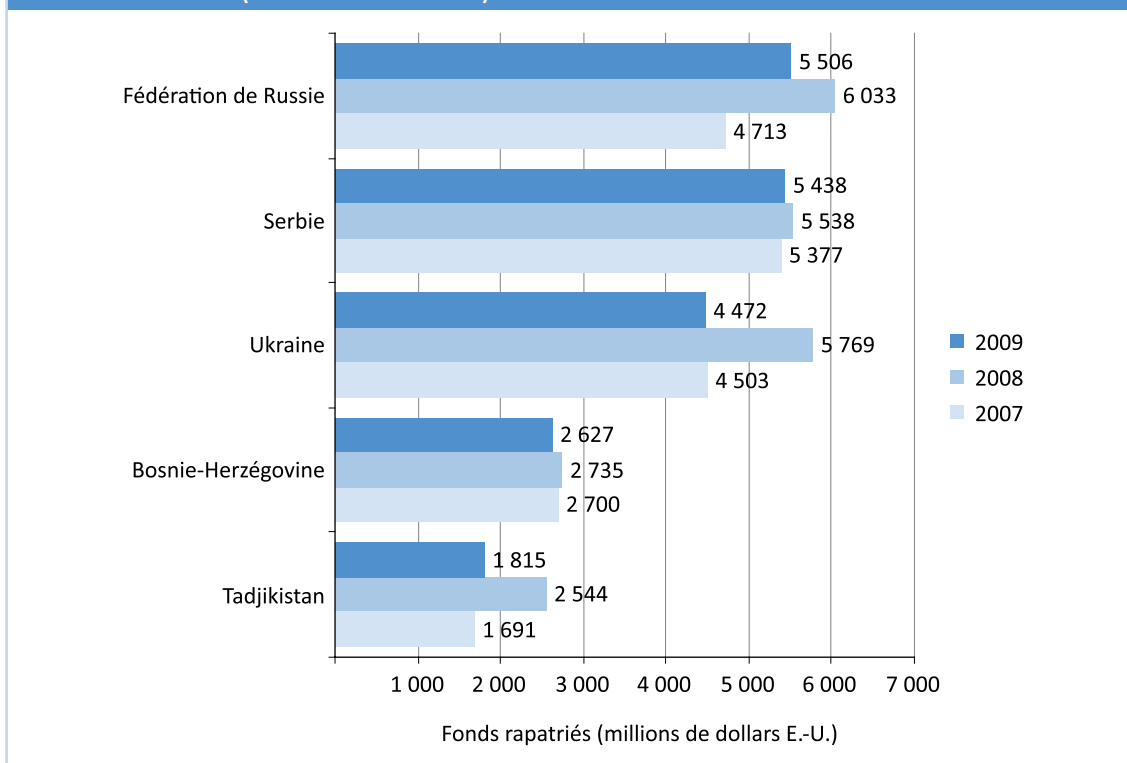
Source : DAES, 2009.

- Les flux d'immigrants dans la Fédération de Russie sont principalement composés de citoyens d'origine russe qui résidaient dans les pays de l'ancienne URSS. La plupart des immigrants qui sont entrés officiellement dans le pays en 2007 étaient des citoyens russes (soit 75 % de ceux provenant de la Communauté des Etats indépendants et des pays baltes et 71,1 % de ceux arrivant d'autres pays). Toutefois, la migration motivée par le travail de ressortissants des anciennes républiques soviétiques qui ne détiennent pas la nationalité russe pourrait être le principal facteur d'augmentation des flux à l'avenir. Une grande partie des travailleurs migrants vivent déjà en permanence dans la Fédération de Russie. La réforme des lois sur les migrations en 2006 a simplifié la légalisation du statut des citoyens des anciennes républiques soviétiques. Avant 2006, près de la moitié des migrants (46 %) n'étaient pas inscrits, proportion qui a chuté à 15 % après 2007. La plupart des migrants (85 %) ont déclaré leur présence sur le territoire, ce qui a régularisé leur statut. Les trois quarts des travailleurs migrants ont également obtenu un permis de travail en 2007. Avant cette date, 15 à 25 % des migrants seulement étaient employés de façon légale (Vishnevsky et Bobylev, 2009).
- Plusieurs grands couloirs de migration dans le monde se situent en Europe de l'Est et en Asie centrale, par exemple les axes entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et entre la Fédération de Russie et le Kazakhstan, qui comprennent des flux dans les deux sens, ainsi que les courants qui partent du Bélarus vers la Fédération de Russie, et de l'Ouzbékistan vers la Fédération de Russie (Ratha *et al.*, 2009).
- Selon la Banque mondiale, la région aurait reçu en 2009 des rapatriements de fonds s'élevant à 29,6 milliards de dollars E.-U., soit une baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. Plus de 70 % des rapatriements

en direction de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale sont allés à la Fédération de Russie (5,5 milliards), à la Serbie (5,4 milliards), à l'Ukraine (4,5 milliards), à la Bosnie-Herzégovine (2,7 milliards) et au Tadjikistan (1,8 milliard), les cinq principaux pays

bénéficiaires de la région (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 11). Les dernières estimations font état d'un recul plus sensible que prévu, en raison notamment de la dépréciation du rouble russe (monnaie du principal pays de destination de la région) par rapport au dollar américain (Ratha *et al.*, 2010).

Figure 11 : Rapatriements de fonds à destination de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale - cinq principaux pays, 2007–2009 (millions de dollars E.-U.)

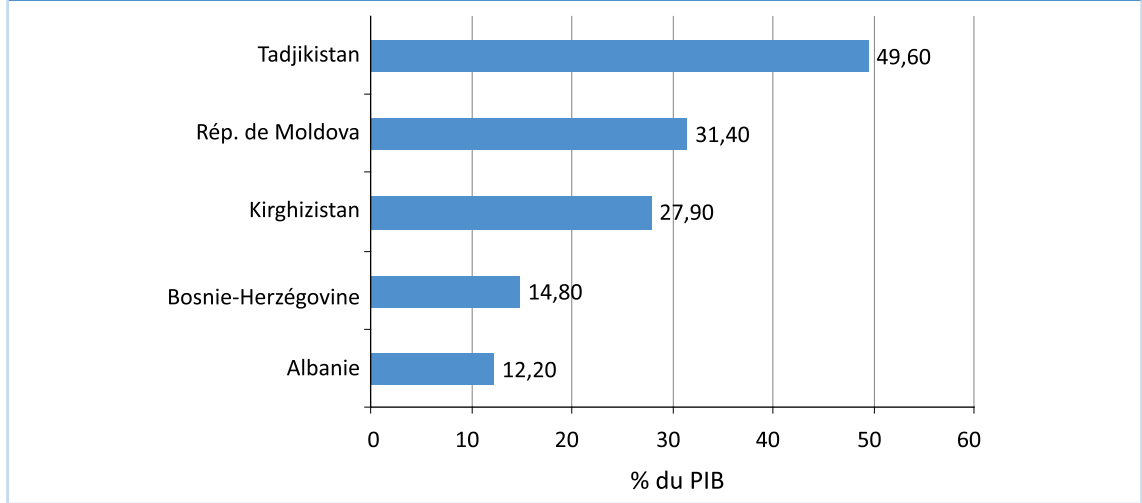


Note : Les valeurs de 2009 sont des estimations.
Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Certains pays de la région font partie des économies les plus dépendantes des rapatriements de fonds au monde. Les flux entrants représentent la moitié du PIB au Tadjikistan (chiffre le plus élevé

de la planète), 31 % en République de Moldova, 28 % au Kirghizistan et 15 % en Bosnie-Herzégovine (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 12).

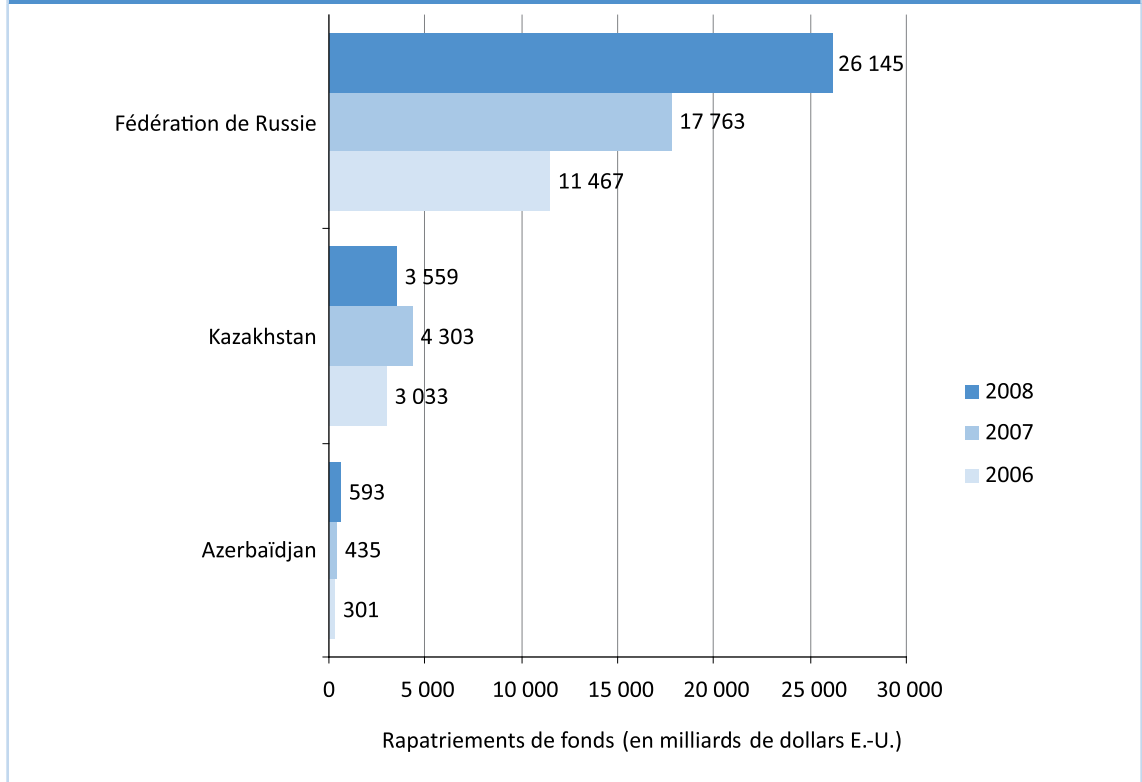
Figure 12 : Rapatriements de fonds à destination de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale en proportion du PIB - cinq principaux pays, 2008



Source : Ratha *et al.*, 2009.

- Les rapatriements de fonds à partir de la région se sont chiffrés à 31,7 milliards de dollars E.-U. en 2008, dont plus de 80 % (26 milliards) provenaient de la Fédération de Russie (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 13)

Figure 13 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale - trois principaux pays, 2007-2009 (milliards de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

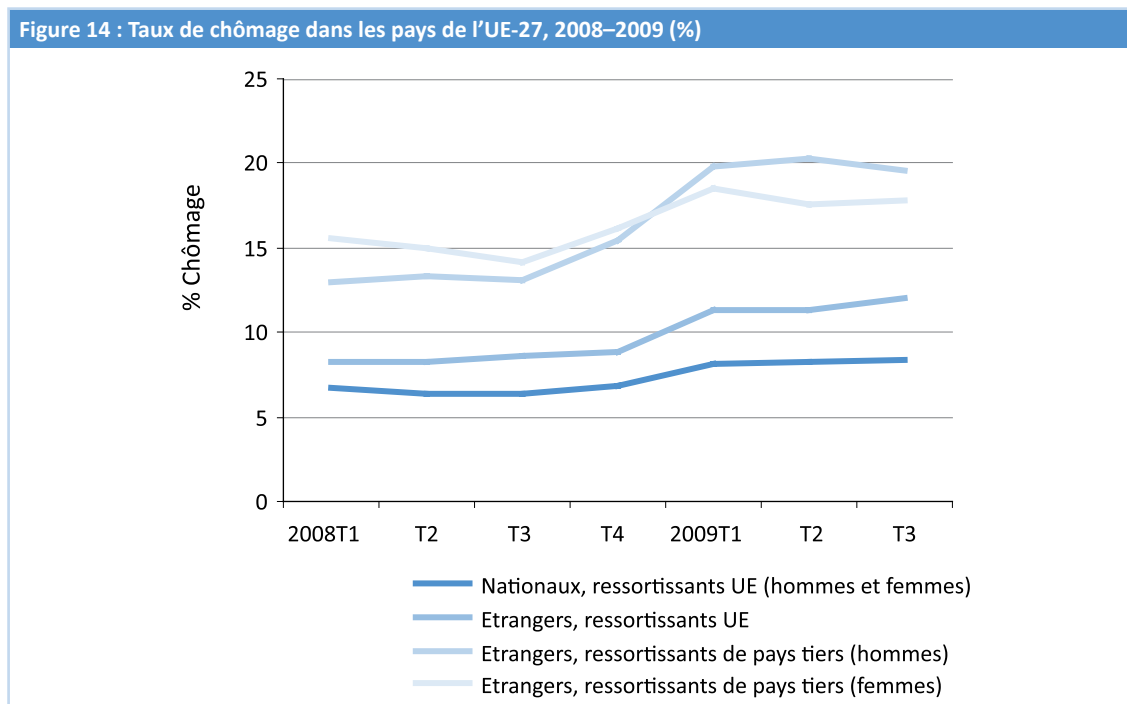
Effets de la crise économique

- La crise qui secoue l'économie mondiale depuis le milieu de l'année 2008 se traduit par une pénurie d'emplois pour les migrants. Après de nombreuses années d'augmentation ininterrompue, la migration de main-d'œuvre a commencé à fléchir dès le deuxième semestre de 2008 dans pratiquement tous les pays de l'UE, conséquence de la baisse marquée du recrutement international (OCDE, 2009b). La crise ayant retenti sur la production de plusieurs secteurs (industrie, bâtiment, vente au détail, etc.), elle a frappé plus durement certaines catégories de travailleurs, notamment les jeunes, les personnes peu qualifiées et les hommes. Les conséquences ont également été très sensibles parmi les migrants originaires

de l'extérieur de l'UE, en particulier les travailleurs peu qualifiés et les hommes (Commission européenne, 2009).

- Les données de l'Enquête sur les forces de travail en Europe (Eurostat, 2009a) révèlent que, si les taux de chômage ont augmenté parmi tous les nationaux et les ressortissants de l'UE qui travaillent à l'extérieur de leur pays d'origine mais dans l'Union, ce sont les migrants provenant de l'extérieur de l'UE, en particulier les hommes, qui ont subi le plus de licenciements. En moyenne, le taux de chômage s'est accru de 1,7 % entre le début de l'année 2008 et le troisième trimestre de 2009 au sein des ressortissants de l'UE, mais de 6,6 % parmi les hommes et de 2,2 % parmi les femmes originaires de pays tiers (voir la figure 14).

Figure 14 : Taux de chômage dans les pays de l'UE-27, 2008–2009 (%)



Source : Eurostat, 2009a.

- De manière générale, les migrants ont davantage souffert de la crise que la main-d'œuvre locale. Selon un rapport de l'OIM (2010), les taux de chômage des migrants (déjà plus élevés que ceux des nationaux avant la crise) ont grimpé plus vite en 2009, se situant entre 9,4 et 10,75 % en Autriche, en Grèce et en Italie, et atteignant 27,5 %

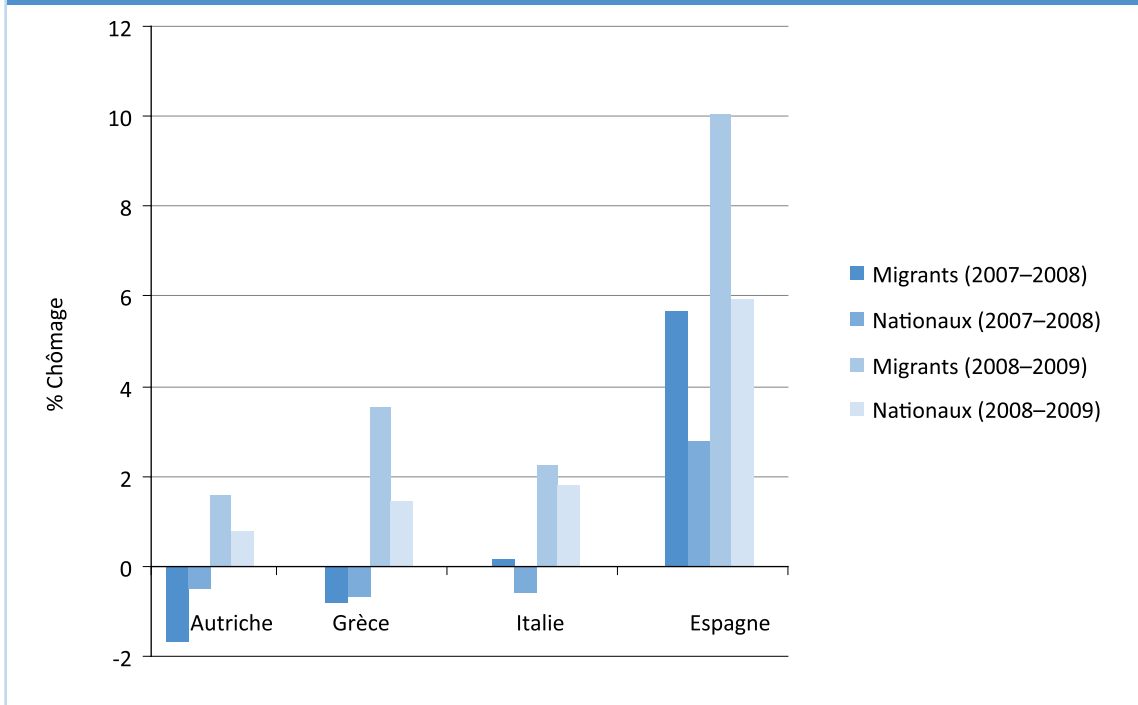
en Espagne (une hausse de plus de 16 % par rapport à 2007). Le même rapport montre que les nationaux composent la très grande majorité des bénéficiaires de l'assurance chômage en Irlande, mais que le nombre d'étrangers qui percevaient de telles prestations a atteint 77 500 en décembre 2009 et que plus de la moitié des personnes

visées provenaient des nouveaux Etats membres de l'UE ; cela représente une progression de 173 % entre juin 2008 et la fin de l'année 2009.

- Le chômage parmi les immigrants originaires des dix nouveaux Etats membres, dont un

bon nombre travaillent dans le secteur du bâtiment, est passé de 2,3 % en février 2008 à 8,2 % en février 2009, tandis que le taux de chômage moyen doublait (3,3 % à 6,6 %) au cours de la même période (OCDE, 2009b ; voir la figure 15).

Figure 15 : Evolution du taux de chômage dans certains pays de l'UE, 2007-2009 (%)



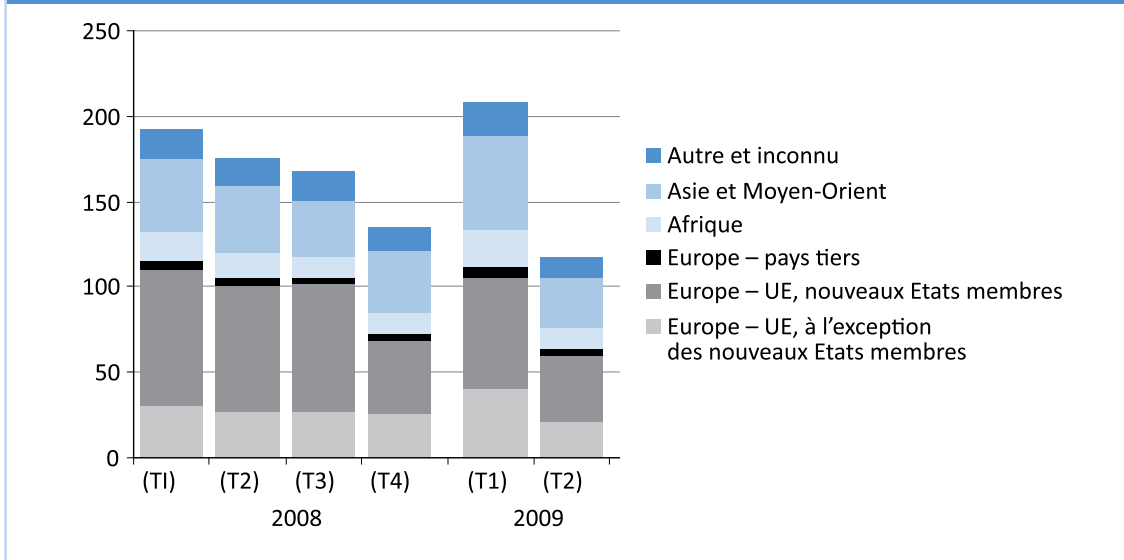
Source : Bureaux nationaux des statistiques, compilation de l'enquête OIM (2010).

- La crise a également eu des répercussions sur les flux migratoires nets au Royaume-Uni. Alors que l'émigration est passée de 83 000 au premier trimestre de 2008 à 93 000 au troisième trimestre, les flux positifs de non-nationaux s'établissaient à 274 000 au début de l'année 2008 et à 226 000 dans les premiers mois de 2009 (Bureau des statistiques nationales, 2009). Cette tendance est confirmée par le nombre d'inscriptions au programme national d'assurance des étrangers qui entrent pour

la première fois sur le territoire britannique : les chiffres ont baissé de 74 000 par trimestre entre le début de 2008 et le milieu de 2009, soit un recul de près de 40 %. Le déclin est surtout attribuable au faible nombre d'admissions de citoyens en provenance des huit pays d'Europe de l'Est qui ont rejoint l'UE en 2004²⁵ (baisse de 50 %) et aux flux de migrants originaires d'Asie et du Moyen-Orient (chute de 31 % au total) (DWP, 2009 ; voir la figure 16).

²⁵ Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Figure 16 : Nombre d'inscriptions à l'assurance nationale des étrangers adultes entrant au Royaume-Uni, 2008–2009 (milliers)



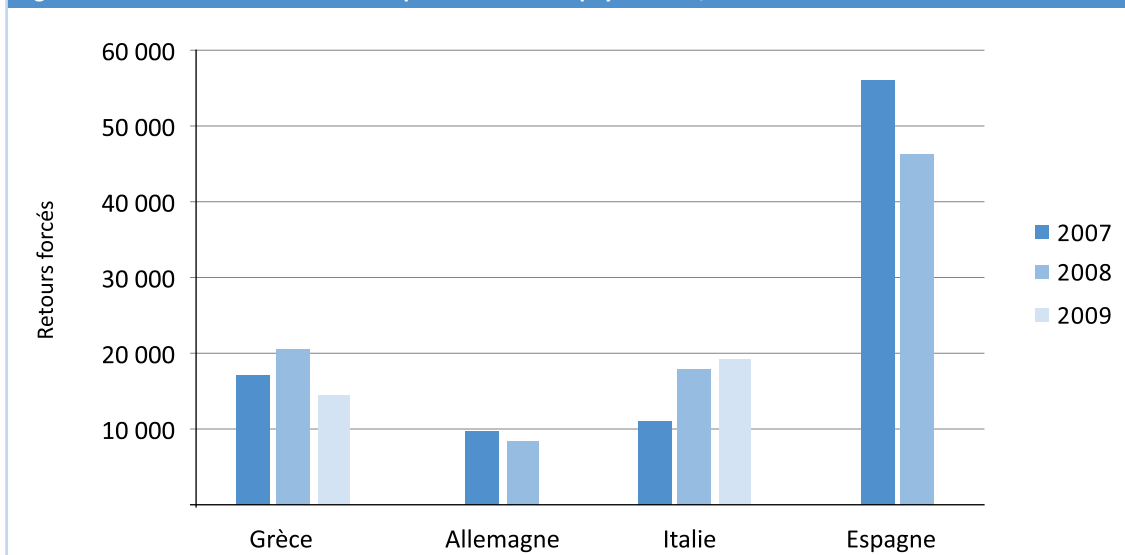
Source : Ministère du travail et des retraites (DWP, 2009).

- Selon l'IZA (Institute for the Study of Labor), l'impact de la crise économique sur la population migrante a été moins fort en Allemagne qu'ailleurs ; par exemple, le taux de chômage parmi les migrants était plus faible en décembre 2009 qu'en décembre 2007 (OIM, 2010).
- La crise a également touché, quoique de façon limitée, les mouvements migratoires vers les dix nouveaux Etats membres de l'UE et vers les pays qui ont présenté une demande d'adhésion. Le nombre de permis de travail délivrés en Croatie est passé de 10 242 en 2008 à 7 877 en 2009 et 6 948 en 2010. En République tchèque, outre une baisse du nombre de nouveaux immigrants (20 000 entrées par trimestre au début de 2008, 9 500 au troisième trimestre 2009), le gouvernement a lancé en 2009 deux programmes spéciaux de retour volontaire à l'intention des migrants en situation régulière et irrégulière, qui ont été achevés en décembre de la même année (OIM, 2010).
- Des enquêtes Internet portant sur les migrants polonais au Royaume-Uni ont révélé que près de 12 % des répondants avaient perdu leur emploi suite à un licenciement ou à une suppression de poste. Interrogés sur leurs intentions, un peu moins de 90 % ont déclaré qu'ils ne pensaient pas retourner en Pologne (OIM, 2010).
- Selon l'ICG (International Crisis Group, 2010), les migrants composent 40 % des travailleurs du bâtiment dans la Fédération de Russie, secteur qui a subi plusieurs faillites et fermetures de grandes entreprises depuis le début de la crise (Awad, 2009). D'après une étude réalisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (OSCE/ACTED, 2009), le salaire des migrants kirghizes a accusé un recul de 20 à 30 % en moyenne au cours des premiers mois de la crise, et les fonds rapatriés reçus par les ménages ont diminué de 25 à 40 %. Selon la même enquête, seulement 10 % des répondants sont rentrés au Kirghizistan à cause de la crise, et 60 % d'entre eux entendent retourner dans la Fédération de Russie lorsque les perspectives économiques seront meilleures ; les répercussions à long terme devraient donc être assez limitées. Beaucoup de migrants restent sur place, même si cela implique d'accepter des conditions plus dures et de diversifier leurs destinations et secteurs d'emploi (ICG, 2010).
- De nombreux pays européens ont pris des mesures pour endiguer les flux migratoires : resserrement des conditions d'admission et réduction des contingents au titre des programmes de migration de main-d'œuvre (Espagne, Fédération de

Russie, Italie, Lituanie, République tchèque et Ukraine), obligation de procéder à de stricts examens du marché du travail (Estonie et Royaume-Uni), restriction des possibilités de changer de statut et/ou d'obtenir une reconduction de permis de travail, et durcissement des vérifications dont font l'objet les familles et personnes demandant une protection pour raison humanitaire (Italie) (OCDE, 2009b ; OIM, 2010). En décembre 2008, l'Italie a plafonné à 150 000 le nombre d'entrées après avoir reçu 700 000 demandes l'année précédente. La Cour des comptes italienne vient d'examiner un nouveau décret sur les flux et les contingents migratoires en 2010. Contrairement aux prédictions, il n'y aura pas de contingentement de la main-d'œuvre régulière, mais seulement 80 000 travailleurs saisonniers (dans le tourisme et l'agriculture), incluant 4 000 travailleurs indépendants.

- Outre l'incidence des restrictions imposées concernant les entrées et les séjours, certains pays ont noté une réduction des demandes de permis de résidence et de travail déposées par les non-nationaux. Le nombre de migrants admis en vertu du système espagnol de parrainage par les employeurs (régime général) est passé de plus de 200 000 en 2007 à 137 000 en 2008. En Catalogne, région qui reçoit le plus d'étrangers, les demandes ont chuté de 15 % en 2008 (OIM, 2010). Au cours du premier trimestre 2009, les premières demandes approuvées dans le cadre du programme britannique d'inscription des travailleurs ont baissé de 54 % (de 46 600 à 21 300) par rapport au même trimestre de l'année précédente (OCDE, 2009b). En Islande, le nombre de travailleurs migrants en 2008 correspondait au tiers environ de celui de l'année précédente et était quasi nul au début de 2009 (OCDE, 2009a).
- Selon un rapport de l'Agence européenne Frontex de gestion des frontières (2009), l'effritement des perspectives d'emploi devrait amener un plus grand nombre de personnes qui envisageaient de migrer sans autorisation à attendre que l'économie se relève, tandis que les migrants en situation irrégulière qui se trouvent déjà dans l'UE resteraient sur place, le resserrement des contrôles aux frontières n'incitant pas au retour vu les risques de ne pouvoir revenir.
- En Fédération de Russie, la crise économique s'est traduite par une réduction du nombre de permis de travail délivrés aux étrangers. Par ailleurs, le gouvernement a établi de nouveaux règlements qui interdisent l'emploi de migrants dans certains secteurs, notamment la vente au détail et le commerce, dans lesquels travaillent beaucoup de non-nationaux originaires des républiques de la Communauté des Etats indépendants. Parallèlement, il a tenté de diminuer l'entrée de travailleurs temporaires en introduisant un barème fiscal différent pour les personnes qui résident plus d'une année sur le territoire (13 %) et celles qui sont considérées comme des migrants non résidents (30 %) (OSCE/ACTED, 2009).
- La migration de retour s'est accrue dans le cadre du régime de libre circulation des personnes au sein de l'UE lorsque les conditions économiques et les perspectives d'emploi dans les pays de destination (tels l'Irlande et le Royaume-Uni) se sont détériorées davantage que dans les pays d'origine (la Pologne, par exemple) (OCDE, 2009b). En septembre 2008, l'Espagne a encouragé les travailleurs migrants à rentrer chez eux en offrant une aide à la réintégration. L'offre a été acceptée par 8 724 migrants, soit à peu près 10 % de la population admissible (OIM, 2010). La République de Moldova et la Fédération de Russie ont introduit des programmes d'aide aux nationaux de retour. Face au resserrement de l'accès aux marchés du travail de l'UE et de la Fédération de Russie, les autorités ouzbèkes ont cherché d'autres destinations pour leurs travailleurs.
- La France, l'Italie et l'Ukraine ont procédé à davantage de retours forcés (OIM, 2010; Awad, 2009). Les pays sources ont publié divers rapports sur l'évolution du nombre de migrants qui ont quitté leur territoire pour rentrer chez eux. La migration de retour a diminué au Kosovo, en Lettonie, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, mais a augmenté en République de Moldova et en Ukraine. On dispose de peu de données sur la question, et celles qui ont été publiées ne font pas la distinction entre les retours forcés et les retours volontaires (OIM, 2010).

Figure 17 : Nombre de retours forcés à partir de certains pays de l'UE, 2007–2009



Note : Les données de 2009 reposent sur les projections établies par l'OIM à partir des données disponibles jusqu'en avril 2009. Les données pour l'Allemagne et l'Espagne pour 2009 ne sont pas disponibles.

Source : OIM, 2010.

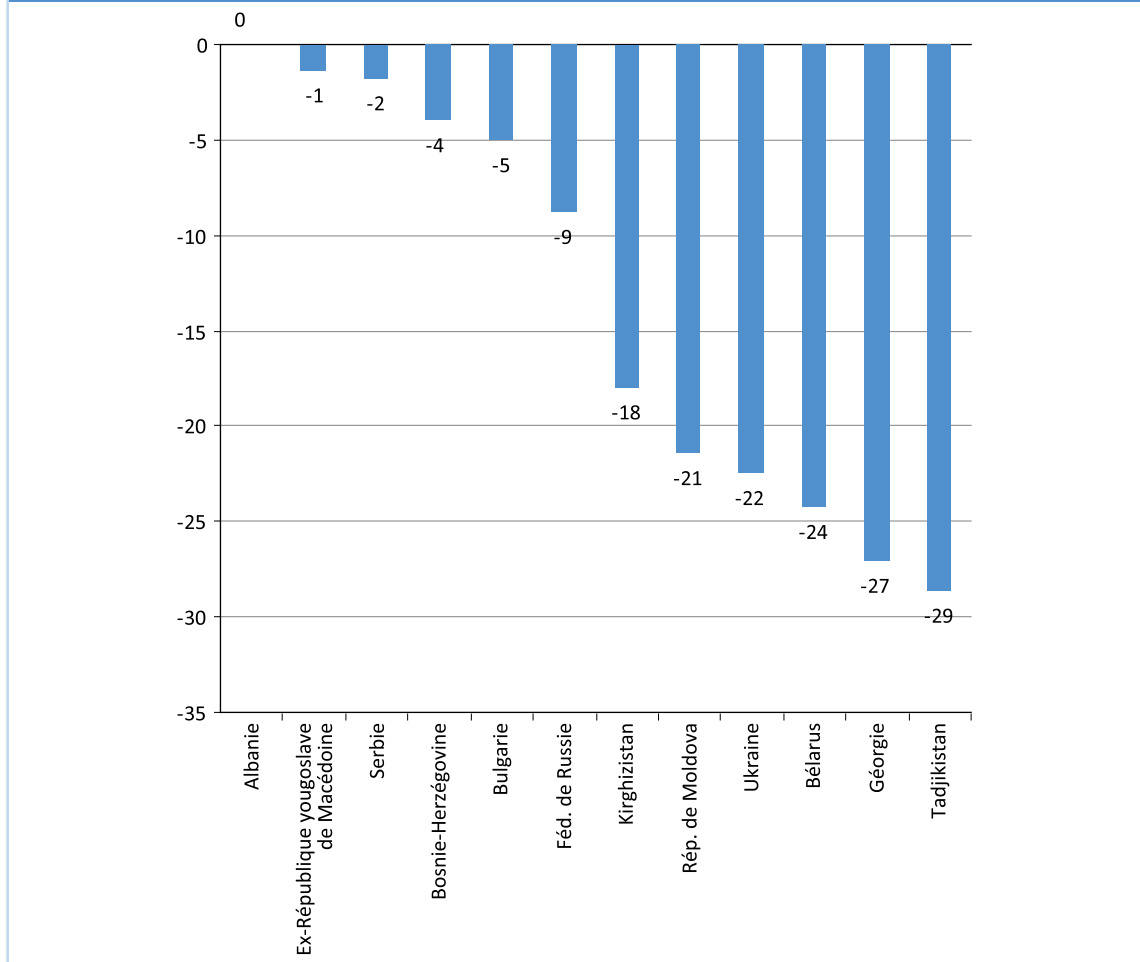
- Les facteurs qui agissent sur les mouvements illicites vers l'UE au cours de la crise actuelle sont très complexes, selon un rapport publié par l'Agence Frontex (2009), qui suggère que les flux sont surtout fonction de la demande de main-d'œuvre dans les pays de destination. On ajoute que la baisse du nombre de migrants en situation irrégulière dans les pays de l'UE, due à la détérioration des possibilités d'emploi, devrait être surtout ressentie à la fin de 2010, quoiqu'à des degrés divers dans les différents Etats membres.
- Une étude des tendances transatlantiques consacrée à la perception de l'immigration a mis à jour une augmentation du nombre de personnes qui, en Europe, voient dans l'immigration un problème plutôt qu'une chance (GMF, 2009). De manière générale, le nombre d'Européens qui expriment une opinion négative est passé de 43 à

50 % entre 2008 et 2009 ; les Britanniques arrivaient en tête (66 % des répondants), suivis par les Espagnols (58 %). Le plus fort changement a été noté aux Pays-Bas, où la proportion de répondants ayant une perception négative de l'immigration est passée de 36 à 45 %. Il n'en reste pas moins que, dans la plupart des pays participants, la majorité des personnes interrogées considéraient encore l'immigration comme une chance (GMF, 2009).

Rapatriements de fonds

- Les rapatriements de fonds à destination des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale devraient fléchir de 14 %, passant de 34,3 milliards de dollars E.-U. en 2008 à 29,6 milliards en 2009 (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 18).

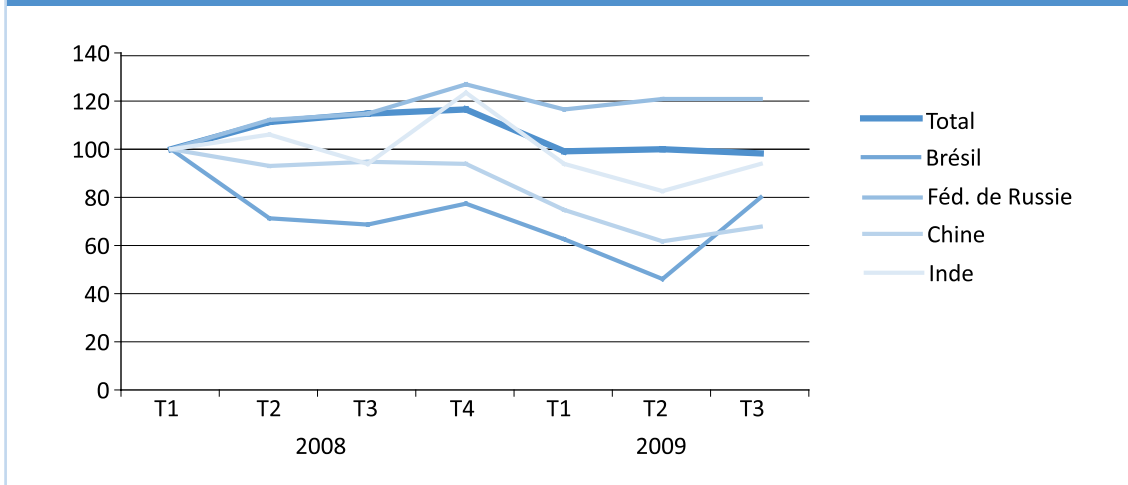
Figure 18 : Evolution des rapatriements de fonds sur la base du dollar E.-U., 2008–2009



Source : Ratha *et al.*, 2009.

- La diminution marquée des rapatriements de fonds vers les pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est s'explique en partie par la dépréciation du rouble russe relativement au dollar américain. Par exemple, d'après Ratha *et al.*, « les entrées de fonds au Kirghizistan, en Arménie et au Tadjikistan ont baissé respectivement de 15 %, 33 % et 34 % au cours du premier semestre 2009 par rapport à la même période en 2008, sur la base du dollar américain. Toutefois, en roubles, les rapatriements vers le Kirghizistan ont en fait augmenté de 17 % au cours du premier semestre 2009, et le repli n'a été que de 8 % en Arménie et de 10 % au Tadjikistan. De même, une grande part de la baisse des fonds rapatriés vers la Pologne peut s'expliquer par le fait que la livre britannique a perdu plus de 25 % de sa valeur, relativement au dollar américain, entre le troisième trimestre 2008 et le premier trimestre 2009 » (Ratha *et al.*, 2009). D'après les dernières estimations de la Banque mondiale, les rapatriements de fonds auraient diminué davantage que prévu en 2009, en raison notamment d'un net recul en Pologne et en Roumanie (Ratha *et al.*, 2010).
- Les fonds rapatriés à partir des pays de l'UE se sont accrus de 20 % entre le premier et le dernier trimestre de 2008 ; ils se sont établis en 2009 à un niveau légèrement inférieur à la moyenne trimestrielle de l'année précédente. Cette stabilité apparente masque toutefois certaines fluctuations. Alors que les rapatriements vers la Fédération de Russie ont progressé de 20 %, les fonds envoyés au Brésil, en Chine et en Inde ont chuté de manière considérable au cours de l'année 2009 ; le recul a été de 60 % au Brésil pendant le deuxième trimestre de 2009 (Eurostat, 2009b ; voir la figure 19).

Figure 19 : Rapatriements de fonds en provenance de l'UE et à destination de pays tiers, 2008-2009 (%)



Note : Indexation 2008 T1 = 100 ; sur un total de 1 713 millions d'euros pendant le premier trimestre 2008, le Brésil a reçu 35 millions, la Fédération de Russie 48 millions, la Chine 133 millions et l'Inde 17 millions.

Source : Eurostat, 2009b.

Bibliographie

Awad, I.

- 2009 *The global economic crisis and migrant workers: Impact and response*, Organisation internationale du travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

Banque mondiale

- 2008 *Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bureau des statistiques nationales, Royaume-Uni

- 2009 *International Passenger Survey (IPS) estimates of long-term international migration*, http://data.gov.uk/dataset/provisional_international_passenger_survey_ips_estimates_of_long-term_international_migration_-_year

Commission européenne (CE)

- 2009 *Employment in Europe 2009*, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Commission européenne, Bruxelles.

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, DAES, Division de la population, New York, http://www.un.org/esa/population/publications/migration/UN_MigStock_2008.pdf
- 2007 *World Population Prospects: The 2006 Revision*, publication ONU n° E.06.XIII.6, DAES, Division de la population, New York.

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 *Global Migrant Origin Database*, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Eurostat

- 2008 « Population and social conditions », *EUROSTAT – Statistics in focus*, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-098/EN/KS-SF-08-098-EN.PDF
- 2009a *Enquête sur les forces de travail en Europe*, base de données Eurostat, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_unemployment_ifs/data/database

- 2009b *Statistiques sur la balance des paiements*, base de données Eurostat, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/balance_of_payments/data/database

Frontex

- 2009 *The impact of the global economic crisis on illegal migration to the EU*, Frontex, Varsovie.

German Marshall Fund (GMF)

- 2009 *Transatlantic Trends: Immigration, Key Findings 2009*, GMF, Washington, D.C., http://www.gmfus.org/trends/immigration/doc/TTI_2009_Key.pdf

International Crisis Group (ICG)

- 2010 *Central Asia: Migrants and the Economic Crisis*, ICG, Bruxelles/Bishkek.

Kahanec, M. et K.F. Zimmermann

- 2008 *Migration in an enlarged EU: A challenging solution?* *European Economy - Economic Papers*, n° 363, Commission européenne, Bruxelles.

Migration Policy Institute (MPI)

- 2007 *Global City Migration Map*, Globalization, Urbanization and Migration (GUM) project, <http://www.migrationinformation.org/DataHub/gcmm.cfm>

Ministère du travail et des retraites (DWP), Royaume-Uni

- 2009 *National insurance number allocations to adult overseas nationals entering the UK, 2008–2009*, DWP, Londres, http://research.dwp.gov.uk/asd/asd1/tabtools/nino_alloc_summ_tables_nov09.xls

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2008 *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI 2008, OCDE, Paris.
- 2009a *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI 2009, OCDE, Paris.
- 2009b *Migrations internationales : Quelle ligne de conduite adopter suite à la crise ?*, OCDE, Paris.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2010 *Migration and the Economic Crisis in the European Union: Implications for Policy*, OIM, Bruxelles.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)/Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)

2009 *Impact of the Global Financial Crisis on Labour Migration from Kyrgyzstan to Russia*, OSCE/ACTED, Bishkek, http://www.osce.org/documents/eea/2009/12/41990_en.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains* PNUD, New York.

Ratha, D. et al.

2009 *Migration and Development Brief 11*, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.

2010 *Migration and Development Brief 12: Outlook for Remittance Flows 2010–2011: Remittance flows to developing countries remained resilient in 2009, expected to recover during 2010–2011*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationAndDevelopmentBrief12.pdf>

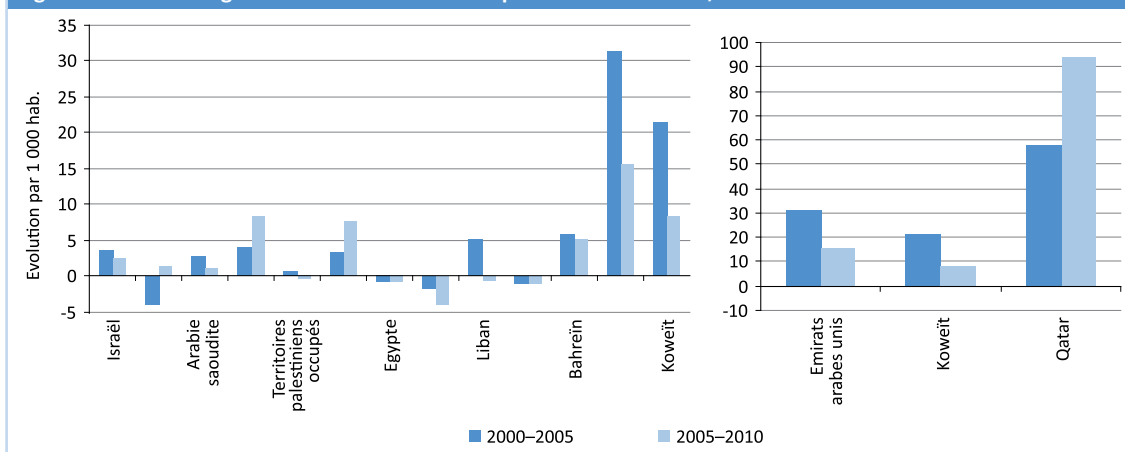
Vishnevsky A. et S. Bobylev

2009 *National Human Development Report, Russian Federation 2008: Russia Facing Demographic Challenges*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Moscou.

APERÇU REGIONAL MOYEN-ORIENT

- La population de migrants au Moyen-Orient²⁶ était estimée à 26,6 millions de personnes (13,5 % environ du total mondial) en 2010. Le nombre de migrants dans la région a augmenté de 4,5 millions par rapport à 2005. Le Moyen-Orient demeure donc l'une des régions dans lesquelles l'immigration progresse le plus rapidement, avec un taux annuel moyen de 3,8 %.
- Les migrants représentent 11,9 % de la population totale de la région (DAES, 2009).
- Les taux de migration internationale nette sont restés positifs au cours de la période 2005–2010 ; le taux moyen est passé de 9,2 migrants pour 1 000 habitants en 2000–2005 à 9,8 migrants en 2005–2010 (DAES, 2009 ; voir la figure 1).

Figure 1 : Taux de migration internationale nette pour 1 000 habitants, 2000–2005 et 2005–2010



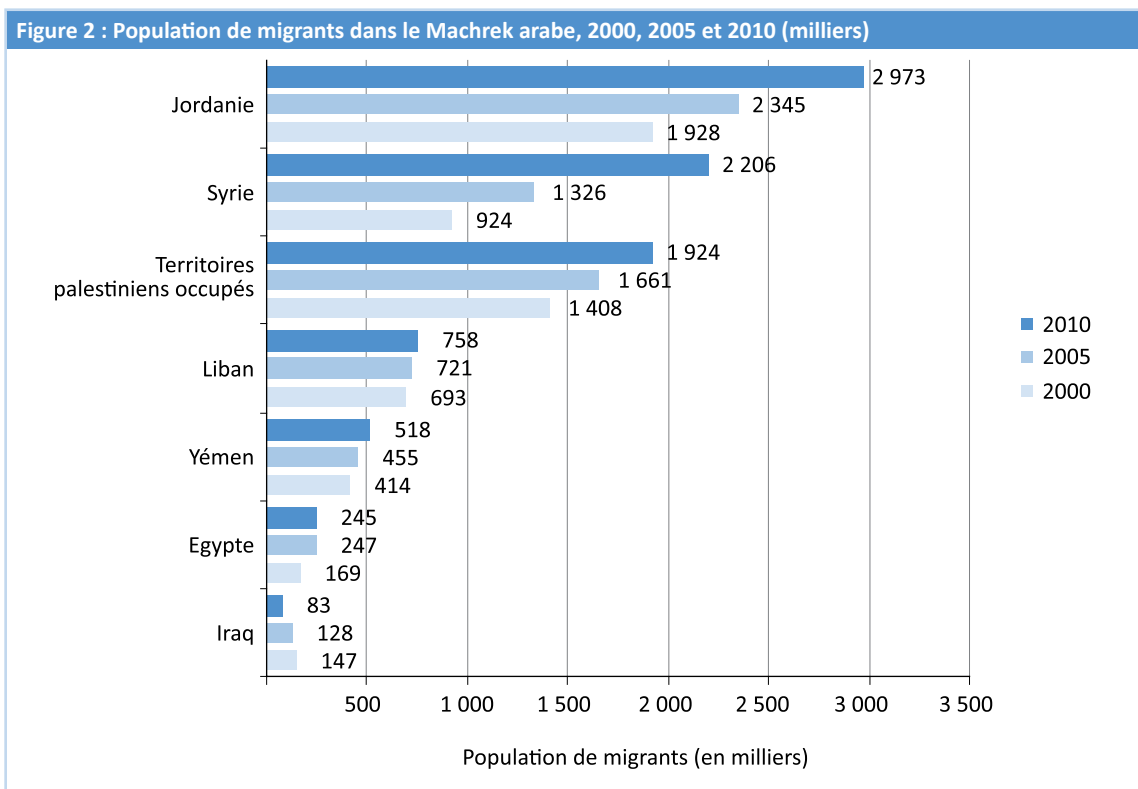
Source : PNUD, 2009.

²⁶ Conformément à la classification régionale utilisée par l'OIM (2005), cette partie traite du **Machrek arabe** (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Territoires palestiniens occupés (TPO) et Yémen), des **Etats du Conseil de coopération du Golfe (CCG)** (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis (EAU), Koweït, Oman et Qatar) et d'Israël.

- Les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et Israël sont les principales destinations dans la région. Alors que certains Etats du Machrek sont encore des pays d'origine, la Jordanie et le Liban deviennent parallèlement des pays d'accueil des migrants arabes et asiatiques. D'après la Banque mondiale (2008), l'axe de rapatriements de fonds Emirats arabes unis-Inde est l'un des dix plus importants au monde.
- La croissance économique et les pénuries de main-d'œuvre dans les Etats du CCG, alliées aux conflits et à l'insécurité dans le Machrek, ont été les principaux moteurs de la mobilité en provenance et à destination de la région ces dernières années.
- En 2010, on dénombrait 10,2 millions de femmes migrantes au Moyen-Orient, soit une augmentation de 20,4 % par rapport à 2005. Les femmes représentaient 38 % du nombre total de migrants, mais les chiffres variaient beaucoup à l'intérieur de la région, allant de 55,9 % en Israël à 20,8 % dans l'Oman (DAES, 2009).
- Beaucoup de migrants s'établissent dans les grandes agglomérations. Entre 500 000 et 1 million d'étrangers vivent à Jeddah et Riyad (Arabie saoudite), Dubaï (Emirats arabes unis) et Tel-Aviv (Israël) ; le quart de la population de Muscat (Oman), Médine (Arabie saoudite) et Jérusalem est d'origine étrangère (MPI, 2007).
- Selon la Banque mondiale, la région est à la fois une grande source et un grand bénéficiaire de fonds rapatriés. On estime que 22,7 milliards de dollars E.-U. sont entrés au Moyen-Orient en 2009, et que 25 milliards en sont sortis. Les rapatriements de fonds en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devraient diminuer de 7 % en 2009 et croître de 5 % en 2010 (Ratha *et al.*, 2009).

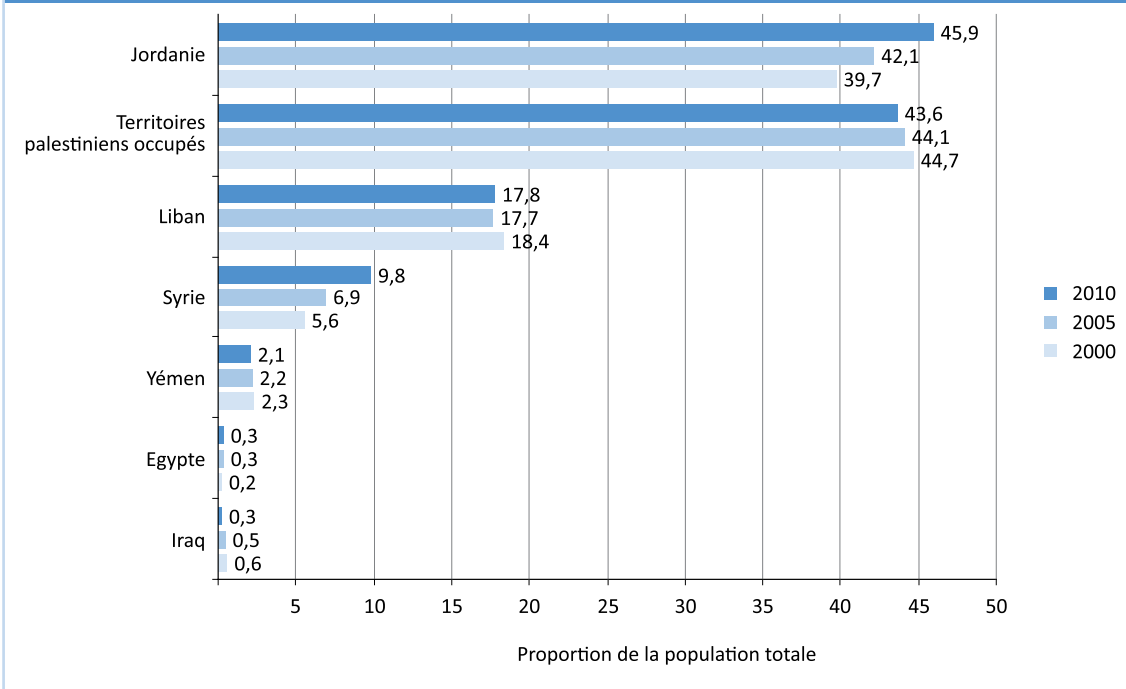
MACHREK ARABE

- La population de migrants dans les pays arabes de l'Est de la Méditerranée a augmenté de 1,8 million entre 2005 et 2010, pour atteindre 8,7 millions (DAES, 2009 ; voir la figure 2).



Source : DAES, 2009.

Figure 3 : Proportion de migrants dans la population totale au Machrek arabe, 2000, 2005 et 2010

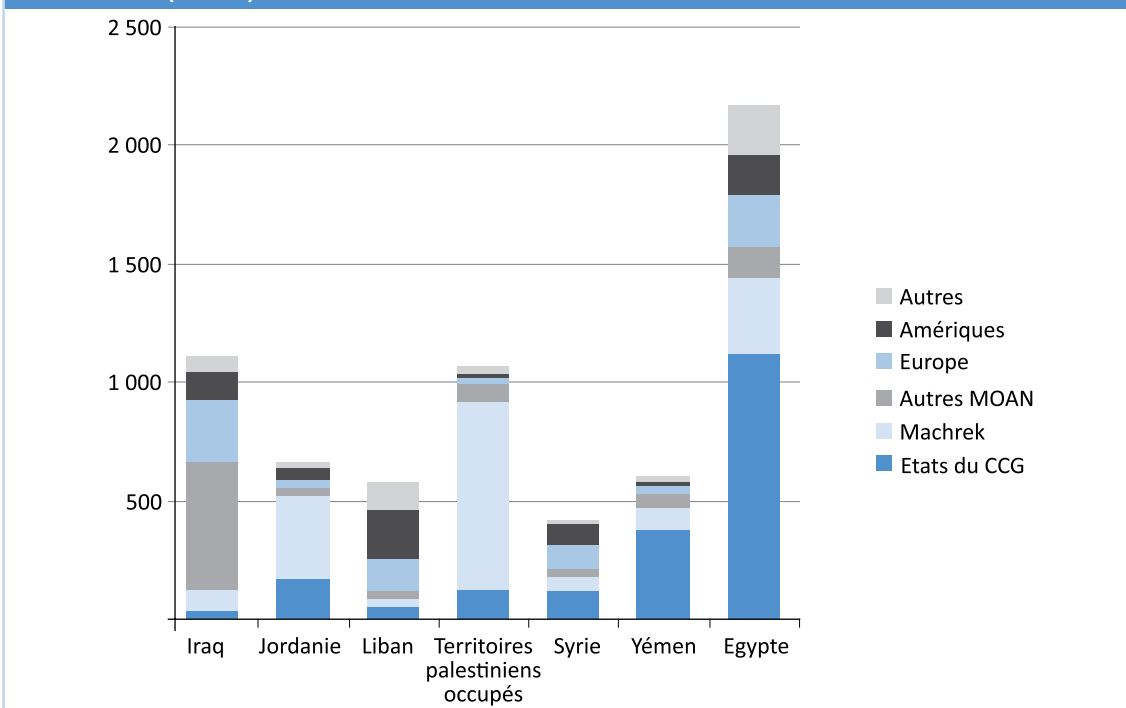


Source : DAES, 2009.

- Selon des estimations fondées sur les données censitaires de 2000 (DRC, 2007), plus de 70 % des 6,6 millions de migrants originaires du Machrek et du Yémen vivent dans des pays arabes (en particulier l'Arabie

saoudite et les autres membres du CCG, mais aussi, de plus en plus, la Jordanie, le Liban et la Jamahiriya arabe libyenne) ; les autres résident principalement dans les pays de l'OCDE (voir la figure 4).

Figure 4 : Nombre de migrants en provenance du Machrek arabe par pays d'origine et région de destination, 2000 (milliers)

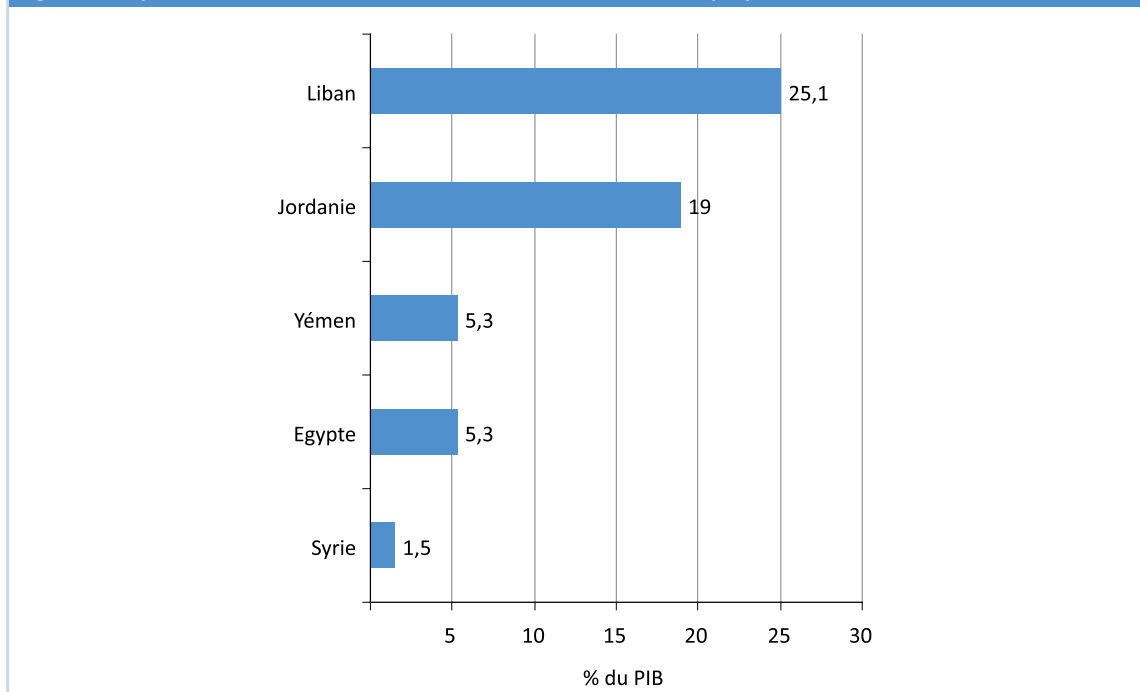


Note : (a) Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000; (b) MOAN : Moyen-Orient et Afrique du Nord; (c) CCG - Etats du Conseil de coopération du Golfe.

Source : DRC, 2007.

- La migration forcée due aux (déplacements externes des Iraquiens et à la croissance démographique des Palestiniens et d'autres réfugiés) constitue la principale source d'augmentation de la population migrante dans la région. La grande majorité (77 %) des 8,7 millions de migrants dans le Machrek étaient des réfugiés (DAES, 2009), dont 4,7 millions d'origine palestinienne (UNRWA, 2009) et 2 millions d'origine iraquienne (HCR, 2009a).
- On note une intensification des flux composites, formés de migrants et de réfugiés africains qui traversent illégalement le golfe d'Aden pour se rendre au Yémen ; ils proviennent essentiellement de Somalie et, de plus en plus, d'Ethiopie. Le HCR (2009b) estime que leur nombre a augmenté de près de 50 % entre 2008 et 2009, passant de 50 000 à 74 000.
- Outre les déplacements externes, les mouvements à l'intérieur de l'Iraq ont été considérables. Depuis février 2006, plus de 1 600 000 Iraquiens (270 000 familles) ont été déplacés, soit environ 5,5 % de la population totale (OIM, 2009). Au Yémen, les mouvements internes provoqués par les conflits ont atteint le chiffre de 200 000 selon le HCR (2010). Parallèlement, la sécheresse a contraint 40 000 à 60 000 familles à quitter les régions affectées, qui représentent jusqu'à 60 % du territoire de la République arabe syrienne (BCAH, 2009).
- En plus de l'insécurité, des conflits et des facteurs climatiques, les tendances démographiques et socio-économiques ont façonné les courants migratoires en provenance et en direction du Moyen-Orient. L'évolution démographique ayant débuté dans le Machrek, selon le DAES (2008), 57 % de la population de ces pays aura moins de 24 ans en 2010. Si l'on y ajoute les taux plutôt élevés d'alphabétisation et le chômage chez les jeunes, qui se situe entre 14 et 50 % (OIT, 2007), tout porte à croire que le Machrek demeurera une source de jeunes migrants, dont une bonne proportion sera qualifiée.
- Les rapatriements de fonds vers les pays du Machrek ont augmenté de manière constante. Avec 7,8 milliards de dollars E.-U., l'Egypte s'est classée au quatorzième rang mondial en 2009. Le Liban et la Jordanie occupent respectivement les septième et onzième places dans le monde pour ce qui est des rapatriements de fonds en proportion du PIB en 2008 (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 5).

Figure 5 : Rapatriements de fonds à destination du Machrek arabe en proportion du PIB, 2008

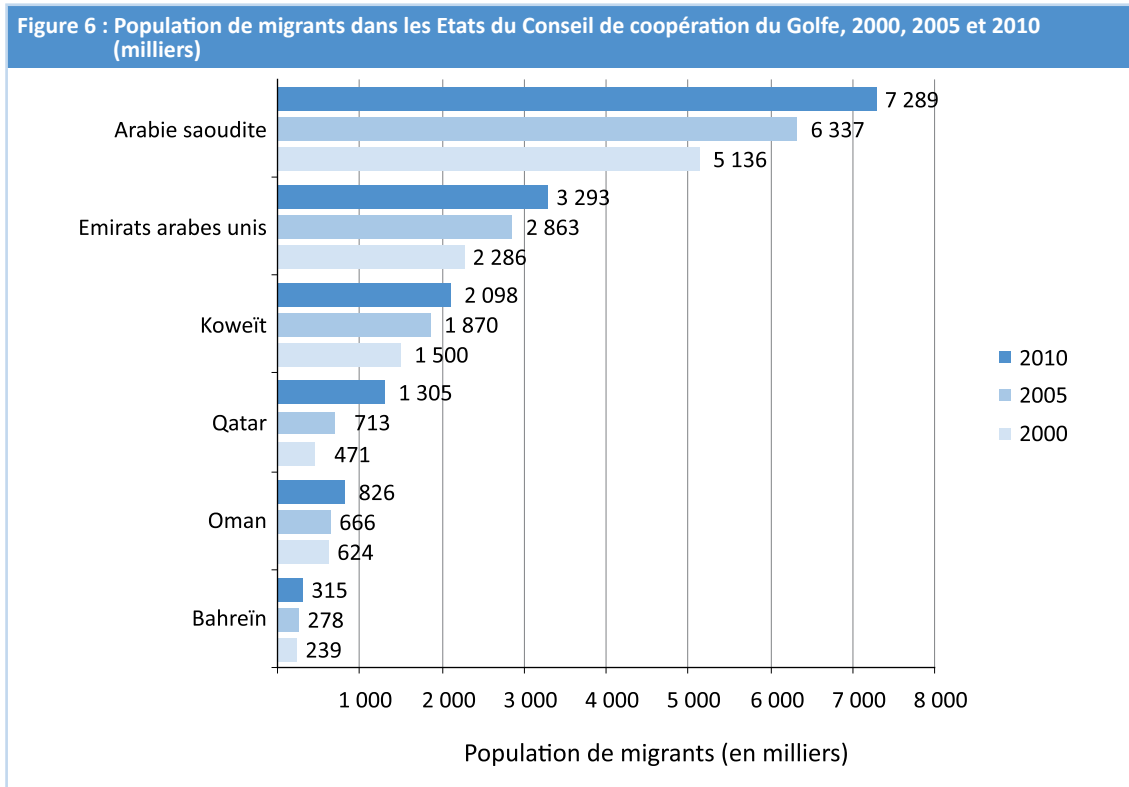


Source : Ratha *et al.*, 2009.

ETATS DU CCG

- Ces pays figuraient encore parmi les principales destinations des migrants, présentant différents niveaux de qualification et provenant surtout de l'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que du Moyen-Orient. Selon le

DAES (2009), la population migrante dans les six Etats du CCG devait atteindre 15,1 millions de personnes en 2010, en hausse de 2,4 millions (19 %) par rapport à 2005 (voir la figure 6).

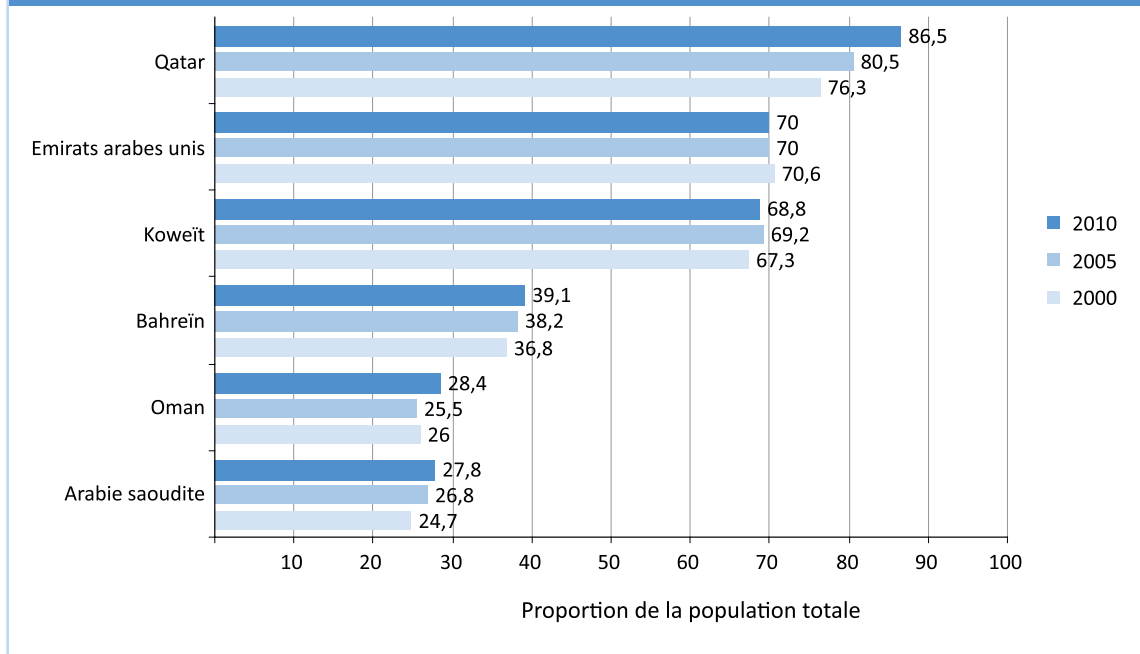


Source : DAES, 2009.

- Les migrants contractuels continueront de représenter une forte proportion de la main-d'œuvre et, par conséquent, de la population dans la sous-région, étant donné les besoins structurels que présente le marché du travail dans les pays producteurs de pétrole du CCG, en particulier au Qatar, aux Emirats arabes unis et à Bahreïn, qui

ont cherché à fonder leur économie sur les services et le savoir afin de diversifier leurs sources de revenus. On estime qu'en 2010, les travailleurs temporaires composaient nettement plus des deux tiers de la population au Qatar (86,5 %), dans les Emirats arabes unis (70 %) et au Koweït (68,8 %) (DAES, 2009 ; voir la figure 7).

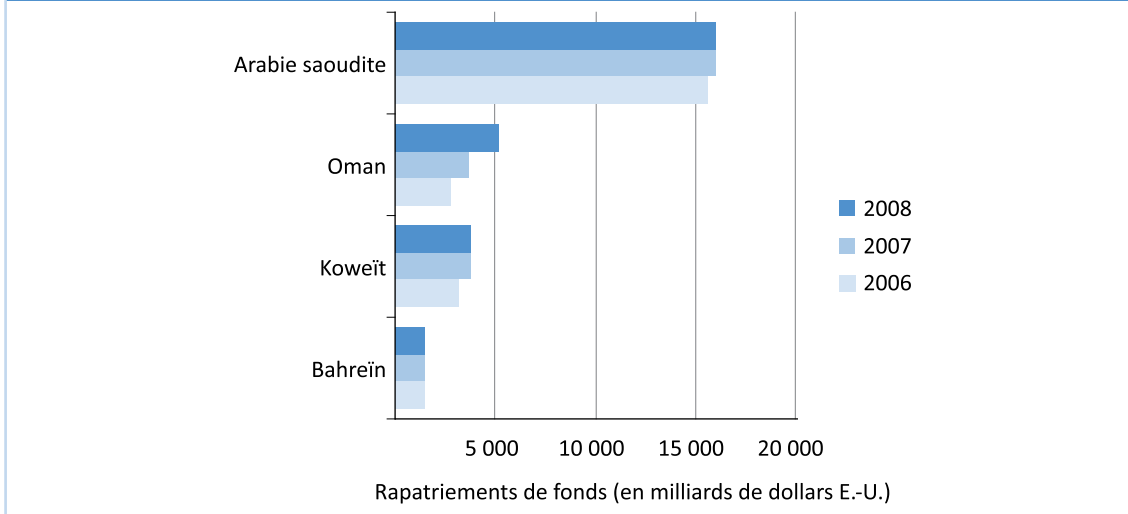
Figure 7 : Proportion de migrants dans la population totale des Etats du Conseil de coopération du Golfe, 2000, 2005 et 2010



Source : DAES, 2009.

- Les rapatriements de fonds en provenance de l'Arabie saoudite classaient ce pays au quatrième rang mondial en 2008 (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 8).
- Le parrainage (*Kafala*) demeure le principal mécanisme de gestion des migrations dans les Etats du CCG, bien que l'on ait tenté d'apporter des réformes majeures récemment. En mai 2009, le Ministre du travail de Bahreïn a retiré aux *kafils* (parrains) le pouvoir de cautionner les demandes de visas des migrants pour le confier à l'Autorité de réglementation du marché du travail (*Human Rights Watch*, 2009). Cette mesure devrait réduire la dépendance des travailleurs contractuels vis-à-vis de leur parrain et leur faciliter l'accès à divers emplois. Depuis août 2009, les employés d'origine étrangère ont également le droit de changer d'employeur sans obtenir au préalable le consentement de ce dernier (Al-Jazeera, 2009).
- Les expatriés koweïtiens diplômés de l'université (notamment les médecins, ingénieurs, architectes, avocats, infirmières et comptables) pourront bientôt se parrainer eux-mêmes s'ils ont passé un certain nombre d'années dans le pays et n'ont pas de casier judiciaire. Les autorités du Koweït envisagent par ailleurs de créer une société d'Etat chargée de recruter des ressortissants à l'étranger afin qu'ils viennent exercer leur profession dans le pays. Cette société s'occuperait de tout ce qui relève de ces travailleurs, qui pourraient changer de poste sans le consentement de leur employeur (*Gulf News*, 2009).
- En Arabie saoudite, le Conseil de la Choura a voté en 2009 puis soumis à l'approbation du Cabinet un projet de loi sur la protection des employés de maison (*Human Rights Watch*, 2009).
- La même année, les Emirats arabes unis ont instauré un dispositif de protection salariale qui oblige toutes les entreprises à désigner un agent par l'entremise duquel leurs employés seront rémunérés. Lorsque les salaires sont reçus par l'agent, le ministère en est avisé et s'assure de leur versement. Plus de 100 000 travailleurs ont bénéficié de ce système en juillet et août 2009, contre 28 000 en juin. Les entreprises coupables d'« infractions incessantes » en ne payant pas leurs employés s'exposent à des poursuites judiciaires et au retrait de la possibilité d'obtenir des permis de travail (*The National*, 2009a).

Figure 8 : Rapatriements de fonds en provenance des Etats du Conseil de coopération du Golfe, 2007–2008 (milliards de dollars E.-U.)

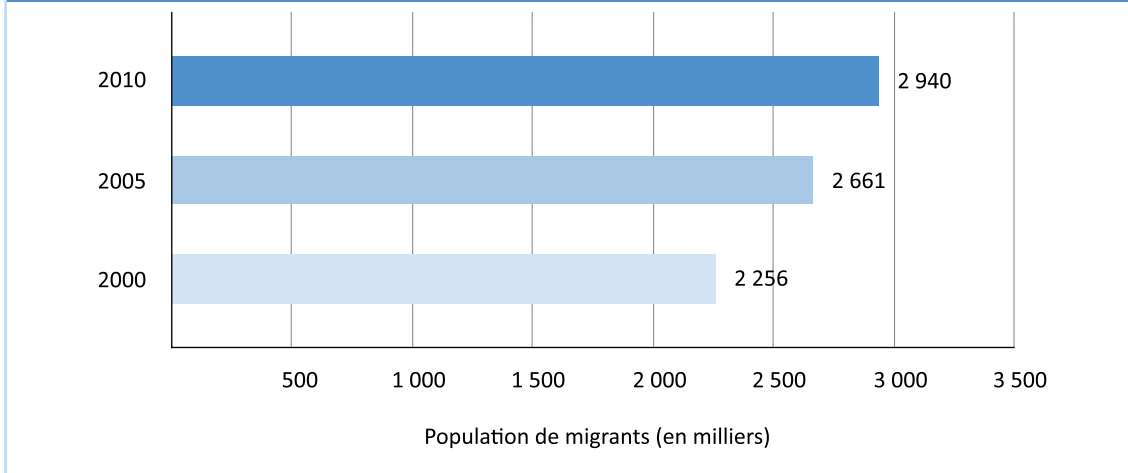


Note : Les valeurs de 2008 sont des estimations.
Source : Ratha *et al.*, 2009.

ISRAEL

- La population de migrants internationaux en Israël a progressé de 10,5 % entre 2005 et 2010 ; elle atteignait pratiquement 3 millions de personnes en 2010, soit 40 % de la population totale (voir les figures 9 et 10).

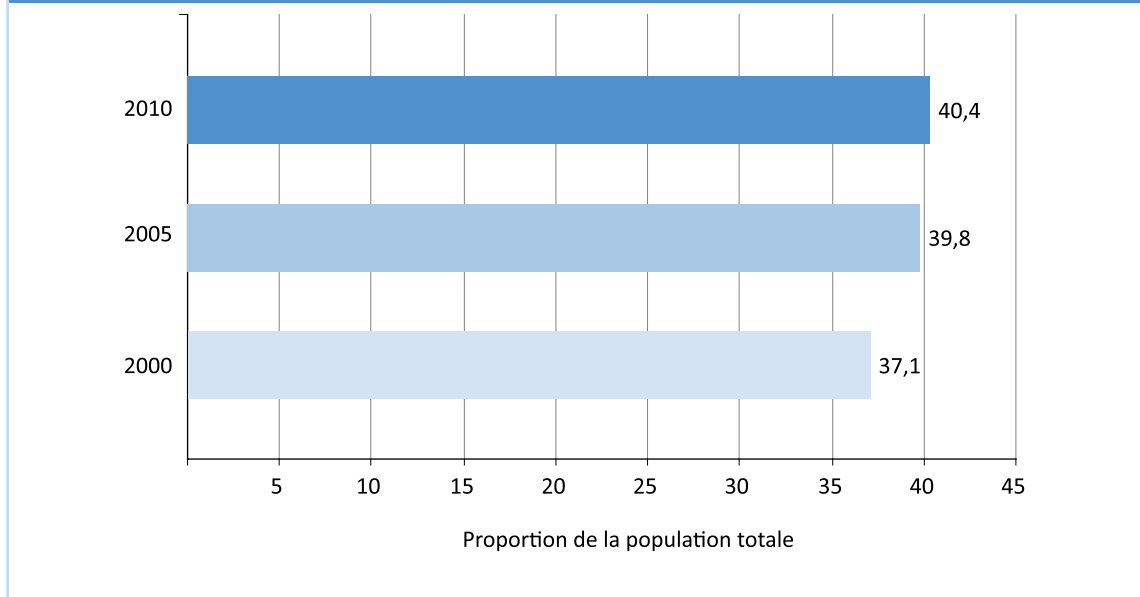
Figure 9 : Population de migrants en Israël, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

- La migration en Israël est régie par la Loi du retour (1950), qui facilite l'entrée des personnes d'ascendance juive. Au cours des dernières décennies, d'importants flux de Juifs d'origine russe et éthiopienne ont contribué à accroître la population et la main-d'œuvre en Israël. Le nombre de travailleurs issus des Territoires palestiniens occupés a diminué depuis quelques années ; au total, 30 300 migrants non juifs ont reçu un permis de travail en 2008, relativement à 36 500 l'année précédente. Les principaux pays d'origine (outre les pays européens de la Communauté des Etats indépendants) sont la Thaïlande (5 800), les Philippines (5 500), l'Inde (2 700), la Chine (2 300) et le Népal (2 300 également). La majorité (55 %) des permis de travail ont été accordés à des femmes, ce qui n'était pas le cas en 2007 (Bureau central des statistiques, 2009a).

Figure 10 : Proportion de migrants dans la population totale en Israël, 2000, 2005 et 2010

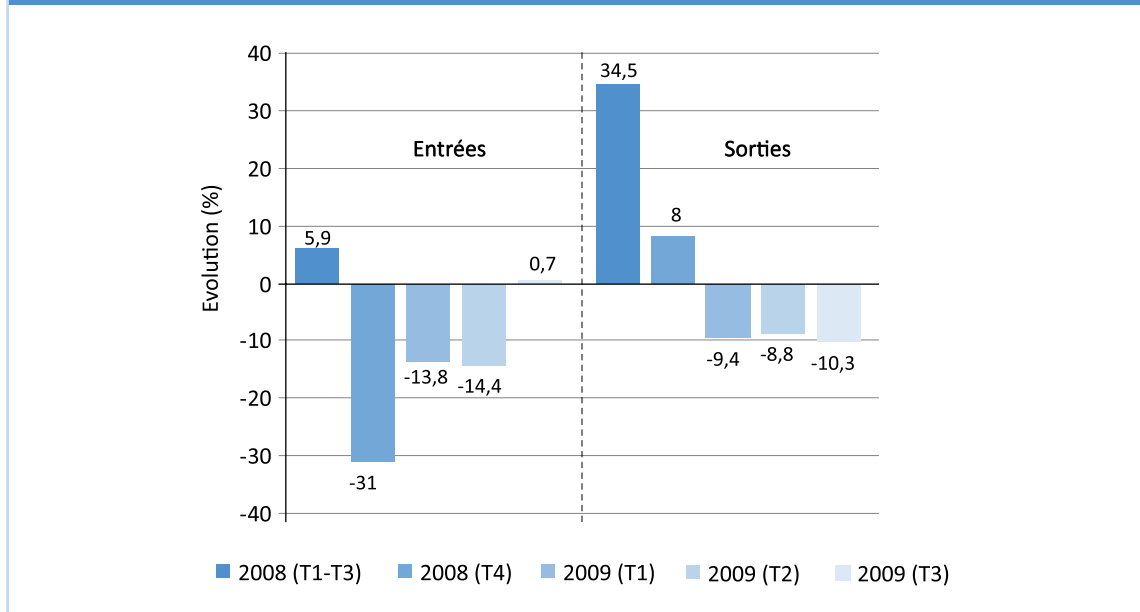


Source : DAES, 2009.

- Avec une vaste diaspora à l'étranger et une forte proportion de migrants sur le territoire, les rapatriements de fonds en provenance et à destination d'Israël sont assez élevés. En 2008, quelque 3,6 milliards de dollars E.-U. ont été rapatriés par les migrants présents sur place, et 520 millions

par les citoyens résidant dans un autre pays. La crise financière a entraîné une baisse des entrées et des sorties de fonds au cours du dernier trimestre de 2008 et des trois premiers trimestres de 2009 (voir la figure 11).

Figure 11 : Evolution des rapatriements de fonds en Israël, 2008 et 2009 (%)



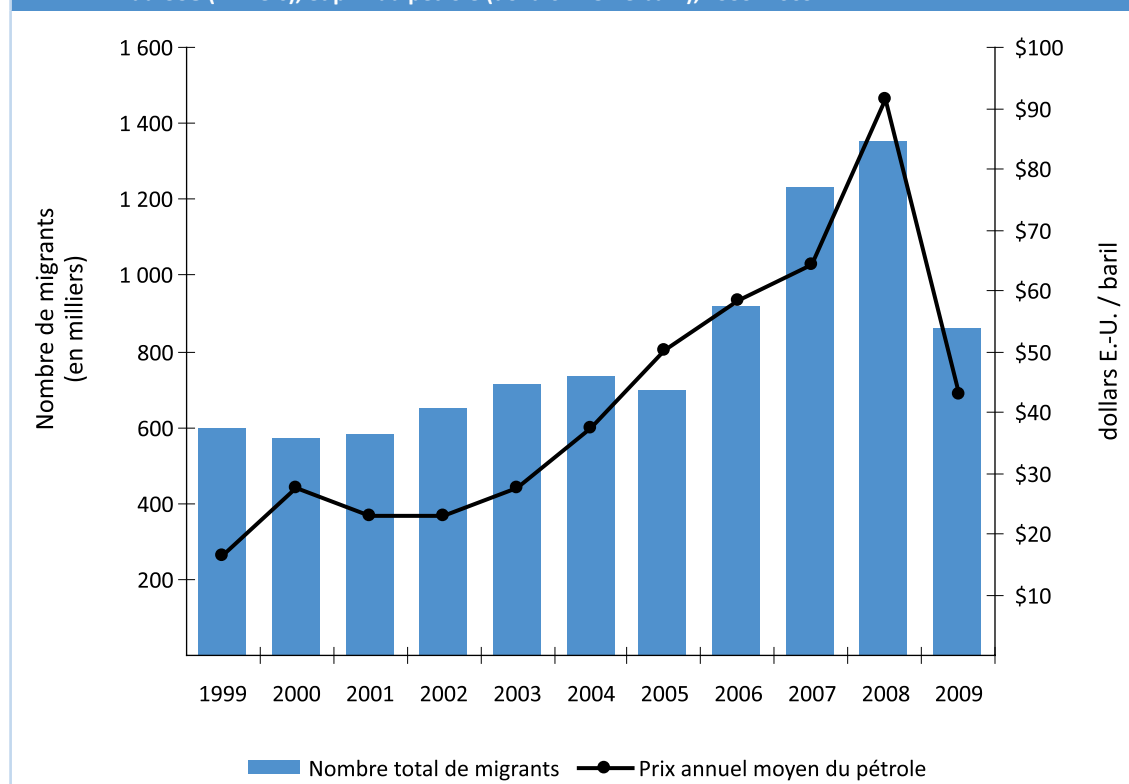
Source : Bureau central des statistiques, 2009b.

Effets de la crise économique

- Les rapatriements de fonds en direction du Machrek arabe ont commencé à montrer des signes de ralentissement, voire à décliner, alors que la crise financière se propageait dans les principaux pays de destination au Moyen-Orient (en particulier les pays de l'OCDE et les Etats du CCG). Les agences de recrutement en Egypte et en Jordanie ont noté, dès le début de l'année 2008, un recul de la demande de main-d'œuvre, surtout qualifiée, qui a atteint 50 % dans la région du Golfe (Awad, 2009).
- La demande de travailleurs temporaires dans les Etats du CCG a toujours été liée à des facteurs structurels, (pénuries de main-d'œuvre, tendances démographiques et rigidité du marché du travail) et à des

facteurs, telles la (demande de biens et de services et alimenté par le prix élevé du pétrole). La figure 12 montre que la demande de travailleurs originaires du Bangladesh, du Pakistan et des Philippines dans les six Etats du CCG a suivi l'évolution du prix du pétrole. Selon les tendances observées les années précédentes, les flux migratoires vers les Etats du CCG risquaient de chuter en 2009 et 2010 si la crise financière s'accompagnait d'une diminution du prix du pétrole, ce qui aurait fait baisser la demande globale, les investissements et, par voie de conséquence, la demande de main-d'œuvre étrangère dans la sous-région. Au Koweït, le nombre total de non-nationaux a légèrement fléchi entre juin 2007 et décembre 2008, alors que la proportion d'étrangers augmentait entre 2000 et 2007 (Shah, 2009).

Figure 12 : Flux migratoires en provenance du Bangladesh, du Pakistan et des Philippines à destination des Etats du CCG (milliers), et prix du pétrole (dollars E.-U. le baril), 1999–2009

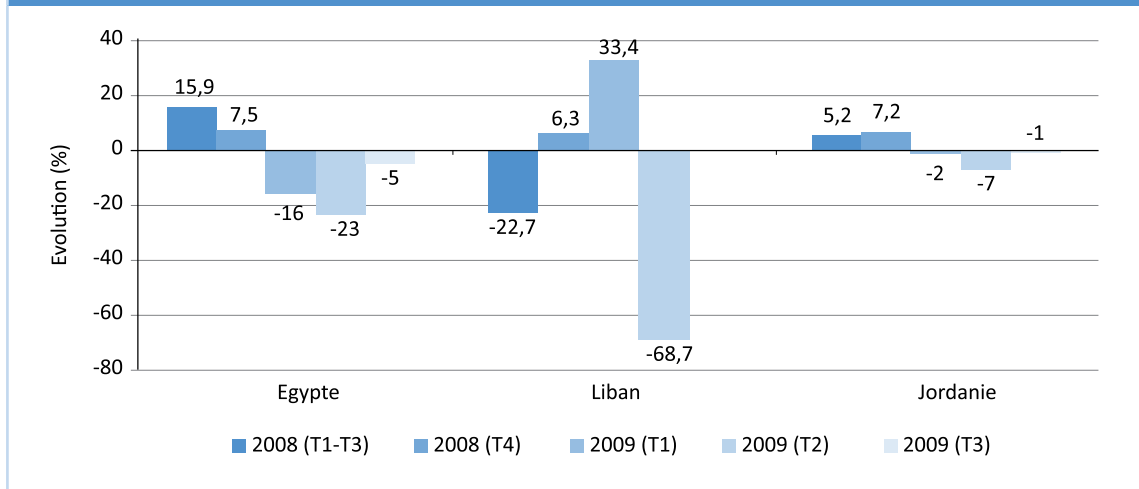


Note : Les données pour les Philippines et le Pakistan en 2009 sont des projections à partir de valeurs passées.

Source : Données de la bourse NYMEX (New York Mercantile Exchange), du Bureau de la main-d'œuvre, de l'emploi et de la formation du Bangladesh (BMET), du Bureau pakistanais de l'émigration et de l'emploi à l'étranger et de l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer (POEA).

- La crise financière a sans doute eu un impact marqué sur les travailleurs contractuels temporaires dans les Etats du CCG (Ratha *et al.*, 2009). Aux Emirats arabes unis, où plus des deux tiers de la population est formée d'étrangers, 10 % des personnes qui ont participé à un sondage médiatique ont déclaré avoir perdu leur emploi en raison de la crise. Par ailleurs, 58 % des non-nationaux ont précisé qu'ils « resteraient dans les Emirats arabes unis et chercheraient un nouvel emploi », 33 % qu'ils « pensaient partir (pour rentrer dans leur pays d'origine ou se diriger vers un autre pays) » (The National, 2009b).
- On estimait que la demande de main-d'œuvre dans le bâtiment à Dubaï, grand secteur d'emploi de travailleurs temporaires, chuterait de 20 % en 2009 et que le départ anticipé des migrants réduirait la population totale de 8 % (CESAO, 2009).
- Il est probable que, par suite du chômage, la hausse sensible et continue des rapatriements de fonds en provenance de l'Arabie saoudite, de Bahreïn et du Koweït ait cessé dès la fin de l'année 2008. Ce phénomène serait dû à une baisse des revenus perçus par les travailleurs étrangers qui ont perdu leur emploi et sont restés dans la région en quête d'un nouveau travail ou sont rentrés chez eux. Une étude de l'OIM sur les rapatriements de fonds effectués par les Pakistanais qui travaillent en Arabie saoudite a révélé que plus de 85 % des répondants s'attendaient à une baisse des transferts monétaires, et que 32 % pensaient que la crise aurait de profondes répercussions. Si 20 % des travailleurs contractuels pakistanais à l'étranger ont déclaré qu'ils ne prévoyaient pas de solution de rechange en cas de recul des rapatriements de fonds, 29 % envisageaient de rentrer dans leur pays pour y chercher un emploi et de créer une entreprise ou d'étendre les activités d'un commerce existant (25 %) (Arif, 2010).
- Les données fournies par les banques centrales des pays du Machrek montrent que l'augmentation des rapatriements de fonds a ralenti mais est restée positive pendant le premier trimestre de 2008. Au cours des premiers trimestres de 2009, les fonds rapatriés par les migrants ont présenté une croissance négative, peut-être parce que certains migrants ont transféré leurs économies à la fin de 2008 avant de rentrer chez eux en 2009 (voir la figure 13).

Figure 13 : Evolution des rapatriements de fonds à destination de certains pays du Machrek, 2008–2009 (%)



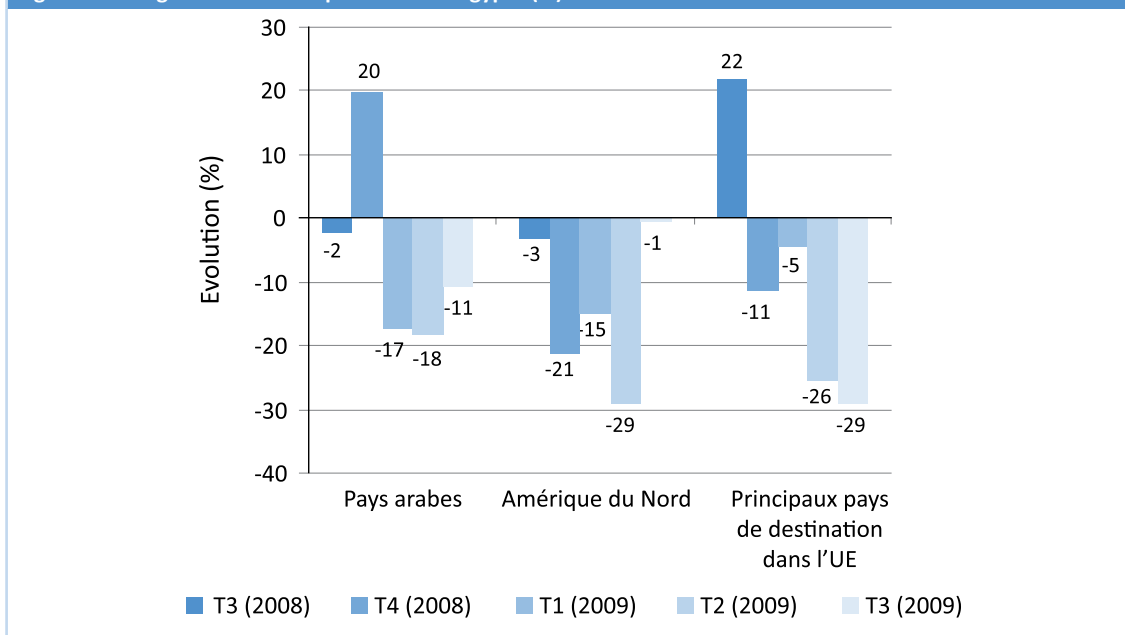
Note : On ne dispose que des chiffres de 2008 pour le Liban, qui englobent les fonds à destination et en provenance de ce pays. Les rapatriements totaux en 2008 se sont chiffrés à 8,7 milliards de dollars E.-U. en Egypte, 2,2 milliards au Liban et 1,4 milliard en Jordanie, selon les banques centrales de ces pays.

Source : Données des banques centrales.

- L'analyse des flux monétaires vers l'Égypte révèle que les rapatriements en provenance de l'Amérique du Nord ont commencé à fléchir au troisième trimestre de 2008, alors que les fonds transférés des pays européens et des pays arabes ont atteint un sommet

au cours des troisième et quatrième trimestres de la même année, avant de diminuer à leur tour. La croissance a été négative au cours du troisième trimestre de 2009, s'établissant entre 1 et 29 % (voir la figure 14).

Figure 14 : Origine des fonds rapatriés vers l'Égypte (%)

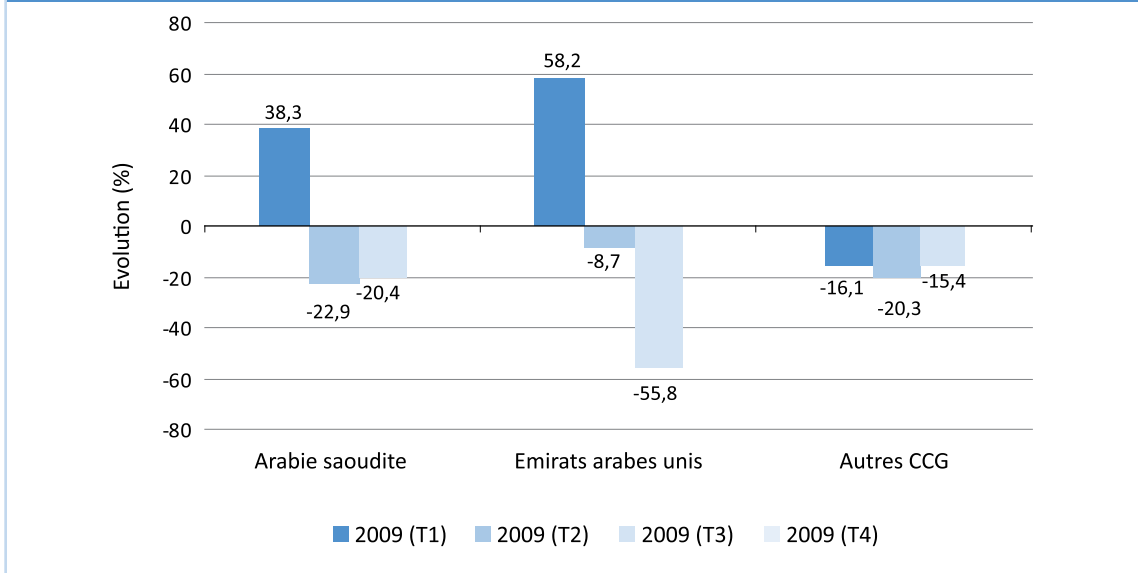


Note : Les principaux pays de destination dans l'UE sont l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et les Pays-Bas.
Source : Données de la Banque centrale égyptienne.

- Les migrants qui travaillent dans le Machrek ont eux aussi souffert de la crise. Selon une étude du Phoenix Centre for Economic and Infomatics Studies, 10 500 travailleurs de différents secteurs ont perdu leur emploi en 2009, dont 6 750 étaient d'origine étrangère et travaillaient principalement dans les fabriques textiles des zones industrielles de Jordanie (*Jordan Times*, 2010).
- Les statistiques du Gouvernement égyptien révèlent que les nationaux qui travaillent dans les Emirats arabes unis ont rapatrié 1,12 milliard de dollars E.-U. de juillet 2008 à mars 2009, comparativement à 941,6 millions pendant la même période de 2007–2008. Cela pourrait être dû au fait que les migrants licenciés ont perçu une indemnité de départ, ont viré leurs économies et sont rentrés chez eux (*Al Masry Online*, 2009). Les données

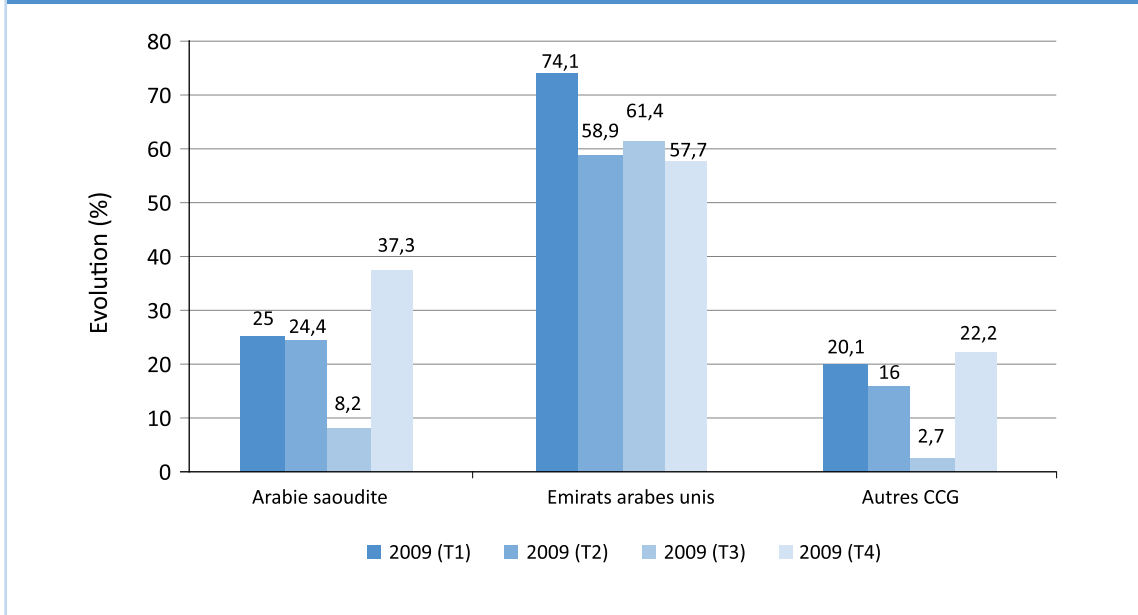
sur les fonds à destination de l'Égypte et du Pakistan qui proviennent des pays du CCG montrent que l'augmentation observée au cours du premier trimestre 2009 s'est ralentie et que la croissance a été négative en Égypte jusqu'au troisième trimestre de la même année. Si la baisse la plus importante concernait les transferts à partir des Emirats arabes unis, les migrants des autres pays du CCG ont également été durement touchés par la crise, avec une chute de 20 % des rapatriements de fonds à destination de l'Égypte au cours des deuxième et troisième trimestres 2009. Les fonds rapatriés à partir des pays du CCG vers le Pakistan ont progressé moins rapidement mais n'ont pas présenté de croissance négative jusqu'à la fin de l'année 2009 (voir les figures 15 et 16).

Figure 15 : Rapatriements de fonds en provenance des pays du CCG et à destination de l’Egypte, 2009 (%)



Source : Données de la Banque centrale égyptienne, 2009.

Figure 16 : Rapatriements de fonds en provenance des pays du CCG et à destination du Pakistan, 2009 (%)



Source : Données de la Banque d’Etat du Pakistan, 2009.

Bibliographie

Al-Jazeera

- 2009 « Bahrain to halt labour sponsorship », 7 mai, 2009, <http://english.aljazeera.net/business/2009/05/20095733344100581.html>

Al Masry Online

- 2009 « After the fall », 15 juillet 2009, <http://www.almasryonline.com>

Arif, G.M.

- 2010 *Study on Remittances from Pakistani Migrant Workers in Saudi Arabia to Their Households*, Pakistan Institute of Development Economics, Islamabad/OIM, Genève. (à paraître).

Awad, I.

- 2009 *The global economic crisis and migrant workers: Impact and response*, Organisation internationale du travail (OIT), Genève.

Banque mondiale

- 2008 Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bureau central des statistiques, Israël

- 2009a *Statistical Abstract of Israel 2009*, Bureau central des statistiques, Jérusalem.
- 2009b *Monthly Bulletin of Statistics*, n° 12/2009, Bureau central des statistiques, Jérusalem.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies

- 2009 *Syria Drought Response Plan*, BCAH, New York, [http://www.reliefweb.int/rw/RWFiles2009.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/EDIS-7UTKG8-full_report.pdf/\\$File/full_report.pdf](http://www.reliefweb.int/rw/RWFiles2009.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/EDIS-7UTKG8-full_report.pdf/$File/full_report.pdf)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

- 2009 *The Impacts of the International Financial and Economic Crisis on ESCWA Member Countries: Challenges and Opportunities*, CESAO, New York.

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2008 *World Population Prospects: The 2008 Revision*, DAES, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpp/index.asp?panel=2>

- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, DAES, Division de la population, New York, http://www.un.org/esa/population/publications/migration/UN_MigStock_2008.pdf

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 Global Migrant Origin Database, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Gulf News

- 2009 « Kuwait mulls changing sponsorship procedures », 7 septembre 2009, <http://gulfnews.com/news/gulf/kuwait/kuwait-mulls-changing-sponsorship-procedures-1.538600>

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

- 2009a *Iraq – Profil d'opérations*, <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/page?page=4aae621d5fb>
- 2009b *Yémen : triste record en 2009 pour les arrivées par la mer depuis la corne de l'Afrique*, points de presse, 18 décembre 2009, HCR, <http://www.unhcr.fr/4b2bac0f6.html>
- 2010 *Plus de 200 000 personnes sont déplacées par le conflit au Yémen*, points de presse, 12 janvier 2010, HCR, <http://www.unhcr.fr/4b4c9f179.html>

Human Rights Watch

- 2009 « Benefits should be extended to domestic workers », 13 mai 2009, <http://www.hrw.org/ar/news/2009/05/13/bahrain-labor-reforms-major-advance>

Jordan Times

- 2010 « Over 10,000 labourers laid off in 2009 – study », 3 mars 2010. <http://www.jordantimes.com/?news=24504>

Migration Policy Institute (MPI)

- 2007 *Global City Migration Map*, Globalization, Urbanization and Migration (GUM) project, <http://www.migrationinformation.org/DataHub/gcmm.cfm>

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNRWA)

- 2009 *UNRWA in figures*, décembre 2008, <http://unic.un.org/pdhrs/unrwa60/english/UNRWA%20in%20figures.pdf>

Organisation internationale du travail (OIT)

2007 *Key indicators of the Labour Market*, dernières données, OIT, Genève, http://www.ilo.org/empelm/what/lang--en/WCMS_114240

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2009 *Three Years of Post-Samarra Displacement in Iraq*, Amman, Jordanie, http://ftp.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/countries/docs/iraq_post_samarra_displacement.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, PNUD, New York.

Ratha, D. et al.

2009 *Migration and Development Brief 11*, novembre 2003, équipe Migration et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.

Shah, N.

2009 « Building state capacities for managing contract worker mobility: the Asia–GCC context », communication présentée lors de l'atelier *The Future of Migration: Building capacities for Change*, Le Caire.

The National

2009a « UAE wages system sets Gulf example », 29 septembre 2009, <http://www.thenational.ae/apps/pbcs.dll/article?AID=/20090930/NATIONAL/709299876/1010>

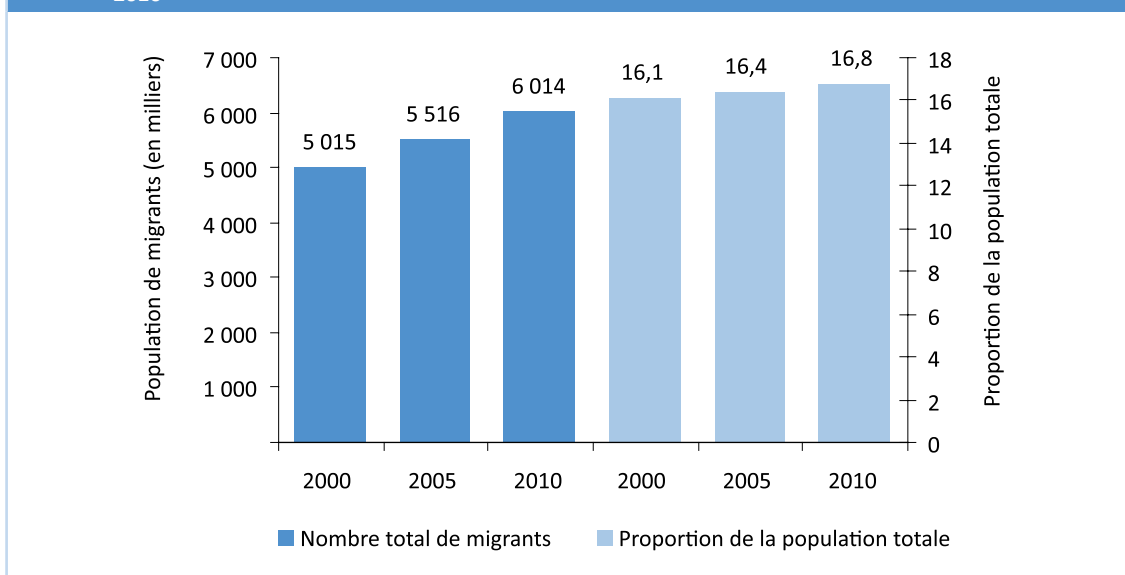
2009b « One in 10 residents have lost their jobs », 12 juillet 2009, <http://www.thenational.ae/article/20090712/NATIONAL/707119860/1133>

APERÇU REGIONAL OCEANIE

- L'Océanie²⁷ compte plus de 6 millions de migrants internationaux, lesquels composent 16,8 % de la population totale. Même si la région abrite moins de 3 % de

tous les migrants dans le monde, c'est là que la proportion d'étrangers est la plus élevée (DAES, 2009 ; voir la figure 1).

Figure 1 : Population de migrants (milliers) et proportion de la population totale (%) en Océanie, 2000, 2005 et 2010

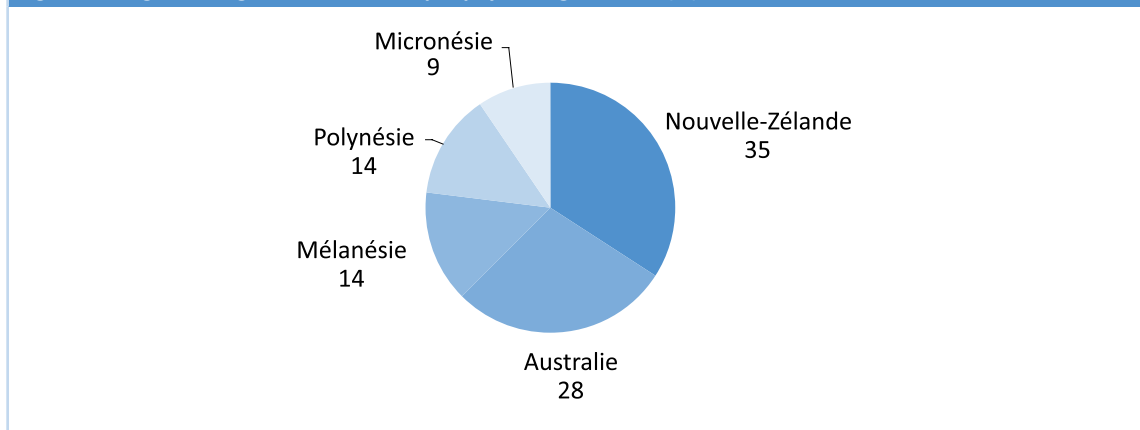


Source : DAES, 2009.

²⁷ L'Océanie comprend les pays et sous-régions ci-après : Australie, Nouvelle-Zélande, **Mélanésie** (Fidji, îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu), **Micronésie** (Guam, Kiribati, îles Mariannes septentrionales, îles Marshall, Micronésie (Etats fédérés de), Nauru, Palaos) et **Polynésie** (îles Cook, Nioué, Pitcairn, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Wallis-et-Futuna).

- Ces dernières années, 21,8 % de la croissance démographique de la région est directement liée à l'entrée de nouveaux migrants (DAES, 2009).
- Les non-nationaux représentent 25 % ou plus de la population totale dans quatre villes de la région : Sydney, Melbourne, Perth (Australie) et Auckland (Nouvelle-Zélande). Sydney et Melbourne comptent le plus grand nombre de migrants, soit respectivement 1 235 908 et 960 145 (MPI, 2007).
- L'Océanie demeure une région d'immigration, où plus de personnes entrent sur le continent qu'il n'en sort. Toutefois, les dernières estimations font entrevoir une hausse de l'émigration ; même si le taux de migration nette reste positif, il est passé de 4,1 migrants pour 1 000 habitants en 2000–2005 à 2,8 en 2005–2010. Le fait que ce taux reste positif est en grande partie attribuable à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui sont toujours des pays recherchés par les migrants internationaux, (DAES, 2008).
- Selon les données censitaires de 2000, plus de 1,5 million²⁸ de migrants sont originaires d'Océanie (voir la figure 2). Les ressortissants des îles du Pacifique représentent 37 % de ce chiffre, suivis par les citoyens de la Nouvelle-Zélande (35 %). Au sein des îles du Pacifique, la Polynésie est la sous-région dont partent le plus grand nombre de migrants (DRC, 2007). La moitié environ de ces mouvements de population sont de nature intrarégionale, l'Australie recevant à elle seule près de 455 000 migrants de la région. Les personnes qui quittent la région se dirigent surtout vers les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, avec près de 471 000 migrants au total (DRC, 2007).
- Le pourcentage de femmes migrantes augmente de façon constante en Océanie ; il est passé de 50,7 % des migrants internationaux en 2005 à 51,2 % en 2010 (DAES, 2009).
- Les fonds rapatriés dans la région ont chuté pour la première fois depuis 2005, passant de 7 milliards de dollars E.-U. en 2008 et à 6,9 milliards en 2009, sous l'effet de la crise économique (Ratha *et al.*, 2009)²⁹.

Figure 2 : Migrants originaires d'Océanie par pays d'origine, 2000 (%)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

²⁸ Les statistiques ne comprennent pas les données sur Pitcairn.

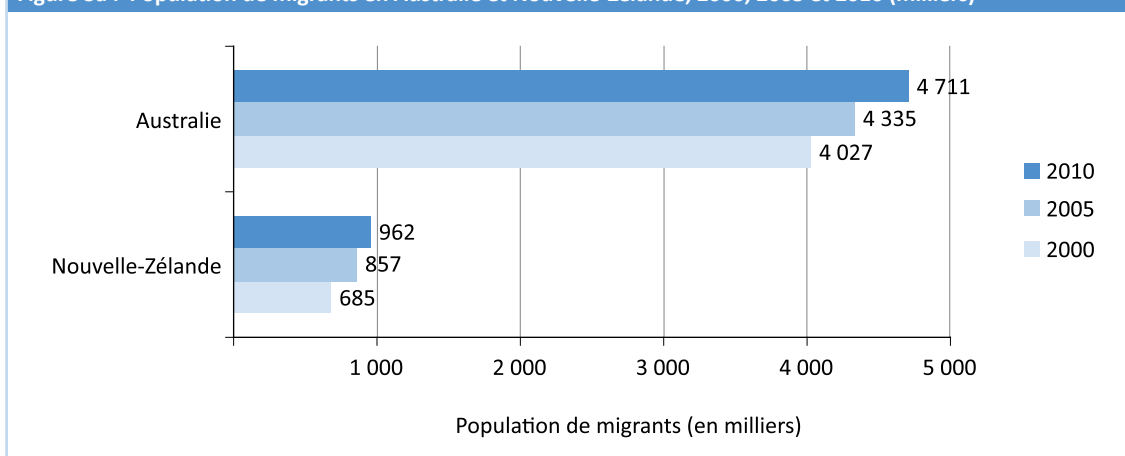
²⁹ Ces chiffres concernent les rapatriements de fonds à destination des pays suivants : Australie, Fidji, îles Salomon, Kiribati, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Tonga et Vanuatu.

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE

- La population étrangère en Australie et en Nouvelle-Zélande s'est accrue de manière constante au cours de la dernière décennie. Elle correspond à plus d'un cinquième de la population totale dans l'un et l'autre des deux pays, situation qui découle des politiques gouvernementales de promotion de l'immigration. En Australie, le nombre de migrants internationaux est passé de 4 millions en 2000 à 4,7 millions (estimation)

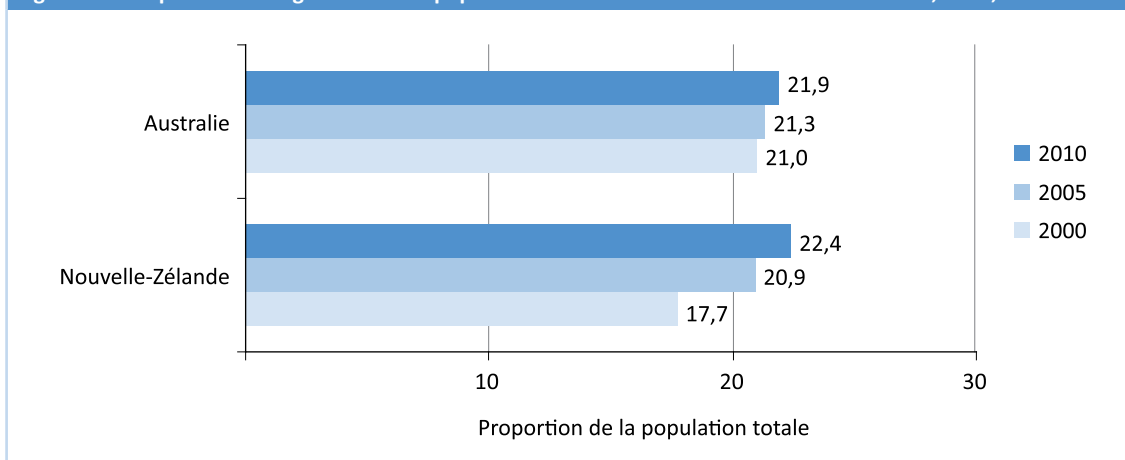
en 2010. La hausse a été encore plus accentuée en Nouvelle-Zélande, soit de 685 000 personnes en 2000 à 962 000 en 2010 (voir la figure 3a). La proportion de migrants dans la population totale a également augmenté de façon régulière. En 2010, pour la première fois depuis 1990, la Nouvelle-Zélande abritera un plus fort pourcentage de migrants que l'Australie (DAES, 2009 ; voir la figure 3b).

Figure 3a : Population de migrants en Australie et Nouvelle-Zélande, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

Figure 3b : Proportion de migrants dans la population totale en Australie et Nouvelle-Zélande, 2000, 2005 et 2010

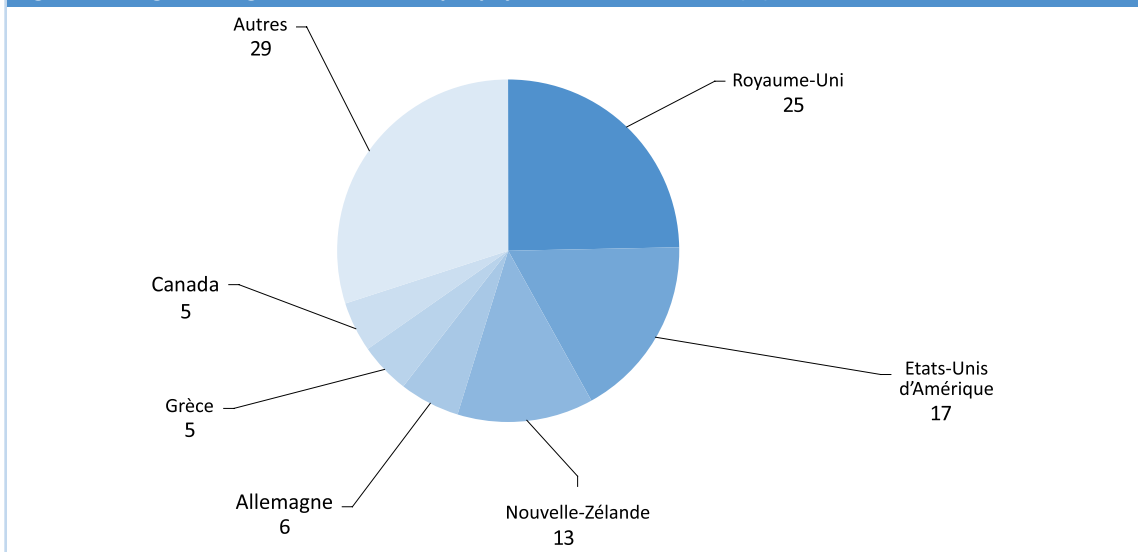


Source : DAES, 2009.

- Les Britanniques composent le plus vaste groupe d'étrangers dans les deux pays. Les mouvements entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également importants. La migration intrarégionale occupe toutefois une plus grande place en Nouvelle-Zélande, où elle représente près d'un quart de l'immigration totale, comparativement à 11 % en Australie.
- Selon les données censitaires de 2000, les émigrants australiens et néo-zélandais suivent des trajets similaires : ils se dirigent vers le grand pays voisin (Nouvelle-Zélande ou Australie), dans les pays anglophones du Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique.

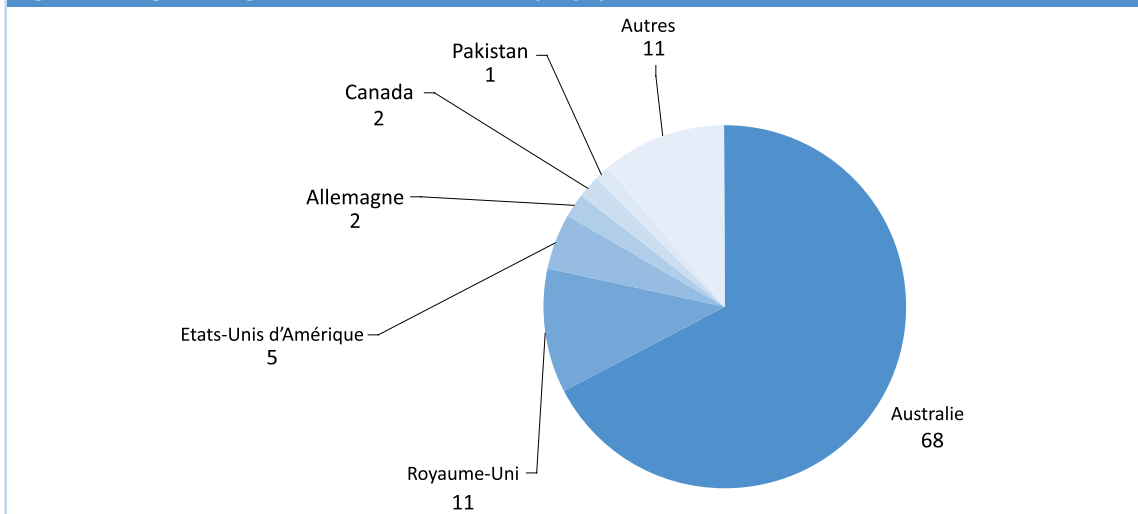
Ces pays de destination accueillent 55 % des migrants australiens et 84 % des migrants néo-zélandais. L'Australie est le principal pays d'accueil des Néo-Zélandais, avec 68 % de sa population étrangère totale (voir la figure 4b) (DRC, 2007). L'Accord sur les déplacements entre les pays riverains de la mer de Tasman facilite ces mouvements, en donnant aux citoyens australiens et néo-zélandais le droit de séjourner et de résider dans les deux pays sans visa. Le Royaume-Uni demeure le premier pays de destination des Australiens, avec 25 % de l'émigration totale, suivi par les Etats-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande (voir la figure 4a).

Figure 4a : Migrants originaires d'Australie par pays de destination, 2000 (%)



Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

Figure 4b : Migrants originaires de Nouvelle-Zélande par pays de destination, 2000 (%)

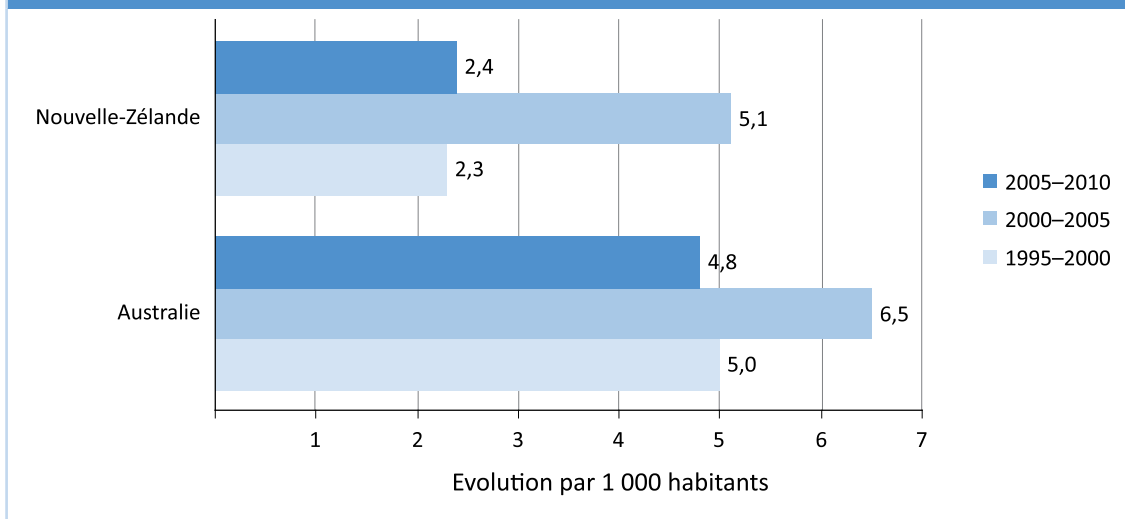


Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.
Source : DRC, 2007.

- L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toujours été des pays d'immigration plutôt que des pays d'émigration. Cette tendance

devrait se poursuivre dans les prochaines années, mais à un rythme plus lent (DAES, 2008 ; voir la figure 5).

Figure 5 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants en Australie et Nouvelle-Zélande, 1995–2000, 2000–2005 et 2005–2010



Source : DAES, 2008.

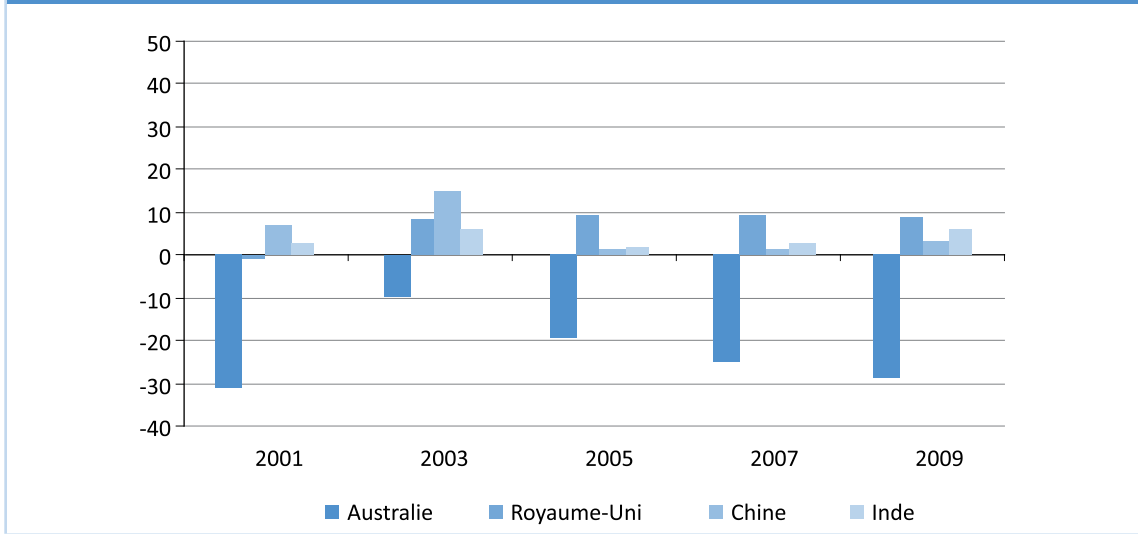
- En Australie, 66 % de l'accroissement démographique survenu entre 2008 et 2009³⁰ est dû à la « migration étrangère nette³¹ ». Cette hausse, estimée à 297 400 personnes, est la plus nette relevée dans le pays depuis l'instauration, en 1981, de l'enquête trimestrielle visant à estimer la population résidente (ABS, 2009). En outre, depuis 2004³², les flux migratoires ont contribué davantage à la croissance démographique nationale, passant de 45,6 % en 2004 à 59,5 % en 2008 (DIAC, 2009a). Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers, la robustesse de l'économie australienne et l'élargissement des programmes de migration.
- Au cours de l'exercice financier 2008–2009, 32 000 migrants britanniques sont venus s'ajouter aux résidents permanents (14,2 % de ce groupe), suivis par quelque 26 000 Néo-Zélandais, 25 000 Indiens, 24 000 Chinois et 12 000 Sud-Africains (DIAC, 2009b).
- Le taux de migration nette en Nouvelle-Zélande a atteint un point culminant en 2003 et est resté positif depuis lors. Une analyse plus poussée révèle toutefois que les flux sont beaucoup plus complexes et divers ; à l'échelle nationale, le nombre de Néo-Zélandais qui s'installent en Australie a toujours excédé le nombre d'Australiens qui font le choix inverse (voir la figure 6). En ce qui concerne les résidents britanniques, la tendance a changé depuis 2002, le nombre de citoyens britanniques émigrant vers la Nouvelle-Zélande étant plus élevé que le nombre de Néo-Zélandais s'installant au Royaume-Uni. En 2009, le taux positif de migration en provenance de la Chine et de l'Inde a fortement augmenté (Statistics New Zealand, 2008 et 2009).

³⁰ Ces chiffres concernent la période qui va de septembre 2008 à septembre 2009.

³¹ Pour le Bureau australien des statistiques (ABS), la migration étrangère nette représente la différence entre les personnes qui quittent le pays ou qui s'y installent de manière définitive (migrants permanents, titulaires d'un visa délivré à l'étranger) ou pendant au moins 12 mois sur une période de 16 mois (migrants à long terme, incluant les résidents temporaires et les étudiants).

³² Ces chiffres correspondent aux flux migratoires enregistrés jusqu'à juin de l'année indiquée (période de 12 mois).

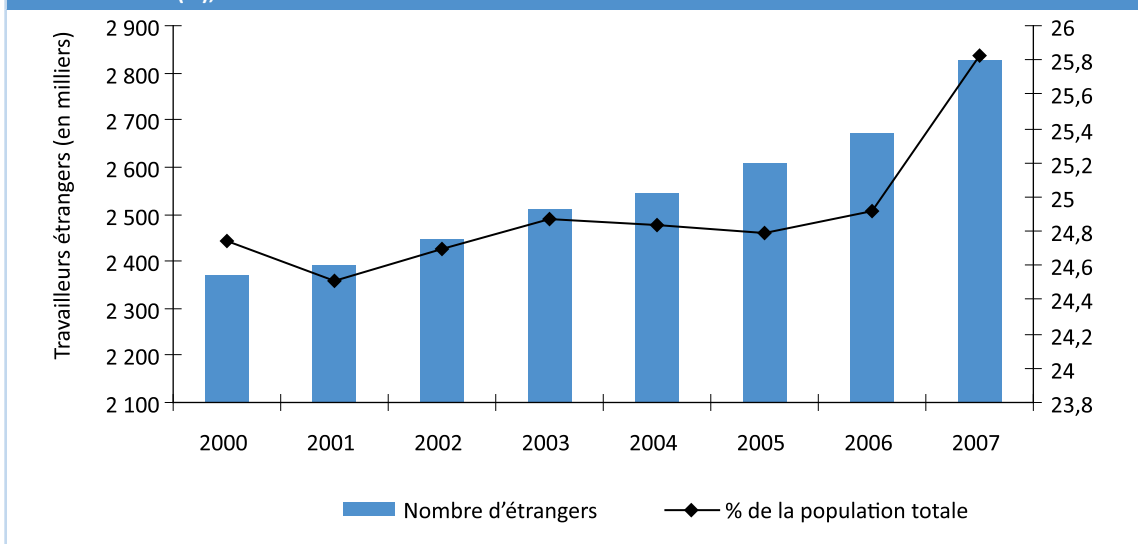
Figure 6 : Migration nette en provenance de la Nouvelle-Zélande par pays de résidence* - quatre principaux pays, 2000–2009 (milliers)



Note : *La migration nette est la différence entre les arrivées et les départs de migrants permanents et à long terme. Elle inclut les personnes qui séjournent en Nouvelle-Zélande pendant au moins 12 mois ou qui quittent le pays pour une même durée.
Source : Statistics New Zealand, 2008 and 2009.

- Selon le Ministère australien de l’immigration et de la citoyenneté, près de 50 000 immigrants séjournent en situation irrégulière sur le territoire en 2008. La majorité d’entre eux (84 %) ont été admis en tant que touristes mais sont restés au-delà de la période de validité de leur visa. Les citoyens de la Chine et des Etats-Unis d’Amérique sont les plus nombreux, représentant 10 % du total (DIAC, 2009a). Entre le mois d’août 2008 et le mois de juillet 2009, 28 bateaux transportant des migrants en situation irrégulière ont atteint la côte ou ont été interceptés par les autorités australiennes (Koser, 2009).
- En Australie, la population de travailleurs étrangers s’est accrue de manière constante depuis 2000 ; elle compose maintenant un quart de la main-d’œuvre totale (voir la figure 7). Après un léger déclin, en valeur relative, au cours des années 2004 et 2005, le nombre de travailleurs étrangers est fortement remonté en 2007 (passant de 24,9 % de la main-d’œuvre totale en 2006 à 25,8 % l’année suivante) (OCDE, 2009a).

Figure 7 : Travailleurs étrangers en Australie - population totale (millions) et proportion de la main-d’œuvre totale (%), 2000–2007

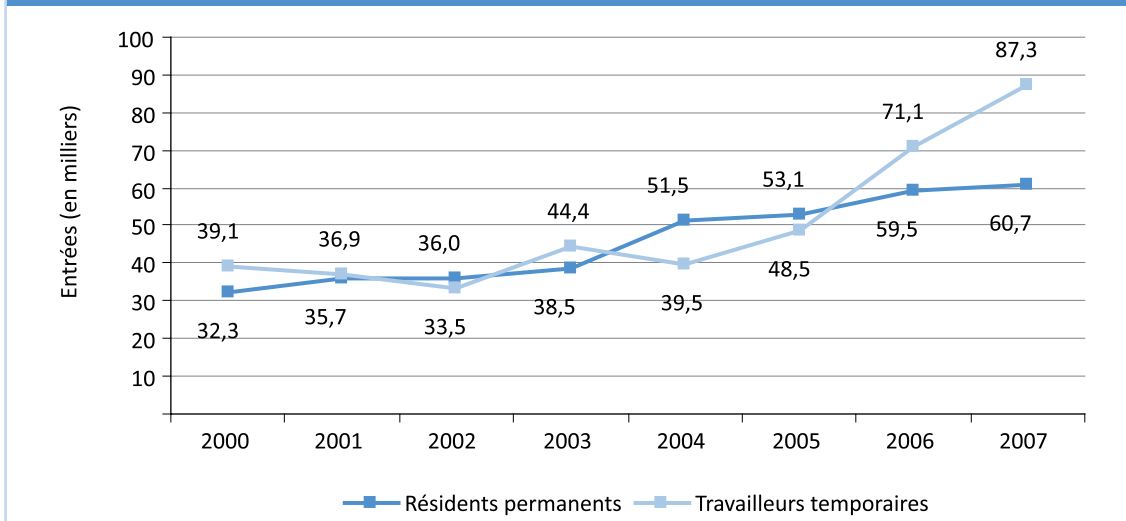


Source : OECD, 2009a.

- Le nombre de travailleurs temporaires présents en Australie a connu une hausse spectaculaire, passant de 36 000 en 2002 à 87 300 en 2007 et excédant le nombre de

résidents permanents, qui a continué de s'élever régulièrement mais à un rythme moindre (OCDE 2009a ; voir la figure 8).

Figure 8 : Entrées de résidents permanents et de travailleurs temporaires en Australie, 2000–2007 (milliers)

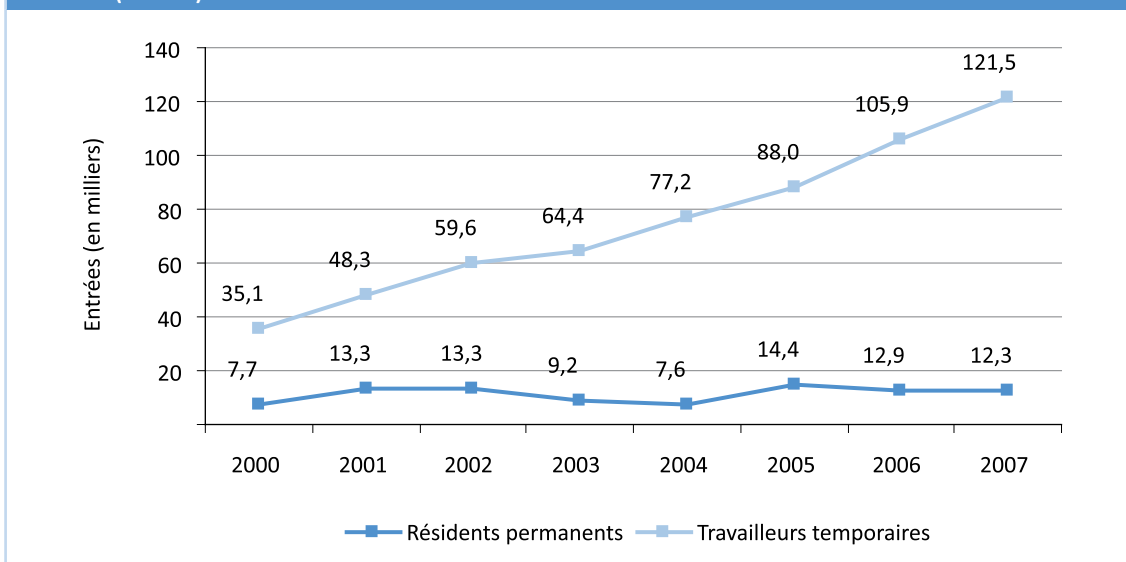


Source : OECD, 2009a³³.

- De 2000 à 2007, la migration temporaire a atteint un niveau encore plus élevé en Nouvelle-Zélande, l'afflux annuel de travailleurs étrangers ayant doublé en cinq ans (59 600 en 2002, 121 500 en 2007) (voir

la figure 9). L'immigration permanente est plus stable dans le temps. Toutefois, après avoir atteint un pic de 14 500 en 2005, les chiffres ont chuté à 12 400 en 2007 (OCDE, 2009a).

Figure 9 : Entrées de résidents permanents et de travailleurs temporaires en Nouvelle-Zélande, 2000–2007 (milliers)



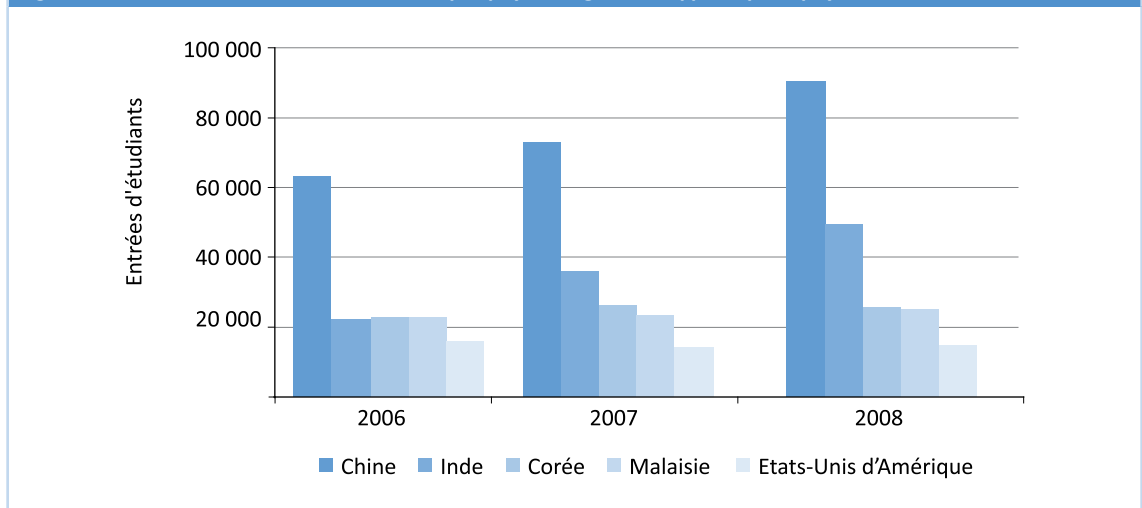
Source : OECD, 2009a.

³³ Résidents permanents – Personnel qualifié incluant les catégories de visas suivantes : Australian Sponsored, Regional Designated Area Sponsored, Employer Nomination Scheme, Business Skills et Special Talents and Independent, y compris les personnes accompagnantes. Travailleurs temporaires – Personnel relevant des programmes suivants : Skilled Temporary Resident Programme, y compris les personnes accompagnantes, et Long Stay Temporary Business Programme. Période de référence : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).

- Les programmes de travail temporaire qui s'adressent aux habitants des îles du Pacifique, tels le régime des employeurs saisonniers reconnus (RSE) en Nouvelle-Zélande et le programme pilote à l'intention des travailleurs saisonniers du Pacifique (PSWPS) en Australie, visent expressément à rapprocher la migration et le développement dans les pays d'origine (Hugo, 2010).
- Le nombre d'étudiants étrangers³⁴ admis en Australie a fortement augmenté ces dernières années. En 2008, 409 136 permis

temporaires ont été délivrés, contre 321 631 en 2006. Les étudiants d'origine chinoise et indienne arrivent en tête, avec respectivement 90 900 et 49 800 personnes (DIAC, 2006, 2008 et 2009a ; voir la figure 10). Les chiffres officiels de 2009–2010 ne sont pas encore connus, mais on s'attend à un ralentissement important du recrutement à l'étranger. La crise a réduit les épargnes dont disposent les familles chinoises et indiennes, ce qui les a sans doute incitées à choisir un établissement d'enseignement moins éloigné (Koser, 2009).

Figure 10 : Entrées d'étudiants en Australie par pays d'origine - cinq principaux pays, 2006–2008



Source : DIAC, 2006, 2008 et 2009a.

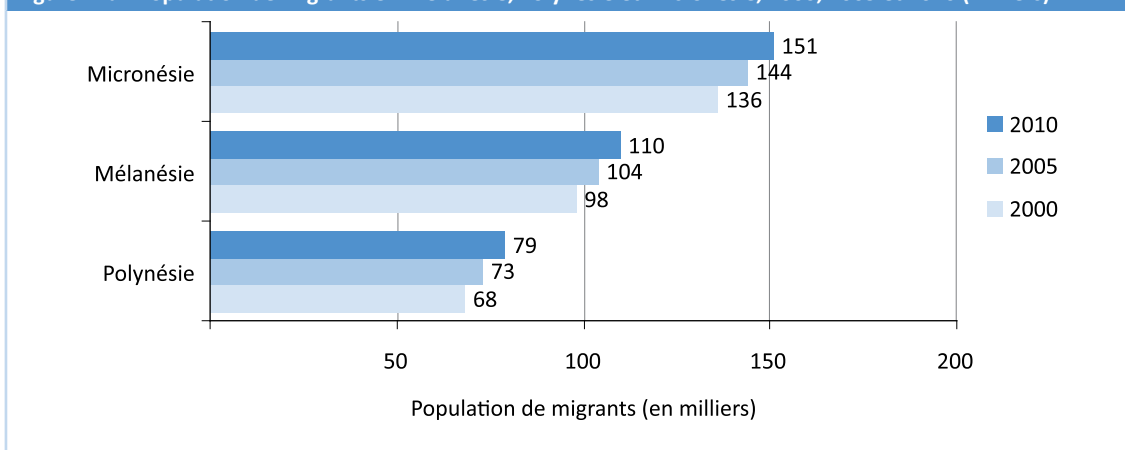
³⁴ Personnes autorisées à entrer en Australie pour une période donnée, dans le but de poursuivre des études de type classique ou autre.

MELANESIE, POLYNESIE ET MICRONESIE

- La population migrante a augmenté dans toutes les sous-régions de l'Océanie entre 2000 et 2010 (voir la figure 11a). C'est la Micronésie qui abrite le plus grand nombre de migrants (151 000) et qui, dans la

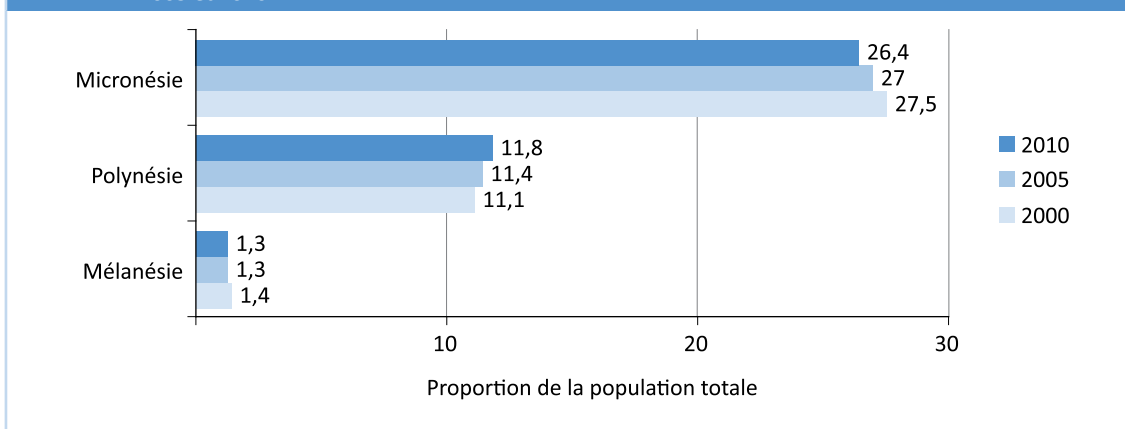
région, compte la plus forte proportion de non-nationaux par rapport à sa population. Toutefois, ce taux a légèrement diminué, passant de 27 % en 2000 à 26,4 % en 2010 (DAES, 2009 ; voir la figure 11b).

Figure 11a : Population de migrants en Mélanésie, Polynésie et Micronésie, 2000, 2005 et 2010 (milliers)



Source : DAES, 2009.

Figure 11b : Proportion de migrants dans la population totale en Mélanésie, Polynésie et Micronésie, 2000, 2005 et 2010

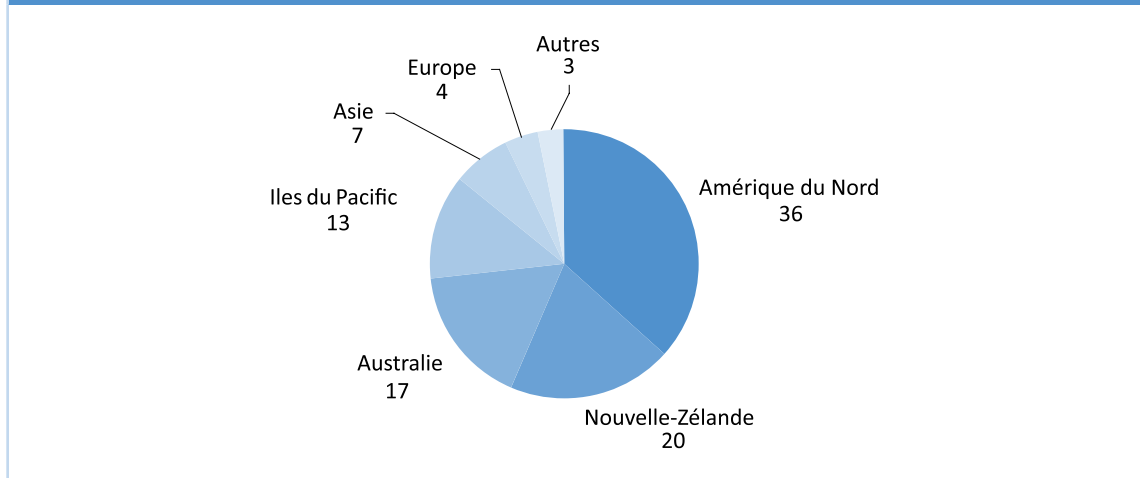


Source : DAES, 2009.

- Les couloirs de migration à partir des îles du Pacifique sont fortement liés à la géographie. Selon les données censitaires de 2000, 50 % des migrants originaires de ces Etats insulaires sont demeurés dans la région, la Nouvelle-Zélande étant leur

premier pays de destination, avec 20 % du total, suivie par l’Australie (17 %) et d’autres îles du Pacifique (13 %) (voir la figure 12). Le Canada et les Etats-Unis d’Amérique reçoivent 36 % des migrants provenant des îles du Pacifique (DRC, 2007).

Figure 12 : Migrants originaires des îles du Pacifique par pays/région de destination, 2000 (%)



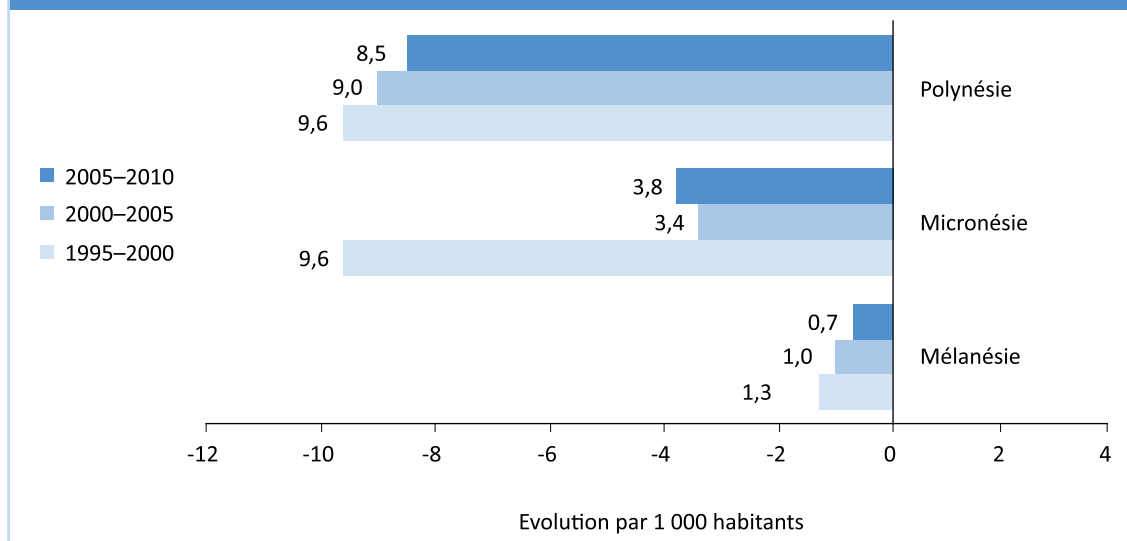
Note : Les estimations du DRC reposent sur les données censitaires de 2000.

Source : DRC, 2007.

- L’importance de l’émigration dans la sous-région s’explique par les disparités politiques et économiques entre les îles du Pacifique et les pays voisins (problème auquel la migration apparaît depuis longtemps comme une solution), par le statut associatif de nombreuses îles qui permet à leurs habitants de se rendre librement dans divers Etats, dont la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis d’Amérique, ou d’en acquérir la nationalité³⁵, ainsi que par les politiques actives de recrutement pratiquées notamment par la Nouvelle-Zélande. Le taux négatif de migration a cependant diminué globalement depuis la période 1995–2000 (Stahl et Appleyard, 2007).
- Le déficit migratoire a chuté de plus de la moitié en Micronésie, passant de 9,5 en 1995–2000 à 3,7 en 2005–2010 (voir la figure 13). La Polynésie est encore la région qui présente le plus fort taux de migration négatif, avec 8,5 migrants pour 1 000 habitants entre 2005 et 2010 (DAES, 2008). Les deux seuls pays dont le taux est positif sont la Nouvelle-Calédonie, en raison de son secteur minier, et la Polynésie française, pour son secteur professionnel et administratif (Banque mondiale, 2006).

³⁵ Grâce aux accords de libre association, les Micronésiens et les habitants des îles Marshall peuvent entrer librement sur le territoire américain ; les îles Cook, Nioué et Tokelau ont passé un accord de ce type avec la Nouvelle-Zélande.

Figure 13 : Taux de migration nette pour 1 000 habitants en Polynésie, Micronésie et Mélanésie, 1995–2000, 2000–2005 et 2005–2010



Source : DAES, 2008.

- Vu l'ampleur de l'émigration, conjuguée au faible peuplement des îles du Pacifique, les diasporas de certains pays excèdent les populations résidentes. C'est le cas à Nioué, où la diaspora représente 294,2 % de la population sur le territoire national et à Tokelau (138,5 %) (Hugo, 2009).
- L'émigration est particulièrement élevée au sein des travailleurs qualifiés ; par exemple, 52 % des émigrants des îles du Pacifique qui résident dans un pays de l'OCDE détiennent un diplôme d'études supérieures³⁶. Parmi les trente pays qui présentent le plus fort taux de migration qualifiée dans un pays de l'OCDE, huit sont situés dans la région : Palau (80,9 %), Tonga (75,6 %), Samoa (73,4 %), Nauru (72 %), Tuvalu (64,9 %), Fidji (62,8 %), Kiribati (55,7 %) et îles Marshall (42,8 %). Les taux d'émigration sont très élevés parmi les femmes, dont 63,1 % sont qualifiées (Docquier *et al.*, 2008).

Effets de la crise économique

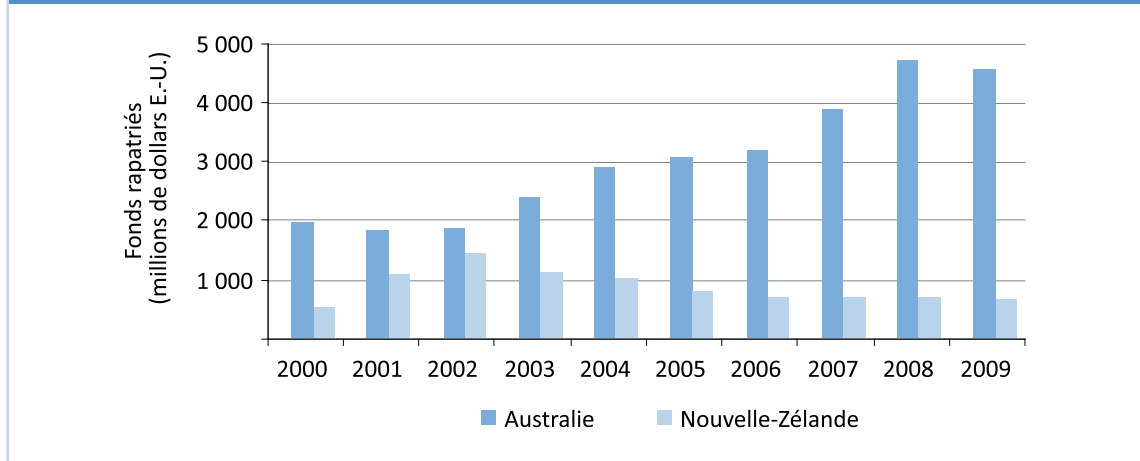
- Bien que la crise ait atteint l'Océanie avec un certain décalage, les répercussions ont néanmoins été considérables. La croissance économique est lente ou négative et les taux de chômage augmentent en Australie et en Nouvelle-Zélande ; le chômage devrait continuer de s'étendre en 2010 (OCDE, 2009b).
- La suppression d'emplois a affecté les non-nationaux. En Nouvelle-Zélande, le taux de chômage chez les migrants récents était de 6,7 % en 2008–2009, relativement à 5 % dans la population en général (IMSED, 2009a). Par ailleurs, si l'impact de la crise mondiale a été ressenti plus tard dans la région, il devrait en aller de même de la reprise, ce qui pourrait influencer sur les tendances migratoires pendant plus longtemps.
- L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été les premières nations de la région à introduire des mesures de restriction de l'immigration, afin de protéger les travailleurs locaux contre les répercussions de la crise.
- La baisse des rapatriements de fonds pourrait toucher plus particulièrement certains Etats insulaires du Pacifique dont le développement économique et social est largement tributaire de ces transferts.

³⁶ Ces chiffres, de l'année 2000, ne concernent que les personnes âgées de plus de 25 ans.

- Les fonds rapatriés vers l'Australie ont chuté en 2009 après plusieurs années de forte hausse. Ils s'élevaient à 4,5 milliards de dollars E.-U., contre 4,6 milliards en 2008. En Nouvelle-Zélande, après un pic de 1,3 milliard en 2002, les rentrées de

fonds ont baissé de manière régulière, pour s'établir à 615 millions de dollars E.-U. en 2009 (voir la figure 14). Dans ces deux pays, le rapport entre les rapatriements de fonds et le PIB est resté faible (0,5 % en 2008).

Figure 14 : Rapatriements de fonds à destination de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.)

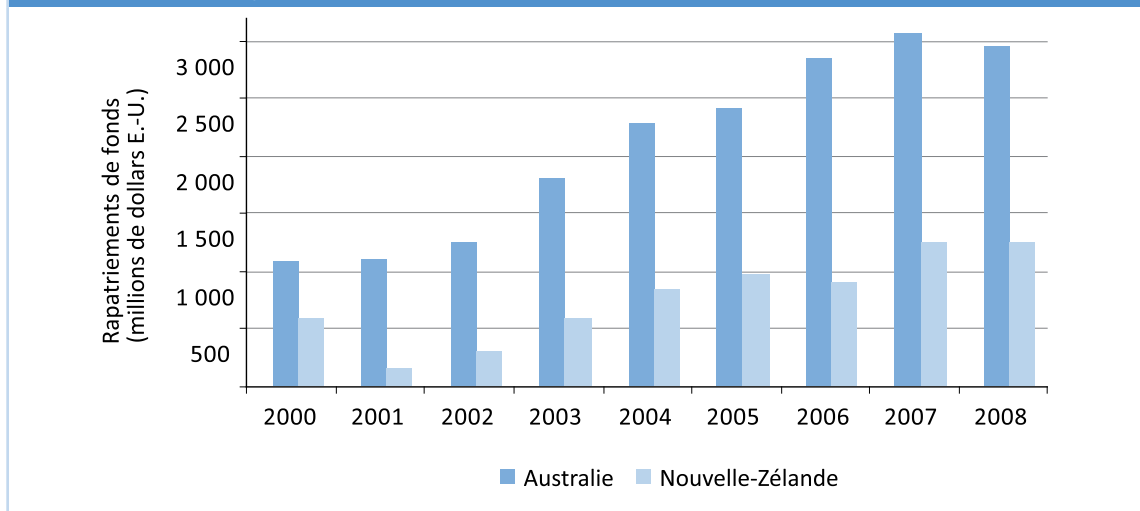


Source : Ratha *et al.*, 2009³⁷.

- Les données de la Banque mondiale sur les rapatriements de fonds en provenance de l'Australie en 2009 et 2010 ne sont pas encore publiées, mais on s'attend à ce que les fonds envoyés par les migrants dans leurs pays d'origine aient chuté. Ce serait la deuxième baisse consécutive

après 2008, les rapatriements étant passés de 3,0 milliards de dollars E.-U. en 2007 à 2,9 milliards en 2008. Les chiffres ont varié en Nouvelle-Zélande. En 2008, les migrants ont transféré 1,202 milliard de dollars E.-U., comparativement à 1,207 milliard en 2007 (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 15).

Figure 15 : Rapatriements de fonds en provenance de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 2000–2009 (millions de dollars E.-U.)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

³⁷ Les valeurs pour 2008 sont des estimations. Les estimations de la Banque mondiale reposent sur l'Annuaire de statistiques de balance des paiements 2008 publié par le Fonds monétaire international.

- Les travailleurs des îles du Pacifique qui résident en Nouvelle-Zélande ont souffert du chômage, y compris les migrants jeunes et peu qualifiés particulièrement vulnérables sur le marché du travail (Ministère du travail, 2009).
- Le Gouvernement australien a revu sa politique migratoire pour la période 2009–2010³⁸, compte tenu de la crise financière, réduisant pour la première fois en dix ans le nombre de migrants permanents et temporaires admis. En 2009, le plafond du programme d'admission de travailleurs qualifiés permanents a été ramené de 155 000 à 108 000 personnes (Ministère de l'immigration et de la citoyenneté, 2009 ; Thomson Reuters Australia, 2009). On a supprimé de nombreux secteurs professionnels de la liste des compétences hautement recherchées, telles la maçonnerie, la plomberie et la charpenterie. Le gouvernement a modifié les exigences attachées aux visas temporaires (catégorie 457³⁹) afin de contraindre les employeurs à embaucher de préférence des travailleurs australiens. En juin 2009, le nombre de demandes reçues au titre de ce régime avait chuté de 45 % par rapport au même mois de l'année précédente. Enfin, on a resserré les exigences de maîtrise de l'anglais pour les professions du bâtiment, les chefs de cuisine et les emplois peu qualifiés, qu'il s'agisse de visas temporaires ou permanents (Fix *et al.*, 2009).
- Au troisième trimestre de 2009, les Chinois composaient pour la première fois le plus grand groupe de nouveaux résidents⁴⁰ australiens, avec 6 350 migrants, suivis par 5 800 Britanniques et 4 740 Néo-Zélandais. La compression du programme de migration qualifiée a fortement touché les migrants britanniques, qui constituaient auparavant le principal groupe de demandeurs de ce type de visas. Les flux en provenance de la Chine, liés surtout au regroupement familial, ont moins diminué (Bureau australien des visas, 2009).
- Face à la montée du chômage et au ralentissement de l'économie dus à la crise,

le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a modifié certaines grandes politiques migratoires. En juillet 2009, la politique du travail général a été remplacée par la politique des qualifications essentielles⁴¹. En vertu de ce nouveau cadre, les fonctionnaires qui analysent les demandes de permis de travail temporaire doivent s'assurer qu'aucun travailleur présent sur le territoire ne peut occuper le poste en question. Par ailleurs, la durée des permis est passée de trois ans à un an pour les migrants peu qualifiés. Les demandes approuvées dans cette catégorie ont accusé un recul de 20 % en décembre 2009 par rapport à décembre 2008. Cela s'explique également par le fait que le nombre de demandes déposées a diminué de 34 % pendant le deuxième semestre 2009, relativement à la même période de l'année précédente (IMSED, 2009b).

- Les permis de travail temporaire⁴² ont également été touchés : le nombre d'approbations a régressé de 3 % entre le deuxième semestre de 2009 et le deuxième semestre de 2008 (IMSED, 2009b).
- Le gouvernement a également révisé la politique relative aux employeurs saisonniers reconnus (RSE⁴³) qui était en vigueur depuis 2007 et bénéficiait grandement aux migrants originaires des îles du Pacifique⁴⁴. En 2009, on a remplacé la politique d'accession aux employeurs saisonniers reconnus (TRSE) par la politique d'emploi saisonnier supplémentaire (SSE). Les permis délivrés à ce titre font l'objet d'un examen du marché du travail, ne sont pas accessibles aux migrants qui détenaient auparavant un permis TRSE ou SSE, et n'autorisent pas les migrants à appuyer les demandes déposées par leur partenaire ou leurs enfants. En 2008, 8 000 postes étaient ouverts aux travailleurs étrangers en vertu de la politique RSE (Immigration New Zealand, 2009).

⁴¹ Le permis de travail relevant de cette catégorie est le permis standard destiné à combler les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, qui concerne les postes figurant sur la liste des pénuries de qualifications immédiates (ISSL) et la liste des pénuries de qualifications durables (LTSSL).

⁴² Ils englobent plusieurs types de permis, outre les permis pour compétences essentielles : vacances-travail, fins spécifiques, études, etc.

⁴³ Les permis RSE et SSE permettent aux secteurs de l'horticulture et de la viticulture d'embaucher des travailleurs saisonniers. La priorité est accordée aux ressortissants des îles du Pacifique dans le processus de recrutement.

⁴⁴ Pays insulaires du Pacifique admissibles : Etats fédérés de Micronésie, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Les Fidji ont été exclues après le coup d'Etat militaire de 2006.

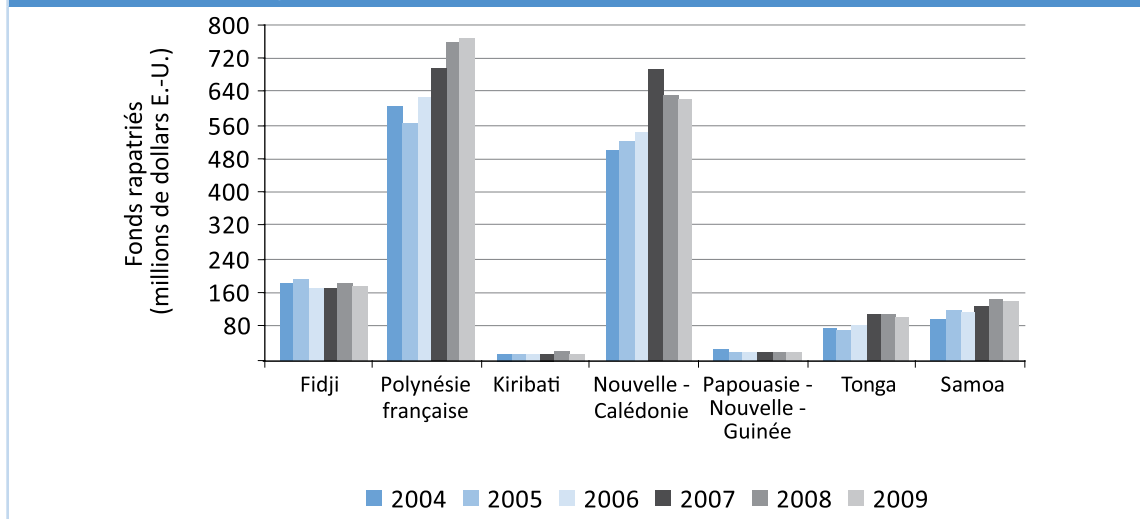
³⁸ Exercice financier allant du 1er juillet au 30 juin.

³⁹ Ce régime permet aux employeurs de parrainer un travailleur étranger qui bénéficiera d'un visa de travail de longue durée (quatre ans maximum).

⁴⁰ D'après le Ministère de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC), les nouveaux résidents sont les immigrants titulaires d'un visa permanent ou temporaire, les Néo-Zélandais et les autres personnes admissibles qui manifestent clairement leur intention de s'établir dans le pays.

- Le nombre d'autorisations de résidence permanente prévu pour 2009–2010 est le même que l'année précédente, mais le nombre réel de permis octroyés a chuté (IMSED, 2009b).
- En août 2008, le Gouvernement australien a annoncé le lancement d'un programme pilote à l'intention des travailleurs saisonniers du Pacifique (PSWPS), conçu sur le modèle de la politique RSE de la Nouvelle-Zélande et destiné à certains Etats insulaires du Pacifique⁴⁵. Ce programme devrait, au départ, délivrer 2 500 visas temporaires par année. Sa mise en œuvre a été lente, en raison surtout de l'aggravation des conditions économiques (Bedford, 2009). Les premiers à en bénéficier étaient 50 travailleurs des Tonga arrivés en février 2009 (PITIC, 2009).
- Les rapatriements de fonds ont toujours occupé une très grande place dans l'économie des îles du Pacifique. Après des années de hausse constante, ils sont passés de 1 834 millions de dollars E.-U. en 2008 à 1 819 millions en 2009⁴⁶. Les fonds envoyés par les migrants sont particulièrement importants aux Tonga, au Samoa, à Kiribati et aux Fidji ; ils y représentaient respectivement 37,7 %, 25,8 %, 6,9 % et 5,9 % du PIB en 2008. La Polynésie française a été le seul Etat insulaire du Pacifique à bénéficier d'une hausse en 2009 (761 millions, contre 751 millions en 2008) (Ratha *et al.*, 2009 ; voir la figure 16).

Figure 16 : Rapatriements de fonds à destination de certains Etats insulaires du Pacifique, 2004–2009 (millions de dollars E.-U.)

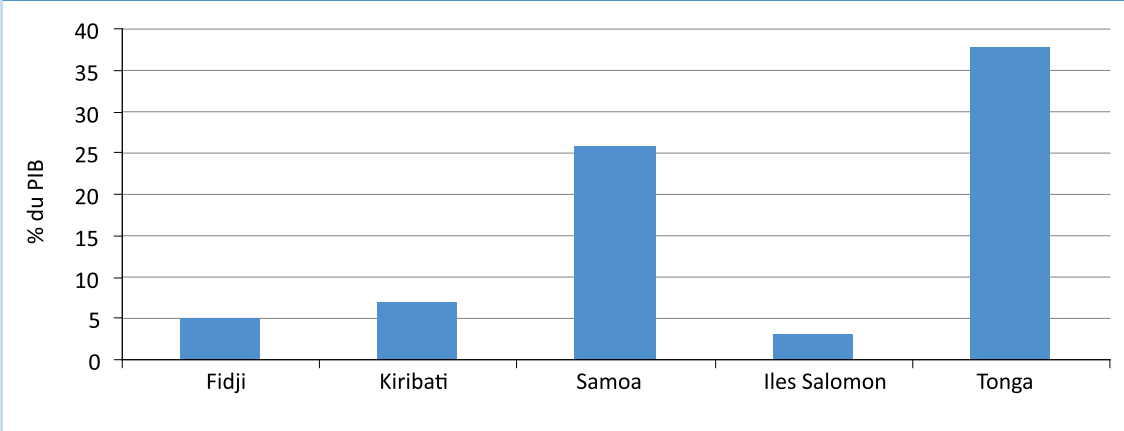


Note : Les valeurs pour 2009 sont des estimations.
Source : Ratha *et al.*, 2009

⁴⁵ Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Vanuatu.

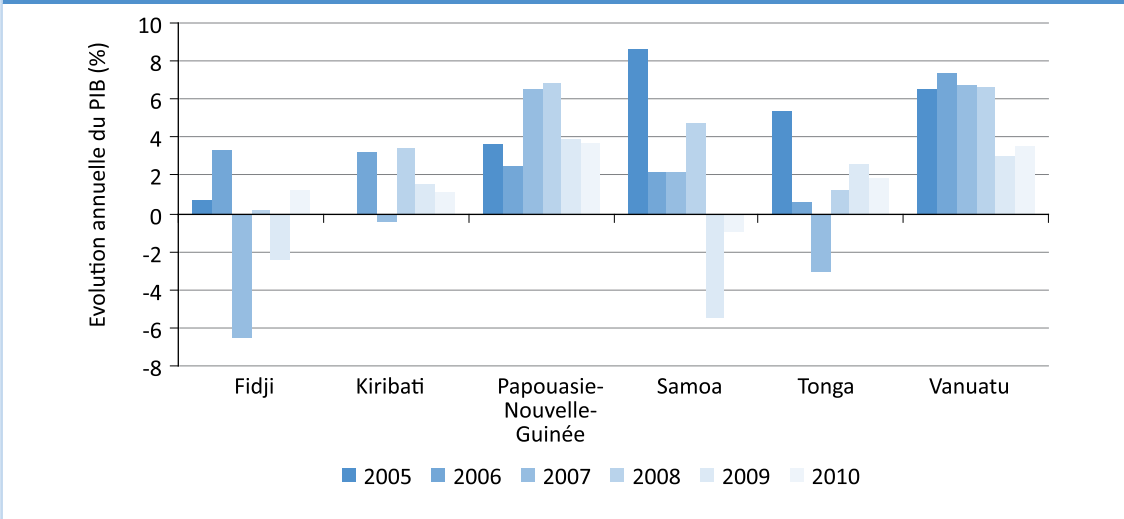
⁴⁶ Les estimations des rapatriements de fonds concernent les pays suivants : Fidji, îles Salomon, Kiribati, Nouvelle Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Tonga et Vanuatu.

Figure 17 : Rapatriements de fonds à destination de certains Etats insulaires du Pacifique en proportion du PIB, 2008 (%)



Source : Ratha *et al.*, 2009.

Figure 18 : Evolution annuelle du PIB de certains Etats insulaires du Pacifique, 2005–2010 (%)



Note : Les valeurs pour 2010 sont des estimations.

Source : FMI, 2009 (les estimations du FMI sont établies en prix constants).

Bibliographie

Banque mondiale

2006 *At Home & Away: Expanding Job Opportunities for Pacific Islanders through Labour Mobility*, Banque mondiale, Washington, D.C. <http://archives.pireport.org/archive/2006/August/08-16-rp.htm>

2008 *Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Bedford, R.

2009 *Migration Policies, Practices and Cooperation Mechanism in the Pacific*, Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en Asie et dans le Pacifique, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Division de la population, Bangkok, Thaïlande.

Bureau australien des statistiques (ABS)

2009 *Australian Demographic Statistics*, trimestre mars 2009, ABS, Canberra. [http://www.ausstats.abs.gov.au/Ausstats/subscriber.nsf/0/26D01CDE59A47371CA2576F0001C7F50/\\$File/31010_sep%202009.pdf](http://www.ausstats.abs.gov.au/Ausstats/subscriber.nsf/0/26D01CDE59A47371CA2576F0001C7F50/$File/31010_sep%202009.pdf)

Bureau australien des visas

2009 *China eclipses UK as top source of migrants to Australia*, <http://www.visabureau.com/australia/news/08-12-2009/china-eclipses-uk-as-top-source-of-migrants-to-australia.aspx>

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

2008 *World Population Prospects: The 2008 Revision*, DAES, Division de la population, New York.

2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, POP/DB/MIG/Rev. 2008, DAES, Division de la population, New York, http://www.un.org/esa/population/migration/UN_MigStock_2008.pdf

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

2007 *Global Migrant Origin Database*, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Docquier, F. et al.

2008 *A Gendered Assessment of the Brain Drain*, Policy Research Working Paper, n° 4613, équipe Commerce, Groupe de recherche sur le développement, Banque mondiale, Washington, D.C.

Fix, M. et al.

2009 *Migration and the Global Recession*, rapport commandé par le Service Mondial de la BBC, MPI, Washington, D.C.

Fonds monétaire international (FMI)

2009 *World Economic Outlook Database*, octobre 2009, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2008/02/weodata/index.aspx>

Hugo, G.

2010 « The Future of Migration Policies in the Asia-Pacific Region », document d'information préparé pour le rapport *Etat de la migration dans le monde 2010*, Université d'Adelaïde.

Immigration New Zealand

2009 *Immigration New Zealand Instructions: Amendment Circular no. 2009/07*, Ministère du travail, Wellington, Nouvelle Zélande.

International Migration, Settlement and Employment Dynamics (IMSED)

2009a *International Migration Outlook – New Zealand, 2008/09*, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), IMSED, Ministère du travail, Wellington, Nouvelle Zélande, <http://dol.govt.nz/publications/research/sopemi/sopemi2009.pdf>

2009b *Monthly Migration Trends: December 2009*, IMSED, Ministère du travail, Wellington, Nouvelle Zélande, <http://dol.govt.nz/publications/general/monthly-migration-trends/09dec/index.asp>

Koser, K.

2009 *The global financial crisis and international migration: policy implications for Australia*, Lowy Institute for international policy, Sydney.

Migration Policy Institute (MPI)

2007 *Global City Migration Map*, Globalization, Urbanization and Migration (GUM) project, <http://www.migrationinformation.org/DataHub/gcmm.cfm>

Ministère de l'immigration et de la citoyenneté (DIAC), Australie

- 2006 *Immigration Update: 2005–2006*, Gouvernement de l'Australie, http://www.immi.gov.au/media/publications/pdf/Update_June06.pdf
- 2008 *Immigration Update: 2006–2007*, Gouvernement de l'Australie, http://www.immi.gov.au/media/publications/statistics/immigration-update/update_june07.pdf
- 2009a *Population Flows: Immigration Aspects, 2007–08 Edition*, Gouvernement de l'Australie, Division des politiques relatives aux migrations et visas, Service des analyses économiques, http://www.immi.gov.au/media/publications/statistics/popflows2007-08/PopFlows_09_whole.pdf
- 2009b *Immigration Update, 2008–2009*, Gouvernement de l'Australie, <http://www.immi.gov.au/media/publications/statistics/immigration-update/update-jun09.pdf>

Ministère du travail, Nouvelle Zélande

- 2009 *Employment and Unemployment – December 2009 Quarter*, Ministère du travail, Wellington, Nouvelle Zélande.

Ministre de l'immigration et de la citoyenneté, Australie

- 2009 *Government cuts migration programs*, communiqué de presse, 16 mars 2009, Canberra, <http://www.minister.immi.gov.au/media/media-releases/2009/ce09030.htm>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2009a *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI 2009, OCDE, Paris.

- 2009b *Perspectives économiques n° 86*, http://www.oecd.org/document/4/0,3343,fr_2649_34109_20347588_1_1_1_1,00.html

Pacific Islands Trade & Investment Commission (PITIC)

- 2009 *Pacific Seasonal Worker Pilot Scheme*, PITIC, Sydney.

Ratha, D. et al.

- 2009 *Migration and Development Brief 11*, novembre 2003, équipe Migrations et envois de fonds, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington, D.C.

Stahl, C. et R. Appleyard

- 2007 *Migration and Development in the Pacific Islands: Lessons from the New Zealand Experience*, AusAID, Canberra.

Statistics New Zealand

- 2008 *Demographic Trends, 2007*, Statistics New Zealand, Wellington, Nouvelle Zélande.
- 2009 *International Travel and Migration: June 2009*, Statistics New Zealand, Wellington, Nouvelle Zélande, http://www.stats.govt.nz/browse_for_stats/population/Migration/InternationalTravelAndMigration_HOTJun09.aspx

Thomson Reuters Australia

- 2009 « Skilled migration cut again in face of rising unemployment », *Workforce*, n° 1679, <http://sites.thomsonreuters.com.au/workplace/2009/05/15/skilled-migration-cut-again-in-face-of-rising-unemployment/>

ANNEXE. DONNEES SUR LES MIGRATIONS : COMPARABILITE, QUALITE, LIMITES

La migration est, par nature, une variable difficile à quantifier. Les caractéristiques pluridimensionnelles et pluridirectionnelles des mouvements contemporains, tout comme leur caractère temporaire et circulaire, exigent des systèmes et des méthodes de collecte de données perfectionnés que la plupart des pays ne sont pas prêts à appliquer ou en mesure d'exploiter. L'une des grandes difficultés auxquelles se heurte l'évaluation des migrations internationales demeure l'absence de définition comme de l'expression « migrant international ». Ce manque de cohérence est l'un des principaux obstacles à l'adoption de mesures précises qui permettraient de comparer les données régionales et internationales.

Les Recommandations des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales (DAES, 1998) définissent et catégorisent une série de flux migratoires en vue d'établir un cadre commun pour la collecte des données sur les migrations. Néanmoins, comme les pays qui recueillent de telles informations le font pour répondre à leurs propres besoins sur le plan législatif, administratif et politique, ils sont souvent réticents à adopter des concepts et définitions qui assureraient une certaine uniformité à l'échelle régionale et internationale, au détriment de leur propre démarche.

Définir le statut de migrant en fonction du lieu de résidence, de la nationalité ou du pays de naissance est l'une de ces incohérences méthodologiques. De plus, il est rare que les données précisent la durée de séjour sur le territoire, ce qui rend incertaine la distinction entre les migrations permanentes, temporaires ou même de courte durée.

Une autre source constante d'équivoque est la définition des termes "population" et "flux". La population est le nombre total de migrants présents en un lieu donné à un moment précis, ce qui rend compte des mouvements passés – personnes qui ont migré au cours de leur existence et qui résident encore dans leur lieu de destination. Ainsi, la population de migrants est le résultat cumulé des flux antérieurs. Pour leur part, les flux indiquent le nombre de migrants qui sont arrivés en un lieu donné ou en sont partis pendant une période précise. Il est essentiel, si l'on veut appréhender les phénomènes migratoires, de savoir ce que cherchent à mesurer les statistiques publiées par les gouvernements, les établissements universitaires et les organisations internationales. Un mauvais emploi des termes peut mener à des conclusions erronées et, par voie de conséquence, à des recommandations politiques inadaptées de la part des personnes qui consultent ces données, tels les décideurs et le public en général.

La migration est perçue comme une question politique délicate, compte tenu du volume de migrants dans le monde et de leur impact sur les pays d'origine et les pays de destination. Les gouvernements ont le sentiment que les données qu'ils recueillent leur appartiennent et, vu le caractère sensible de la question, préfèrent parfois s'abstenir de les publier. Cela peut expliquer la pénurie d'informations disponibles, mais aussi freiner le recours à de nouveaux systèmes de collecte, plus adaptés que les anciens. Nous nous pencherons ici sur la qualité des données qui sont publiées par les principales sources consultées pour établir les aperçus régionaux, afin d'évaluer leur comparabilité, de préciser leur fiabilité et d'exposer les limites qu'elles pourraient présenter.

Immigration et émigration

Les deux grandes sources d'information sur l'immigration et l'émigration sont les statistiques migratoires internationales et les statistiques migratoires nationales. Elles reposent habituellement sur des hypothèses différentes, font appel à diverses méthodes de collecte et tentent de répondre à des besoins particuliers. Si les statistiques nationales fournissent des données propres aux pays et servent d'abord les objectifs nationaux, les statistiques internationales se prêtent souvent mieux aux comparaisons. C'est la raison pour laquelle les aperçus régionaux incluent des données de cette dernière catégorie.

L'estimation du nombre d'immigrants et d'émigrants d'un pays se fait en termes de population et non de flux. Bien que ces derniers permettent une analyse dynamique et temporelle des mouvements, il est plus facile d'obtenir des données comparables sur les populations, vu les méthodes de collecte les plus courantes aujourd'hui. Les informations sur les migrations étant limitées, les statistiques sur les populations aident à dégager des tendances, surtout si elles sont complétées par d'autres paramètres sociaux, démographiques et économiques.

Estimations de l'immigration

Les données sur l'immigration présentées dans les aperçus régionaux proviennent essentiellement de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES, 2009). Cet organisme produit régulièrement des chiffres sur les populations de migrants, en s'appuyant avant tout sur les recensements qui sont conduits tous les dix ans depuis 1950. Certaines données de base sont cependant tirées de registres de la population et d'enquêtes nationales. La plupart des sources précisent le lieu de naissance des personnes, ce qui permet d'estimer la population née à l'étranger. Par conséquent, le DAES définit les migrants internationaux comme la population née à l'étranger, autant que faire se peut. La plupart des pays qui ne consignent pas le lieu de naissance disposent de données sur la citoyenneté (c'est-à-dire la nationalité légale).

Dans ce cas, les migrants internationaux sont en fait les citoyens étrangers⁴⁷.

Les recensements et les enquêtes sont les principales sources d'information sur les migrants. La plupart des pays procèdent à cet exercice, mais tous ne sont pas en mesure de déterminer leur population migrante, compte tenu du coût élevé du traitement des données. Ceux qui y parviennent utilisent ces renseignements pour leurs propres besoins, car les chiffres ne sont pas comparables à l'échelle régionale ou internationale en raison des définitions différentes employées. Les estimations du DAES sont donc précieuses pour analyser les migrations, d'autant que ce sont parfois les seules informations dont on dispose.

Soulignons enfin que les données du DAES sur l'immigration en 2010 qui figurent dans le rapport sont des projections fondées sur des tendances à long terme qui pourraient ne pas anticiper correctement les effets de fluctuations imprévues, telle la crise économique de 2008–2009.

Estimations de l'émigration

Il est encore plus difficile de quantifier l'émigration que l'immigration. Les décideurs ont pourtant besoin d'estimations fiables (des flux ou de la population) pour gérer l'émigration internationale et évaluer son incidence sur les pays d'origine.

La meilleure méthode que l'on détiende pour mesurer les populations d'émigrants (même si elle n'est pas totalement fiable) consiste à réunir les données sur la population née à l'étranger, ou sur les ressortissants étrangers, qui ont été recueillies lors des recensements conduits dans les pays de destination. De nombreux problèmes persistent, sur le plan notamment de la comparabilité (différentes définitions et catégories de migrants, périodes choisies pour les recensements, etc.).

Les informations qui figurent dans les aperçus régionaux sont tirées d'une base de données (Global Migrant Origin Database, version 4) de l'Université du Sussex (Angleterre), gérée par le

⁴⁷ De plus amples informations sur la méthode suivie par le DAES pour estimer les populations de migrants se trouvent sur le site <http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=4>

DRC (2007). Cette base de données renferme un tableau 226x226 des populations par pays et territoire d'origine—de destination. Elle s'appuie essentiellement sur les recensements nationaux conduits au cours du cycle de 2000 et sur diverses sources secondaires ; les données manquantes sont estimées par diverses techniques⁴⁸. Les informations sur les populations nées à l'étranger et sur les populations de nationalité étrangère sont combinées pour obtenir un tableau bilatéral complet ; ces dernières données ne sont utilisées que lorsque les premières font défaut (Parsons *et al.*, 2007).

Comme avec toutes les sources de données sur les migrations internationales, il convient de ne pas négliger l'hétérogénéité des statistiques de départ, laquelle découle de plusieurs facteurs : méthodes de collecte des données, définitions retenues pour catégoriser les migrants, instabilité des frontières, sous-dénombrement des migrants irréguliers et forcés, taux élevé de non-réponse dans les pays démunis, et rythme variable de naturalisation des personnes nées à l'étranger. Tous ces éléments nuisent à la comparabilité des chiffres d'un pays à l'autre.

Plusieurs réserves s'imposent quant aux estimations internationales présentées ici. La première, comme on l'a mentionné plus haut, concerne les définitions employées. Dans les bases de données consultées, les migrants sont soit des personnes nées à l'étranger, soit des personnes de nationalité étrangère (lorsque les données par pays de naissance font défaut). Ces deux notions ne recouvrent pas la même réalité, mais elles sont amalgamées pour obtenir des données mondiales. Par exemple, considérer la nationalité exclut les personnes nées à l'étranger qui ont acquis la citoyenneté d'un autre pays (Ratha et Shaw, 2007). En l'absence d'informations sur le lieu de naissance pour tous les pays, les bases de données internationales (comme celles élaborées par le DAES, l'OCDE, le DRC et la Banque mondiale) regroupent les statistiques sur le pays de naissance et le pays de citoyenneté pour estimer les populations de migrants à l'échelle du globe.

L'interprétation des données relatives aux populations migrantes présente aussi certaines

difficultés. Par exemple, les enfants de migrants saisonniers qui naissent à l'étranger peuvent apparaître comme des personnes nées à l'étranger, mais ils ne sont pas nécessairement des migrants. Un autre exemple est celui des étudiants étrangers, qui sont considérés comme des migrants dans certaines statistiques nationales, mais pas dans d'autres.

La dissolution et la réunification de certains pays entraînent aussi une discontinuité dans les statistiques sur les populations de migrants internationaux. Le démantèlement de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) en 1991, suivi par l'éclatement de la Yougoslavie en 1992 et de la Tchécoslovaquie en 1993, a modifié de façon spectaculaire le volume de migrants dans le monde. Un migrant international se définit comme une personne née dans un pays différent de celui où elle réside ; or, lorsqu'un pays disparaît, les personnes qui étaient des migrants internes, parce qu'elles s'étaient déplacées à l'intérieur du territoire, deviennent du jour au lendemain des migrants internationaux, sans avoir changé de lieu de résidence. De tels changements introduisent des discontinuités artificielles, quoique inévitables, dans les tendances des migrations internationales.

Enfin, les populations de migrants internationaux semblent sous-estimées dans plusieurs pays, en raison du temps pris pour réunir les données censitaires et de la sous-évaluation des migrants irréguliers et forcés (Ratha et Shaw, 2007).

En résumé, les données migratoires doivent être améliorées sur le plan de l'accessibilité, de la rapidité de diffusion, de la qualité et de la comparabilité. La fiabilité des données migratoires est avant tout fonction de la qualité des recensements de la population qui sont effectués par les différents pays, dont beaucoup n'ont pas procédé à cet exercice récemment ou régulièrement.

Rapatriements de fonds

De manière générale, la qualité et l'ampleur des données sur les rapatriements de fonds sont inadéquates. La définition même de cette notion fait encore l'objet de débats. Alors que certains organismes internationaux, tel le Fonds monétaire international (FMI), considèrent uniquement les fonds envoyés par les travailleurs, la Banque mondiale ajoute les indemnités

⁴⁸ Période 2000–2002. Les données antérieures ont été ramenées à l'échelle des totaux au milieu de l'année 2000 établis par l'Organisation des Nations Unies (2004), ce qui n'a pas été le cas des données de 2001 et 2002. Il en résulte une matrice bilatérale complète pour la période 2000–2002.

des employés et les transferts effectués par les migrants. Par ailleurs, de nombreuses catégories de fonds qui transitent par les voies officielles ne sont pas consignées dans certains pays, en raison des lacunes que présente la collecte des données. Ainsi, il n'est pas toujours obligatoire de signaler les « petites » transactions, et les sommes envoyées par la poste, les bureaux de change et d'autres sociétés de transfert ne figurent souvent pas dans les statistiques officielles (De Luna Martinez, 2005). Qui plus est, les rapatriements de fonds sont souvent confondus avec les revenus d'exportation, les rentrées du tourisme, les dépôts de non-résidents, voire les investissements directs à l'étranger (Banque mondiale, 2008). Toutefois, la plus grande difficulté surgit quand on veut ajouter les flux qui passent par des voies informelles, comme les sociétés de transfert non réglementées, les parents, les amis ou les connaissances.

Les données sur les rapatriements de fonds présentées dans les aperçus régionaux proviennent pour la plupart des informations rassemblées par le groupe Perspectives du développement de la Banque mondiale. Si les chiffres publiés par les banques centrales sont plus précis à l'échelon national, ceux de la Banque mondiale sont plus faciles à comparer. Les données des banques nationales ont cependant été ajoutées quand elles présentaient un intérêt particulier.

Données de la Banque mondiale sur les rapatriements de fonds

La Banque mondiale définit les rapatriements de fonds comme la somme des fonds envoyés par des travailleurs, des indemnités des employés et des transferts effectués par les migrants (Banque mondiale, 2008). Le fichier de données du FMI sur la balance des paiements est la principale source d'information en la matière. Outre le fait que plusieurs types de rapatriements de fonds officiels ne sont pas pris en compte dans certains pays, et que tous sous-évaluent les envois informels, il faut savoir que nombre de pays ne communiquent aucune donnée au FMI. Dans ce cas, la Banque mondiale a recours à d'autres estimations, fondées sur des données sectorielles ou sur les informations transmises par les banques centrales.

Selon la Banque mondiale :

Les envois de fonds de travailleurs, tels que définis dans le Manuel de la balance des paiements du FMI, constituent actuellement des transferts privés de travailleurs migrants qui sont considérés comme résidents du pays d'accueil, en faveur de destinataires se trouvant dans leur pays d'origine. Si les migrants vivent dans le pays hôte pendant un an ou plus, ils sont considérés comme étant des résidents, quel que soit leur statut d'immigration. Lorsque les migrants séjournent dans le pays d'accueil depuis moins d'un an, la totalité de leur revenu dans ce pays devrait être classée dans la catégorie « rémunérations des salariés »⁴⁹.

Cependant, cette règle n'est pas toujours suivie :

Beaucoup de pays compilent les données en se fondant sur la nationalité des travailleurs migrants et non sur leur résidence. En outre, les données sont présentées entièrement soit sous forme de rémunération des employés, soit sous forme d'envois de fonds de travailleurs, alors qu'elles auraient dû être divisées en deux catégories, si les directives avaient été suivies correctement. La distinction entre ces deux catégories semble être totalement arbitraire, en fonction des préférences, du côté pratique et des lois fiscales, ou de la disponibilité des données pour le pays en question. (Banque mondiale, 2008).

D'autre part, les transferts des migrants correspondent à la valeur nette du patrimoine des migrants qui est transférée d'un pays à l'autre au moment de la migration (pour une période d'au moins un an). Comme le nombre de travailleurs temporaires augmente, l'importance des transferts des migrants est susceptible d'augmenter. Par conséquent, pour avoir une image complète des flux de ressources, il faut examiner ces trois postes – fonds envoyés par les travailleurs, indemnités des employés et transferts effectués par les migrants – ensemble.

⁴⁹ http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1212445178844/Data_Notes.pdf

Bibliographie

Banque mondiale

- 2008 *Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds*, Banque mondiale, Washington, D.C.

De Luna Martinez, J.

- 2005 *Workers' Remittances to Developing Countries: A Survey with Central Banks on Selected Public Policy Issues*, Policy Research Working Paper n° 3638, Banque mondiale, Washington, D.C.

Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies

- 2009 *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2008, DAES, Division de la population, New York, http://www.un.org/esa/population/publications/migration/UN_MigStock_2008.pdf
- 1998 *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Première révision*, Etudes statistiques, Série M, n° 58, Rev.1, DAES, Division de statistique, New York.

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty (DRC)

- 2007 *Global Migrant Origin Database*, mise à jour mars 2007, DRC, Université du Sussex, http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/Global_Migrant_Origin_Database_Version_4.xls

Parsons, C.R. et al.

- 2007 *Quantifying International Migration: A Database of Bilateral Migrant Stocks*, Policy Research Working Paper WPS4165, Banque mondiale, Washington, D.C.

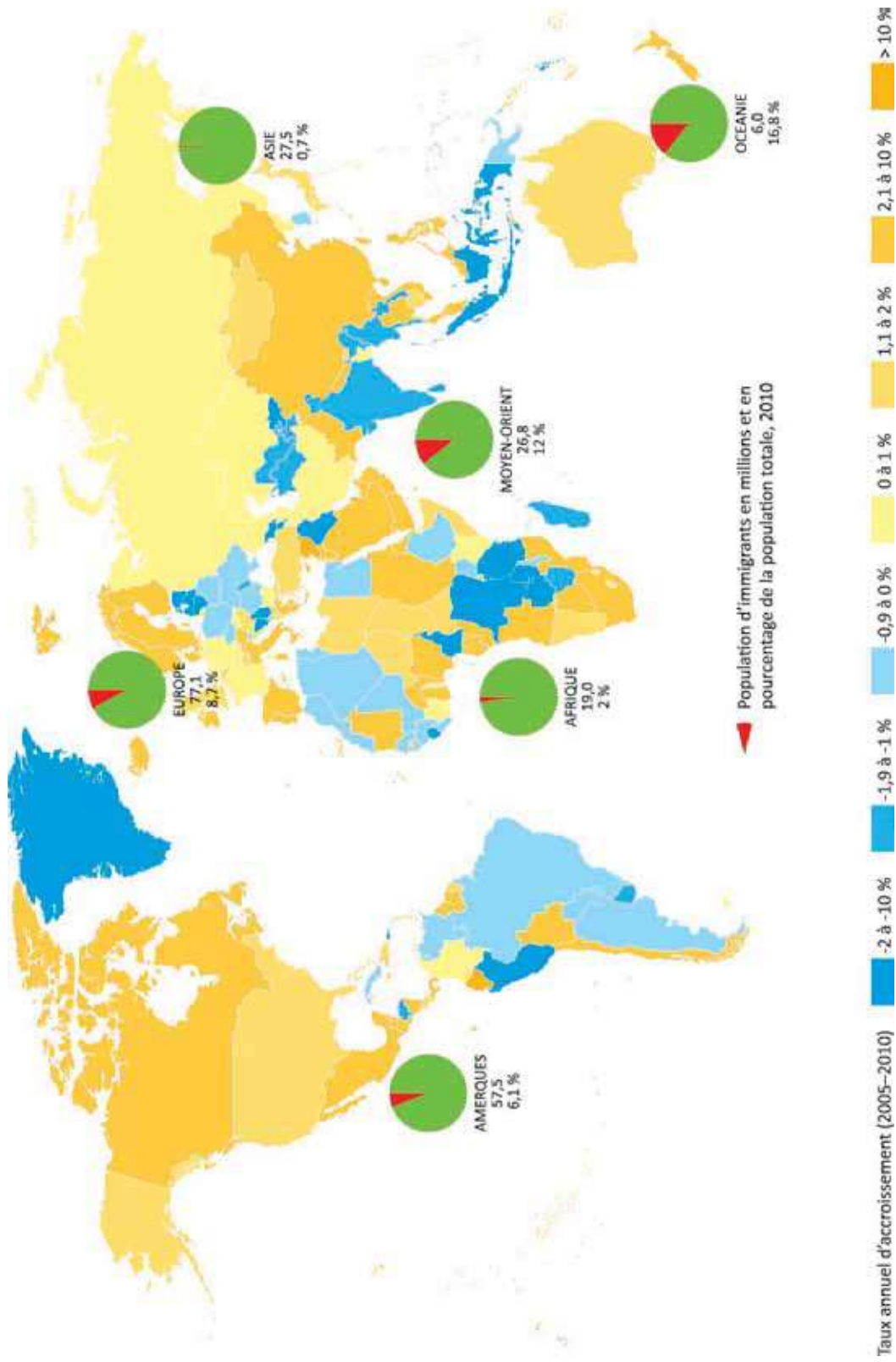
Ratha, D. et W. Shaw

- 2007 *South-South Migration and Remittances*, groupe Perspectives du développement, Banque mondiale, Washington D.C., <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/SouthSouthMigrationandRemittances.pdf>

cartes

Carte 1 : Population d'immigrants : Taux d'accroissement entre 2005 et 2010, volume et proportion de la population totale en 2010	244
Carte 2 : Proportion de femmes dans la population de migrants internationaux, 2010.....	246
Carte 3 : Mouvement général de la population dû à la migration nette et au mouvement naturel de la population (MNP) en Europe, 2008	248
Carte 4 : Victimes de la traite ayant reçu l'assistance de l'OIM, par pays d'origine, 2000–2009	250
Carte 5 : Victimes de la traite ayant reçu l'assistance de l'OIM, par pays de destination, 2000–2009	251
Carte 6 : Signature ou ratification du Protocole de Palerme contre la traite des personnes, janvier 2010.....	253
Carte 7 : Rapatriements de fonds et aide extérieure par région, 2007	255
Carte 8 : Evolution du nombre de catastrophes naturelles entre les périodes 1990–1999 et 2000–2009	257
Carte 9 : Participation aux processus consultatifs régionaux sur la migration, janvier 2010	259
Carte 10 : Appréciation du niveau d'immigration par les gouvernements en 1996 et en 2009	261
Carte 11 : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde, mars 2010	263
Carte 12 : Réfugiés dans le monde par région d'asile et région d'origine, 2008.....	265
Carte 13 : Taux d'émigration des professionnels de la santé en Afrique, 2000	267
Carte 14 : Etudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, 2007	269
Carte 15 : Evolution du taux de chômage des nationaux et des étrangers dans certains pays d'Europe, 2008–2009.....	271

Carte 1 : Population d'immigrants : Taux d'accroissement entre 2005 et 2010, volume et proportion de la population totale en 2010



Note : Les régions sont celles de l'OIM, telles qu'elles sont délimitées dans les aperçus régionaux.
 Source : DAES, Division de la population (2009), Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision.

L'Europe est la région qui comptait le plus de migrants en 2010, soit 77,1 millions de personnes nées à l'étranger¹. Cependant, c'est en Océanie et au Moyen-Orient que la migration a l'impact le plus marqué sur la composition de la population, un nombre moins élevé de migrants représentant une proportion beaucoup plus grande de l'ensemble (16,8 % et 12 % respectivement). A titre de comparaison, l'importante population migrante recensée en Asie ne représente qu'une part plutôt faible du total (0,7 %).

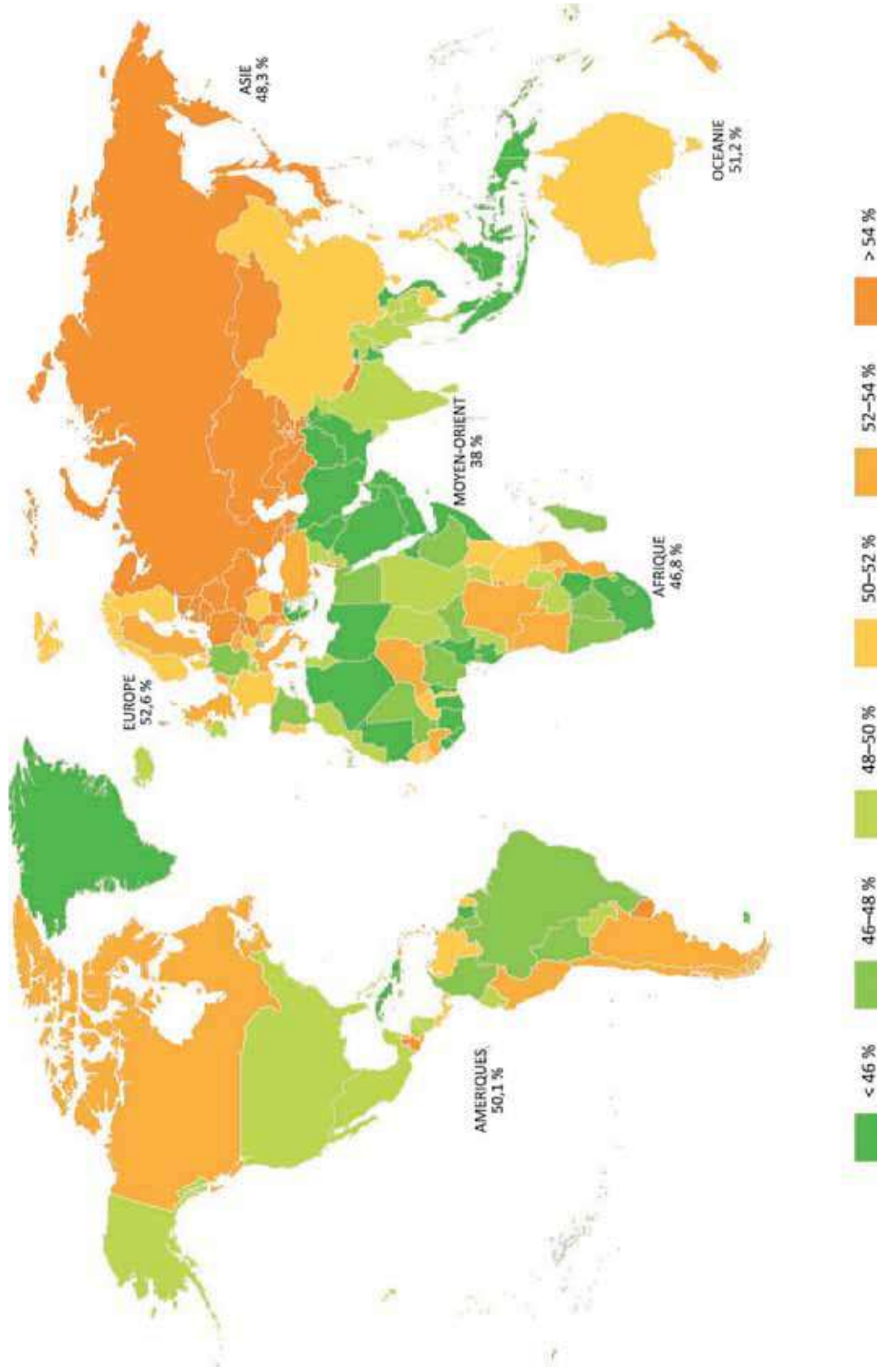
Entre 2005 et 2010, la population de migrants a continué de croître dans la plupart des pays du globe. La progression annuelle a atteint le chiffre record de 23 % en Equateur ; elle était également supérieure à 10 % en Islande, au Qatar et dans la République arabe syrienne.

A l'inverse, le taux annuel d'accroissement était négatif dans une soixantaine de pays, le recul le plus accusé survenant en Iraq (-8,6 %), en Arménie (-8,4 %), en Sierra Leone (-7,1 %), aux Tonga (-6,3 %) et au Burundi (-5,9 %).

Le nombre de migrants a augmenté dans la plupart des pays d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale, de Scandinavie et du Moyen-Orient, à l'exception de l'Iraq, pendant la période visée. A l'inverse, les chiffres ont constamment baissé en Europe centrale et orientale et en Asie centrale (sauf au Kazakhstan). La population de migrants a également diminué dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale, de l'Amérique du Sud et de l'Asie du Sud-Est.

¹ Selon les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* – Première révision, publiées par les Nations Unies en 1999, la population d'un pays née à l'étranger comprend « toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays et sont nées dans un autre pays ».

Carte 2 : Proportion de femmes dans la population de migrants internationaux, 2010



Note : Les régions sont celles de l'OIM, telles qu'elles sont délimitées dans les aperçus régionaux.
Source : DAES, Division de la population (2009), *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*.

C'est au Moyen-Orient que la population migrante compte le moins de femmes. Seulement 38 % des non-nationaux établis dans cette région sont de sexe féminin, et les chiffres sont particulièrement bas dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. Les femmes ne composent que 20,8 % de la population migrante en Oman, 25,8 % au Qatar, 27,4 % dans les Emirats arabes unis, 30 % au Koweït, 30,1 % en Arabie saoudite et un peu moins du tiers (32,9 %) au Bahreïn¹.

Dans d'autres pays aussi, la grande majorité des migrants sont de sexe masculin : Bangladesh (86,1 %), Bhoutan (81,5 %), Cuba (71,1 %), Jamahiriya arabe libyenne (64,5 %), Viet Nam (63,4 %), Papouasie–Nouvelle-Guinée (62,6 %), Zimbabwe (62,2 %), etc. Outre l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis déjà mentionnés, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Iran, la Malaisie et le Pakistan abritent une population de plus de 2 millions de migrants, dont plus de 54 % sont des hommes.

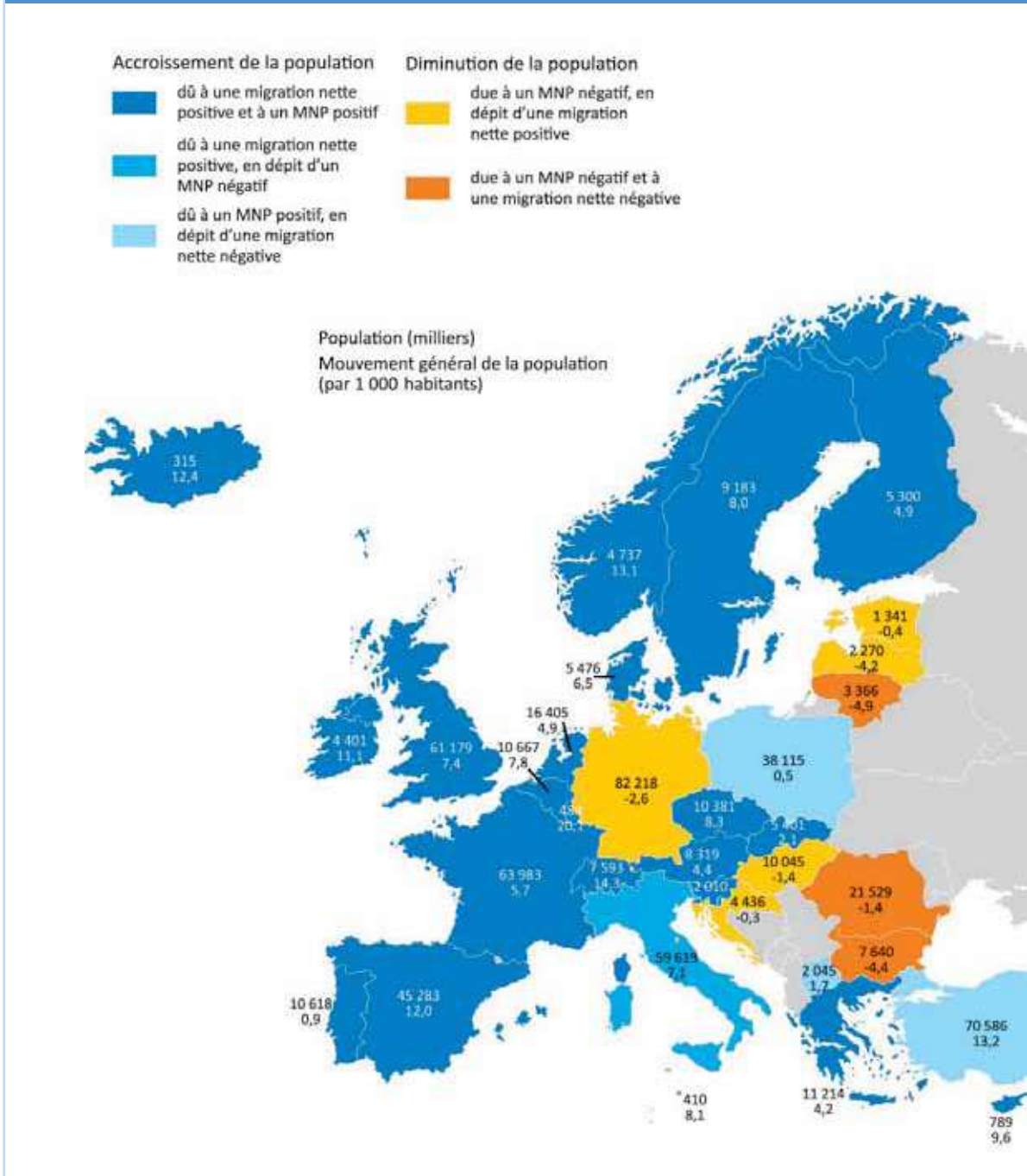
Le Népal est le pays dans lequel la proportion de femmes migrantes est la plus forte (68,2 %), suivi par Maurice (63,3 %), le Monténégro (61,5 %), la Barbade (60,7 %) et l'Estonie (59,6 %). La Fédération de Russie, Israël, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la RAS de Hong Kong et l'Ukraine sont de grands pays de destination dont la population migrante est fortement féminisée².

La proportion de femmes parmi les migrants en Europe de l'Est et dans la Communauté d'Etats indépendants est toujours l'une des plus élevées au monde : Monténégro (61,5 %), Estonie (59,6 %), Lettonie (59,3 %), Pologne (59 %), Arménie (58,9 %), ex-République yougoslave de Macédoine (58,3 %) et Kirghizistan (58,2 %). L'Europe et l'Océanie sont donc les seules régions qui comptent une majorité de femmes parmi leur population migrante – 52,6 % et 51,2 % respectivement – tandis que les deux sexes sont représentés de manière presque égale dans les Amériques (50,1 % de femmes). Il s'agit là toutefois de moyennes régionales, qui masquent certains écarts à l'échelle des pays : la migration féminine vers le Canada et vers le cône austral de l'Amérique du Sud compense la migration essentiellement masculine vers la Bolivie, le Brésil, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, le Guyana, le Mexique et le Suriname ; en Europe, l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce et la Slovaquie comptent davantage d'hommes que de femmes dans leur population migrante.

¹ Ces chiffres pourraient sous-estimer la migration féminine dans la région si l'on pense au grand nombre de travailleuses domestiques, lesquelles figurent rarement dans les statistiques officielles.

² La féminisation de la migration se fait aussi sur le plan qualitatif – de plus en plus de femmes partent seules à l'étranger en quête d'un emploi, et non plus en tant que personnes à charge ou dans le cadre du regroupement familial.

Carte 3 : Mouvement général de la population dû à la migration nette et au mouvement naturel de la population (MNP) en Europe, 2008



Notes : (a) Le mouvement général de la population représente l'écart entre la taille de la population au début et à la fin d'une période donnée. On l'obtient en ajoutant le mouvement naturel de la population (voir le paragraphe b) ci-dessous) et la migration nette (corrigée) dans un pays. Le résultat est négatif quand les deux éléments sont négatifs, ou quand un seul élément est négatif mais a une valeur absolue supérieure à celle de l'élément positif.

(b) Le mouvement naturel de la population (MNP) est la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès pendant une période donnée. L'accroissement naturel est négatif (dépopulation) quand les décès excèdent les naissances.

(c) La migration nette est la différence entre le nombre de personnes qui entrent dans un pays et le nombre de personnes qui en sortent au cours d'une période donnée. Le taux est négatif quand les départs sont supérieurs aux arrivées.

(d) La France inclut les départements d'outre-mer.

Source : Eurostat, base de données en ligne consultée le 5 février 2010, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database

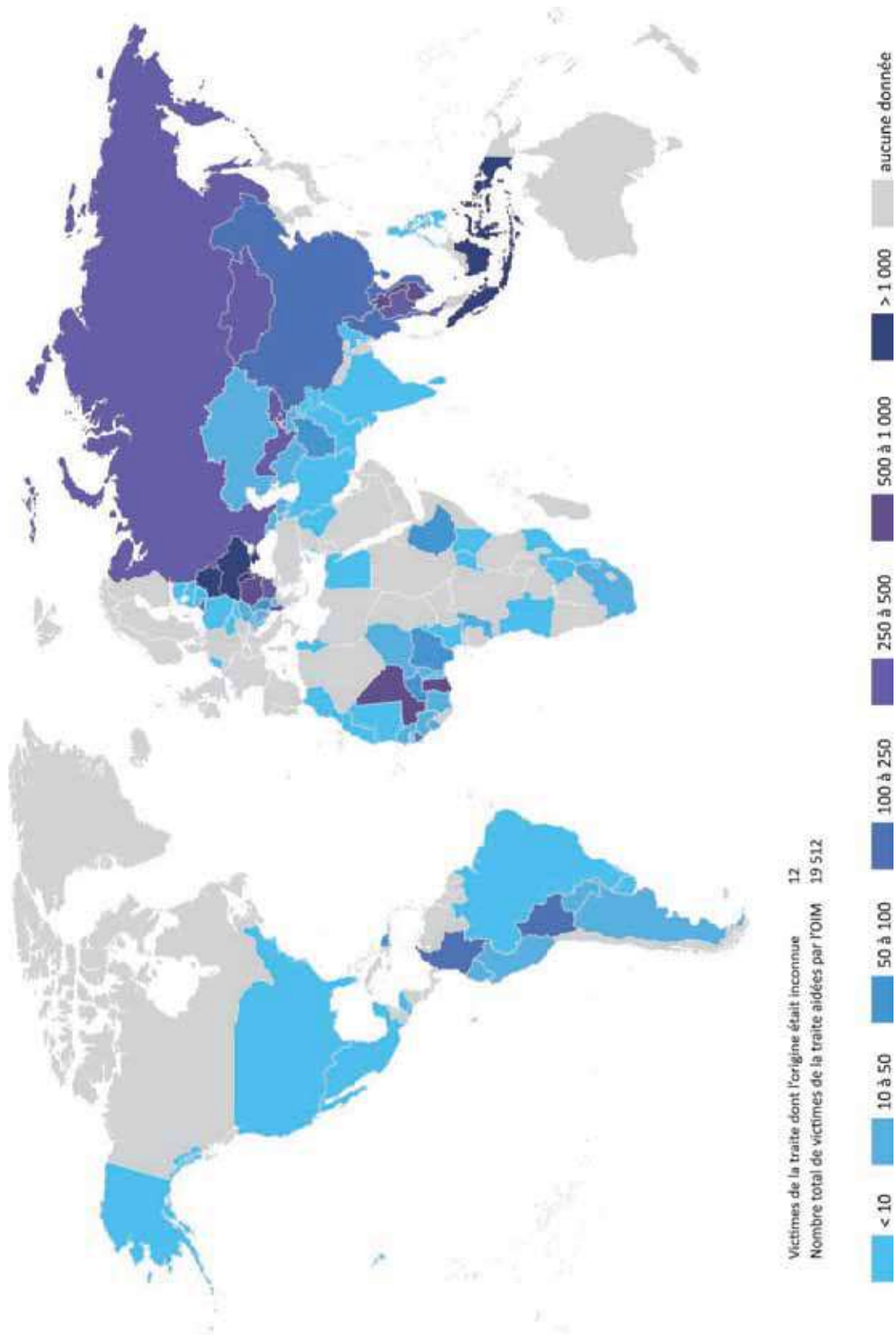
La population s'est accrue dans les pays d'Europe occidentale et centrale en 2008, à l'exception de l'Allemagne. La hausse est généralement due à un mouvement naturel positif de la population (nombre de naissances vivantes supérieur au nombre de décès pendant l'année) et à une migration nette positive (nombre d'immigrants supérieur au nombre d'émigrants).

C'est sans doute en Italie que l'apport de l'immigration est le plus net, le faible taux de natalité étant compensé par le taux positif de migration nette.

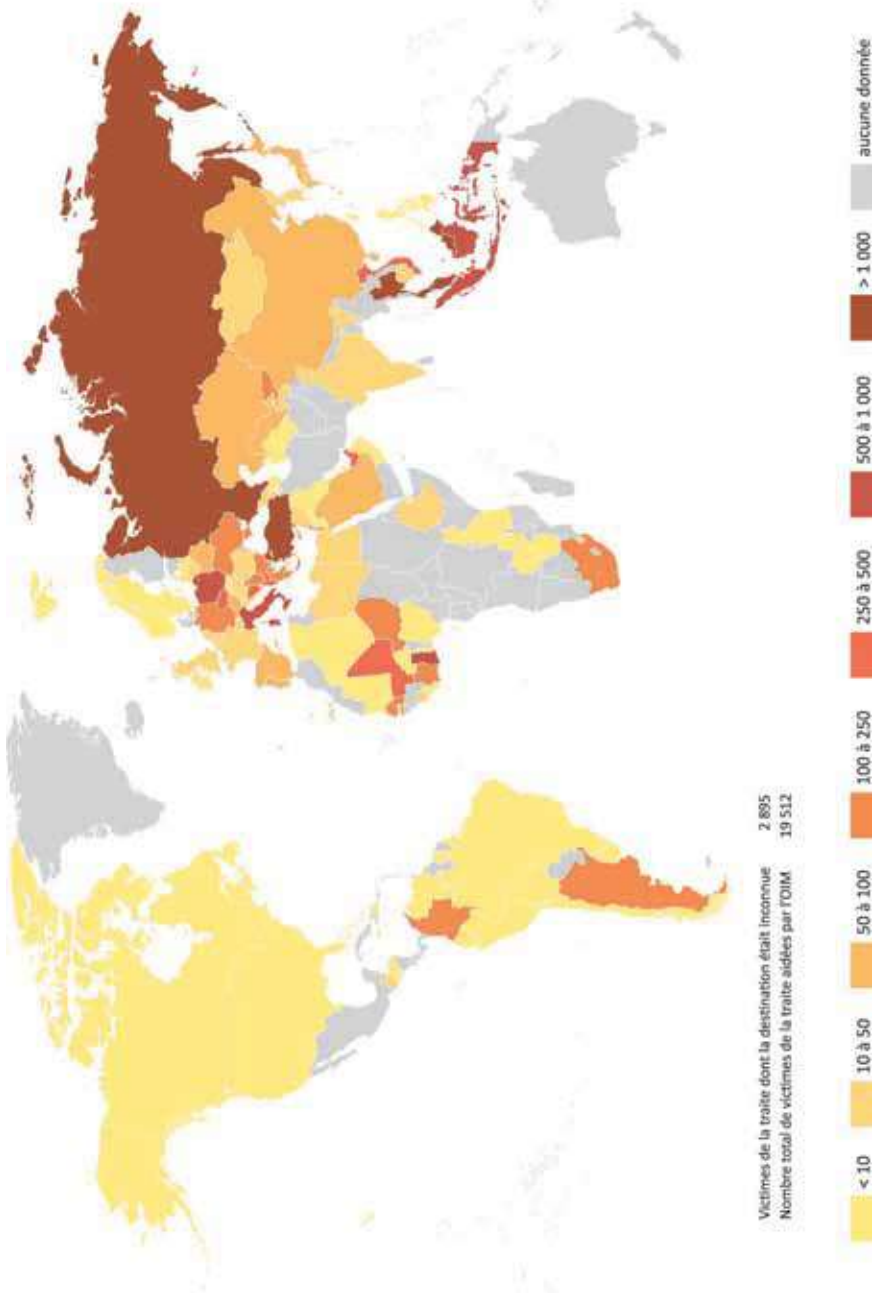
Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Pologne et en Turquie, le nombre d'émigrants excède le nombre d'immigrants ; la population continue cependant de croître en raison d'un taux de natalité supérieur au taux de mortalité.

En Allemagne, Autriche, Croatie, Estonie et Lettonie, les taux positifs de migration nette ne sont pas assez élevés pour neutraliser la faiblesse des taux de natalité par rapport aux taux de mortalité. La Bulgarie, la Lituanie et la Roumanie sont aux prises avec une migration nette négative conjuguée à un mouvement naturel négatif de la population.

Carte 4 : Victimes de la traite ayant reçu l'assistance de l'OIM, par pays d'origine, 2000-2009



Carte 5 : Victimes de la traite ayant reçu l'assistance de l'OIM, par pays de destination, 2000–2009



Notes : La Base de données de l'OIM sur la lutte contre la traite, également appelée Module de lutte contre la traite (CTM)¹, est la plus grande source de données brutes sur la question. Elle a été créée par l'Organisation en 1999–2000 pour le Kosovo placé sous administration des Nations Unies en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité, puis étendue au monde entier. Sa structure suit le format des deux questionnaires qu'emploient les bureaux extérieurs de l'OIM et les organisations partenaires chargées de procurer une aide directe aux victimes : le Formulaire d'entretien de sélection est utilisé dans l'ensemble de l'institution pour déterminer si la personne a effectivement été victime de la traite et peut, à ce titre, bénéficier d'une assistance de l'OIM ; le Formulaire d'entretien pour l'octroi d'une aide sert à consigner la nature de l'aide directe produquée et à obtenir des précisions sur la façon dont s'est déroulée la traite (pour plus de détails, voir OIM, 2007)². Aujourd'hui, 72 bureaux extérieurs de l'OIM dans le monde exploitent cette base de données de manière plus ou moins régulière. Ceux qui ne sont pas en mesure de le faire transmettent néanmoins des informations qui sont intégrées dans le système, afin que tous les cas ayant motivé l'intervention de l'OIM soient soigneusement répertoriés. La base de données s'est avérée utile pour la recherche, même si elle était conçue au départ comme un simple outil de gestion de cas pour les programmes d'assistance aux victimes.

Source : OIM, Base de données du Module de lutte contre la traite, mars 2010.

¹ La base de données est appelée CTM, son nom technique officiel, au sein de l'Organisation. Par souci de clarté, nous l'appellerons ici Base de données de l'OIM sur la lutte contre la traite.

² OIM (2007), *The IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Human Trafficking*, OIM, Genève.

La Base de données de l'OIM sur la lutte contre la traite existe depuis dix ans. Elle contient des informations sur près de 16 000 cas répertoriés dans plus de 90 pays de destination. On y trouve des renseignements sur les personnes qui ont bénéficié d'une assistance après avoir été victimes de la traite en direction, en provenance ou à l'intérieur de toutes les régions du globe, à l'exception de l'Océanie.

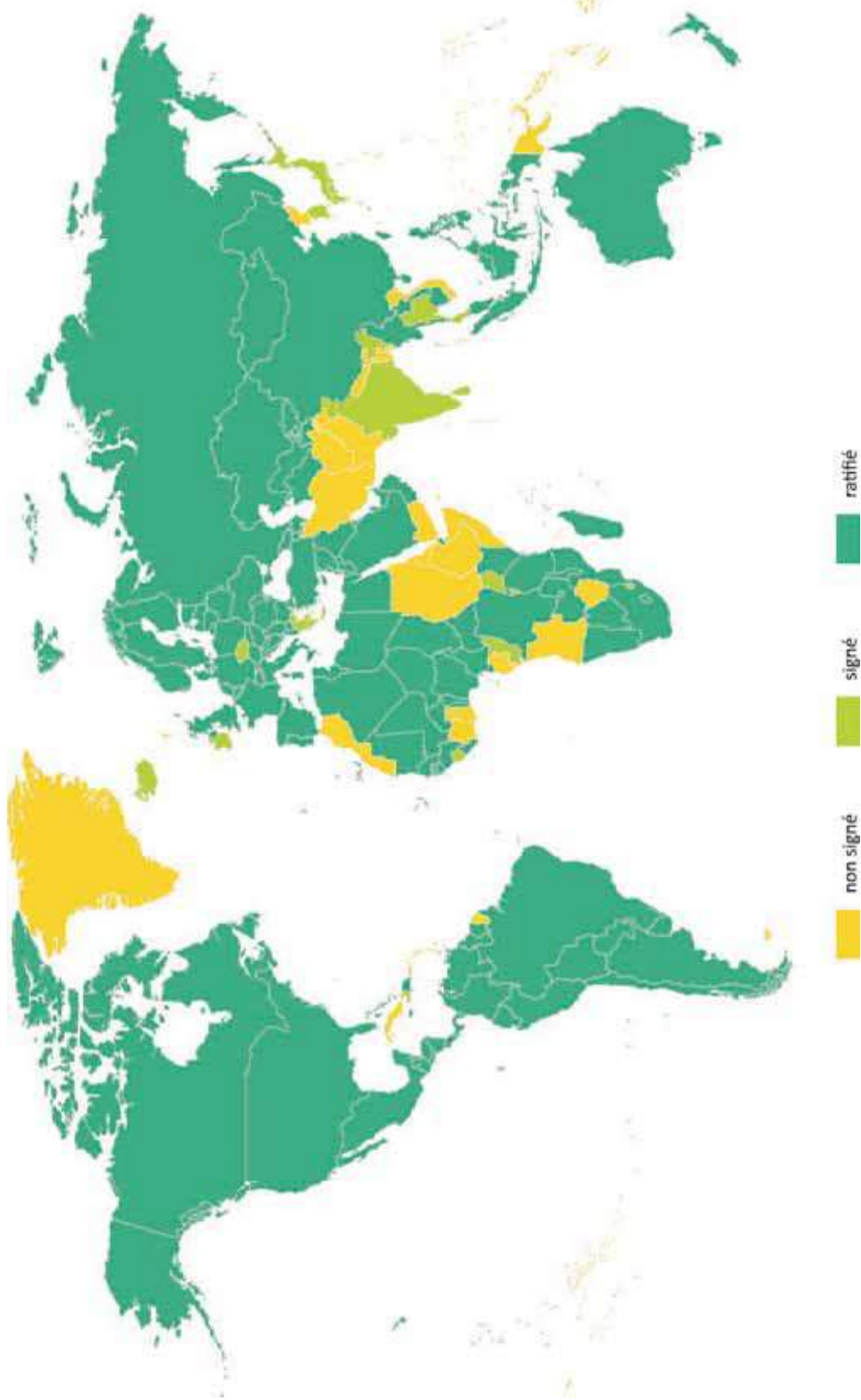
Il est important de mettre en perspective les informations qui figurent sur la carte et d'interpréter les chiffres avec prudence. Les données présentées concernent uniquement les cas qui ont été introduits dans le système après avoir été identifiés par l'OIM et bénéficié d'une assistance. Qui plus est, les situations ayant motivé une intervention ne représentent qu'une partie du phénomène tel que nous l'entendons et ne correspondent pas forcément au nombre total de cas. Les victimes non répertoriées ou non assistées restent à jamais inconnues. L'interaction de différents facteurs peut aussi influencer sur les informations rassemblées par l'OIM, notamment :

- l'existence ou non d'un projet de lutte contre la traite dans le pays et/ou le nombre d'années d'existence d'un tel projet ;

- l'orientation particulière du projet (par exemple : qui peut s'en prévaloir – victimes de telle forme de traite, sexe ou âge des intéressés, etc.) ;
- l'efficacité relative des campagnes d'information lancées dans le pays ;
- la qualité des relations établies avec les pouvoirs publics, dont dépendent le signalement automatique des cas et la transmission de toutes les informations à l'OIM ;
- la rigueur avec laquelle sont appliquées les mesures répressives ;
- l'identification plus ou moins efficace des victimes par les pouvoirs publics ;
- la possibilité pour les victimes d'échapper à leur situation ;
- le refus par les intéressés du statut de victime et de l'aide offerte par l'OIM.

Ces différents aspects peuvent introduire des biais. Ainsi, au début, la base de données était essentiellement utilisée en Europe du Sud-Est et dans l'ex-Union soviétique où, à l'époque, l'OIM ne prêtait assistance qu'aux femmes victimes de la traite en vue d'une exploitation sexuelle. De même, et pour les raisons susmentionnées, un grand nombre d'interventions dans un pays donné ne signifie pas forcément que le problème y est particulièrement étendu ou grave.

Carte 6 : Signature ou ratification du Protocole de Palerme contre la traite des personnes, janvier 2010



Note : Cette carte présente l'état de ratification du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (l'un des deux protocoles dits de Palerme). Les pays suivants ont adhéré au Protocole : Belize, Bahreïn, Chine, Djibouti, Emirats arabes unis, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Libéria, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, Saint-Kitts-et-Nevis, Sao-Tomé-et-Principe, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Timor-Leste, Turkménistan, Zambie. La Finlande et les Pays-Bas ont accepté le Protocole. La Communauté européenne l'a approuvé et le Monténégro y a succédé.

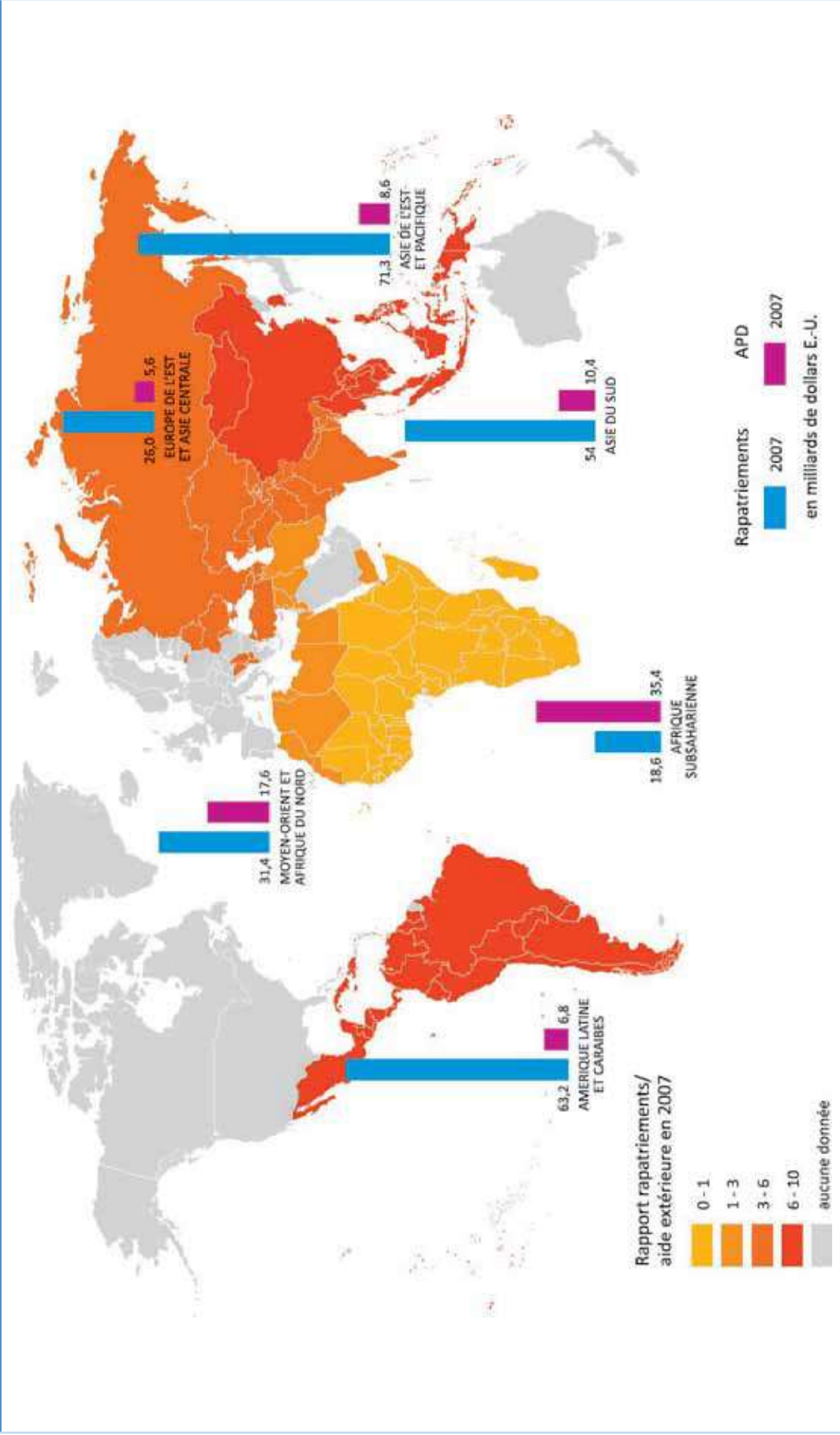
Source : Nations Unies, base de données sur l'état des traités, consultée le 16 février 2010, http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtidsg_no=XVIII-1.2-a&chapter=18&lang=fr&clang=fr

Les protocoles de Palerme (le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer) ont été adoptés par les Nations Unies en 2000 à Palerme (Italie) conjointement avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Ils sont entrés rapidement en vigueur grâce à une large ratification. Comme on le voit, la grande majorité des pays (137 des 192 Etats Membres des Nations Unies) avaient ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, au début de l'année 2010. Pendant la seule année 2009, 11 Etats ont déposé leur instrument de ratification, à savoir les Emirats arabes unis, l'Indonésie, l'Iraq, la Jordanie, le Luxembourg, la Malaisie, le Qatar, la République arabe syrienne, le Tchad, le Timor-Leste et le Togo.

Rares sont les nations d'Europe et des Amériques à ne pas avoir signé le Protocole. Il s'agit de l'Andorre, la Grèce, l'Irlande, la République tchèque et Saint-Marin pour l'Europe, et des pays caraïbéens de la Barbade, Cuba, la Dominique, Haïti, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour les Amériques.

La ratification n'est pas aussi répandue en Asie, surtout dans le centre-sud et le sud-est de cette vaste région : le Bangladesh, l'Inde, l'Iran, le Japon, le Pakistan, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande n'ont ni signé ni ratifié le Protocole. Des progrès restent aussi à accomplir en Afrique de l'Est : les grands absents sont le Burundi, l'Erythrée, l'Ethiopie, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan. En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire et le Ghana n'ont toujours pas signé cet instrument, ni l'Angola dans le sud-ouest.

Carte 7 : Rapatriements de fonds et aide extérieure par région, 2007



Notes : a) L'aide extérieure comprend l'aide publique au développement (APD) et l'aide officielle.

b) Les régions sont celles délimitées par la Banque mondiale pour analyser les rapatriements de fonds, et non les ensembles régionaux définis par l'OIM. Les chiffres n'incluent pas les pays à revenu élevé présents dans les régions étudiées, qu'ils soient membres ou non de l'OCDE. Sont également exclus plusieurs Etats membres de l'UE : la Bulgarie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, la Pologne et la Roumanie. Les chiffres régionaux utilisés par la Banque mondiale concernant l'aide extérieure comprennent toutefois quelques pays supplémentaires, dont les Etats membres de l'UE, l'Australie, le Japon, etc., qui ne figurent pas sur la carte car les montants perçus à ce titre sont jugés insignifiants.

Source : Banque mondiale, estimations fondées sur l'Annuaire des statistiques de balance des paiements de 2008 publié par le Fonds monétaire international (mis à jour en novembre 2009) ; base de données en ligne de la Banque mondiale sur les Indicateurs du développement dans le monde consultée le 4 février 2010, <http://donnees.banquemondiale.org/catalogue/les-indicateurs-du-developpement-dans-le-monde>, Banque mondiale, Washington, D.C.

La hausse des rapatriements de fonds continue à excéder la progression de l'aide extérieure (aide publique au développement et aide officielle). L'écart est particulièrement prononcé en Amérique latine et aux Caraïbes, où le rapport s'établit à 9,3 dollars E.-U. de fonds rapatriés pour 1 dollar E.-U. d'aide extérieure ; viennent ensuite l'Asie de l'Est et le Pacifique, avec un rapport de 8,3 pour 1. A l'autre extrême se trouve l'Afrique subsaharienne, seule région du monde où l'aide extérieure excède les rapatriements de fonds, selon un rapport proche de 2 pour 1.

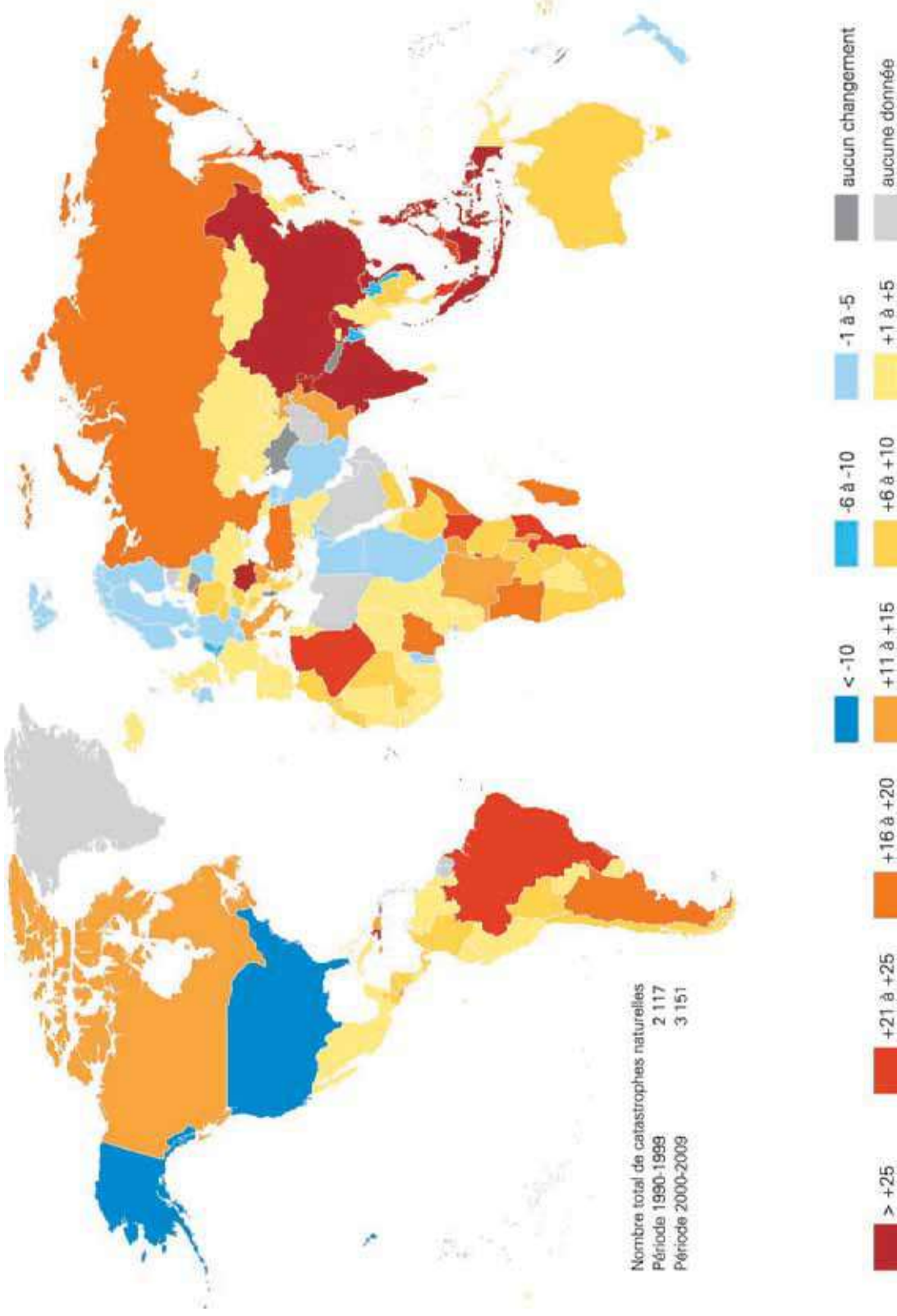
Les écarts se sont creusés depuis 2005–2006¹, : tandis que les rapatriements de fonds vers toutes les régions grimpaient en flèche, l'aide extérieure progressait lentement ou diminuait. Ainsi,

l'aide extérieure vers l'Asie de l'Est et le Pacifique a reculé de 10,4 %, alors que les fonds rapatriés ont augmenté de 41 % ; en Afrique subsaharienne, la part de l'aide extérieure a fléchi car un écart de 91 % s'est établi entre l'accroissement des rapatriements et de l'aide extérieure.

Les fonds rapatriés se dirigent vers les pays à revenu intermédiaire plutôt que vers les pays à faible revenu. Les premiers recevaient près de 265 milliards de dollars E.-U. en 2007, les seconds seulement 25 milliards ; cela équivaut, en proportion, à une hausse de 0,4 % seulement de la part des fonds envoyés dans les pays en développement.

¹ Voir la *carte 8* du rapport *Etat de la migration dans le monde 2008*. A noter que la comparaison est impossible pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, car les pays inclus dans ces régions ont changé.

Carte 8 : Evolution du nombre de catastrophes naturelles entre les périodes 1990–1999 et 2000–2009



Note : Les catastrophes naturelles comprennent ici les épisodes de sécheresse, les tremblements de terre (activité sismique), les inondations et les tempêtes.

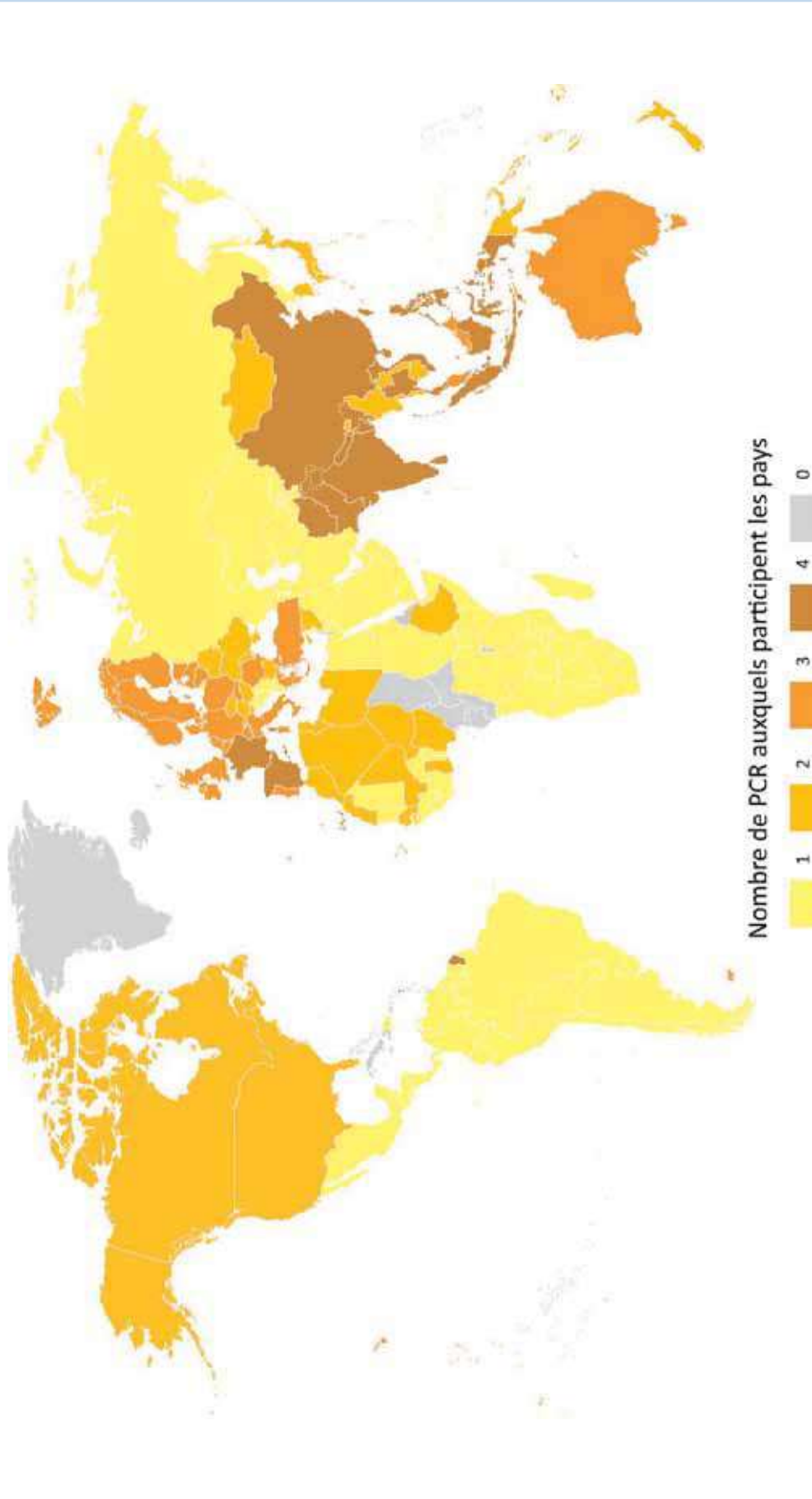
Source : Office of US Foreign Disaster Assistance/Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, base de données internationale sur les catastrophes EM-DAT consultée le 10 mars 2010 www.emdat.be, Université catholique de Louvain, Bruxelles.

On compare dans cette carte le nombre de catastrophes naturelles survenues au cours de la période 1990–1999 et au cours de la période 2000–2009. Le chiffre total a augmenté de près de 50 % (2 117 pendant la première période, 3 151 pendant la seconde). Ainsi, 137 pays ont subi davantage de catastrophes au cours de la dernière décennie, tandis que 37 ont été moins touchés par de tels événements ; aucun changement n'est survenu dans 15 pays.

Le bilan est plus contrasté à l'échelle des régions, les hausses relevées dans certaines parties du globe étant compensées par des baisses ailleurs. Le nombre de catastrophes naturelles a particulièrement augmenté en Asie du Sud et de l'Est – notamment en Chine, en Inde, en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam. La progression a également été sensible dans d'autres pays : Haïti (pour les Caraïbes), Roumanie (en Europe) et Algérie, Burundi, Kenya et Mozambique (en Afrique).

L'Asie est le continent le plus éprouvé si l'on considère le nombre total de catastrophes naturelles survenues depuis dix ans. De fait, sept des dix pays les plus durement touchés se trouvent dans cette région : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Philippines et Viet Nam. Les trois autres sont les Etats-Unis d'Amérique (qui arrivent en deuxième position pendant la période 2000–2009), le Mexique et l'Iran.

En revanche, une baisse prononcée du nombre de catastrophes naturelles a été notée dans quelques pays, en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, suivis par les Pays-Bas, le Luxembourg, le Bangladesh, la République démocratique populaire Lao et la Belgique.



Notes : (a) Quatorze grands processus consultatifs régionaux ont été pris en compte pour élaborer cette carte, à savoir : les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations ; le processus de Budapest ; le processus de Söderköping (processus de coopération transfrontière) ; le processus de Puebla (Conférence régionale sur la migration) ; la Conférence sud-américaine sur la migration ; le Dialogue 5+5 (Conférence ministérielle régionale sur la migration en Méditerranée occidentale) ; le Dialogue sur la migration en Afrique australe ; le Dialogue sur la migration en Afrique de l'Ouest ; le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée ; les Consultations Asie-Pacifique intergouvernementales sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants ; le processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe ; les processus de Colombo (Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie) ; le Dialogue d'Abou Dhabi (Consultations ministérielles sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine et de destination en Asie) ; et le Processus consultatif régional sur la migration de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement).

(b) La Nouvelle-Zélande a participé jusqu'en 2003, en qualité de membre, aux Consultations Asie-Pacifique intergouvernementales sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants.

(c) Le Cap-Vert, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal sont partenaires et non membres du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée.

Source : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2010.

La plupart des pays participent à un processus consultatif régional sur la migration (PCR) au moins. Les nations d'Asie tendent à intervenir au sein de plusieurs de ces dialogues informels inter-Etats. Par exemple, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, la Thaïlande et le Viet Nam prennent part à quatre processus. Plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord également sont membres de différents PCR.

La majorité des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes contribuent soit au processus de Puebla, soit à la Conférence sud-américaine sur la migration. De même, au Moyen-Orient et en Afrique australe, les pays ne sont membres que d'un seul PCR. Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest, du Machrek et d'Europe de l'Est participent souvent à deux processus.

Parmi les pays qui ne sont membres d'aucun PCR figurent le Burundi, le Cameroun, le Congo, Cuba, l'Erythrée, le Gabon, la Guinée équatoriale, Haïti, Israël, la République centrafricaine, le Rwanda et le Tchad.

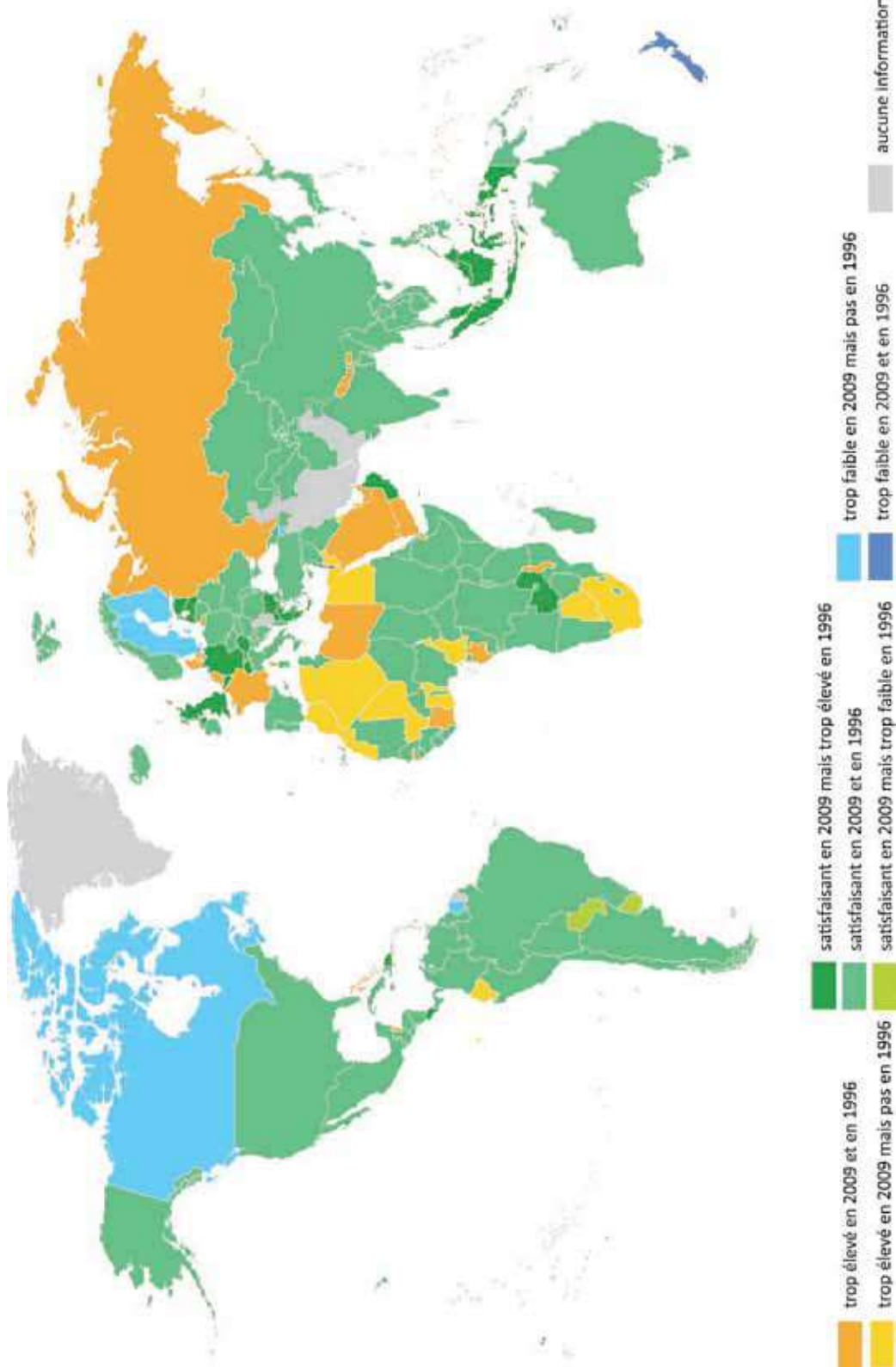
C'est en Afrique centrale et dans les Caraïbes que la participation est globalement la plus faible.

Seuls les membres des PCR apparaissent dans la carte. Les pays qui ont un simple statut d'observateur n'y figurent pas.

Un tableau des pays associés aux différents processus se trouve dans le document Summary Report of Chairs and Secretariats of Regional Consultative Processes on Migration¹.

¹ Pour une description des PCR et de plus amples informations sur le sujet, voir le site www.iom.int/rcps et le document http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/rcp_bkk/bkk_final_report.pdf

Carte 10 : Appréciation du niveau d'immigration par les gouvernements en 1996 et en 2009



Source : DAES (2010), *World Population Policies 2009*.

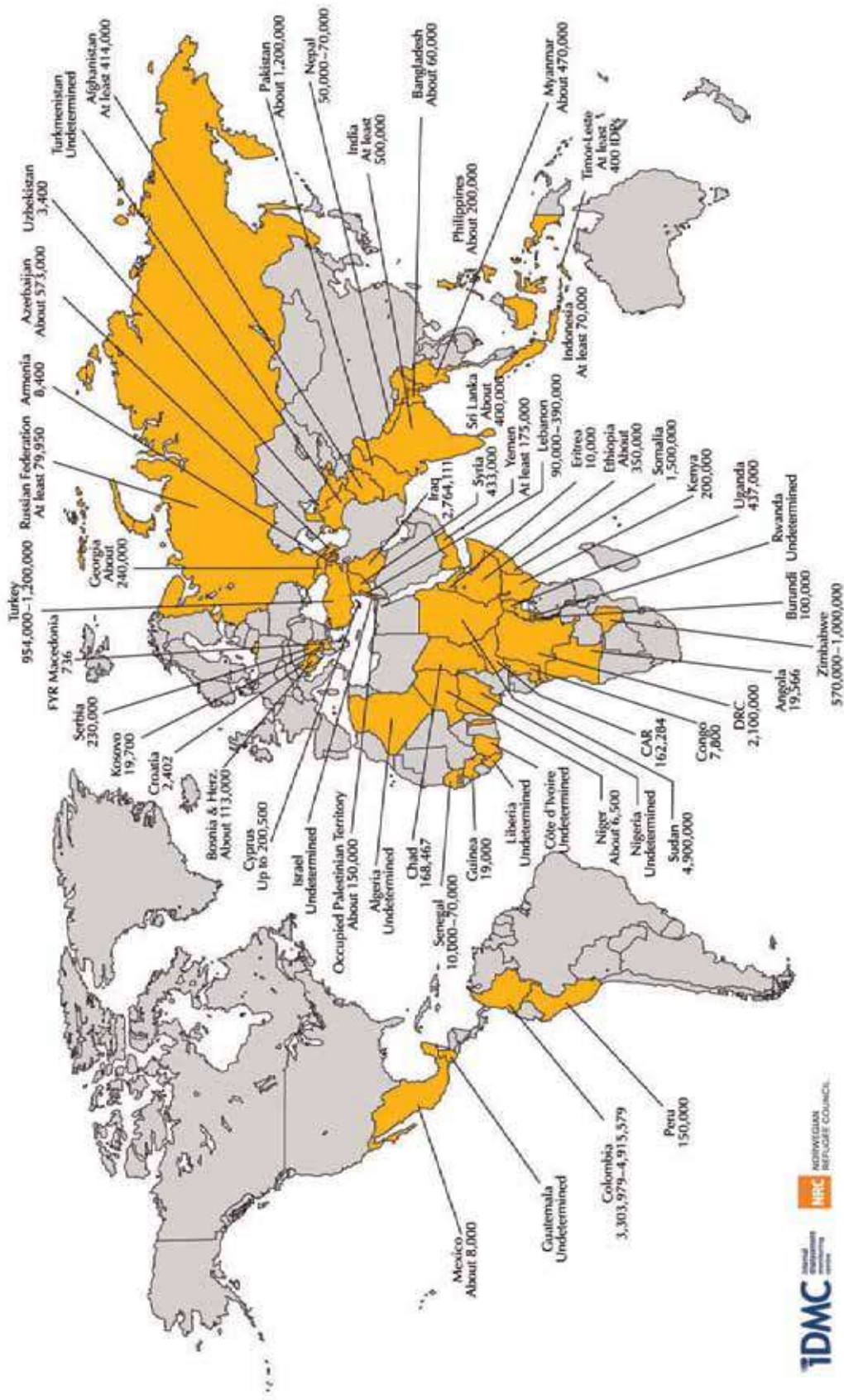
On compare ici la perception que les gouvernements avaient de l'ampleur de l'immigration selon les enquêtes réalisées en 1996 et en 2009 par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies. Les Etats devaient dire s'ils jugeaient leur niveau d'immigration trop élevé, trop faible ou satisfaisant, compte tenu des autres conditions sociales et économiques.

L'écrasante majorité des gouvernements interrogés trouvaient que les niveaux du moment étaient satisfaisants, dont ceux de six des dix plus grands pays de destination (Allemagne, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Ukraine et Royaume-Uni) et de 146 autres Etats. Vingt pays qui jugeaient les niveaux trop élevés en 1996 les estimaient satisfaisants en 2009 (dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Indonésie, le Liban, le Royaume-Uni et la Zambie), ce qui dénote sans doute une attitude plus positive à l'égard de la migration – en Europe notamment.

Parmi les grands pays de destination, seules l'Arabie saoudite, la Fédération de Russie et la France considéraient qu'elles recevaient trop d'immigrants en 2009, à l'instar de 31 autres Etats dans le monde. Quatorze gouvernements jugeaient leur niveau satisfaisant en 1996 mais trop élevé en 2009, la grande majorité se trouvant au Moyen-Orient et en Afrique.

Le Canada faisait partie des neuf Etats qui estimaient leur immigration trop faible en 2009 ; cinq autres pays, qui trouvaient le niveau satisfaisant en 1996, le jugeaient trop faible trois ans plus tard. Les Gouvernements d'Israël et de la Nouvelle-Zélande étaient les seuls à considérer que les niveaux étaient insuffisants les deux années visées. Au Suriname, le nombre d'immigrants paraissait trop faible en 2009, mais trop élevé en 1996 (DAES, 2009).

Carte 11 : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde, mars 2010



Note : L'IDMC suit les déplacements internes que provoquent les conflits, les situations de violence généralisée et les atteintes aux droits de l'homme. On peut obtenir les chiffres les plus récents sur le site <http://www.internal-displacement.org/worldmap>. De plus amples informations figurent dans le rapport annuel de l'IDMC intitulé *Internal Displacement: Global Overview*.
 Source : Centre de suivi des déplacements internes (IDMC), Conseil norvégien pour les réfugiés, 2010.

En 2010, la configuration des déplacements internes a profondément changé par rapport à 2008. Les chiffres mondiaux n'étaient pas connus au moment de la rédaction, mais une analyse par pays révèle ce qui suit :

C'est encore le Soudan qui compte le plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, soit 4,9 millions, en dépit d'une baisse de 1,1 million. Un léger recul a également été observé en Iraq – de 2 778 000 à 2 764 111 – mais le chiffre reste encore très élevé et place ce pays au troisième rang mondial. La tendance est à la hausse dans les autres pays les plus touchés. Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays se situe entre 3,3 et 4,9 millions en Colombie, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 600 000 à 1 million de personnes par rapport à 2008 (3 940 164). Le chiffre aurait presque doublé dans la République démocratique du Congo, pour s'établir à 2,1 millions, et avoisinerait 1,2 millions au Pakistan (pays sur lequel on ne disposait pas de données jusqu'à présent).

D'autres changements majeurs sont survenus depuis 2008. Le nombre de personnes déplacées a quintuplé au Yémen, plus que triplé en

Afghanistan (de 132 000 en 2008 à 414 000 en 2010) et presque doublé en Ethiopie et au Zimbabwe (maximum de 350 000 et de 1 million, respectivement).

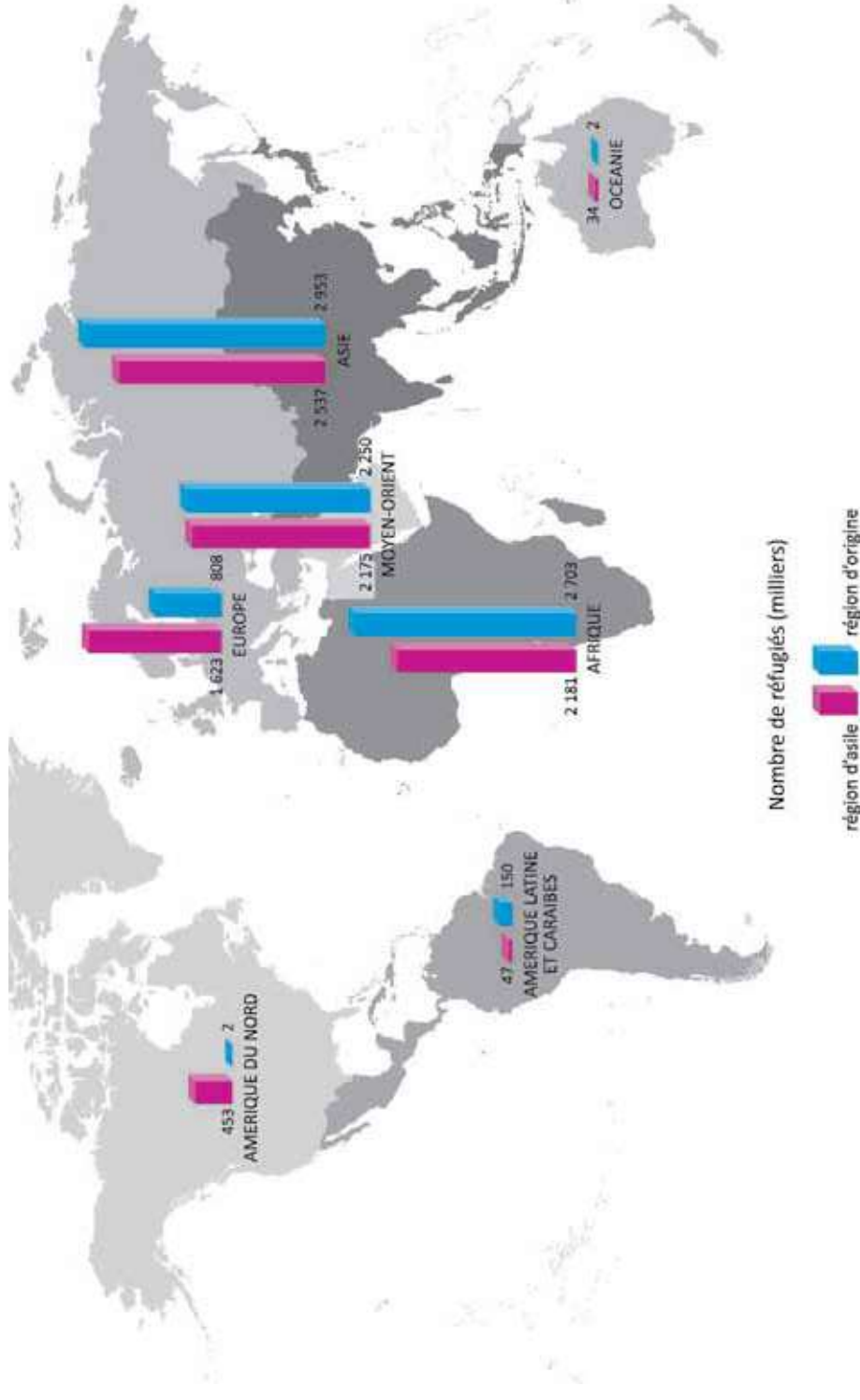
Les autres populations importantes sont restées sensiblement les mêmes, par exemple en Azerbaïdjan, au Kenya, au Népal, au Pérou, au Sénégal, en Turquie et, malgré une situation difficile, en Géorgie et à Sri Lanka. Il semble qu'en Géorgie, la plupart des personnes déplacées (excepté les personnes d'origine ethnique géorgienne qui ont quitté l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud¹) soient rentrées chez elles ; à Sri Lanka, les mouvements provoqués par les conflits auraient été en partie compensés par les retours².

Des progrès ont été relevés ailleurs, par exemple en Ouganda, où la population de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a baissé de moitié, et au Timor-Leste, où elle est passée de 100 000 à 400. Au Bangladesh également le déclin a été très net, de 500 000 en 2008 à 60 000 environ en 2010, tout comme en Indonésie, de 150 000 ou 200 000 à quelque 70 000.

¹ [http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/\(httpCountries\)/F62BE07C33DE4D19802570A7004C84A3?OpenDocument](http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/(httpCountries)/F62BE07C33DE4D19802570A7004C84A3?OpenDocument)

² [http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/\(httpEnvelopes\)/7E8CFF727BBFB54DC12576B3002DEBD9?OpenDocument#44.2.1](http://www.internal-displacement.org/idmc/website/countries.nsf/(httpEnvelopes)/7E8CFF727BBFB54DC12576B3002DEBD9?OpenDocument#44.2.1)

Carte 12 : Réfugiés dans le monde par région d'asile et région d'origine, 2008



Notes : (a) Les données sont provisoires et susceptibles de changement.

(b) Les chiffres présentés englobent tous les réfugiés reconnus comme tels en application de la Convention de l'ONU de 1951, de son Protocole de 1969 de l'OUA, ainsi que les personnes reconnues comme réfugiés conformément au Statut du HCR, les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection et celles bénéficiant d'une protection temporaire. Les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés (population estimée à 1,4 million à la fin 2008) et les personnes qui relèvent du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (4,7 millions environ fin 2008) ne figurent pas dans la carte.

(c) Sont exclus de la répartition par région d'origine 14 171 apatrides et 168 381 réfugiés dont l'origine exacte n'était pas précisée ou connue au moment où les chiffres ont été consignés. Ils représentent 2 % environ du nombre total de réfugiés recensés à la fin de l'année 2008.

(d) Les régions sont celles de l'OIM, telles qu'elles sont délimitées dans les aperçus régionaux.

Source : HCR, Tendances mondiales en 2008 : *Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides* <http://www.unhcr.org/pages/4a013eb06.html>

Le nombre de réfugiés dans le monde avait diminué de près d'un million en 2008 par rapport à 2006¹, passant de 9,9 millions à 9,1 millions.

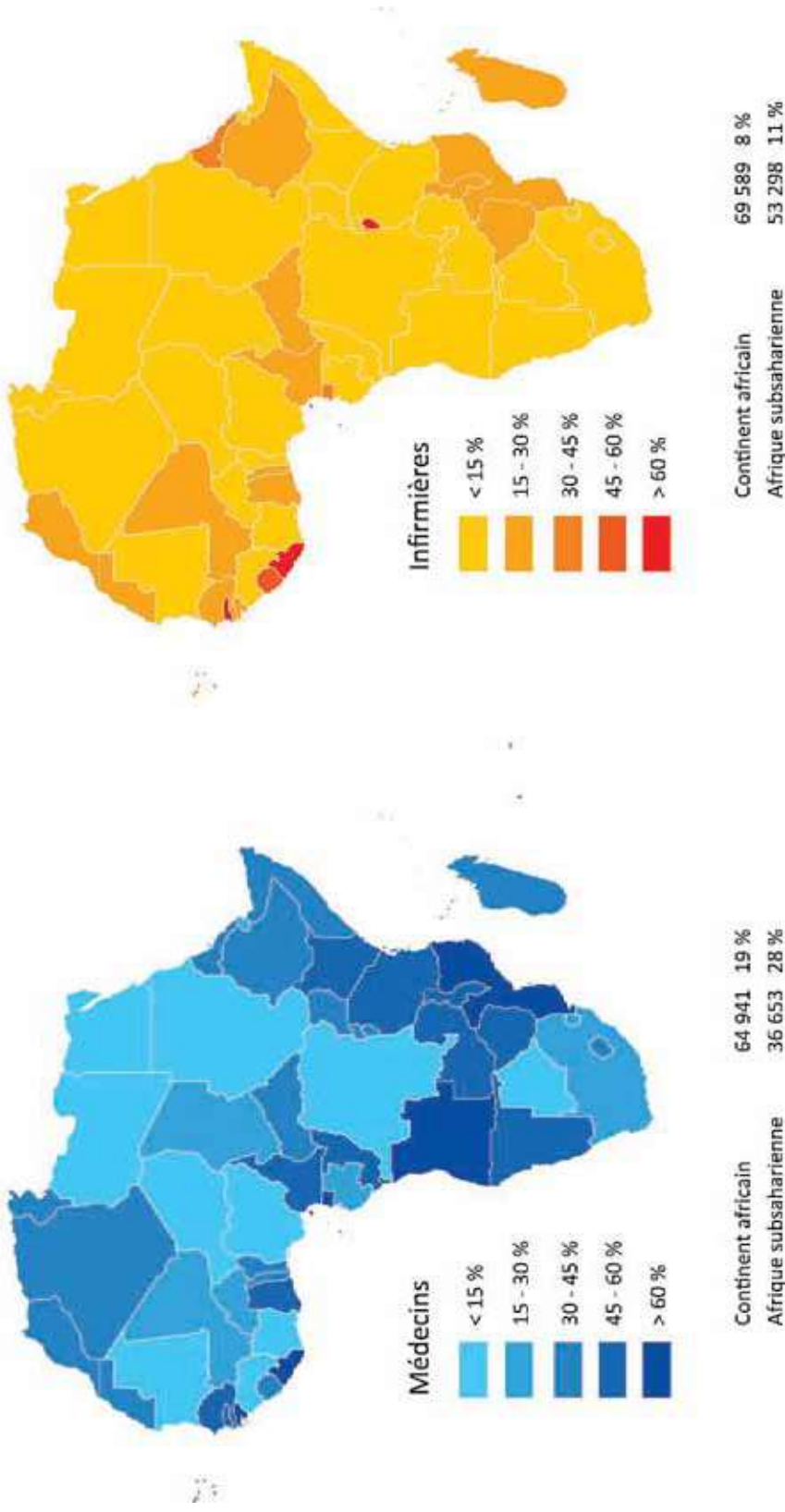
L'augmentation du nombre de réfugiés originaires du Moyen-Orient a annulé en partie les baisses survenues ailleurs. Le Moyen-Orient était la région d'origine de 18 % des réfugiés en 2006, et de près d'un quart des réfugiés dans le monde en 2008. La plupart de ces personnes semblent être restées dans la région : le Moyen-Orient abritait 24 % des réfugiés de la planète en 2008, contre 17 % en 2006. Autrement dit, 23 % de réfugiés supplémentaires viennent du Moyen-Orient et 29 % de plus y trouvent asile. La seule autre région d'origine à présenter une forte augmentation est l'Océanie, bien que la hausse ne dépasse pas quelques centaines de personnes.

En revanche, le nombre de réfugiés provenant des deux grandes régions d'origine, l'Asie et l'Afrique, a accusé un net fléchissement. La diminution a été de 10 % pour l'Asie et de 14 % pour l'Afrique. Toutefois, c'est encore de ces deux régions que proviennent 62 % des réfugiés du monde.

Si l'on considère les régions d'asile, les principales baisses ont été relevées en Amérique du Nord et en Océanie, soit 55 % (de près d'un million à moins d'un demi-million) pour la première et 60 % pour la seconde. Les populations de réfugiés ont également reculé en Asie et en Afrique (13 % et 10 % respectivement), qui restent cependant les plus grandes régions d'asile puisqu'elles comptent ensemble 52 % des réfugiés de la planète. Au cours de la même période, la progression a été de 25 % en Amérique latine et aux Caraïbes même si, là encore, les chiffres absolus sont faibles.

¹ Voir la carte 4 du rapport *Etat de la migration dans le monde 2008*.

Carte 13 : Taux d'émigration des professionnels de la santé en Afrique, 2000



Note : Estimations fondées sur les derniers recensements conduits dans les pays suivants : France, 1999 ; Etats-Unis d'Amérique, 2000 ; Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Portugal et Royaume-Uni, 2001.
Source : M. A. Clemens et G. Pettersson (2008), « New data on African health professionals abroad », Human Resources for Health 2008, vol. 6, n° 1.

Le départ d'un grand nombre de professionnels de la santé (médecins et infirmières) est particulièrement notable en Afrique, ce qui a de lourdes répercussions sur l'état de santé de la population.

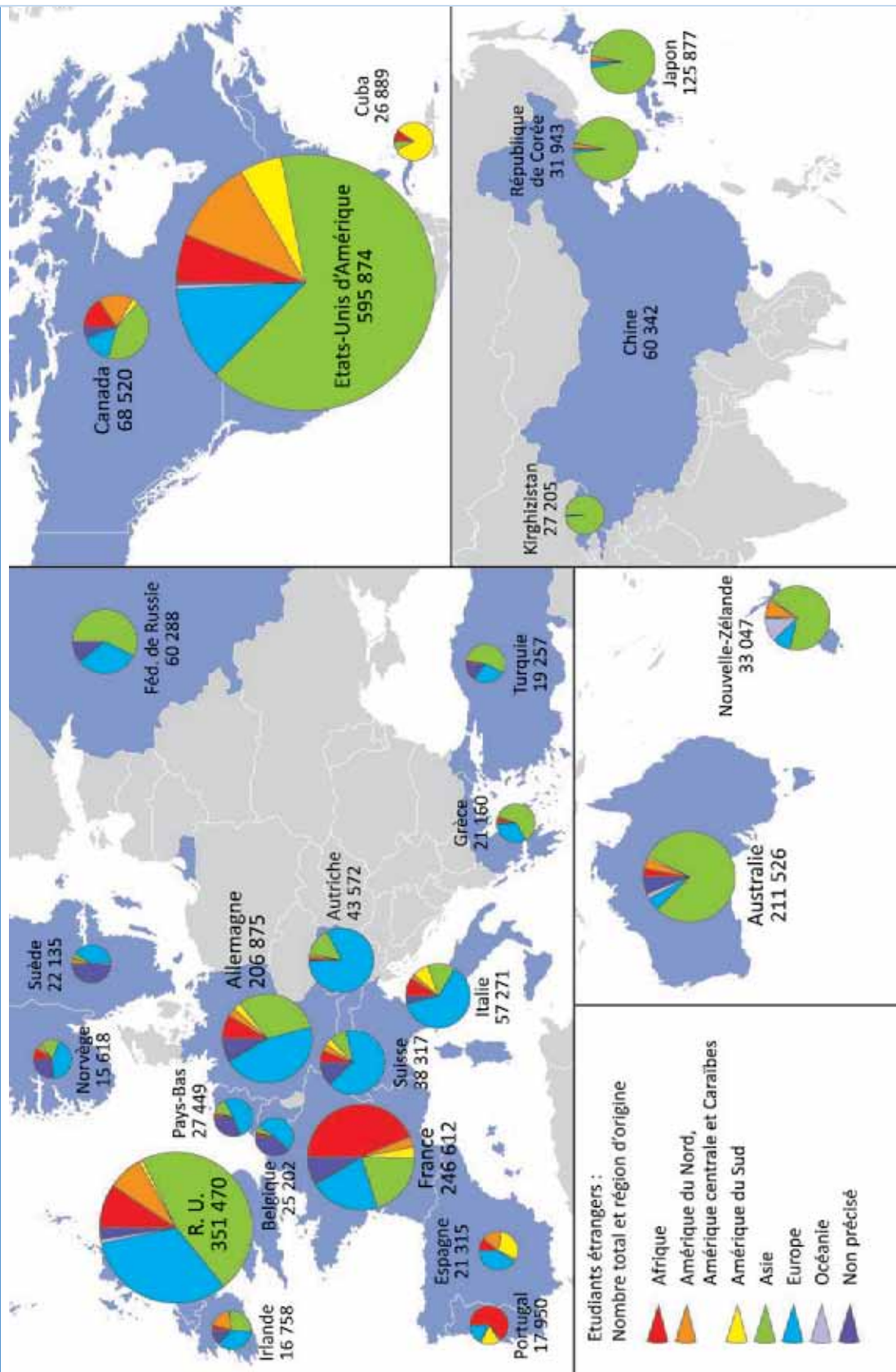
Selon les chiffres donnés par Clemens et Pettersson (2007), les taux d'émigration sont en général plus élevés parmi les médecins que parmi les infirmières. Les pays les plus affectés par le départ des médecins sont le Mozambique (75 % ont quitté le pays), la Guinée-Bissau (71 %), l'Angola (70 %), la Guinée équatoriale (63 %), le Libéria (63 %) et Sao-Tomé-et-Principe (61 %) ; près de 50 % des diplômés de plusieurs autres pays se sont également établis à l'étranger.

L'émigration des infirmières touche particulièrement le Libéria (81 % des diplômées travaillent à l'étranger), le Burundi (78 %), la Gambie (66 %), Maurice (63 %), la Sierra Leone (49 %), Sao-Tomé-et-Principe (46 %), le Cap-Vert (41 %), la Guinée équatoriale (38 %) et l'Erythrée (38 %). Les chiffres sont inférieurs à 30 % dans tous les autres pays du continent africain, qui sont donc moins touchés par le phénomène.

Le Libéria est le pays qui présente les plus hauts taux d'émigration de médecins et d'infirmières (63 % et 81 % respectivement) ; il est suivi par la Gambie (53 % et 66 %), le Burundi (37 % et 78 %), Maurice (46 % et 63 %), Sao-Tomé-et-Principe (61 % et 46 %), la Guinée équatoriale (63 % et 38 %), la Guinée-Bissau (71 % et 25 %), le Mozambique (75 % et 19 %), le Cap-Vert (51 % et 41 %) et la Sierra Leone (42 % et 49 %).

Il convient d'examiner le rapport entre le nombre d'infirmières et la population totale d'un pays pour avoir une idée juste de l'incidence réelle de l'exode des compétences médicales (insuffisance de professionnels de la santé pour prodiguer les soins requis). En effet, le nombre d'infirmières varie de manière sensible d'un pays à l'autre, indépendamment du nombre total d'habitants. Selon les données extraites du Cycle 2000 des recensements en Afrique, 258 infirmières ont été formées en Guinée équatoriale contre 7 192 à Maurice, ce dernier pays ne comptant que deux fois plus d'habitants que le premier. Autrement dit, la Guinée équatoriale risque de souffrir davantage que Maurice du départ de ses infirmières, même si le taux d'émigration de cette catégorie de personnel y est plus faible ; il ne reste que 160 infirmières dans le pays, contre 2 661 à Maurice.

Carte 14 : Etudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, 2007



Note : Les régions sont celles de l'ONU (voir le site <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regnf.htm>) et non celles de l'OIM délimitées dans les aperçus régionaux.
 Source : institut de statistique de l'UNESCO, base de données en ligne, consultée le 2 février 2010, <http://www.uis.unesco.org>

Quelque 2,8 millions de personnes étudiaient à l'étranger en 2007. Les principales destinations pour l'enseignement supérieur étaient encore l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australie. Les six premiers pays hôtes (Allemagne, Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni) accueillaient 62 % de tous les étudiants internationaux.

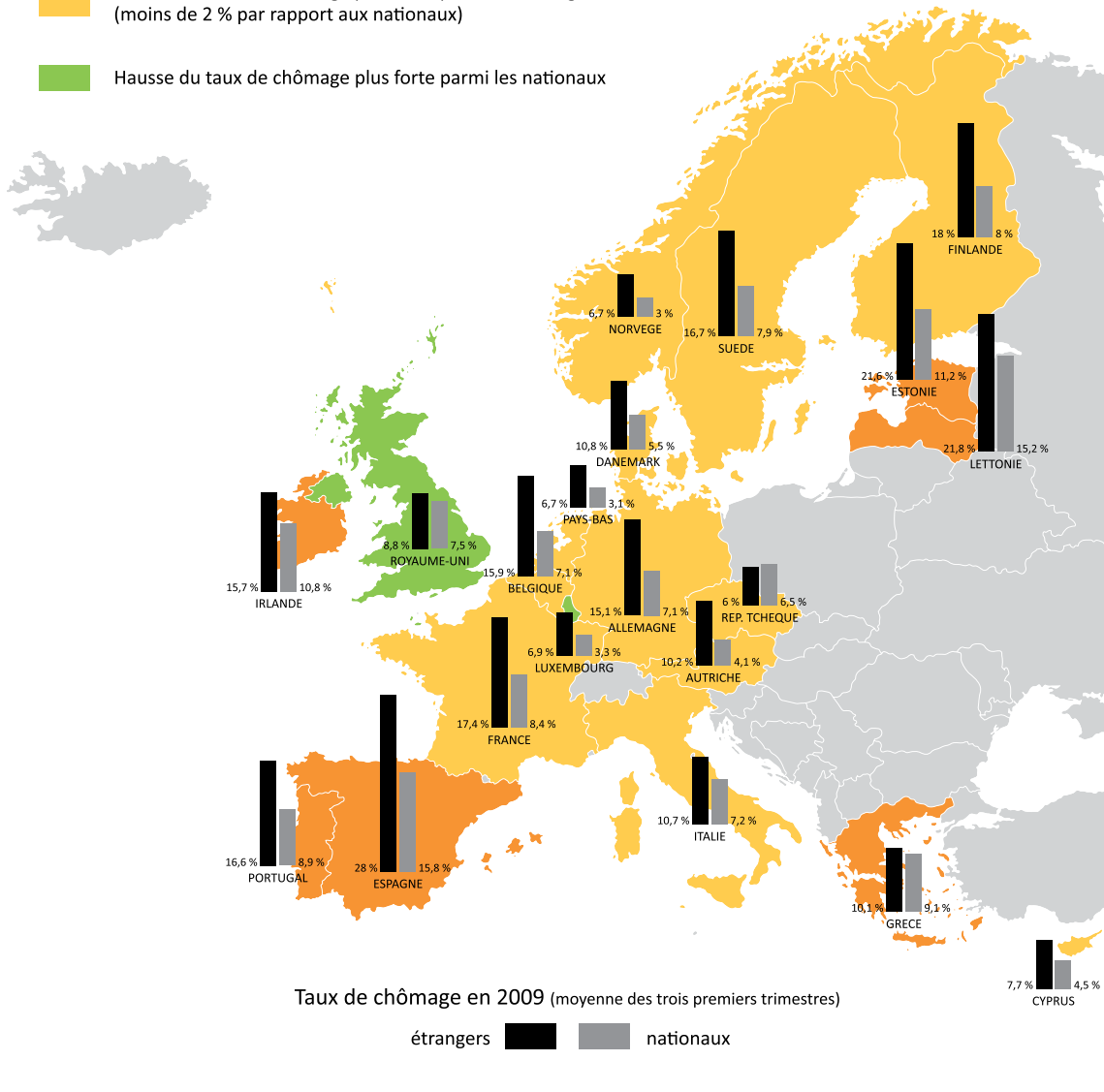
Les Asiatiques sont très présents dans cette population. Ils composent une grande partie des étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique (42 % et 65 % respectivement),

en Australie (80 %) et au Japon (94 %). Ils sont également nombreux dans la plupart des pays européens – en Fédération de Russie notamment, où ils représentent 57 % de tous les étudiants étrangers, et au Royaume-Uni, où près de 50 % de cette population est d'origine asiatique.

A elle seule, l'Europe de l'Ouest compte 1,2 million d'étudiants étrangers. Les personnes originaires d'Afrique se dirigent principalement vers les universités françaises et britanniques, mais elles composent aussi les deux tiers des étudiants étrangers au Portugal.

Carte 15 : Evolution du taux de chômage des nationaux et des étrangers dans certains pays d'Europe, 2008-2009

- Hausse du taux de chômage plus forte parmi les étrangers (2 % ou plus par rapport aux nationaux)
- Hausse du taux de chômage plus forte parmi les étrangers (moins de 2 % par rapport aux nationaux)
- Hausse du taux de chômage plus forte parmi les nationaux



Note : La comparaison des deux années repose sur les taux moyens de chômage pendant les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009.
Source : Eurostat, base de données en ligne, consultée le 16 février 2010, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database

On voit ici l'impact que la récession a eu sur la population migrante dans certains pays d'Europe. Les taux de chômage sont généralement plus élevés, et ont augmenté plus rapidement entre 2008 et 2009 parmi les migrants que parmi les nationaux. L'Estonie présente l'un des écarts les plus importants entre les deux groupes de populations à la fin du troisième trimestre 2009, la poussée du chômage chez les migrants étant supérieure de près de 6 % à celle relevée chez les nationaux entre les trois premiers trimestres de 2008 et de 2009¹ ; elle est suivie par l'Espagne (5,4 %), le Portugal (4,7 %), la Lettonie (3,9 %) et l'Irlande (3 %).

L'effet est moins marqué ailleurs, mais la hausse du chômage tend à être plus forte au sein de la population migrante. L'écart entre la progression du chômage parmi les migrants et parmi les nationaux est négligeable dans certains pays : il s'établit à seulement 0,1 % en République tchèque, 0,2 % au Danemark et en Finlande, et 0,3 % aux Pays-Bas.

Deux pays se démarquent : les taux d'inactivité se sont accrus plus lentement au sein des populations migrantes établies au Royaume-Uni et au Luxembourg. Au Royaume-Uni, le chômage a augmenté dans les deux groupes étudiés, mais la hausse a été de 1,8 % parmi les migrants, contre 2,2 % parmi les nationaux². Pour ce qui est du Luxembourg, la nette baisse du chômage qui apparaît dans la population migrante au troisième trimestre 2009 s'explique par le fait que les taux moyens ont reculé pendant les trois premiers trimestres de l'année par rapport aux trois premiers trimestres de 2008, tandis que le chômage a progressé de 0,3 % parmi les nationaux pendant la même période.

¹ A noter, toutefois, qu'une bonne partie des non-nationaux sans emploi en Estonie appartiennent à la minorité russophone.

² Le faible nombre de migrants employés dans les secteurs sujets à une demande cyclique pourrait expliquer le fait que les migrants installés au Royaume-Uni ont moins souffert de la crise que la population en général, mais des analyses plus poussées sont nécessaires. L'émigration pourrait avoir contribué également à ralentir l'avancée du chômage chez les migrants.

ETAT DE LA MIGRATION DANS LE MONDE 2010

L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements

La migration est un phénomène constant et dynamique qui, de plus en plus, appelle des mesures politiques variées afin de maximiser ses avantages potentiels et de réduire au minimum les coûts qu'il entraîne, non seulement pour les pays d'origine et de destination, mais aussi pour les migrants. Il est fondamental de mieux le cerner et de renforcer les capacités dans les différents domaines d'action pour garantir la protection des migrants, faciliter la migration régulière, intégrer les migrants dans le pays de destination, soutenir les retours volontaires durables et renforcer les liens réciproques entre la migration et le développement.

Il reste toutefois difficile de traduire cette prise de conscience dans des politiques et des pratiques concrètes. Les capacités dont disposent les Etats dans le monde pour gérer les migrations sont limitées. Les cadres juridiques ont parfois besoin d'être actualisés ou rénovés pour tenir compte de nouveaux aspects de la migration ou pour permettre de faire face à de nouvelles vagues d'immigration ou d'émigration. Sur le terrain, le personnel peut avoir besoin de matériel, de formation et de soutien. Quant à la société civile et aux migrants, il leur arrive de ne pas être bien intégrés dans le processus de collecte de données et de prise de décisions, et dans la mise en œuvre des politiques. Enfin, les facteurs de vulnérabilité et les risques sanitaires liés au processus migratoire demandent à être mieux compris et appellent des réponses.

Les migrations internationales sont appelées à changer d'échelle, de portée et de complexité sous l'effet de disparités démographiques croissantes, des modifications de l'environnement, des nouvelles forces politiques et économiques qui s'exercent dans le monde, des révolutions technologiques et des réseaux sociaux. Ces mutations ouvriront de nouvelles possibilités, accentueront les problèmes existant déjà et créeront de nouveaux défis.

Outil d'auto-évaluation face aux scénarios futurs, le Rapport Etat de la migration dans le monde 2010 souligne la nécessité d'aborder le renforcement des capacités en matière de migration dans une perspective plus globale qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il n'entend pas tant imposer des politiques et des pratiques uniformes, que proposer des objectifs pour les politiques de gestion des migrations dans chaque domaine, stimuler la réflexion et fournir des exemples de ce que les Etats et d'autres acteurs peuvent entreprendre.

La Partie A du Rapport recense les capacités essentielles en matière de gestion des migrations, aborde des notions clés et présente d'importants exemples de pratiques suivies dans ces domaines. La Partie B fait le point sur la situation migratoire à l'heure actuelle, non seulement à l'échelle internationale, mais également dans six régions faisant chacune l'objet d'un chapitre, en s'appuyant sur les données les plus récentes.

ISBN 978-92-9068-591-3

ISSN 1561-5502



OIM Organisation Internationale pour les Migrations



60 dollars E. U.-